

UNIVERSITÉ de PARIS 1 - PANTHÉON. SORBONNE

ARCHÉOLOGIE DES ILES MARQUISES :  
contribution à la connaissance de l'île de UA POU

VOLUME n° I

THÈSE de 3<sup>ème</sup> cycle  
en Ethnologie préhistorique

par  
Pierre OTTINO

Directeur de thèse :  
M. le Professeur José GARANGER

Décembre 1985

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon entreprise :

\* à Paris, la Direction générale de l'ORSTOM qui l'a rendue possible, le Directeur et mes amis préhistoriens du LA 275 du C.N.R.S. qui n'ont pas compté leur temps pour guider mes premiers pas dans la recherche, ainsi que Maurice Hardy qui m'a tant aidé pour la présentation matérielle de ce travail...

\* à Papeete, le Directeur du Centre ORSTOM, les divers services officiels locaux, dont le Centre Polynésien de Sciences Humaines et la Société des Etudes Océaniques, ainsi que le personnel de ces divers organismes.

Je n'oublierai jamais l'aide bienveillante que m'ont apporté aux îles Marquises, Monsieur l'Administrateur et Monseigneur l'Evêque, ni l'accueil chaleureux, la collaboration désintéressée et l'amitié des habitants de Ua Pou, de Ua Huka et de Taiohae. Comment les nommer tous : Mafeu et Samuel, René, Marceline, Célestine et Jean-louis, Tehau, Toti, Mionne, Léon, Isidore, Siméon, Channel... et comment leur expliquer tout ce que leur doit cet être inexpérimenté qui, un jour, débarqua dans leur île ?

Je remercie enfin M. J. Garanger, mon directeur de Recherche, MM B. Gérard, H. Lavondès et Cl. Robineau, qui m'ont fait l'honneur d'accepter la charge d'examiner ma thèse en tant que membres du Jury... après m'avoir si longtemps fait l'amitié de m'aider à découvrir le monde océanien.

TABLE DES MATIERES

## TABLE DES MATIERES

* Remerciements	I
* Table des matières	II
* Résumé	VII
* Abstract	XV
UA POU ET LES ILES MARQUISES : Introduction	1
1 - LA VALLEE DE HAKA'OHOKA	
1-1 ETUDE PRELIMINAIRE : Présentation	15
succinte de la société marquisienne à	
l'époque des premiers contacts	
* Caractères généraux	15
1-1-1 ORGANISATION DE LA SOCIETE	16
* Les notables	16
* Les festivités	17
1-1-2 ORGANISATION TYPE D'UNE VALLEE	18
* Les trois espaces	19
* L'habitat familial	20
* Résidence du chef et lieux publics	21
1-1-3 MEAE, TOHUA et PA	22
* Espace sacré	22
* Espace public	24
* Lieux retranchés	25
1-2 ETUDE DE LA VALLEE	27
1-2-1 PRESENTATION	28
1-2-2 LES DIVERS TYPES D'AMENAGEMENTS	31
* Aménagements structurés	33
* Aménagements structurants	34
1-2-3 LES SIX ZONES DE LA VALLEE	35
* Zone I ou aire littorale	35
* Zone II ou basse vallée	40
* Zone III ou moyenne vallée	48
* Zone IV ou haute vallée	65
* Zone V ou fond de vallée	78
* Zone VI ou vallée marginale	80

1-2-4 UN TYPE DE STRUCTURE PARTICULIER :	87
LE UPE OU PAEPAE	
* Paepae et hae, les données de l'ethno-	87
histoire et de l'archéologie	
* Les upe de Hakaohoka	99
- Présentation générale	99
- Mesures et dimensions des upe	101
- Traits plus particuliers d'un échantillon de upe	112
1-2-5 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	143
* Aujourd'hui, demain... et l'avenir	
1-2-6 ANNEXES	152
* Illustrations de paepae	152
* Noms des terres et de sites	209
2 - L'ABRI-SOUS-ROCHE D'ANAPUA	216
* Décapage	219
* Sondage	225

Planches encartées =

- \* Plan général de la vallée de Hakaohoka
- \* Coupe stratigraphique de Anapua

VOLUME II

1 - DOCUMENTS ARCHEOLOGIQUES : <i>Etude d'une collection de lames d'herminettes</i>	229
1-1 PRESENTATION	230
1-1-1 CARACTERES DE L'HERMINETTE	231
1-2 CLASSIFICATION	237
1-2-1 LONGUEUR-LARGEUR	237
1-2-2 LONGUEUR-TRANCHANT-SECTION	243
1-2-3 LARGEUR-TRANCHANT-SECTION	261
1-2-4 EPAISSEUR-LARGEUR-SECTION	271
1-2-5 POIDS-TRANCHANT-SECTION	282
1-2-6 LONGUEUR-TRANCHANT-SECTION	295
1-2-7 ANGLE ET EMPREINTE DU TRANCHANT	305
1-2-8 PRESENCE OU ABSENCE DE TENON, EMEULAGE	317
1-3 CONCLUSION	325
1-4 ILLUSTRATION	333
2 - DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES : <i>l'aménagement de l'espace à travers le vocabulaire de l'ethnohistoire</i>	411
2-1 LA SOCIETE	412
2-2 L'ESPACE GEOGRAPHIQUE	415
2-2-1 LE TERRITOIRE	415
2-2-2 LES CHEMINS	417
2-2-3 LES DELIMITATIONS	418
2-3 LES ACTIVITES ARTISANALES	424
2-3-1 LE CADRE SOCIAL ET RELIGIEUX	424
2-3-2 LES LIEUX D'ACTIVITES ARTISANALES	426
2-4 LES ACTIVITES HORTICOLES	430
2-4-1 LES TERRAINS DE CULTURE	430
2-4-2 L'AMENAGEMENT DES ZONES DE CULTURE	431
2-4-3 L'ENCLOS FAMILIAL	432
2-4-4 LES AMENAGEMENTS ANNEXES ET LES SYSTEMES DE CONSERVATION	434

2-5 HYGIENE ET ESTHETIQUE	437
2-6 AMENAGEMENTS DE L'ESPACE ET ACTIVITES PUBLIQUES ET RELIGIEUSES	441
2-6-1 LES LIEUX DE FESTIVITES	441
2-6-2 LES LIEUX SACRES	446
* Présentation des lieux les plus sacrés	448
* Le lieux d'inhumation	450
* détails des aménagements de ces lieux sacrés	453
2-7 LES STRUCTURES DOMESTIQUES	458
* La notion de propriété	458
* L'implantation des structures domestiques	460
2-7-1 L'HABITATION	462
* De la mesure à la case de chef	463
2-7-2 VOCABULAIRE S'APPLIQUANT AUX DIFFERENTES PARTIES D'UNE CONSTRUCTION	464
* Les fondations	464
* Les principales divisions d'une construction	465
* Les structures lithiques	467
* Les structures végétales	469
* Les aménagements	475
2-7-3 LES ANNEXES DE L'HABITATION	486
* La préparation des aliments et leur consommation	486
* Les constructions temporaires	495
2-7-4 MAIN D'OEUVRE ET MISE EN OEUVRE	504
* La main d'oeuvre et le contexte religieux présidant à la construction	504
* Les matériaux de construction	509
* Transport et déplacement des matériaux	513
* Aménagement du terrain	515
* Mise en place des matériaux	515
* Mise en oeuvre des matériaux	517
* Les finitions	523
2-8 LES ESPACES MARGINAUX	528
2-9 LA PROTECTION DU TERRITOIRE	530

<i>INDEX</i>	534
<i>TABLE DES ILLUSTRATIONS</i>	562
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	568

Planche encartée =

- \* Tableau comparatif des herminettes  
marquisiennes étudiées



## RESUME

Cette thèse présente une partie des travaux effectués au cours de 28 mois de séjour en Polynésie Française sous l'égide de l'ORSTOM, travaux essentiellement consacrés à l'étude archéologique des îles Marquises et, plus particulièrement, à celle de Ua Pou. Mis à part quelques sites sommairement relevés par Linton, cette île n'avait encore fait l'objet d'aucune investigation archéologique, d'où l'intérêt d'explorer son passé et d'apporter ainsi une contribution aux résultats déjà obtenus en archéologie par des chercheurs anglo-saxons sur d'autres îles de l'archipel, et en ethnologie, par Henry Lavondès sur l'île de Ua Pou essentiellement.

Ces recherches ont été orientées selon deux axes principaux. D'une part, l'étude de structures encore repérables en surface et, d'autre part, la recherche de sites à stratigraphie profonde pouvant livrer des informations sur le plus lointain passé de l'île.

Après une présentation générale de l'archipel, de l'île de Ua Pou et de la société marquisienne à l'époque des premiers contacts avec les occidentaux (c'est-à-dire surtout au XIXème siècle), viennent les études effectuées sur le terrain. L'essentiel du premier volume est consacré à l'étude de la vallée de Hakaohoka. C'est la partie la plus importante car ces travaux occupèrent la plus grande part de mon temps. exploitation de la documentation ethnohistorique et recherches sur le terrain.

Cette vallée avait été choisie parce que actuellement inhabitée et très peu fréquentée. Elle fut désertée depuis la période européenne. Les structures se sont donc trouvées fossilisées à partir de 1860-70. Elle présentait, en outre, une relative abondance de paepae, ce qui pouvait permettre l'étude de l'organisation spatiale d'une vallée marquisienne à la veille et au temps des premiers contacts.

Le paepae ou upe (le terme diffère si l'on se trouve dans le groupe Sud ou Nord des Marquises) est une plate-forme lithique quadrangulaire surélevée, elle était destinée à recevoir une structure d'habitation le plus souvent. Cette construction est particulière aux îles Marquises bien que l'on en trouve d'approchantes dans quelques points de l'Océanie, dont les Samoa (en Polynésie occidentale). Ce paepae a néanmoins connu, aux Marquises, un développement très important et somme toute original, surtout à partir du XVème siècle. Ce n'est qu'un élément des structures d'habitation, mais c'est le principal et également le plus courant. L'étude de ces structures a permis de préciser des nuances dans leur mode de construction, leur emplacement, leur spécificité. Leur fonction a parfois été précisée ou approchée. Associés aux autres structures, ces paepae permirent, par leur type et leur plus ou moins grande concentration, de caractériser l'occupation humaine de la vallée de Hakaohoka. Six zones furent ainsi différenciées. Le milieu écologique, le relief et la végétation varient également selon ces zones qui se sont révélées complémentaires. Mis à part quelques cas, les aménagements lithiques sont sans doute contemporains les

uns des autres. Cette synchronie se jouant bien évidemment sur plusieurs années, plusieurs générations.

La première zone (à l'embouchure de la vallée) fut appelée AIRE LITTORALE, elle marque l'entrée de la vallée qui s'étend sur près de 2 km. Elle comprend essentiellement des upe. A l'embouchure et près de la mer, le rôle des Marquisiens qui y vivaient était certainement axé à la fois sur la protection de la vallée et sur la pêche. Ils pouvaient fournir des poissons à ceux habitant plus à l'intérieur des terres, en contrepartie, ils dépendaient de ces derniers pour ce qui est des ... tubercules, fruits et autres produits qu'ils soient alimentaires ou non.

A l'arrière, la BASSE VALLEE est la zone la plus étendue de Hakaohoka, près de 600 m de long. Etonnement, elle comporte peu de paepae, contrairement à l'aire littorale et proportionnellement à l'espace occupé. Cette zone est par contre couverte de murs, enclos et murets de soutènement qui aménagent la pente en autant de surfaces, plus ou moins planes, favorables à la culture. (Le ta'o -taro-, devait y tenir une place importante). Les paepae se situent généralement à l'écart, sur les pentes, sur les amas de blocs rocheux, comme pour ne pas empiéter sur l'espace libre destiné, réservé en quelque sorte, à l'horticulture. Ce vaste espace qui comporte trop peu d'habitations, devait être d'usage collectif ou destiné à la collectivité. Les paepae, peu nombreux et relativement petits, étaient peut-être habités temporairement par des personnes plus particulièrement chargées de l'entretien ou de la surveillance des jardins...

A l'arrière de cette zone, la MOYENNE VALLEE se présente comme le centre de la communauté. La densité des structures y est la plus forte. Les paepae, en dehors de leur nombre (40% du total) et de leurs dimensions (imposantes), se caractérisent surtout par le fait qu'ils sont groupés, parfois accolés ; ils dessinent ainsi des unités, des ensembles, reliés par des murs, des enclos et d'autres structures. L'espace est ici fortement parcellisé. Des cultures pouvaient y avoir lieu mais sur de plus petites surfaces, à l'intérieur d'enclos bien fermés ou du moins bien délimités. On imagine mal ici un espace horticole collectif mais plutôt de petits lopins particuliers attenants aux unités d'habitations et destinés aux besoins immédiats de la maisonnée, à la culture de plantes nécessitant des soins attentifs et constants (tel, par exemple : le aute : le mûrier à papier, la canne à sucre, mais aussi le kava, la cordyline...).

Dans un autre domaine, on trouve dans cette zone les trois plus grands paepae de toute la vallée, leurs dimensions sont étonnamment proches, 18 m de long sur 11 m de large. Etant donné la taille des blocs utilisés (certains ont plus de 2 m de long), ces mesures ne peuvent être dues au hasard. Des mesures préférentielles existaient et certaines tailles, comme d'ailleurs certaines couleurs et certaines pierres, étaient très probablement choisies pour des structures ou des éléments de structures exceptionnels... souvent à caractère religieux ou tapu. Ainsi, cette zone renferme le paepae du chef qui est le plus beau et le paepae du prêtre qui est le plus riche... en vestiges archéologiques de toute sorte dont de nombreux os...

la plupart sont humains et certains sont calcinés... ce qui n'était pas une pratique habituelle.

Le meae , site religieux et tapu par excellence se situe également dans ce centre. Il borde sur un côté, une vaste place, un vaste espace dégagé, le seul en fait de cette moyenne vallée.

A l'arrière de cette zone, côté amont, la HAUTE VALLEE comporte nettement moins de paepae, mais un bon nombre tout de même (soit près de 24%). Ce qui caractérise cette zone, ce sont les ensembles que l'on y trouve. Ils sont relativement isolés les uns des autres et comportent des structures plus diversifiées que celles rencontrées auparavant. On y trouve également des fosses qui sont en fait des silos pour conserver le fruit de l'arbre à pain sous forme de pâte fermentée (le ma). Les arbres à pain (tumu mei) sont en effet nombreux ici ainsi que les taros. La vocation de cette partie de la vallée était sans doute horticole mais pas uniquement, et les cultures différaient de celles de la basse vallée. Le taro pouvait y être facilement et presque naturellement irrigué (contrairement à celui de la basse vallée), mais pas sur de grandes surfaces. Ce qui caractérise ce terrain très accidenté, c'est surtout d'être le domaine des arbres à pain. D'un autre côté, la relative importance des structures et des associations particulières telles que galets et pierres implantées sur chant, polissoirs, paepae à oki particulièrement étroits... mènent à penser que son rôle était beaucoup plus complexe que la simple horticulture.

Plus en amont de cette zone, la vallée devient fort encaissée et son profil longitudinal se redresse nettement, il n'y a plus de place pour y implanter des structures importantes. Ce FOND DE VALLEE, qui comporte peu d'aménagements, pouvait être visité pour ses plantes plus ou moins sauvages et des cultures tels que le huetu, le fei tahitien, les hue prani, sorte de calebasse qui servait de récipients.

En hauteur et à l'écart des implantations toutes situées le long de la rivière, une sixième zone a été nommée VALLEE MARGINALE parce que en marge des autres. Cette vallée marginale comprend deux ensembles géographiquement différents. Leur rôle était soit défensif et de surveillance, soit funéraire. Le premier ensemble se caractérise par un piton aménagé qui domine la vallée de 550 m, l'autre par un abri funéraire auquel sont associés deux petits paepae.

La vallée fut donc découpée en six zones dont les rôles s'avèrent intimement complémentaires. La vallée, avec les appoints tirés de la mer offrait à la tribu qui l'habitait, les Kaavahopeoa, les ressources nécessaires à son autosubsistance. Ce schéma est, bien sûr, légèrement simplifié et il ne faut tout de même pas s'imaginer que le Marquisien restait confiné dans sa vallée. Les contacts, les relations entre vallées, voire entre îles, devaient être fréquents. La vallée n'en demeurait pas moins l'unité, l'entité territoriale dominante.

Après l'étude des structures repérables en surface, qui s'accompagna également de quelques sondages, le second as-

pect de notre travail était la recherche de sites pouvant livrer des informations sur le plus lointain passé de l'île. La deuxième partie du premier volume est donc consacrée à un de ces sites, le plus remarquable. Il s'agit de Anapua. Cet abri-sous-roche, situé au sud-ouest de Ua Pou est un site de pêcheurs. Il est d'un grand intérêt tant par la puissance et la richesse de ses dépôts que par l'ancienneté du gisement. Les dépôts archéologiques se sont accumulés sur plus de 3,50 m. Les matériaux sont toujours en cours d'étude et la fouille est à poursuivre... En réalité, je ne fais que présenter cet abri-sous-roche et un premier résultat important. Un prélèvement de charbon, effectué à 3,35 m de la surface actuelle a, en effet, donné une datation  $^{14}\text{C}$  de  $150 \pm 95$  BC. Il s'agit de la date la plus ancienne que l'on connaisse aujourd'hui en Polynésie orientale. Elle se rapproche fortement de celle avancée par Suggs mais qui fut critiquée par Sinoto (le prélèvement de Suggs ne s'était en effet pas effectué dans un niveau d'occupation certain).

Dans un second volume sont réunies deux études documentaires, l'une archéologique présente l'analyse d'une importante collection de lames d'herminettes, l'un des principaux "fossiles directeurs" de la préhistoire océanienne. Ces lames proviennent toutes des Marquises et la plupart de Ua Huka, une des trois îles habitées du groupe nord. La majorité de ces lames furent ramassées en surface, elles ne sont donc pas à priori très anciennes.

Les herminettes furent groupées en cinq classes déterminées par leur section transversale. Parmi les nombreux critères retenus, les plus significatifs se sont révélés être cette sec-

tion transversale et également le tranchant, le poids et la longueur des lames. La plupart des mesures et critères étudiés sont en dépendance les uns des autres. La matière impose en effet des contraintes, et une logique fonctionnelle conduit au choix des formes, des dimensions et des poids. L'herminette, si importante soit-elle, dans l'outillage du Polynésien ne peut remplir que quelques fonctions. Les herminettes étudiées se situent dans une très large majorité dans les tailles petites et moyennes, soit entre 5 et 19 cm de long. Ceci, allié à d'autres critères, semble faire de ces objets, des outils essentiellement destinés à des travaux de finition ou de finesse et de précision. Ce sont des outils de sculpteurs plutôt que de charpentiers ou de bûcherons, mis à part quelques pièces particulièrement grandes et lourdes.

La seconde étude, ethnographique celle-ci, présente sous la forme d'un glossaire commenté des termes marquisiens, des documents relatifs à l'aménagement de l'espace. Ces documents sont classés par thème. Ils intéressent notamment la première partie de cette thèse : l'aménagement de la vallée de Hakaohoka par les anciens Marquisiens. Ce glossaire anime et complète ainsi les données archéologiques par des informations recueillies dans divers ouvrages, dont, notamment les deux dictionnaires de Dordillon qui vécut aux Marquises dans la seconde moitié du XIXème siècle. Un index reprend les termes marquisiens et renvoie aux passages concernés. Cette partie est loin d'être pleinement satisfaisante, je ne suis en effet ni linguiste et encore moins Marquisien. L'idéal serait de reprendre cet outil de travail avec les personnes compétentes...



**ABSTRACT**

*This thesis presents in two volumes part of the field-work carried out during 28 months in French Polynesia. The work is devoted essentially to an archeological study of the Marquesas with special emphasis on the island of Ua Pou. With the exception of a few sites briefly described by Linton, Ua Pou has never been the object of an archeological investigation. Thereby the interest to study its past and to add a contribution to the archeological work already carried out by Norwegian, American and Japanese researchers on the other islands of the archipelago. This study of the pre-European settlement pattern can furthermore complement the ethnographical work recently done on the same island by Henri Lavondès.*

*These studies were oriented on two principal axis. On the one hand, the study of surface structures and on the other, the stratigraphical study of sites together which enable one to attain information on a more distant past.*

*The first volume gives a general study of the archipelago, of the island of Ua Pou and of the Marquesan society at the time of the first European contacts (which took place mostly in the XIXth century) and is followed by the presentation of the results of the field work carried out primarily in the valley of Hakaohoka where most of my time was spent. This constitutes the main part of my contribution. The second volume is devoted to ethnohistorical documentation.*

*The Hakaohoka valley was selected because since the*

*European period it has been deserted. It remains uninhabited today and is rarely visited. Its structures are thus found fossilized since 1860-70 and the relatively large number of paepae permits a study of the settlement pattern as it existed just prior to and at the time of the first European contact.*

*The paepae or upe (term differs in the Northern and Southern Marquesas) is a raised quadrangular stone platform often intended as a foundation for a dwelling site. This type of construction is particular to the Marquesas even though somewhat similar constructions are found in several areas of Polynesia such as in Samoa (Western Polynesia). However, in the Marquesas, the paepae had a very important and original development, especially since the XVth century. It is but one of the habitation structures but the main one as well as the commonest. The study of these structures has permitted to specify the variations in methods of construction, settings and use. Their function was at times stipulated or else surmised. Associated with other types of structures, these paepae permitted by their type or their concentration to characterise the human occupation of the Hakaohoka valley. Six zones were thus differentiated. The ecological setting, the relief and vegetation also varied according to these zones with were to reveal themselves complementary. Put apart several cases, the stone structures are undoubtedly contemporaneous. This synchrony played evidently over several years, several generations.*

*The first zone at the foot of the valley was called the COASTAL AREA and marks the entry into the valley and extends for nearly two kilometers. Upe are the primary sites found here.*

*The activities of the Marquesans who lived in this area were certainly focused both on the protection of the valley and on fishing. They could trade fish to those who lived more inland and get in return tubercules, fruits and other products be they alimentary or not.*

*Further back the LOWER VALLEY is the most extended zone of Hakaohoka, nearly 600 meters long. Surprisingly, there are few paepae when comparated to the coastal area and in proportion to the space occupied. However, this zone is covered with walls, enclosures and retaining walls that form more or less levelled surfaces suitable for cultivation. Taro must have held an important place. The paepae are generally situated apart on the slopes on natural outcrops of rock seemingly so as not to encroach on the remaining usable land reserved for horticulture. This vaste area which has too few habitation sites must have been intended for collective use. The paepae, few and relatively small, were perhaps inhabited temporarily by persons in charge of the upkeep and the guardianship of the gardens.*

*Just behind this zone, the MIDDLE VALLEY appears like the community center. The greatest density of structures is to be found here. What characterizes the paepae, (besides their number -40% of the total- and their imposing size) is the fact that they are grouped together, sometimes contiguous ; unities and groupings are thus bound together by walls, enclosures and other structures. It is difficult to imagine here a collective horticulture. The land appears well divided into small individual tracts of land connected with the dwelling sites and intended to satisfy the basic necessities of the households as well*

as for the cultivation of plants requiring more constant and attentive care (for example the aute or paper mulberry, sugar cane, as well as kava and cordyline).

In addition, the three largest paepae of Hakaohoka are found in the **MIDDLE VALLEY** ; their dimensions are surprisingly close to 18 meters long by 11 meters wide. Given the size of the blocks used (some are over two meters long), these measurements cannot be due to hazard. Preferential measurements existed and certain sizes, as well as certain colors and certain qualities of rock were very probably chosen for special structures or parts of structures often religious or tapu. The chief's paepae and the priest's paepae are both found in the same area. The paepae of the chief is the most beautiful and the paepae of the priest is the richest in archeological remains of all sorts including numerous bones most of which are human, some burnt, which was not a habitual practice.

The meae, a religious and tapu site by excellence, is also located in this center. It borders on one side a vast cleared area, actually the only one in this **MIDDLE VALLEY**.

Behind this zone, towards the interior, the **INLAND VALLEY** has definitely fewer paepae, but still a good number (around 24%). This area is characterized by the groupings which are found in it. They are relatively isolated one from the other and contain more diversified structures than seen elsewhere. Pits are also found which actually served as silos for the conservation of breadfruit which formed a fermented mass called ma. Breadfruit trees (tumu mei) are in effect numerous here as well

as taro. Horticulture was undoubtedly the vocation of this part of the valley but not the only one and the cultivation differed from that of the **LOWER VALLEY**. Taro could be easily and almost naturally irrigated (contrary to the cultivation in the Lower Valley), but not over large areas. What characterizes this very rough terrain is that it is dominated by breadfruit trees. On the other hand, the relative importance of sites and of particular associations such as boulders and stone set on edge, polishing stones, very narrow oki paepae... lead one to think that their role was much more complex than that of simple horticulture.

Above this zone, the valley becomes very boxed in and its longitudinal profile rises distinctly and there is no longer room for the construction of important sites. This **HEAD OF VALLEY** practically devoid of human interference could have been visited for its plants more or less wild and for the cultivation of certain others such as the huetu, the Tahitian fei, the hue prani, a sort of gourd that served as containers. Further up, separated and apart from the preceding five zones all of them situated along the river, a sixth zone was for this reason named the **MARGINAL VALLEY**.

Two sites geographically distincts are found in this **MARGINAL VALLEY**. Their role was either for observation and defense or for burial. The first is characterized by a peak marked by human use which dominates the valley at 550 meters, the other is a burial shelter with which are associated two small paepae.

The valley was thus divided into six zones which appear to be closely complementary. The valley, with the contributions

*of the sea, offered to its inhabitants, the Kaavahopeoa, the necessary resources for its self-subsistence. This schema is of course slightly simplified and one must not imagine that the Marquesan remained confined to his valley. Contacts, relations between valleys, even between islands, must have been frequent. Nevertheless, the valley remained the unity, the dominant territorial entity.*

*After the study of the surface structures, also accompanied by several test excavations, the second part of our research was the search for sites that could tell us more about the ancient past of the island. The second part of the first volume is thus devoted to one of these sites, the most remarkable. It is Anapua, a rock shelter situated in the south-west of Ua Pou, which served as a refuge for fishermen. It is of great interest not only because of the richness of the remains but also the oldness of the layers. The archaeological deposits had accumulated to over a depth of 3,50 meters. The material is still being studied and the excavations should be continued. This part, very short, is out of proportion compared to the study of the valley. In reality, I do nothing but to present this rock shelter and to announce a first important result. A carbon-14 test on a piece of charcoal taken in situ at a depth of 3,35 meters gave a date of 150  $\pm$  95 B.C. It is the most ancient date known today in Eastern Polynesia. It approaches closely that of Robert Suggs but which was criticized by Y. Sinoto (Suggs's sample was not effectively taken from a well defined stratigraphy).*

*In a second volume are presented jointly two documentary*

*studies. The archaeological one is the analysis of an important collection of stone adzes, one of the principal "fossil guides" to the Oceanic prehistory. These adzes come from all of the Marquesas but mostly from Ua Huka, one of the three inhabited islands of the Northern Marquesas. Most of them were collected on the surface so are probably not very old.*

*The adzes were divided into five groups based on cross-section of the blade. Amongst the numerous criteria considered, the most significant appear to be the cross-section, the cutting blade, the weight and the length of the blade. Most of the measurements and criteria studied are directly inter-related. The material itself imposes its limitations and a functional logic prescribes the shape, dimension and weight. The adze, important as it was as a tool for the Polynesian, could only fulfill certain functions. Most of the adzes studied are of small and medium size, that is to say between 5 and 19 cm long. This, along with other criteria, seem to make of these objects, tools essentially used for finishing touches or for minute and precise handywork. They are sculpturing tools rather than cutting tools for carpenters and lumbermen apart from a few particularly big and heavy adzes.*

*The second study, this one ethnographical, presents in a commented Marquesan glossary form, documents relative to land use. These documents are classified by theme. They concern primarily the first part of this thesis : land use and settlement of Hakaohoka valley by the ancient Marquesans. This glossary thus gives life to and completes the archaeological data by information gathered in various works notably the two dic-*

*tionnaires by Dordillon who lived in the Marquesas during the second half of the XIXth century. An index retakes the Marquesan terms and refers back to the passages concerned. This part is far from being entirely satisfactory... but in fact I am neither a linguist nor still less a Marquesan. The ideal would be to pursue this work with the aid of competent people...*



UA POU ET LES ILES MARQUISES

INTRODUCTION

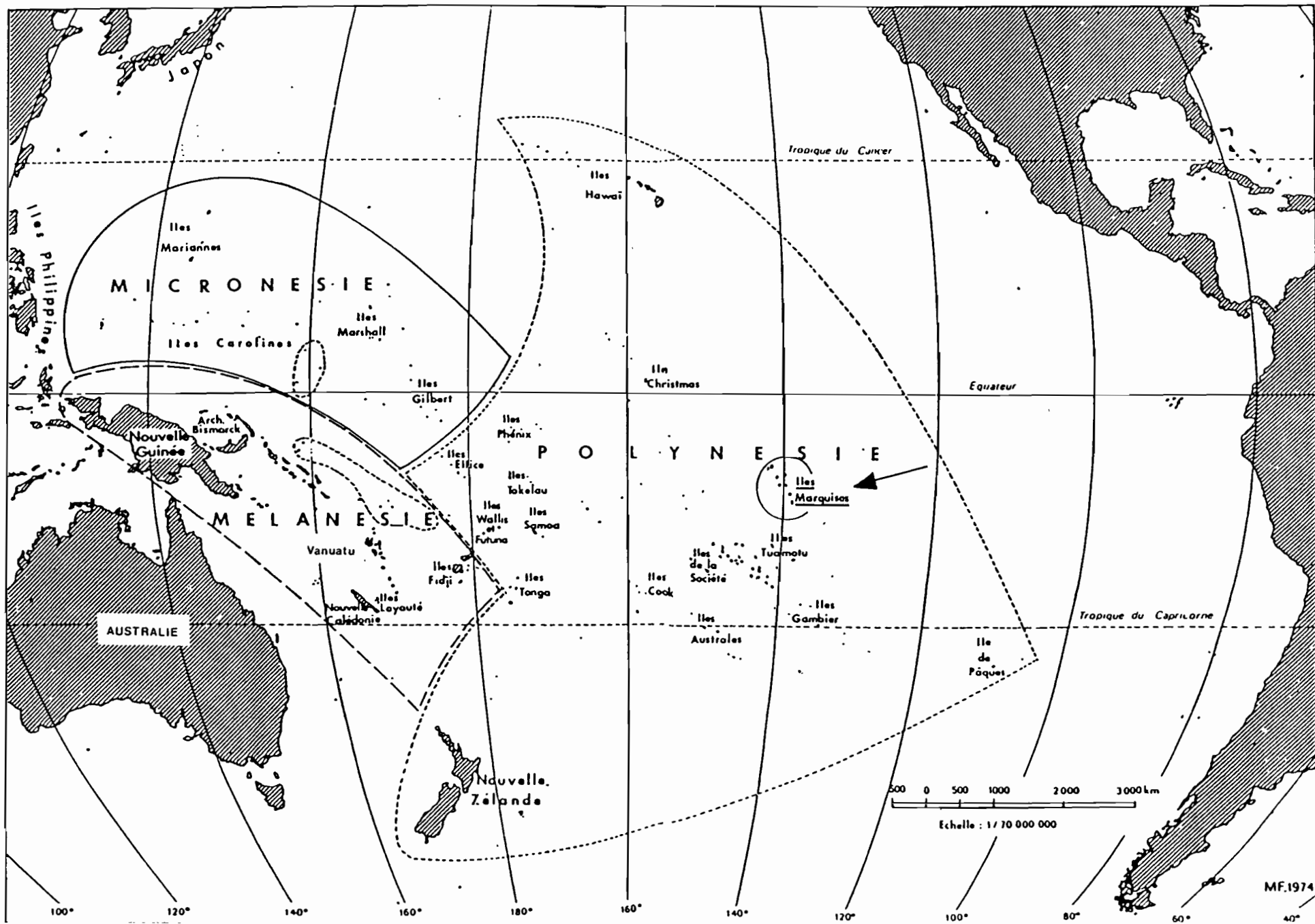


Figure n°1

ARCHIPEL DES ILES MARQUISES

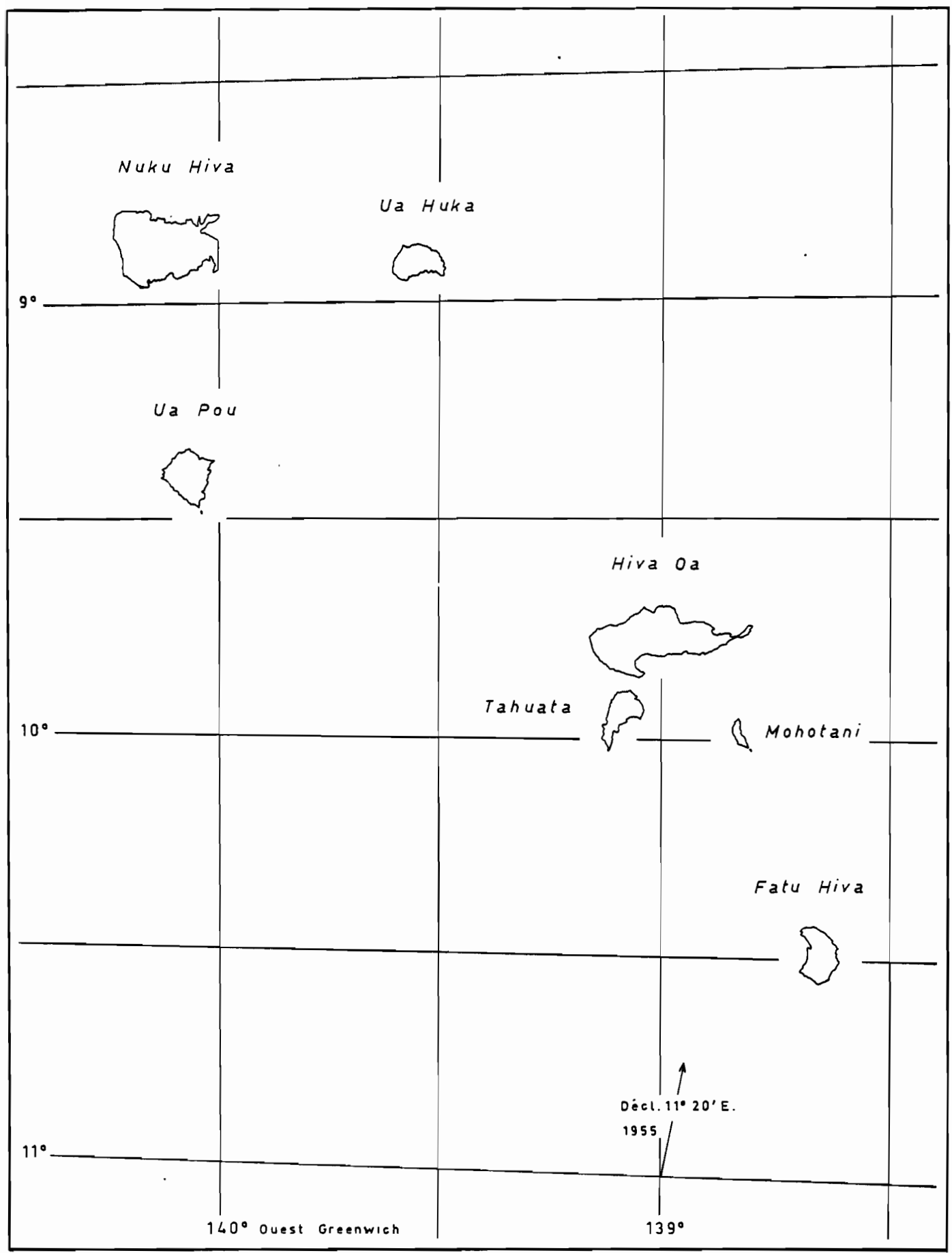


Figure 2

## UA POU et LES ILES MARQUISES - Introduction

Les Marquises, comme la plupart des îles reposant sur la plaque Pacifique, forment un archipel, composé d'une douzaine d'îles volcaniques, orientées nord-ouest/sud-est, s'étirant sur trois cent cinquante kilomètres et séparées en deux groupes (Nord et Sud) par un passage de cent onze kilomètres. Seules six de ces îles sont actuellement habitées par une population beaucoup moins importante qu'autrefois ; 6548 habitants au recensement de 1983 alors qu'elle était estimée à 50000 en 1798 par Crook. Les terres les plus proches sont les atolls de Pukapuka et Napuka, à quatre cent cinquante kilomètres.

Ces îles, relativement récentes (2 ou 3 millions d'années pour la plupart) ont un relief jeune, extrêmement accidenté. Les terres y sont découpées en vallées étroites aux versants très pentus, arrosées de cours d'eau souvent intermittents. Il n'y a pas de plaine côtière, ni de récif corallien. Les côtes sont constituées de falaises interrompues de petites baies, souvent frangées de galets et seuls points de débarquement. Le climat, influencé et modifié par le relief, se décompose en micro-climats rattachés au type sub-tropical. La variation pluviométrique et les sécheresses récurrentes ont eut de grandes répercussions sur l'adaptation des Marquisiens à leur archipel et même sur leurs migrations ultérieures.

En effet, proche de l'Equateur, l'archipel subit des sécheresses fréquentes qui peuvent durer plusieurs années et occasionner de graves famines (ces famines expliqueraient l'habitude des Marquisiens de conserver dans des silos le fruit de l'arbre à pain sous forme de pâte fermentée : le *ma*).

Autre handicap des Marquises, la morphologie même des îles les rend sensibles aux raz de marée, les basses vallées risquent donc d'être inondées et, leurs cultures et habitations détruites. Si les ressources alimentaires sont sensiblement les mêmes dans l'ensemble de la Polynésie centrale, les Marquisiens disposent de possibilités écologiques plus réduites qui les obligèrent à une adaptation particulière.

Les premiers découvreurs Européens et, par la suite les ethnographes et chercheurs contemporains, ont beaucoup insisté sur la particularité de ces îles et de ses habitants. La "massivité, la force et la vigueur", termes employés pour qualifier le relief, peuvent aussi s'appliquer selon eux, au caractère du Marquisien et de sa culture (cf. en particulier Handy, 1923).

Dans l'état actuel des recherches les Marquises semblent avoir été un important centre de dispersion, sinon le point de départ de la colonisation en Polynésie orientale, pour des îles telles que l'île de Pâques, les îles Hawaii et même les îles de la Société. Si l'origine du peuplement reste une des questions essentielles posées à l'archéologue, la connaissance du milieu où vécurent ces Polynésiens, les progrès et tâtonnements de leur adaptation constituent actuellement un des aspects de la recherche les plus passionnants. L'archéologie dans cette région du globe est encore bien récente pour être trop affirmative. Associée aux travaux des ethnologues, linguistes, botanistes, palynologues... elle permettra de combler certaines lacunes de l'ethnohistoire.

#### L'époque historique.

C'est au milieu de l'année 1595 que les îles Marquises acquièrent ce nom européen. Parti, sous les ordres du

vice-roi du Pérou : Don Garcia Hurtado de Mendoza, pour reconnaître les îles Salomon et y fonder un premier noyau de colonisation, Alvaro Mendana de Niera, à bord d'un navire commandé par Fernandez de Quiros, découvre la partie sud de l'archipel et jette l'ancre devant une vallée de Fatu Hiva. Il découvrira également Tahuata, Hiva Oa et Mohotani. Il nomma ces îles, plusieurs vallées, et appela le groupe "Islas Marquesas de Mendoza", en l'honneur de la femme du vice-roi. Ce n'est qu'en 1774 que Cook redécouvre le groupe sud des Marquises. En mai 1791, Ingraham visite les îles déjà vues par ses deux prédécesseurs et remontant plus au nord découvre Ua Pou, Nuku Hiva et Ua Huka, mais ne s'y arrête pas. En juin de la même année, Etienne Marchand suit le même chemin et s'arrête à Ua Pou où il prend possession de l'île au nom du roi de France. Il découvre aussi, au nord-ouest, Eiao.

A partir de cette époque, les passages se font plus fréquents et les premiers baleiniers apparaissent. Jusque vers 1805 les navigateurs encore peu nombreux, reçurent un bon accueil, troublé cependant par d'innévitables escarmouches plus ou moins sanglantes. Les principaux points d'escale étaient Tahuata (Vaitahu) et Nuku Hiva (Taiohae, Taipivai, Hakau). Par la suite, le trafic des peaux de phoques, la quête du bois de santal et de la graisse de cétacé, placèrent les Marquises au centre, relatif, d'un trafic maritime important passant par le cap Horn et les côtes du continent américain. Ces contacts perturbèrent gravement l'organisation sociale et provoquèrent un déclin qui se précipita dans la seconde moitié du XIXème siècle.

Le contact des deux civilisations s'impose alors pleinement au détriment de la population locale. Les navires viennent aux Marquises pour y relâcher, s'y ravitailler en eau, nourriture et aussi main d'oeuvre embarquée plus ou moins

volontairement. Des sites seront choisis comme chantier de réparation navale ou fortifiés dans un but militaire (Porter, 1813). Les transactions se règlent en pacotille, puis en armes et alcool. Des alliances furent faites, les nouveaux venus offrant leurs forces à certaines tribus contre d'autres ; le plus souvent dans le but d'acquérir des terrains et d'imposer militairement leur intérêt et leur morale. L'exploitation de ressources locales, ou importées d'Amérique : le santal, plus tard le coton, le coprah, le café, la vanille furent des denrées recherchées par les marchés occidentaux.

Les missionnaires jouèrent un grand rôle pour imposer la France aux habitants. En juin 1797 eut lieu la première tentative d'implantation missionnaire, elle se solda par un échec. Ce n'est qu'autour de 1830 que le catholicisme pourra s'implanter plus sûrement. La dépopulation tragique, la désagrégation des structures sociales et "l'éducation" à l'étranger de fils de chefs vont permettre à l'Eglise, et avec elle, à l'Administration française de "prendre possession" des îles Marquises.

Après avoir "tenté" américains et anglais, les Marquises devinrent un protectorat français en 1842 lors de l'intervention de l'amiral Dupetit-Thouars. En effet, voulant créer dans le Pacifique un point d'escale, le gouvernement de Louis-Philippe opte en 1841 pour les Marquises et surtout pour la grande et profonde rade de Taiohae à Nuku Hiva. C'est le 1er mai 1842 que fut signé à Vaitahu (Tahuata) le procès-verbal déclarant la prise de possession par la France de l'île et de tout le groupe sud. Le premier juin 1842, eut lieu la même cérémonie à Taiohae. L'occupation et l'administration militaires s'instaurent de 1842 à 1881.

Après cette prise de possession, les guerres intertribales et les escarmouches avec les Français ne cessèrent pas. Des

paix furent signées mais bien souvent partielles et provisoires. Vers 1860, des calamités vont s'abattre sur les îles. Outre les rivalités internes, l'alcoolisme et les autres plaies introduites vont s'exacerber pour atteindre un paroxysme lors du passage des expéditions péruviennes. En effet, ces dernières viennent razzier de la main-d'oeuvre pour l'exploitation des mines de guano. Les premières tentatives eurent lieu en octobre 1862, et prirent fin en février 1863. L'épidémie de variole qu'elles provoquèrent "enleva à Nuku Hiva un millier de personnes c'est-à-dire plus de la moitié de la population et à Ua Pou les deux tiers (six cents personnes environ)" (Père Chaullet).

En 1881, par suite de l'annexion de Tahiti à la France, l'administration des Etablissements Français d'Océanie devient civile. Ces deux administrations successives tentèrent d'imposer leur paix à coups de Décrets et d'Arrêtés parfois contradictoires.

Les colons, inexistantes en 1842, ne sont guère actifs encore en 1880. A cette date cependant, la colonisation se précise, plus efficace, elle travaille souvent en relation avec les maisons commerciales de Papeete. En ce début du XXème siècle, en effet, celles-ci s'intéressent aux possibilités agricoles des Marquises, achètent des terres : les plantations manquant de main-d'oeuvre, c'est surtout vers l'élevage de boeufs et de moutons qu'elles se tourneront. Les liaisons sont déjà assurées depuis octobre 1897 par un service mensuel de navires à vapeur établi entre Papeete, Taiohae et San Francisco. Cependant, l'implantation occidentale resta longtemps très peu importante et plus rares encore furent ceux qui s'attachèrent à recueillir des éléments de la culture de ces îles.

Ce n'est, en fait, qu'à partir des années 20 de ce siècle que la présence coloniale s'organise. Face à une



dépopulation croissante et dramatique, en juin 1923, un médecin civil est enfin affecté aux Marquises pour s'occuper du groupe nord, le médecin militaire jusqu'alors chargé de tout l'archipel peut ainsi se consacrer au seul groupe sud. En mai 1924, la Mission qui s'était dévouée, notamment lors de la grande épidémie de variole de 1863, ouvre une école internat de filles à Atuona (Hiva Oa) (Les tentatives précédentes avaient été éphémères). En septembre de la même année, une léproserie est créée près d'Atuona. En janvier 1925, une station de T.S.F. est ouverte dans cette même vallée qui voit en mars une infirmerie-hôpital ouvrir ses portes.

#### Les données de l'ethnohistoire.

Pour reconstituer ce que cette histoire put être, il faut se pencher sur les textes des navigateurs et autres observateurs. Pour l'essentiel il s'agit soit de récits de voyages (souvent très courts et complétés par les témoignages de "Beachcombers" : J. Cabri, Morrison, E. Robarts, Wilson...) soit de notes tirées de journaux de bords (J. Cook et E. Marchand...) soit enfin de correspondances ou rapports de missionnaires (W.P. Crook 1797-1799 ; Rév. Darling, 1834-1835 ; P. Mathias Gracia, 1843). Les ethnologues ne s'intéressèrent aux Marquises que tardivement. Karl von den Steinen, premier ethnologue qui travailla sur les Marquises s'y rendit en 1897. Les écrits les plus anciens et les plus importants sont ceux de P.F. de Quiros (pilote en chef de Mendana, 1595), J. Cook (1774), J.R. et J.G. Forster (1774), E. Marchand (1791), W.P. Crook (1797-1799), Ed. Robarts (1798-1806), A. J. von Krusenstern (1804), G.H. von Langsdorff (1804), D. Porter (1813) et C.S. Stewart (1829). Par la suite ceux qui écrivirent sur les Marquises eurent souvent tendance à compléter leurs observations des récits de ces derniers.

Entre 1840 et 1930, à peu près, les Pères missionnaires de Picpus et certains officiels, résidents ou de passage, prirent de très intéressantes notes, parfois publiées par la suite. Il s'agit surtout des précieux documents conservés par les Pères du Sacré Coeur et comprenant principalement les travaux des Rév. Pères Chaulet, J. Lecornu, Mathias Gracia et de Mgr. Dordillon (à qui l'on doit le premier dictionnaire marquisien), auxquels s'ajoutent la publication des récits qui suivirent les expéditions de Dumont d'Urville en 1838 (Vincendon-Dumoulin) et de l'amiral Dupetit-Thouars (1840-41) (notamment les souvenirs de M. Radiguet, 1859).

L'étude approfondie de la culture marquisienne ne commence réellement qu'avec K. von den Steinen à l'extrême fin du XIXème. De cette époque jusqu'à pratiquement la veille de la seconde guerre mondiale, les travaux en sciences humaines qui seront menés aux Marquises porteront essentiellement sur l'ethnographie, la linguistique et l'anthropologie physique. L'analyse historique reposait alors essentiellement sur l'étude des légendes et des généalogies. Celles-ci offraient en effet la possibilité de discerner certaines phases de migrations, et, apparemment de remonter à la fois jusqu'à l'arrivée des premiers habitants des îles et de suivre parfaitement les filiations. Ceci eut pour conséquence de laisser supposer que la Polynésie orientale était une zone de peuplement tardif où aucun phénomène de colonisation ne pouvait être antérieur à un millénaire. L'autre aspect de ces recherches fut de mettre en évidence des relations entre la Polynésie, la Mélanésie et l'Indonésie. Un peu avant les années 1960, l'histoire du peuplement était encore ainsi plus volontiers considérée, au travers de l'analyse des récits légendaires, comme une suite de migrations correspondant chacune à un complexe culturel, racial et linguistique différent. L'archéologie, à cette date, apparaissait comme une activité marginale limi-

tée à des descriptions de structures de surface et à des commentaires d'objets de collection. De très utiles observations furent ainsi consignées. Mgr Dordillon et K. von den Steinen, en tout premier lieu, firent un travail remarquable sur la culture marquisienne entre les années 1850 et 1930 ; R. Linton compléta en quelque sorte les travaux de ces derniers et surtout ceux de son collègue ethnologue Handy. Le couple Handy travailla avec R. Linton dans les années 1920-25, sur les Marquises et livra au public une somme remarquable de travaux, ethnographiques pour l'essentiel, sur l'archipel. Aucun inventaire véritable des structures de surface ne fut entrepris alors. Bien des éléments, parmi les plus spectaculaires, disparurent depuis, volés ou vendus, détruits par le temps ou par les hommes.

#### Justification des recherches archéologiques.

Ces recherches diverses étaient conduites sans préoccupation diachronique ; puisque l'on pensait que l'arrivée des Polynésiens dans ces îles était très récente, des fouilles archéologiques étaient inutiles... elles ne révéleraient rien d'autre que ce que l'on trouvait en surface (P. Buck, 1944). Ceci fut bientôt contredit par des recherches effectuées en Nouvelle-Zélande puis aux îles Hawaii. En Polynésie centrale, les premières fouilles stratigraphiques ne datent que de 1957 aux îles Marquises et des années 1960 aux îles Tuamotu et de la Société. Les résultats obtenus aux îles Marquises, à Nuku Hiva, par R.C. Suggs (1961), laissaient supposer que cet archipel avait pu constituer l'un des premiers centres de dispersion des Polynésiens orientaux. Quelques années plus tard, à la suite de ses fouilles à Ua Huka, Y.H. Sinoto avançait l'hypothèse que le premier de ces centres de dispersion était les Marquises.

Ces premières recherches de R.C. Suggs et de Y.H. Sinoto ne concernent que la chronologie de seulement deux sites : celui de Hane, à Ua Huka, et celui de Haatuatua à Nuku Hiva. Elles eurent le grand intérêt de révéler d'une part la relative ancienneté de leur première occupation, jusque là insoupçonnée et, d'autre part, de présenter un premier essai de l'évolution de la préhistoire. Des temps immédiatement pré-européens subsistent de nombreuses structures lithiques, témoins originaux de l'ancienne occupation du sol et de l'organisation de l'espace propres aux Marquises. Elles restent mieux conservées dans les vallées inhabitées depuis l'époque européenne. A Nuku Hiva, Suggs (1961), chercha à préciser l'évolution chronologique de ces structures. Deux autres archéologues s'attachèrent, au contraire, à préciser leur organisation spatiale à l'époque immédiatement pré-européenne : P. Bellwood dans la vallée de Hanatekua, à Hiva Oa (Bellwood : 1972) et M. Kellum dans celle de Hane à Ua Huka (Kellum : 1971).

La troisième île du groupe Nord des Marquises : Ua Pou, restait totalement inexplorée, tant du point de vue des séquences chronologiques de son occupation depuis son premier peuplement, que de celui de ses structures lithiques récentes (en dehors d'une trentaine sommairement décrites (Linton : 1925) mais dont aucune ne se situe dans la vallée de Hakaohoka). Cette pauvreté de la documentation archéologique nous a fait choisir Ua Pou comme terrain de recherche. L'étude de sites profonds et celle de l'organisation spatiale des structures lithiques dans une vallée (celle de Hakaohoka, en l'occurrence où elles sont particulièrement nombreuses et importantes) devait permettre d'éclairer la préhistoire de l'île, d'apporter d'utiles éléments de comparaison avec les résultats déjà obtenus tant à Nuku Hiva qu'à Ua Huka et à Hiva Oa et contribuer ainsi, et d'une façon plus générale, à une meilleure connaissance du passé de la Polynésie orientale.

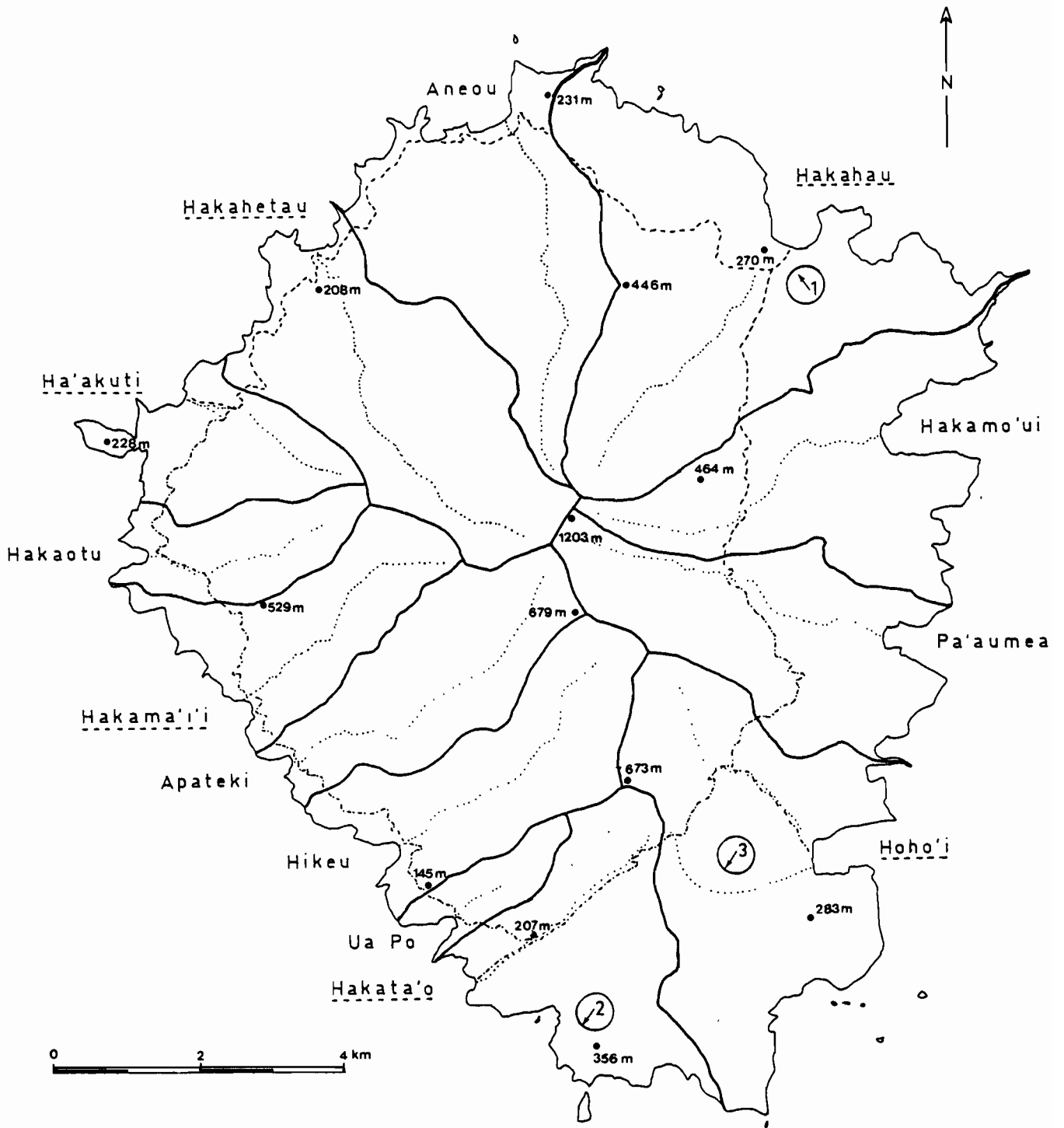
Si l'absence de recherches archéologiques à Ua Pou justifiait le choix de cette île, celui-ci fut aussi motivé par le fait qu'un ethnologue : Henri Lavondès, y avait déjà effectué un long séjour pour en étudier les traditions orales et, plus particulièrement la mythologie (Lavondès : 1975). On pouvait ainsi espérer préciser des relations entre les données de la tradition orale et celle de l'archéologie. Enfin, contribuer à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine archéologique marquisien n'est pas la moindre justification des recherches entreprises.

Nous avons effectué, sous l'égide de l'ORSTOM, deux séjours à Ua Pou : dix-huit mois d'abord, en tant que Volontaire de l'Aide Technique puis allocataire de l'ORSTOM (janvier 1981 à avril 1982). Le second séjour, en tant qu'élève de l'ORSTOM, de février 1984 à avril 1985, avec une interruption de quatre mois passés au Centre ORSTOM de Papeete pour une première exploitation des matériaux précédemment recueillis.

Après cette introduction générale, nous présenterons, dans le premier volume, les travaux concernant la vallée de Hakaohoka et son organisation spatiale à l'aube des temps européens. C'est la partie la plus importante car ces travaux occupèrent la plus grande part de notre temps : recherche et exploitation de la documentation ethno-historique et ethnographique, et recherches sur le terrain. Notre deuxième objectif avait été de prospecter et d'étudier des sites profonds pouvant livrer des informations sur le plus lointain passé de Ua Pou. L'exposé de ces travaux et de leurs résultats sera plus succinct. En effet, si de nombreux sondages ont été effectués, peu furent vraiment productifs. Quant à ces derniers, l'exploitation de leurs matériaux en laboratoire est encore inachevée. Nous indiquons cependant, dans la seconde partie,

les principaux résultats déjà obtenus et concernant l'important abri-sous-roche d'Anapua. Enfin, à la fin du volume, deux illustrations repliées : le plan général de la vallée et la coupe stratigraphique de Anapua.

Le second volume de la thèse regroupe la documentation ethnographique (glossaire des termes marquisiens relatif à l'habitat) et archéologique (étude typologique d'une importante collection d'herminettes, l'un des principaux outils des Polynésiens et l'un des principaux "fossiles directeurs" de la préhistoire océanienne). S'y ajoutent un index et la table des illustrations. La bibliographie termine ce volume avec, à la fin, une illustration encartée : un tableau comparatif des herminettes marquisiennes étudiées.



- Hakahau Vallée Habitée
- Limite de Vallée (ligne de partage des eaux)
- Rivière Principale
- Route ou chemin carrossable
- Sentier
- Localisation des Recherches 1 Hakahau 2 Anapua 3 Haka'ohoka
- Altitude

Figure 3

LA VALLEE DE HAKAÓHOKA



ETUDE PRELIMINAIRE

1-1 - *ETUDE PRELIMINAIRE : Présentation succincte de la Société marquisienne à l'époque des premiers contacts.*

Ce groupe d'îles fut très peuplé comme d'autres archipels polynésiens à la même époque. A la fin du XVIIIème siècle, puis au début du XIXème, et bien que les évaluations d'alors soient d'une moindre fiabilité, il semble raisonnable, en recoupant les témoignages et les vestiges archéologiques, d'évaluer la population de 50 à 60.000 habitants. A l'époque où la France annexe les Marquises (1842), la population n'est plus que d'environ 20 000 âmes. Cette spectaculaire chute démographique déjà amorcée à l'époque des premiers contacts, connut son paroxysme dans les années 25 (un peu plus de 2 000 habitants), pour lentement se corriger par la suite. Il est à noter que le passage, en 1863, d'un " merle ", navire sud-américain chargé de rassembler de la main-d'oeuvre pour les gisements de guano fut à l'origine d'une catastrophique hémorragie humaine (dûe à la variole) dans le groupe nord, suivie de peu par la sévère répression, en 1880, de la rébellion de HIVA OA, au Sud. Ces évènements portèrent les derniers coups à la résistance culturelle de cette population exsangue. Bien des aspects de l'ancienne société marquisienne ont ainsi disparu. Néanmoins, les sources ethnographiques du XVIIIème, permettent d'en retrouver des éléments communs à l'ensemble de la Polynésie et d'autres au contraire, typiquement marquisiens.

\* Caractères généraux.

La vallée constitue une entité essentielle pour saisir l'originalité des Marquises. Les plateaux et les crêtes demeurèrent déserts, ou pratiquement, en raison de la nature des sols ou du relief, de l'état de guerre endémique, ou de ces deux facteurs réunis.

Les Marquisiens encore actuellement, continuent à se réclamer d'une vallée, leur *fenua*. Deux unités sociales fondamentales ressortent dans la société protohistorique : le *mata'eina'a* unité tribale, et le *ha'etoa* qui groupe les occupants d'une maison d'habitation et de ses annexes (H. LAVONDES, Thèse 1975, p. 8). Chaque vallée possède son propre système social, au sein duquel la lignée des chefs, *papa Haka'iki*, et le collège des prêtres *tau'a*, tiennent les rôles les plus importants, avec, semble-t-il, une primauté des seconds sur les premiers. Pourtant, aucune distinction bien particulière aux yeux des Européens ne semblait faire ressortir l'importance et la considération qui leur étaient imparties. Les nuances hiérarchiques étaient subtilement placées sur d'autres plans que les richesses extérieures. Un réseau de multiples *tapu* et certains avantages très concrets constituaient des privilèges bien plus précieux.

#### 1-1-1 - ORGANISATION DE LA VALLEE.

##### \* Les notables.

Ainsi, toute une classe jouissait de monopoles sur un large éventail d'activités : tatouage, construction de piroque, élaboration de plates-formes lithiques, confection d'herminettes ... Pour assurer et étendre leur importance, le jeu politique de ces familles consistait à s'allier entre elles par l'adoption, les alliances matrimoniales ou l'échange du nom. L'importance du nom était très grande. Par son nom, le chef de la tribu possédait les terres de la tribu et donc, l'une des principales récoltes de *mei*, (fruit de l'arbre à pain). Ceci le mettait à l'abri des pénuries. Principal détenteur des arbres à pain, il assurait les distributions lors des fêtes et de disettes et renforçait ainsi sa position centrale au sein de la tribu.

Dans la vie de la communauté, le personnage le plus remarqué et le plus craint fut le prêtre (ou la prêtresse) inspiré, *tau'a*, qui parlait au nom des dieux. Son pouvoir sur les décisions déterminantes pour la vie de la tribu, telle l'entrée en guerre ou le parti de s'expatrier, est de toute première importance. Vivant souvent de façon retirée, il était servi dans ses désirs et dans ses actes par les *moa* ou *tapu oko*. Les prêtres de second ordre étaient surtout des maîtres de cérémonie ou des spécialistes des différents artisanats, ce qui leur valait le nom de *tuhuna*, ou *tuhuka*. Le plus important d'entre eux était le *tuhuka o'oko*, ou " très savant en matière religieuse ". Les prêtres inspirés furent souvent dépeints comme des instigateurs de véritables chasses à l'homme. Les victimes étaient le plus souvent mises à mort sur le *mea'e* ou le *tohua*, à titre votif ou rogatoire. Ces exactions furent-elles à l'origine de rancoeurs ou bien est-ce la pression de la surpopulation en période de disette qui déclanchèrent les luttes tribales incessantes ? Elles eurent de très nuisibles conséquences lors de l'introduction des armes à feu. Bien souvent, les récits des premiers voyageurs donnent le sentiment qu'il s'agissait surtout d'escarmouches, occasions de démontrer les valeurs guerrières. Ces hostilités pouvaient pourtant être dévastatrices.

#### \* Les festivités.

Les occasions de rassemblement étaient innombrables : la guerre et ses divers épisodes, les cérémonies visant à faire cesser la disette ou célébrer d'abondantes récoltes ... Mais la plus considérable concernait la mémoire d'un chef ou prêtre divinisé. Pendant des mois la population s'y préparait. Toutes les ressources de la vallée, et même de l'Ile pouvaient y être consommées.

Moyen d'échange et facteur d'unité, ces efforts et ces festivités dépendaient de la cohésion de la communauté et contribuaient à la maintenir. Le prestige du chef s'y trouvait jaugé et par là même, celui de la tribu. Ces bombances animées pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de chants et danses dont une partie était exécutée par les *kai'oi* (adolescents et jeunes gens des deux sexes non encore mariés, jouissant de nombreux privilèges et d'une grande liberté sexuelle), contribuèrent sans doute au renom d'apparente liberté que la littérature colporta à propos de ces îles. Les femmes, du moins celles issues du groupe des *kikino*, furent en outre un moyen d'obtenir certains biens (clous, tabac, étoffes ...) auprès des marins. Les Marquisiennes n'en étaient pas moins tenues à des règles de vie bien définies. Le *tapu* leur interdisait nombre de gestes ou nourritures et les maintenait éloignées des hommes, notamment au moment où ceux-ci étaient engagés dans certaines activités tribales : pêche, guerre ... Ceci n'empêchait pas les femmes de tenir des positions influentes dans la société marquisienne.

#### 1-1-2 - ORGANISATION TYPE D'UNE VALLEE.

Entité sociologique et territoriale, lieu de résidence et de travail, la vallée marquisienne se présente le plus souvent en trois espaces plus ou moins déterminés par la géomorphologie du terrain.

\* Les trois espaces.

La basse vallée : une embouchure plane, large et ouverte à l'océan, sensible aux raz-de-marée, fut surtout une aire de plantations ne nécessitant guère d'aménagements (cocotiers ...). L'absence ou du moins la rareté d'unités d'habitation, d'une part, la présence de *tohua* (place publique et lieu de festivités) et du *paepae* des pêcheurs de l'autre, semblent impliquer des activités essentiellement religieuses et cérémonielles. La moyenne vallée forme une autre unité très importante. La densité des *paepae* (plate-forme d'habitation) et d'espaces horticoles, la présence du *me'ae* (construction à caractère religieux) le plus élaboré et, éventuellement celle d'un " fort " faisaient de cette zone le centre communautaire. La haute vallée, plus humide, avait une fonction plus agricole ; les nombreuses terrasses, parfois irriguées par des canaux, indiquent en effet qu'on y cultivait abondamment les plantes alimentaires : taros et *huetu* (bananes plantains) en particulier.

Cette organisation type peut être modifiée ou perturbée par des contraintes telles, par exemple, des attaques plus ou moins fréquentes venant d'autres tribus ; l'implantation de l'habitat se fera alors de préférence en hauteur, sur des zones moins facile d'accès, plus aptes à être aisément défendables, des forts *pa* peuvent y être aménagés, des sites refuges entretenus. La cohabitation de plusieurs tribus dans une vallée particulièrement vaste modifie aussi cette organisation type ; dans ce cas, la vallée sera partagée en zones bien délimitées attribuées à chacune des tribus. A l'époque historique, le passage de navires favorisa la fixation d'une population en certains points du littoral.

\* L'habitat familial.

La moyenne vallée offre généralement la plus forte densité et la plus grande variété de structures. On y trouve les éléments d'habitation de la plupart des familles constituant la tribu. Le terme marquisien *paepae hiamoe* \* s'applique bien au soubassement de pierres, et à la construction qu'il porte, où une famille passe une bonne partie de son temps.

Autre élément des structures d'habitation : le *fa'e tumau* ou lieu d'activités culinaires ; il apparaît comme un " hangar à même le sol, couvert de feuilles de cocotiers tressées, ouvert sur tous les côtés ou fermé sur deux ou trois ".

(HANDY, 1923) ; le four y est aménagé dans le sol.

Lorsque la famille (famille étendue, plusieurs générations, plusieurs couples vivant sous le même toit) est plus importante, une troisième construction, le *fata'a*, remplit plusieurs fonctions. Hommes et femmes ne mangeant ni ensemble, ni au même endroit, c'est sur ce *fata'a* que les hommes prennent leur repas et gardent leur nourriture, ils s'y consacrent aussi à divers travaux. Ce *fata'a*, *tapu* aux femmes, sert également de " maison " au vieillard qui a perdu sa compagne. Cette construction peut être un simple appentis sur le *paepae* ou être dressé sur pilotis à proximité. Son plancher, fait de perches et de rondins, supporte un aménagement de terre et de pierres pour le feu ; la nourriture des hommes y est préparée. Sous le *fata'a* se trouve une réserve de bois et un autre foyer plus important servant de four.

---

\* Note : L'étude des *paepae* ou *upe* sera reprise en détail au sein de l'étude de HAKAHOHOKA ( 1 - 2 - 4 )

Ces divers aménagements domestiques sont complétés par un lieu sacré où se dresse l'autel familial. Ce lieu est, soit un petit espace enclos, soit une petite plate-forme lithique sur laquelle, ou dans lequel, des abris et des autels provisoires sont dressés en relation avec la mort, mais aussi la naissance et tout acte familial nécessitant quelques précautions religieuses.

\* Résidence du chef et lieux publics.

Le lieu de résidence du chef, souvent situé au centre de la vallée, concentrait de nombreux établissements ayant un rôle important dans la vie de la tribu. Cette résidence et ses dépendances reprennent en fait la même organisation que celles des habitations plus communes, mais sont souvent plus élaborées et plus nombreuses, ainsi la " maison des hommes " ou " maison des guerriers ", lieu de réunion où le chef et ses compagnons prennent leurs repas ... ; celle-ci est *tapu* aux femmes ainsi qu'aux hommes qui n'ont pas, de part leur image sociale un rôle d'importance dans les discussions. L'espace sacré, quant à lui, prend le nom de *me'ae* ou *ahu* ; il est encore maintenant évité ou *tapu*, nous en reparlerons. Contrairement au *me'ae* éminemment sacré et interdit à nombre de personnes, le *tohua* est lui fréquenté par toute la communauté ; c'est le lieu public où se déroulent les festivités.

Cet ensemble forme donc le centre de la communauté. D'autres structures sont plus éparpillées, ainsi d'autres espaces à caractère religieux, plus petits, appartiennent à la tribu entière comme le *tokai* dédié aux esprits supposés vouloir tuer les femmes enceintes ; ces espaces peuvent consister en une simple plate-forme lithique, quelquefois une simple pierre ... des banderolles de *tapa*, les matérialisent.



D'autres constructions sont elles, provisoires, tels les abris pour le tatouage, les accouchements ... Enfin, d'autres structures sont géographiquement plus en marge ; il s'agit des sites à caractère funéraire, agricole, guerrier ou défensif.

Le *ua ma* est une fosse habituellement circulaire creusée dans la terre. On l'utilise pour conserver le *ma* ou pâte fermentée du fruit de l'arbre à pain. Chaque maisonnée a une, ou plusieurs fosses, le chef en possède plusieurs dont de très grandes, destinées à la tribu toute entière lors de festivités importantes ou réservées pour les jours de disette. En ce qui concerne les structures horticoles, on peut souligner que de nombreuses plantes vivrières étaient cultivées dans l'enclos attenant au *paepae*. Certains arbres à pain, le mûrier à papier, la canne à sucre, le *kava*..étaient protégés, notamment des cochons en liberté, par de petits enclos de pierres. La culture du *ta'o* nécessitait des aménagements plus complexes.

1-1-3 - MEAE', TOHUA et PA.

Bien qu'aujourd'hui, ce qui reste des constructions complexes marquisiennes se présente comme un ensemble de soubassements en pierres (formant terrasses ou plates-formes : *paepaeou upe* ) celles-ci sont suffisamment nombreuses et importantes pour susciter encore l'intérêt. Leur destination n'est plus toujours connue.

\* Espace sacré.

Le *me'ae* ou *ahu* est considéré comme l'espace *tapu* par excellence. Ces termes désignent en fait plusieurs genres de lieux qui, malgré un rapport très étroit n'en ont pas moins des structures différentes et des rôles particuliers. Originellement, le *me'ae* est un lieu funéraire. Il est réservé et appartient à une famille de chefs ou de prêtres.

Le *me'ae*, comme le lieu sacré de chaque maisonnée, est l'endroit où l'on traite le corps du défunt. Il consiste en un *taha tupapa'u* auquel se joignent d'autres constructions annexes et provisoires. Le terme *me'ae* désigne aussi tout endroit utilisé pour le dépôt de reliques, ossements ou autres ; il peut donc s'agir d'un *paepae* plus ou moins élaboré, mais aussi du sommet d'une colline, d'une cache, d'une grotte ou d'un arbre. Dans ce cas, ces lieux uniquement sépulcraux, se trouvent généralement dans des endroits surélevés ou retirés, ces sites ne sont pas toujours difficiles d'accès, mais sont encore maintenant évités ou *tapu*.

Toutefois, lorsqu'on parle de *me'ae* on se réfère davantage à un lieu sacré plus important, comprenant plates-formes et autres structures, éventuellement accessibles et du moins visibles. Bien qu'il soit toujours lié à des rites funéraires, ce rôle n'est pas primordial. Souvent relié à l'aire de festivités tribales (*tohua*), le *me'ae* est alors essentiellement utilisé pour l'accomplissement de cérémonies en relation avec les fêtes profanes. Le *me'ae*, toujours *tapu*, l'est particulièrement pendant les temps de rituels. Habituellement, seuls les prêtres et leurs assistants y avaient accès, mais à certaines occasions, le chef et les guerriers étaient amenés à s'y rendre. Ses limites, que nul n'ignore sont davantage suggérées que dressées. La situation et la forme des terrasses sont en fait déterminées par leur rôle et aussi par la topographie du terrain, lorsqu'il en existent plusieurs, la plus importante des plates-formes, c'est-à-dire celle où se dressent les *tiki* (représentations d'ancêtres et / ou de dieux), et où se déroulent certains rites importants : offrandes, sacrifices ..., occupe généralement une position dominante. La bâtisse la plus sacrée : le *fa'e tukau* abrite le grand prêtre lors des cérémonies. Sur d'autres plates-formes sont dressés des aménagements aux fonctions variées, des structures abritent les prêtres de moindre importance et leurs assistants.

Si la mort d'un chef ou d'un prêtre est à l'origine des cérémonies un abri accueillera son corps. Chaque rite ayant ses constructions propres, elles sont démontées à son achèvement. Les structures lithiques, quant à elles, bien entendu, demeurent.

\* Espace public.

Contrairement au *me'ae* éminemment sacré et interdit à nombre de personnes, le *tohua* est fréquenté par toute la communauté. *Tohua*, désigne la partie principale de la place des fêtes, c'est-à-dire, l'aire pavée où se déroulent les danses et autres représentations collectives ; le sens de ce terme s'est cependant élargi et on l'emploie habituellement pour désigner dans son ensemble, le lieu public où se déroulent les festivités. *Koika*, autre terme utilisé, suggère bien l'idée de fête et de bruit. La superficie et la destination du *tohua* nécessitaient l'existence ou le nivellement d'une vaste surface plane et l'élaboration d'aménagements lithiques considérables. Ces travaux entraînaient l'intervention, coutumière à toute activité importante ou significative, d'une très large part de la communauté. Lieu de festivités, l'édification même était l'occasion de réjouissances suscitées par la volonté d'un chef (ou cheffesse), soucieux de créer ou de rénover cet espace public. Généralement ombragés par de grands arbres, ces lieux couvraient en moyenne un espace de 200 m<sup>2</sup> : certains particulièrement étendus, dont ceux de AAKAPA à NUKU HIVA, pouvaient accueillir plusieurs milliers d'individus. L'aire centrale souvent de grande taille, est généralement rectangulaire ; on y accédait par un étroit passage ménagé au centre d'un des petits côtés. Diverses structures lithiques l'entourent, tels les gradins où se tiennent les spectateurs, les plates-formes réservées aux femmes, aux enfants, aux hommes âgés, et celles destinées aux visiteurs venant de vallées et même d'îles voisines.

Un *paepae* supporte la maison des guerriers, un autre celui des prêtres, l'habitation du chef est proche, parfois même ferme un petit côté du *tohua*. Des abris et maisons temporaires sont dressés, en fonction des diverses cérémonies, pour abriter les participants.

L'aire centrale est bien dégagée. Parfois une partie, repérable par des dalles de pierre mises verticalement, est réservée aux chanteurs. De petits *paepae* rejetés en bordure et de grandes dalles servant d' " estrade " ou de " piédestal " sont encore visibles sur certains *tohua*. Il ne s'agit là que d'aménagements possibles mais non systématiques, parmi d'autres qui pour la plupart, sont édifiés en matériaux périssables.

\* Lieux retranchés.

Outre ces aménagements, il y avait sur le pourtour des vallées, des forts, *papuhiketu* ou *pa* et des lieux de refuges *haka'ua* ou *mouka*. Souvent situés sur un promontoire ou une crête, les lieux de retranchement se trouvent parfois en fond de vallée, près des habitations : leurs formes accusent de nombreuses variations et une parfaite utilisation d'un relief difficile et escarpé. A TAIPIVAI, une vallée de NUKU HIVA, un fort est décrit par PORTER qui en admire l'agencement (1813, p. 24 et 106). Il se présente comme un segment de cercle d'une cinquantaine de mètres, acculé à la montagne ; il est constitué de gros blocs de pierre. La muraille, large à la base, se rétrécit graduellement vers son sommet. Une entrée étroite n'admet le passage que d'une seule personne à la fois. L'ensemble est donc une place forte presque inexpugnable. Ainsi, les forts s'abritaient parfois derrière des retranchements de pierres, mais plus souvent des troncs d'arbres enchevêtrés et liés entre eux formaient une palissade. Des fossés pouvaient être creusés, des halliers renforçaient le tout. Les postes d'observation servant à épier les ennemis étaient situés sur les crêtes ; ils ne nécessitaient pas forcément d'aménagements particuliers.

Certains étaient cependant transformés en petits bastions tenus par quelques hommes. Les guerres et embuscades étaient fréquentes aux Iles Marquises, des lieux de refuge étaient aménagés pour abriter les membres les plus vulnérables de la tribu. Souvent situés dans des endroits cachés, ou très difficiles d'accès, ils étaient protégés par la topographie même du site et quelquefois par de hauts murs. Le plus souvent, l'approvisionnement en eau y était prévu, des arbres fruitiers plantés, et des fosses à *ma* entretenues.

La tradition orale et quelques sites semblent indiquer que le degré de protection était variable selon les individus :

" plate-forme ou enclos retranché à l'arrière pour les chefs (*haka'iki* ), murets pour les plus humbles (*kikino* ), sur les terrasses en première ligne.

ETUDE DE LA VALLEE



Figure n° 4 : Hakaohoka : vue de la moyenne et haute vallée

La végétation dense se concentre le long de la rivière et des petits vallons, sur les croupes et les hauteurs elle fait place aux roseaux (*kakaho*) qui rendent la marche très difficile.

A l'arrière plan, la crête sépare Hakaohoka de Hakatao (vers l'ouest). A l'extrême gauche, on ne distingue qu'une partie du pic Touao qui culmine à 673 m ; au centre, la pointe est celle de Pouhekaei à 630 m. A droite, et plus en avant, Teniuaefiti est couvert d'arbres de fer (*toa*), il domine la vallée à 530 m.

## 1-2 - ETUDE de la VALLEE.

### 1-2-1 - PRESENTATION.

La vallée de Hakaohoka, située au sud-est de l'île de Ua Pou, s'ouvre sur la baie de Hohoi, de même que la vallée voisine, et plus étendue, qui donna son nom à cette large baie. Plus loin vers le sud, les terres deviennent sèches, les sols très pauvres et les pentes raides. Seuls quelques rares et petits fonds de vallons bénéficient d'un peu d'eau. Les conditions écologiques ont certes pu changer depuis les temps préhistoriques mais la répartition des structures anthropiques dans le sud de l'île semble confirmer une similitude de conditions entre le passé et le présent.

La limite naturelle de Hakaohoka est assurée, au sud, par une longue crête qui joint le pic de Touao, à l'ouest, au piton de Tamaka, à l'est, puis s'incline progressivement vers la mer. La crête ouest, la plus élevée, environ 575 m d'altitude, sépare très nettement Hakaohoka et Hohoi de Hakatao, la vallée actuellement habitée, opposée à Hakaohoka, sur la côte ouest de Ua Pou. En direction du nord, une troisième ligne de crête, bien moins large, part du pic Upetau, à l'ouest, pour rejoindre le site refuge de Teniuaefiti. Ce dernier surplombe, vers 530 m, les deux vallées de Hakaohoka et Hohoi ; il embrasse dans un large panorama circulaire les terres situées entre *tai* et *uta*, c'est-à-dire entre "mer" et "montagne". De ce point, la vue sur la baie de Hohoi est plongeante et s'étend bien au-delà, au nord comme au sud, jusqu'au motu oa ; la vision sur la crête limitant la haute vallée de Hakatao est totale. Cette position confère à ce site une situation tout à fait privilégiée.

Tandis que Hohoi est aujourd'hui encore habitée, la vallée déserte de Hakaohoka ne reçoit que de temporaires visiteurs. Son dépeuplement remonte à la période historique (dans



les années suivant immédiatement la grande épidémie de 1863). Si le contact entre Européens et Marquisiens s'accompagna, aux Marquises notamment, de profonds bouleversements, le dépeuplement rapide de cette vallée n'aurait pas, selon un récit ancien, rapport avec l'arrivée des Européens.

Archéologiquement, l'intérêt de cette vallée est suscité par diverses raisons. Actuellement inhabitée et difficilement accessible à d'autres qu'aux habitants de Hohoi, car très excentrée, elle est préservée des perturbations dues à l'occupation humaine contemporaine. Sa baie qui s'ouvre vers l'est, est en effet très mal orientée, face aux vents dominants, la mer est souvent très agitée et l'accès à la grève est généralement peu aisé. Les habitants de Hohoi sont d'ailleurs les seuls de Ua Pou à ne pas posséder, sur place, de bateaux à moteur ; l'état de la mer ne permet pas de les laisser à l'ancre, les vagues et le profil de la grève quant à eux ne permettent pas de les porter au sec comme dans les autres vallées. Côté terre, le seul moyen de locomotion reste le plus couramment le cheval et bien plus encore la marche à pied pour rejoindre en trois heures Hakahau, vallée principale de l'île. Hakatao est, nous venons de le voir, séparée par une haute crête et le chemin raide qui y mène ne peut être entretenu par les très rares personnes qui l'utilisent très occasionnellement. Il faut cependant noter, en décembre 1985, l'arrivée à Hohoi par voie terrestre, via Hakahau d'un bulldozer réouvrant la route, trop abîmée par les pluies depuis les dernières années pour être utilisable sans risque par des véhicules à moteur. Si elle résiste à l'érosion en période des pluies, elle mettra fin à l'isolement des habitants de Hohoi. Ceci ne semble pas devoir apporter, du moins dans l'immédiat, de perturbations quant aux structures anthropiques de Hakaohoka.

Ce sont ces dernières qui retiendront notre attention dans le présent volume.

La vallée de Hakaohoka s'étend sur plus de deux kilomètres du littoral vers l'intérieur des terres. La partie profonde, qui forme un coude avec le reste de la vallée est très encaissée. Ses pentes, fort raides, sont souvent recouvertes de gros blocs d'éboulis et des glissements de terrain sont à craindre. Ainsi, seuls les mille six cents premiers mètres à partir de l'embouchure ont été vraiment occupés par les anciens Marquisiens. Les divers aménagements sont essentiellement localisés le long de la rivière principale, sur un espace d'environ 70 m de part et d'autre de son lit. Au-delà, les versants abrupts et plus secs ne comportent que des structures bien particulières ; elles y sont en outre rares. Exception faite de ces sites, la vallée "occupée" s'étend, en altitude, du niveau de la mer à plus de 200 m, soit une pente moyenne de six degrés.

Le dépliant en fin de volume, offre une image de l'ancienne occupation humaine de Hakaohoka. Seuls les aménagements lithiques sont représentés ; ils consistent principalement en plates-formes, pavages, murs et murets. Leur répartition et leur plus ou moins grande densité révèlent une partition de la vallée en différentes zones.

La première zone (I), borde le littoral d'une mince bande de 50 m de large comprenant essentiellement des plates-formes lithiques. La seconde zone (II), en arrière, est très étendue, elle s'étale jusqu'à environ 700 m de la côte. Si quelques plates-formes et des zones pavées sont présentes, la plus grande majorité des structures consiste en murs, murets et enclos. La zone III ne s'étend que sur 400 m environ. Elle se situe à peu près au centre de la vallée. Les murets et enclos y sont nombreux mais c'est surtout la concentration des plates-formes qui retient l'attention. La zone IV, moins

importante, s'étend sur un peu plus de 400 m ; murs et enclos y sont bien représentés ; quelques plates-formes et surtout des ensembles plus complexes sont localisés dans cette aire. La zone V, à partir de 1530 m du littoral est très pauvre. Le fond de la vallée, nous l'avons vu, est peu hospitalier, quelques plates-formes s'y trouvent néanmoins, mais elles sont généralement petites. Des murs et un ensemble complexe y ont été relevés. La zone VI est rattachée à Hakaohoka bien que géographiquement en marge ; deux ensembles ont été étudiés. Le premier groupe l'abri de Avau et deux *upe\**, le second correspond au site de Teniuaefiti qui surplombe toute la vallée, entre autres, comme nous l'avons précédemment signalé.

La vallée de Hakaohoka déploie donc de la "mer" à la "montagne" différentes zones aux fonctions, sans doute, spécifiques. L'occupation de l'espace est totale. Seuls les terrains ingrats (trop rocheux, trop pentus...) n'ont pas reçu d'aménagement important ; cela ne signifie nullement qu'ils n'aient pas été utilisés. Des emplacements "marginiaux" ont été associés à cette occupation de la vallée ; ils sont plus isolés, leur rôle semble plus particulièrement funéraire ou défensif (zone VI).

Les chapitres suivants traiteront des relevés et travaux effectués sur ces diverses zones. Une présentation préalable et rapide des différents types d'aménagements rencontrés facilitera la lecture des relevés.

#### 1-2-2 - LES DIVERS TYPES D'AMENAGEMENTS.

Nous différencierons deux grands types d'aménagements lithiques. Les aménagements "structurés" qui représentent

\* Les noms accompagnés d'un astérisque sont définis dans le glossaire et repris par ordre alphabétique dans l'index.

PRINCIPAUX TYPES D'AMENAGEMENTS LITHIQUES DE HAKAHOHOKA.

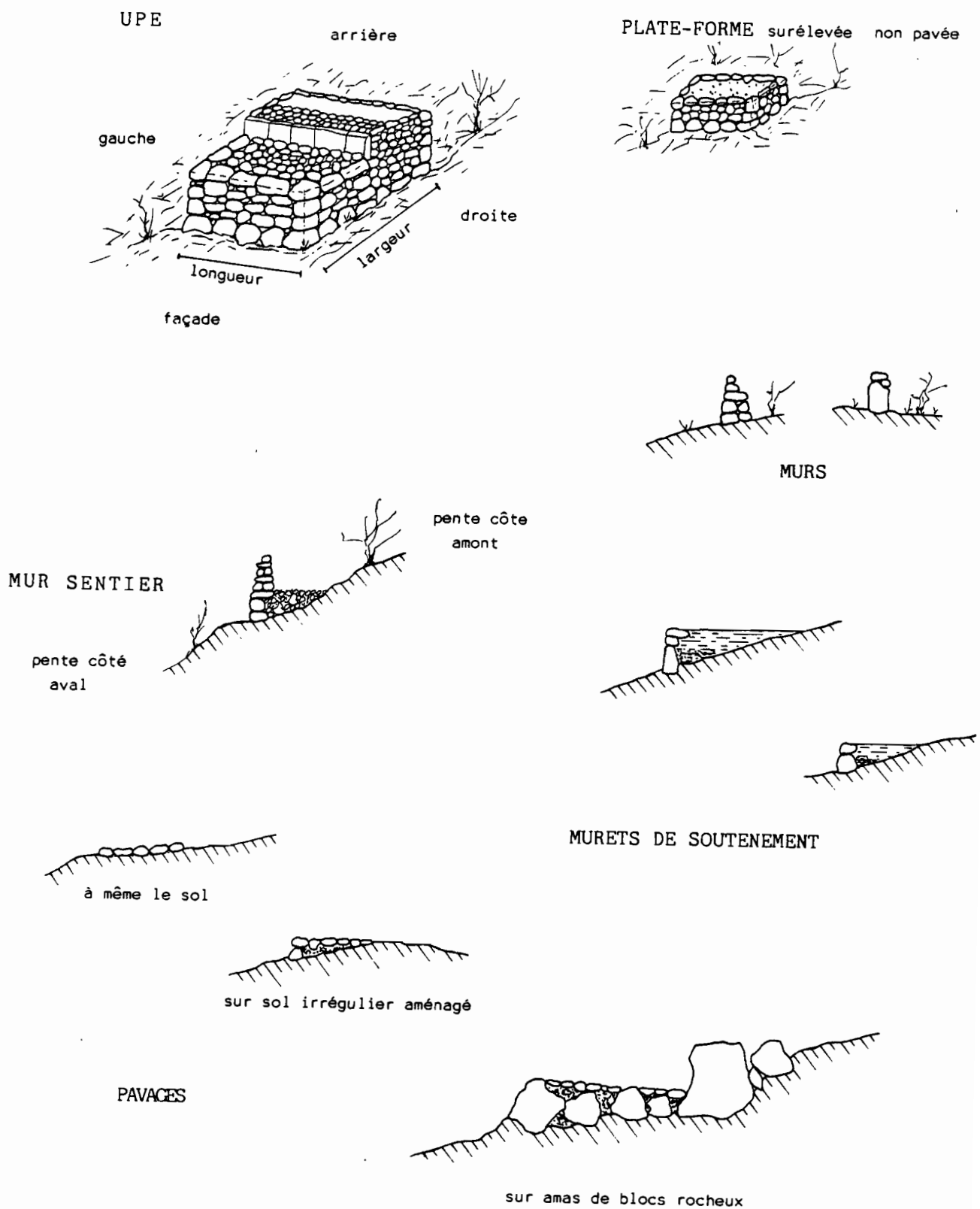


Figure n° 5.

par eux-mêmes une construction significative et quasi complète, se suffisant presque à elle-même. Ils sont le centre de la plupart des activités humaines courantes ou exceptionnelles. Ces aménagements se présentent sous forme de *upe* ou *paepae*\*, de plates-formes, de pavages ou d'une association de ces unités de base.

Les aménagements "structurants", essentiellement représentés par des murs et murets, structurent l'espace, le délimitent, aménagent une surface, organisent une pente.

\* Aménagements structurés.

Les *upe*\*. Nous ne nous étendrons pas sur ce terme (repris dans l'étude des *paepae*). Dans l'immédiat, il suffira de savoir que ce mot marquisien désigne une plate-forme lithique quadrangulaire destinée à recevoir sur une partie de sa surface une construction en matériaux végétaux. Celle-ci abritait de façon habituelle ou occasionnelle un ou plusieurs individus pour des raisons variées. Le *upe* le plus courant possède une partie arrière non pavée qui était destinée, une fois recouverte de végétaux et de nattes, au repos diurne, et surtout nocturne, des occupants. Ces *upe* sont, sur le dépliant en fin de volume, les seules structures numérotées.

Les plates-formes. Ce sont des structures quadrangulaires, surélevées ou non sur tous leurs côtés. Leur surface peut être pavée. Leur rôle est varié, il n'est pas toujours aisément définissable. Ces plates-formes sont généralement associées aux *upe*.

Les pavages. Ils peuvent se situer au niveau d'un sol plan ou pentu ; avoir nécessité peu d'aménagements ou, au contraire, un remblaiement important. Ces pavages sont souvent

\* NOTE : Dans le texte, le terme de *upe* est souvent préféré à celui de *paepae* car c'est ce premier qui est employé dans le groupe nord des îles Marquises, le second est d'usage plus général et surtout utilisé par les Marquisiens du groupe sud.

associés à des *upe* ou à des plates-formes.

Les **fosses**. Elles sont de deux formes : rondes ou carrées. Habituellement, les fosses carrées présentent des parois bien appareillées qui se prolongent hors du sol par un petit muret. Les fosses circulaires sont, ici, plus rares, et se reconnaissent par une bordure de pierres émergeant à peine du niveau du sol ; elles sont très peu profondes. Ces fosses sont associées à des *upe* ou des ensembles plus complexes comportant, au moins, un *upe*.

#### \* Aménagements structurants.

Les **murs**. Ils sont souvent montés afin de former des enclos. Ils atteignent une hauteur variable, la moyenne se situant entre 0,70 et 0,80 m. Les pierres sont empilées et calées les unes sur les autres. L'appareillage du mur est simple, sauf parfois à la base. Ces murs sont souvent posés à même le sol. Néanmoins, sur les pentes notamment, leur implantation a nécessité souvent un travail de terrassement.

Les **murs et murets de soutènement**. Leur construction a permis d'aménager des pentes en parcelles relativement planes. Ils ont fréquemment plusieurs assises, mais sont peu élevés. Les pierres furent souvent posées de chant, surtout pour l'assise de base. Lorsque ces murets atteignent une hauteur plus importante, avoisinant le mètre ou plus, nous les nommerons murs de soutènement.

Les **sentiers**. Il s'agit de sentiers aménagés. Bien discernables sur les pentes, ils ont nécessité un travail important : formation d'un muret de soutènement avec remblaiement du côté amont, afin d'obtenir une bande de sol horizontale, puis réhaussement du muret de soutènement par un mur assu-

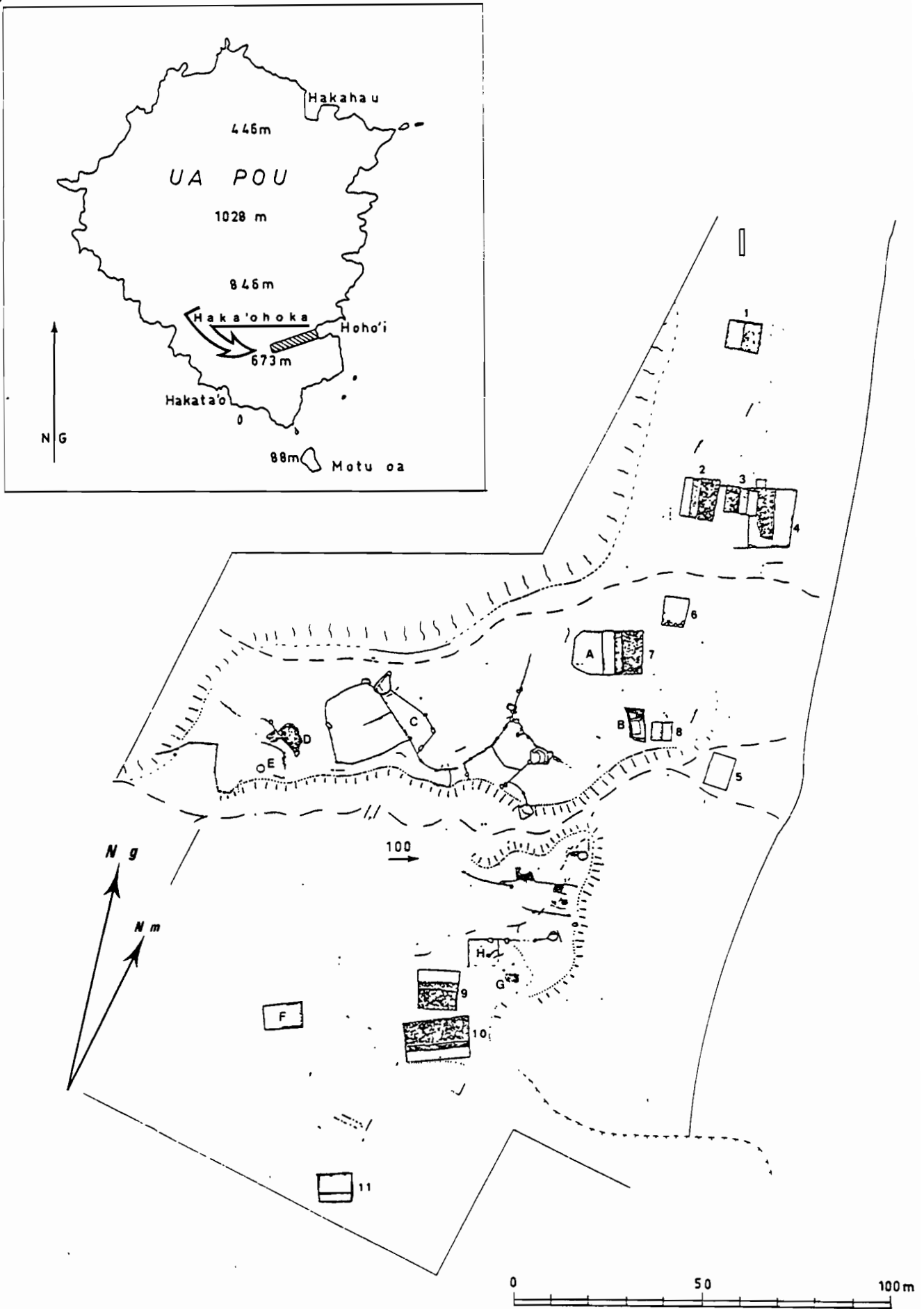


Figure n° 6 : Hakaohoka, Zone I ou aire littorale.

rant un parapet côté aval.

Les blocs en place. Ce sont de gros blocs d'une longueur minimale de 2 m. Ils font partie intégrante du paysage de la vallée et de l'aménagement anthropique de celle-ci. Si certains ont été déplacés, d'autres ont servi de points d'appui à des murs, de points d'ancrage aux *upe* ; quelques uns ont fait l'objet d'aménagements plus importants. Les endroits couverts de gros blocs, et le plus souvent situés sur les pentes, ont rarement été remaniés. Ils constituent alors des zones instables à fort risque d'éboulement, ce sont des îlots inaptes à l'occupation humaine qui rétrécissent l'espace "habitable".

### 1-2-3 - LES SIX ZONES DE LA VALLEE.

#### \* L'aire littorale ou zone I.

Cette zone côtière est bordée d'une succession de *upe*. Trois espaces se différencient selon la topographie du terrain ( $I_1, I_2, I_3$ ). Au nord, ( $I_1$ ) à la limite de Hakaohoka et Hohoi, et en bord de grève se succèdent un *upe*, un ensemble plus complexe puis un *upe* encore, près de l'embouchure de la rivière. Ces structures se répartissent le long d'un espace plan et étroit compris entre la grève de galets et la base du versant de la terre *Oumoehu* qui présente un talus fortement incliné. Exception faite des *upe* 5 et 4, ces structures sont aujourd'hui recouvertes par une végétation littorale de *mio* (*Thespesia populnea*) très dense ; leur emplacement leur fait subir de front les vents dominants venant de l'est. A l'origine ces *upe* et les cases qu'ils portaient étaient donc très exposés aux embruns, au vent et au soleil. Cette situation rendait nécessaire un entretien permanent.



Le dépliant en fin de volume et la figure p.34bis présentent ces structures.

Le *upe 1*, mesure 8 m sur 9 ; sa hauteur moyenne est de 0,80 m. Il est pavé de galets d'environ 0,40 m dans leur plus grande longueur. Implanté juste en arrière de la grève, il est orienté face à la mer. Ce *upe* aurait été, selon les habitants de Hohoi une construction *tapu* destinée aux pêcheurs.

Les *upe 2,3* et 4 forment un ensemble plus complexe, le *upe 2* mesure 9 m de large sur un peu plus de 10 m de long pour une hauteur de 1,30 m. Il se situe, de même que le n°1, en arrière de la grève et face au vent du large. Le *upe 3*, plus élevé mais plus petit, lui fait face et tourne donc le dos à la mer ; comme ce dernier il est pavé de galets. Ses dimensions sont de 7 m sur 8. Ce *upe 3* est postérieur à une grande plate-forme de 13 m sur 15, sur laquelle il repose ; celle-ci s'avance sur une bonne partie de la grève d'où ont été tirés les matériaux qui la composent. Cette situation très exposée, lui a fait subir des dommages importants lors des derniers raz de marée. Cette plate-forme s'appuie, à l'ouest, sur le niveau du sol et s'élève, à l'est à 2 m de hauteur. Les blocs qui la composent sont particulièrement importants, ils avoisinent 1,50 m de longueur en façade. Une petite structure annexe, quadrangulaire, lui est associée au nord ; elle est pratiquement enfouie sous les galets. Cette plate-forme n° 4, que nous assimilons à un *upe*, est pavée sur sa plus grande surface, sauf à l'ouest et au sud. Au sud, un alignement de pierres et la zone non pavée pourraient révéler l'emplacement d'une construction en matériaux périssables ; celle-ci aurait alors été orientée est-ouest, offrant ainsi son plus petit côté au vent, le reste de la plate-forme pouvait être destinée à diverses activités, et recevoir quelques abris.

Cet ensemble paraît par la variété et l'importance de ses aménagements lithiques correspondre tout à fait à un site de pêcheurs. Un rôle complémentaire pouvait lier le *upe 1* à celui-ci.

Le *upe 5*, situé plus au sud, à l'embouchure de la rivière de Hakaohoka, sur sa rive gauche, est aujourd'hui pratiquement détruit. Les crues, les raz de marée et les premiers grands travaux pour l'aménagement de la route venant d'Hakahau l'ont rendu méconnaissable. La longueur de ses côtés est d'environ 8 m et leur hauteur de 1,50 m au minimum.

A l'ouest, une bande de terre est délimitée par un torrent intermittent au nord et la rivière au sud ; elle abri-

te un second ensemble,  $I_2$  plus en retrait et plus en hauteur par rapport à la mer.

La structure la plus importante de ce groupe est le *upe* 7 auquel est accolé un enclos plus récent (A). Ce *upe* mesure 11 m de long pour 10 m de large et 1,70 m de haut ; les matériaux utilisés pour son pavage sont essentiellement des galets. Une petite construction lui est associée, elle n'a pas bien résisté aux crues du torrent et seule sa partie frontale, orientée vers le sud, s'est conservée. La forme de cette construction et la dimension des blocs de façade nous amènent à penser qu'il s'agit d'un petit *upe* (n° 6). Ses dimensions sont de 6 m sur 7, sa hauteur d'environ 1,70 m.

Au sud, un *upe* très petit (n° 8) : 4,5 m sur 5,5 m, surplombe la rivière qui coule à plus de 7 m en contre bas. Il est situé face à la mer, comme le *upe* 7, et ne semble pas avoir été terminé ; la surface antérieure n'offre pas le pavage habituel mais un remplissage de pierraille et de galets de petites dimensions, 0,06 m à 0,08 m en moyenne. Sa hauteur ne dépasse guère 0,50 m. A côté et à l'ouest, une structure se caractérise par un pavage et des bordures de galets à même le sol ; là encore, cet aménagement semble inachevé (B).

En amont de ces *upe*, et jusqu'à la limite constituée, à l'ouest, par la pente du talus, une zone relativement plane et très accidentée a reçu divers aménagements. Une grande quantité de roches a été organisée en murs et pavages. Les murs forment divers enclos qui s'appuient sur de gros rochers en place, rejoignent les rives des cours d'eau et les bordent parfois. Leur hauteur varie de 0,60 à 1 m. Ils sont constitués de roches basaltiques et présentent quelques rares blocs de tuf. Les pierres sont empilées de façon plus ou moins stable ; des pierres mises de chant sont utilisées régulièrement, il s'agit alors de grands blocs allongés pouvant atteindre 1,30 m. Côté sud, un mur, aujourd'hui presque entièrement détruit, sépare le terrain du lit de la rivière coulant en contrebas.

Au centre, une grande aire plane a été aménagée sur un assemblage de blocs naturels (C), une autre moins importante, fut organisée plus à l'ouest (D). Ces deux aires représentent une forte concen-

tration de blocs lithiques, un travail de remplissage et d'accumulation de matériaux aussi important que celui nécessaire à l'édification d'un *upe*. L'aire la plus grande (C), mesure 17 m de long sur environ 6 m de large, sa hauteur, côté aval atteint 1,10 m ; sa surface est très abîmée. Elle fut sans doute pavée. Le pavage de la seconde aire (D) est mieux conservé ; il se présente sur deux niveaux séparés par un muret de soutènement d'environ 0,60 m de hauteur. Ce pavage devait former une surface d'au moins 10 m sur 8 ; il ne semble pas qu'il s'agisse d'un ancien *upe*. La construction de ces deux aires a permis le déblaiement de la majeure partie des roches d'un vaste terrain, le rendant ainsi plus apte à des travaux horticoles.

Au sud-ouest, un amas de blocs de forme circulaire présente une dépression intérieure (E). Ses dimensions sont de deux mètres de diamètre pour plus d'un mètre de hauteur ; la dépression centrale oscille entre 0,30 à 0,40 m de diamètre pour au moins 0,45 m de profondeur. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une structure ou plus vraisemblablement d'un ancien entassement de pierres autour du tronc d'un arbre.

Les murets de soutènement sont rares. En dehors de celui de l'aire pavée, un autre est visible à l'ouest ; il semble partir de la base du talus, pour rejoindre justement cette aire pavée ; la hauteur de ce muret est de 0,60 m, côté aval. Un autre muret, moins important et très abîmé, partage le petit enclos attenant à la grande aire plane, sa hauteur maximale est aujourd'hui de 0,50 m.

Le troisième espace ( $I_3$ ) est celui situé le plus en hauteur de la zone I. Il s'agit d'un promontoire surplombant la rivière et la grève d'environ 10 m. Les flancs de ce promontoire sont très abrupts ; de la mer, l'accès se fait par un étroit passage grim pant en zigzag à partir de sa pointe nord-est. Situé à l'embouchure de la vallée, adossé à son versant droit et surplombant la baie, ce promontoire est un endroit privilégié pour observer la mer et le littoral. Le sol est aujourd'hui très sec et raviné par les pluies, aussi de nombreuses structures encore visibles ont-elles été endommagées ; une partie du terrain s'est même éboulée.

Au sud, surplombant toutes les autres structures, les restes d'un *upe*, n° 11, s'étend sur une longueur de 8 m et 7 m de large. La partie arrière est adossée au versant, l'avant devait se dresser à 2 m de haut.

En contrebas, plus à l'ouest, une plate-forme rectangulaire est implantée sur un terrain relativement plat (F). Sa longueur est de 10 m et sa largeur d'environ 6 m. Deux assises de pierres haussent la surface d'habitat de 0,40 à 0,60 m au-dessus du sol. Les quatre côtés sont bordés de blocs de grandes dimensions, entre 0,60 et 1,30 m de long. La surface intérieure se trouve en contrebas par rapport au sommet des blocs de couronnement et semble attendre un remplissage, ou un pavage. Cette plate-forme est unique en son genre par sa forme rectangulaire étroite et son pourtour constitué de grands blocs de parement de même niveau ; il ne peut s'agir d'un futur *upe*. Cette construction semble d'époque européenne.

Plus à l'est, deux *upe* se font face ; le plus grand, n° 10, est adossé au versant, il mesure 17 m de long sur plus de 10 m de large. Son mur de façade atteint 1,20 m de haut. Face à lui un *upe* carré présente des côtés d'environ 10 m, sa hauteur est d'environ 2,40 m. Sa partie antérieure de même que le *upe* 10 est pavée de galets, de 0,30 à 0,80 m de long, comme ceux que l'on peut trouver sur la plage en contrebas.

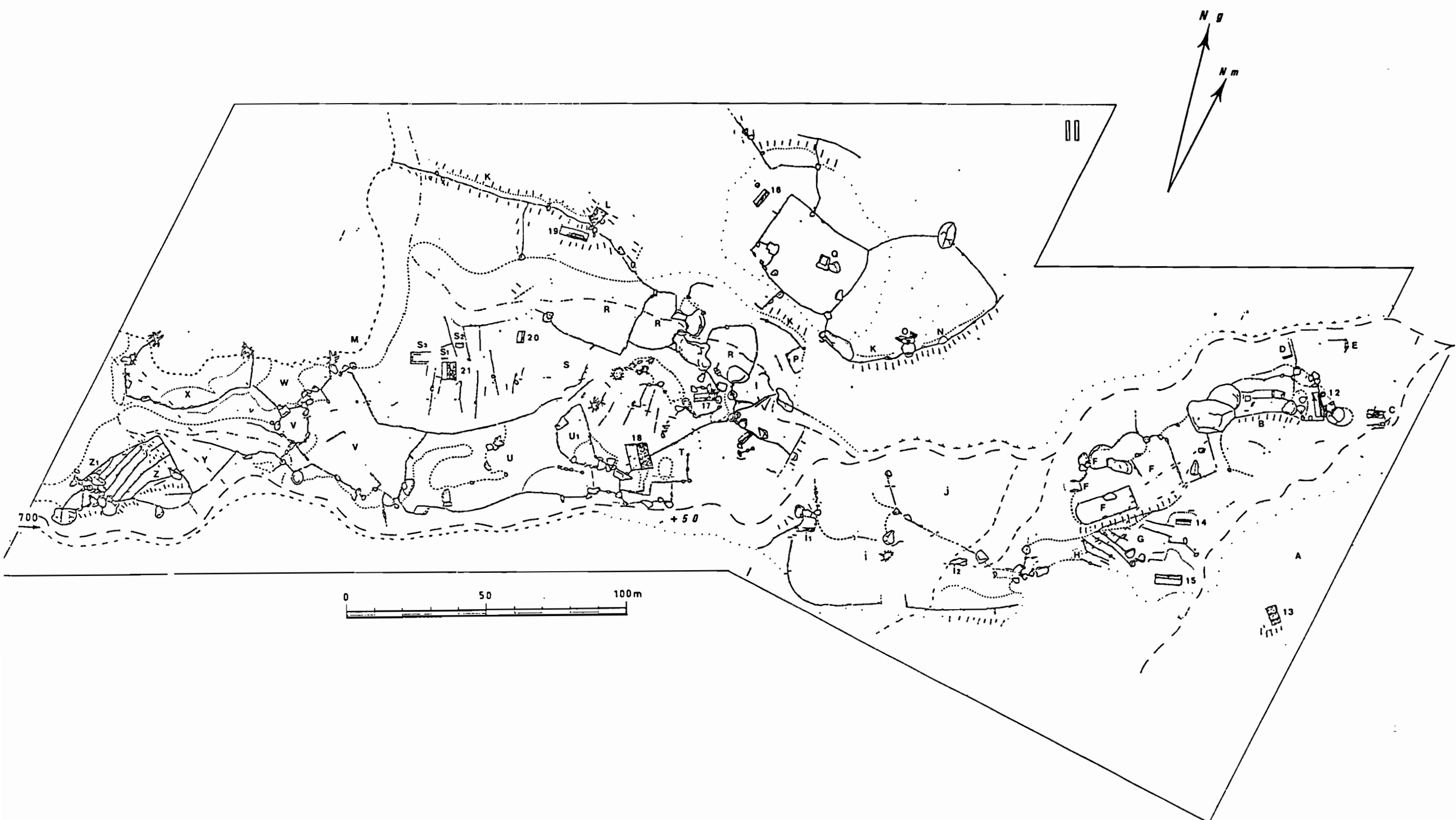
Ces deux *upe* dominent un espace aménagé au nord. Les structures consistent ici en un reste de pavage de gros galets (0,70 m de long) (G), et en une plate-forme maintenue par un mur de soutènement haut de plus de 1 m (H). Les dimensions de cette plate-forme sont d'environ 6 m sur 7,5 m ; une partie de sa surface porte encore quelques galets de pavage. Il pouvait s'agir d'un *upe* ou d'une simple plate-forme pavée.

Le reste du promontoire est aménagé en terrasses successives, parallèles à la pente et retenues par des murets de soutènement en général peu élevés, de 0,30 m en moyenne. Des restes de pavage, faits de galets en général, sont conservés en de nombreuses places. Il semble que ces terrasses, formant de larges marches, aient été pavées de galets, de 0,30 à 0,60 m de long, ou recouvertes d'une couche de graviers, de 0,02 à 0,07 m.

A l'extrême nord-est, des pierres, posées de chant, esquissent un cercle correspondant peut-être à une fosse, ou à la base d'une structure circulaire ; son diamètre est de 2,20 m (I). Cet endroit est fortement raviné par les eaux de ruissellement.

La pente de ce promontoire, bien que très exposée aux vents, aux embruns..., a cependant reçu d'importants aménagements. Cet espace pouvait avoir, par sa situation, un rôle d'importance pour surveiller l'accès, par le littoral, de toute la vallée.

Figure n° 7 : Hakaohoka, zone II  
ou basse vallée.



Il faut aussi noter que cet endroit est le seul (il est vrai qu'ailleurs la végétation est très dense) à présenter en surface autant d'éclats de débitage et d'outils ébauchés ou finis. Un atelier de taille a été localisé au sud-est des *upe* 9 et 10, il surplombe la falaise dominant la baie. Une roche basaltique à grain fin et cristaux, de couleur verte a été de préférence débitée ici.

\* La Basse vallée ou zone II.

En arrière de la zone I, qui frange l'embouchure de la vallée, la végétation devient dense et ombrage le sol ; les *tou* (*Cordia subcordata*) puis les *mio* (*Thespesia populnea*) y sont les plus nombreux. La zone II s'étend ainsi sur plus de cinquante mètres ; la grande majorité des structures, est représentée par des murs, murets et enclos. Les pavages ne sont plus de galets. Cette zone sera partagée en deux aires localisées à droite et à gauche de la rivière.

L'aire II<sub>1</sub>, la plus en aval, se situe sur la rive droite, elle se découpe selon les lits des torrents intermittents.

En hauteur et à l'écart des autres structures, le petit *upe* n° 13 mesure 4 m sur 6 ; adossé à la pente, sa partie antérieure est élevée d'un mètre. La situation de ce *upe* permet d'avoir une vue sur la mer et une bonne partie de la vallée, contrairement aux structures situées le long de la rivière. Ses dimensions semblent trop petites pour avoir été celles d'un *upe* d'habitation ; il semble plus probable que ce *upe* ait eu un rôle funéraire.

En contrebas, la pente est couverte de blocs d'éboulis organisés. Des murets de soutènement sont visibles, des pavages successifs en terrasses se devinent. Un pan de mur de protection, d'au moins 1,50 m de haut, a été établi à l'ouest contre les débordements du torrent. Cet espace relativement large, 50 m sur 25, a pu recevoir un important aménagement de terrasses, plates-formes et pavages. L'état actuel ne permet pas malheureusement de s'en faire une idée précise. Il est sûr toutefois que cet endroit n'est pas utilisable pour l'horticulture (A).

Plus bas une zone est séparée, au sud-est, par ce torrent intermittent, prenant naissance au pied du piton de Tamaka, et au nord-ouest, par la rivière principale. Une structure très importante (B), par sa dimension du moins, a été aménagée sur de gros blocs d'éboulis et préservée de l'érosion fluviale par un énorme rocher implanté en amont. Celui-ci mesure près de 18 m de long pour une hauteur d'au moins 8 m. Bien que cet aménagement soit aujourd'hui endommagé, on distingue encore, juste en aval du grand rocher, trois terrasses successives dont certaines parties sont pavées. La plus grande est également la plus élevée, elle mesure 17 m sur 5 environ et se dresse, au sud, à plus de 2 m par rapport au niveau du sol. Au nord-ouest, une deuxième terrasse pavée prolonge la précédente. Elle mesure 12 m sur 2,50. Plus bas encore, d'environ 0,40 m, la troisième terrasse, de 17 m sur 4, présente des contours plus irréguliers, car elle s'appuie sur de gros blocs ressortant de l'amas naturel. Sa surface, assez ondulée, épouse en l'adoucissant celle de l'amas.

Une fosse quadrangulaire de 2 m sur 1,60 de côtés se situe à cheval entre les terrasses supérieure et intermédiaire. Sa profondeur ne semble pas dépasser 0,50 m ; le muret qui l'entoure rehausse cette fosse de 0,70 m environ.

Plus en aval, et toujours sur cette zone rocheuse, le *upe* n°12 a tiré parti des roches en place. Il a environ 10 m de long pour plus de 3 m de large.

En aval encore mais en dehors de l'amas rocheux, une structure a été endommagée par les débordements du torrent. Un reste de pavage, en deux paliers, est encore visible ainsi qu'un gros mur de protection, côté rive. Il pourrait s'agir d'une petite structure associée au *upe* 12 (C).

Toujours en relation avec cet ensemble, mais côté rivière cette fois, deux murets de soutènements permettent l'aplanissement de la pente, faible à cet endroit. En amont, vers l'ouest, un pavage allongé s'étend sur environ 2 m pour 0,50 m de large (D) ; plus à l'est, les restes d'un pavage plus important résistent encore à l'érosion (E).

En amont de cet ensemble, un vaste enclos est limité par des rochers en place à l'est, à l'ouest et surtout au nord (F). Au sud-est un mur de soutènement retient la pente du versant. Un dénivelé de plus de 1,50 m sépare la partie basse enclose et la partie haute où sont établis les *upe* 14 et 15. Cette partie basse, facilement inondable et couverte d'une terre fertile, est barrée transversalement par quatre murets de 0,30 à 0,50 m de hauteur qui aménagent cette légère pente en quatre terrasses bien planes. La terrasse située le plus en amont est entièrement close par un mur atteignant par endroit 1 m de haut. Le pourtour de cette terrasse dessine un rectangle très régulier, dont le petit côté situé vers l'amont, est convexe (F<sub>1</sub>).

Plus au nord ouest, une plate-forme a été bâtie sur les blocs rocheux en place ( $F_2$ ). Un mur fut également dressé, par endroits, sur ces blocs ; il accentue leur rôle de limite. Une petite surface pavée a même été aménagée grâce au remplissage d'une dépression entre plusieurs gros blocs ; elle est protégée par un muret d'au moins 0,50 m de hauteur, faisant office de parapet. Ce pavage devait faciliter la circulation sur les rochers ( $F_3$ ).

Surplombant ce vaste enclos, deux *upe* ont été implantés parallèlement à la pente. Le *upe* 15 est parfaitement rectangulaire, il mesure 9,30 m de long sur 3,30 m de large ; sa partie postérieure est constituée d'un alignement de pierres posées de chant dépassant le sol de 0,20 m en moyenne. Sa partie antérieure a une hauteur de 0,40 m. Ce *upe* ainsi que le n° 14 ne dispose pas d'un niveau antérieur plus bas faisant office de terrasse ou "véranda" pavée. L'aménagement lithique était ici entièrement recouvert par le *haé*\* en matériaux végétaux. Le *upe* 14, plus petit est de même type ; il mesure pratiquement 6 m de long sur à peine 3 m de large. Entre ces deux *upe* la pente est retenue par divers murets s'appuyant parfois sur des blocs émergeant du sol.

A l'ouest de ces *upe*, un espace d'environ 35 m sur 15 a été parfaitement aménagé par de nombreux murets de soutènement, de 0,30 à 0,40 m de hauteur (G). Les parcelles ainsi étayées parallèlement à la pente constituaient une zone de culture nécessitant un contrôle des eaux de ruissellement qui aujourd'hui, l'ont fort perturbée. Ces eaux semblent avoir été guidées vers une dépression située en amont de ces parcelles, qui pouvait constituer une sorte de "réservoir" temporaire (H). L'eau pouvait également être acheminée de la rivière dans des canalisations de bambous (*kohe*) ou plus probablement de pandanus (*haá*), ou encore par de petits canaux.

En amont de ces terrasses, le terrain devient mouvementé. Un vaste enclos est néanmoins visible. Il délimite un espace d'environ 80 m sur 30, mais les eaux de ruissellement et les crues de la rivière ont à présent bouleversé cette zone (I). La simple construction des murs, qui atteignent en moyenne 1 m de haut, représente un très grand travail. Les murs ouest et surtout nord sont en outre des murs de soutènement, ce qui dénote une volonté d'aplanir le terrain en vue, sans doute, de le rendre plus apte à la culture. La partie nord, en bordure de la rivière, devait comporter des terrasses de même type que celles visibles en aval ; les crues ne les ont pas épargnées (J).

A l'ouest, une plate-forme d'environ 5 m sur 5,5, a été édiflée sur des blocs rocheux. Elle présente, sur un côté, un pavage longitudinal de 1 m de large dont la surface est à 0,20 m au-dessus du reste de la plate-forme. Ceci tendrait à faire de celle-ci une sorte de *upe* trop sommairement bâti pour supporter une habitation ; un hangar ou un abri pouvait néanmoins y être dressé ( $I_1$ ).



A l'est, de grands blocs, de 1 m à 1,60 m de long, émergent à peine du sol. Il pourrait s'agir ici de pierres de bordure d'un *upe* emporté par les eaux de ruissellement et recouvert de colluvions (I<sub>2</sub>). Ces ruissellements expliqueraient peut-être l'ouverture pratiquée dans le mur sud ; celle-ci aurait été prévue en fonction du lit du torrent intermittent qui, après abandon du site, a dévié vers l'est.

L'aire II<sub>2</sub>, la seconde de cette basse vallée, s'étale plus en amont et uniquement sur la rive gauche de la rivière. La rive droite n'est guère praticable. La rivière a en effet taillé son lit dans la roche qui présente à cet endroit un front vertical. La rive gauche, par contre, forme un large espace dégagé malgré quelques concentrations rocheuses. Cet espace a reçu un aménagement de murets et d'enclos, très développé. Quelques *upe* également sont présents. Un torrent intermittent, provenant du talus s'étendant au pied, et à l'est de Teniuaefiti sépare, là encore, deux aires caractérisées par une topographie presque opposée.

Au nord et jusqu'à une dizaine de mètres du torrent, le sol est nettement en pente et surtout couvert d'éboulis comportant de gros blocs rocheux. Il est caractérisé par des murs formant enclos et, surtout, par un axe de circulation bien aménagé, se présentant en trois tronçons (K). Il s'agit d'un sentier courant le long du versant sur plus de 200 m. Son implantation a nécessité de très gros efforts. Les blocs gênants ont dû être éliminés ; un muret de soutènement a été monté sur 0,40 à 1 m de haut et parfois davantage. Les parties en dépression ont été remblayées afin d'offrir un couloir plan, de 1 à 2 m de large au grand maximum. Le muret de soutènement a été rehaussé de 0,60 à 0,80 m pour former un parapet ; côté chemin, son parement est mieux appareillé. Cette voie, située en hauteur et à l'écart des aménagements le long de la rivière, devait avoir constitué une sorte de limite ; plus en hauteur, les constructions sont rares ou inexistantes. Ce sentier comporte en outre, par endroits, divers aménagements.

Ainsi vers l'ouest, un pavage de 7 m sur 3 a été établi (L). Il se situe près du *upe* 19. Supportait-il un abri, constituait-il une étape dans le cheminement ...? Ce chemin semble se heurter à l'ouest, à la falaise. Celle-ci cependant, peut être contournée vers le nord, ou mieux, escaladée facilement. Le rocher présente à cet endroit, en effet, une pente moins abrupte et offre de nombreux points d'appui.

Un aménagement succinct surplombe d'ailleurs cette falaise en son angle sud-est. Il s'agit d'une plate-forme d'à peine 1,90 m de long sur 1,20 m de large. L'arrière s'adosse à la pente tandis que l'avant surplombe la roche de 0,50 m, la surface n'en est pas pavée (M). Cet aménagement, très réduit, est cependant confortable. Il a en outre l'avantage de surplomber toute la basse vallée et la vaste baie de Hohoi. Il se situe également bien en vue de Teniuaefiti. Cette petite plate-forme, ainsi que le pavage précédemment décrit, peuvent certes correspondre à un espace domestique, cependant par leur situation, ils semblent davantage correspondre à des sites d'observation ou de surveillance pour assurer la sécurité collective.

Dans la partie est du sentier, deux autres aménagements sont visibles. L'un est très modeste, il s'agit d'un muret, haut de 0,60 m, formant une courbe, situé du côté amont et rejoignant le muret de soutènement. L'espace grossièrement circulaire ainsi délimité forme une sorte de petit enclos de 2 à 3 m de diamètre (N). Un peu plus au sud-ouest, un espace semblable est délimité par des murs hauts, cette fois, de plus d'un mètre. L'espace intérieur est de 4,5 m sur 2,5 m environ. Au nord-ouest est accolé un pavage à deux niveaux, de 6 m de long sur 4 m au plus large. La dimension des pierres varie de 0,24 à 0,85 m de longueur (O).

L'implantation de ces aménagements et, surtout, des deux "enclos" circulaires coupent le sentier et oblige les individus qui l'empruntent à faire un détour par le côté amont.

Une construction s'adosse au tronçon intermédiaire du sentier. Il s'agit d'une plate-forme régulière, de 6 m de long sur 3,5 m de large. Son mur de façade se dresse à 1,30 m au-dessus du sol, côté aval (P). Cette plate-forme supportait peut-être un pavage. Elle présente des ressemblances avec la plate-forme située près du *upe* 19 mais elle est plus soignée.

Le *upe* n° 16, est situé bien à l'écart ; il mesure près de 7 m de long pour environ 3 m de large. Etabli en terrain plat, la surface de sa partie frontale est à peine de 0,30 m au-dessus du niveau du sol. Ce *upe* est le seul de ce vaste espace compartimenté par de larges enclos. Cette zone se situe à la limite du territoire de la vallée de Hakaohoka.

A l'intérieur de l'enclos situé face à ce *upe* 16, un pavage quadrangulaire de 3 m de côté, s'appuie sur la surface légèrement relevée d'un grand bloc rocheux (Q).

Le rôle de ces enclos implantés sur un terrain aujourd'hui aride et caillouteux n'est pas très clair : limites de terre, parc à cochons, jardins... ? Dans ce dernier cas, les plantations ne peuvent profiter que des pluies ou de l'humidité de l'air car la rivière est trop éloignée pour que l'on puisse, en canaliser l'eau. Actuellement ce versant sec est recouvert de *mio*, (*Thespesia populnea*). Des jardins y sont entretenus, des plantes introduites par les occidentaux s'y plaisent, surtout les plants de manioc.

En contrebas, entre le torrent et la rivière, nous revenons dans une zone plus humide avec une terre plus riche. Les *tou* (*Cordia subcordata*) y sont plus nombreux que les *mio*, et les *aoa* (*Ficus indica*) font leur apparition.

Des enclos sont construits le long du lit du torrent (R), les murs côté aval forment aussi des murets de soutènement. Ceux-ci ont été endommagés par les crues, ils coupaient autrefois le cours d'eau pour l'endiguer. Si cette zone nécessitait des travaux d'entretiens fréquents, elle présentait l'avantage d'être aisément inondable, qualité convenant particulièrement aux plantes à tubercules comme le *tao* (taro). Ces murs dont la hauteur oscille entre 0,70 et 1 m, s'appuient là encore par endroits sur des blocs en place.

Entre ce torrent et la rivière, on trouve toujours des murs d'enclos mais c'est une vaste partie centrale, bien dégagée et coupée de très nombreux murets de soutènement qui retient l'attention car à cet endroit la pente naturelle est aménagée en terrasses successives séparées les unes des autres par une dénivellation de 0,30 à 0,50 m. L'espace ainsi organisé occupe une longueur de plus de 100 m sur 30 m (S). Plus près de la rivière, d'autres enclos et d'autres murets de soutènement complètent cette vaste surface cultivable, mais ici le terrain plus tourmenté entraîne une fragmentation des aménagements (T).

Entre ces deux zones se dresse le *upe* 18. De 9 m de long sur 7,50 de large, sa hauteur moyenne est d'au moins 0,60 m ; il est antérieur à la mise en place du mur sud-ouest du grand enclos central (S). Le mur est en effet, pour une bonne part, formé de blocs provenant de ce *upe* 18.

Le *upe* 17, par contre, semble contemporain du vaste enclos central. Il mesure au moins 6 m sur 3 et est accompagné de divers pavages, établis comme lui sur des concentrations rocheuses importantes. L'implantation de ce *upe* semble bien en relation avec les divers enclos environnants. Il se situe enfin sur l'emplacement le plus difficilement exploitable, n'empiétant ainsi en rien sur la surface cultivable. Les interstices entre les blocs rocheux en place ont d'ailleurs été comblés par de la pierraille provenant sans aucun doute de l'épierrement des terrasses de culture.

Deux autres *upe* sont établis dans la partie ouest. le plus petit, n° 20, mesure 5 m de long sur un peu moins de 3 m de large. Adossé à la légère pente, sa façade s'élève à peine à plus de 0,30 m du sol.

Le *upe* voisin est plus grand. Sa "véranda" porte sa largeur à plus de 5 m pour une longueur approchant 7 m. Ce *upe* se situe au sein des parcelles de culture. Accolé à son côté droit, un reste de pavage subsiste encore (S<sub>1</sub>). Au nord, une structure rectangulaire, haute de 0,90 m, serait une tombe d'époque européenne (S<sub>2</sub>). A l'ouest, trois bases de murs amorcent un rectangle de 6 m sur 4 (S<sub>3</sub>). Les pierres sont alignées de chant, les murs à double parement ont 0,80 m d'épaisseur. La forme et le démarrage des murs font penser que cette construction est d'influence européenne.

Vers l'est, et légèrement en amont du *upe* 18, un enclos forme un demi cercle (U<sub>1</sub>). Son mur côté talus est convexe, il mesure 0,70 m de hauteur ; il est de même hauteur, côté aval, mais tout à fait rectiligne et joue le rôle de muret de soutènement. Une surface plane d'environ 16 m sur 10 est ainsi bien dégagée. Cette forme semi-circulaire présentant un côté rectiligne vers l'aval se rencontre fréquemment dans la vallée.

Plus au sud-ouest, une vaste enceinte s'étire le long de la rivière dont elle est séparée par un mur dépassant souvent 1,10 m de haut (U). Celui-ci est implanté au sommet de la berge pentue de ce cours d'eau. Une grande partie de cette enceinte est occupée par des roches en place. En outre, le long des murs ouest et nord-ouest, ces blocs sont noyés sous un "cordon" de pierres provenant vraisemblablement de l'épierrement du grand espace central aménagé en terrasses. En effet, ce dernier présente un sol de terre pratiquement vierge de pierrailles. Les seuls cailloutis que l'on y trouve proviennent des colluvions récentes qui se sont répandus en surface. Ces colluvions ne se rencontrent que dans la partie supérieure de cet ensemble, c'est-à-dire vers l'ouest, plus près des éboulis de

penne, à un endroit de plus grand ravinement.

Un grand nombre de *hutua* (*Barringtonia speciosa*) forment la seule concentration importante de cette espèce dans la vallée.

Au sud-ouest du *upe* 21 un enclos appuie son mur sud, d'environ 1 m de haut, sur les blocs en place bordant la pente de la rive gauche (V). Son mur oriental forme muret de soutènement et sépare bien la partie amont, à l'ouest, dégagée de pierres et la partie aval couverte de blocs et de pierraille. Comme le vaste enclos central, aux *upe* 20 et 21 (S), cet espace pouvait être aménagé en terrasses soutenues par des murets de soutènement. L'état actuel du site rend leur repérage difficile.

Attenant à cet enclos, à l'ouest on retrouve un petit enclos de forme semi-circulaire du même type que celui rencontré en (U<sub>1</sub>). Son mur rectiligne situé, côté aval, est à la fois un mur de soutènement et un mur de clôture, par sa partie surhaussée de 0,60 m. L'espace délimité est de 11 m sur 9 (V<sub>1</sub>).

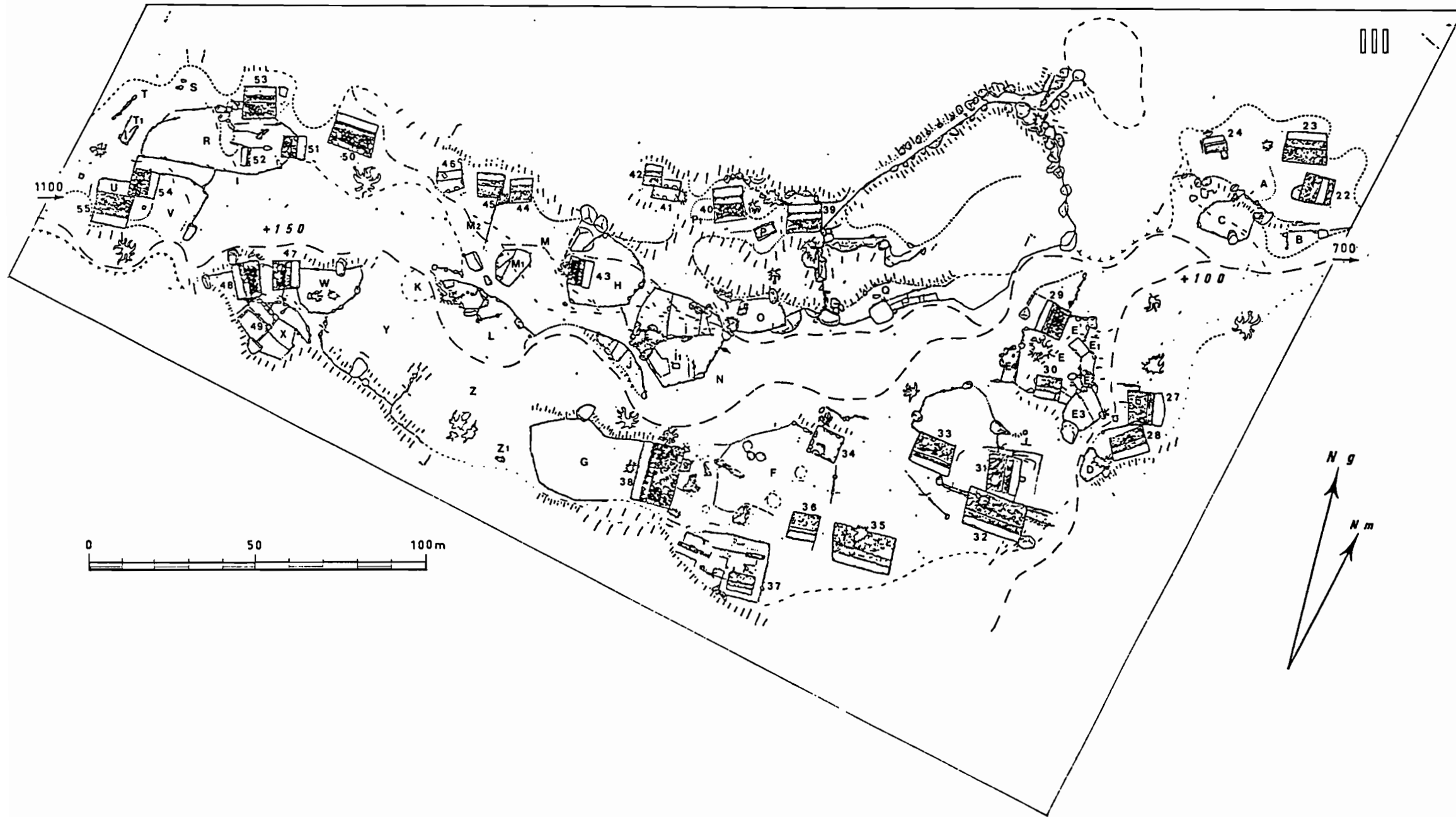
Au nord, vers la falaise, des murs entourent une zone très tourmentée (W). Seule la partie est, soutenue par un mur d'un mètre de haut, retient une terre bien plane et dégagée de grands blocs.

Plus à l'ouest, un enclos plus étendu s'appuie contre la falaise (X). Là encore la majeure partie de l'espace intérieur est recouvert d'éboulis de pente, seule une bande, longeant ses murs est et sud, est dégagée ; un apport important de terre a dû être effectué pour obtenir ce sol. Le mur oriental est un mur de soutènement, il atteint comme le mur sud, 1,30 m de haut côté aval. Une surface plane a été aménagée le long de ce dernier entre son parement extérieur et les blocs d'éboulis, au sud. Elle se présente comme un couloir de circulation. Le mur ouest de cet enclos s'appuie sur de gros rochers en place ; il mesure également 1,30 m de haut, et est disposé de telle sorte qu'il offre peu de prise au torrent intermittent qu'il guide vers le sud. Une ouverture, située à 0,75 m du sol permet l'évacuation de l'eau en cas de fortes pluies.

Le torrent intermittent dont le lit habituel est bordé de murs, semblait pouvoir être guidé vers deux enclos. L'un de forme triangulaire est très endommagé (Y), l'autre par contre est bien conservé (Z). Ce dernier est fermé par un mur élevé de 0,80 à 0,90 m. L'intérieur a été aménagé par des murets de soutènement bien appareillés qui atteignent au maximum 0,70 m de haut. Ils forment cinq terrasses très nettes d'environ 23 m de long sur 3 de large. La terrasse supérieure est très petite. Elle fut utilisée pour stocker des pierres gênantes (Z<sub>1</sub>).

Figure n° 8 :

Hakaohoka, zone III ou moyenne vallée.



Cet enclos, était sans doute destiné à une culture en terrain humide, il pouvait en effet recevoir l'eau de la rivière située plus en amont, et surtout celle du torrent intermittent dont il a été précédemment question. Des colluvions de ruissellement se sont amassées vers la partie nord-ouest de l'enclos. Les murets de soutènement de deux terrasses s'incurvent vers cette rigole de ruissellement ; ils canalisent ainsi la circulation de l'eau autour des parcelles étagées.

En contrebas, la berge a également été aménagée, mais les débordements des eaux ont bouleversé cette zone très vulnérable.

\* La Moyenne vallée ou zone III.

A sept cents mètres du littoral, la moyenne vallée s'étend sur près de quatre cents mètres le long de la rivière. La végétation est plus dense, le sol très ombragé. Contrairement à la zone II, la population de *mio* (*Thespesia populnea*) est très importante, les *tou* (*Cordia subcordata*) disparaissent et les *aoa* (*Ficus indica*) qui avaient fait leur apparition dans la partie supérieure de la zone précédente, deviennent très communs. Ils constituent une des caractéristiques de ces terres. Sitôt quitté la basse vallée, deux grands *upe* se dressent et donnent une idée des dimensions des constructions qui vont suivre, associées ou non à tout un réseau d'enclos.

Les *upe* 21 et 22 forment avec d'autres structures, l'ensemble le plus en aval de la moyenne vallée.

Elevé sur ses quatre côtés, le *upe* 22 se dresse à une hauteur moyenne de 2,50 m. De forme presque carrée, ses côtés mesurent environ 8 m. Un petit muret en demi-cercle, haut de 0,30 m, ferme en façade un très petit enclos qui enserme aujourd'hui le plus grand manguier de la vallée, et le plus réputé (son tronc atteint 1,20 m de diamètre). A-t-il été construit à l'époque des contacts avec les Européens pour protéger cet arbre ?

Le *upe* 23, rectangulaire, a 12 m de long pour 9 de large. Sa hauteur moyenne est de 1,30 m.

Un peu à l'écart, plus en hauteur, un petit *upe* s'adosse à la pente ; il mesure environ 6 m de long pour 4,70 m de large. Son élévation moyenne atteint 0,60 m. Une plate-forme réduite lui est accolée en façade, ses dimensions sont de 2,30 m sur 1,80 m. La partie antérieure de celle-ci surplombe le sol de près de 1,30 m. Sur les côtés du *upe*, deux alignements sont visibles, il pourrait s'agir d'une sorte de fondation, ou plutôt d'un *upe* plus ancien et plus long qui aurait servi de soubassement à l'actuel.

Entre ces trois *upe*, le terrain s'incline d'ouest en est. Des ruptures de pente sont bien marquées, elles pourraient correspondre à d'anciens murets de soutènement et à des aménagements en terrasses. Le sol est par endroits très charbonneux ; des éclats thermiques et de façonnage sont visibles. Cet espace bien dégagé semble correspondre à une zone d'activité commune aux occupants des divers *upe* (A).

En contrebas, en bordure de rivière, le terrain très accidenté a reçu divers aménagements (B). Au sud-est du *upe* 22 la pente est forte, elle fut stabilisée par divers murets de retenue qui offrent en outre l'avantage de ménager une bande plane facilitant la circulation. Le sentier emprunté actuellement suit cette étroite bande. Plus bas, un muret de soutènement a résisté aux débordements des eaux.

A l'ouest, un mur de soutènement élevé de 1,15 m est bien conservé. Il préserve des colluvions une surface plane de 14 m sur 9 (C), bien délimitée, au sud, par un mur, haut par endroit de 1,90 m qui protège cette belle parcelle des



crues de la rivière. Un torrent intermittent, provenant du nord nord-ouest, permet l'arrosage de cet espace.

Cette zone de murets et d'enclos en contrebas est séparée des *upe* par un talus pentu dont le sommet est stabilisé par de grands blocs en place. Un mur courant entre ou le long de ces roches en accentue la fonction de bordure.

Après avoir traversé la rivière, la rive droite s'ouvre sur un vaste espace qui a reçu la plus forte concentration de *upe* de la vallée. En outre, celui-ci comporte trois très grandes structures, parmi les plus importantes de ce type.

Un ensemble de constructions a été établi le long d'un torrent intermittent. Les *upe* 27 et 28 se dressent sur sa rive droite, les *upe* 29, 30, 31 et 32 sur sa rive gauche.

Le *upe* 28 est adossé à la pente ; de forme rectangulaire, il mesure moins de 11 m de long sur 7 m de large. Son mur de façade est élevé d'environ 1,50 m.

Pratiquement accolé à l'angle nord-est de la structure précédente, le *upe* 27 s'élève à une hauteur moyenne de 3,40 m. De forme presque carrée, il mesure environ 9,50 m de côté.

Au sol et près de l'angle nord-ouest du *upe* 27, des murets de soutènement sont repérables. Leur rôle premier fut sans doute de stabiliser le terrain afin de fournir une bonne assise à l'édification de cette imposante structure ; s'étageant parallèlement à la pente, ces murets font aujourd'hui office de marches tout en facilitant la circulation au pied de ce *upe*.

A partir de la base de l'angle sud du *upe* 27 un muret, bien endommagé, court parallèlement à la façade du *upe* 28. Il forme un enclos attenant à ces édifices et rejoint, plus à l'ouest, un muret de soutènement. Ce dernier délimite un espace plan (D), d'environ 8 m sur 5, dégagé de roches. Un mur de retenue, élevé d'au moins 1,30 m, le protège des colluvions ; un muret de soutènement rempli le même office pour la rivière. Ces structures surplombent un plus vaste ensemble situé de l'autre côté de la rive.

Entre le torrent et la rivière, une zone a été particulièrement bien organisée et la plupart de ses éléments sont bien conservés

\* NOTE : voir également fig. 137 p. 487.

Deux *upe* s'adossent à la pente naturelle du terrain. Le plus petit, n° 30, au sud, mesure 8 m de long sur 6,5 m de large ; sa terrasse antérieure se dresse à 1,40 m du sol. Sa partie arrière, ou *oki\** est divisée, à l'une de ses extrémités, par un alignement latéral correspondant peut-être à un espace *tapu* ou à une resserre.

Le second *upe*, n° 29, atteint 9 m de long pour au moins 8 m de large. La hauteur moyenne de son mur de façade est également de 1,40 m.

A l'est de ce *upe*, une plate-forme rectangulaire mesure 5 m sur 2,5 m. Sa hauteur approche 1,30 m ; elle n'est pas pavée mais recouverte d'une couche de cailloutis ( $E_1$ ). Ces deux *upe* et cette plate-forme entourent un espace intérieur, qui forme une sorte de cour bordée par ces structures et par des murets (E).

Ainsi, de l'angle sud-est de la plate-forme un mur rejoint un ensemble rocheux qui fut aménagé par une série de soutènements permettant la création de petites parcelles étagées aptes à la culture ou facilitant la circulation. Ces murets se succèdent ainsi jusqu'au niveau de l'alignement arrière du *upe* 30 ( $E_2$ ).

A l'ouest, la partie arrière du *upe* s'appuie sur un gros bloc en place qui se prolonge par un mur de soutènement d'environ 1 m de haut. Celui-ci isole le sol de la "cour", en contrebas (E), du sol colluvionné du dessus.

Un mur orienté presque nord-sud limite à l'ouest cette cour. Il est tout-à-fait rectiligne, appareillé de grands blocs (1,40 m de long) et particulièrement élevé (supérieur à 2 m). Ce mur rejoint la partie sud du *upe* 29 et retient, à l'ouest, un remblai égalisé donnant une surface de 9 m sur 3 ( $E_4$ ). Au nord du *upe* 29, un mur s'appuie sur des blocs de tuf émergeant du sol. Il sépare un sol pentu, côté ouest, d'un espace relativement plan, côté aval.

Un bloc de près de 3 m de long a été utilisé pour ancrer une surface plane (E') retenue par deux murets de soutènements qui, partant de ce rocher, rejoignent, l'un l'angle nord-est du *upe* 29, l'autre le mur nord-est de la plate-forme.

A l'est du *upe* 30, un enclos de 7 m sur 6 tire lui aussi parti des blocs en place ( $E_3$ ). Deux murs de soutènement, de plus d'un mètre de hauteur, retiennent la terre au nord-est et au sud-est ; un muret transversal, élevé de 0,40 m, partage le sol intérieur en deux terrasses horizontales recouvertes de bonne terre.

L'ensemble ainsi formé par ces diverses structures, localisées sur un sol en pente entre torrent et rivière, constitue un bel exemple des unités d'habitation et des aménage-

ments d'une maisonnée. Les habitants de la vallée ont admirablement su tirer parti de la topographie et de la nature de ce terrain. L'édification des *upe* a permis de dégager ce lieu de la plupart des blocs. La formation des murs et enclos a complété ce travail et permis d'humaniser l'endroit de façon remarquable. Des espaces libres, facilement utilisables, ont ainsi été assurés. Une pente de gros blocs a permis d'ancrer les différentes structures, les remblais ont noyés certains rochers transformant un amas chaotique en terrasses planes, recouvertes par endroit d'une importante épaisseur de terre.

Surplombant ces aménagements, un autre ensemble se caractérise surtout par trois *upe* en tous points remarquables (cf. chapitre 1-2-4, p. 112, 113, 115, 116, 121, 135, 136, 141, 142).

Le *upe* 31 se dresse à une hauteur moyenne de 3 m. Sa longueur atteint 11 m et sa largeur plus de 9 m. Il n'est séparé de son voisin que par un couloir de 0,90 m.

L'ampleur des blocs de façade (2,40 m de long pour certains) du *upe* 32 est remarquable. Sa longueur est de 18 m pour une largeur de 11 m. L'espace occupé est donc le double de celui recouvert par le *upe* 31. Adossé au versant, son mur arrière est élevé d'une soixantaine de centimètres et son mur avant de 2 m.

Un troisième *upe*, un peu à l'écart, est néanmoins en relation avec les deux autres. Il s'agit du *upe* 33 qui a 12 m de longueur pour une largeur de 9 m. Ses murs, de 0,70 m environ à l'arrière, atteignent en façade 1,80 m de haut.

A partir de l'angle nord-ouest de ce *upe*, un muret de soutènement, élevé d'environ 1 m, s'oriente vers l'ouest pour obliquer et s'appuyer sur un gros bloc en place ; le sol devenant alors plus plan, ce muret de soutènement se poursuit en simple mur, d'une hauteur d'un mètre, qui décrit une large courbe rejoignant un rocher près de l'angle nord-ouest du *upe* 31. Le rocher est lui-même relié au *upe* 31 par un mur en arc-de-cercle qui s'arrête à 1,60 m de l'édifice par un bloc vertical d'environ 0,75 m de haut ; à 0,60 m en face, un autre bloc, de même hauteur, marque l'angle d'une structure recouverte par le *upe* 31. Un passage de 0,60 m de large est ainsi ménagé entre ces deux blocs ; au sol trois pierres alignées forment une marche de 0,20 m de hauteur.

Le *upe* 31 recouvre un aménagement visible sur 13 m, côté nord, et 7 m côté est. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un ancien *upe* détruit et recouvert, ou d'une structure de fondation. Les divers alignements et l'irrégularité de sa surface font plutôt penser à un *upe* antérieur. La préparation d'une plate-forme visant à régulariser le terrain et à supporter une autre construction aurait probablement donné une structure plus cohérente, offrant une surface régulière, des blocs de bordure importants et un remplissage intérieur plus homogène.

Au dos et à la base du mur arrière du *upe* 31, un aménagement lui est postérieur ; il s'agit d'un blocage de pierres formant un contrefort de 1,10 m de large sur 1,60 m de long. Sa hauteur atteint encore 1,40 m.

L'étroit passage entre les *upe* 31 et 32 est fermé à ses extrémités par un petit muret d'environ 0,75 m de haut. Ce couloir était-il utilisé ou au contraire "préservé" de l'extérieur par ces murets ? On peut ici imaginer, pour l'un d'entre eux au moins, qu'il pouvait aider à escalader le mur pour atteindre le haut de la plate-forme.

Le *upe* 32 a reçu, de part et d'autre de ses côtés, des aménagements en paliers. Il ne s'agit pas de fondations ou de soubassements car ceux-ci butent contre la base des murs au lieu de passer en dessous.

A l'est, trois murets de soutènement supportent trois petites terrasses étagées et pavées ; la plus haute possède une surface de 9 m de long sur 5 m de large. Elle est pavée au moins sur sa partie antérieure, la partie arrière est désorganisée et noyée sous des colluvions.

A l'ouest, un aménagement plus restreint est traité avec davantage de soins. Deux alignements de galets bordent deux marches, elles-mêmes formées de préférence par des galets ; leur hauteur respective est d'environ 0,20 m, leur largeur de 0,60 à 0,70 m. Un bloc dépasse nettement de cet alignement ; sa surface, plane, est à 0,30 m au dessus du niveau du sol. Placé contre le *upe* il pouvait faciliter l'accès à la "véranda" (*Paéhava vaho\**) située 1,10 m plus haut. A l'autre extrémité de ces marches, contre le *upe* 33, se trouve un bloc de 2,80 m dont la surface concave est légèrement en pente. Des pierres alignées sur ce bloc forment, côté pente, comme un rebord.

Au sud-ouest, bordée par des blocs en place, une rupture de pente limite un sol incliné côté amont et une surface plane côté aval (nord-est).

A l'ouest une vaste surface est occupée par deux grands *upe*, un *upe* plus petit et un dernier dont il ne reste que le pourtour. Enfin un ensemble très complexe s'adosse à la pente du versant sud de la vallée. Ces *upe* et cet ensemble se disposent autour d'un espace central bien dégagé (F).

Le *upe* 35 est légèrement à l'écart de cette sorte de "place" centrale. Il présente les mêmes dimensions que le n° 32 : 18 m de long pour 11 m de large. Son mur de façade s'élève en moyenne d'un peu plus de 1,50 m. Son mur arrière à 0,80 m.

A côté et sur le même alignement, le *upe* 36 est parfaitement carré. Il a 8 m de côté et une élévation moyenne de 1,50 m. Ce *upe* très particulier sera étudié plus en détail par la suite\*\*.

Face à lui, près de la rivière, le *upe* 34 a servi de carrière de pierres. Cependant la plupart des blocs de bordure ont été conservés. Il semble que ce *upe* tournait le dos à la rivière pour faire face au *upe* 36, si ce dernier existait déjà. Il mesure 8,50 m de long et 8 m de large. Son mur de façade, moins élevé que le mur arrière, mesure 0,70 à 0,80 m de haut. Un muret de retenue, élevé de 0,70 m, relie ces deux *upe* de dimension pratiquement identique. Ce muret borde, à l'ouest, un espace dégagé et plan, la "place" (F), contrairement au terrain est, en contrebas, plus irrégulier et pentu.

Au nord du *upe* 34, un mur de soutènement protège sa berge en cas de crue. Il se poursuit par un alignement orienté vers l'est qui rejoint peut-être le *upe* 33.

A 0,50 m, à peine, du mur ouest du *upe* 34, un mur rectiligne mesure encore actuellement 6,50 m de long. Il est situé en haut de la berge et limite côté nord la "place" dont nous venons de parler. L'érosion due aux crues a amputé la berge et avec elle ce mur qui devait sans doute, autrefois longer la rive en direction du *upe* 38.

Le *upe* 38 est encore plus imposant que les *upe* 32 et 35. Comme eux, il mesure 18 m de long. Sa largeur, quant à elle, est supérieure à 12 m. Sa hauteur moyenne, en façade, est de 1,90 m et, à l'arrière, de 0,65 m. Placé perpendiculairement à la rivière, il surplombe la "place" et la longe, à l'ouest, de toute la longueur de son mur de façade.

Un petit enclos peu élevé lui est accolé au nord-est, il mesure 3,5 m de long sur 2,5 m de large. A l'arrière du *upe* 38, et partant de ses angles nord-ouest et sud-ouest, un mur délimite un vaste en -

\*\* NOTE : cf. chapitre 1-2-4, p. 131.

clos de 30 m sur 20 m. Le sol y est en pente dans sa partie sud-ouest (G). Sur le côté sud, ce mur, élevé d'au moins 0,80 m, joue en plus un rôle de soutènement permettant au sentier utilisé aujourd'hui de cheminer, le long de cette forte pente (supérieure à 20°).

Au sud du *upe*, quelques murets de soutènements retiennent le sol du versant et forment un étroit espace plan à la base du *upe*.

Dominant par son implantation à la base du versant sud de la vallée, un ensemble complexe fermé, vers le sud, la "place". Les aménagements de cette partie s'étalent sur 28 m de long et 15 m de large. La pente a été organisée en terrasses ; la plupart ont été pavées, parfois de galets. Elles sont retenues par des murets d'une hauteur variant entre 0,20 et 0,60 m. A l'est, un mur de 0,70 m de haut longe ces structures.

Deux plates-formes, beaucoup plus longues que larges ont été édifiées en bordure de cette zone sur chacun des petits côtés. La première, à l'est, mesure 5,50 m de long pour 1,20 m de large ; elle s'élève à 0,30 m, côté amont et de 0,80 m, côté aval (au nord). La seconde plate-forme, établie à l'ouest, est longue de 6,20 m pour une largeur de 1,30 m ; sa hauteur côté aval, atteint 0,75 à 0,80 m. Ces plates-formes ont été pavées ; la première est très abîmée. Sur la seconde, quatre dépressions d'environ 0,30 m de diamètre sont encore bien visibles et se présentent comme des trous de poteaux.

Des murets de soutènement ont été implantés parallèlement à la pente, le long du versant, en utilisant de préférence des dalles posées de chant qui atteignent en moyenne 0,60 m de long. Ces murets supportent des terrasses horizontales pavées et, à l'est, un *upe* d'environ 8 m de long sur plus de 5 m de large. Ce dernier domine, en quelque sorte, cet ensemble très particulier.

Sur une terrasse pavée, en contrebas, un gros bloc fut installé juste devant ce *upe* 37 ; il mesure 1,30 m de long sur 1 m de large. Sa surface, naturellement concave, est à 0,90 m du niveau du sol.

La "place" (F), dont le terrain s'incline en pente douce vers l'aval de la vallée, va en s'aplanissant vers le nord. Elle conserve par endroits des alignements de pierres, des restes de pavage et son sol est jonché d'une impressionnante quantité de pierres chauffées. Cinq surfaces circulaires, légèrement en dépression, se sont révélées être de vastes fours comblés\*\*.

\*\* NOTE : voir chapitre 1-2-4, p. 134.

De l'autre côté de la rivière, sur la rive gauche, les *upe* sont en général situés plus en hauteur, ou du moins tout à fait accolés au pied du versant. L'espace en bordure de rivière est occupé par des enclos.

Le *upe* 43 constitue une exception ; il se situe à 6 m de la berge et est orienté vers la partie amont de la vallée. Il est isolé. Les autres *upe* des alentours sont au contraire regroupés, parfois alignés. Cette structure mesure 8 m de long et 7 m de large. La base de la construction a été remblayée par les colluvions, côté amont ; sa surface à cet endroit se trouve à 0,40 m du sol actuel ; le mur arrière est à 1,60 m du niveau du sol.

Un vaste enclos part de ses angles nord-ouest et sud-ouest pour délimiter, alentour, un espace de 9 m sur 9 m (H). Les murets, élevés de 0,70 à 0,90 m, forment également murets de soutènement. Ils protègent du ravinement un espace intérieur plan et sans blocs rocheux. Cette surface cependant fut trop bouleversée par un torrent intermittent pour que l'on puisse y distinguer des aménagements.

Plus à l'est, séparé par un couloir qui pouvait être une voie de circulation, un autre enclos de forme semblable présente une étendue plus vaste encore : 12 m sur 12 (I). L'espace intérieur est partagé par un mur transversal, formant aussi mur de soutènement. Il prend appui, à l'est surtout, sur un amas de blocs en place. Ce mur divise l'enclos en deux zones de dimensions égales mais de niveaux différents. La zone nord-ouest est plus élevée et découpée en quatre parcelles retenues par trois murets de soutènement de 0,45 m de haut. La zone sud-est, en contrebas, est plus complexe ; deux portions de murets de soutènement sont visibles. Plus à l'ouest une plate-forme rectangulaire de 2 m sur 1,40 m se dresse à environ 0,60 m du sol, elle est très endommagée (I<sub>1</sub>). Encore plus à l'ouest, s'adossant au mur de l'enclos, un amas rocheux semble avoir été organisé, mais il est très difficile de discerner plus que les simples contours d'une structure qui aurait supporté une construction. Un détail curieux à noter est l'existence, rare dans la vallée, d'un double parement à la base d'une portion de mur au sud-ouest de l'enclos. Seule cette base étant préservée, on ne peut savoir si les assises supérieures conservaieent ce type d'appareillage.

Entre ce mur et un autre, implanté au sud-ouest, est un espace de circulation. Ce chemin bien dégagé se trouve ainsi bordé par deux murs élevés de 0,70 à 1 m. Le mur sud-ouest protège une parcelle longue et étroite, de 20 m sur 5 m (I) qui s'étire le long de la rivière ; elle est aménagée en terrasses perpendiculaires à celle-ci, retenues par des murets hauts de 0,40 m. En allant vers l'ouest, l'espace dégagé se rétrécit. Le mur devait être établi juste à l'aplomb de la rive, il n'a pas résisté aux crues.

Le sentier dont il vient d'être question mène d'un côté à la "place", sur la rive droite (F), et de l'autre au *upe* 43, ou, plus au nord, au *upe* 40. Vers l'ouest, il se poursuit en longeant un mur jusqu'à la rivière où une sorte de vasque, naturelle apparemment, offre un espace de bain large et agréable (K).

En aval de ce "bain", la rivière dessine un méandre. La partie concave de la rive est très abrupte, au nord la rive convexe, en pente douce, a reçu divers aménagements (L) ; elle est cependant encombrée de rochers.

Le mur le plus important est, nous venons d'en parler, celui qui borde le chemin ; il s'appuie sur des roches en place et atteint par endroit 1,20 m de haut. Entre ce mur et les rochers en place, quelques zones ont été dégagées. Un alignement de pierres, au sud-est, forme un muret de retenue entre deux gros rochers. D'autres pierres s'organisent en pavage et, au sud-est, un muret haut de 0,70 m retient un sol plat, très charbonneux, qui s'étend jusqu'au pavage. Le reste de la rive fut trop bouleversée par les eaux des crues pour conserver d'autres structures.

Au nord du mur bordant cette rive, une surface de 25 m de large s'étend jusqu'au pied du versant (M). Cet espace en pente douce fut vraisemblablement aménagé mais un torrent intermittent et des eaux de ruissellement l'ont fortement abîmé.

Deux murets de soutènement sont encore conservés. L'un, à l'est, implanté transversalement à la pente, débute par un muret qui s'appuie sur un gros rocher ; il part du versant nord pour s'orienter, vers le sud, devant le *upe* 43. A cet endroit il fut détruit par le torrent intermittent. Ce muret retenait sans doute le sol en amont, tout en protégeant le *upe* 43 de possibles glissements de terrain.

A l'ouest, un autre muret de soutènement, parallèle au précédent, est élevé de 0,70 à 0,90 m. Il débute au pied du *upe* 45 et devait rejoindre, au sud, un énorme rocher de 6 m de long. Le même torrent, là encore, le détruisit en partie. Ce muret retient encore une belle terrasse, conservée essentiellement dans sa partie nord-ouest (M<sub>2</sub>).

Entre ces deux murets, et plus au sud, un enclos en demi-cercle a résisté à l'érosion (M<sub>1</sub>). Son mur amont est convexe et son muret aval, de soutènement, est rectiligne ; la hauteur de celui-ci atteint une soixantaine de centimètres. Un muret de soutènement, élevé de 0,40 à 0,50 m partage l'enclos longitudinalement ; un autre, de même hauteur, mais moins long, est placé en oblique. Trois parcelles



étagées, suivant les courbes de niveaux, sont ainsi isolées à l'intérieur de ce petit enclos.

Surplombant cet ensemble, trois *upe* s'alignent au pied du versant ; deux sont bien conservés. Le troisième, à l'ouest, leur est probablement antérieur. Bousculé par le torrent intermittent, il semble avoir été abandonné en tant qu'habitation. Ces trois *upe* sont adossés à la pente.

Le *upe* 44 mesure à peine 7 m de long sur 6,5 m de large. Son mur de façade devait se dresser à près de 2 m. Son voisin se situe sur le même alignement, à moins de deux mètres. En contrebas, entre les deux, un couloir est ainsi ménagé ; il est fermé, en aval, par un muret de 0,90 m de hauteur.

Légèrement plus grand, le *upe* 45 mesure 8 m de long sur 7 m de large ; son mur de façade s'élève à 1,50 m en moyenne.

A moins de 4 m, plus à l'ouest, le *upe* 46 est en partie détruit. Les larges blocs de façade et ses contours généraux sont encore reconnaissables. Un muret de soutènement, au nord, le protège encore des colluvions de pente. Abandonné en tant qu'habitation principale, il semble avoir été utilisé pour d'autres activités. Une fosse quadrangulaire y a été creusée, bien parementée sur toute sa profondeur. Sa surface interne est de 1,10 m sur 0,70 m. Sa profondeur est d'environ 1 m. Il pourrait s'agir d'une fosse à *ma\**.

Avant de remonter la vallée plus à l'ouest, il reste à décrire certaines structures laissées de côté, vers l'est. Elles s'étagent du bord de la rivière jusqu'à bonne hauteur sur le versant nord.

A l'est du vaste enclos bordant le chemin qui mène à la "place" (F), des alignements sont en passe de disparaître. Ils correspondent sans doute à d'anciens murets de soutènement accolés au mur de cet enclos et, renaient probablement des parcelles destinées à recevoir diverses plantations (N).

Au nord-est, longeant la rive gauche du torrent, un muret de soutènement, de 0,60 m de haut, supporte une surface plane, de forme rectangulaire, dont la longueur est de 15 m et la largeur de 9 m (O). Cet espace est bordé aux extrémités par des murs. Le long du versant, un mur de soutènement, atteignant parfois 1,70 m de haut, maintient la pente du talus.

Cette surface rectangulaire se poursuit, au nord-est, par un mur de soutènement, haut de 0,80 m, qui s'appuie sur d'énormes blocs et retient une petite parcelle de terre.

Plus à l'est encore, cet alignement se continue par un muret implanté à même les rochers. Sa hauteur est d'environ 0,80 m. Ce pourrait être le parapet d'un sentier mais il semble davantage correspondre à une simple limite de terre. En contrebas, à trois mètres au-dessous, des *ta'o* (taro) dits "sauvages" poussent encore dans un bras mort de la rivière.

Ce mur de "limite" oblique brusquement vers le nord nord-ouest et escalade alors une pente forte et particulièrement malaisée à gravir. Au nord et en altitude, il aboutit à l'angle sud-est du *upe* 39. Celui-ci s'aligne, avec deux autres, le long d'un espace, gagné sur le versant et les rochers.

Le *upe* 39, adossé à la pente de même que les *upe* 40, 41 et 42, mesure plus de 10 m de long sur 8 m de large. Son mur de façade, solidement ancré sur les rochers du versant, s'élève en moyenne à 1,70 m. Son mur arrière atteint 0,70 m. A trois mètres, au sud-ouest, se trouve une plate-forme rectangulaire de 6 m sur 3 (P). Son mur de façade a été doublé pour contenir la poussée du remplissage. Il mesure 1,50 m de haut.

Plus à l'ouest et légèrement plus haut, le *upe* 40 présente une forme carrée de 9 m de côté. Son mur de façade, éboulé en partie, devait s'élever à 2 m du sol. L'alignement arrière s'élève pour sa part de 0,20 m. Un passage n'atteignant pas 2 m de large est dégagé entre la limite arrière du *upe* et les gros blocs couvrant la pente. Accolée à son côté ouest, une surface plane de 7 m sur 6 m a probablement été obtenue par remblayage (P<sub>1</sub>). Elle offre une surface utile aux occupants du *upe*.

Le n° 42, à 14 m à l'ouest du précédent, recouvre un autre *upe* plus vaste, qui lui est antérieur. Ce dernier : n° 41, mesurait 8 m de long sur moins de 6 m de large ; ses blocs de bordure sont conservés. Son pavage et son remplissage ont fourni, probablement une bonne part des matériaux du *upe* 42. Celui-ci, très petit, est moins long (4,5 m de façade) que large (plus de 6 m). Adossé à la pente, son mur arrière n'est haut que de 0,60 m alors que son mur de façade atteint 2 m.

A l'est du *upe* 39, à partir de l'angle sud-est, un mur (élevé de 0,60 m, côté amont, et de 1,10 m côté aval),

se dirige vers le nord-est. A flanc de coteau, cet aménagement se transforme en un "mur sentier" avec les mêmes caractéristiques que celui observé dans la basse vallée (cf. p.43) : édification d'un muret de soutènement, formant en hauteur un parapet de 0,60 m de haut, et remblayage.

Le couloir dégagé varie entre 0,80 m et 2 m de largeur moyenne. Le travail ici fut encore plus important que pour le sentier de la basse vallée car les blocs rocheux sont encore plus nombreux. Ce chemin se dédouble à l'est. S'agit-il d'un embranchement ou d'un réaménagement à la suite de dommages ? Cet endroit pouvait être en effet sujet à éboulements. Lors des pluies diluviennes qui s'abattirent en 1983 sur la Polynésie, un glissement de terrain se produisit dans ce secteur emportant la pente sur une largeur de 20 m environ et avec elle le sentier. Nous n'avons pas recherché ce chemin de l'autre côté ; il semble cependant très probable qu'il rejoignait celui de la basse vallée.

Légèrement à l'ouest de l'éboulement et rejoignant le sentier, un mur descend jusqu'à la rivière où il prend appui sur la surface d'un énorme bloc de la rive. Son tracé et aussi périlleux que celui orienté sud-est - nord-ouest, qui aboutit à l'angle sud-est du *upe* 39. En contrebas de ce bloc, le mur oblique vers l'ouest, en longeant la rive abrupte, pour rejoindre une zone aménagée en terrasses (Q).

Cette zone très étroite s'étire le long et à l'aplomb du torrent intermittent, sur plus de 30 m pour une largeur moyenne de 3,50 m. Sa surface se situe à environ 3 m au dessus du torrent.

Un grand bloc, dont la surface plane et inclinée forme un carré de 6 m de côté, sépare cette bande de terrain en deux parties. L'une à l'ouest est horizontale, elle mesure 10 m sur 4. Un mur de soutien, formant du côté intérieur un parapet de 0,60 à 0,70 m, a été appareillé sur une hauteur de 2 m à partir du lit du torrent. Ce terrain, bénéficiant d'une grande profondeur de terre, supporte les premiers *ihi* de la vallée (*Inocarpus edulis*).

A l'est du bloc carré, la surface est plus étroite et partagée par de nombreux murets de retenue. Deux, de 0,70 m à 1 m de haut, courent parallèlement à la pente. La rive, très abrupte, est pour sa part stabilisée par un muret très abîmé.

Entre rive et pente, deux bandes longitudinales occupent donc l'espace. Le sol s'inclinant vers l'est, cinq petits murets de soutènement transforment cet espace en autant de gradins plans dont la hauteur oscille entre 0,20 et 0,60 m.

Peu adaptée à la culture, dans sa partie est du moins, cet espace longitudinal semble plutôt aménagé en vue de stabiliser la rive abrupte et d'offrir un cheminement aisé reliant la rivière au *upe* 39.

Surplombant cet espace, un mur parapet haut de 1 m, est implanté à même les rochers dominants, de 5 à 6 m, la pente en contrebas. L'espace situé en amont du mur fut remblayé par des cailloutis afin d'obtenir un sol régulier et stable, comme celui des autres sentiers. Il mène au *upe* 39.

La partie ouest de la moyenne vallée offre, sur sa rive gauche, un large espace. Il est occupé par cinq *upe*, divers enclos et trois fosses quadrangulaires.

Le *upe* 50, le plus grand du groupe, à l'est, mesure 13 m de long et plus de 9 m de large. Sa hauteur, à l'arrière, est en moyenne de 1,30 m et sa façade de 2 m ; il s'oriente vers la rivière, au sud.

A moins de 20 m vers l'ouest et orienté de la même façon, le *upe* 53 se dresse, en façade, à 3 m du sol. Sa longueur est de 10 m et sa largeur de 9 m. Par son implantation et son élévation ce *upe* domine les autres structures. Partant de l'angle sud-est et de son côté ouest, deux murs forment un enclos (R) qui rejoint, par d'autres murets, les *upe* 54 et 55.

Le *upe* 51 est pris dans cet enclos. Il semble avoir été carré (murs de 6,5 m de côté). Il est pratiquement arasé, et a pu servir de carrière pour l'édification d'autres structures. Il se situe sur la rupture de pente séparant, au bas et au nord-est, le *upe* 50 et, plus en hauteur, le *upe* 53. Orienté vers l'ouest, son mur arrière est bien plus élevé que sa façade dont les pierres, bordant le pavage, sont pratiquement posées à même le sol.

Face à lui les restes du *upe* 52 sont recouverts par les colluvions. Cette structure mesurait dans doute 5 m de long et n'avait pas de terrasse antérieure pavée.

Le mur d'enclos, joignant l'angle sud-est du *upe* 53 au côté du *upe* 51, mesure 0,75 à 0,80 m de haut. Il se poursuit, de l'autre côté du *upe* 51, et joue alors un rôle de soutènement. Il retient un espace côté amont, de 40 m de long sur environ 14 m de large.

Au sud-ouest, devant le *upe* 53, l'espace est occupé par de grands rochers. Beaucoup d'autres ont dû être utilisés pour l'édification de cette haute construction.

En contrebas et au sud du *upe* des alignements entre de grands blocs rocheux sont visibles, ils atteignent une hauteur d'environ 0,40 m et devaient constituer des terrasses. Les alignements proches de la base du *upe* constituent des sortes de soubassements destinés à égaliser le terrain et à donner une bonne assise au *upe*.

Entre les blocs en place et le mur ouest du *upe*, la pente est très forte et présente un dénivelé de près de deux mètres. Celui-ci fut stabilisé par des alignements de pierres qui facilitent, en outre, le cheminement de ce côté.

Près de l'angle nord-est du *upe* 53, une grande fosse quadrangulaire sans rebord extérieur a été parementée sur ses quatre côtés. Elle mesure un peu moins de 2,50 m sur 2 m. Sa profondeur au minimum est de 1 m.

A environ 18 m à l'ouest du *upe*, trois blocs émergent du sol (S). Leur longueur varie entre 1 m et 1,50 m. Deux de ces blocs portent des pétroglyphes exécutés principalement par piquetage. Les lignes courbes et concentriques sont majoritaires ; d'autres figures ressemblent davantage à des représentations humaines d'influence européenne. Ce sont les seuls préroglyphes rencontrés dans cette vallée, mais ceux-ci sont très difficiles à repérer sous le couvert végétal. Il est probable qu'il en existe quelques autres.

Au sud-ouest encore, un alignement parallèle à la pente, de 10 m de long semble être la bordure du pavage d'une habitation. Les bâtisseurs ne sont apparemment pas allés au-delà de l'implantation de ces blocs (T).

Au sud-est de cette bordure, un muret s'appuie sur deux gros rochers (T<sub>1</sub>). Il pourrait correspondre au parapet d'un ancien sentier. Sa hauteur côté amont est encore de 0,50 m et un remblai de cailloutis a été effectué. Cependant l'état de l'aménagement ne permet d'avancer cette hypothèse qu'avec prudence.

Les *upe* 54 et 55 se touchent presque. Ils ne sont en fait séparés que par un espace de 0,30 m, d'ailleurs comblé par des pierres.

Le plus grand, le n° 55, tourne le dos à la rivière et regarde vers le nord. Il mesure 11 m de long et 9 m de large ; son mur arrière, appuyé sur d'énormes blocs, a une hauteur d'environ 1,85 m et son mur de façade, de 1,40 m.

Le *upe* 54, plus petit, de forme carrée, a 8 m de côté. Sa hauteur en façade est de 0,75 m et de 2,70 m à l'arrière. Il est orienté vers l'ouest.

Un muret s'appuyant sur sa façade se développe parallèlement au *upe* 55 pour tourner à angle droit et rejoindre l'angle nord-ouest de ce dernier. Haut de 0,80 m, ce muret forme ainsi un enclos rectangulaire de 9 m de long sur 3,50 m de large (U) dont deux des côtés sont constitués par les murs même des *upe*. Cet enclos pourrait être postérieur aux *upe* dont de nombreuses pierres de pavage ont été retirées.

A l'ouest du *upe* 55, une rupture de pente est retenue par un petit muret. Une fosse quadrangulaire, de 1 m de côté, a été creusée sur au moins 0,50 m. Elle est parementée mais ne présente pas de bordure au-dessus du sol.

A l'est du même *upe*, sur un espace plan de 6 m sur 5 commun aux deux *upe*, une autre fosse carrée a été creusée. Elle possède les mêmes caractéristiques que la précédente.

Actuellement trois *tumu mei* (arbre à pain : *Artocarpus altilis*) poussent sur le *upe* 55, un autre plus vieux se situe à 20 m en amont. On en trouve de nombreux autres dans la haute vallée. En aval, vers l'est, seuls deux *tumu mei* ont été localisés près du grand *upe* 38. Il n'y en a aucun dans la basse vallée et la zone littoral.

A partir de l'angle nord-est du *upe* 54, un muret d'environ 0,60 m de hauteur, est orienté vers l'est, puis il oblique vers le sud et se transforme en mur de soutènement élevé de près de 2 m, du côté aval (à l'est) et de 0,80 m du côté amont, où il forme parapet. Près de la rivière, au sud, il rejoint un bloc long de 5 m. Un espace de 18 m sur 14 est ainsi délimité par la rivière et les murs des deux *upe* "associés" (V).

Entre cet enclos et celui attenant au *upe* 53, une bande de terrain d'à peine 4 m de large, s'étire sur 22 m ; un mur long de 6 m clos cet espace à l'est tandis qu'à l'ouest il est limité par un muret de soutènement de 3 m de long sur 0,50 m de haut qui s'appuie sur l'angle nord-ouest du *upe* 54. Ce petit muret, situé transversalement à la pente, forme une marche appréciée.

De l'autre côté de la rive, trois *upe*, forment un ensemble auquel sont associés des enclos et un long mur qui se dirige vers l'est en direction du *upe* 38.

Le *upe* 47, perpendiculaire à la rivière, est orienté vers le sud-ouest et fait face au *upe* 48. Il mesure près de 9 m de long sur 8 m de large et regarde le talus. Son mur arrière est ainsi bien plus élevé (2,70 m en moyenne) que son mur avant (1,90 m en moyenne).

Le *upe* 48 est lui, adossé à la pente ; l'alignement arrière émerge d'une trentaine de centimètres du sol. Un espace de 2 m, au minimum, l'isole du pied du versant ; un couloir de 3 m de large le sépare du *upe* précédent. De forme rectangulaire, il a 10 m de long et 7,50 m de large. Sa façade s'élève en moyenne à 1,50 m au-dessus du sol.

Le *upe* 49 le touche presque ; l'espace entre les deux fut d'ailleurs remblayé et pavé. Ce *upe* est très endommagé. Sa partie antérieure demeure intacte à l'exception du pavage dont toutes les pierres ont été réutilisées. Un enclos occupant la partie postérieure du *upe* a ainsi été formé par trois murets à double parement, leur hauteur atteint néanmoins 0,80 m. Cet enclos rectangulaire de 8 m sur 5 m s'appuie contre le versant lui-même retenu par un muret de soutènement. Ce parc abrita il y a un certain nombre d'années des cochons. Le *upe* 49 mesure au moins 9 m de long et sa largeur devait être de 7 m environ. Un espace de 2 m était probablement dégagé entre son alignement arrière et la pente du versant. En façade, ce *upe* domine le terrain de 1,50 m.

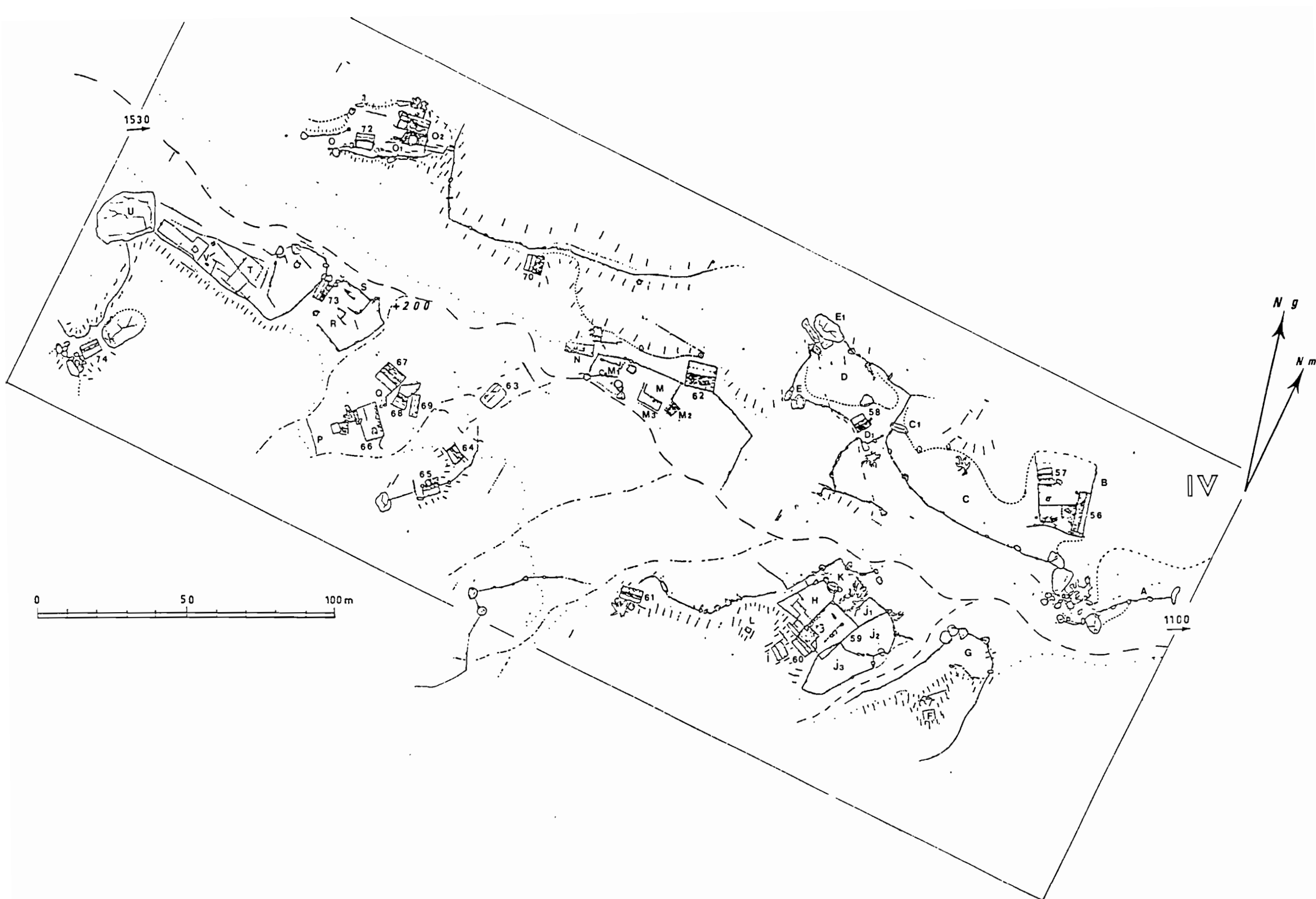
Divers murets s'appuient contre ces *upe*, ainsi, à l'arrière et à l'ouest du *upe* 48, un muret de soutènement de 0,70 m de hauteur protège une surface plane, en contrebas, lors de grandes crues. Il joint le mur arrière du *upe* à un bloc de plus de 4 m de long. L'angle nord-ouest du *upe* s'appuie lui-même sur un gros rocher qui forme une assise toute indiquée. Entre les deux structures 47 et 48, un autre rocher a servi de soubassement. Situé à l'aplomb de la rive, il protège ces *upe* des débordements de la rivière. De plus il présente une surface bien plane non négligeable.

A l'arrière du *upe* 47, un enclos en arc de cercle (W) s'appuie, d'un côté sur l'angle sud-est et, de l'autre sur le mur arrière. La partie rectiligne de l'enclos est parallèle à la berge et fut implantée à son aplomb. La hauteur de ce mur varie de 0,70 à 0,90 m.

Entre les *upe* 47 et 49, des alignements de pierres placés sur les blocs en place retiennent le terrain et permettent de mieux tirer parti de cette zone. Une marche a ainsi été aménagée par calage sur ces rochers, sa hauteur est d'environ 0,50 m.

A l'est du *upe* 49, quatre murets de soutènement s'étagent paral-

Figure n° 9 :  
Hakaohoka, zone IV ou Haute vallée.





lèlement à la pente ; leur hauteur varie entre 0,40 et 0,60 m. Les parcelles ainsi formées (X) sont limitées à l'est par un muret de 0,70 m. Le muret de soutènement le plus au nord délimite un couloir entre lui et le mur convexe de l'enclos attenant au *upe* 47, correspondant à un espace de circulation. Ce sentier se poursuivait probablement à l'est le long du versant maintenu par un mur de soutènement de 1 m de hauteur et surmonté d'un parapet de 0,50 à 0,60 m de haut.

Ce sentier est aujourd'hui bien éboulé par les ruissellements. Ce chemin rejoignait peut-être, plus à l'est, la partie sud de l'enclos (G) attenant au grand *upe* 38. Ce "mursentier" devait, en outre, marquer des limites de terre. Un mur qui lui est perpendiculaire se dirige jusqu'à l'aplomb de la rivière, partageant l'espace en deux grandes parties (Y et Z).

La surface très en pente entre les *upe* 38 et 47 comportait peut-être d'autres aménagements (murs, murets...) mais la forte déclivité du terrain ne permit guère leur conservation. Seuls les restes d'un pavage très abîmé subsistent encore (Z<sub>1</sub>) sur un léger replat.

#### \* La Haute vallée ou zone IV.

Cette zone, située de part et d'autre de la rivière, s'étend sur un peu plus de quatre cents mètres le long de son lit. De nombreux torrents découpent le versant droit de la vallée. Prolongeant la moyenne vallée, la haute vallée se caractérise par une moindre concentration de structures ; les constructions, moins spectaculaires, y sont par contre plus vastes et plus variées. Les *upe* sont moins nombreux et sont de préférence associés à des plates-formes, des pavages... formant ainsi des ensembles complexes et diversifiés, relativement isolés. De larges espaces ne sont occupés que par des murs. Les *aoa* (banyan) sont encore nombreux mais bien moins que dans la moyenne vallée. Les *ihi* (*Inocarpus edulis*) occupent réellement le lit de la rivière, alors qu'ils étaient très

rare dans la zone III ; les *tumu mei* (arbres à pain) sont bien représentés surtout sur la rive droite. Les *tao* (taro) deviennent fréquents le long de la rivière. Dans la partie ouest de cette haute vallée, dès qu'on s'élève un peu sur les hauteurs, on se heurte rapidement aux *kakaho* (roseaux) qui rendent le cheminement très difficile.

Le premier aménagement rencontré est un sentier (A), formé d'un mur de soutènement rehaussé d'un parapet haut de 0,70 m et qui s'appuie sur de grands blocs en place. Au sud-est le terrain est chaotique et en contrebas, poussent des *tumu mei* (arbres à pain). Au nord-ouest, le sol a été remblayé contre le mur et l'espace est plus dégagé, mais sur une faible distance. Ce sentier orienté nord-est, sud-ouest se faufile ensuite entre d'énormes blocs et escalade une forte pente stabilisée par les blocs eux-mêmes et quelques pierres de retenue. Il aboutit alors à une zone en pente plus douce et longe, côté aval, un mur formant soutènement, élevé d'environ 1 m qui relie une structure complexe et un petit *upe*.

Cette structure complexe (B), établie au nord-est sur un terrain très irrégulier, occupe une surface sub-rectangulaire de 26 m de long sur 17 m de large.

En aval, vers le sud, de grands blocs et de larges dalles posées de chant (1,30 m de longueur) supportent une terrasse élevée de 0,80 à 1 m. La surface de celle-ci est pavée, quelques murets de soutènement de 0,20 à 0,30 m de hauteur, permettent de réduire la pente naturelle du terrain.

Placé sur le côté est, et occupant la moitié de la longueur de cette terrasse (soit près de 14 m), un étroit *upe* s'étire sur moins de 4 m de large. Son mur arrière, formant mur de soutènement pour tout l'ensemble, mesure en moyenne 1,80 m de hauteur.

Sur le côté ouest et plus en hauteur, un petit *upe*, n° 57, s'adosse à la pente. Sa longueur atteint 5 m et sa largeur plus de 4 m. Son mur arrière se réduit à un alignement et son mur avant à une bordure de pierres hautes de 0,25 m au dessus d'un sol pavé, en aval. Plus en amont, les colluvions de cailloutis ont recouvert la partie nord de ce vaste ensemble. Il semble qu'un muret élevé de 0,60 m l'ait fermé, en l'isolant du versant. Un large bosquet de *ti* (cor-

dyline fructicosa) se dresse encore, à 2,50 m de hauteur, à côté et à l'ouest du *upe* 57.

Au sud, nous avons vu que le chemin longeait un mur de soutènement. Ce dernier retient, contre le versant, un espace dégagé sur plus de 60 m de long et environ 15 m de large (C). Le mur se dirige vers le *upe* 58 mais oblique à 6 m de lui pour s'orienter vers le nord et rejoindre un rocher de 6 m de long (C<sub>1</sub>).

Le *upe* 58, adossé à la pente, est peu élevé (0,40 m au maximum). De forme carrée, ses murs ont 5 m de côtés ; un petit pavage lui est accolé au nord. En façade, à l'est, un espace plan (D) de 4,50 m sur 7 m est retenu par un muret de soutènement qui s'élève à 0,80 m du sol situé en contrebas. Ce muret s'interrompt au nord et laisse un passage de un mètre de large au "mur-sentier" précédemment décrit.

A l'ouest, un mur faisant aussi office de soutènement relie l'angle sud-ouest du *upe* 58 à de gros blocs, plus en amont (E). Se calant sur l'un d'eux, un mur de soutènement, élevé de 0,80 m, et rehaussé d'un parapet haut de 0,75 m, est implanté transversalement à la pente. Il relie au nord de très gros blocs de plus de 10 m de longueur (E<sub>1</sub>). Ce mur, dont la partie amont est remblayée de pieraille, possède toutes les caractéristiques d'un sentier aménagé sur une pente. A l'extrémité sud de ce mur, à l'endroit où il s'appuie sur les rochers (E), un passage d'à peine 0,60 m fut réservé. Il permet de relier ce sentier au *upe* 58 situé en contrebas.

Au nord, ce mur s'interrompt contre les rochers de plus de 10 m de long. Un autre mur reprend à l'est de ces blocs (E<sub>1</sub>). Après une trentaine de mètres, il oblique vers le sud pour fermer le côté est par un vaste enclos de 35 m de long sur 18 m de large (D). L'espace interne très pentu, est recouvert de gros blocs d'éboulis, seule la zone située plus en aval (sud-est) est dégagée et régulière.

Au sud du *upe* 58, un mur forme également muret de soutènement, sa hauteur atteint 0,60 m du côté amont, c'est-à-dire en direction de l'ouest, et parfois 1,20 m côté aval. Ce mur se dirige vers la rivière et en rejoint un autre parallèle à la rive. Ce dernier, qui joue aussi le rôle de soutènement, est fort abîmé. Les crues l'ont en effet endommagé en sapant la berge sur laquelle il était implanté. Ce mur encore conservé sur 17 m à l'est, se poursuivait sans doute vers l'ouest, vers l'ensemble comprenant le *upe* 62.

Face à ces structures, de l'autre côté de la rive, un vaste ensemble comporte des *upe*, des plates-formes et de

nombreux murets et murs. Un torrent intermittent sépare une zone très aménagée d'une autre, à l'est, qui l'est beaucoup moins.

A l'est, la pente est très forte, une petite plate-forme a cependant été établie juste en arrière d'un grand bloc émergeant du versant (F). Cette plate-forme de 4 m de longueur sur 3 m de large, qui ne semble pas avoir été pavée, est soutenue par trois murets dont le plus important est celui de façade. Il devait atteindre près de 0,90 m de hauteur. Au sol, une étroite parcelle de terre est retenue par ce bloc ; ce dernier surplombe la pente de 2,60 m. A l'arrière de cette plate-forme, le versant devait être retenu par un alignement de pierres.

En aval de cette structure et parallèle à la pente, un muret de soutènement émerge à peine du sol, il se poursuit jusque sous le gros bloc. Cette pente raide n'est guère commode à gravir en temps de pluie. Des murets de retenue, s'il en existe d'autres, ont pu faciliter l'accès à la plate-forme.

Au nord, la pente est contenue par des blocs en place entre lesquels ont été calées des pierres pour former des murs de soutènement ; la hauteur de ces murs atteint au moins 1,10 m.

Un très long mur entoure cette zone. A l'est, il escalade la forte pente, au nord, il se transforme en muret de soutènement de 0,90 m de hauteur du côté de l'aval ; en amont, vers le sud, son élévation est de 0,70 à 0,80 m ; il se poursuit vers l'ouest en prenant appui sur quatre gros blocs et délimite ainsi un espace relativement plat et dégagé, de 14 m sur 9 m.

Le dernier gros bloc, au sud-ouest, offre une surface horizontale légèrement concave de 3,50 m de diamètre d'où l'on surplombe le torrent intermittent de près de 3 m. Cette surface naturelle très régulière fut mise à profit par les Marquisiens qui y agencèrent un alignement de pierres formant par endroit un parapet.

Au sud-ouest, s'appuyant contre ce grand bloc, un mur de 0,80 m environ de hauteur borde le lit du torrent. Il se poursuit sur plus de 30 m et devait se prolonger bien au-delà avant d'être détruit par le torrent. Ce mur protège un espace de 3,50 m de large s'étendant jusqu'au pied du versant.

De l'autre côté, entre ce torrent et la rivière, l'ensemble de la pente a été aménagée. Un ancien *urpe* n° 59, disposé perpendiculairement à la rive, a 11 à 12 m de large ; sa longueur approche 12 m, cette dernière dimension doit être considérée comme minimale car une partie de la structure est fossilisée sous les colluvions. Son mur le plus élevé est au nord et atteint 2,60 m au dessus du

sol.

Au sud, adossé à la pente, le *upe* 60 recouvre en partie le *upe* 59. Sa forme inhabituelle étonne, il fut construit en plusieurs étapes. En premier lieu fut bâtie sa partie arrière, de 7 m de long sur 3 m de large, avec un pavage antérieur étroit d'environ 1,20 m. Le *upe*, sous cette première forme pouvait avoir été implanté juste en bordure de son grand voisin, le n° 59, qui pouvait avoir dans ce cas près de 15 m de longueur. Une seconde étape a consisté à agrandir une partie de la terrasse antérieure du *upe* 60. Son mur ouest a été conservé mais doublé par le nouvel aménagement ce qui explique le décroché visible.

A l'est, l'angle rentrant, formé par l'ancienne et la nouvelle terrasse, fut fermé, seulement au niveau du sol, par un muret d'un peu plus de 0,30 m de hauteur.

Une bonne partie des pierres du *upe* 59 furent utilisées pour ériger la nouvelle terrasse du *upe* 60 à 1,60 m de hauteur.

Au nord-ouest du *upe* 59, des blocs en place, dont un très gros bloc de tuf, relie un espace (H) délimité, au nord, par des murets de soutènement s'appuyant sur les blocs et, à l'ouest, par un muret de 0,60 m environ de hauteur. Ce muret borde un sentier qui se poursuit vers le sud-ouest.

Cet espace comporte de nombreux alignements de pierres posées de chant et de murets de soutènement, élevés de 0,40 m en moyenne, qui supportaient sans doute, autrefois, des terrasses qui pouvaient être pavées.

Cet aménagement se poursuit sur la pente jusqu'en arrière du *upe* 60 ou une plate-forme de 5 m sur plus de 2 m demanda un certain travail de terrassement pour l'établir (I). Un muret de soutènement de 0,60 m de hauteur retient le versant en amont, un autre de 0,80 m retient en façade la partie remblayée de la plate-forme.

Au nord, à l'est et au sud du *upe* 59, trois enclos ont été établis sur la pente. Un muret de 0,80 m de hauteur s'appuyant sur l'angle nord-est du *upe* est commun à deux enclos ; le plus petit ( $J_1$ ), à l'ouest, forme un espace de 9 m sur 5 m, ses murets sont en moyenne de 0,70 à 0,80 m.

A l'est, un enclos bien plus vaste ( $J_2$ ), en demi-cercle, présente une surface intérieure de 17 m sur 9 m. Son mur prend appui sur des blocs en place et atteint 0,80 m de hauteur. Au nord, il assure également un rôle de soutènement. A partir de cet enclos, un mur de 1 m de haut est orienté vers l'est, en direction du torrent intermittent ; il ne semble pas clore un espace mais simplement marquer une limite. Au sud, un autre enclos ( $J_3$ ) atteint 23 m de long sur 9 m de large. Son muret sud-est est parallèle au lit du torrent, sa hauteur est d'environ 0,70 m. A l'ouest ce muret retient le sol du versant et rejoint l'enclos précédent en s'établissant sur le

*upe* 59. Cet enclos, ou simplement cette dernière partie du mur, est donc postérieure au *upe*.

Au nord, la berge a été agencée de façon à former une surface plane retenue par des murets s'appuyant sur des blocs en place (K), les débordements de la rivière en ont détruit la plus grande partie. Un pavage, juste en bordure de la rive éboulée présente encore une surface de 2,50 m sur plus de 1 m. Au sud, un alignement de blocs protège cette surface des colluvions de pente. Ce pavage se situe sur le passage du sentier qui se faufile entre de gros blocs rocheux précédemment signalés, un peu plus au sud-ouest.

A cet endroit ce sentier se présente comme un couloir très régulier de 1,20 m de large bordé de chaque côté par deux murs rectilignes d'environ 0,80 m de hauteur. Au nord, les rochers en place portent les parois de ce passage à une hauteur avoisinant 1,80 m. Le sentier se poursuit vers le sud-ouest, il n'est alors bordé que par un seul mur, implanté du côté aval (vers la pente au nord).

A 8 m de ce sentier, une petite structure rectangulaire, aménagée sur la pente, mesure près de 2 m sur 1,40 m ; elle ne semble pas avoir été pavée (L).

Plus à l'ouest, ce sentier rejoint le *upe* 61 qui s'adosse au versant. La longueur de celui-ci est d'au moins 8 m ; il fut fortement endommagé par un torrent, sa largeur est de presque 4,50 m, sa façade n'est élevée que de 0,70 m et son mur arrière est réduit à un alignement émergeant du sol.

Au nord-est, une courbe de terrain est retenue par un rocher en place et un muret de soutènement, ce qui permet au sentier de contourner le *upe* par l'avant.

Au-delà, vers l'ouest, un très long mur, jalonné de grands blocs, se poursuit sur près de 40 m. Il oblique alors vers le sud-est et suit le pied du versant sur près de 80 m. Ce muret, élevé de 0,70 à 0,90 m, est établi sur une zone d'éboulis très affouillée par les eaux de ruissellement et les torrents. Il souligne davantage une limite de terre, qu'il ne forme un enclos, qui serait trop étendu.

Sur la rive gauche de la rivière principale, un ensemble s'étend à l'ouest du *upe* 62, entre la berge et le talus du versant, sur un espace d'environ 44 m de long et 16 m de large.

A l'est, seul un mur entoure une vaste zone ne semblant pas comporter de structures. Ce mur, de soutènement sur un premier tronçon, s'élève à 0,90 m en moyenne, il est rehaussé par un parapet actuellement très endommagé. Là encore, ce mur devait ménager, à l'ouest, un couloir de circulation. Partant de la rivière, après plus de 20 m, il oblique brusquement vers l'ouest pour rejoindre 19 m plus loin, l'angle sud-est du *upe* 62.

Celui-ci est adossé à la pente, son soubassement arrière devait dépasser le sol d'une quarantaine de centimètres. En façade, son mur atteint 3 m de hauteur mais en moyenne, il se dresse à 2,30 m. La longueur de ce *upe* est de 9,50 m sur 8 m de large.

En contrebas, au sud, un muret de soutènement de 0,70 m de haut borde une surface plane (M), et rejoint, au sud, une plate-forme pavée, dressée sur tous ses côtés (M<sub>2</sub>). Sa hauteur maximale est de 1 m sur le côté est, sa longueur est de 4 m sur 3,5 m de large. Il faut noter, à cette distance de la mer, la présence de nombreux galets dans le pavage.

A l'ouest de cette plate-forme, une structure borde au sud la surface plane (M), elle est très abîmée. Il pourrait s'agir de la partie postérieure d'un *upe* (*paéhava oto\* et oki\**), mais ce n'est qu'une supposition (M<sub>3</sub>). Le mur arrière, de 1 m à 1,30 m de haut, fut contrebuté à sa base. A l'ouest et attenant à la structure précédente, deux alignements parallèles paraissent fermer cet espace (M).

Ce dernier est limité au nord par un long muret de soutènement rectiligne partant de l'angle sud du *upe* 62. Ce muret, haut de 0,80 m, retient, côté versant, un remblayage de cailloutis. Un espace large de 4 m se trouve dégagé entre la base du talus, au nord et ce muret.

Ce muret de soutènement se poursuit vers l'ouest, puis tourne, presque à angle droit vers la rivière pour rejoindre un rocher. Il délimite ainsi un espace dont la partie est a été précédemment décrite (surface horizontale et plates-formes).

La partie plus à l'ouest (M<sub>1</sub>), est aménagée par un muret de retenue élevé de 0,50 m et un autre d'environ 1 m, implanté sur des blocs en place émergents de la pente. Le long de la rivière, le sol plan était certainement retenu par un muret. Un reste de pavage apparaît encore autour d'un cercle de pierres de 2 m de diamètre. Une fosse, creusée dans la sol, est seulement profonde aujourd'hui de 0,15 m.

Plus au nord, une fosse carrée d'environ 2 m de côtés fut creusée à plus de 1,60 m de profondeur. Cette fosse est parementée sur ses quatre côtés. Le parement se poursuit hors du sol en formant une bordure élevée de 0,30 m à 0,40 m, ce qui porte la profondeur totale de la fosse à 2 m au moins.

En dehors de cet espace enclos, une bordure de grands blocs a été implantée à l'ouest et surplombe le sol, au sud, de plus de 1 m. Cette bordure fait office de mur de soutènement, elle ressemble fort à la façade d'un ancien *upe* qui aurait eu au moins 9 m de long et serait maintenant fossilisé sous des colluvions (N). Quelques alignements parallèles à la pente sont visibles. Ils sont postérieurs à cette bordure et retiennent, en particulier, le sol du versant.

Sur le même versant, le *upe* 70 se situe entre deux grands ensembles. Le premier, dont nous venons de parler, se groupe le long de la berge autour du *upe* 62. Le second, à l'ouest, est aménagé autour du *upe* 71. Cette structure 70 est accolée à un long "mur sentier".

Le *upe* 70, implanté sur un terrain en pente, mesure 6 m de long sur 6 m de large. Son mur gauche, vers la rivière en contrebas, est le plus élevé avec une hauteur moyenne de 1 m ; sa limite, à droite, est assurée par un alignement de blocs qui protège, en amont (nord-ouest), la structure des colluvions du versant ; le sol de ce dernier surplombe la surface du *upe* de 0,10 à 0,50 m.

A moins de 2 m de cet alignement, un mur de soutènement s'élève à 1 m du sol. Entre l'alignement et ce mur, l'espace libre constitue un couloir de circulation qui se prolonge, à l'ouest et à l'est, le long de ce mur.

A l'est, ce même mur longe la pente du versant sur une longueur d'au moins 60 m. Il semble rejoindre l'enclos (D) attenant au *upe* 58 (à moins qu'il ne passe plus en hauteur). Ce mur, de même que les autres "murs sentiers", est constitué d'assises inférieures formant muret de soutènement et d'assises supérieures formant parapet. L'espace ainsi limité par les assises inférieures fut comblé par de la terre et des cailloutis dont la surface, aplanie et régularisée, facilitait le cheminement des individus. La partie parapet de ce mur est très éboulée, mais, bien conservée à un endroit, elle atteint 1,40 m de hauteur. La partie soutènement est, d'environ 0,60 m de haut avec un maximum observé de 3 m (à une distance de 3,50 m du *upe*).



La partie ouest de ce mur est faite de gros blocs (0,70 m de long en moyenne). Le cheminement se faisait non du côté amont, selon l'habitude et comme dans la partie est de ce mur, mais du côté aval de la pente, le changement s'effectuant au niveau du *upe*. Le mur atteint une hauteur moyenne de 0,80 à 0,90 m. La largeur du replat destinée à la circulation (côté aval) est d'environ 1 m.

A une trentaine de mètres du *upe* 70, ce mur oblique brusquement vers le nord, il escalade alors le versant en s'appuyant sur de grands blocs en place, pour rejoindre à plus de 20 m la limite est de l'ensemble établi autour du *upe* 71.

Cet ensemble, aménagé sur une forte pente couverte de gros blocs d'éboulis, présente en façade (vers le sud-est), un mur de retenue qui le borde sur une trentaine de mètres. Le mur, formé généralement de gros blocs calés sur d'autres en place, atteint sur plus de 8 m de long, une élévation supérieure ou avoisinant 3,50 m. Les diverses structures de cet ensemble furent très bouleversées par des aménagements ultérieurs, des murs en particulier.

A l'ouest, l'espace est étroit. Une surface plane de 15 m de long sur 4,5 m de large est comprise entre un mur de soutènement, de plus de 1 m de hauteur (côté aval) et un muret de retenue (côté amont) d'environ 0,50 m de haut (0).

Plus à l'est, une structure rectangulaire de 2,5 m sur 5,5 m forme une sorte de parc. Celui-ci a été établi au détriment d'un *upe*. Le pavage de la terrasse a été enlevé, seul subsiste la bordure séparant le niveau inférieur à l'avant du niveau arrière plus élevé. Ce *upe* 72, adossé à la pente, devait mesurer 5 à 6 m de long pour une largeur égale ou inférieure à 5 m.

Au nord de cette structure, la pente couverte de cailloutis est stabilisée par un alignement de 0,50 à 0,60 m de hauteur qui rejoint à l'ouest de très grands blocs d'éboulis.

A l'est du *upe* 72, la surface aménagée par divers murets formant paliers, devait être couverte par un pavage dont il ne subsiste que quelques éléments par endroits (0<sub>1</sub>). Cette partie est limitée, à l'est et au nord, par un mur de retenue de 1 m à 1,30 m de hauteur.

Au nord, ce mur soutient la terrasse antérieure d'un *upe* qui, comme le pavage en contrebas, fut très abîmé et servit de carrière lors de l'établissement d'un mur, haut de 0,90 m et implanté perpendiculairement à la pente. Ce *upe* 71 devait mesurer 8 m de long ou 11 m au (grand) maximum pour une largeur de 5 m. A l'arrière, contre la pente et les blocs en place, un espace d'environ 2 m est dégagé.

La partie est ( $O_2$ ), comprise entre, d'une part, la surface pavée ( $O_1$ ) et le *upe* 71 et, d'autre part, le mur rejoignant en contrebas le "mur sentier" menant au *upe* 70, a reçu bien moins d'aménagements. Quelques murets furent cependant établis pour stabiliser les blocs laissés en place et régulariser la surface.

De cet ensemble, on distingue assez bien, sur l'autre rive en contrebas, le *upe* 73. Il existe d'autres structures plus à l'est, ce sont ces dernières qui vont tout d'abord retenir notre attention.

A près de 60 m de la rivière, le *upe* 65 fut établi à cheval sur une ligne de partage des eaux en profitant d'un léger replat. Ses dimensions sont petites : moins de 6 m de long pour un peu plus de 5 m de large. Son côté gauche est plus haut, avec environ 0,70 m.

Au sud-ouest, un mur fait office de muret de retenue, sa hauteur atteint 0,60 m. Perpendiculairement à lui, un autre muret, élevé de 0,80 m, rejoint un très grand bloc et se poursuit au nord-est. Accolé au côté gauche du *upe*, il suit en fait la ligne de partage des eaux pour rejoindre plus au nord un torrent intermittent. Ce mur semble davantage marquer une limite de terre, que la bordure d'un enclos.

Au nord-ouest du *upe* 65, le *upe* 64, implanté parallèlement à la pente, est très endommagé malgré une succession d'alignements et de murets de retenue ayant pour but de le protéger de l'érosion. Sa longueur dépasse 5 m pour une largeur pouvant être de 3,50 m ou au maximum de 5 m.

Plus proche de la rivière, une autre structure, presque totalement détruite par le torrent, fut probablement un *upe*, n° 63. Ses dimensions étaient sans doute de 8 m sur 5,5 m. Contre la rive un muret formant soutènement a autant souffert que le *upe*, il mesure encore 7 m de long.

Plus à l'ouest, entre deux torrents intermittents, se trouve un ensemble formé de trois *upe*. Le plus grand, n°66, n'a pas conservé son pavage, il mesure 11,5 m de long sur une largeur de 6,5 m. Adossé à la pente, son mur de façade atteint en moyenne plus de 1 m. Un muret de soutènement, en arc de cercle, haut de 0,70 m, relie son angle nord-ouest à la rive du torrent intermittent.

A l'arrière du *upe*, la pente fut aménagée par diverses structures s'étageant au-dessus de la surface actuelle de ce grand *upe* 66. On rencontre d'abord une première plate-forme rectangulaire, pavée, de 5 m de long sur 1,60 m de large. Sa façade, parallèle au *upe*, atteint 1,20 m de hauteur. Pour la construire, on utilisa de gros blocs calés sur de plus petites pierres. En arrière, trois structures quadrangulaires se succèdent sur la pente. La première et la seconde sont pavées. Cette dernière est retenue par un muret de 0,40 à 0,60 m. La troisième est très abîmée, sa hauteur dépasse 0,80 m. Il n'est guère possible de savoir si sa surface fut pavée ou non.

Plus en arrière, vers le sud-ouest, un mur limite cet ensemble en joignant d'un côté la berge du torrent ouest et de l'autre celle du torrent est (P).

Au nord de ce *upe* 66, un muret de soutènement, d'environ 0,80 m de hauteur, relie son angle nord à l'angle sud-est du *upe* 67. Une belle surface plane a été ainsi obtenue côté ouest (Q).

Le *upe* 67 s'oriente parallèlement à la pente, face à la rivière. Sa façade atteint 1 m de hauteur. Sa longueur est de 8 m et sa largeur d'un peu moins de 7 m.

A l'est et en contrebas, des murets retiennent la pente. Un petit *upe* fut aussi aménagé, il mesure 4 m sur 4,50 m et sa hauteur maximum devait atteindre 1,70 m.

Plus bas encore, au nord-est, des murets de soutènement sont en fait ce qui reste des assises d'un ancien *upe* : le n° 69. Celles-ci matérialisent la bordure avant du *paéhava oto* et la ligne arrière du *oki*. Elles délimitent un espace d'une longueur probablement supérieure à 5,5 m et d'une largeur moyenne de 2,50 m.

Sur la rive gauche du torrent ouest, au long de la rivière, un ensemble est essentiellement constitué de murs et surtout de murets de soutènement. Deux enclos sont accolés.

A l'est le premier enclos situé contre le torrent et la rivière au nord, entoure un espace de 11 m sur 9 m (R). Les murs forment également retenue, leur hauteur varie de 0,60 m au sud, à 1 m et 2 m (au maximum) à l'est et au nord.

Un *upe*, n° 73, fut en partie établi sur un amas rocheux. Sa longueur est de 5 à 6 m, sa largeur de 4 m, sa hauteur en façade est de 0,80 m.

Au nord, les blocs en place ont été conservés. Plus à l'est, une plate-forme (S) longue de 11 m a été implantée sur une partie de ceux-ci au moyen d'un remblai contenu par un mur du côté de la rivière. Ce dernier atteint par endroit 1,50 m. La largeur de cette plate-forme est d'environ 6 m. Il pourrait s'agir d'un *upe* mais dans ce cas, il aurait été en grande partie démonté. Un reste de pavage subsiste encore.

Au sud, des alignements émergent du sol légèrement en pente, leur hauteur est d'environ 0,30 m. Il s'agit probablement d'une partie d'un réseau de murets de soutènement semblables à ceux visibles dans l'enclos attenant situé plus à l'ouest (T).

Au sud-est du *upe* 73, une fosse carrée, de 1 m de côté, fut parementée sur toutes ses faces. Sa profondeur atteignait au moins 1 m. Elle est limitée, au-dessus du sol par une petite bordure de pierres qui prolonge le parement interne. Une petite surface pavée fut ajoutée au nord, contre un de ses côtés. Ce fut sans doute un silo, destiné à conserver le *ma* (pâte fermentée du fruit de l'arbre à pain).

A l'ouest du *upe* 73, l'enclos attenant (T) s'étire sur 56 m jusqu'à un énorme bloc de 20 m de longueur (U). L'espace intérieur est couvert de murets de soutènement qui ordonnent la surface en de petites terrasses planes. La hauteur de ces murets varie de 0,20 à 0,50 m.

Ceux-ci mis à part, les structures sont rares. Il faut cependant citer une petite surface pavée supérieure à 1 m<sup>2</sup> (V), et une fosse circulaire, d'un diamètre de 1,80 m, bordée de blocs et peu profonde. Une autre fosse quadrangulaire parementée sur ses quatre parois mesure 1,60 m de côté. Sa profondeur devait avoisiner 1,80 m. Une grande quantité de *ma* pouvait y être conservée.

Cet ensemble qui comporte également des *tumu mei* (arbres à pain) est entouré d'un mur qui atteint à l'est 0,80 m de hauteur.

Au nord, ce mur fait office de soutènement le long de la rivière. Il n'a pas résisté aux débordements de celle-ci. Au sud, c'est également un mur de soutènement qui isole l'espace intérieur cultivable, de la pente du versant.

Une bande de terrain de 2 m de large a été aménagée entre ce mur et ce versant afin de permettre l'implantation d'un sentier. Un alignement de pierres posées de chant est encore visible à l'ouest, sa fonction était très certainement de retenir la pente. L'alignement se poursuit sans doute vers l'est sous les colluvions récentes.

Surplombant ce vaste jardin s'étirant en bordure de rivière, un *upe* fut établi sur un mamelon. Il est bordé au nord et surtout au sud par de grands rochers en place. Sa position lui permet d'être bien aéré, d'avoir une vue sur Teniuaefiti et la ligne de crête au sud, ainsi qu'à l'est sur la mer.

La longueur de ce *upe* 74 est de 6,50 m et sa largeur de 4,50 m. Le pavage en façade est aménagé à même le sol, sa surface se trouve à environ 0,20 m. Son mur arrière est le plus élevé (0,70 m de haut).

Sur le côté droit de ce *upe*, à son angle sud, une fosse de plus d'1 m de diamètre a été creusée. Quelques pierres ont été disposées en bordure, sa profondeur est de 0,90 m.

Entre le côté gauche du *upe* et le rocher plus au nord-est, un espace libre et plan a 2 m de large. Un autre espace a été ménagé en façade par l'élévation d'un muret de soutènement (0,80 m de haut). Au sud-ouest, ce muret oblique vers l'ouest pour conduire à d'autres espaces plus vastes, aménagés entre les énormes blocs dominant le *upe* 74. Vers le sud, on distingue surtout des *kakaho* (roseaux) ainsi que des *haa'* (pandanus) et quelques *tumu mei* (arbres à pain).

Le muret de soutènement, en avant du *upe* se poursuit au nord sur une très forte pente (près de 30°) ; sa hauteur est de 0,80 m. Entre ce dernier et le rocher, un espace de 1,60 m à 1,70 m de large est dégagé. Au nord, ce muret rejoint l'énorme bloc de 20 m de long (U), qui borde à l'ouest, le vaste enclos longeant la rivière.

Ce muret peut concrétiser une limite de terre, mais aussi, border un sentier. Dans ce dernier cas, la forte pente rendrait nécessaire l'installation ou le dégagement, au sol, de points d'appui.

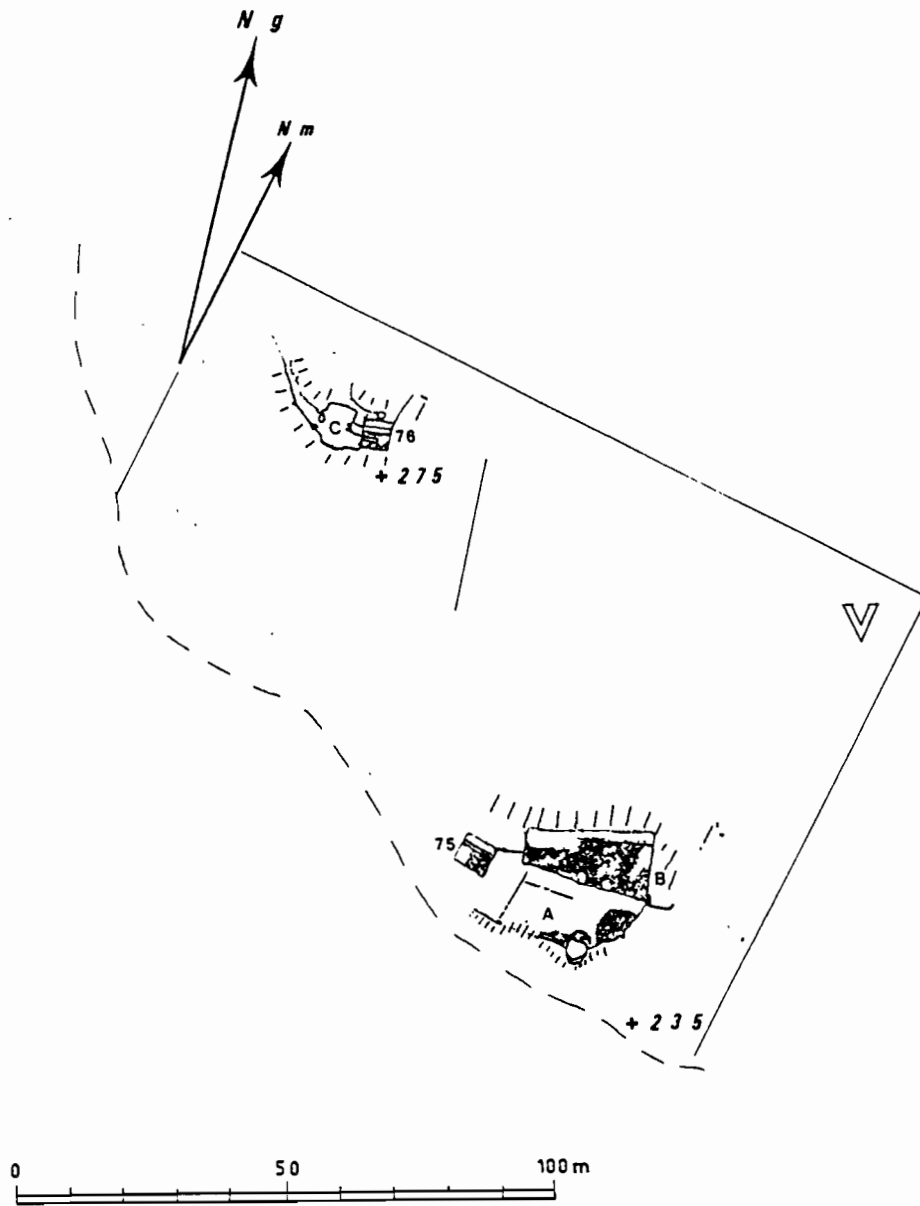


Figure n° 10 :Hakaohoka, Zone V ou fond de vallée.

\* Le Fond de vallée ou zone V.

Le *upe* 74, le grand rocher de 20 m de long sur la rive droite (U), et l'ensemble groupé autour des structures 71 et 72, sur la rive gauche, marquent la fin de la haute vallée. Au-delà, les versants deviennent plus abrupts, les pentes sont couvertes d'éboulis sur lesquels s'accrochent les *pukatea* (*Pisonia grandis*). Jusqu'à présent un seul de ces arbres a été rencontré, il se développe majestueusement dans la moyenne vallée, sur le *upe* 38 dont il disloque notamment le *oki*\*. Les *ao'a* (banyan) se raréfient, par contre les *ihi* (*Inocarpus edulis*) sont nombreux. Les *mi'o* (*Thespesia populnea*) tendent progressivement à être remplacé par les *hau* ou *fau* (*Hibiscus tiliaceus*) et les *tumu mei* (arbres à pain) forment encore une des espèces courantes de cette partie de la vallée. Dès que l'on s'élève sur les versant, les *haa* (pandanus) et les *kakaho* (roseaux) deviennent très gênants. Le long de la rivière poussent encore des *tao* (taro) sauvages.

Ce fond de vallée, très encaissé et humide, n'offre guère d'espaces facilement aménageables. Des murs sont cependant visibles. L'un d'eux fait également office de muret de soutènement et son parapet, de 0,90 m de hauteur, borde un sentier qui passe devant un petit *upe* très endommagé par les racines d'un *ao'a* (banyan). Plus à l'ouest, ce sentier mène à un ensemble implanté sur la rive gauche.

Cet ensemble, partant de l'aplomb de la berge, se poursuit sur le versant couvert d'éboulis. Le long de la berge, un mur de soutènement de plus de 1 m de hauteur et atteignant au sud-ouest 2,50 m, entoure une large surface de 26 m de long sur 11 m de large (A). Ce mur prend appui sur des blocs en place. L'espace plan conserve encore les restes d'un pavage bordés, à l'ouest et au nord, par deux alignements de pierres posées de chant.

Surplombant ce premier niveau de 1,30 m à 2 m, une très grande terrasse (B) fut aménagée sur les éboulis du versant. Longue de 23 m et large de 8 m, cette terrasse est bordée, en façade, de blocs imposants (de 1,20 m à 1,70 m de longueur). Sa surface est entière-

ment pavée et suit presque la pente naturelle du versant.

A l'est, la façade d'une petite plate-forme de 2,20 m sur 1,50 m surplombe le pavage de la terrasse de 0,40 m ; à l'arrière, vers le nord, sa surface, également pavée, se confond avec celle de la terrasse (B).

Au pied de cette petite plate-forme, au sud, une fosse quadrangulaire de 0,30 m de côté, atteint en profondeur, une quarantaine de centimètres. Ses parois sont formées par les blocs mêmes de la terrasse. Il est difficile de savoir si cette fosse fait partie de la structure ou si elle est le résultat d'une recherche intéressée postérieure à l'abandon du site.

En amont, vers le nord, et protégeant la surface de cette terrasse des éboulis de pente, un mur de soutènement fut élevé jusqu'à environ 1 m. Plus en arrière et en hauteur, parallèlement à ce dernier, un autre mur élevé de 0,30 à 0,80 m le double.

Plus au nord, les éboulis rendent difficiles et dangereux le cheminement. On distingue cependant encore quelques murs de soutènement et un pavage.

Partant de l'angle sud-est de la grande terrasse pavée, un mur de soutènement de 1,50 m de hauteur borde, au sud, la limite des éboulis de pente.

A l'ouest, du *upe* 75, envahi par les bananiers, seul le mur du côté droit est accessible, sa hauteur varie de 1,25 m à 1,45 m, sa longueur est de 5,5 m. Placé parallèlement à la rivière, ce *upe* la surplombait et résista mal à ses crues.

Plus à l'ouest et en hauteur, un petit *upe*, n° 76 fut construit sur une forte déclivité couverte de blocs instables. Adossé au versant, sa façade se dresse à environ 2 m du sol, sa longueur est de 5 m et sa largeur de 4,50 m, ou légèrement plus. La terrasse antérieure n'est pas pavée ; mis à part les blocs de bordure, sa surface est constituée par une couche de cailloutis.

Au nord-est, un mur part de l'angle du *upe* pour se perdre dans les éboulis. Au nord-ouest, des murs de soutènement, de 0,60 à 1 m de hauteur retiennent la pente et dégagent un espace qui se rétrécit vers l'ouest pour finir en un passage de 0,80 m de largeur.



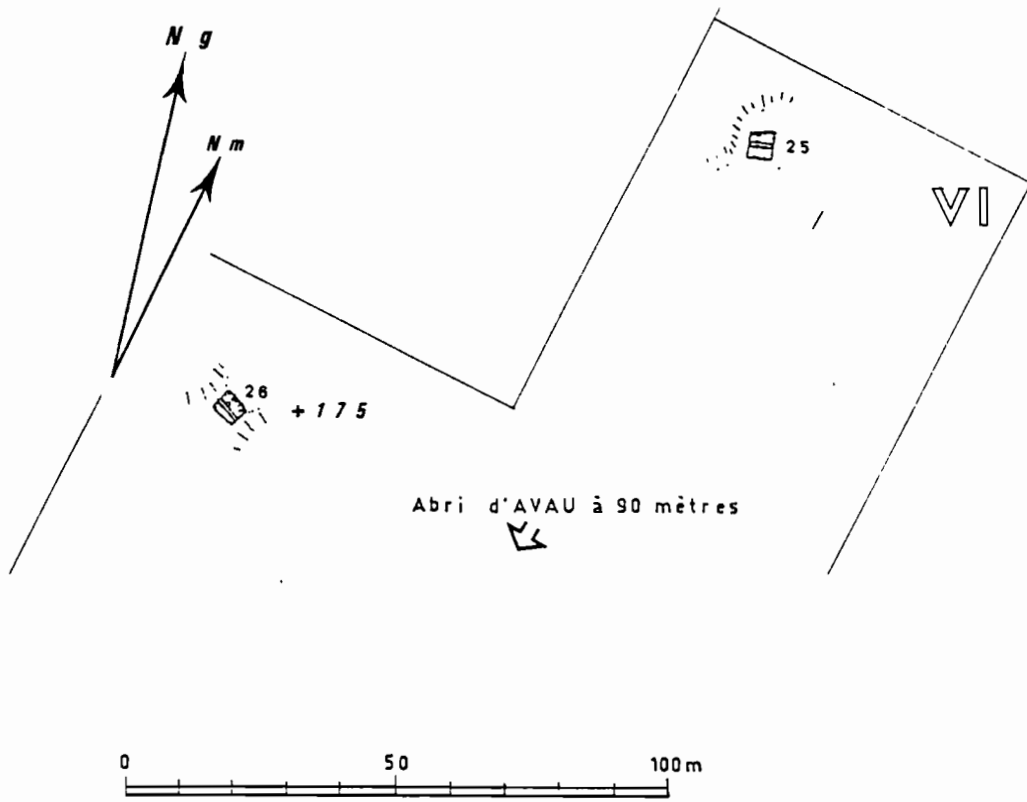
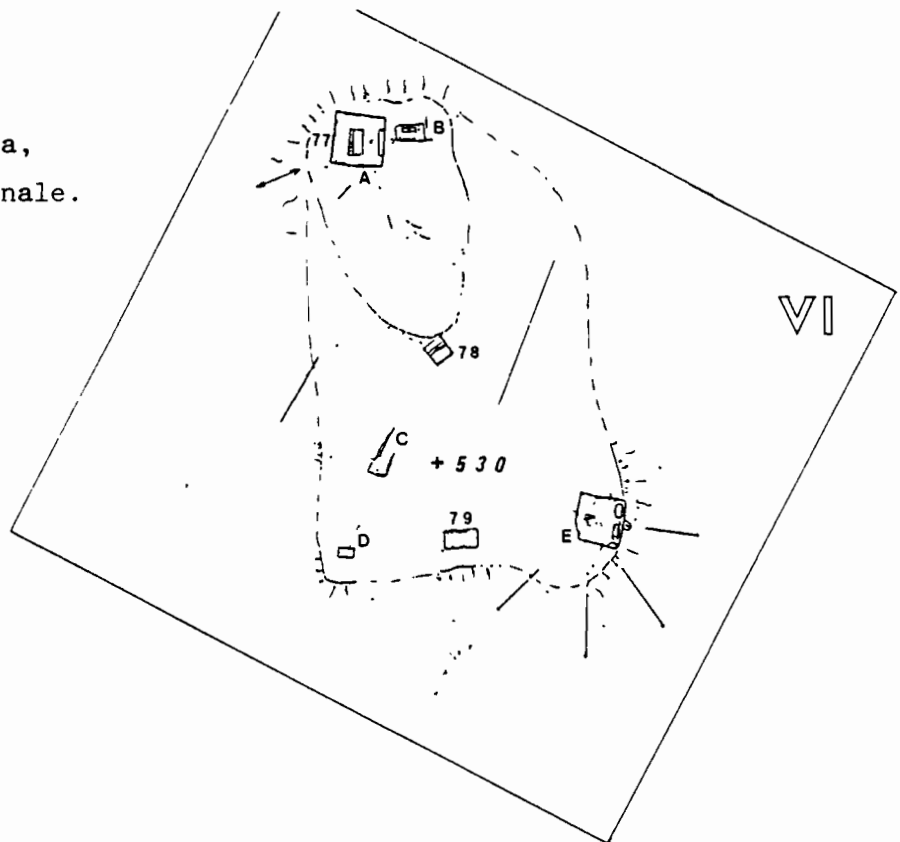


Figure n° 11 : Hakaohoka,  
Zone VI ou vallée marginale.



Au sud-ouest, s'appuyant sur l'angle du *upe*, un mur court le long de la pente vers l'ouest. Il s'agit d'un mur qui à la fois borde et soutient un sentier. La partie inférieure du mur fait office de soutènement, sa partie supérieure de parapet ; ce dernier atteint 0,70 m à 0,90 m de hauteur. Le couloir ainsi aménagé le long de la pente et des blocs rocheux est assez étroit, 1,30 m en moyenne. Près du *upe*, il s'élargit pour former un espace de 5 m sur 5 m (C).

A l'ouest, le "mur sentier" se poursuit vers le nord-ouest et se perd dans les éboulis, il devait rejoindre, plus en amont, la rivière.

En contrebas, sur la rive gauche toujours, une zone aurait pu se prêter à l'aménagement de terrasses favorables à des cultures irriguées. Elle est à présent trop bouleversée par la rivière pour savoir si elle fut ainsi utilisée.

Plus au fond de la vallée, après plusieurs cascadelles et une petite chute, la rivière a taillé son lit dans la roche, on ne peut progresser qu'en remontant son cours. Le profil longitudinal de la vallée se redresse nettement, son profil transversal est très encaissé. Il n'y a plus de place pour l'implantation de structures habitables. On se trouve à quelques 1800 m de la côte et à environ 300 m au-dessus du niveau de la mer.

#### \* La Vallée marginale ou zone VI.

Jusqu'à maintenant, nous avons suivi la vallée de Hakaohoka en remontant la rivière et en présentant les structures qui la bordent. D'autres aménagements sont à rattacher à la vallée mais sont situés à l'écart, en marge de la forte concentration située le long des rives ; ils en sont isolés, leur rôle également les différencie.

De cette "vallée marginale", deux ensembles ont été relevés. Le premier domine la moyenne vallée. Il est constitué

de structures relativement éloignées entre elles : deux *upe* et un abri-sous-roche. Le second ensemble est resserré sur un piton surplombant toute la vallée, il s'agit de Teniuaefiti.

Le premier ensemble, à mi-hauteur sur le versant droit de la vallée, a vue sur une bonne part de Hakaohoka et sur la mer. Les deux *upe* n° 25 et 26 se situent sur une pente de terrain très aride, lessivée par les pluies et desséchée par le soleil. Actuellement il n'y a pas d'arbre mais une espèce de maquis, clairsemé sur les croupes, et plus dense le long des petits vallons.

Ces *upe* sont établis sur des replats naturels du versant. Sans protection face au soleil, ils ne sont guère habitables dans la journée, mais par contre la nuit, ce sont des endroits aérés et secs. Aucun sentier commode n'a été repéré, l'accès se fait, sur une distance plus ou moins longue, par une forte pente, malaisée notamment par temps de pluies.

Le *upe* 26, situé sur un replat s'avancant en promontoire vers le nord-ouest, mesure 4,70 m de long sur 5 m de large. Sa hauteur moyenne en façade est de 0,90 m et à l'arrière de 0,50 m. Un poteau de *tou* (*Cordia subcordata*) de près de 1,30 m de long, est encore là, couché sur le sol.

Le *upe* 26, situé plus en altitude, fut établi à cheval sur un éperon orienté nord-sud. A peine plus petit que le *upe* 25, il mesure 5 m de long sur 4,50 m de large. Sa façade se dresse à environ 1,40 m, son mur arrière à 1,30 m et ses côtés à 1,50 m et 1,60 m. Des fragments de poteaux résistent encore aux intempéries.

Plus au sud, à environ 70 m à vol d'oiseau, l'abri d'Avau se cache derrière des *mió* (*tapu* en ce lieu) et un *aoá* (banyan). Il s'agit d'un abri funéraire ménagé sous un énorme bloc rocheux, au pied d'un éboulis.

Les Marquisiens ont agrandi l'espace naturel en creusant et déblayant la terre et les roches afin de constituer une cavité de 0,90 m de hauteur sur 1,70 m de profondeur et 2,50 m de largeur, et qui se prolongerait, selon la tradition, par un petit couloir. A quelques mètres, sous un autre rocher, un second abri (naturel), est bien plus petit. Sa hauteur est de 0,40 m, sa largeur de 1,30 m et sa profondeur de 2,10 m. Il est moins riche en vestiges osseux. Ce sont principalement des crânes qui ont été déposés dans ces deux abris. L'ensemble correspond à une quarantaine d'individus.

Ces abris ainsi que les *upe* 25 et 26 occupent des emplacements probablement liés aux activités funéraires et religieuses. Ces *upe* pourraient être en effet des lieux d'exposition, de préparation et de conservation des corps. Pour l'un d'entre eux, la tradition a conservé le nom de la personne à qui il était destiné (cf. chapitre 1-2-5, page 146).

Le second ensemble correspond au site de Teniuaefiti qui groupe six structures localisées sur un espace d'environ 80 m sur 50 m, au sommet d'un même piton.

Ce dernier, à 530 m d'altitude se situe en arrière de la vallée et la domine toute entière. La vue s'étend des crêtes bordant Hakaohoka, jusqu'à la mer. Une grande partie de la vallée de Hohoi est également visible et l'on peut aisément surveiller tout passage venant de Hakatao. Trois espèces végétales poussent à cet endroit : des *toa* essentiellement (arbres de fer : *Casuarina equisetifolia*), de nombreux *haa* (pandanus) et trois *ehi* (cocotiers). Ce lieu frais et bien ventilé est pratiquement le seul à l'abri des moustiques.

Le piton dont les parois sont abruptes ou même à pic n'est accessible, mais laborieusement, que par une crête venant du pic Upetau. Ce chemin de crête, large par endroit d'à peine 0,50 m, est aisément contrôlable ; après un passage périlleux, il aboutit au *upe* 77 qui lui fait face : c'est la toute première et principale structure que l'on rencontre à Teniuaefiti.

Ce *upe* est au sommet de Teniuæfiti et surplombe donc les autres structures situées en contrebas. Long de 4,50 m et large de 2,50 m il n'a qu'une vingtaine de centimètres de hauteur. Il est installé sur une vaste plate-forme haute de 0,80 m, en moyenne (A). Cette dernière, presque carrée, mesure environ 9 m de côtés, sa surface porte par endroits des traces de pavage. Un stock de pierres de fronde ou de jet est encore présent près de l'angle sud-ouest.

Une structure rectangulaire allongée, de 4,5 m sur à peine 1 m, est constituée de dalles plantées de chant, qui supportaient probablement une couverture de dalles aujourd'hui très désorganisée.

Deux crânes sont visibles à travers les interstices de cette sorte de ciste. Cet aménagement, situé à l'arrière de la plate-forme, vers le nord-est, dépasse la surface de celle-ci d'une cinquantaine de centimètres.

Au nord-est, à moins de deux mètres, une structure est très détruite ; plusieurs alignements sont visibles. Des dalles plantées de chant forment un rectangle ; sa longueur est de 2,80 m et sa largeur de 0,50 à 0,70 m. Il s'agit sans doute également d'une structure funéraire (B) d'un type proche de celle précédemment décrite.

A plus de 30 m vers le sud-ouest, et donc en contrebas, un petit *upe* s'adosse à la pente, sa façade se dresse à 0,75 m, il mesure environ 4 m de côtés.

Plus au sud, une structure asymétrique (C) se présente sous forme d'un alignement surplombant de 0,30 m une terrasse de terre retenue par deux bordures de soutènement élevées de 0,40 m. Alignements et terrasse pourraient résulter de deux aménagements différents dans le temps.

A 14 m plus au sud, une petite structure rectangulaire mesure 3 m sur 1,80 m, elle ne semble pas avoir été pavée (D).

Au nord-est, une plate-forme de 6 m de long sur plus de 3 m de large, se présente comme un *upe* sans terrasse antérieure pavée ou "véranda" (voir *paéhava vaho* \*). Sa bordure avant domine le sol de 0,50 m en moyenne. Cette structure ne semble pas avoir été terminée, elle s'oriente vers l'intérieur du site.

A une vingtaine de mètres au nord-est, en bordure de la pente abrupte, une grande plate-forme bénéficie d'un point de vue qui embrasse largement toute la baie, la partie aval de Hohoi et plus de la moitié de Hakaohoka.

Cette plate-forme (E) est entièrement pavée, elle mesure 8,5 m

de long sur 8 m de large. Elle comprend deux structures aménagées près de sa façade qui surplombe la pente vers l'est. Ce sont des sortes de coffrages faits de pierres plantées sur chant avant la pose du pavage de la plate-forme E. Ces "coffres" mesurent 2,30 m de long sur 1 m de large. Un espace pavé d'un mètre de large sépare ces deux structures. Il donne accès à un bloc de plus de 1,50 m de long et dont la surface, inclinée vers la pente abrupte est creusée d'une large gorge longitudinale.

Ce site aisément défendable ne semble pas pouvoir accueillir une grande population. Aucun silo n'a été repéré et le point d'eau se trouve à l'extérieur, non loin du chemin de crête. Plutôt qu'un refuge, ce piton apparaît davantage comme un point stratégique de surveillance et d'alerte, tenu par quelques personnes seulement, pouvant elles-mêmes aisément se défendre.



Figure n° 12 : Teniuafiti, vue partielle  
(Hakaohoka : *upe* 77, structures A et B).

Au sommet du piton qui culmine à 530 m, le chemin de crête donne accès, après une escalade, à cette plate-forme quadrangulaire qui supporte un petit *upe* de 4,50 m sur 2,50 m. Un arbre de fer a poussé dans le *paehava oto* ; derrière, le *oki* est encore entourée d'une bordure de pierres.

A gauche de la plate-forme, la pente est très raide, une touffe de cordyline s'y accroche. A l'arrière de la plate-forme, les dalles implantées de chant forment une structure funéraire. A l'arrière plan, un amas de blocs est ce qui reste d'une construction comportant au moins une ciste longue de 1,80 m et large de 0,60 m.



Figure n° 13 : *Paepae* des pêcheurs  
(Hakaohoka : *upe* 3 et 4).

Il comporte trois plates-formes dont la plus grande est ici au premier plan (*upe* n° 4) et la seconde plus en arrière (*upe* n° 3). La troisième est cachée par les *mio* (*Thespesia populnea*). Cette structure, située sur le littoral entre l'embouchure des vallées de Hakaohoka et Hohoi (à l'arrière plan) s'avance sur la grève jusqu'à 15 m du niveau moyen de la mer. Ceci lui valu d'être en partie détruite par des lames de fond.

De nos jours, lorsque le temps est beau, les gens font sécher leur coprah sur ces pavages, propres et qui emmagasinent la chaleur solaire.



1-2-4- UN TYPE DE STRUCTURE PARTICULIER : LE UPE OU PAEPAE.

Au terme de cette présentation générale, quelques structures rencontrées tout au long de Hakaohoka, et caractéristiques des îles Marquises, justifient, par leur originalité et leur importance, une étude plus approfondie : il s'agit du *paepae* ou *upe*.

Les données ethno-historiques apportent des informations relativement précises quant à leur architecture et à leur fonction. Les travaux de quelques ethnographes et plus récemment, d'archéologues complètent précieusement ces données déjà anciennes.

Avant d'aborder les *upe* propres à la vallée de Hakaohoka, un regard sur les travaux antérieurs concernant d'autres *paepae* et d'autres îles de l'archipel, permettra de présenter ce type de structure typiquement marquisien.

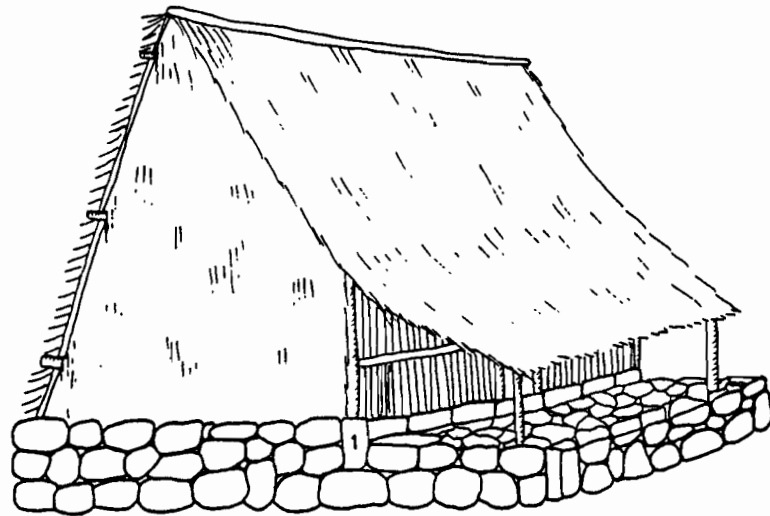
\* *Paepae* et *hae*, les données de l'ethnohistoire et de l'archéologie.

En dehors des vestiges d'anciennes occupations humaines, alignements, murs, terrasses..., il est un type de structure particulier aux Marquises : le *paepae* ; terme vernaculaire, il désigne une fondation lithique, érigée sur le sol, qui portait autrefois sur une partie de sa surface une construction en matériaux périssables abritant une ou plusieurs personnes pour des activités diverses. Le *paepae* ou *upe* désigne aujourd'hui indifféremment toute plate-forme de pierre ; ce simple terme désigne également la plate-forme lithique qui avait supporté une habitation. Ces *paepae* et surtout les plus grands d'entre-eux, ont beaucoup étonné les Européens. Leur taille est souvent imposante, leur hauteur parfois importante

et les blocs de pierre qui les composent peuvent atteindre plusieurs tonnes. Malgré cet étonnement et l'admiration des premiers visiteurs qui ont connu la vie de ces vallées, les descriptions sont souvent succinctes ; on y puise cependant d'appréciables renseignements. Les observations plus scientifiques sont tardives pour cet archipel dont la vie a été trop rapidement perturbée par l'arrivée des Européens\*. Les premiers travaux ethnographiques de synthèse n'ont été publiés que dans les années 20 avec surtout HANDY, LINTON et von den STEINEN (1923-1925-1929). C'est dans leurs ouvrages que bon nombre des informations qui suivent ont été puisées. Ces études sont le fruit des observations recueillies par les auteurs lors de leurs séjours aux Marquises, elles s'inspirent aussi très largement des travaux antérieurs effectués notamment par les navigateurs et les missionnaires qui sont passés ou ont séjournés dans cet archipel de la Polynésie centrale.

La structure la plus communément évoquée, parce que la plus typique et la plus fréquente, est celle qui nous intéresse ici ; il s'agit de la maison d'habitation comprenant différentes zones attribuées à différentes fonctions. Qu'elle soit familiale, religieuse ou réservée à un groupe particulier de personnes, toute construction est bâtie sur un modèle sensiblement identique, parfois construite directement sur le sol, mais le plus souvent érigée sur une plate-forme de pierre , *paepae* ou *upe*\*. Tous deux, plate-forme ou *paepae* et maison ou *hae*, sont en fait inséparables. Toujours fait de matériaux végétaux et donc plus périssables, le *hae* nécessite des réfections et quelque fois une reconstruction totale, soit sur le même *paepae* soit sur un autre.

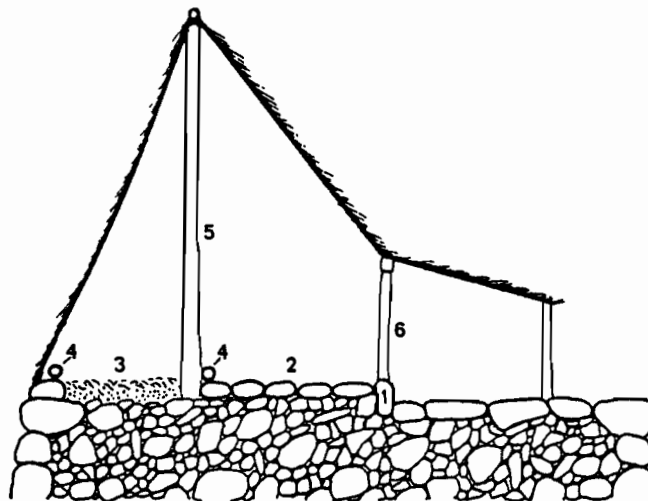
\* La partie sud des Marquises (trois îles habitées Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva) a été redécouverte par COOK en 1774 après MENDANA en 1595. Les transformations ne se feront qu'avec le passage régulier et l'implantation d'Européens, soit à partir de la fin du XVIIIème siècle.



CASE MARQUISIENNE

(Rollin, 1929, d'après une photographie de Linton, 1923).

On distingue les deux niveaux du *paepae* : le *paéhava'oto* ou la "véranda", plus bas et la partie arrière surélevée et supportant le *hae*. Une bordure de *keetu* (1) sépare ces deux niveaux.



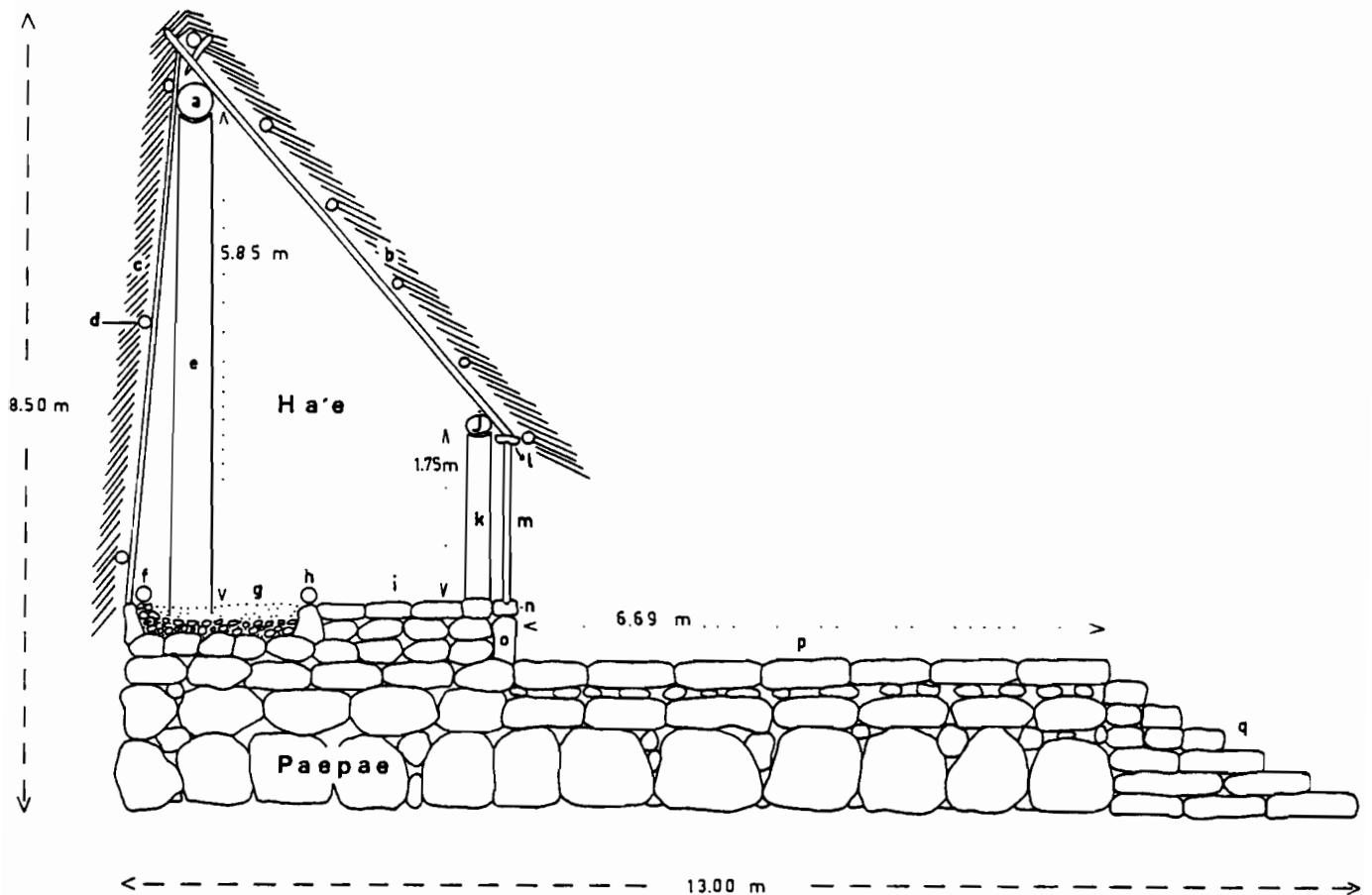
COUPE DE LA CASE PRECEDENTE

(Rollin, 1929).

On distingue le pavage du *paéhava'oto* (2), le remplissage du *oki* (3), les troncs de cocotiers placés à l'avant et à l'arrière du *oki* (4), les poteaux centraux (5), les petits poteaux de la façade (6) reposent ici sur les *keetu* (1).

## HA'E TOHUA Hakaui, Nuku Hiva

## coupe transversale



a hiva : poutre faïtière  
 b ao : pan du toit en façade  
 c tua : pan arrière ou mur  
 du fond de l'habitation  
 d kaava tua : panne arrière  
 e pou : poteau faïtier  
 f puako upoko : poutre de  
 tête  
 g oki : couche, lieu de repos  
 h puako vaevae : poutre des  
 pieds

i pæhava oto : pavage intérieur  
 j kaava ao : panne sablière  
 k tuutuu : poteau de façade  
 l pækutu : filière de toit  
 m kanina : potelet de façade  
 n auau : sablière basse  
 o keetu : dalle rectangulaire  
 taillée dans le tuf et posée  
 sur chant  
 p pæhava vaho : pavage extérieur,  
 "véranda"  
 q pikika : marche ou échelon

D'après Karl von den Steinen  
 1928, t. II, p. 30.

Figure n° 15.

C'est aujourd'hui au seul *paepae* que l'archéologue a à faire et c'est lui qui retiendra tout d'abord notre attention. Leur forme et disposition pouvant se trouver nuancées individuellement et localement, seul le *paepae* type sera décrit.

Le *paepae* est une plate-forme lithique quadrangulaire surélevée. Sa surface fournit le sol d'habitat et une partie porte le *hae*. L'édification de cette plate-forme nécessite un matériau omniprésent dans tout l'archipel : la pierre. Trouvées au fond des vallées, sur les versants des pentes, dans le lit des torrents et sur le littoral, toutes les roches basaltiques sont mises en oeuvre, mais leurs dimensions, leur forme et leur structure conditionnent leur utilisation.

Le *paepae* se monte par ses murs extérieurs. La première assise installée, elle délimite une surface intérieure que l'on comble d'un agrégat caillouteux. Les niveaux se montent régulièrement et le comblement interne se fait progressivement. Le procédé se poursuit jusqu'au niveau désiré. A cette hauteur, la dernière assise, ou arase, est ajustée avec davantage de soins car elle formera les bords du sol d'habitat. Ce sol ne sera pas seulement mis de niveau par un remplissage hétérogène et caillouteux, mais par un pavage de pierres. Les pierres utilisées sont de nature et d'aspect différents et ont été choisies pour un rôle prévu. Les murs extérieurs sont faits de gros blocs rocheux, le haut du *paepae* est lui pavé de pierres plus plates ou présentant une surface assez régulière. Le sommet du *paepae* est en fait plus complexe et mérite une description plus détaillée. Il ne présente par une seule et simple surface mais se divise longitudinalement en deux parties parfois égales et presque toujours de niveaux différents. Le premier niveau, le plus bas, constitue la partie frontale du *paepae*, c'est elle qui est pavée sur toute sa surface et porte le nom de *paehava vaho*. Pour plus de facilité,

elle sera parfois désignée par le terme de "véranda" employé par LINTON (1923, p. 273). Le second niveau, plus haut de 40 à 60 cm, constitue la partie arrière du *paepae*, celle-ci sera entièrement couverte par la maison d'habitation : le *haé*. Ce niveau n'est pas pavé sur toute sa superficie, il est là encore divisé longitudinalement en deux parties à peu près égales : une partie frontale pavée ou *paéhava'oto* et une partie arrière non pavée ou *oki*. Le pavage du *paéhava'oto* est souvent différent du pavage de la "véranda", en effet, les pierres choisies, bien polies, peuvent être de gros galets. On trouve assez souvent un autre genre de roche utilisé, il sépare les deux niveaux du *paepae*, c'est un tuf volcanique taillé en dalles de grand appareil, *keétu*, qui mises de champ limitent, sur toute la longueur, la hauteur du niveau arrière. La surface du *paéhava'oto* est disposée de telle sorte qu'elle arrive au ras des *keétu*. Le *oki*, non pavé, se trouve à une vingtaine de centimètres plus bas que le *paéhava'oto*, ce qui correspond à l'épaisseur du pavage.

Le *haé* mérite une rapide description car il représente l'habitation marquisienne type et aide à comprendre la fonction des différentes parties du *paepae* (figure n° 14 et 15, p. 89 et 90). Aux extrémités du *oki*, deux poteaux principaux, *pou*, supportent une poutre faîtière, *hiva*, à plus de trois mètres de haut. Juste derrière les *keétu* se trouvent deux poteaux ou plus, *tuútuú*, de 0,90 à 1,40 m de haut. Si le sol a certainement été creusé pour recevoir les poteaux principaux, les *tuútuú* pour leur part peuvent s'insérer dans les creux entre les galets du *paéhava'oto* ou reposer sur ces galets. Une poutre courant sur toute la longueur du *paéhava'oto* ou sur les *keétu* serait un autre système destiné à recevoir ces poteaux, selon certains, ou une paroi de claire voie, pour d'autres. Les *tuútuú* soutiennent une poutre, *kaáva'ao*. Cette poutre est reliée à la poutre faîtière par trois chevrons prin-

cipaux, d'autres chevrons puis des perches transversales, viendront compléter cette charpente. La pan postérieur du toit, très pentu, fait également office de mur.

La couverture du toit est faite de feuilles d'arbre à pain, enfilées et fixées sur une gaule, ou de demi-palmes de cocotier tressées, le pandanus est exceptionnellement utilisé et les feuilles du latanier, d'un usage spécifique (auvent, doublage interne de toiture...).

Les parois latérales de ces habitations sont formées soit de perches soit, comme le toit, de feuilles ; ces deux matériaux peuvent être utilisés sur la même paroi. Les parois ne sont pas porteuses, aussi la "façade" de la maison est-elle traitée différemment selon les besoins. Les petits poteaux frontaux peuvent se suffire à eux-mêmes et la façade reste ouverte. Une entrée est cependant toujours indiquée en son centre par deux poteaux frontaux plus rapprochés. Des perches verticales ou horizontales ferment parfois la façade, ou une partie de celle-ci.

L'intérieur de la maison est, nous l'avons vu, partagé en deux parties longitudinales : le *paéhava'oto* et le *oki* qui correspond à la partie arrière aménagée en dortoir. Cette surface est arrangée avec soin. On y apporte tout d'abord de la terre ou des graviers, sur cette première couche sont étalés des herbages, des fougères puis un tapis de nattes grossières, faites de palmes de cocotiers, enfin, des nattes de pandanus de plus en plus fines. Des troncs de cocotier ou d'arbre à pain limitent la partie arrière et la partie avant de cet espace sur toute sa longueur ; des nattes très fines, des coussinets de végétaux, compléteront cette installation. Le *oki* est donc l'espace réservé au repos, au sommeil. Les Marquisiens y dorment côte à côte la tête vers la partie ar-

rière du *paepae* les pieds en direction de l'entrée.

Dans cette présentation des structures lithiques, nous avons privilégié un type particulier servant de modèle et référence aux autres constructions.

Le *paepae hiamoe* n'apparaît pas en effet comme un modèle limité à une fonction précise mais bel et bien comme représentatif d'un type de construction marquisien s'adaptant à un relief plus difficile et à diverses activités humaines. Cette architecture, la plus caractéristique et la plus répandue des îles Marquises, semble s'être développée localement ; sous la forme décrite, on ne la rencontre sur aucun autre archipel de la Polynésie centrale\*.

Si les sources ethnographiques apportent d'intéressants renseignements, elles ne peuvent entièrement satisfaire. En ce qui concerne ces *paepae*, une lacune importante demeure. Il n'existe ni typologie ni chronologie. SUGGS, KELLUM et BELLWOOD sont parmi les auteurs qui ont le plus contribué à décrire et tenter de classifier ces structures. Le travail de SUGGS pour Nuku Hiva (1961) est plus chronologique que typologique, chaque type étant pour lui caractéristique d'une époque. Cette classification trop locale et systématique s'adapte mal à la réalité et à la diversité rencontrées aux Marquises (cf. p. 96). La classification de KELLUM à Ua Huka (1971) est beaucoup plus prudente et essentiellement descriptive, elle propose des lignes générales, des points de repères (voir p. 97). La proposition de BELLWOOD à Hiva Oa (1972) est hybride (voir p. 98).

Toutes ces classifications apportent dans leurs grandes lignes des possibilités de repères. Elles nous ont aidé

\* Des plates-formes lithiques, supportant des cases, existaient aux îles Samoa.



dans notre travail bien que celui-ci se soit, dans une première phase, plus attaché à une analyse descriptive et comparative qu'à l'établissement d'une chronologie qui nous semble encore prématurée.

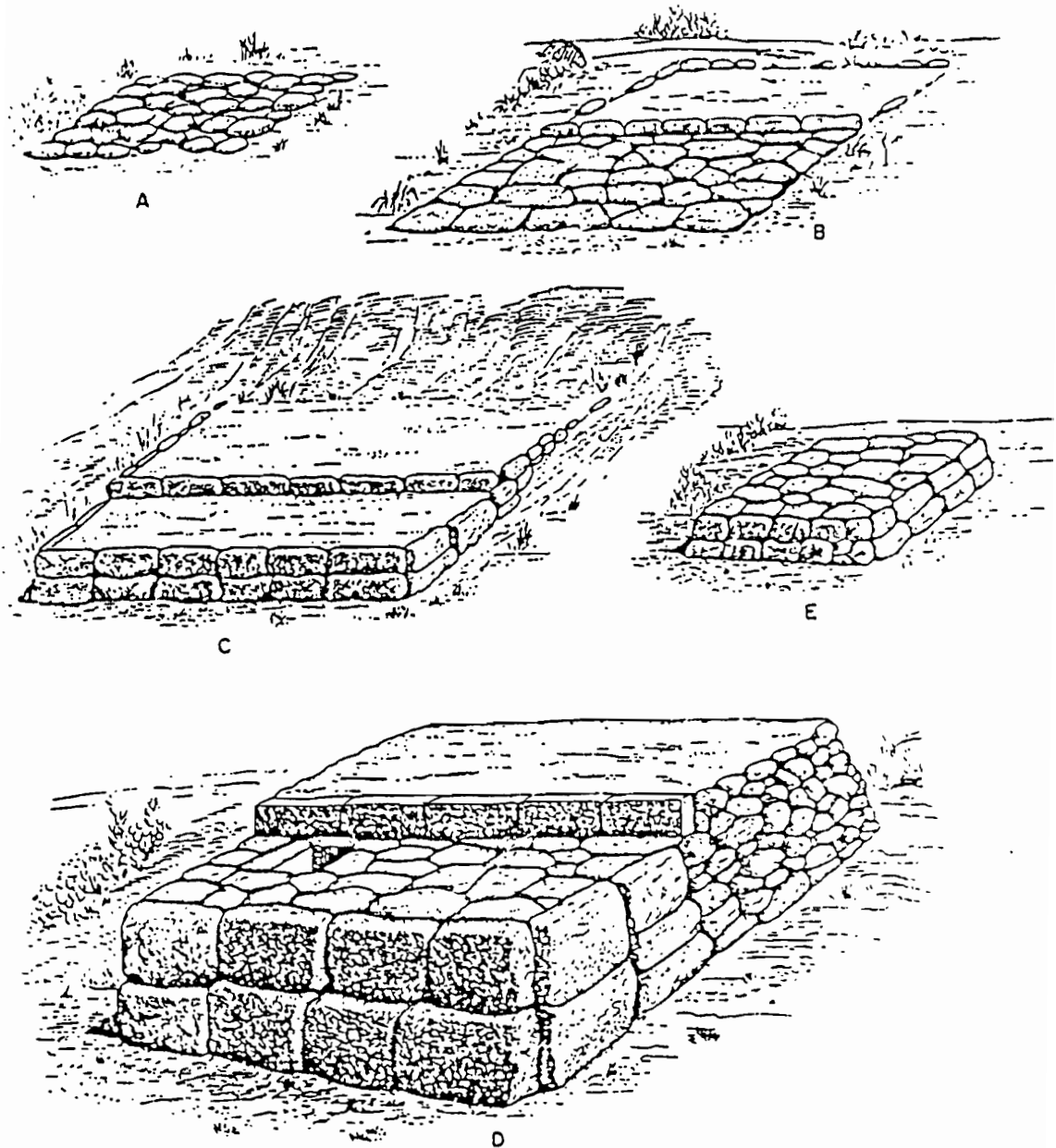
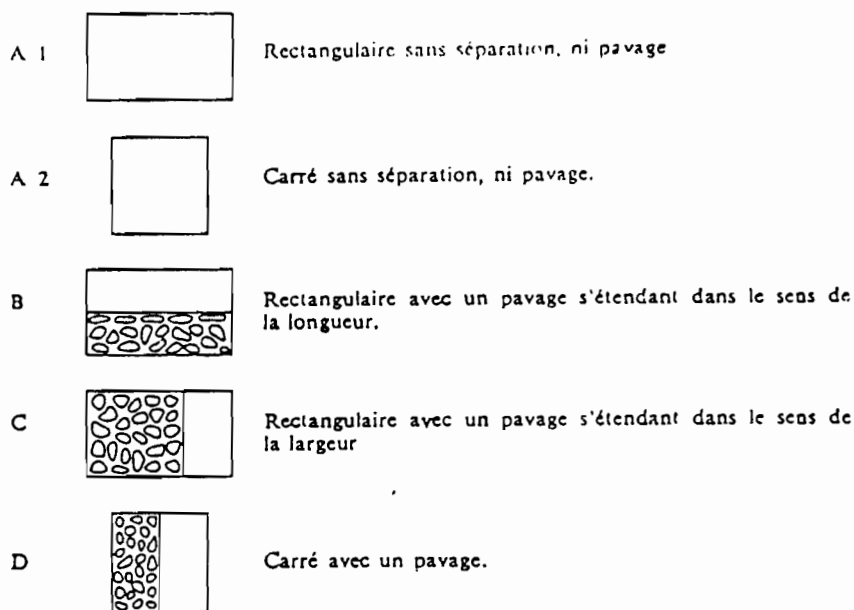
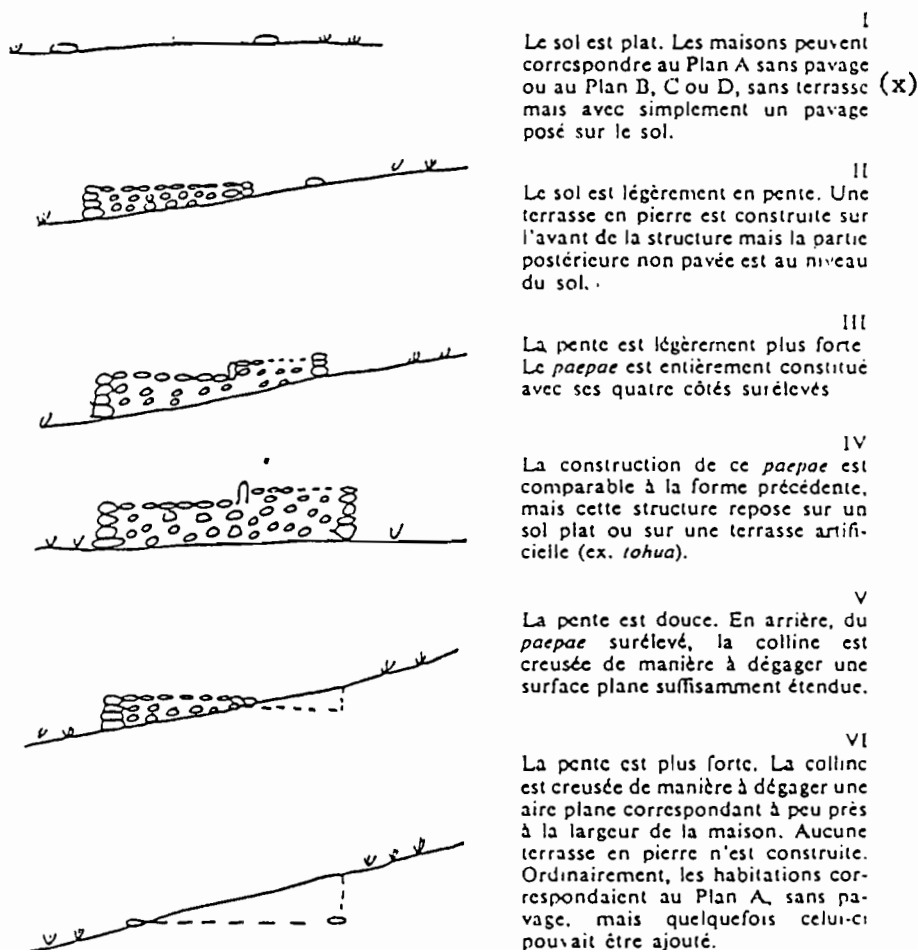


Figure n° 16 : Typologie et évolution des *paepae* marquisiens selon R.C. SUGGS (1961, fig. n° 38, page 160).

- A. "Paved *paepae*" : milieu et fin de la période "de développement" et période "d'expansion" ;  
*Période "de développement"* : 100 à 1100 ap. J.C.  
*Période "d'expansion"* : 1100 à 1400 ap. J.C.
- B. "Transitional *paepae*" : du milieu de la période "d'expansion" jusque pendant la période "classique" ;  
*Période "classique"* : 1400 à 1790 ap. J.C.
- C. "Terraced *paepae*" : fin de la période "d'expansion" et tout début de la "période classique" ;
- D. "Megalithic *paepae*" : milieu et fin de la période "classique" et début de la période "historique" ;  
*Période "historique"* : à partir de 1790 ap. J.C.
- E. "Rectangular platform" : se rencontre sur les *tohua* aux périodes "classique" et "historique".



Plans au sol des sites d'habitation



Vue latérale des sites d'habitation

FIGURE n° 17

Classification, plans et profils des surfaces et plates-formes d'habitation de la vallée de Hane, Ua Huka, d'après Marimari Kellum (1971, p. 55 et 56).

(X) terrasse : "véranda" ou *paehava vaho*.

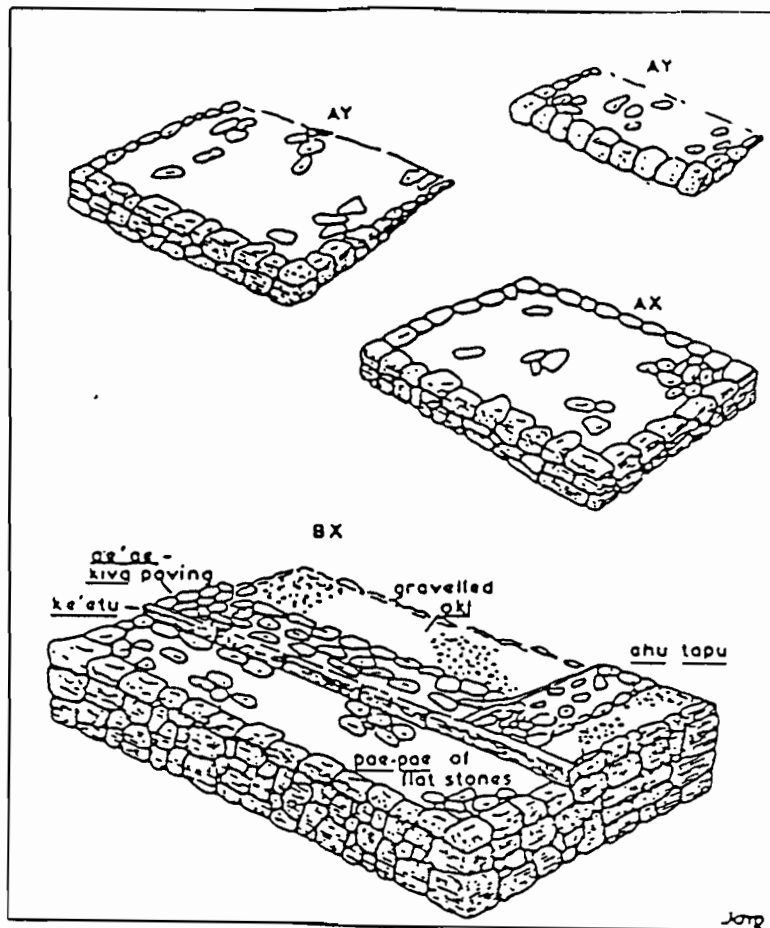


Figure n° 18 : Classification des *paepae* de la vallée de Hanatekua à Hiva Oa selon Bellwood (1972, p. 6).

L'auteur a classé les *paepae* en deux types principaux :

- x Type A : *paepae* simple, il peut être
  - 1) à une seule assise
  - 2) à plus d'une assise.
- x Type B : *paepae* à plate-forme (niveau arrière surélevé). Toutes les structures de ce type ont plus d'une assise d'élévation. Ce type se répartit en :
  - Ba : La plate-forme est limitée par des *ke'etu* verticaux
  - Bb : La plate-forme est limitée par des pierres de basalte non taillées et verticales
  - Bc : La plate-forme est limitée par une ou plusieurs rangées de galets
  - Bd : La plate-forme n'est pas surélevée bien que délimitée par un alignement de pierres.

Ces deux types principaux A et B peuvent être élevé sur un sol plat, donc dressés sur leurs quatre côtés ; sous-type X ; ou bien, établis sur un terrain en pente donc en terrasse et sans mur arrière : sous-type Y.

\* Les upe de Hakaohoka.

- Présentation générale.

Les *upe* de Hakaohoka sont, nous l'avons vu au chapitre 123, répartis tout au long de la vallée, avec des densités plus ou moins fortes selon les diverses zones. Ils présentent, schématiquement, tous les mêmes caractéristiques mais sont de deux sortes : avec, ou sans, terrasse antérieure, plus basse et pavée (le *paehava vaho* ou la "véranda" de LINTON. Cf, sous-chapitre précédent).

Le type avec terrasse avant pavée est le plus répandu. Il est vrai que si il a généralement demandé plus de travail et une masse importante de matériaux, il est cependant plus résistant et moins sensible aux effets du ruissellement et du colluvionnement. En outre, ce genre de *upe* est souvent dressé sur ses quatre côtés. Les *upe* sans véranda, quant à eux, sont toujours aménagés sur un sol peu pentu ; à l'arrière, une seule assise suffit à isoler et protéger le *upe* du versant.

Sans tenir compte de la différenciation entre ces deux sortes de *upe*, cette construction se répartit inégalement à travers les six zones de la vallée.

L'aire littorale (zone I), en comporte 11 soit 13,75% du total général, ce qui est beaucoup proportionnellement au terrain occupé. La basse vallée est la zone la plus étendue de Hakaohoka, elle ne comporte cependant que 10 *upe* soit 12%. La moyenne vallée s'étend à peine sur 400 m, elle groupe néanmoins la très grande majorité de ces structures avec 32 individus soit 40% du total. La zone IV, légèrement plus étendue, en comporte nettement moins, 19 sont recensés, soit 23,75%. Le fond de vallée est très pauvre, son relief ne se prête guère aux aménagements importants ; trois *upe* ont été repérés, ce qui donne

un pourcentage de 3,75%. La vallée marginale, ou zone VI, répartie en deux ensembles, comporte 5 *upe* soit 6,25%, ce qui est important étant donné l'espace restreint occupé.

Proportionnellement au terrain, la zone incontestablement la plus dense en *upe* est donc la moyenne vallée. Ensuite leur densité est à peu près la même dans les zones I et IV aire littorale et haute vallée. La zone VI est bien représentée. La basse vallée, est la plus pauvre, pour ce qui est de ce genre de structure. Quant au fond de vallée, la nature de son relief ne permet pas d'en tirer de réelles conclusions pour une comparaison des densités.

Cette répartition des *upe* et, à travers eux, celle des individus qui les occupaient, habituellement ou temporairement, offre une certaine image de l'occupation humaine et surtout de l'importance des lieux.

Un noyau (III) où la densité est la plus forte, correspond sans aucun doute au centre communautaire de la vallée ; il se poursuivait à l'arrière, côté amont, par une zone au rôle sans doute important, mais bien moins occupée. A l'embouchure, un ruban de structures groupait une autre partie de la population. Surplombant le tout, le site de Teniuaefiti quoiqu'à l'écart et difficile d'accès était bien aménagé.

Les *upe*, s'ils donnent par leur répartition une image globale de la vallée, ne sont cependant pas assimilables les uns aux autres. Leurs fonctions devaient différer. La comparaison de certains de leurs caractères aidera déjà à les mieux connaître. Les pages qui suivent traiteront, dans un premier temps, de mesures et dimensions générales des *upe* de Hakaohoka, puis dans un second temps, des traits plus particuliers observés sur un échantillon de structures localisées dans la moyenne vallée.

- Mesures et dimensions des *upe*.

Sur le sommet du *upe*, de plan rectangulaire ou carré, le *hae'* occupe la totalité de l'espace (*upe* sans véranda) ou une partie seulement de la surface (*upe* avec véranda). Dans ce dernier cas, le *hae'* couvre tout l'arrière de la structure et s'oriente vers la façade ; les mesures prises le long de l'arrière ou de la façade seront considérées comme étant les longueurs de l'édifice. Les côtés gauche et droit, pour un observateur faisant face au *hae'* et au *upe*, donneront les largeurs gauche et droite ou une largeur moyenne. Si la longueur des *upe* sans véranda est toujours supérieure à la largeur, il n'en est pas toujours de même pour les structures avec véranda. La largeur peut alors être égale ou même supérieure à la longueur.

- Longueur et largeur des *upe* à véranda.

La figure n° 19 p. 106 met en relation la longueur et la largeur moyenne des *upe* avec véranda. L'échantillon est de 59 individus, quelques autres, trop abîmés, n'ont pu être pris en compte.

Le nuage de point présente deux ensembles fort inégaux : un grand qui groupe 55 individus et un très réduit, et isolé, qui n'en comporte que 4 de très grandes dimensions. Les longueurs varient davantage que les largeurs des structures, de 4 à 18 m pour les premières et de 4 à 12 m pour les secondes.

Les deux ensembles se situent majoritairement dans les formes rectangulaires, les structures parfaitement carrées correspondent cependant à quatorze *upe* soit 23,72% du total. Les formes rectangulaires dont la largeur est supérieure à la

longueur ne représentent que 10,16% de la population soit six *upe*, ce qui est peu. En outre, la largeur ne dépasse la longueur que d'un mètre au maximum. Les formes rectangulaires dont la longueur est supérieure à la largeur sont les plus courantes, avec 39 individus, soit plus de 66%. La longueur dépasse généralement la largeur de 1 à 2 m (44%) ou de 3 à 4 m (plus de 15%). Seuls les *upe* de très grande taille ont des longueurs de 7 m supérieures à leurs largeurs. Cette différence de proportion les démarque, autant que leurs dimensions, des autres structures.

Ainsi, deux de ces *upe* ont 18 m de long et 11 m de large ; un autre de même longueur à 12 m de large, c'est le plus grand de la vallée (n° 38). Le quatrième est légèrement plus petit avec 17 m sur 10 m. Ces mesures, proportionnellement aux dimensions des structures et aux blocs utilisés, sont presque identiques ; d'autant plus qu'entre ce groupe de très grande taille et le large ensemble des autres *upe*, il n'existe pas d'individus offrant des longueurs intermédiaires. L'homogénéité de ces mesures n'est certainement pas due au hasard. On est tenté d'y voir le résultat d'une volonté. Maître d'oeuvre identique, fonction semblable des édifices, même époque de construction ?... Ce qui semble assuré, c'est qu'il existait des mesures préférentielles, une sorte de gabarit préétabli...

Le grand ensemble du nuage de points p. 106 qui groupe cinquante-cinq *upe*, se localise, pour ce qui est des longueurs, entre 4 et 13 m au grand maximum et, pour ce qui est des largeurs, entre 4 et 10 m.

Si les points semblent se répartir de façon homogène, certaines mesures offrent des faiblesses, dans les longueurs notamment. Ainsi la longueur de 7 m est peu représentée, d'au-



tant moins que les *upe* de 6 et 8 m sont nombreux (respectivement 8 et 14 individus contre 3 à 4 pour les 7 m). La longueur de 10 m n'est guère fréquente non plus (3 *upe* seulement). Dans les largeurs, si certaines mesures sont mieux représentées que d'autres, il n'existe pas de coupures aussi nettes. Les longueurs permettent de grouper le nuage en trois concentrations successives.

La première, groupe les *upe* de petites dimensions, les longueurs s'échelonnent de 4 à 6 m et les largeurs de 4 à 7 m. La seconde concentration représente les *upe* de dimension moyenne, soit de 7 à 10 m de long pour 4 à 10 m de large. Les *upe* de grande taille mesurent quant à eux de 11 à 13 m de long et de 7 à 10 m de large. La quatrième catégorie est, nous l'avons vu, nettement séparée des précédentes, les *upe* sont de très grande taille avec 17 et 18 m de long pour 10 à 12 m de large.

Les structures les plus nombreuses sont les *upe* de dimensions moyennes qui représentent 45,75% de l'échantillon, puis les *upe* petits, avec 30,50%. Les grands *upe* viennent ensuite avec 16,95% et enfin, les très grands qui sont peu nombreux, soit 6,75%.

Des mesures préférentielles apparaissent dans cette répartition des structures. Ainsi, en ce qui concerne la longueur, les *upe* de 8 m sont les plus nombreux avec 23,70% du total. Loin derrière, les *upe* de 5 à 6 m sont bien représentés et ceux de 11 m également (de 12 à 13% pour chaque longueur). En ce qui concerne les largeurs, les mesures sont moins caractéristiques, celle de 5 m se rencontre couramment (près de 19%) et bien plus encore les largeurs de 7, 8 et 9 m (plus de 47% à elles trois). Ces dernières tournent autour de 8 m. Comme pour les longueurs, cette taille semble vraiment être une mesure particulièrement recherchée. Ainsi, sur les quatorze *upe* parfaitement carrés, cinq d'entre eux ont 8 m de

côté ; ils se situent tous dans la moyenne vallée et l'un d'entre eux est incontestablement celui d'un personnage très important de Hakaohoka.

- *oki, paéhava 'oto* et *paéhava vaho* (véranda).

Le *oki*, destiné au repos, était sans doute un espace dont la largeur, basée sur la taille du corps humain, ne devait guère varier. Un homme, une femme devait y tenir allongé, les pieds et une partie des jambes pouvant dépasser sur le *paéhava 'oto* (voir sous-chapitre p. 93 ).

La figure n° 20 p. 108 est dans ce domaine intéressante, elle met en relation la longueur du *upe* et la largeur du *oki*. Cette dernière s'avère en fait très variable : de 1,40 m pour la plus étroite à 2,60 m pour la plus large ; la moyenne se situe autour de 2 m.

La largeur du *oki* peut ainsi se répartir en cinq catégories. Les *oki* très étroits (5%) sont inférieurs à 1,50 m. Les étroits (20%) inférieurs ou égaux à 1,80 m. Les *oki* moyens, qui sont les plus nombreux (36%), sont compris entre 1,85 m et 2,05 m. Les larges, légèrement moins nombreux (31%), se situent entre 2,10 m et 2,40 m. Les très larges enfin, sont supérieurs à 2,40 m et peu nombreux (8%). Si la majorité de ces espaces étaient destinée au repos des vivants, en ce qui concerne les *oki* étroits et très étroits, il semble raisonnable de penser que leur rôle n'était pas comparable.

La largeur du *oki* est à quelques exceptions près proportionnelle à la taille des *upe* (voir figure n° 20, p. 108 ). Ainsi, les petits *upe* ont des *oki* très étroits. Les moyens possèdent des *oki* étroits, moyens et larges. Les grands *upe* ont, quant à eux, des *oki* moyens, mais surtout larges et très larges. Les très grands *upe* ont des *oki* larges et très larges.

En dehors de cet espace de repos, une autre partie de ces constructions semble avoir une grande importance ; il s'agit de la "véranda" qui occupe, le plus souvent, une grande surface. La figure n°21 , p. 110 rend bien compte de cette importance.

La véranda ou *paéhava vaho* est, dans 66% des cas, égale ou supérieure à l'espace couvert par le *haé* (*paéhava oto* et *oki*). Dans 34% des cas seulement, elle lui est inférieure. Cette vaste surface ouverte, qui demandait cependant un grand effort de construction, est mathématiquement aussi, et même, plus importante que l'espace couvert. L'habitation marquisienne se prolongeait pleinement par cette terrasse qui pouvait satisfaire à diverses activités et supporter parfois des aménagements. Par ce biais, les *upe* sans véranda apparaissent comme des constructions très différentes. Différence d'élaboration dans le temps, ou de statut social de ses occupants, ou simplement différence de fonction ? Il est à noter que ceux-ci sont implantés dans des zones ne comprenant pas ou peu de *upe* à véranda et essentiellement dans la basse vallée.

Le *paéhava oto*, pavage couvert par le *haé* et disposé devant le *oki*, était parfois égal au *oki* (20% des cas) mais bien plus souvent inférieur à ce dernier (dans plus de 72% des cas). La largeur minimum de ce *paéhava oto* est de 0,80 m et la plus grande largeur rencontrée de 2,40 m (*upe* n° 38, au centre de la moyenne vallée). La moyenne se situe vers 1,60 m.

LONGUEUR ET LARGEUR DES UPE A "VERANDA"

OA = axe des longueurs en m.  
OB = axe des largeurs en m.

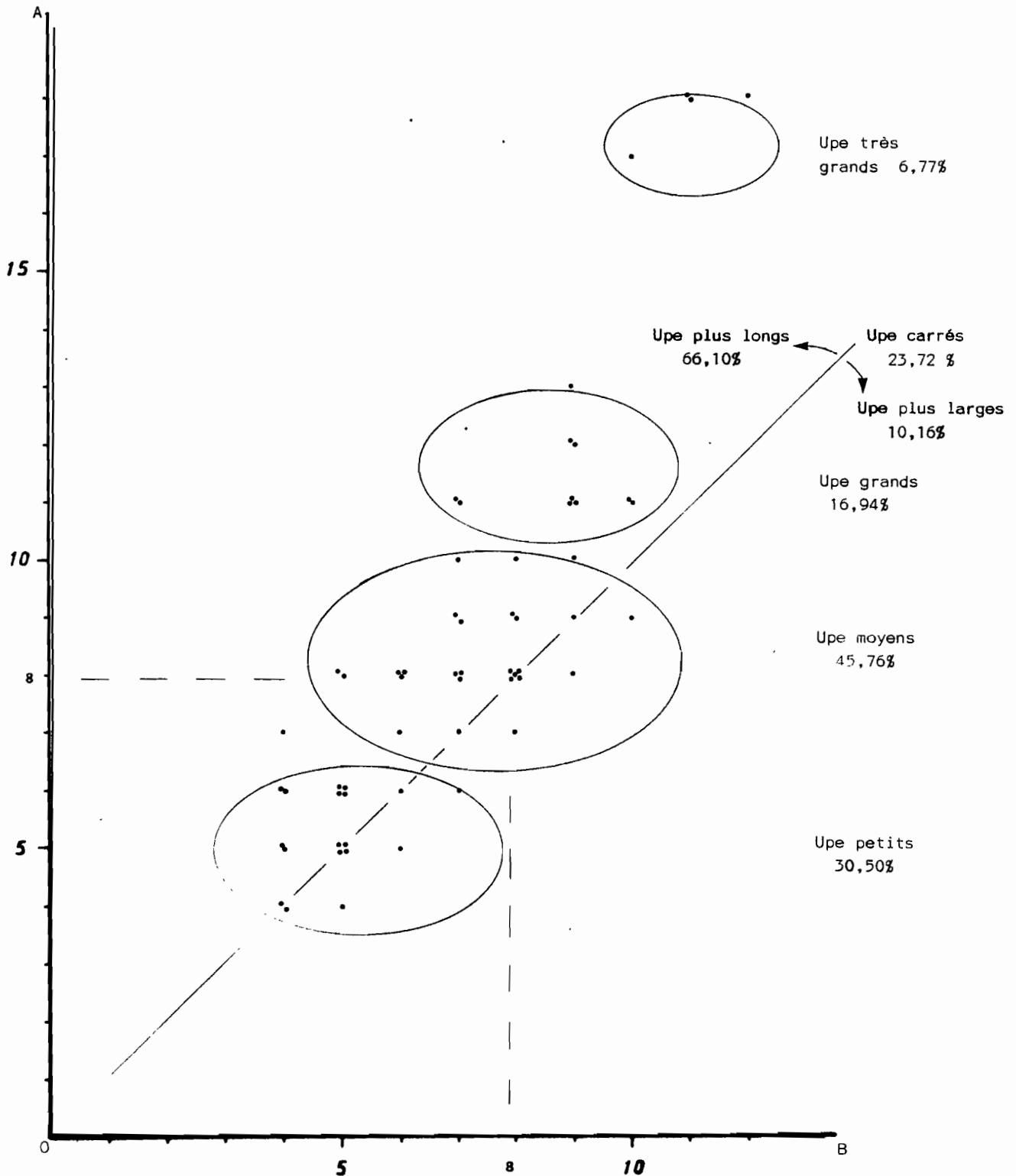


Figure n° 19.

LONGUEUR DES UPE ET LARGEUR DES OKI

OA : axe des longueurs des upe en m.  
OB : axe des largeurs des oki en cm.

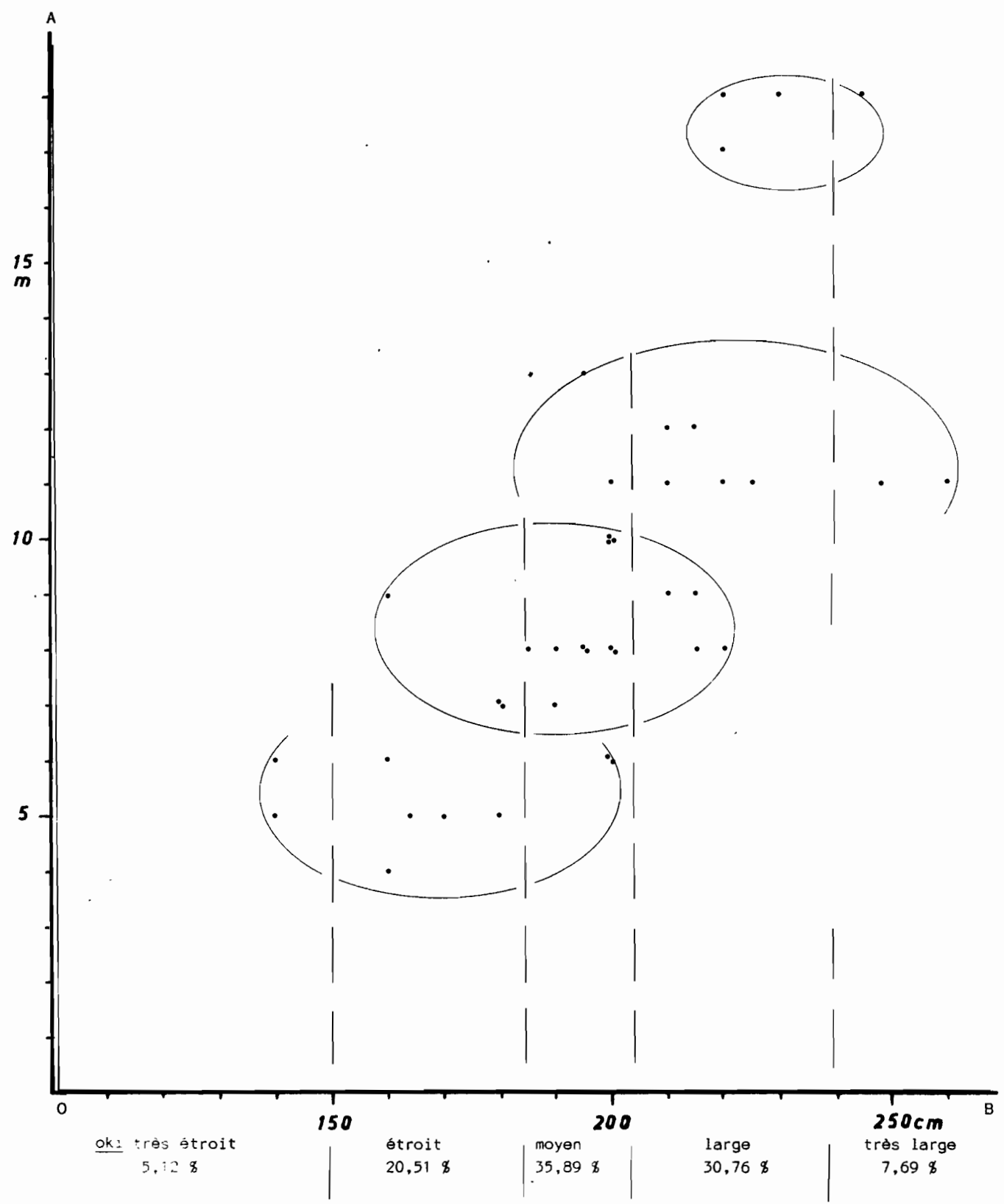


Figure n° 20.

LARGEURS RESPECTIVES  
du *hae* et du *paehava.vaho* (ou "véranda")  
par rapport à la longueur totale du *upe*.

OA : axe des longueurs des *upe* en m  
OB : axe des largeurs des *hae* en cm.

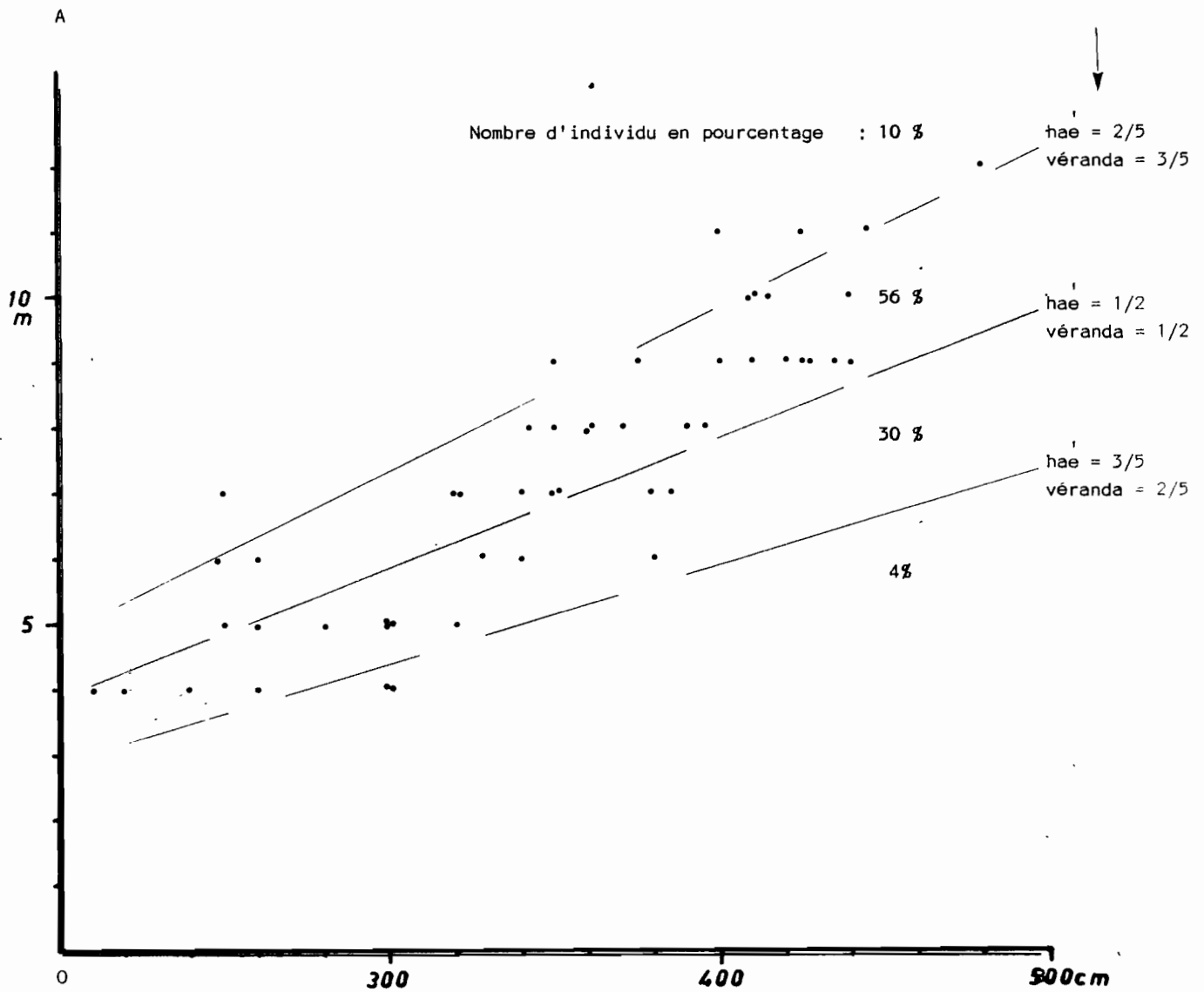


Figure n° 21.

- Traits plus particuliers d'un échantillon de *upe*.

Après ces données numériques qui s'appliquent à l'ensemble des *upe* de la vallée, une description plus précise effectuée sur quelques *upe* permettra d'approcher davantage ce type de structure. Le choix s'est porté sur des constructions localisées essentiellement dans la moyenne vallée. En effet, cette dernière nous apparaît de plus en plus comme le centre de Hakaohoka.

Ces *upe* se situent de part et d'autre de la rivière, de 3 m à 60 m de son lit, à une altitude moyenne de 125 m. A Hahaohoka, la majorité des *upe* s'adosent aux flancs de la vallée et sont donc orientés vers la rivière en contrebas (cf. plan d'ensemble ). Cette disposition n'est pas une règle absolue, ainsi un tiers est orienté soit vers l'amont, soit, mais très rarement, dos à la rivière (le mur de façade de ce fait, n'est pas le plus élevé). Ce choix peut paraître étonnant, il faut cependant noter que ces structures sont généralement en association avec d'autres. Ce qualificatif "associé" est un peu subjectif mais la proximité des structures permet de l'envisager : celles-ci sont disposées par deux, de plus, certains éléments se retrouvent d'un couple à l'autre.

- *Upe* "associés".

Ainsi, la plus part du temps, l'un des *upe* est adossé au flanc de la vallée, son mur arrière est donc peu élevé ou inexistant, sa forme est rectangulaire. L'autre structure est, elle, plus équilatérale et perpendiculaire au versant, mais, en fait, nous verrons qu'elle est surtout perpendiculaire au *upe* voisin ; elle est aussi plus haute par rapport

au sol. Ces deux éléments : situation perpendiculaire et hauteur plus importante, pourraient s'expliquer aisément par l'association des deux structures. Ce seraient alors, non les contraintes naturelles mais la disposition et la hauteur même d'un des *upe* qui aurait déterminé la position et la hauteur de l'autre. En effet, la disposition des structures et leur hauteur respectives facilitent le passage de l'une à l'autre. Cette constatation laisse supposer que le *upe* "adossé" à la pente a été construit en premier. Certains points peuvent conforter cette hypothèse. Sur l'antériorité des *upe* "adossés", la figure n° 33, p. 162 présente une association parlante (*upe* 27 et 28), elle montre qu'un léger espace sépare le mur sud-est du 27 de l'angle nord du 28. Il est à noter que les contours sont ici ceux de la surface sommitale des structures, or les murs sont rarement d'aplomb mais présentent un fruit (cf. figure n° 79, p. 207, catégorie G). En ce qui concerne le *upe* 27, la base de son mur sud-est a une ligne nettement concave afin d'éviter l'angle nord du 28. Cette déformation mène à penser que le *upe* 27 est d'une construction postérieure à celle du 28.

Pour l'association des structures 31 et 32 (fig. n° 38, p. 167), la même observation ne peut se faire, il semble cependant étonnant que ce soit le 32 qui ait été construit après. Il apparaît en effet plus simple d'accoler une structure à une autre plus grande que l'inverse, surtout lorsque les superficies semblent respecter certaines normes (le *paepae* 32 offre, nous l'avons vu, des mesures étonnamment semblables à celles des *paepae* 35 et 38). L'implantation du 32 postérieurement au 31 aurait pu poser des problèmes pour l'installation des énormes blocs formant son mur de façade alors que l'espace séparant les deux structures est à peine de 1,40 m. Le *upe* 31 semble vraiment accolé au 32. La situation du 31 est par contre étonnante, situé en milieu de la façade de son voisin,



il en cache la massivité assez remarquable, des contraintes physiques (manque de place) ou sociales ont pu entraîner cette disposition.

Si l'on pouvait spéculer à partir de ces exemples, on pourrait avancer l'idée que le *upe* plus équilatéral correspond à une construction, nouvelle tenant lieu d'agrandissement pour la famille. Si l'on accepte cette hypothèse, on peut s'étonner de la différence de forme entre les deux constructions ; une mode aurait-elle, en une génération, déterminé une telle évolution ? La forme carrée peut résulter tout simplement du nombre de personnes abritées. Si la première maison loge une famille importante, la forme la plus adaptée est rectangulaire (les familles semblant nombreuses et les gens dormant côte à côte sur un espace commun), par contre un autre *upe* destiné à un plus petit nombre d'individus peut avoir un *oki* plus court, donc une forme générale plus ramassée. Cette forme peut encore être déterminée par le terrain lui-même, il est certain qu'il est plus aisé, à partir du moment où l'on désire un sol offrant une surface de niveau et unie, de longer une pente que d'avancer en promontoire et perpendiculairement à elle. La stabilité de l'édifice pourrait alors être moins sûre, la part de travail serait en tout cas beaucoup plus importante. Reste encore l'hypothèse que ces deux *upe* "associés" n'aient pas eu la même fonction.

Eventuellement l'hypothèse d'un changement de mode se trouverait confortée par les différences lithiques des constructions. De ces structures associées, trois *upe* équilatéraux portent des *keetu*. De plus les *paéhava oto* pavés de galets ne se situent dans cette moyenne vallée, que sur des *upe* à *keetu*. Cette association *keetu*-galets semble habituelle, doit-on voir en celle-ci la manifestation d'une mode, d'une mode plus récente que celle où les *upe* ne portaient pas de *keetu* ?

Sur les 32 structures, la véranda n'est jamais pavée de galets ; ceux que l'on trouve ont un rôle tout particulier, celui de combler un intervalle entre les pierres du pavage, leur forme convient bien à cette fonction. Des vérandas entièrement appareillées de galets existent, celles qui ont été vues font parties de *upe* situés à proximité de la mer (fig. 59 p.187 ). Le choix des pierres semble en fait déterminé par la localisation des sites qui proposent des matériaux différents et aussi par des habitudes, des changements étant bien sûr envisageables.

- les *keetu*.

Ce terme marquisien s'applique à une roche volcanique souvent rouge brique -sorte de tuf- et désigne également des dalles équarries de forme rectangulaire tirées de cette roche.

Les *keetu* méritent une attention toute particulière. Ils semblent avoir été la seule roche travaillée destinée aux constructions, et étaient parfois rehaussées d'un décor aujourd'hui bien terni par l'érosion. La couleur a souvent été mise à profit par les Marquisiens comme leur disposition sur les *upe* le montre. La présence sur deux *upe* de *keetu* de couleur gris clair est à signaler car LINTON pensait qu'ils ne se rencontreraient que dans le groupe sud des Marquises ; leur mauvais état fait penser que ce matériau est de nature plus friable que celle des *keetu* habituellement rencontrés. Cette roche est extrêmement perméable. Le grain est fin et offre une certaine ressemblance avec de la craie.

Sur le *upe* 32 on remarque des *keetu* d'un jaune gris clair pour tout l'alignement, les grains sont en général réguliers mais grossiers. Ces dalles portent quelques gravures,

difficilement lisibles en dehors de deux carrés. Des coups d'herminettes destinés à régulariser des inclusions particulièrement grossières de la roche sont visibles. La trace laissée par les tranchants est étroite (2 à 3 cm) ce qui fait penser à l'utilisation d'herminettes de type Koma\*. Contrairement aux autres *upe* dont le niveau arrière surélevé est souligné sur toute sa longueur, l'alignement de *keétu*, de même que sur la structure 36, ne va pas jusqu'aux extrémités. Il s'arrête en effet à 0,50 m environ des bords. La disposition du pavage ne permet pas de penser que d'autres *keétu*, très courts, aient pu jadis être implantés (figures n° 36 et 43, p. 165 et 172). Le *upe* 27 présente des *keétu* de mêmes grains que le 31, leur couleur est par contre différente et alternée : une dalle rouge ou orangée alterne avec une autre plus jaune, plus claire (le *keétu* basculé au bord sud-est de la structure est de couleur rouge). Le *upe* 31 est sans aucun doute celui qui offre l'alignement de *keétu* le plus soigné et le plus régulier (figure n° 57, p. 185). Ils sont disposés symétriquement de part et d'autre de la dalle centrale. Cette symétrie se traduit par la couleur, le grain et aussi la décoration des *keétu*. Leur longueur suit cette symétrie. En partant du bord nord-ouest on trouve, comme pour le *upe* 27, un *keétu* de couleur rouge, les grains sont gros et réguliers, les deuxième et troisième dalles sont de couleur orangée, à grains très gros et irréguliers, la troisième porte deux bas-reliefs, de forme carrée et figurant une représentation humaine stylisée. Les trois *keétu* suivants, situés exactement au centre de l'alignement, sont d'un gris-jaune clair, les grains sont assez fins pour ce genre de roche. Ils portent des gravures sur presque toute leur surface, figurant carrés et chevrons, un lézard est aussi identifiable. Seule la dalle centrale, de 30 cm plus longue que les deux autres, porte également des bas-reliefs, de forme carrée. Les tracés semblent faits par piquetage. Les deux *keétu* suivants, les septième et huitième, occupent la

\* NOTE : voir volume II, p. 327 notamment (Herminette de section transversale triangulaire droite) et figure p. 332.

position symétrique aux deuxième et troisième et ont leur même couleur et même grain. Là encore, seul celui qui est près des trois dalles centrale porte des bas-reliefs, les mêmes que le troisième *keetu*. Le dernier manque, mais au pied du mur nord-ouest du *upe*, on trouve plusieurs morceaux d'un *keetu*, de couleur rouge, son grain est identique à celui du premier, il ne porte pas de gravure. Le *upe* 36 présente lui aussi un bel alignement de *keetu*, seule la dalle centrale est décorée, elle porte comme celle du *upe* 31 trois bas-reliefs mais ici de forme rectangulaire. Cette dalle centrale, décorée, indiquait probablement l'entrée du *hae*.

- Pavages de véranda et de *paéhava oto*.

En ce qui concerne le pavage de la véranda et du *paéhava oto*, il est plus difficile de leur trouver une organisation. Certaines constantes apparaissent néanmoins, elles seront précisées ultérieurement. Les pierres de bordures de la véranda, choisies pour leur grande taille, formaient un cadre dans lequel venait s'insérer le pavage. Il ne fait guère de doute également que les pierres de pavage de la véranda étaient mises après les pierres délimitant les deux niveaux car elles longent leur base. Ceci est particulièrement net quand les pierres de bordure sont des *keetu* puisque ces derniers se trouvent au moins maintenus par le pavage lorsqu'ils ne sont pas plus profondément encastrés. Lorsque la bordure est faite de blocs de basalte, cela est généralement le cas.

Le niveau arrière pouvait être remblayé, après la mise en place des blocs délimitant les deux espaces principaux du *upe*, "véranda" et *paéhava oto/oki*. Le pavage du *paéhava oto* était alors installé. Sa mise en place diffère s'il s'agit de galets ou de dalles basaltiques. En ce qui concerne les galets, il semble que l'on mettait en place tout d'abord la

rangée délimitant le *paéhava'oto* du *oki*, celle-ci servait de guide ainsi que l'alignement de *keetu*. Sur le *upe* n° 60, le sommet des *keetu* a été taillé de concavités destinées à recevoir le premier alignement de galets couvrant le *paéhava'oto*. Cette technique, unique à Hakaohoka, semblait plus habituelle sur d'autres îles (Hiva Oa par exemple). Plusieurs personnes semblent avoir travaillé sur les pavage de *upe*, isolément ou en groupe, elles n'avaient pas la même technique sans doute, certains détails mènent à y penser, plus particulièrement sur les vérandas. Avant d'en parler, des observations sur l'appareillage des pavages seront exposées.

Une organisation dans le processus d'appareillage des pavages est manifeste. Si l'on trace un axe selon l'orientation principale de la pierre, correspondant très souvent à sa plus grande longueur, on distingue quatre orientations principales : une transversale, une longitudinale à la structure et deux diagonales. Les deux premières citées sont les plus courantes. Ceci montre que le travail s'effectuait à partir des bords du *upe*. Le bord externe de la véranda et le bord interne, limité par l'alignement de *keetu* ou de blocs basaltiques, servaient de guides. C'est à partir d'eux que semble avoir débuté la mise en place du pavage, les pierres étant mises parallèlement ou perpendiculairement à ces bords. Cette disposition s'applique à la "véranda" ; pour le *paéhava'oto*, l'alignement arrière et les *keetu* servaient de guides, les côtés jouant un rôle plus secondaire. Les diagonales sont des orientations moins utilisées et semblent en fait résulter du processus de remplissage ; les pierres ayant cette direction comblent l'espace laissé libre par les pierres parallèles ou perpendiculaires aux bords, elles ne suivent donc pas un axe précis mais dépendent de l'espace disponible et de son irrégularité. La "véranda" du *upe* 28 constitue cependant une exception : ce sont les axes diagonaux qui, ici, ont guidé la mise

en place du pavage. Ce schéma d'orientation et la relative petitesse des pierres augmentent l'impression d'un manque d'organisation du pavage et de pierres mises dans tous les sens, donc d'un travail rapide se satisfaisant des pierres les plus accessibles. On a ici énormément de mal à noter une organisation, si ce n'est une décroissance dans la taille des pierres, plus grosses vers le bord de la façade, elles se réduisent progressivement vers le niveau arrière du *upe* (figure n° 31, p. 160).

Outre ces observations concernant l'organisation générale du pavage des *upe*, d'autres peuvent être faites à propos de la disposition des pierres qui le constituent. Ainsi, certaines d'entre elles peuvent être orientées contrairement au sens de cette organisation générale : pour reprendre l'exemple du *upe* 31, à l'angle gauche de la "véranda" et près des *keetu* (lorsqu'on fait face au *upe*), la disposition de la quasi totalité des pierres suit l'axe du pavage parallèle à la rangée de *keetu*. Certaines lui sont néanmoins perpendiculaires (figures n° 34 et 35, p. 163 et 164). Le *upe* 23 offre dans la partie gauche de sa "véranda" une organisation transversale des pierres mais leur orientation est en fait longitudinale (figures n° 26 et 27, p. 155 et 156).

La répartition des pierres de pavage, selon leur dimension, est également intéressante à observer. Les vérandas offrent parfois une grande homogénéité dans la dimension des pierres, ainsi le *upe* 23 en est le meilleur exemple, ceci est visible sur le plan p. 155 et ressort aussi clairement dans le graphique p. 208, la dimension des pierres est très régulière. Un choix évident s'est porté sur celles ayant 0,50 m, celles de 0,40 et 0,60 m viennent ensuite et ont une même importance respective. La direction des pierres fait ressortir la prééminence de l'axe parallèle à la longueur du *upe*.

Il résulte de ces deux données : prééminence d'une direction et surtout d'une dimension, un pavage dont l'aspect est très homogène. La véranda de la structure 31 (figure n° 34, p. 163) n'offre pas cette uniformité d'appareillage. En dehors de la zone dont nous avons déjà parlé, parallèle aux *keetu* et très régulière dans la disposition et la dimension des pierres, on trouve de grandes dalles, parfois aussi grandes qu'en bordure de la véranda, leur disposition est intéressante et permet d'entrevoir le sens du travail qui a sans doute été collectif.

Les grandes dalles sont disposées contre les pierres de bordures, bords externes de la "véranda" et bord interne des *keetu*. Quelques grandes pierres sont aussi disposées autour du carré inscrit dans le pavage et limité par une basse bordure de *keetu*, cela est surtout visible devant, à droite et derrière ce carré, cette structure quadrangulaire a précédé l'implantation du pavage. L'emplacement "périphérique" de ces grandes dalles laisse un vide interne, il sera comblé par de petites pierres. Il est à noter également que les grandes dalles de pavage, qui dénotent un travail partant des bordures externes vers l'intérieur, se retrouvent partout sauf sur l'angle gauche où le pavage est plus homogène. Cela mène à penser que celui-ci a été mis avant ou du moins en même temps. Si presque toutes les grandes dalles sont contre les bords, trois forment une exception, elles se situent justement contre cette zone pavée homogène. On a l'impression que les personnes posant de droite à gauche les grandes dalles le long des *keetu* se heurtent à cette surface régulière déjà en place, les grandes dalles restantes ne pouvant être mises contre les *keetu* le seront contre cette zone pavée.

Ceci implique le travail de différentes personnes s'occupant réciproquement des deux surfaces. Cette différence

révèle qu'il n'y a pas une méthode unique. Si la mise en place préliminaire des grands blocs paraît assez générale, elle n'est pas une priorité. Si chacun semble travailler selon une ligne commune, chacun conserve aussi son rythme propre et sa manière personnelle de faire. Ces deux zones ne requièrent pas non plus le même genre de travail physique. Les pierres de la partie homogène peuvent avoir été apportées et mises en place par une seule personne, les grandes dalles moins facilement.

Le pavage du *upe* 32 offre un genre d'organisation générale qui est assez différent (figures n° 36 et 37, p. 165 et 166). Deux grandes zones sont parfaitement visibles, la moitié droite de la véranda est faite de grandes dalles, la moitié gauche, de plus petites pierres dont l'orientation, contrairement au *upe* 23, est généralement transversale. La disposition : grandes dalles en tout premier et en bordure, n'est pas ici pertinente, en effet toute une moitié du *upe* s'est vue réserver les plus grosses pierres. Il est là plus difficile de savoir quelle partie a été faite en premier, les deux ayant pu se faire simultanément. Il est à noter la séparation nette de ces deux zones, un alignement de pierres partage la véranda sur toute sa largeur. Le pavage du *upe* 33, bien que très dégradé, présente lui aussi ce type de partition médiane (figures n° 40 et 41, p. 169 et 170).

De semblables observations peuvent être faites sur le pavage des *paéhava'oto*, mais ici, la taille plus réduite de la surface diminue la liberté de manoeuvre des individus. Nous avons parlé des *paéhava'oto* couverts de galets ; lorsqu'il s'agit de dalles, la bordure antérieure, limite des deux niveaux du *upe*, est habituellement faite de blocs de basalte et non de *keetu*. Pour cette bordure, deux éléments ont été mis à profit : l'épaisseur des blocs et l'étendue de leur surface sommitale (devant servir de sol au *paéhava'oto*), cette



dernière dimension semble d'ailleurs avoir prévalu dans le choix des matériaux mis en oeuvre. Le *upe* 23 concilie bien ces deux éléments, la hauteur du niveau arrière (figure n° 26, p. 155) est, en façade, constituée par un seul bloc, la surface de ce même bloc est importante. Le *upe* 28 présente lui un agencement différent, deux blocs rattrapent la hauteur du *paéhava oto* (figure n° 31, p. 160), la surface sommitale, elle est modeste. On doit cependant noter la correspondance entre ces mesures moyennes des blocs de bordure et la taille relativement réduite des pierres du *upe*. Cette structure est la seule à présenter de façon aussi nette, pour son pavage, une majorité de pierres égales et inférieures à 0,40 m (cf. p. 160 et 208). Le *upe* 35 a aussi nécessité la superposition de deux rangées de blocs pour assurer la hauteur du niveau arrière. La première rangée de pierres, en partant de la base, présente des blocs de tuf à intervalles réguliers pour autant que l'on puisse en juger. La bordure de ce *upe* est aussi la seule à présenter une pierre placée de champ, ceci est à souligner car ici une telle disposition est rare, dans d'autres files cette mise en place faisait partie du système de construction (figure n° 42, p. 171, deuxième pierre à partir du côté droit). Dans l'élaboration du *paéhava oto* du *upe* 47 on a mis l'accent sur la préférence pour l'étendue de la pierre à son épaisseur, ainsi une pierre offre une longueur de 2,10 m pour une épaisseur de 0,15 m. Le *upe* 54 est le seul à présenter, de façon aussi nette, une unique assise de pierre pour assurer la hauteur du niveau arrière, il est vrai que cette hauteur est l'une des plus basses : 0,32 m.

Les blocs ou dalles de bordure étant installés, soit parallèlement soit perpendiculairement au *paéhava oto*, la surface restante s'en trouvait d'autant plus réduite et irrégulière, la fin du travail de pavage doit s'y adapter.

Ainsi, le *upe* 23 voit la taille de ses pierres, bord frontal excepté, osciller entre 0,20 et 1,50 m. La limite arrière du *paéhava oto* est assurée d'une façon un peu hasardeuse, par quelques grands blocs et surtout par de plus petites pierres pouvant s'y insérer facilement. Le *upe* 28 offre une disposition un peu semblable, à savoir un manque d'organisation réelle. Les grandes pierres sont placées le plus souvent contre les pierres de la bordure avant, de petites pierres comblent les espaces laissés libres. Le *upe* 35, pour ce qu'il en reste, révèle un travail plus important, de très grandes pierres ont été choisies pour couvrir la surface du *paéhava oto* avec un minimum d'éléments. Sur l'un des plus petits, le n° 42, les deux plus grandes dalles ont été réservées au *paéhava oto* et, avec une troisième, suffisent ainsi à couvrir les deux tiers de sa surface. Le *upe* 33 est particulier : bordure de *keetu* et pavage de dalles. La dimension des pierres est régulière, leur orientation également. La figure n° 41, p. 170 souligne l'aspect très homogène de la mise en place des dalles, parallèles ou perpendiculaires au *paéhava oto*. Cette régularité tranche avec les autres *paepae* d'autant plus que ces dalles sont relativement grandes, leur agencement n'a pas dû être aisé et a nécessité, par moment, un travail de taille. La structure 50 présente de fortes ressemblances avec la 33, bien que son pavage soit moins régulier, il possède en outre une rangée de petites dalles sensiblement de même dimensions et bien alignées, formant la limite arrière du *paéhava oto* (figures n° 47 et 49, p. 176 et 177).

En ce qui concerne les *paéhava oto* couverts de dalles, les contraintes sont très différentes de celles se présentant pour les pavages de galets. Moins maniables, les dalles présentent en effet une organisation plus tributaire, notamment, des blocs de bordure et de la limite arrière qu'il fallait respecter. Pour ne pas la dépasser, il a été plus simple

de choisir des pierres de moindres dimensions (*upe* 50 et 39 plus particulièrement). On aurait pu avoir une autre organisation, à savoir : pose des grandes dalles contre la limite arrière puis remplissage entre ces pierres et celles de la bordure avant, système que nous avons observé sur l'île de Ua Huka.

Outre ces différences dans l'organisation générale et dans l'orientation des pierres, d'autres apparaissent dans l'ajustement du pavage. Plus les pierres sont petites, plus elles semblent bien ajustées. En général, les petits *upe* ont des pierres bien adaptées et il existe peu de vides entre elles, les structures 22, 23, 33 et 53 en sont de bons exemples. A l'inverse, dans le cas des *upe* 32 et 35 dont les vérandas ont une surface importante, il n'a guère été fait d'efforts pour assembler au mieux les pierres ; il est vrai que pour une grande surface, la part de travail est importante, et cette recherche aurait augmenté le temps de mise en place du pavage. Qu'il s'agisse de la "véranda" ou du *paéhava 'oto*, l'importance des intervalles entre les pierres et leur comblement ne semblent vraiment pas avoir présenté un grand intérêt pour les Marquisiens de Hakaohoka. Toutefois de petites pierres, destinées à remplir les espaces laissés vides, sont quelquefois présentes, leur taille est en moyenne égale ou inférieure à 0,20 m. Ces pierres sont rares sur le pavage des *paéhava 'oto* ; les *upe* 36 et 50, proportionnellement à leur taille, en comportent le plus : de douze à seize. Quant aux vérandas, ces pierres "d'intervalles" sont fort rares, comparées à l'ensemble du dallage, là encore les *upe* 36 et 50 sont les mieux pourvus. Le *upe* 23 n'en comporte, ou conserve, qu'une seule, et les autres n'en ont guère. Le 31 en a jusqu'à onze, ce qui est assez plaisant, si l'on considère l'aspect quelque peu négligé du pavage, on a mis un soin particulier, et somme toute original, à combler certains vides.



Figure n° 22 : Appareillage d'un mur latéral  
(Hakaohoka : *upe* 36).

Ce mur gauche du *paepae* du *tauá* montre les divers types de poses de pierres les plus employé s.

A l'extrême droite, les pierres forment une chaîne d'angle. Au sol, l'assise de base est faite de blocs présentant à l'extérieur leur face la plus large. Au-dessus, les pierres sont disposées de façon irrégulière. Au sommet, une série d'arases est constituée de grandes dalles placées horizontalement.



Figure n° 23 : Mur de façade  
(Hakaohoka : upe 47).

La pierre sur laquelle se tient le chien mesure 1,40 m de long et la hauteur du mur est, à cet endroit, de 1,50 m.

Cette façade présente un appareil assisé, avec joints de lits presque rectilignes. Les blocs sont mis généralement horizontalement et de façon à présenter à l'extérieur, une face régulière. L'avant-dernière assise est en fait destinée à mettre de niveau le sommet de la dernière qui constitue le sol de bordure du *paehava vaho*.

(Vue prise après débroussaillage du site, seuls ont été conservés un banyan (*aoa*) et, à droite, un pandanus (*haa*) dont sont visibles les racines aériennes.)

- Murs et remplissage intérieur du upe.

Les murs de soutènement, construits en appareil irrégulier non lié, sont faits de blocs de pierre bruts disposés en parement et de dimensions parfois considérables. Ils sont souvent calés par de plus petites pierres. Certains traits de construction particuliers d'une structure à une autre sont visibles. Les plus importantes variations, toutefois, concernent les différents murs et parties d'un même upe : blocs souvent plus importants à la base, agencement des angles (figure n° 65 p. 193), choix des pierres de couronnement (fig 63 p. 191). La façade et la partie antérieure des murs latéraux des upe sont le plus souvent faites de blocs plus importants que ceux de la partie arrière et traitées avec davantage de soins (cf. en particulier la fig n° 61 p. 189).

Les blocs étaient généralement disposés de façon à présenter en parement leur surface la plus large. Ceci est particulièrement net pour les assises de la base. Par ce fait, les constructeurs ont cherché, dès le départ, à monter le mur le plus haut possible, quitte à mettre les blocs en équilibre relatif. Ceux-ci étaient en fait calés par le remplissage interne du upe et les autres blocs du mur. Au-dessus, les pierres se disposent souvent en "assises" plus régulières offrant à l'extérieur une face plane ; en général, les blocs sont alors disposés horizontalement.

Les angles étaient traités avec davantage de soins, les pierres les plus grosses et les plus régulières étaient, préférentiellement, choisies pour former une chaîne d'angle. L'angle avant gauche du upe 27 est le plus élevé de la vallée, avec 5 m de hauteur. Il se doit de supporter la poussée du upe qui est, en outre, établi sur une pente. Les pierres de cet angle, grande et bien assises, sont disposées de façon

à former un triangle dont la large base, faite de blocs plus importants, s'appuie sur le sol et va en se rétrécissant progressivement vers le sommet du *upe*. Cette disposition permet de mieux contenir les poussées plus importantes à la base qu'au sommet du *upe* (figure n°24 , p.152 ).

Le mur de façade est particulièrement bien appareillé, les assises sont régulières et horizontales, les blocs, bien que non travaillés, sont presque jointifs. En effet, ces roches n'étaient pas taillées même si une pointe ou un angle gênants pouvaient être enlevés par percussion.

Un autre procédé, destiné à contenir et à réduire les poussées internes de la structure, consistait à donner un certain fruit aux murs, cela était généralement suffisant et cette technique est la plus répandue. Lorsque le mur prenait cependant un ventre inquiétant, un contrefort venait l'épauler (mur arrière au *upe* n° 31) ou un autre mur lui était accolé (mur droit du *upe* 10 notamment).

Ces constructions, si massives soient-elles, peuvent être fragiles. En effet, elles ne possèdent pas de fondation . Un rocher en place, un amas de blocs a pu certes "ancrer" cette construction mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, les restes d'une ancienne structure servent de fondation (*upe* 31 surtout et 42). L'implantation, à la surface du sol même , rend ces édifices sensibles au ruissellement. Ainsi, l'angle avant gauche du *upe* 31 se trouve aujourd'hui surélevé par rapport au sentier actuel qui sert aussi de lit de ruissellement. Si l'eau poursuit son travail de sape, cet angle, et avec lui une bonne partie de la structure, ne tarderont pas à s'effondrer.

Le problème du ruissellement rendait nécessaire le dégagement d'un espace et l'aménagement, à l'arrière des *upe* adossés à la pente, d'une rigole ou petit canal recueillant et guidant, hors des murs, l'eau de pluie qui dévalait la pente. L'abandon des structures et le remblayage de cette rigole par les colluvions sont à l'origine de nombreuses détériorations.

- Remplissage.

Entre les quatre murs, à l'intérieur du *upe*, il ne semble pas que le remplissage ait été organisé en dehors d'une préférence pour des blocs très gros à la base et plus réduits vers le sommet. Le remplissage contenu par l'angle arrière droit du *upe* 36 présente néanmoins une organisation intéressante. En effet, les blocs semblent bien être disposés en arc de cercle dont le centre se situe vers l'angle lui-même. Cette disposition répartirait alors les poussées à la façon d'un arc de décharge mais horizontal. L'état de cette partie du *upe* ne permet cependant pas d'affirmer cette intention. Il faudrait démonter un *upe* pour en être certain.

Le remplissage, effectué par des blocs, ménageait de nombreux vides, ceux-ci rendaient particulièrement sain ce type de construction. Le *haé* et la véranda, ainsi portés par un soubassement aéré et sec, étaient d'autant plus appréciables par temps de pluie. Entre les averses, le moindre rayon de soleil réchauffait et asséchait rapidement ces structures contrairement au terrain alentour. A la tombée de la nuit, les pierres restituaient une partie de la chaleur emmagasinée la journée.. Au sommet du remplissage, la pose du pavage, de la véranda et du *paéhava'oto*, rendait nécessaire la régularisation de la surface. Pour cela, une nappe de blocs de plus petite taille et de cailloutis était étalée. Elle permettait d'obtenir une surface régulière et comblait les interstices par-



fois importants.

Une fois ce travail effectué, une épaisse couche de terre d'environ 0,30 m, pouvait être étendue, elle assurait la bonne mise en place du pavage. Les pierres de pavage, hormis une surface plane utilisée comme sol, sont le plus souvent très irrégulières, seule la terre permet d'obtenir un pavage stable et régulier. Plus le pavage est fait de grands blocs, plus la couche de terre doit être importante pour accueillir l'épaisseur des pierres : les dalles sont en effet peu fréquentes à Hakaohoka. La même terre servait aussi de sol au *oki*.

Seuls les *upe* de bord de mer ne semblent pas toujours avoir reçu une couche de terre pour supporter le pavage, elle était alors remplacée par une nappe de graviers de plage qui assurait le même rôle.

- Fosses et matériel archéologique.

Le remplissage interne des *upe* n'était pas toujours, et peut être jamais, total. Des fosses étaient en effet réservées au cours de la construction. Sept fosses ont été repérées sur sept *upe* dont cinq se situent dans la moyenne vallée, il en existe probablement d'autres car elles sont souvent habilement cachées sous le pavage. Ces fosses sont plus ou moins étroites et habituellement aménagées dès la base du *upe*. Leur forme est circulaire ou quadrangulaire. Le plus souvent elles se présentent sous forme "d'entonnoir", la base est large puis se rétrécit progressivement vers le sommet pour se terminer en "cheminée" n'offrant qu'un passage de 0,20 m de large. Il ne s'agit pas de silo ni à proprement parler de cache ; si on peut y jeter ou cacher quelque chose, on ne peut pas le reprendre aisément à moins d'y attacher une corde.

Ces fosses se situent à l'intérieur des *upe* 26, 27, 36, 40, 42, 53 et 60 ; l'ouverture à la surface de la véranda devait être cachée par une pierre de pavage ; le cas du *upe* 26 est particulier, les parois de la fosse sont verticales, celle-ci est profonde de 0,66m et son diamètre est de 0,65 m. Aujourd'hui endommagée, elle était probablement recouverte entièrement ou en partie par des prismes basaltiques longs d'au moins 0,70 m. L'intérieur de la fosse renferme encore des os humains ; des fragments sont également visibles dans les interstices des blocs à la base de la façade du *upe*.

Le cas du *upe* 36 est très particulier, il ne semble pas que l'ouverture ait été obstruée. A gauche du *keetu* central portant des bas-reliefs, un autre, le plus petit de la série, mesure 0,40 m de long, sa couleur est rouge. A dix centimètres à droite et accolé à la dalle centrale, un bloc de *keetu*, rouge également, remplace une pierre de pavage. Il porte une perforation quadrangulaire de 0,13 m sur 0,12 m. Cette fenêtre bien taillée donnait sans doute accès à une fosse aménagée lors de l'élaboration du *upe*. Actuellement profonde de 0,90 m, elle se situe de part et d'autre du *keetu* central sculpté. Cette fosse ainsi que la plupart des autres, se rétrécit progressivement pour ne laisser au sommet qu'un passage de 0,20 m de large. C'est un ossuaire dans lequel sont visibles de nombreux os longs humains, des esquilles d'os et une partie de bassin qui ont pu être glissés décharnés par l'étroite ouverture. De nombreux morceaux d'os, dont certains calcinés, se retrouvent également entre les pierres du pavage du *upe* et même sous ces pierres. De nombreux blocs ont été soulevés pour y glisser certains objets. Ce *upe* est, de toute la vallée, le plus riche en vestiges archéologiques. Le matériel recueilli va des os humains et de cochons surtout, à ceux de tortues et de grands poissons, des fragments de dents de cachalot aux perles de verre et aux morceaux oxydés de pièces métalliques, d'une médaille pieuse

à une pierre à pistolet en silex... Le personnage qui l'habitait devait être investi de l'autorité et du prestige nécessaires pour accumuler une telle quantité "d'objets" curieux, précieux... savoureux et peut-être *tapu* ; cela au début même de la période historique. Un *tauá*, devait sans doute être le maître de ces lieux.

La surface des *upe* est plus ou moins riche en vestiges archéologiques. Une observation rapide révèle habituellement, tant entre les pierres de pavage de la véranda et du *paéhava óto* que sur le *oki*, des restes alimentaires (fragments d'os et de coquillages surtout), des morceaux de coraux, des éclats de taille, quelques outils et très souvent des éclats thermiques. Si l'on mangeait et travaillait sur la véranda, on l'a également fait à l'intérieur du *haé*, même sur le *oki*. Les *upe* les plus riches sont cependant le *upe* n° 36, nous venons de le voir, et le *upe* 38, ce dernier présente de très nombreux ossements de cochons et particulièrement des crânes et des mandibules, certains sont encore pris dans le tronc et les racines d'un très grand banyan qui se dresse sur sa véranda.

- Pierres de chant et galets.

La véranda du *upe* 38 est la seule à porter une structure lithique surélevée ; une petite plate-forme de 2,10 m de côté repose sur des pierres de chant implantées avant le pavage de la véranda. Cette structure est pavée, de galets essentiellement ; des os de cochons, notamment des mâchoires, sont particulièrement abondants entre les interstices des pierres et autour de cette petite plate-forme.

Les pierres de chant étaient peu utilisées. Les *keetu* taillés en dalles sont uniquement destinés, à Hakaohoka,

à séparer les deux niveaux d'un *upe* (véranda et *paéhava'oto - oki*). Quelques pierres basaltiques étaient cependant utilisées de cette façon. Ainsi la première assise des murets de soutènements, destinés à retenir une terrasse de terre propice à la culture, était très souvent constituée de pierres plantées sur chant. En dehors de cet usage, elles sont très rares ; deux ensembles cependant font exception.

A l'ouest et contre le *upe* 60, des pierres posées de chant aménagent la pente en terrasses (voir p. 64bis, structure H). Ce *upe* 60 offre d'autres particularités, nous avons vu que son alignement de *keetu* est le seul à supporter la première rangée de galets du pavage du *paéhava'oto*, sa véranda recouvre une fosse en "entonnoir". Son pavage comporte deux polissoirs ; un troisième sur galet cette fois, se situe à l'ouest, justement sur une des terrasses retenue par les pierres de chant.

Un autre ensemble concentre un grand nombre de ces pierres de chant, il s'agit de celui dominé par le *upe* 37. Les alignements les plus au sud, qui retiennent la pente du versant, sont constitués, à leur base, de grandes pierres implantées de cette façon. La façade du *upe* est, elle même, la seule à être formée de dalles de chant sur lesquelles reposent les blocs de bordure de la véranda. Les galets sont aussi très nombreux sur cet ensemble (figure n° 71, p. 199).

Le rôle des galets apparaît nettement lié à des espaces spécifiques : *paéhava'oto* avant tout mais également structures particulières (petite plate-forme sur la véranda du *upe* 38, ensemble 37 et 60). Associés aux pierres de chant, ces galets semblent caractériser des espaces très particuliers. Il faut aussi signaler, sur l'emplacement 37, la présence de deux polissoirs (dont un sur galet) d'un pendentif et

d'une dent humaine, ainsi que quelques autres traits propres à cet ensemble : présence de deux plates-formes rectangulaires allongées dont une au moins comporte quatre petites fosses ayant pu supporter des poteaux (des morceaux de *temanu* : *Calophyllum inophyllum* ont été retrouvés dans l'une d'elles, les autres portent à l'intérieur des traces de chauffe comme si l'on avait brûlé ce qu'elles contenaient) ; présence également d'un gros bloc qui offre une surface concave, placé sur une petite terrasse pavée en façade du *upe* 37. Tout cela mène à faire de cet ensemble une structure très différente des autres. C'est enfin le seul aménagement à profiter d'un aussi vaste espace libre en façade : la "place" (voir page 47bis, structure F). Celle-ci, nous l'avons vu page 54, est bordée à l'ouest, par le très grand *upe* 38, au nord par la rivière et à l'est par le *upe* 36. Cet espace central comporte de nombreux restes de pavages dont un bloc au moins a servi de polissoir. La partie nord-est de cette "place" est couverte de pierres de chauffe et cinq dépressions apparaissent, de surface légèrement concave, et remplies de pierres chauffées. La fouille\* de la moitié de l'une d'elle a révélé qu'il s'agissait d'un four de 1,30 à 1,80 m de diamètre et de 0,60 m de profondeur. Ce four ayant, après plusieurs usages, servi de fosse de rejet, on y trouve des vestiges alimentaires mais aussi de très nombreux éclats de taille et fragments d'outils. Cette place fut le centre d'importantes activités.

- Espaces de combustion.

Des foyers et des fours ont été également aménagés sur les *upe*. Ainsi, sur la véranda des *upe* 23, 32 et 38, des pierres de pavage manquent, laissant place, en contrebas, à de la terre cendreuse et charbonneuse, des esquilles thermiques sont visibles. Si ces emplacements peuvent dater de la période d'occupation des *upe*, les habitants de Hohoi y allument parfois encore

\* NOTE : Les sondages de Hakaohoka ont été effectués avec et surtout par M. ORLIAC du LA 275.

des feux pour se protéger des moustiques, il est donc difficile de savoir si ces aménagements étaient prévus au départ lors de la construction ou s'il ne s'agit pas de l'utilisation postérieure d'un endroit autrefois pavé.

D'autres structures sont elles contemporaines des *upe*. Ainsi, cinq structures présentent encore aujourd'hui sur leur véranda, à des endroits divers, un aménagement quadrangulaire bordé de *keetu*. Il s'agit de dalles allongées de petit appareil épaisses de 12 à 20 cm. Cette bordure affleure à la surface du pavage et a été implantée avant la mise en place définitive de ce dernier. Les *keetu* reposent sur la couche de terre ou sur la nappe sous-jacente de cailloutis qui recouvrent le sommet du remplissage du *upe*. L'espace interne, de 1,20 m de côté en moyenne, n'est pas pavé, et se trouve donc en contrebas par rapport à la surface de la véranda.

La fouille de ces structures a révélé plusieurs fonds de cuvettes de combustion superposées et juxtaposées. Si toute la surface pouvait être utilisée, le plus souvent, la structure de combustion n'occupait qu'une partie de l'espace délimité par la bordure de *keetu*. Les *keetu*, contrairement au basalte, n'éclatent pas au feu et résistent bien à la chaleur. Ainsi, à l'époque européenne, les fours à pain furent construits en dalles de *keetu* provenant d'anciens *upe*...

Le matériel de ces structures est le plus souvent pauvre : radioles d'oursins brûlés, quelques fragments de coquilles, d'os, et surtout de nombreux charbons et éclats thermiques, quelques pierres chauffées et des soles ou fonds de fosses cendreuses. Les cuvettes de foyer ou de four étaient en effet habituellement vidangées et nettoyées.

Le *upe* n° 31 est particulier, outre son aménagement

en véranda, il possède à l'emplacement de son *paéhava'oto*, un type semblable d'aménagement mais bien plus réduit (0,35 à 0,45 m de côtés). Les *keētu* dépassent ici le pavage d'une vingtaine de centimètres. L'espace intérieur est constitué de cendres peu tassées, reposant sur de la terre chauffée. Il ne reste aujourd'hui, des *keētu* nord-est, que les éléments de leur base, ceux-ci sont par endroits rubéfiés. Cette structure destinée à la combustion à l'intérieur du *upe*, fut après abandon du site abîmée et réutilisée.

-Trous de poteaux.

Les parois du *haé* n'étant pas porteuses, celui-ci était maintenu par des poteaux. Les poteaux principaux, à l'arrière, étaient fichés dans des trous aménagés lors du remplissage de la partie supérieure du *upe*. Quant aux poteaux frontaux, plus courts, ils pouvaient, selon les sources ethnographiques (voir sous chapitre, p. 92), reposer sur les *keētu* ou sur une poutre courant sur toute la longueur du *paéhava'oto*, ils pouvaient encore reposer sur le pavage lui-même ou enfin, se caler entre les pierres de celui-ci.

Les *upe* de Hakaohoka, montrent en fait un aménagement plus important. Il semble qu'il y ait en façade de deux à cinq poteaux principaux. Deux poteaux suffisaient aux petits *upe* (longs de 4 à 6 m), trois poteaux étaient nécessaires pour les *upe* moyens et grands (de 7 à 13 m de long) et cinq au moins pour ceux de très grande taille (18 m). La portée entre deux poteaux variait ainsi de 3,5 m à 5 m au grand maximum.

La mise en place de ces poteaux nécessitait un trou d'une trentaine de centimètres de diamètre et d'une profondeur de 0,80 à 1 m. Lorsqu'il s'agissait d'une bordure de *keētu*, les poteaux étaient implantés juste derrière et contre eux.

Certains *keetu* (*upe* n° 26, 31, 32 et 36 surtout) étaient creusés à l'arrière d'une concavité destinée à recevoir une partie du flanc du poteau qui était probablement, dans sa partie enfouie, de section circulaire. Lorsque la bordure du *paéhava'oto* était assurée par de grands blocs basaltiques, ceux-ci étaient disposés de façon à respecter l'ouverture du trou du poteau. Ce dernier, en effet, était préparé avant la pose de cette bordure de grands blocs.

Ce qui étonne, eu égard aux sources ethnographiques qui parlent d'une "entrée" au centre du *hae'*, c'est l'existence, souvent, en milieu de façade, d'un trou de poteau. Sur les *upe* n° 23 et 55, deux blocs de bordure ont été fortement martelés afin de façonner une échancrure, de 0,20 m de côté, destinée à permettre la pose du poteau central. L'entrée du *hae'* était donc légèrement décalée et limitée par un autre poteau qui lui ne devait pas nécessiter d'aménagement important. Ainsi, aux principaux poteaux de façade, d'autres moins solidement implantés et donc plus courts, étaient sans doute ajoutés. La confusion entre les poteaux principaux et les autres supports verticaux pourrait expliquer la variété des descriptions ethnographiques.

Les plus grands poteaux arrières semblent avoir été installés de façon à ménager entre eux des portées moyennes de 3,5 à 4 m, soit les mêmes distances qu'entre les poteaux frontaux principaux. La profondeur des trous est importante, elle dépasse souvent le mètre, leur section est généralement circulaire, d'une trentaine de centimètres de diamètre. Vers l'angle arrière droit du *upe* 31, le trou de poteau est, quant à lui, de section hémisphérique. Ces trous de poteaux se situent sur le *oki* soit au centre de sa largeur soit plus près du *paéhava'oto* ou au contraire vers l'arrière du *oki*. En règle générale, ils ne sont pas implantés à moins de 0,80 m des bords



extérieurs du *upe*.

Un sondage dans le *oki* du *upe* 30, qui est adossé à la pente, a mis au jour un trou de poteau recouvert par les colluvions de pente. Celui-ci est creusé dans la terre, il se situe presque contre le *paéhava'oto*, sa profondeur est de 0,50 m, son diamètre de 0,20 à 0,30 m. Un avant trou, plus large mais décentré, a permis d'insérer verticalement une pierre de calage de 0,24 m de long sur 0,20 m de large et 0,12 m d'épaisseur. Le poteau, à sa base du moins, avait près de 0,20 m de diamètre.

La place exacte des poteaux arrière était donc variable. Toujours situés sur le *oki*, ils donnaient au pan postérieur du toit une très forte pente. Les poteaux frontaux, quant à eux, réhaussaient le bord du toit en façade. La disposition et la hauteur respectives de ces deux rangées de poteaux (1,50 m et 3,50 m) rendaient l'espace intérieur couvert entièrement utilisable ; elles épargnaient la mise en place d'une troisième rangée de poteaux qu'il aurait d'ailleurs été périlleux d'implanter sur la bordure arrière des *upe* surélevés. Gain de temps, d'efforts et de place, ce type de superstructure est particulièrement adapté aux habitations qui, pour la plupart, se dressent sur de hautes plates-formes de pierres.

#### - Polissoirs et cupules.

Certaines îles ou vallées sont très riches en polissoirs, à Hakaohoka, il y en a peu . Si certains ont pu exister en bord de rivière et dans le lit même de cours d'eau, tous ceux repérés à Hakaohoka se situent sur ou près d'un *upe* ; exception faite d'une pierre de mur bordant un sentier utilisée comme polissoir.

Le sommet du mur bordant l'espace J de la moyenne vallée (cf. figure p.47bis) est de hauteur inégale. Une personne pouvait se tenir à cheval à un endroit du mur, haut de 0,65 m seulement, elle émeula un ou plusieurs objets sur un bloc qui se trouvait face à elle et plus élevé que son "siège". La position était confortable tout en permettant au geste d'être efficace. Le bloc fut cependant peu utilisé.

Ce n'est pas le cas des autres pierres polissoirs bien usées. Elles présentent soit un grain très fin et sont alors généralement des galets (longueur moyenne = 0,45 m), soit un grain hétérogène à gros cristaux. Les surfaces actives sont habituellement ovales et rendues concaves par les frottements. Sur un bloc, un galet, porte en plus de longues gorges étroites. La profondeur moyenne des zones actives est à peine de 1,5 cm.

Un polissoir sur galet, se situe sur le *paéhava'oto* du *upe* 10, à l'intérieur de l'espace couvert par le *haé* donc. Un bloc de pavage, de la véranda du *upe* 35, porte deux surfaces d'émeulage et trois cupules (inférieures à 0,10 m de diamètre et d'une profondeur moyenne de 0,025 m). Trois autres blocs sont localisés, nous l'avons vu, sur la "place" (structure F, page 47bis) et la structure comprenant le *upe* 37. Ce sont là encore des pierres de pavage, dont un galet. Un bloc, du *paéhava'oto* du très grand *upe* 38, a également été utilisé. La pierre d'angle de la véranda du *upe* 49 sert aussi de large polissoir dormant. Un gros bloc en place (long de 1,10 m et large de 0,75 m), à la base du mur gauche du *upe* 54, présente deux surfaces d'émeulage. L'une d'elle est très large, 0,40 m de long sur 0,27 m de large et 0,04 m de profondeur. La véranda du *upe* 60 comporte deux pierres de pavage qui servent également de polissoirs ; une autre pierre, un galet cette fois, fut utilisée sur une des terrasses bordant en amont la

structure H (cf. figure p.64bis). Près du *upe* 62, un bloc présente une large cupule de 0,20 m sur 0,15 m et profonde de 0,03 m. Le *upe* 66 possède sur un bloc de bordure de sa façade une cupule de 0,10 m et profonde de 0,038 m ; un morceau de polissoir, mobile celui-ci, consiste en une dalle qui devait mesurer 0,45 m de long sur 0,23 m de large, ses deux faces ont servi à l'émeulage.

Les surfaces ayant servi de polissoirs, sont donc différentes. On peut penser que les roches à gros cristaux, de surface plus rugueuse, étaient d'abord utilisées pour un émeulage rapide et plus grossier ; les pierres à grain fin et très fin, étant davantage réservées à la finition puis à l'affilage du fil du tranchant des herminettes. Certaines surfaces pouvaient aider à façonner le tranchant en arc de cercle du *ii* (porcelaine utilisée pour éplucher le *mei*) ; d'autres, à fignoler de fausses dents de cachalots en grosses lèvres de casque ; d'autres encore, larges et circulaires, pouvaient être utilisées pour régulariser et émeuler la base des pilons.

Quant aux cupules, diverses hypothèses ont été émises concernant leur fonction : récipients à teinture... pour le tatouage, pour la préparation de médicaments..., le façonnage de l'ouverture circulaire du *ii*... Outre un rôle cultuel possible, ces cupules pouvaient également satisfaire divers usages.

Associées aux polissoirs, ces cupules pouvaient encore contenir de l'eau, de l'huile ou du sable destinés à faciliter ou parfaire l'émeulage : un récipient plus maniable pouvait cependant remplir cette fonction. Si certains Marquisiens ne possédaient pas de sable, qui est d'ailleurs un abrasif plus ou moins efficace selon ses divers composants, ils pouvaient l'obtenir en pilant une roche aux qualités abrasives

appréciées. L'utilité d'un mortier stable à proximité ou sur la surface même d'émeulage était alors appréciable \*.

- Particularités diverses.

Trois *upe* (22, 31 et 32), présentent des caractères très particuliers qui n'ont été rencontrés sur aucune autre structure de la vallée.

\* *Oki* pavé.

Outre la bordure de *keetu* du *upe* 22, oblique par rapport au mur arrière (disposition très accentuée par rapport à d'autres constructions), cette structure présente un *oki* couvert de dalles. Ces dalles sont bien en place. Celles du *paéhava oto* sont entièrement désorganisées. Toutefois, la différenciation entre *paéhava oto* et *oki* fut respectée. La limite des dalles du *oki* est bien visible, son alignement parallèle au mur arrière du *upe* ne fait aucun doute (figure n°25 , p.154). Cette structure est un rare exemple d'un *upe* ayant un pavage à l'emplacement du *oki*.

\* Pierre dossier.

Le *upe* 31 est le seul à posséder, vers l'angle avant gauche de sa véranda, une dalle faisant office de "dossier". Celle-ci, implantée avant le pavage, mesure 0,65 m de long et 0,60 m de large ; inclinée, elle présente un angle de 115 à 120° qui la rend très confortable. La personne adossée s'oriente alors vers le sud, face à la véranda et au *upe* voisin n° 32.

\* Entrée double.

Le *upe* 32, quant à lui, est le seul à disposer d'un *paéhava oto* qui offre, dans sa surface, quelques pierres particulièrement grandes par rapport aux autres galets. Leur disposition, très symétrique, délimite trois intervalles de même longueur. Les surfaces couvertes, par une seule pierre à gauche

\* NOTE : Cette hypothèse, nous l'en remercions, nous a été suggérée par J.C. BESSAC du ER 290.

et deux à droite, sont sensiblement identiques, 1 m sur 1,30 m (figure n° 36 , p. 165). Cette disposition devait sans doute correspondre à une organisation interne de l'espace du *hae'*. Il pourrait aussi s'agir de l'emplacement de deux "entrées". Ce n'est qu'une hypothèse car il n'a pas été trouvé de références ethnographiques faisant mention de deux "portes" dans le *hae'* marquisien, si grand soit-il (18 m de long ici).

\* Accès.

A présent, l'accès le plus naturel à la véranda des *upe* se fait le plus souvent par un de ses bords latéraux et non par sa façade bien trop élevée. Cependant les sources écrites semblent unanimes à présenter l'accès comme se faisant par la façade au moyen, entre autres, d'un tronc taillé d'encoches, *pikika*.

Si haut que soit un *upe*, il est rare que l'on ne puisse y accéder aisément par un côté. Les *upe* les plus élevés, n° 27 et 31, sont accolés à une autre structure, et pour y grimper, c'est naturellement par cette construction voisine, plus basse, que nous le faisons. Une sorte de "passerelle" entre les *upe* associés pouvait faciliter davantage encore le passage de l'un à l'autre. Le *upe* 53, est élevé de plus de 3 m en façade, on y accède sans difficulté par son côté gauche bien moins haut, à l'arrière et au milieu. Une pierre du mur fait saillie, elle offre ainsi une marche qui permet d'atteindre la véranda.

Toutefois l'accès frontal au *paepae*, sans doute caractéristique d'une conception marquisienne de la "maison" et de son "seuil", devait être utilisé à certains moments et obligatoirement par certaines personnes ; les familiers de la maisonnée, les personnes "handicapées" ou portant une charge lourde et encombrante devaient probablement utiliser un

autre accès plus aisé.

#### 1-2-5 - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.

Arrivé presque au terme de cette partie, une synthèse des informations présentées s'impose. Elle consistera essentiellement en une image de la vallée établie d'après la répartition et les éléments des structures lithiques. Elle correspond à l'époque immédiatement pré-européenne, aux tout débuts de la période historique. La vallée abrite la tribu des Kaava-hopeoa que l'on peut estimer d'après les *upe* à un minimum de 300 personnes.

Telles qu'elles se présentent, les structures semblent contemporaines les unes des autres, mis à part quelques cas particuliers d'abandon, de réutilisation et de rares constructions fortement influencées par les façons de faire des Européens. Les grandes zones selon lesquelles nous avons partagé Hakaohoka se révèlent complémentaires. Ce sont, rappelons le :

une aire littorale qui s'étire en bordure de mer, elle est essentiellement occupée par des *upe* ou *paepae*. Cette localisation oriente les structures et leurs occupants vers le "contrôle" de l'entrée de la vallée et les activités liées à la pêche. Ces *upe* étaient-ils occupés en permanence ou occasionnellement, selon les saisons ? Le *upe* n° 1 serait selon les habitants de Hohoi une structure *tapu*. Les *upe* 2 et 3, nommés *hae'ua* (les deux "maisons"), augmentés de la structure 4 qui est implantée sur la grève, pourraient correspondre à un *paepae* de pêcheurs. Ce dernier devait probablement être en relation avec le *upe tapu* plus à l'écart (n° 1), à la jonction de Hohoi et de Hakaohoka. Le *upe* 5 se nommerait Poinoino (qui est effrayant) et serait celui d'un guerrier fameux :

*Hokateui*. Le *upe* 8, très petit semble plutôt correspondre à une structure funéraire. Quant aux *upe* en hauteur, le n° 10 est appelé *Taha oa* et aurait été habité par la princesse *Eketete* qui vécut il y a 5 à 6 générations pour un Marquisien de 20 ans en 1984, soit peut-être au début de 1800.

Nous avons également vu que cet emplacement littoral était éprouvant pour les constructions. Leurs occupants devaient être suffisamment nombreux ou avoir suffisamment d'autorité et de prestige pour obtenir facilement les matériaux nécessaires aux réfections et l'aide d'une main-d'oeuvre efficace. orientés sur la mer, les occupants devaient être chargés de la pêche et sans doute de la distribution des poissons entre les diverses maisonnées et personnes. En contrepartie, ils pouvaient dépendre, pour les fruits et les tubercules, du reste de la vallée. Une situation complémentaire et d'échanges liait sans doute ces gens de la côte et les autres.

En arrière, la basse vallée, comporte peu de structures d'habitat sur *upe*. Son rôle semble essentiellement économique, la majeure partie de l'espace est aménagée d'enclos et de terrasses de cultures.

Les *upe* sont éparpillés, aucun n'est accolé à un autre, ils se situent à l'intérieur ou à côté des zones de culture mais non enfermés dans de petits enclos attenants. Leur rôle semble pleinement lié à l'espace horticole qui les entoure. Ces rares *upe* pouvaient être habités par des personnes, plus particulièrement chargées des cultures ou de leur protection. Ce vaste espace qui apparaît collectif, présente une surface cultivable qui devait suffire à l'alimentation de la population totale de la vallée ou du moins à une bonne part de ses besoins.

Plus en amont, la moyenne vallée concentrait sans doute la majeure partie de la population. Les *upe* sont généralement groupés, des murs attenants forment des "cours", des enclos et matérialisent les unités d'habitations. Les réseaux de murets, la parcellisation de l'espace, offrent de petites surfaces encloses convenant mieux à des cultures individuelles axées sur les besoins de la maisonnée (arbre à pain et banyan mais surtout mûrier à papier, canne à sucre, cordyline...).

La présence des trois plus grands *upe* de Hakaohoka, associés à des structures particulières, fait aussi de cette zone le centre de la vallée. Ainsi, le n° 31 se nommerait *Hamipohue* et serait celui du "roi". C'est du moins le plus élaboré, celui qui présente l'alignement de *keetu* le plus soigné, et la seule dalle-dossier observée. Le *upe* voisin est très grand, il pouvait abriter des personnes dépendantes du chef ou être le grand *upe* de réunion, la maison des hommes... Quant au grand bloc, à l'arrière du *upe* 33, il serait, selon les gens de Hohoi, une pierre sur laquelle on déposait des offrandes...

La "place" est, nous l'avons vu très remarquable. Avec au moins cinq grands fours, des restes de pavage, c'est le seul espace central dégagé. Au sud, la structure comprenant le *upe* 37 est très particulière et semble correspondre à un *ahu* ou *meae*, site religieux et *tapu* par excellence. C'est d'ailleurs encore, pour certains adultes, un site *tapu* et jamais les habitants de Hohoi ne passeraient la nuit ici. Le *upe* 36 qui borde, à l'est, cette "place" devait être habité par une personne respectée et aussi crainte. C'est la structure la plus riche et celle qui comporte le plus d'os humains, dont certains brûlés. Elle devait être celle d'un grand prêtre, du grand prêtre de la vallée, le *tauá*. Quant au *upe* 34, il possède les mêmes mesures que le *upe* 36. Cela n'est qu'une



hypothèse mais nous pensons qu'il fut l'ancien *upe* du *tauá*. Le *upe* 36 le remplaça et fut peut-être construit avec une bonne partie de ses pierres. Sa taille est identique et même plus régulière, plus parfaite : 8 m sur 8 exactement, cette mesure nous est, en effet, apparue majoritaire parmi d'autre et donc préférentielle.

Le *upe* 38, le plus grand est celui qui dispose du plus large *oki*. La petite plate-forme qu'il porte sur sa véranda était *tapu*. L'abondance des restes d'ossements de cochons étonne également sur ce *upe*. Tout confère à cette construction imposante, une place de choix dans l'organisation de la société et de ses rites.

Bien plus en hauteur, mais sur le même axe transversal par rapport à la vallée, le site de Avau nous semble pouvoir être associé à cette "place", ce *meáe* et ce *upe* du *tauá*.

Lorsque les habitants de Hohoi<sup>1</sup> viennent à Hakaohoka<sup>1</sup>, ils ne doivent pas faire de bruit. Cela attirerait de mauvaises choses, provenant de Avau. Ors, cet espace respecté, qui inspire le silence et un fond de crainte, est précisément situé autour de ce que nous avons appelé la "place". Les *upe* 25 et 26 sont petits et leur *oki* étroits. Plutôt que des structures d'habitation, ils semblent bien davantage correspondre à des lieux funéraires. En hauteur, à l'écart, dans un endroit sec, très ensoleillé et ventilé, ils conviennent au repos et à la conservation des corps. Le *upe* 26, appelé *tamaka paepae*\* serait d'ailleurs celui de la princesse *Væ'hokaáteui*, des restes de poteaux sont encore couchés sur la plate-forme, l'un presque intact, fut donné au Musée de Tahiti et des îles par Mme Teikiehuúpoko en 1947. Ce poteau, anthropomorphe, est apparemment sculpté dans un tronc de *mei* (arbre à pain).

\* Note : Tamaka est le nom du piton qui surplombe, au sud-est vers la mer, la vallée de Hakaohoka à 380 m d'altitude.

L'abri de *Avau*, est évidemment funéraire, il contient essentiellement des crânes et, les *upe* en contrebas, surtout des os longs. Une fonction complémentaire dans le traitement des corps semble lier ces deux types de structures. L'abri-sous-roche de *Avau* fut officiellement "détabouisé" par le Père Edouard en 1945, il contenait, outre les ossements, un matériel d'accompagnement votif.

La haute vallée présente des ensembles de structures. Certaines ont un rôle purement horticoles, d'autres seraient peut-être à usage funéraire ou religieux (*upe* 56 et 57, *upe* 60).

Cette zone est actuellement la plus riche en taro, mais elle est naturellement humide contrairement à la basse vallée qui nécessitait une irrigation aménagée. Elle est surtout riche en *tumu mei* (arbre à pain). Cinq fosses y ont été repérées se sont probablement des silos destinés au *ma* ; leur taille est en général importante et devait, comme les structures de la basse vallée, être destinées à un usage communautaire.

Deux *upe* sont isolés, les n° 58 et 60. Ils se disposent entre de plus vastes ensembles. Leur *oki* est très étroit et leurs dimensions petites. Ils ne pouvaient pas abriter une famille mais peut-être une personne âgée ou retirée, nécessitant pour vivre quelque assistance.

Le fond de vallée est très peu occupé ; la présence de quelques structures étonne presque, habitat permanent ou abri temporaire, lieu de retraite et de réflexion, de culte ?

Si ce fond de vallée est humide, l'encaissement des versants ne se prête guère à de vastes plantations. Il pouvait cependant être visité pour la récolte des *mei* et plus encore

des *huetu*, ignames et courges.

Le site de Teniuaefiti est un lieu stratégique, probablement axé sur la surveillance. La faible densité des structures et leur morphologie particulière nous mènent à voir en ce lieu un endroit fréquenté par des prêtres et des guerriers.

Teniuaefiti surplombe la vallée de Hakaohoka et certaines structures en sont particulièrement bien visibles. Tel, entre autres, le *upe* 74, situé à l'écart des autres et sur un monticule. C'est la dernière structure de la zone IV et peut-être une des dernières, habitées régulièrement, dans cette partie amont de la vallée. De ce *upe*, on distingue très bien les crêtes ouest et sud et cela jusqu'à la mer. Cet emplacement est donc idéal pour observer et transmettre tout message à la vallée ou entre elle et Teniuaefiti. Un autre aménagement peut également jouer ce rôle de relais, il s'agit de la structure M dans la basse vallée (voir figure n° 7, p. 39bis) qui est bien en vue de Teniuaefiti et embrasse toute la baie et la partie aval de hakaohoka.

La vallée "habitée", qui se concentre le long de la rivière avec la majeure partie des structures, est donc bordée par ces sites un peu à l'écart, de même que par certains lieux funéraires. Cette vallée est également bordée, sur le versant gauche, par un long sentier régulier aménagé en hauteur. Celui-ci évite ainsi le passage par les unités d'habitation. Ce long mur-sentier, bien suivi dans trois zones au moins, rejoignait probablement le littoral à l'est ; il servait également de limite entre Hakaohoka et les autres terres plus au nord. Au sud, la situation n'est pas la même, les sols sont très pauvres et altérés, aucune unité d'habitation n'a été repérée, aucune tribu ne devait y habiter.

Ce long mur-sentier assurait une circulation aisée et rapide tout en permettant d'éviter certaines zones peut-être *tapu*, à certaines périodes... Un autre réseau de circulation se développe entre les *upe* et les divers enclos, il s'agit de cheminements bien plus tortueux et bien moins homogènes dans leur construction, que l'axe précédemment cité.

Parmi les nombreux types de structures de Hakaohoka, une lacune demeure : le *tohua*, ou lieu de festivités dont beaucoup de textes parlent et qui semble fréquent. La "place" (structure F, page 47bis) pourrait en fait en tenir lieu. Le *meae* principal en bordure, un grand *upe* pour abriter les hôtes et les familiers du chef, deux autres tout aussi grands très proches, et les deux *upe* principaux à proximité, celui du prêtre et celui du chef, tout confère à cette "place" un rôle central dans l'organisation de la vallée comme dans celle de la société de Hakaohoka.

La vallée de Hohoi, quant à elle, compte plusieurs *tohua* dont un situé dans sa basse vallée. Selon certains informateurs, il aurait été commun lors de grandes cérémonies, aux anciens habitants de Hakaohoka et à l'une des trois tribus, la plus littorale, qui habitait Hohoi. Cela est fort possible mais la place "F", au coeur de la tribu des Kaavahopeoa, semble bien mieux située pour jouer le rôle politique et religieux propre au *tohua*. Par contre, lors de grandes cérémonies, de festivités importantes dépassant le cadre de la tribu, le *tohua* de Hohoi était capable d'accueillir plusieurs centaines d'individus provenant de diverses tribus et vallées. Ce *tohua* pouvait ainsi assurer un rôle complémentaire à celui de la "place" de Hakaohoka.

### *Aujourd'hui et demain*

Le travail effectué dans cette vallée présente de nombreuses lacunes que la fouille seule pourrait combler. La datation de structures pourra être faite à partir des prélèvements de charbons effectués dans des sondages. Ces derniers ont déjà permis d'éclairer certains détails de construction, le rôle joué par certaines structures et donc la position sociale de leurs occupants. Des sondages dans la "place" ont également révélés les traces d'une occupation plus ancienne de Hakaohoka, antérieure aux *upe* qui occupent encore actuellement le sol de la vallée. La trame de la vallée est maintenant établie, les unités d'habitation circonscrites. Il conviendra d'y effectuer de nouvelles fouilles dans les différentes zones aux fonctions complémentaires. La seule étude du *upe* 36 avec son démontage (suivi de sa restauration), apporterait dans un premier temps d'importants éléments quant à la compréhension de la vie des anciens occupants de Hakaohoka.

### *et l'avenir...*

Aujourd'hui, les gens de Hohoi viennent à Hakaohoka pour y puiser certaines ressources : *mei*, *mape*, bananes et *huetu*, chevrettes... bois pour la sculpture, la construction, la cuisson des aliments... des jardins y sont ouverts. Le coprah est une de leurs ressources principales.

Outre ces avantages, cette vallée présente une densité et une variété de structures qu'il serait bon de préserver et de faire connaître. Tout en respectant les sentiments des habitants, faire de Hakaohoka un site protégé ou un parc naturel dont serait chargé un Marquisien initié à l'archéologie, apporterait, outre un intérêt culturel non négligeable, une

source d'appoint supplémentaire aux gens de Hohoi' et de Ua Pou.

Les îles Marquises offrent en effet nombre de sites intéressants, parfois spectaculaires, mais ils sont souvent isolés et pas toujours aisément accessibles. Hakaohoka porte les nombreuses traces humaines d'une occupation ancienne, elle ne demande qu'à offrir ses richesses aux Marquisiens eux-mêmes et aux visiteurs venant parfois de fort loin.

## ANNEXES

*ILLUSTRATION DE PAEPAE*







Figure n° 24 : Angle et façade d'un *upe*  
(Hakaohoka : *upe* 27).


Cet angle avant gauche se dresse à 5 m de hauteur. Construit sur une pente, il doit supporter la masse de l'édifice. Aussi a-t-il été élevé avec un soin particulier. Le fruit est peu prononcé pour une telle hauteur (5° seulement). Les blocs ont été choisis pour leur grandes dimensions et leur régularité. La chaîne d'angle forme un triangle dont la large base s'appuie sur le sol, il se rétrécit progressivement vers le sommet. Cette disposition permet de mieux contenir les poussées internes de l'édifice, plus fortes à la base qu'au sommet.


Le mur de façade est fait de blocs plus réduits, posés en lits horizontaux. Les roches sont particulièrement bien ajustées pour un parement de blocs naturels.

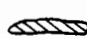
PAEPAE de HAKAOHOKA : Légende


 Toutes ces figures sont à la même échelle de 1/100.


 Nord magnétique


 Pierre de pavage.

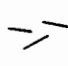
 Galet de pavage.

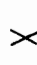
 Ke'etu ;  vestige de ke'etu détruit.

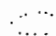
 Pierre vue en coupe.


 Pierre basaltique à gros cristaux portant trois cupules et deux zones de polissage (figure n°42 : paepae n°35).

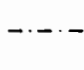
 Dalle basaltique dressée et inclinée : pierre "dossier" (figure n° 34 : paepae n°31).

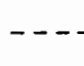
 Axe des pierres (plus grande longueur) ; en trait gras, les pierres de bordure (pourtour et limite des deux niveaux du paepae).

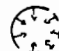
 L'orientation de la pierre n'est pas certaine, deux axes sont possibles.

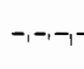
 Pierre déplacée volontairement depuis l'abandon du site.

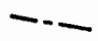
 Pierre basculée ou ayant glissée et sens du déplacement ( ^ ^ ), cette situation peut résulter d'une action humaine récente ou de l'érosion.

 L'absence de pierre n'est pas naturelle, il manque une ou deux assises au sommet du paepae.

 Reconstitution probable, les pierres manquantes sont nombreuses, il s'agit souvent d'un éboulement naturel.

 Fosse étroite et profonde.

 Limite probable de l'arrière du paepae, les pierres ont été recouvertes par des sédiments de pente.

 Niveau supposé du sol.

 Arbre

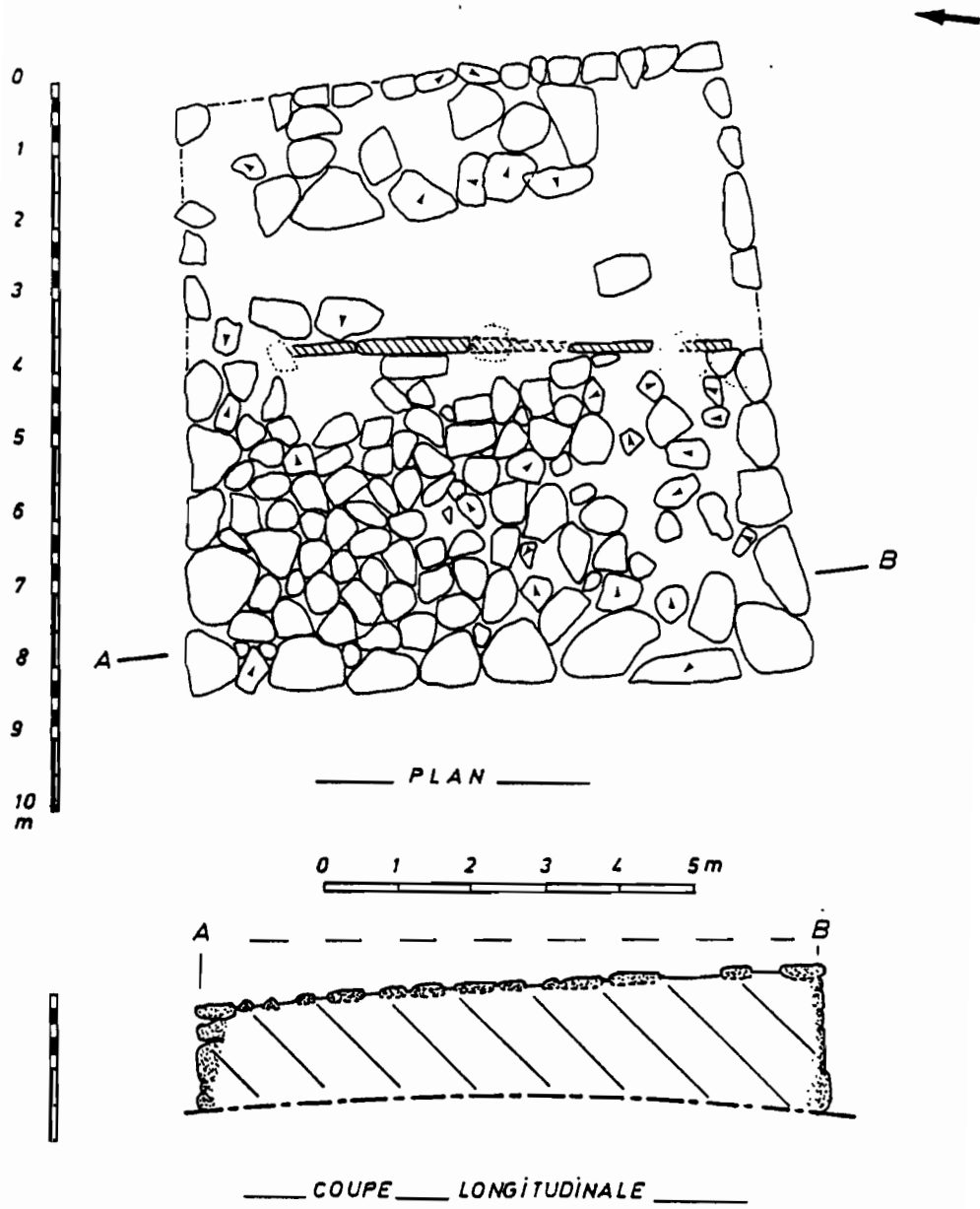
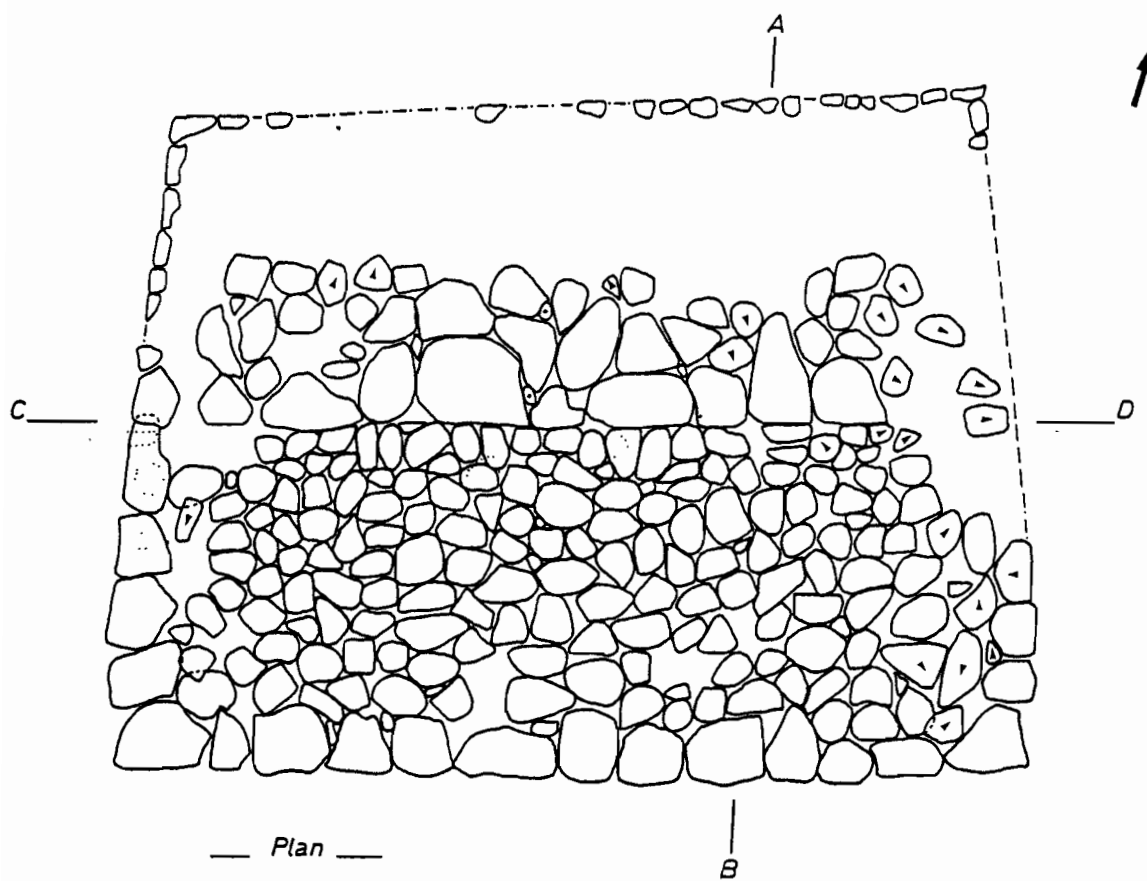


Figure n° 25.



C — Façade du Niveau Surélevé et Coupe Longitudinale — D



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m



A — Coupe Transversale et Profil Extérieur des Assises — B

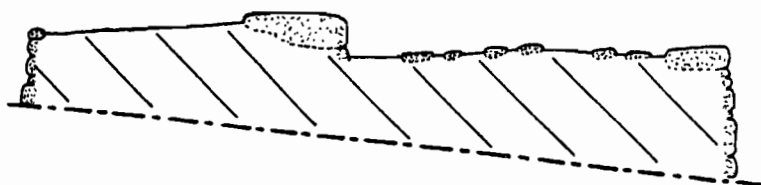
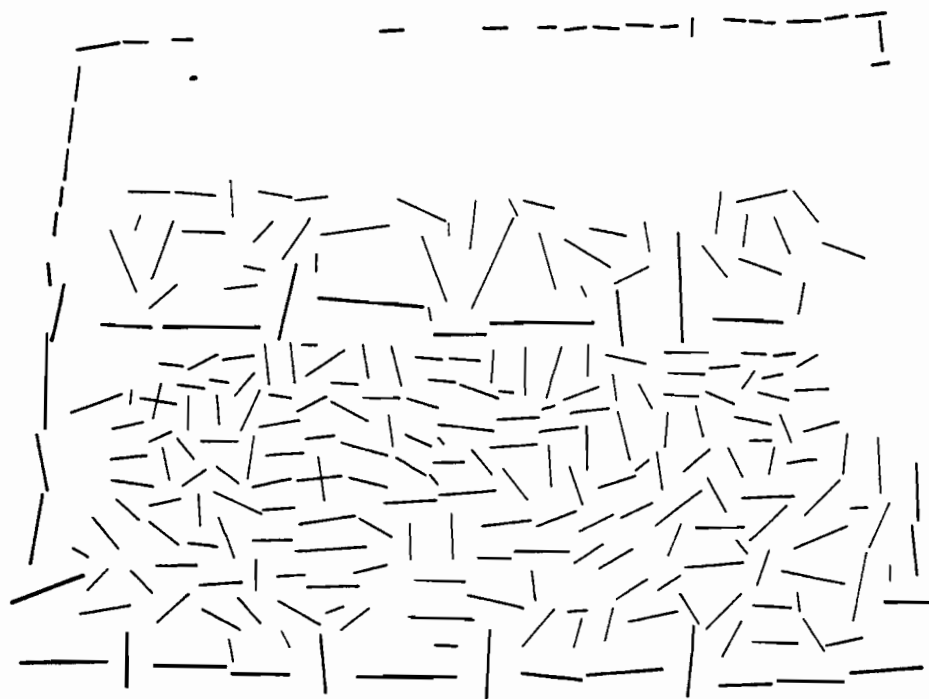


Figure n° 26.



LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

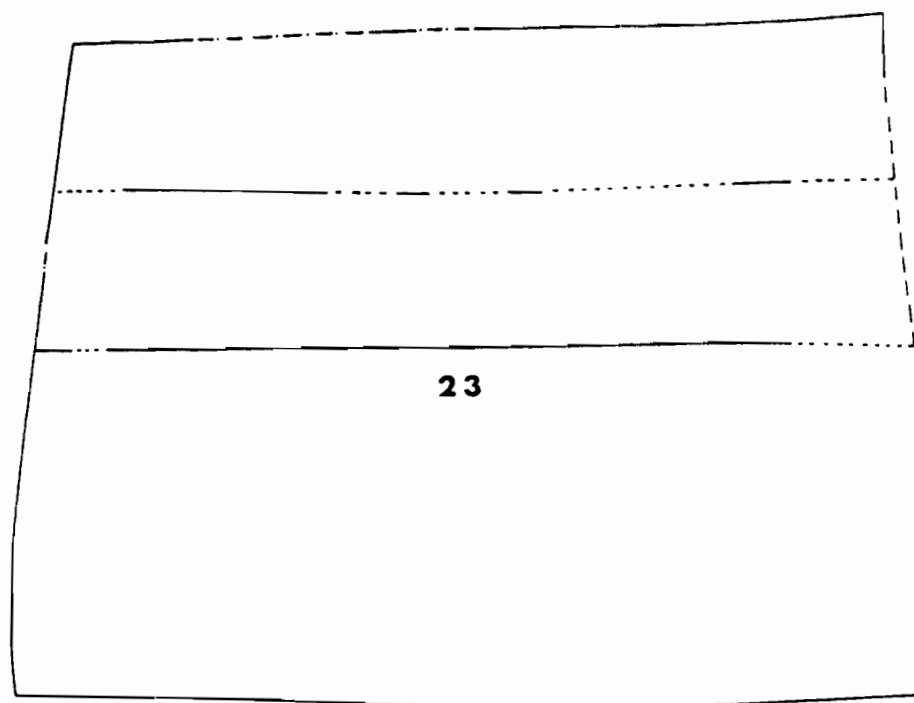


Figure n° 27.

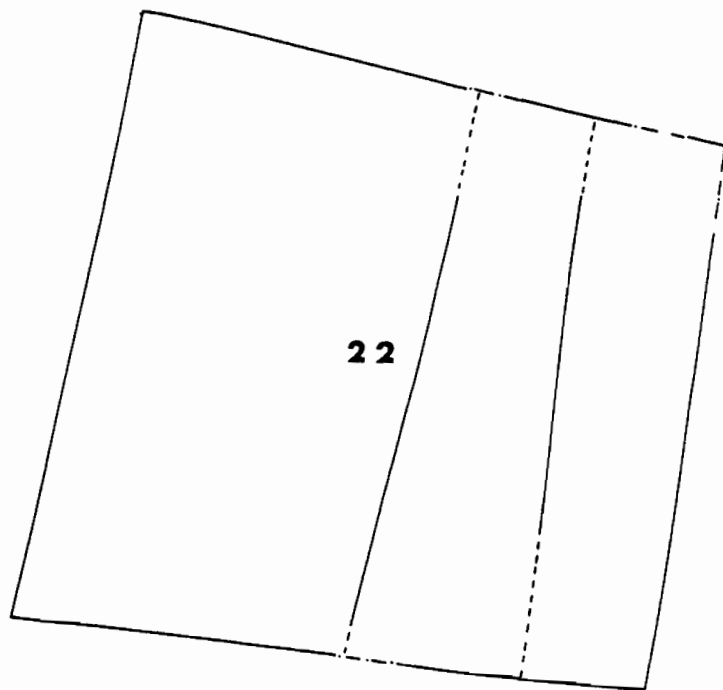
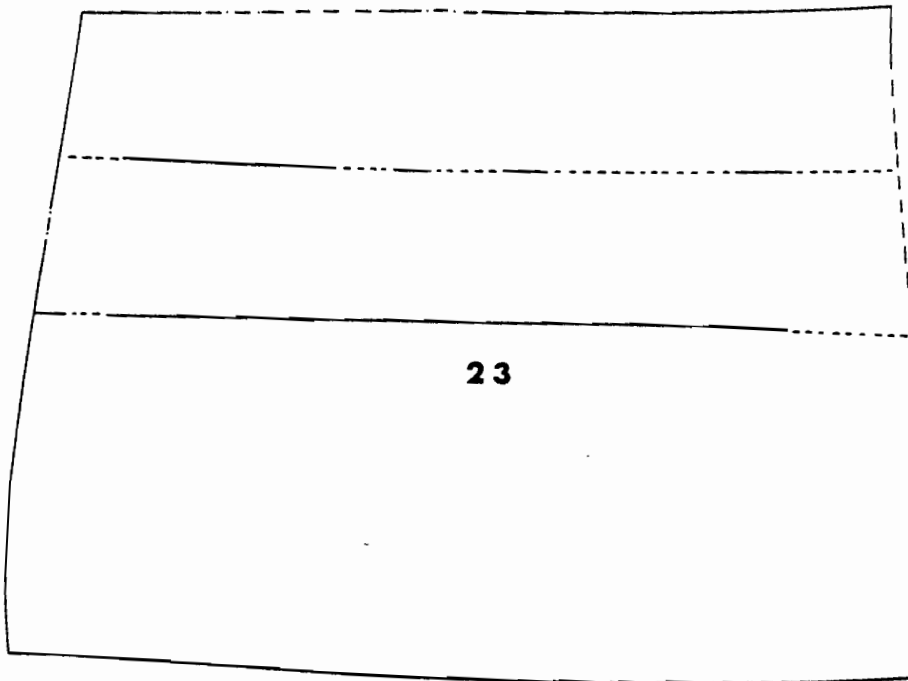
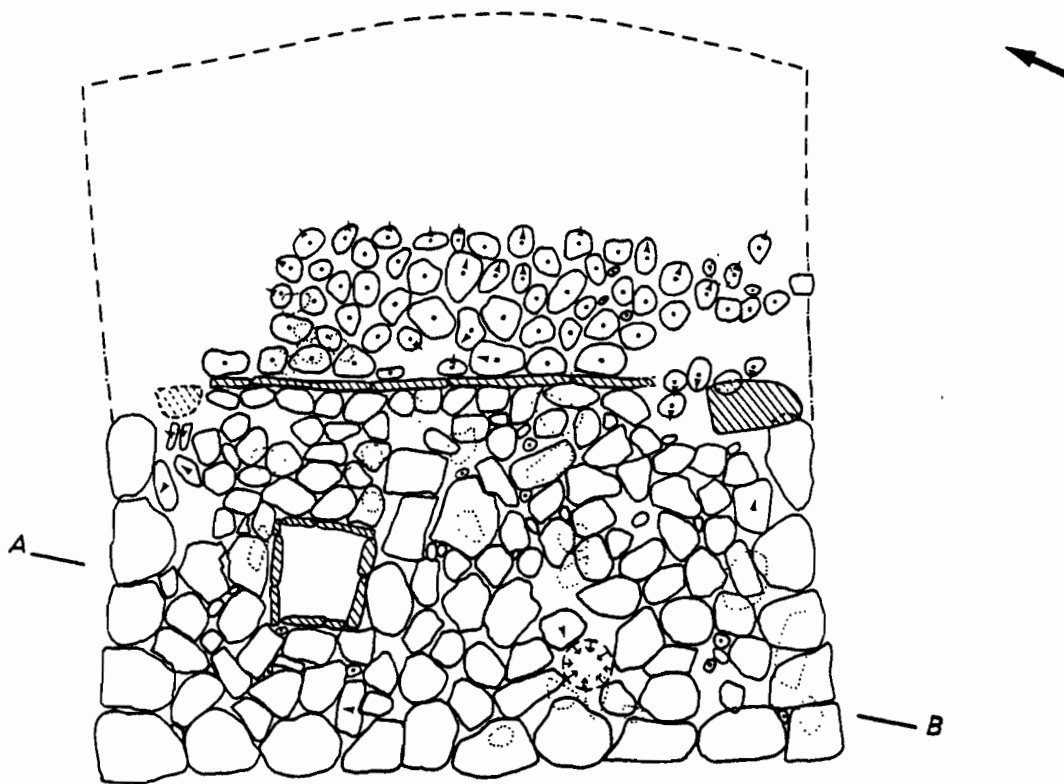


Figure n° 28.



PLAN

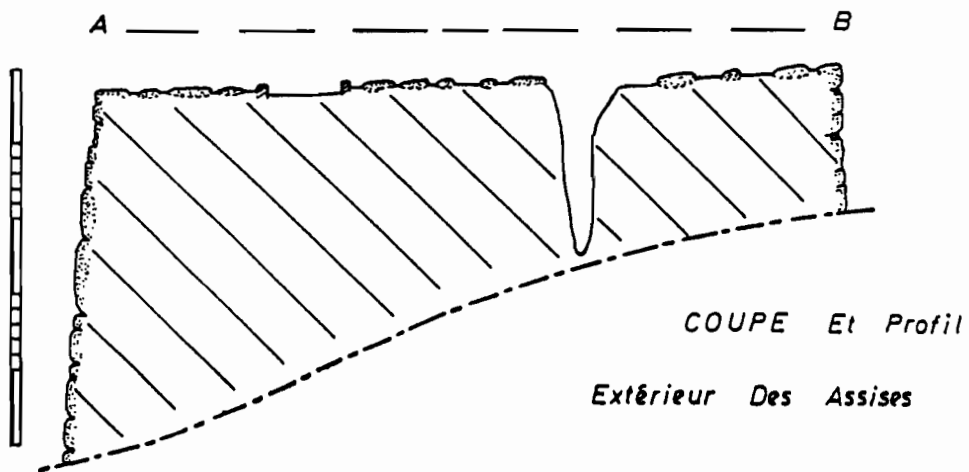
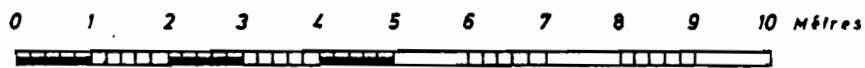
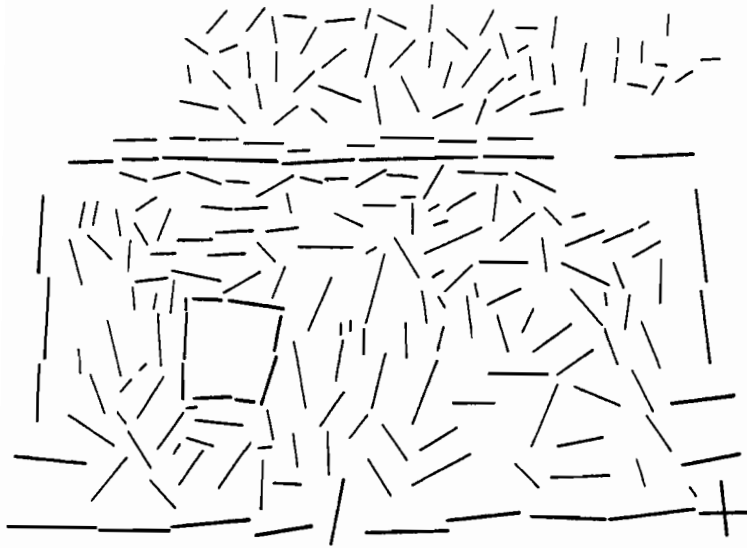


Figure n° 29.

## ORIENTATIONS DES PIERRES



## LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

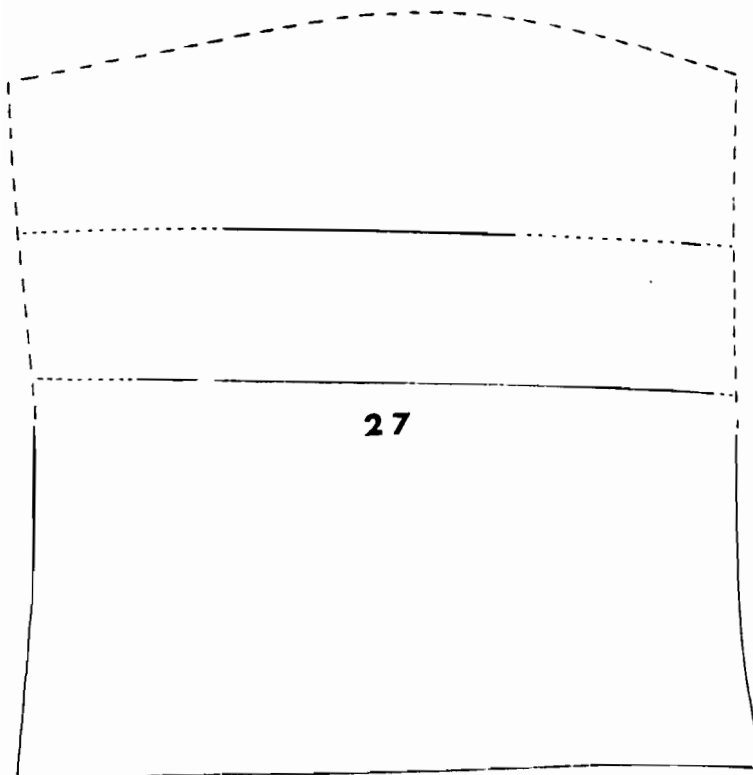
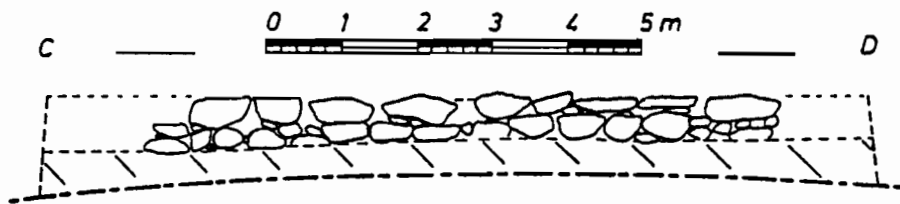
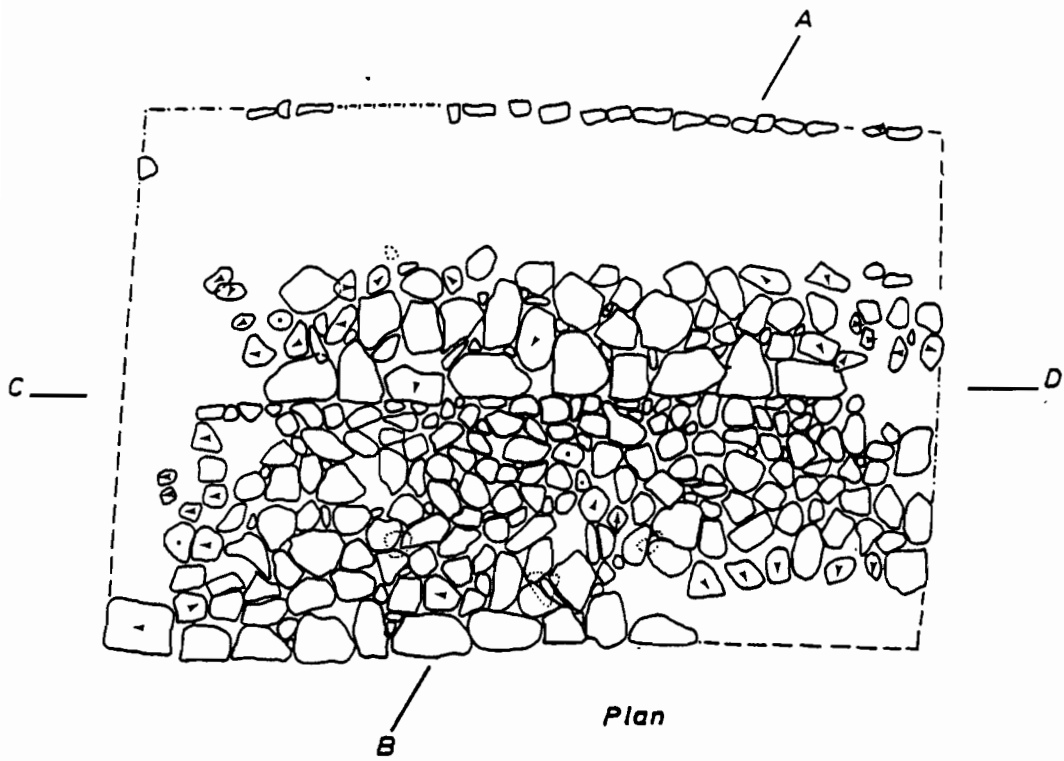
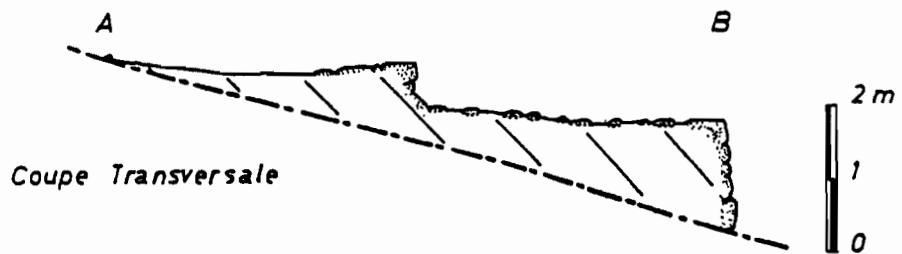


Figure n° 30.





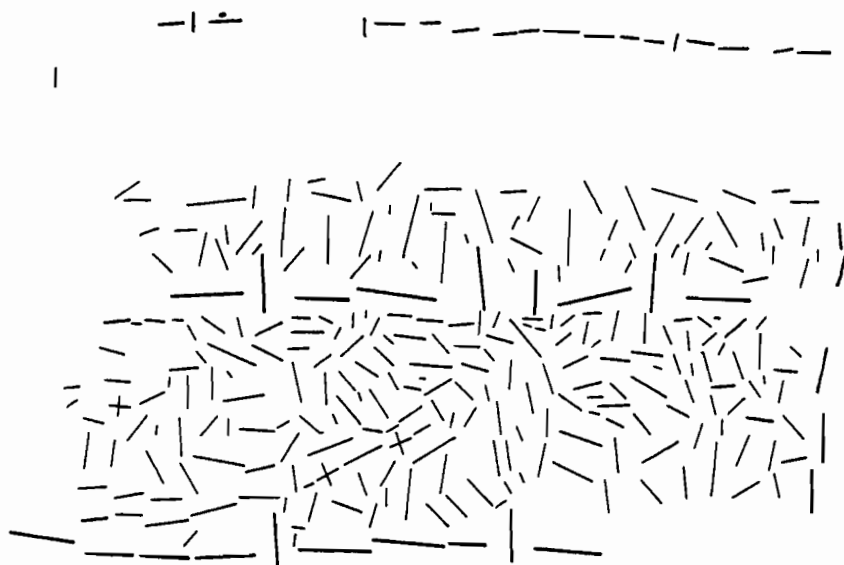
*Façade du Niveau Surélevé et Coupe Longitudinale*



*Coupe Transversale*

Figure n° 31.

## ORIENTATIONS DES PIERRES



## LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

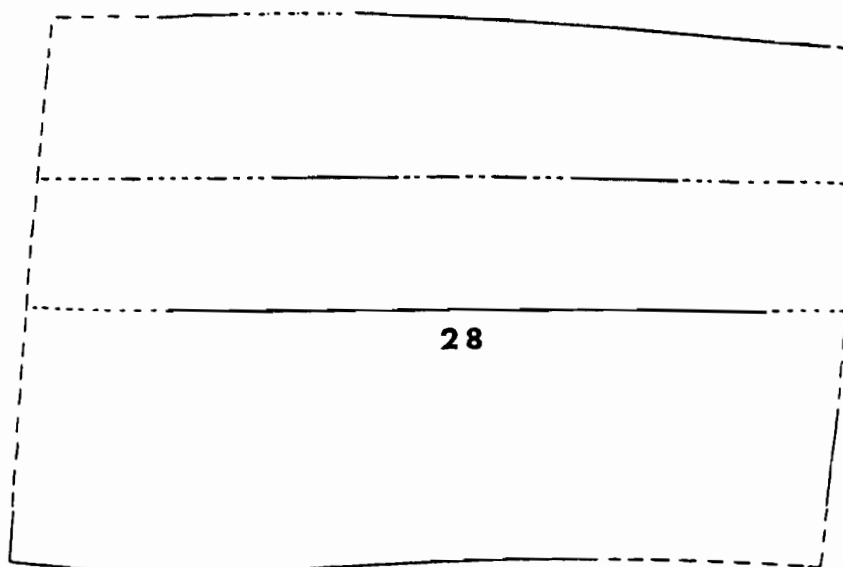


Figure n° 32

ASSOCIATION DE "PAEPAE"

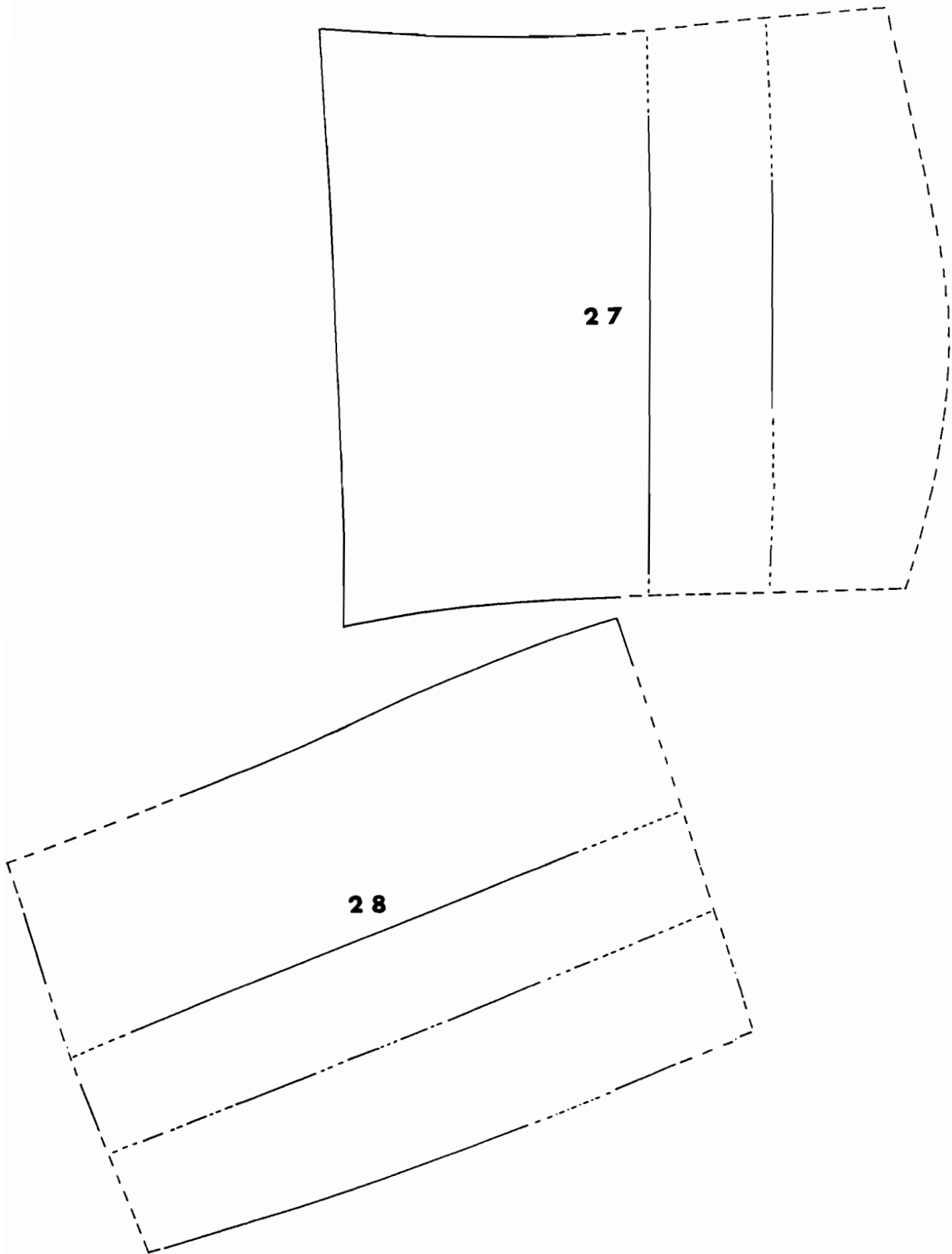


Figure n° 33.

PAEPAE\_ 31

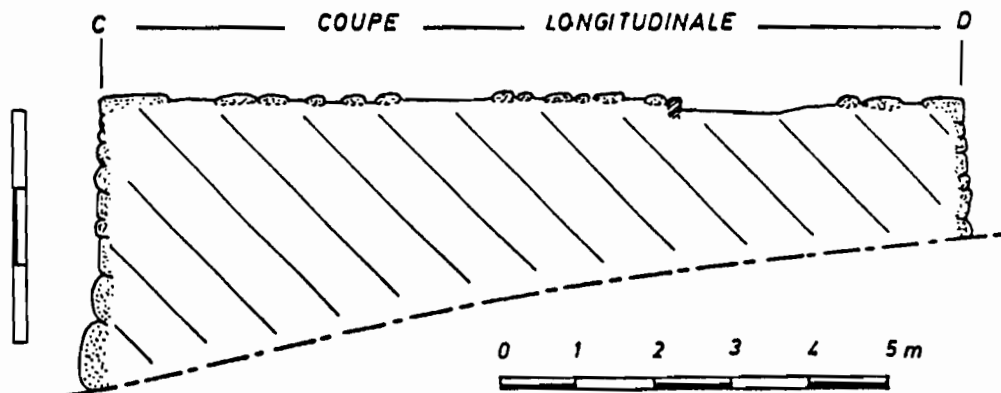
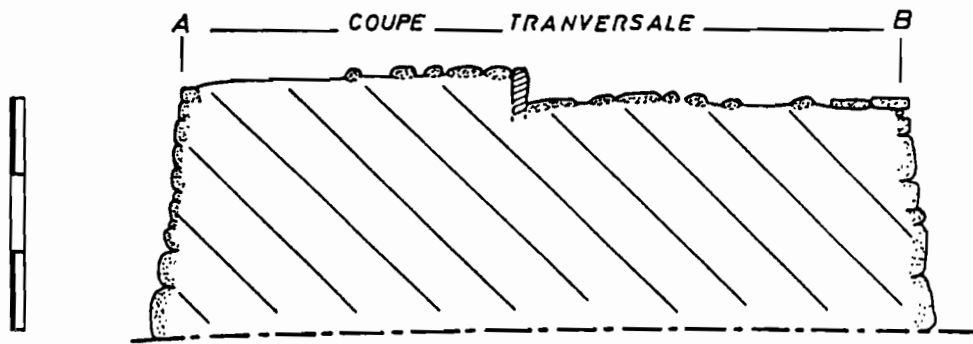
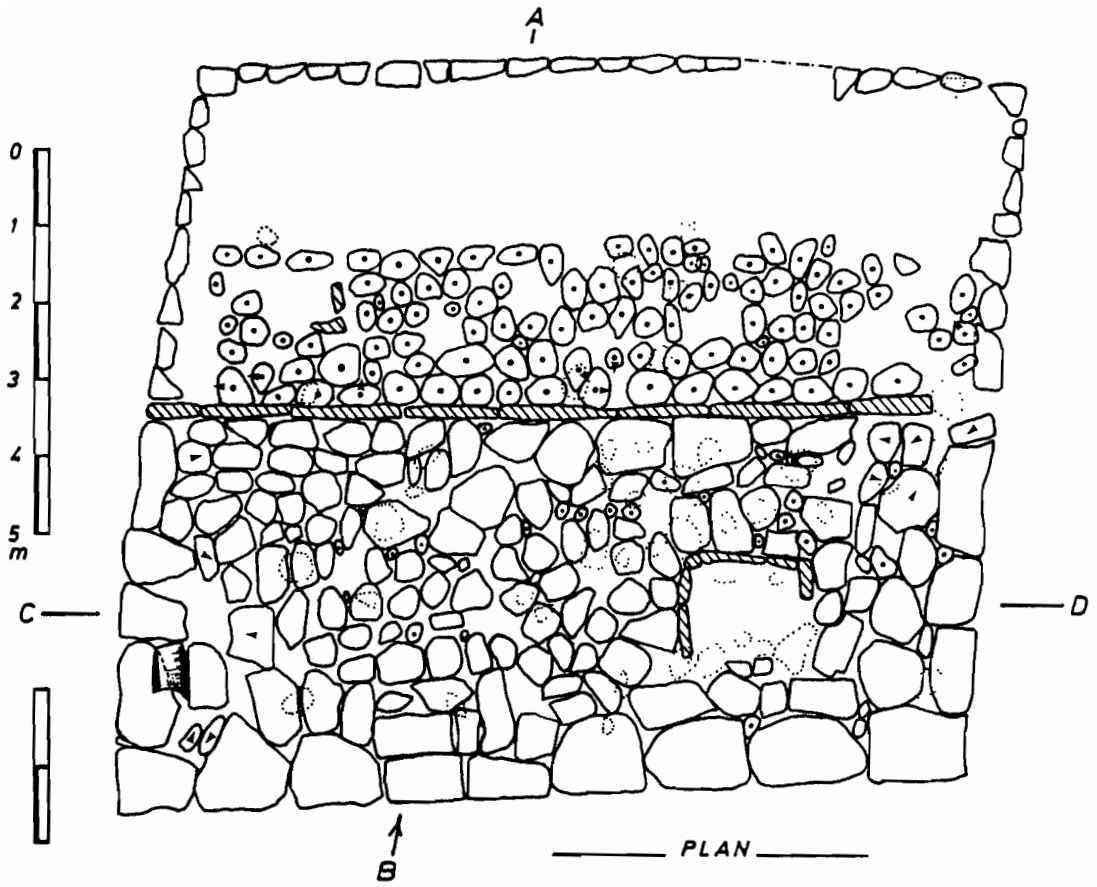
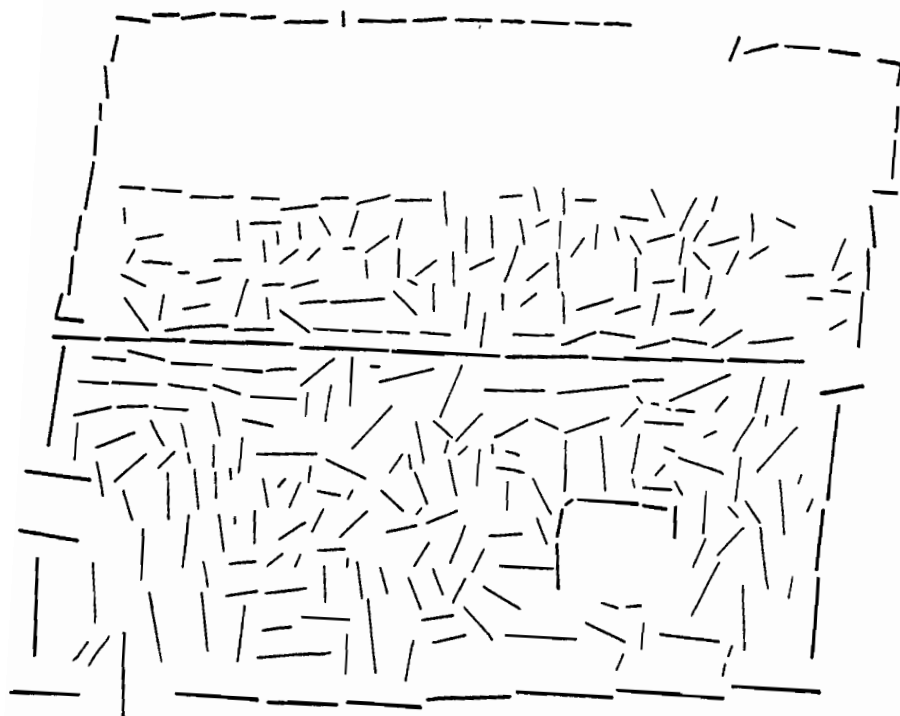


Figure n° 34.

ORIENTATIONS DES PIERRES



LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

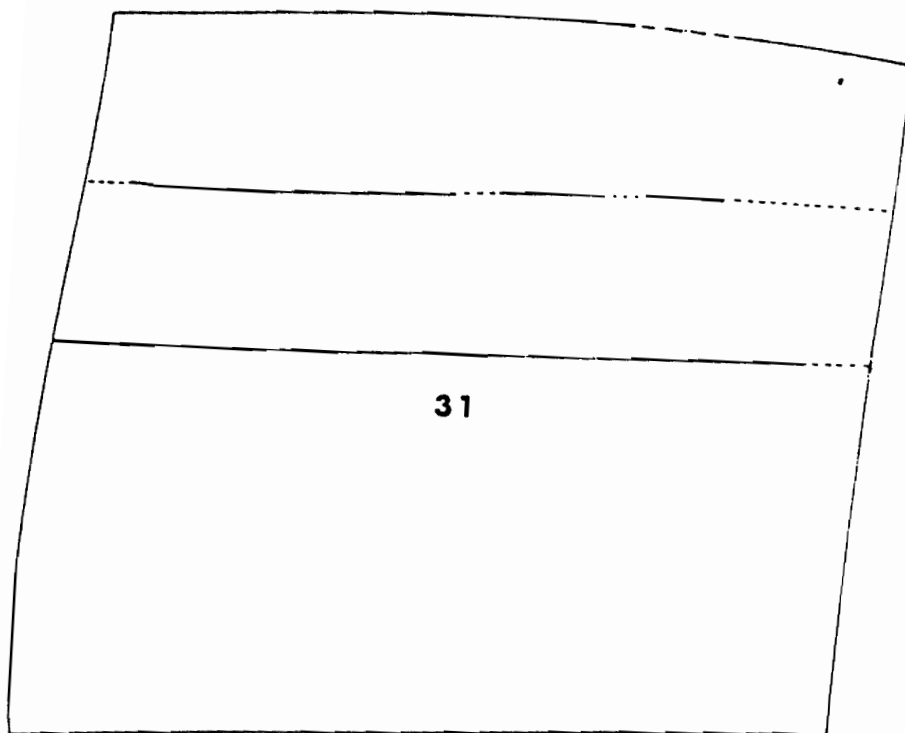
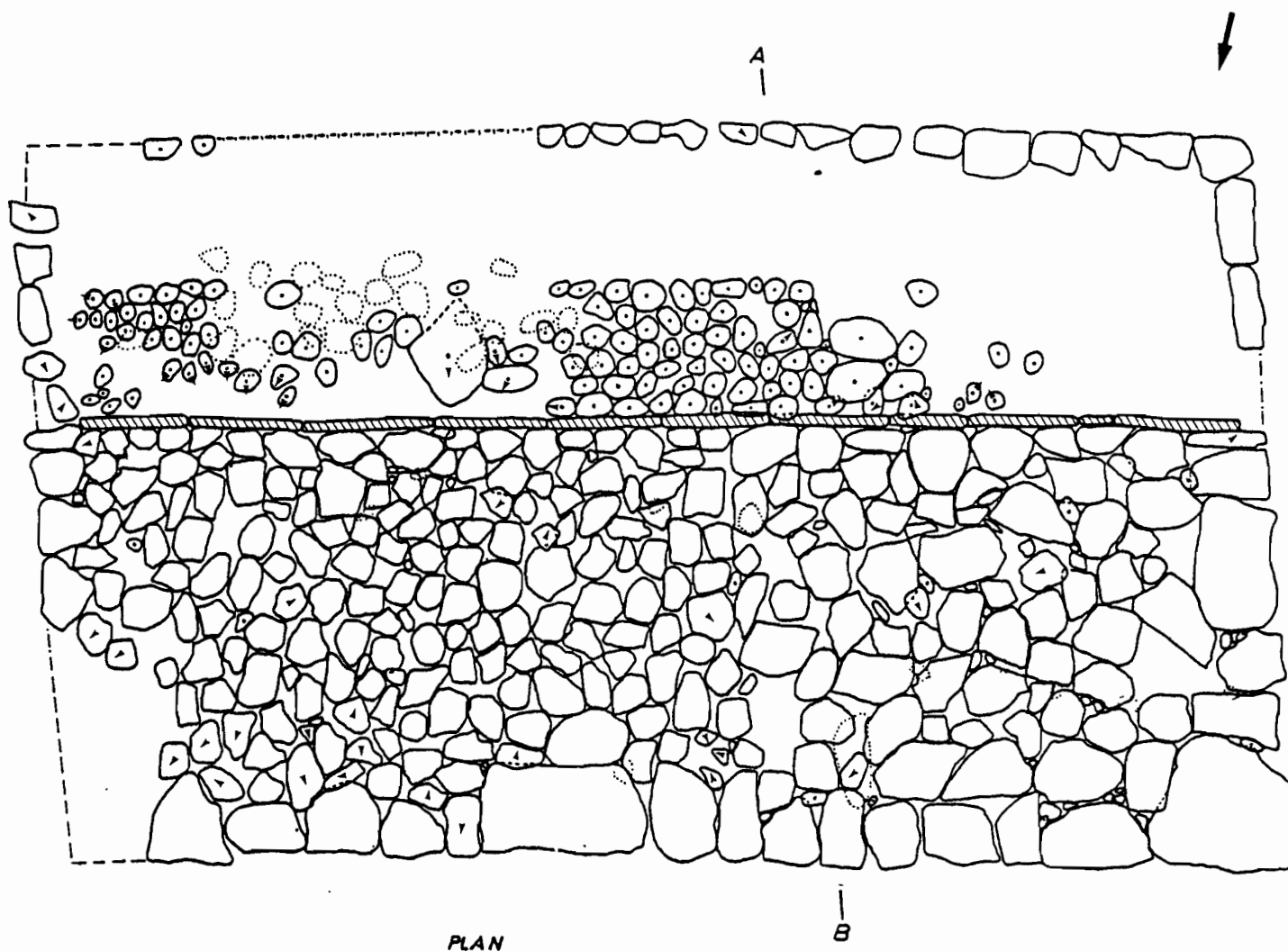


Figure n° 35.

PAEPAE \_ 32



PLAN

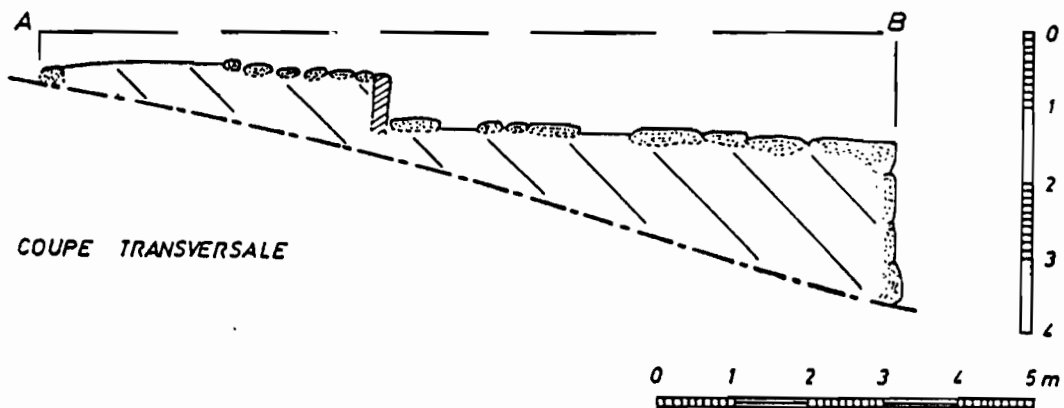


Figure n° 36

ORIENTATIONS DES PIERRES



LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

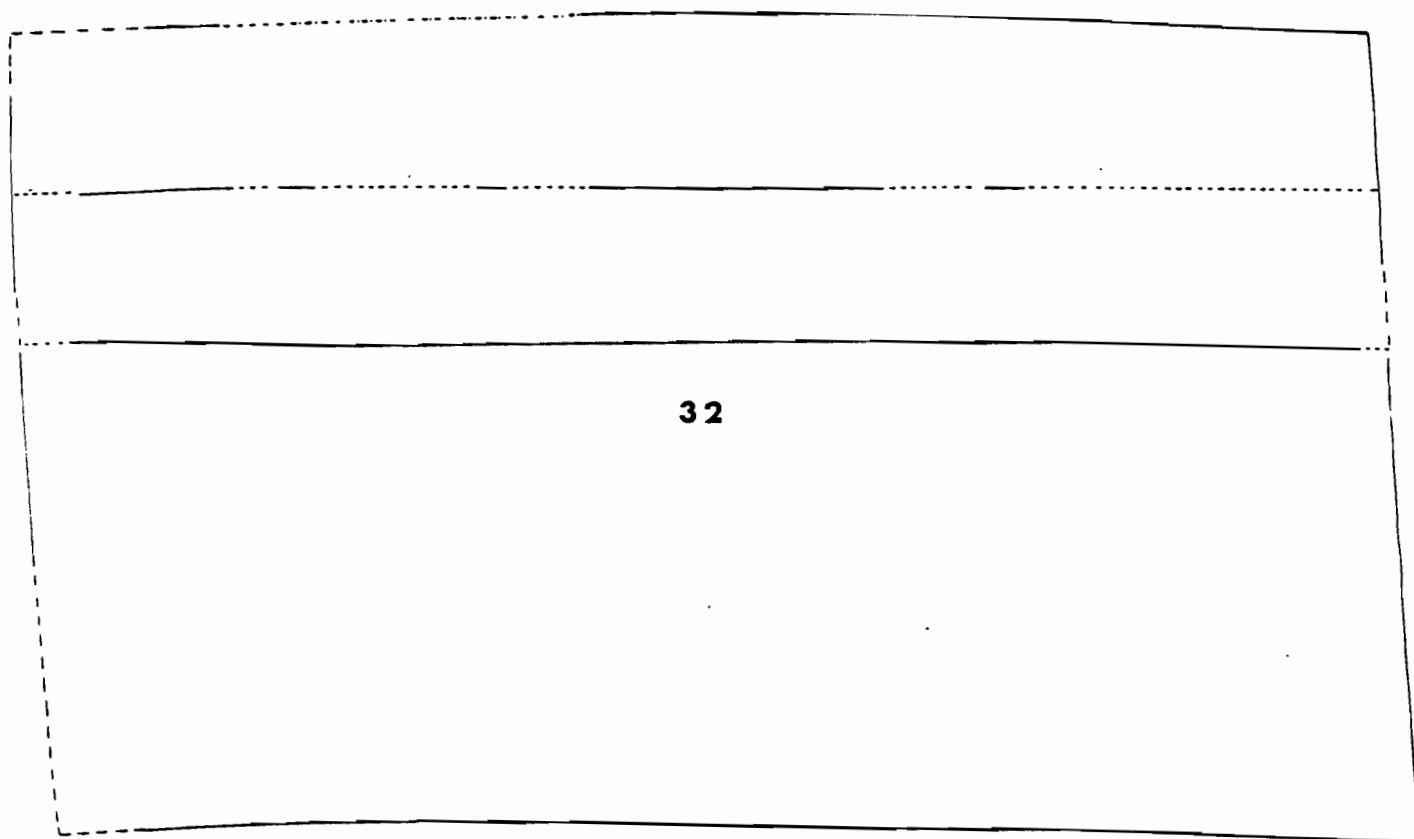


Figure n° 37.

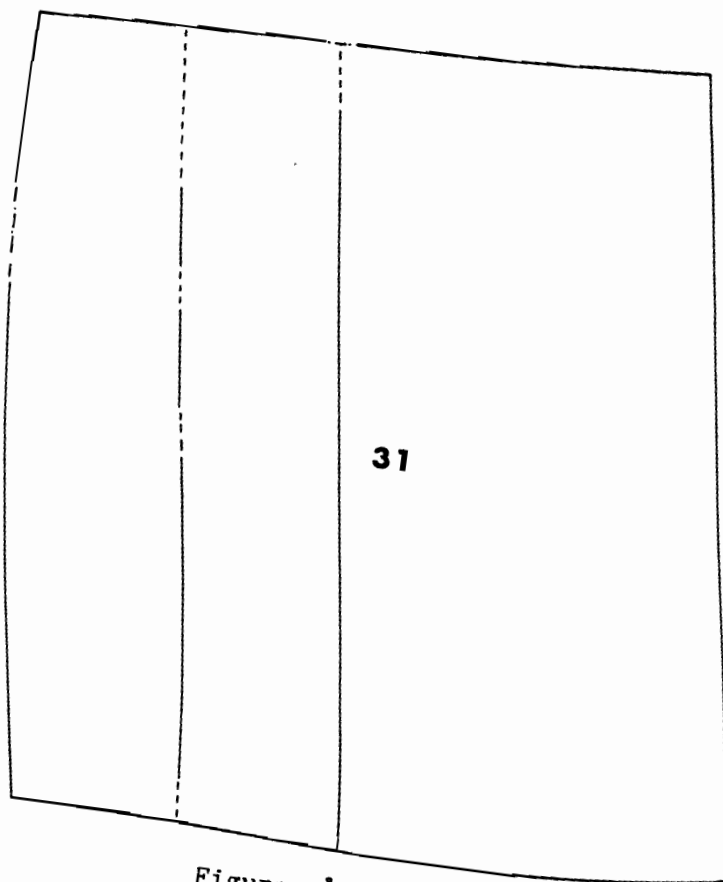
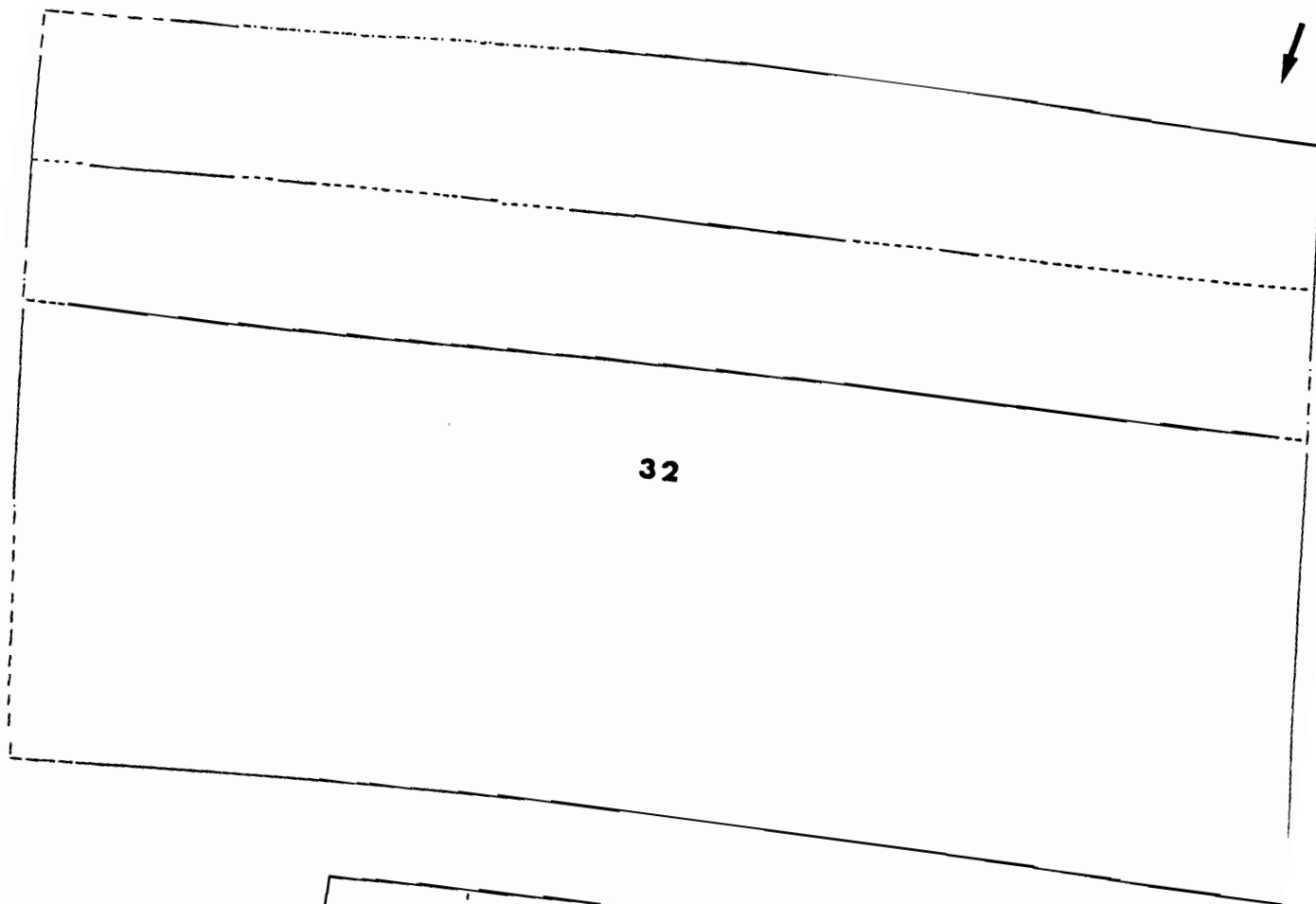


Figure n° 38.



VALLEE DE HAKAOHOKA

'Upe

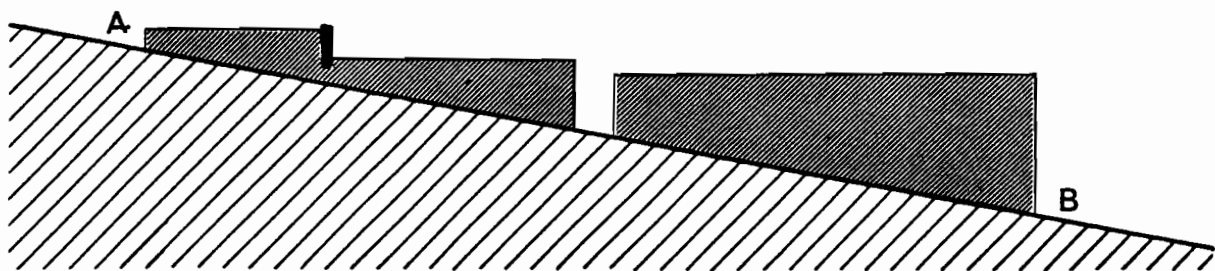
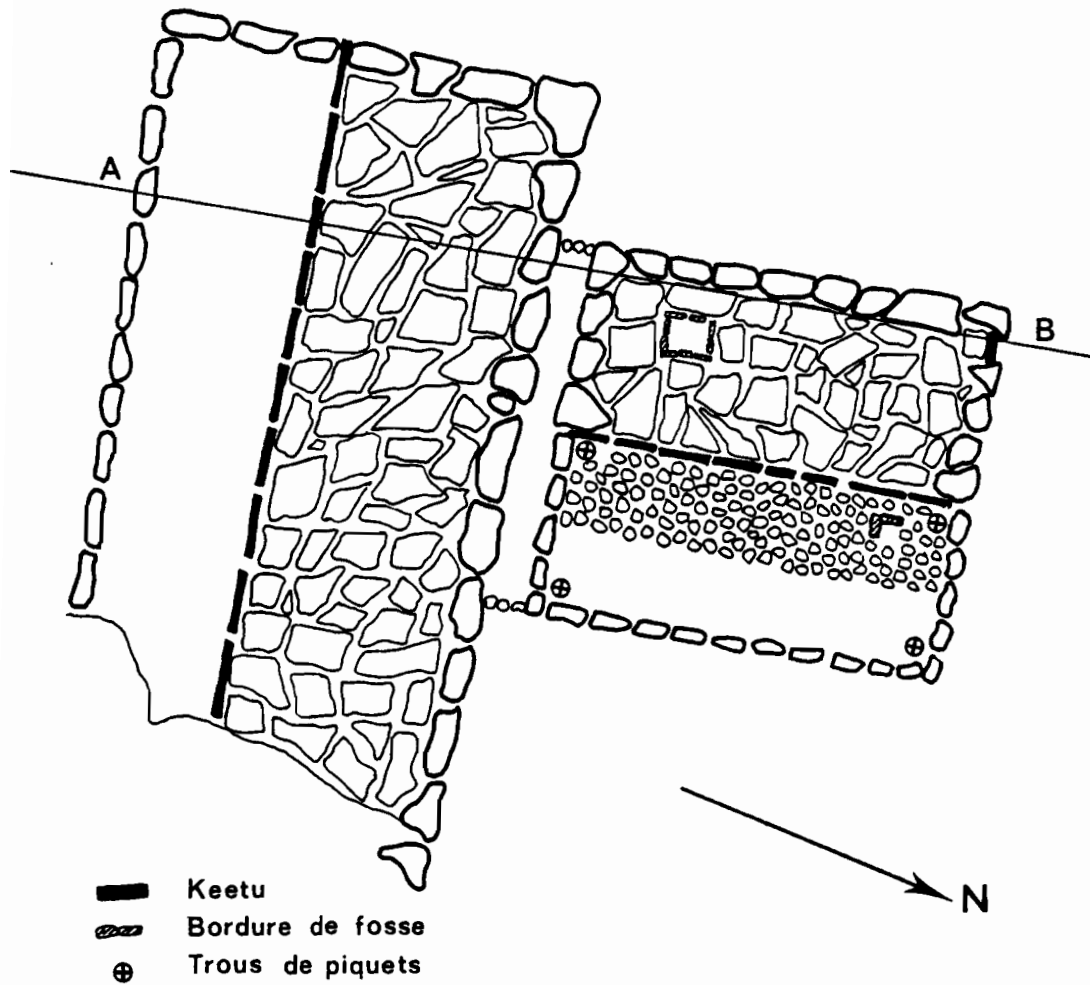
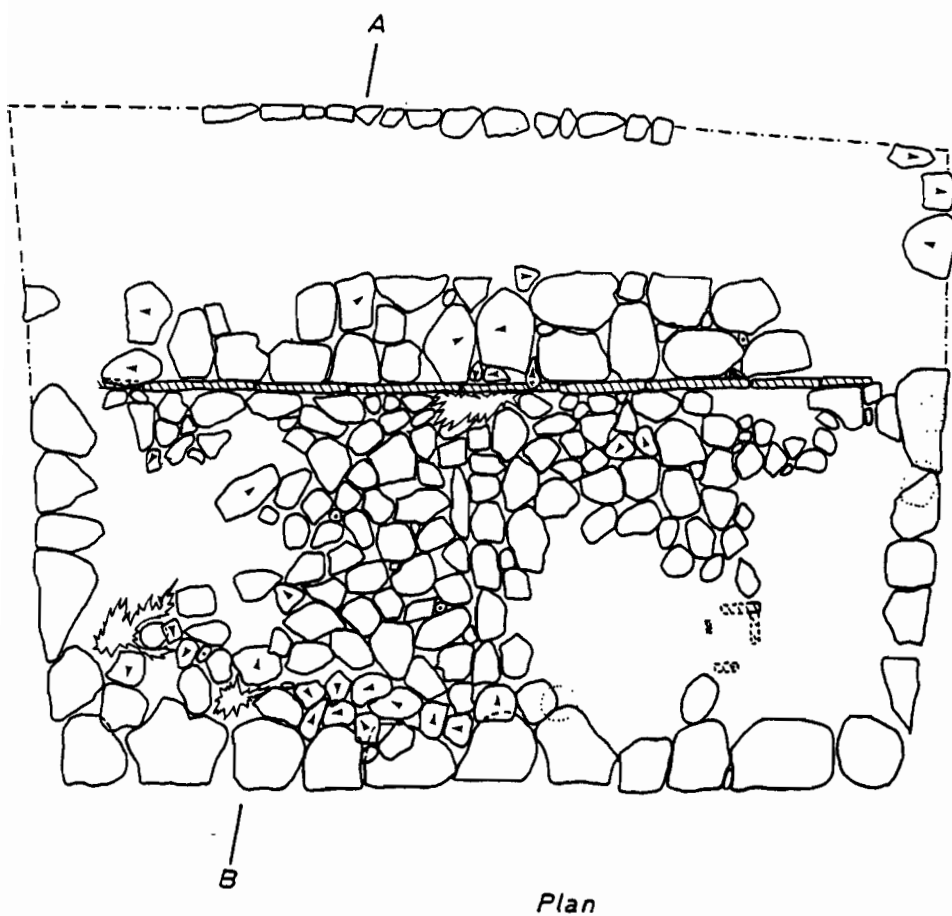
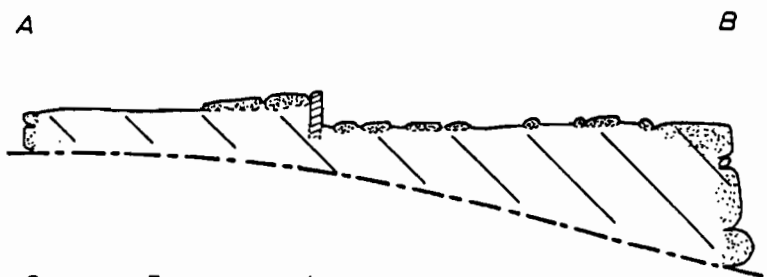
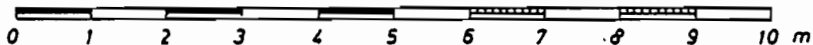


Figure n° 39 : UPE 31 et 32

Relevé et dessin de J.L. Candelot.



Plan



Coupe Transversale

Profil Extérieur Des Assises

Figure n° 40.

## ORIENTATIONS DES PIERRES



## LIGNES PRINCIPALES DU "PAEPAE"

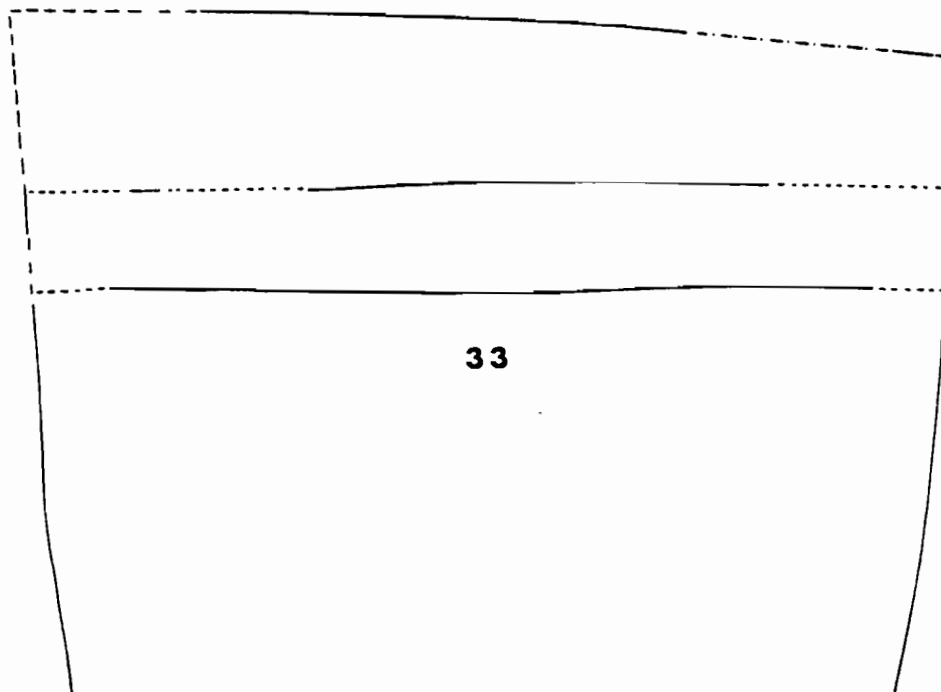
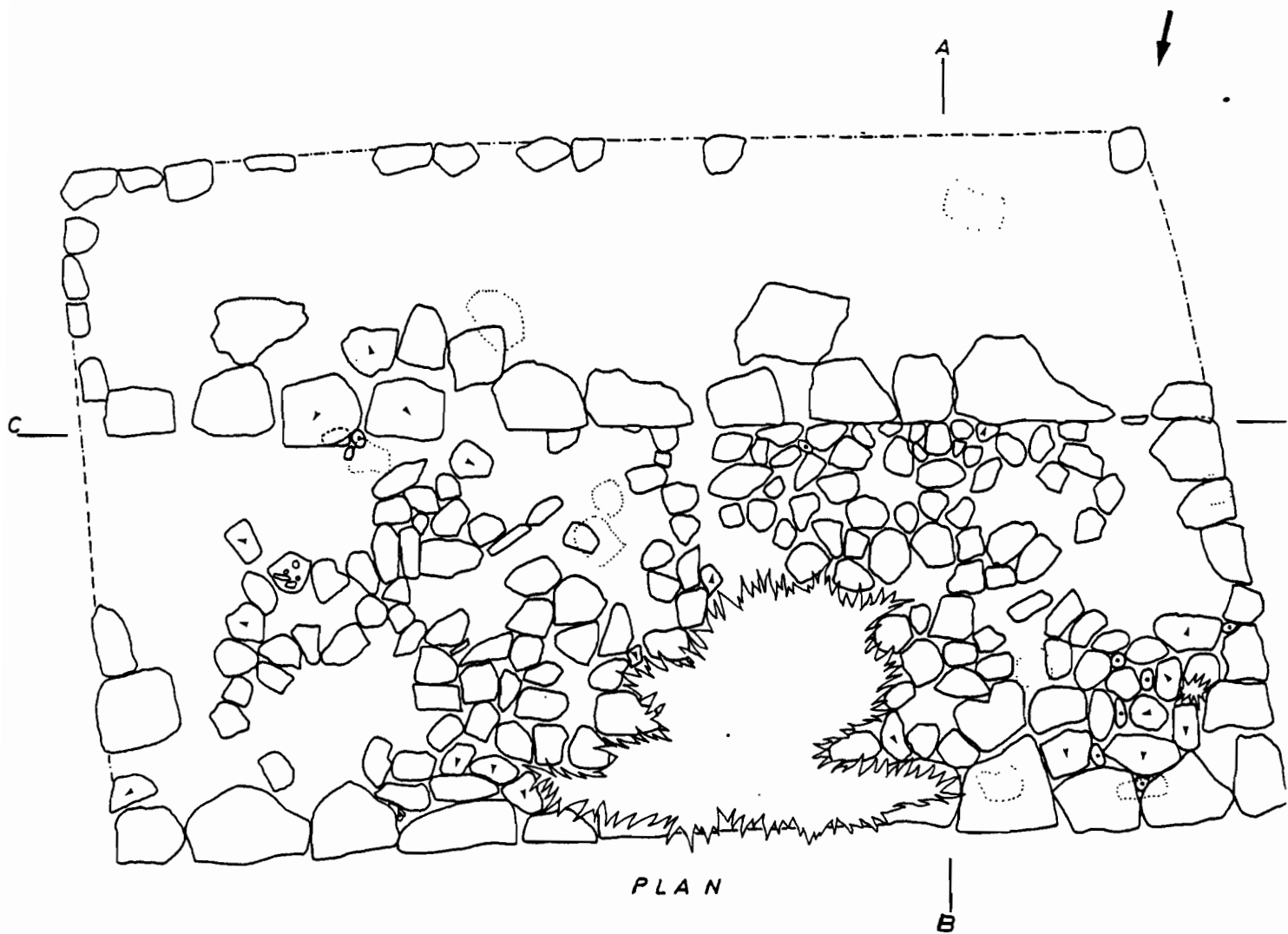


Figure n° 41.

PAEPAE\_35



C — Façade du Niveau Surélevé et COUPE LONGITUDINALE — D

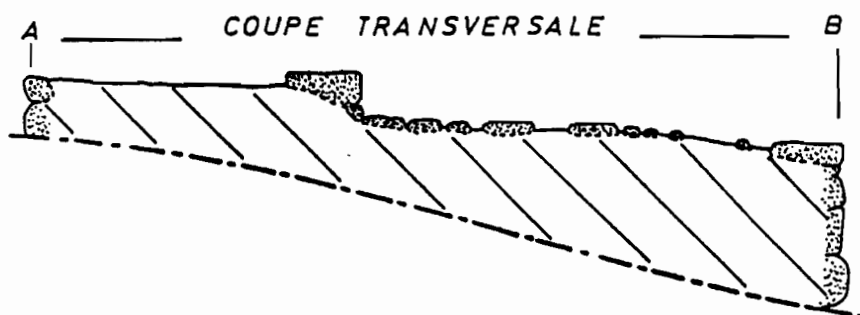
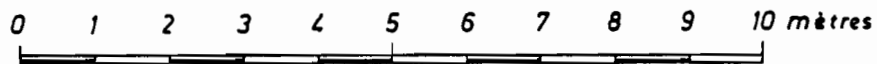
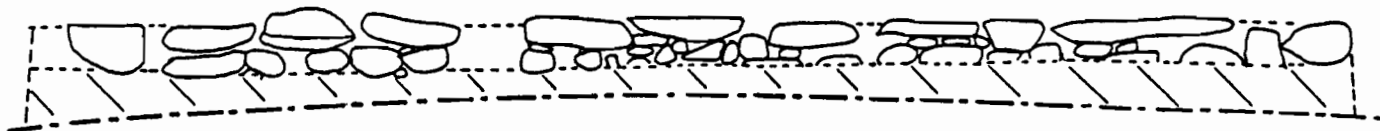


Figure n°42.

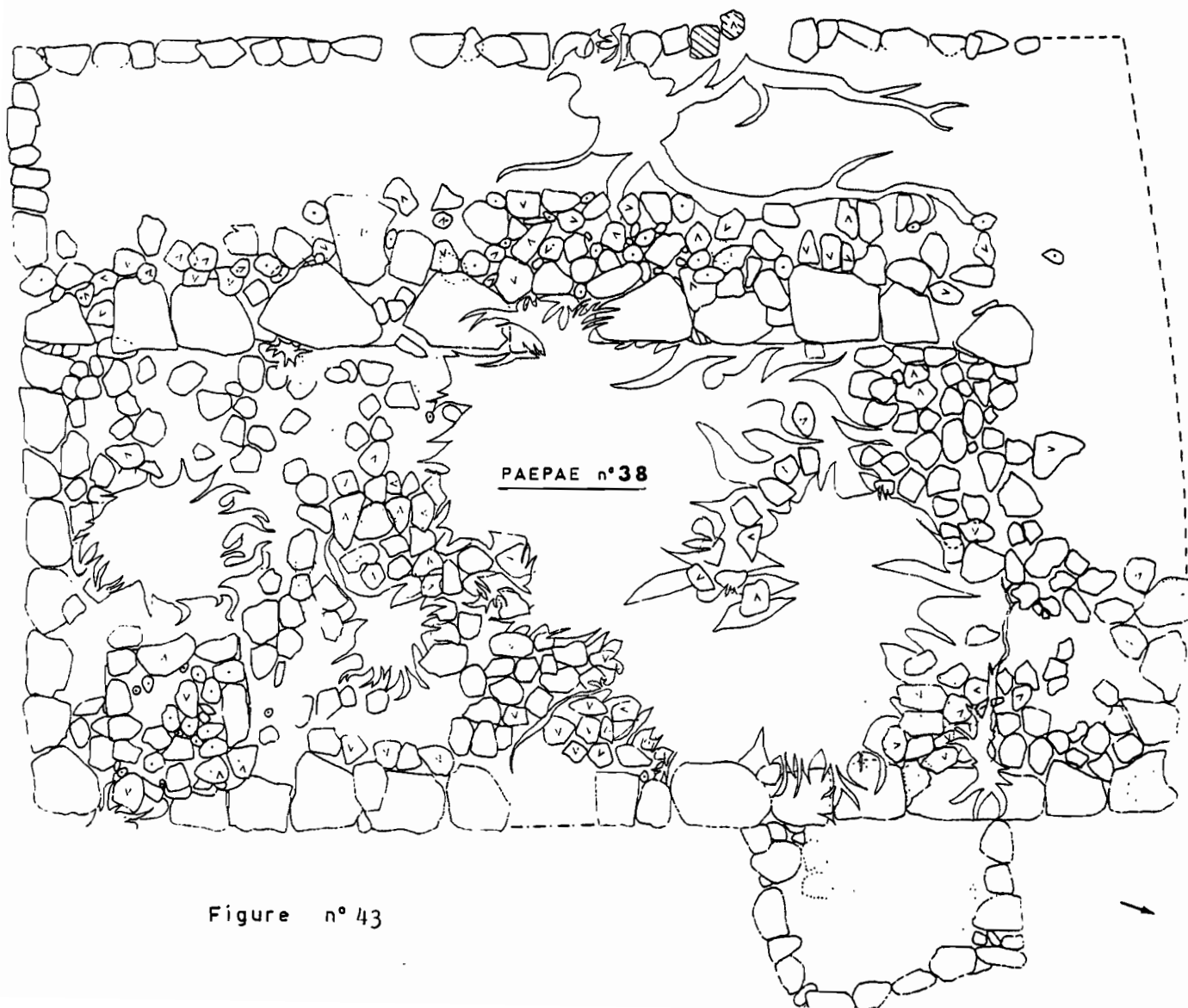
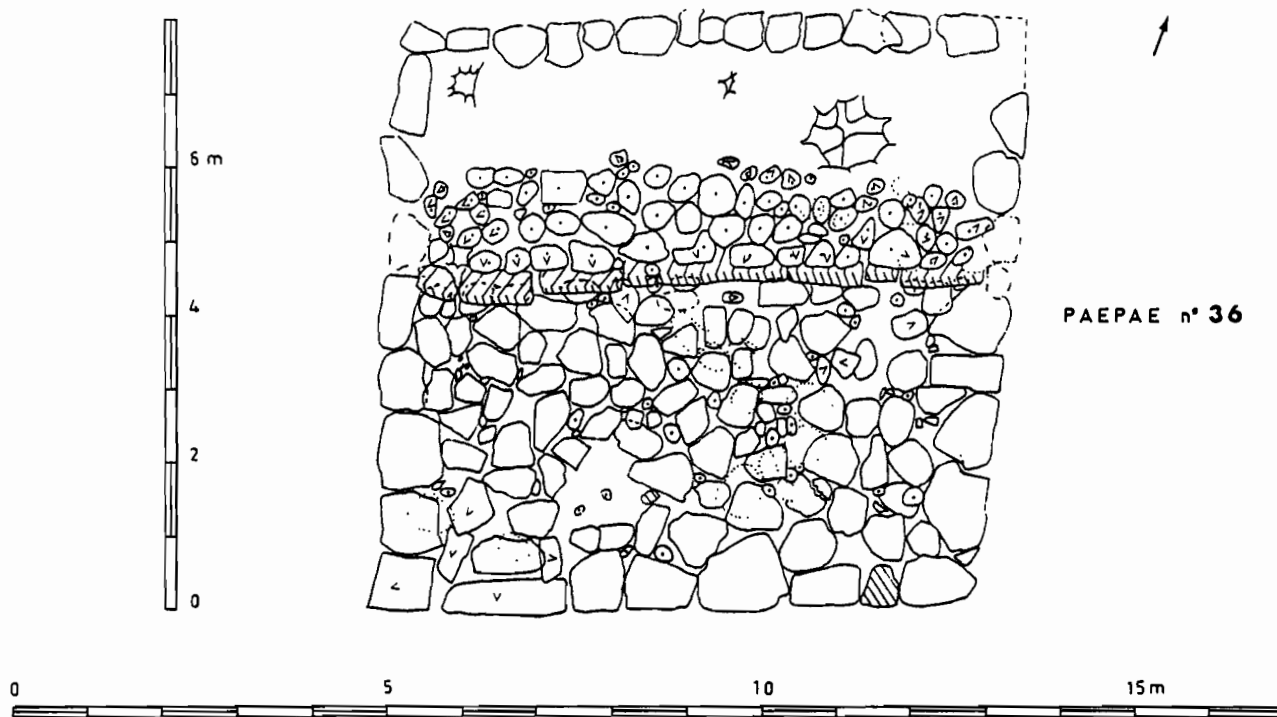


Figure n° 43

PAEPAE 39  
STRUCTURE P

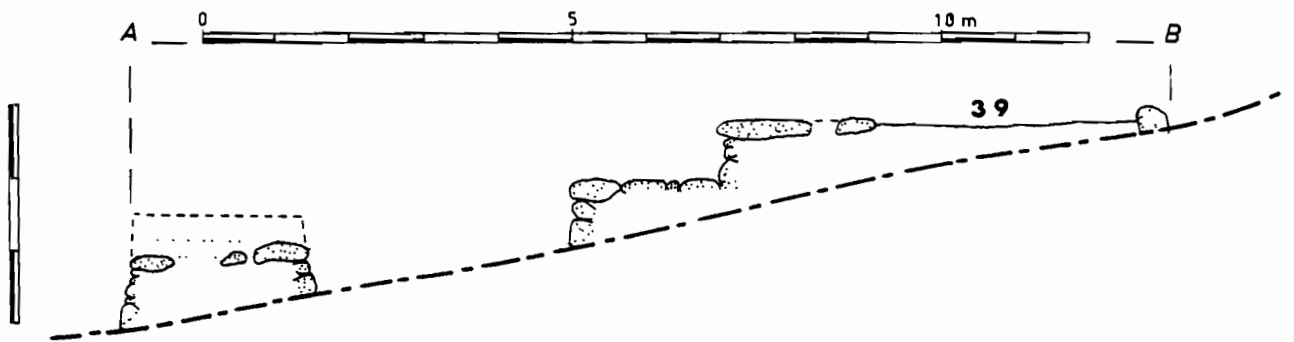
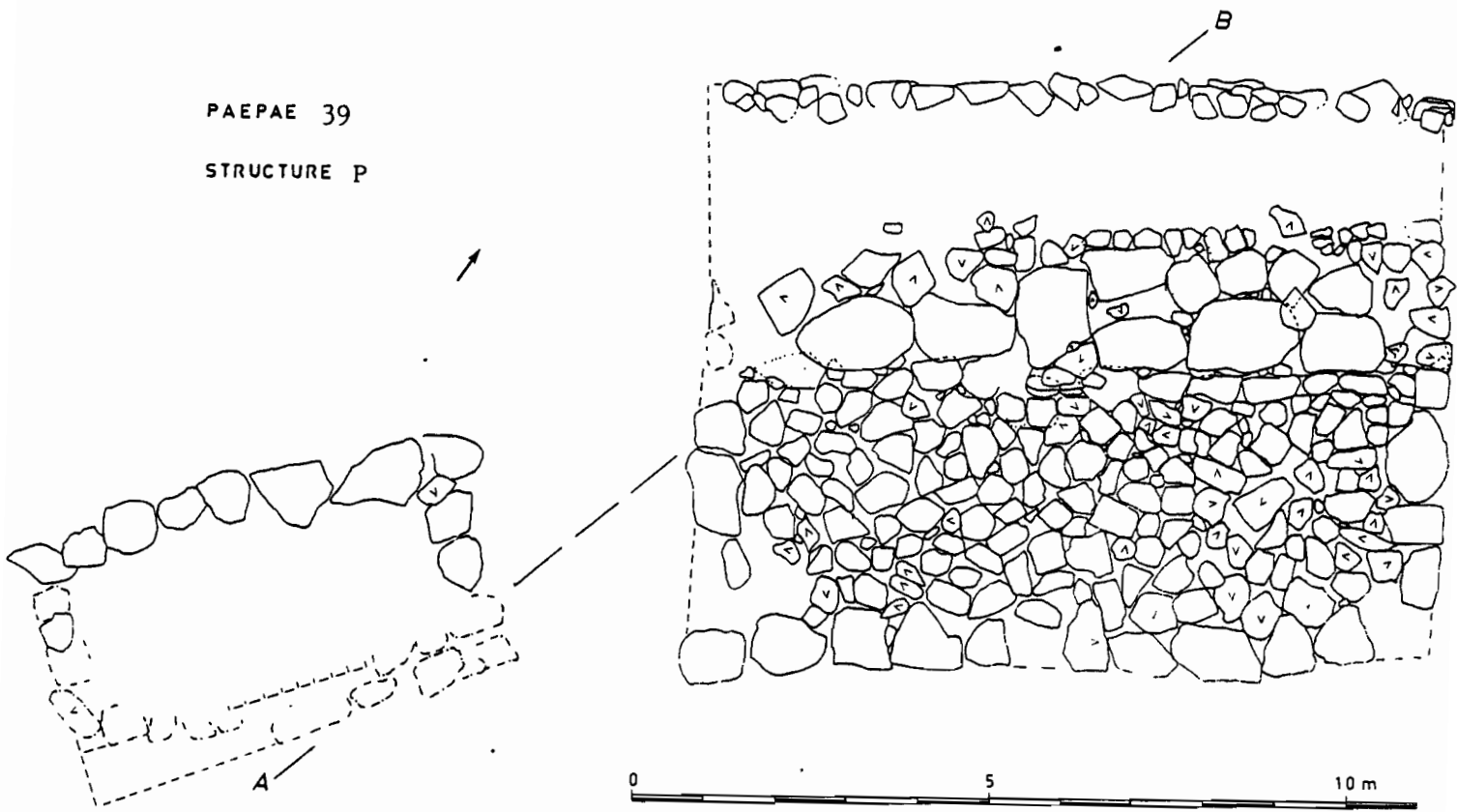


Figure n°44 : plan et coupe

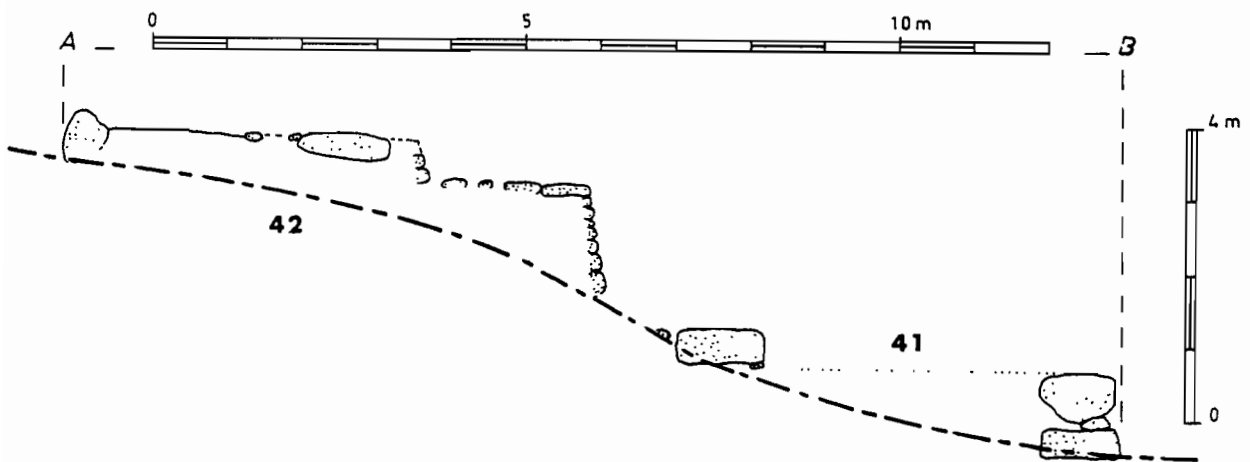
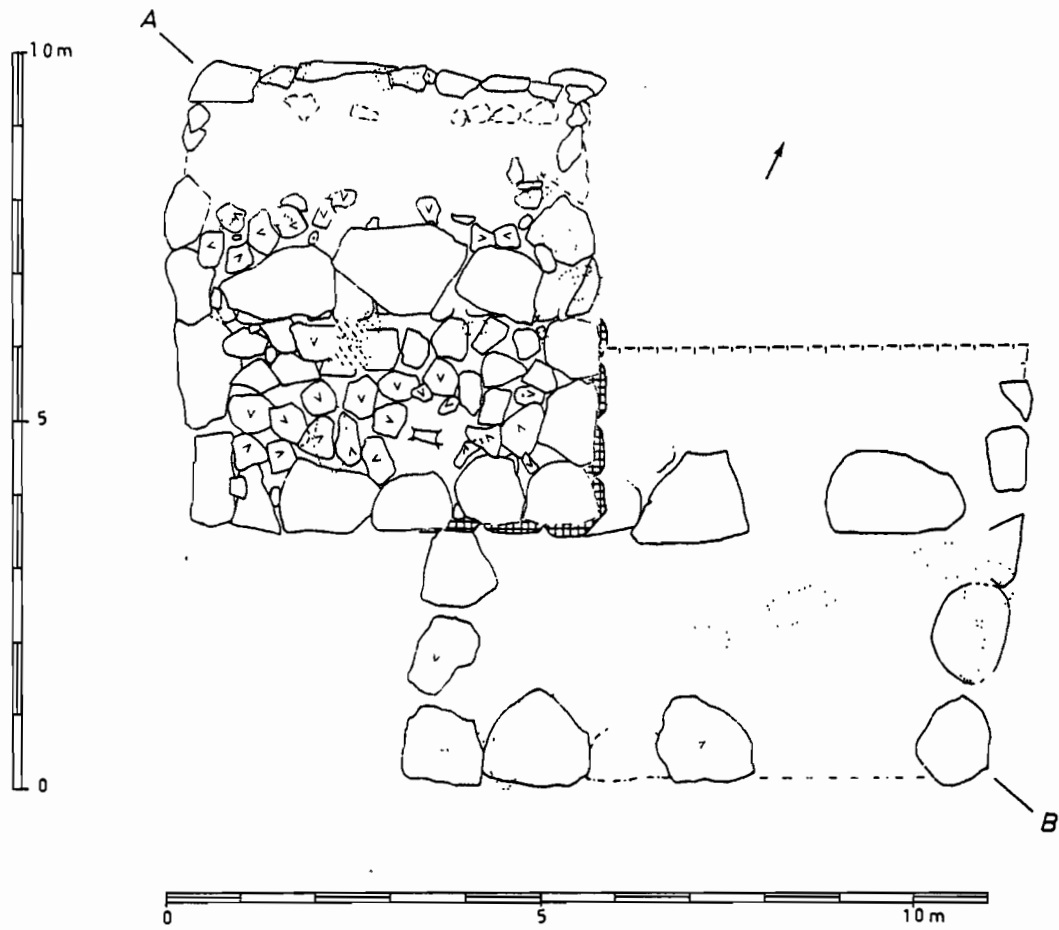
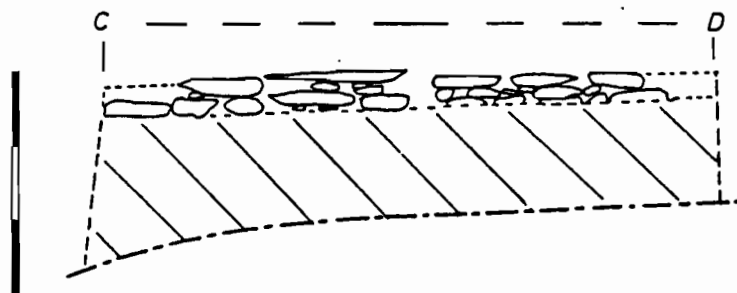
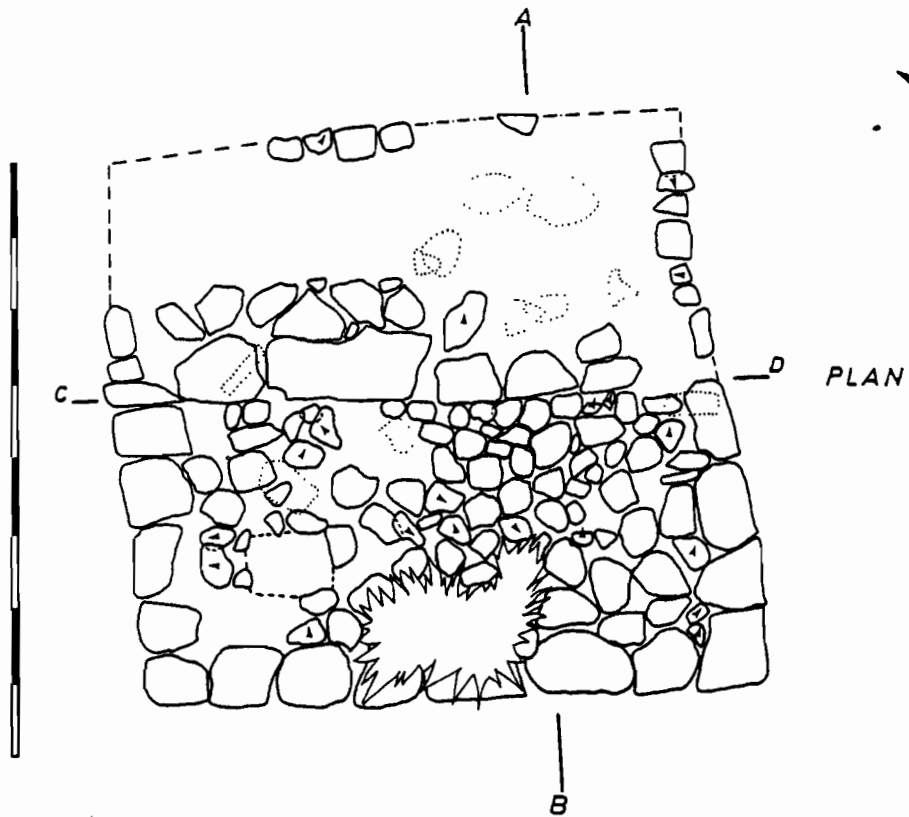
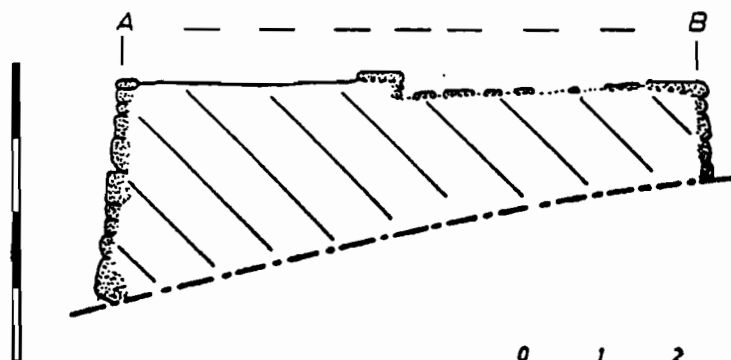


Figure n° 45: PAEPAE 41 et 42



*Façade du Niveau  
Surélevé et  
COUPE LONGITUDINALE*

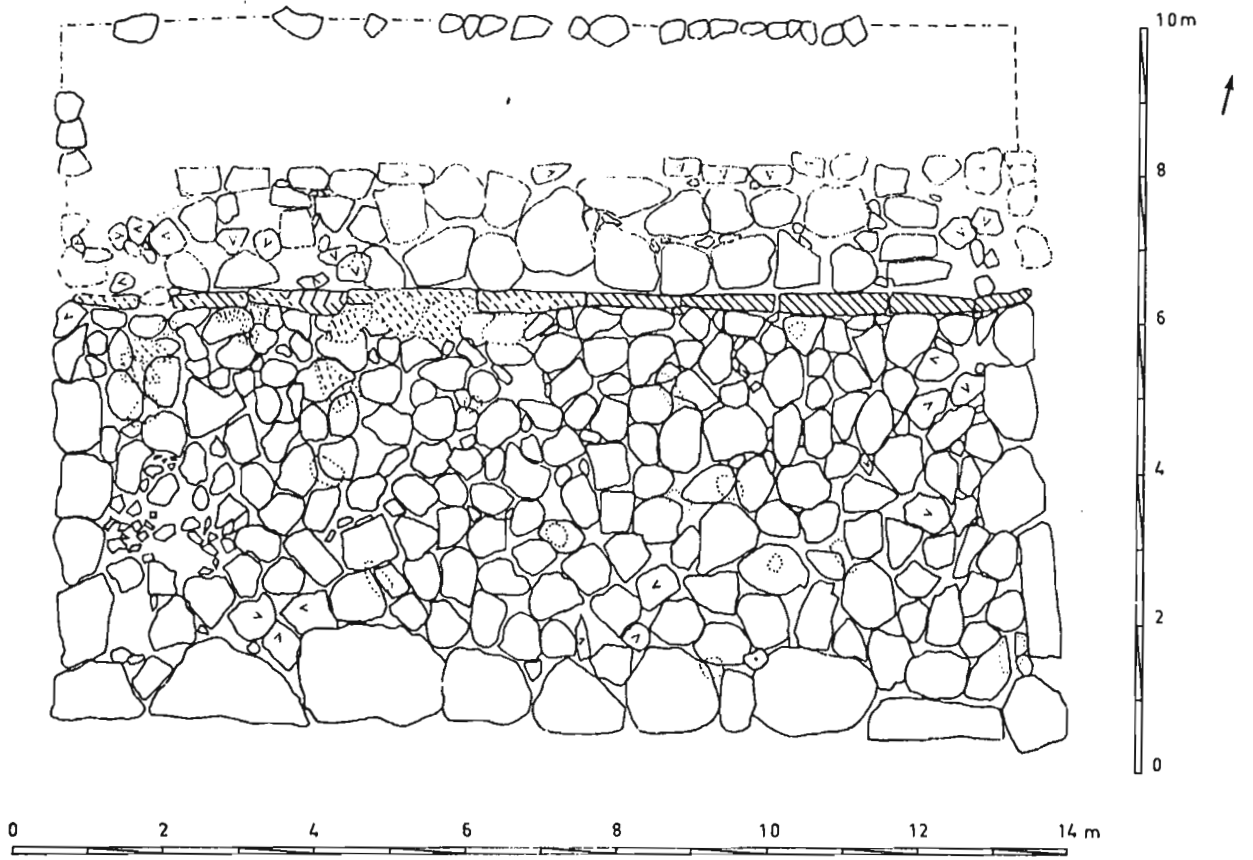


*COUPE TRANSVERSALE  
et Profil Extérieur  
des Assises*



Figure n° 46.





Figures n°47,48 : PAEPAE n° 50.

## ORIENTATIONS DES PIERRES



## LIGNES PRINCIPALES DU PAEPAE

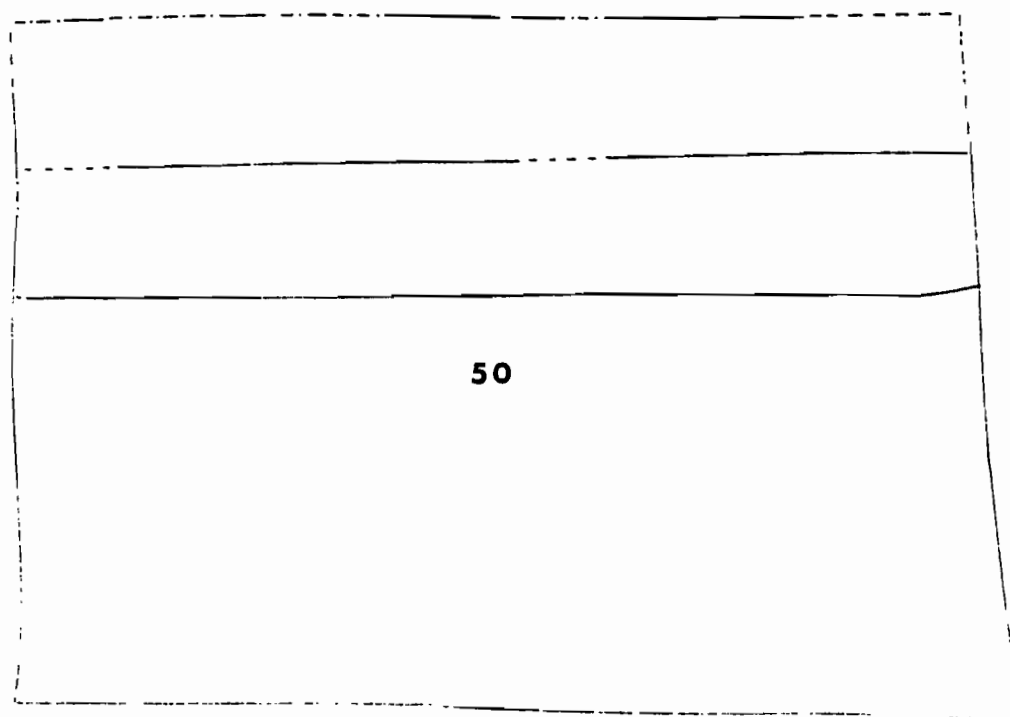


Figure n°49 : PAEPAE 50.

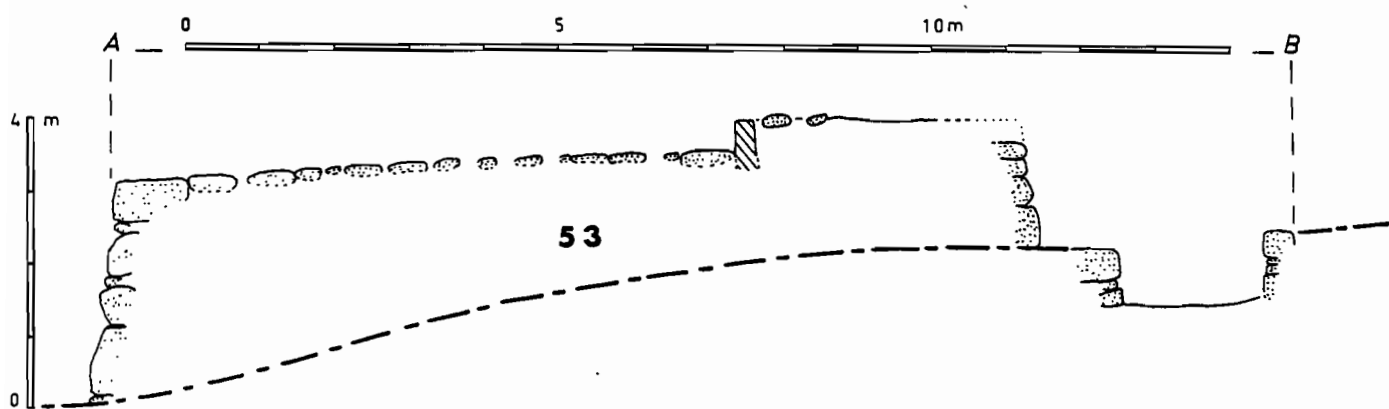
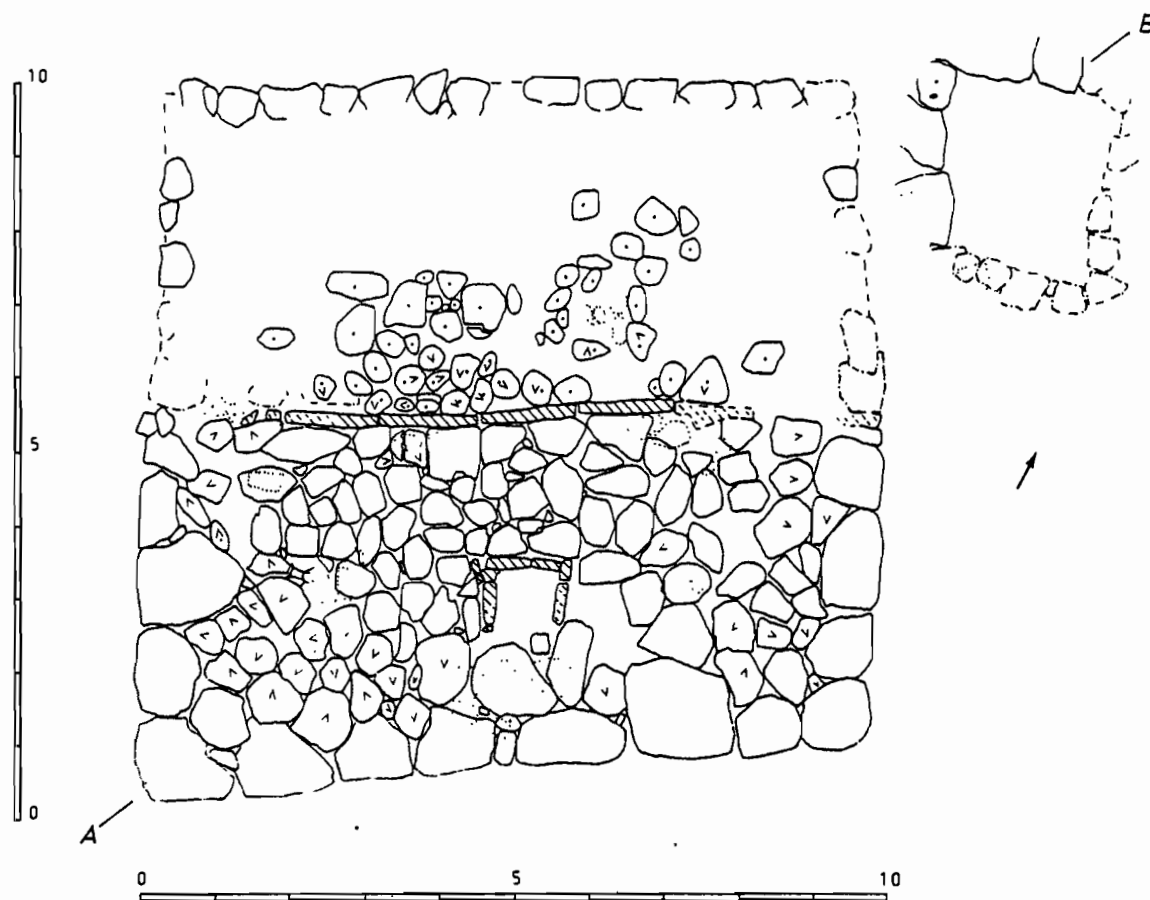
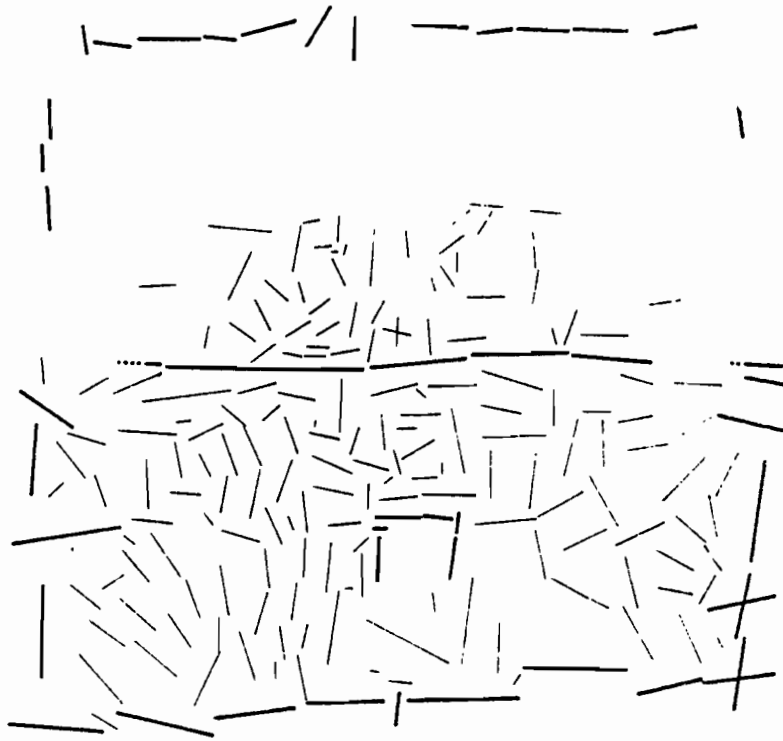


Figure n°50 : PAEPAE 53 et structure annexe, ua ma?

## ORIENTATIONS DES PIERRES



## LIGNES PRINCIPALES DU PAEPAE

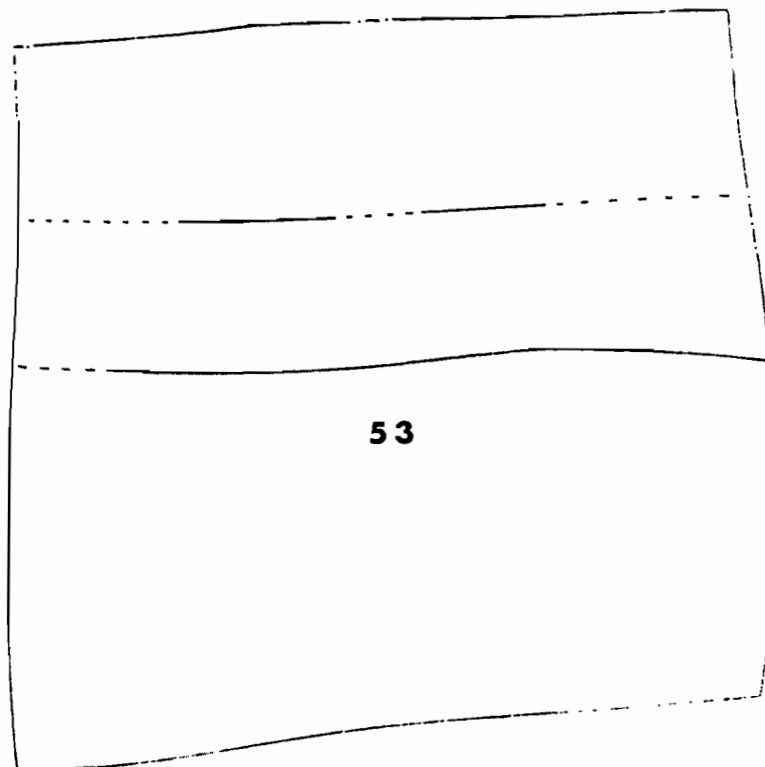


Figure n°51 : PAEPAE n°53

PAEPAE ASSOCIES

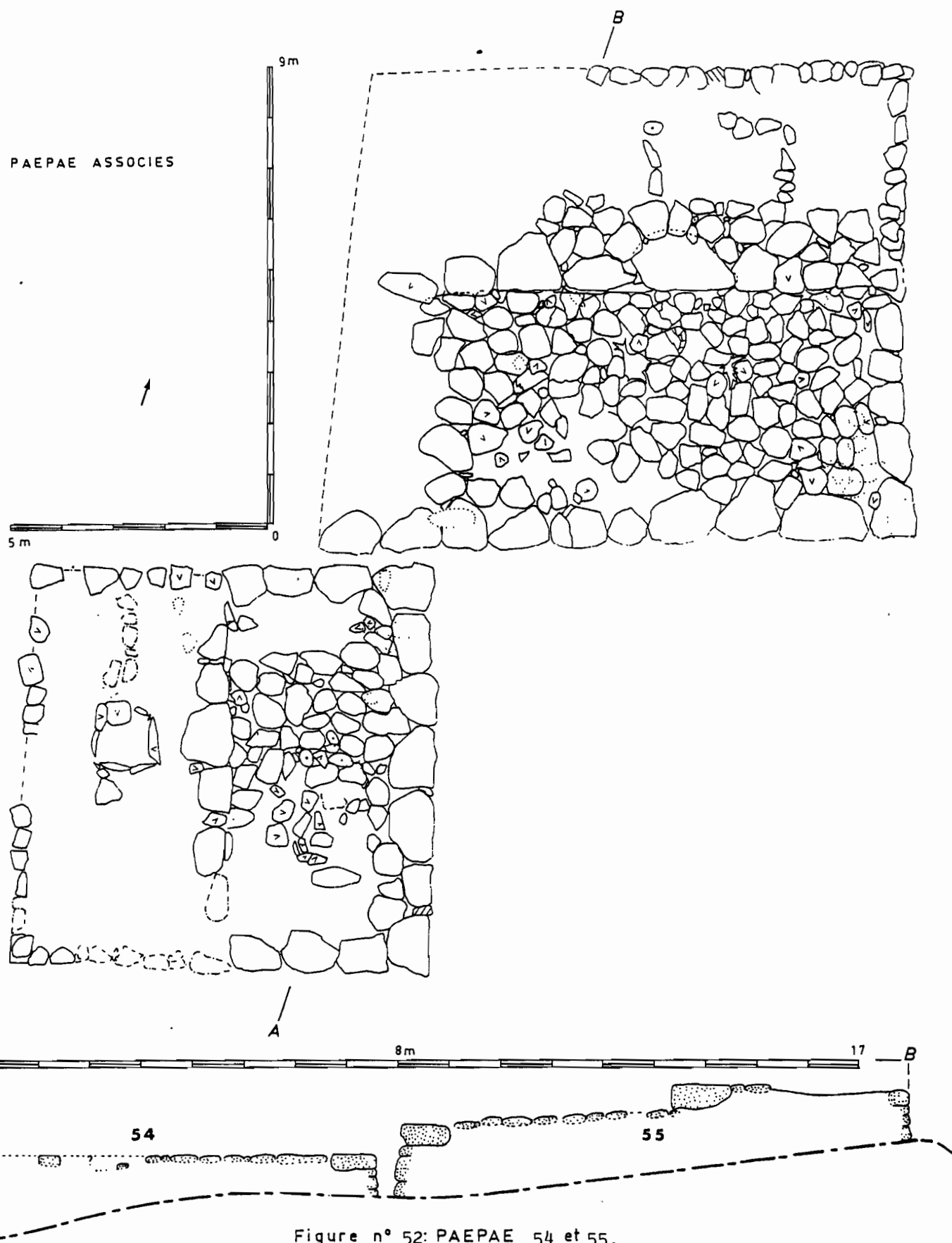


Figure n° 52: PAEPAE 54 et 55.

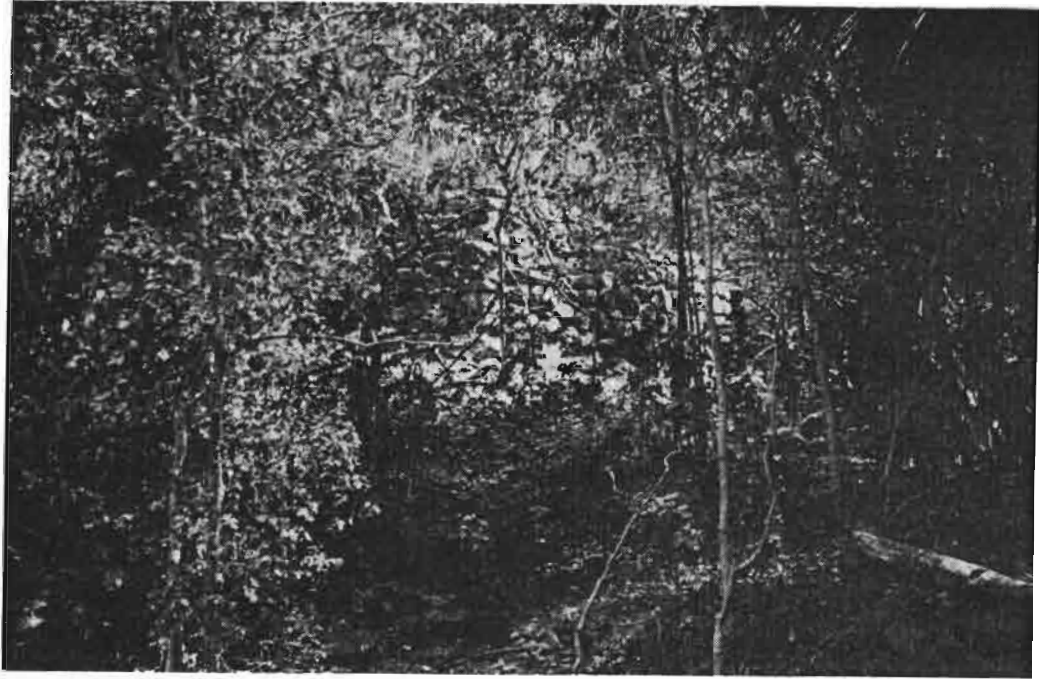


Figure n° 53 : Lithique et végétal :  
 les structures reconquises par la végétation  
 (Hakaohoka : *upe* 31). Cliché J. Garanger.

Le débroussage est bien avancé, le soleil peut éclairer la construction qui, sinon, serait dans l'ombre de la végétation comme alentour.

On distingue l'angle arrière gauche du *paepae* du chef. Cet angle se dresse à 3,30 m et fut implanté sur les restes d'une ancienne structure.



Figure n° 54 : *upe* associés.  
(Hakaohoka, *upe* 32 et 31).

Au premier plan, le *upe* 32 : on aperçoit, à gauche, la bordure de *keetu* qui surplombe de 0,60 m le pavage du *paéhava vaho*.

A l'arrière plan, le *upe* 31 : on distingue, de droite à gauche, son mur arrière, le *oki* de terre, le pavage de galets du *paéhava oto* puis celui, plus bas et à gauche, du *paéhava vaho* ou "véranda".



Figure n° 55 : *paéhava vaho*

(Hakaohoka : *upe* 31).

Vue prise de la véranda du *upe* 32 dont on aperçoit trois blocs de bordure au premier plan.

Le *upe* 31 s'élève, en façade, à 3 m en moyenne. Sa "véranda" ou *paéhava vaho* comporte une surface quadrangulaire, non pavée, qui est une aire de combustion. A l'arrière plan, vers son angle, une dalle de 0,70 m de haut est fichée entre le pavage ; inclinée volontairement, elle servait de dossier.





Figure n° 56 : *paepae* de chef, vue de face.

(Hakaohoka, *upe* 31) Cliché J. Garanger.

Ce *upe*, le plus élaboré de la vallée, se caractérise entre autres par sa bordure de *keetu* très travaillée (voir chapitre 1-2-4, p. 116 et figure suivante), deux aires de combustion (l'une petite à l'intérieur du *hae*, l'autre plus grande sur le *paéhava vaho*), et une dalle dossier (que l'on distingue à l'angle gauche). En contrebas le personnage donne une idée des dimensions de ce *upe*.



Figure n° 57 : Bordure de *Keétu*.

(Hakaohoka : *upe* 31).

Cette bordure limitant le *haé* du *paepae* du chef, est la plus belle de Hakaohoka. La dalle située exactement au centre mesure 1,50 m de long et 0,45 m de haut, elle porte trois bas reliefs rectangulaires (de même que le *keétu* central du *upe* 36) et un décor gravé. Les Marquisiens ont joué sur la longueur des dalles, la texture et la couleur des roches, pour disposer les *keétu* dans une parfaite symétrie de part et d'autre de la dalle centrale. Ils ont également ajouté un décor qui épouse et réhausse cette symétrie (voir chapitre 1-2-4, p. 116). On distingue, à droite, la représentation d'un lézard.



Figure n° 58 : Surface d'un *upe*, vue plongeante.

(Hakaohoka : *upe* 53).

Au centre, la ligne de *keétu* sépare les deux parties de ce *upe* long de neuf mètres.

\* A gauche : la partie anciennement couverte par le *haé*, *oki* non pavé et pavage (de galets et pierres roulées par les eaux) entre le *oki* et les *keétu*.

\* A droite : le *paéhava vaho*, non couvert par l'habitation et plus en contrebas. Il est pavé sur toute sa surface excepté un espace carré de 1 m, bordé de *keetu*, qui est destiné à diverses structures de combustion.

La hauteur de ce *upe* est d'environ 1,50 m à l'arrière, de plus de 3 m en façade.



Figure n° 59 : Pavage de *paéhava vaho*  
(Hakaohoka : *upe* 7).

A 50 m de la mer, le pavage de ce *upe* est essentiellement constitué de gros galets (de 0,40 m en moyenne) choisis sur la grève. Les *upe* du bord de mer (zone I ou Aire littorale) sont les seuls à posséder des *paéhava vaho* ou "véranda" de galets. Plus à l'intérieur, dans la vallée, seuls quelques *paéhava oto* sont parfois couverts de galets ainsi que de rares structures généralement *tapu*.

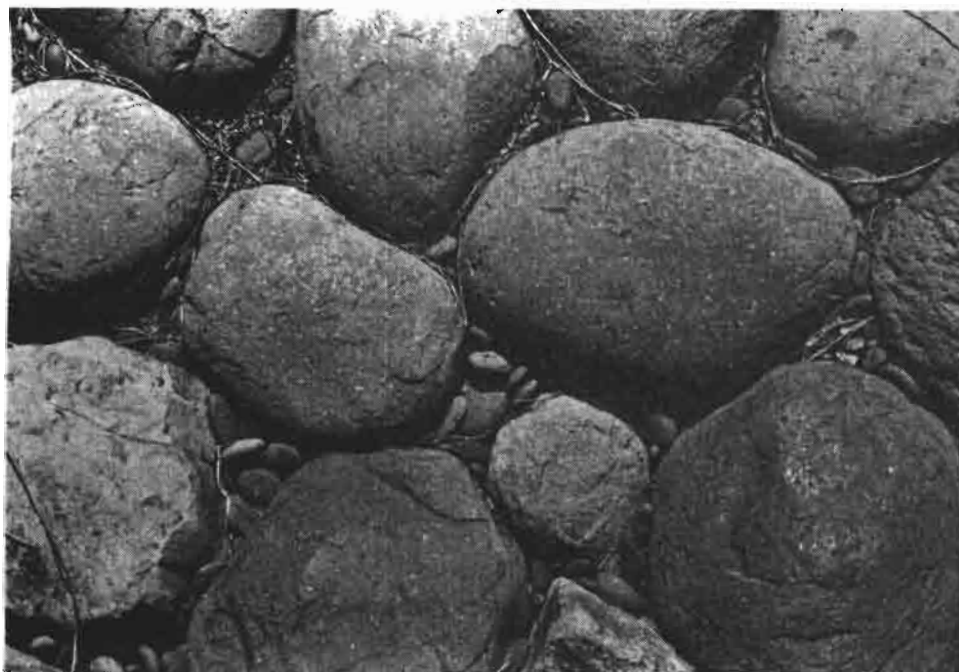


Figure n° 60 : Vue rapprochée du pavage précédent.

Les galets de pavage mesurent de 30 à 50 cm. Les interstices ont été comblés par des graviers de 3 à 7 cm, également collectés sur la grève.

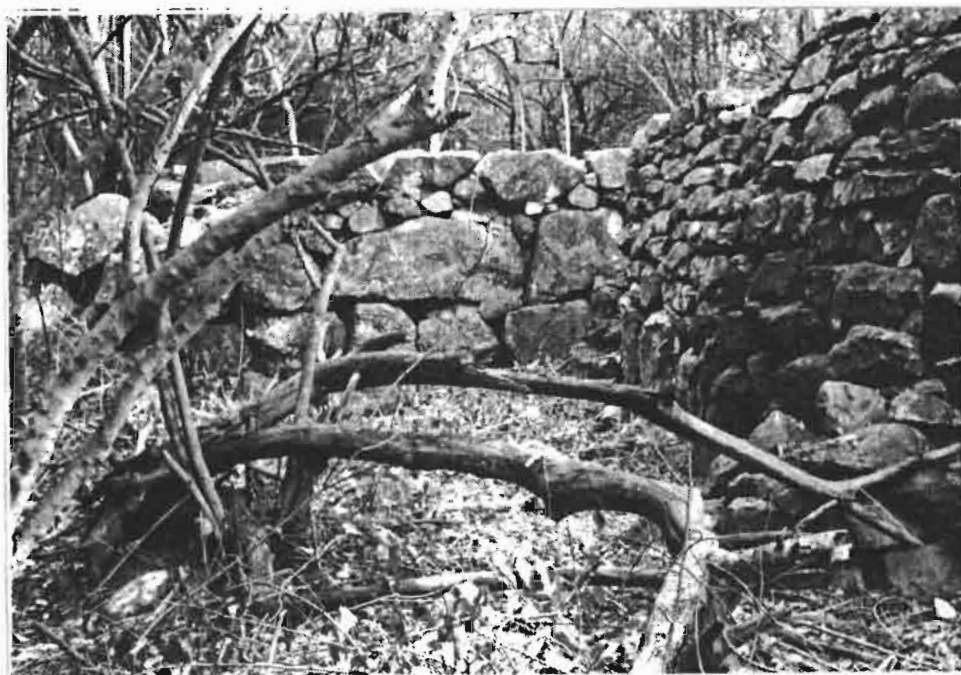


Figure n° 61 : Mur arrière et mur de façade de *upe*  
(Hakaohoka : *upe* 31 et 32).

Le choix de cette prise de vue met l'accent sur la différence qui existe habituellement dans le traitement des différents murs d'un *upe*. En effet, les blocs cyclopéens étaient réservés à la façade et à la partie antérieure des murs de côtés, les pierres plus petites à la partie postérieure du *upe*.

A droite, le mur arrière du *upe* 31 atteint 3 m de haut, il est contrebuté à sa base. A l'arrière plan, le mur de façade est celui du *upe* 32, il mesure 2 m de hauteur.



Figure n° 62 : Mur de façade  
(Hakaohoka : *upe* 23)

Ce Marquisien mesure 1,75 m, il s'adosse à la façade du *upe* 23 qui est établi sur un terrain en pente. Les pierres ne suivent pas le sol mais s'implantent horizontalement. Le sommet du mur est limité par une suite d'arases très régulières qui borde le pavage du *paehava vaho*. Les lits d'attente de ces pierres d'arasement sont de niveau, contrairement à leurs lits de pose de hauteur très diverse.



Figure n° 63 : Appareillage de mur  
(Hakaohoka : *upe* 22).

Le grand manguiier s'appuie sur la façade du *upe* dont on distingue le *paéhava vaho* et l'angle avant gauche qui mesure 1,20 m de hauteur.

Les pierres de l'assise de base du mur sont placées horizontalement. Au-dessus, de grands blocs sont calés verticalement, de façon à offrir à l'extérieur leur plus grande face ; au-dessus, des pierres permettent de préparer l'horizontalité de l'assise supérieure. Cette dernière est composée, en grande partie, de dalles posées à plat dont le sommet est au niveau du pavage du sol de la "véranda" ou *paéhava vaho*.



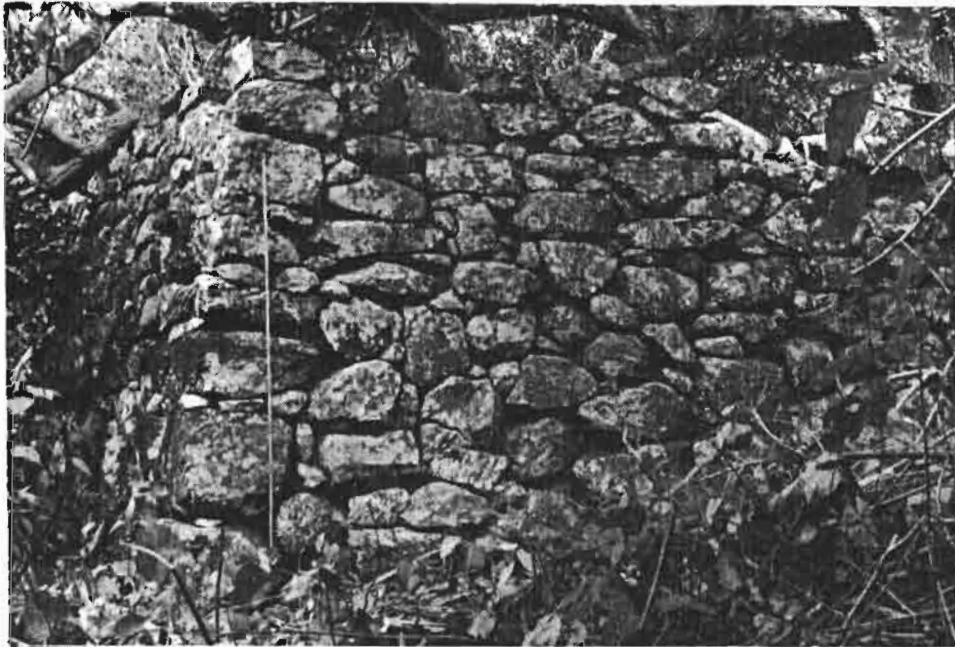


Figure n° 64 : Angle arrière gauche  
(Hakaohoka : *upe* 22).

La hauteur de la mire (2 m) donne une idée des dimensions des blocs et des murs, sa disposition, verticale, montre le fruit donné à cet angle.

L'appareil des murs est irrégulier et les pierres sont relativement petites par rapport à la partie antérieure de cette construction (voir figure précédente). L'angle forme une chaîne traitée avec davantage de soins et constituée de blocs plus importants et réguliers.

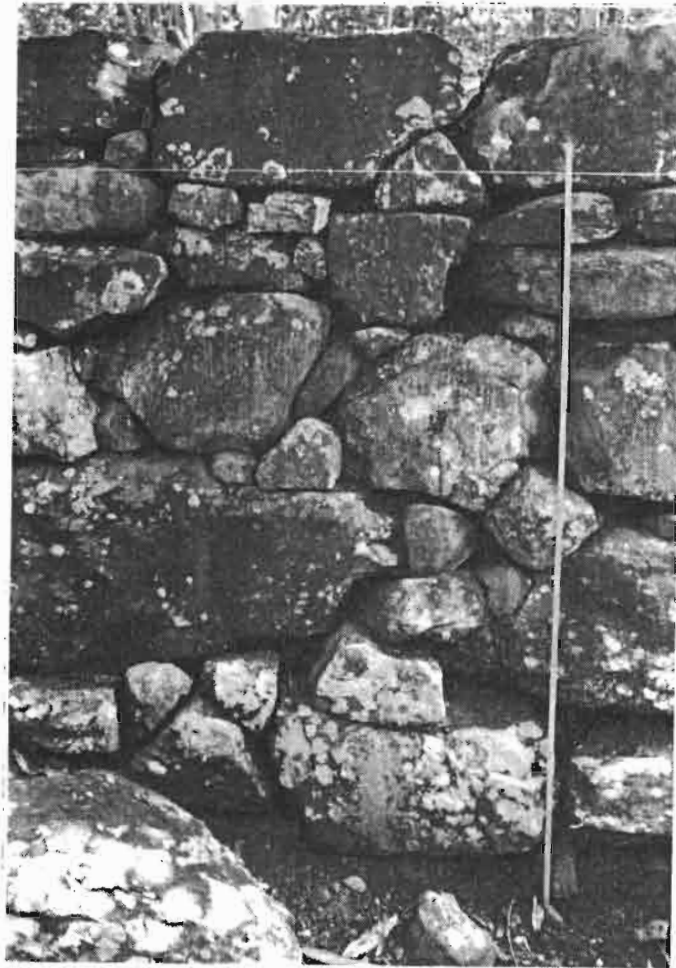


Figure n° 65 : Chaîne d'angle  
(Hakaohoka : *upe 27*).

La mire est de 1 m. Cette chaîne d'angle, avant droite, est constituée de la superposition de quatre gros blocs choisis pour leur dimension et leur régularité. En effet, ils possèdent, en parement, deux faces planes formant angle droit. La pierre de sommet en possède une troisième, perpendiculaire aux deux autres, qui assure ainsi un élément du sol du *paéhava vaho*.



Figure n° 66 : Remplissage  
(Hakaohoka : *upe* 27).

Vue prise de l'angle arrière droit du *upe*. Cet angle, et avec lui une bonne partie de la structure, est éboulé. Il subsiste, du mur de côté, de gros blocs appareillés. Le remplissage intérieur du *upe* est constitué de pierres plus petites et de cailloutis. Au sommet, une couche de terre est encore bien visible, son rôle fut d'assurer la bonne horizontalité du pavage. Ce dernier est constitué de gros galets plats (de 30 à 70 cm de longueur) pavant le *paéhava ôto*.



Figure n° 67 : Mur de façade  
(Hakaohoka : upe 23).

La mire mesure 2 m. Ce mur, monté en appareil irrégulier est constitué de blocs naturels présentant en parement une face relativement plane. Les joints entre les gros blocs sont assurés par de plus petites pierres bien calées. L'assise supérieure est faite de grands blocs réguliers et horizontaux qui forment la bordure du *paéhava vaho*.

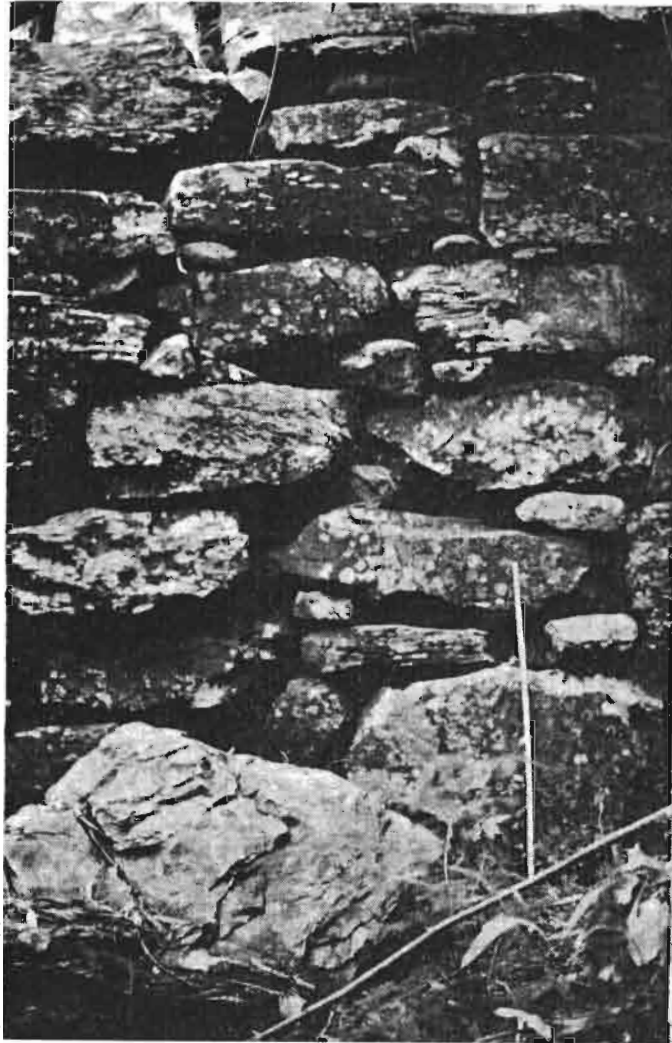


Figure n° 68 : Mur de façade  
(Hakamoui : *paepae* Menaha).

Les blocs de parement sont de belles dimensions (la mire mesure 1 m). Ils ont été mis horizontalement, posés les uns sur les autres. Les joints sont assurés par de petites pierres de calage, elles sont rares.

Ce *paepae* était celui de Heato, le seul chef aux îles Marquises qui réussit à s'imposer sur une île entière, à la veille de l'époque européenne. A la mort de ce grand chef, ce *upe* devint un site funéraire et religieux, un *meae*.



Figure n° 69 : Bloc de tuf taillé  
(Hakaohoka : upe 36), Cliché M. Orliac.

La couleur de ce bloc, de 40 cm sur 30, est rouge. A partir d'un de ses bords, une gorge quadrangulaire fut creusée sur toute l'épaisseur du bloc. Ce dernier était plaqué, du côté évidé, contre le *keetu* central séparant les deux niveaux du *upe*, de façon à ce que la gorge soit placée verticalement. Celle-ci se trouvait alors à l'aplomb d'une étroite ouverture, de 15 cm de côté, donnant accès à une large fosse aménagée lors de l'édification du *upe*. Cette fosse fut utilisée comme ossuaire (voir également figure suivante).

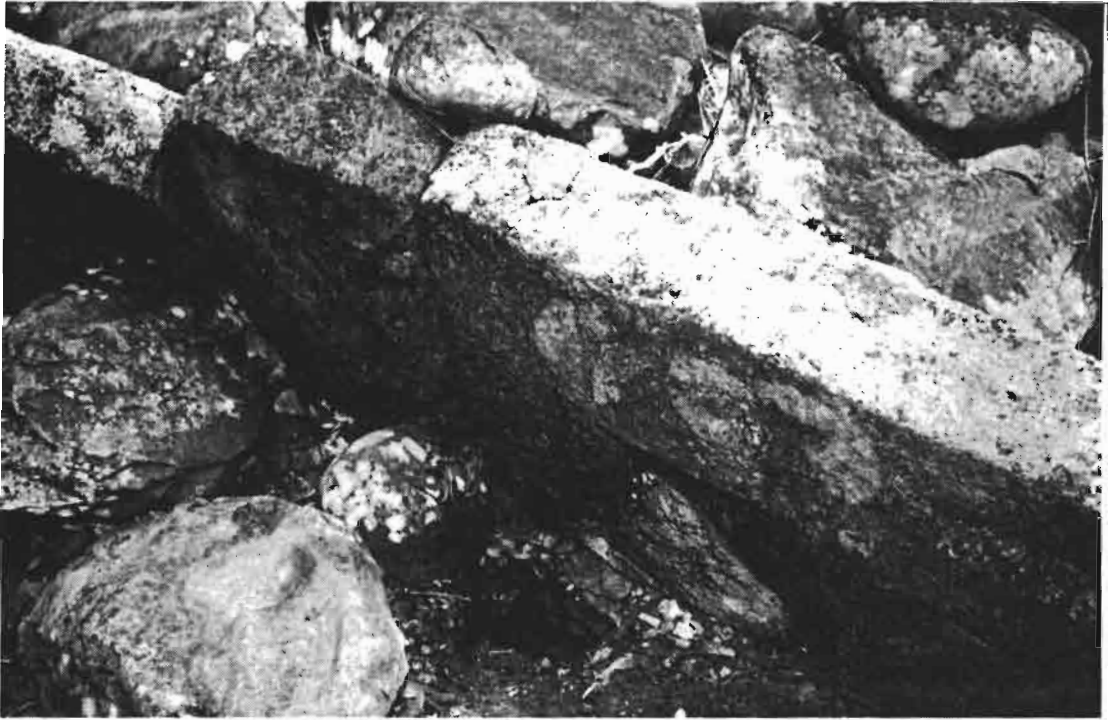


Figure n° 70 : "Entrée" d'un ossuaire  
(Hakaohoka : upe 36) Cliché M. Orliac.

L'alignement de *keétu* sépare le *paéhava ôto* plus en hauteur du *paéhava vaho* en contrebas. La dalle qui porte deux bas-reliefs rectangulaires (le troisième n'est pas visible sur la photo) mesure 1,70 m de long. Elle se situe au centre de l'alignement. Au pied de cette dalle, l'ouverture donne accès à une fosse parementée constituant un ossuaire. A cet étroit passage (15 à 20 cm de large), correspondait une ouverture creusée dans un bloc de tuf (voir figure précédente), adapté à cet emplacement. Le bloc était plaqué contre le *keétu* central ; sa couleur est rouge, comme celle du petit *keetu* à gauche de la grande dalle centrale.



Figure n° 71 : *Meae*, vue partielle  
(Hakaohoka).

Mis à part les *keetu*, les pierres implantées de chant sont rares à Hakaohoka. Cet ensemble en comporte un grand nombre. Il mesure 27 m sur 16 et est constitué de diverses terrasses pavées dominant, au sud, la place centrale de la vallée (F).

La structure visible sur la photo se situe à l'ouest du *upe* 37. Elle mesure 3 m sur 2 m, sa hauteur est de 0,80 m ; elle se caractérise par des dalles posées de chant (de 0,60 à 1,10 m de longueur) supportant une terrasse pavée de galets. Devant, au sol, quelques pierres sont les seuls restes du pavage qui devait couvrir entièrement cet espace.

L'association galets-pierres sur chant est, à Hakaohoka du moins, caractéristique de structures très particulières, probablement *tapu*.





Figure n° 72 : Aire de combustion.  
(Hakaohoka : upe 27).

Cette structure implantée, à l'extérieur du *haé*, sur le *paéhava vaho*, est bordée de *keétu* taillés en longues dalles peu larges et mises de chant. Leur sommet arrive au ras du pavage. Ces dalles furent installées avant la pose définitive de ce dernier. L'espace ainsi délimité n'est pas pavé et se situe sensiblement en contrebas. Il était à l'origine constitué de terre, la même qui se trouve sous le pavage.

Cet espace dégagé est une aire de combustion utilisée pour des foyers et parfois des fours peu profonds. Toute la surface n'était pas utilisée en même temps, le plus souvent, on retrouve diverses structures de combustion superposées et également juxtaposées. Le choix d'une bordure de *keétu* se justifiait, entre autres, par sa parfaite résistance aux flammes et à la chaleur contrairement aux blocs basaltiques.



Figure n° 73 : Bordure avant du *paéhava 'oto*  
(Hakaohoka : *upe* 55).

Le bloc que l'on distingue dans sa totalité a été taillé à son extrémité droite ; des traces de percussions sont également visibles sur les deux autres pierres voisines. Une ouverture quadrangulaire est ainsi ménagée pour permettre l'implantation du poteau central qui soutient, en façade, le *haé* (voir également figure suivante).



Figure n° 74 : *Paéhava 'oto* et trou de poteau, vue verticale  
(Hakaohoka : *upe* 23).

Au premier plan, le feuillage d'un manguier cache une partie du pavage du *paéhava vaho*. La bordure et le pavage du *paéhava 'oto* sont en grande partie visibles ainsi qu'à l'arrière, le *oki* non pavé.

Près de la façade du *paéhava 'oto*, presque au centre de la photo, une ouverture quadrangulaire est ménagée entre trois grands blocs (carré sombre). Les Marquisiens ont utilisé la même technique que sur le *upe* 55 (voir figure précédente) : un angle droit est taillé dans l'une des dalles de bordure du pavage. Deux autres dalles taillées ou non, sont placées de façon à ménager, avec la première, un espace quadrangulaire. L'ouverture ainsi formée, de plus de 20 cm de large, permettait de recevoir un poteau soutenant en façade une partie du *haé*. Ce poteau se situait exactement au centre de cette façade (voir plan p. 155).



Figure n° 75 : Structure funéraire  
de la princesse Vaehokaateui (Hakaohoka : upe 26).

La dalle, aujourd'hui inclinée vers la gauche, est un *keētu* séparant les deux niveaux de ce petit *upe*. Le galet faisait partie du pavage du *paéhava oto*. Le morceau de bois est ce qu'il reste du poteau gauche supportant, en façade, le *haé*. Ce poteau repose dans un trou aménagé lors de la construction du *upe* ; il était plaqué contre le *keētu* qui fut creusé d'une concavité, plus prononcée à la base (car plus large qu'au sommet), afin de le recevoir.



Figure n° 76 : Polissoir dormant sur galet  
(Hakaohoka : *meae* ).

Ce galet pavait, avec d'autres, la surface d'une petite plate-forme retenue par de grandes pierres implantées de chant (voir figure n° 71 p.199). Celui-ci, de 50 cm de long, fut utilisé comme polissoir. Il comporte une large surface rendue concave par l'émeulage, deux longues gorges y furent ensuite creusées par le frottement d'objets en pierre ou en coquillage. Ce galet, de grain fin, convient à la finition de l'émeulage et au polissage.



Figure n° 77 : Dalle dossier du *paepae* du chef  
(Hakaohoka : *upe* 31).

C'est la seule repérée dans la vallée. Fichée en bordure du *paéhava vaho*, cette dalle se situe près de son angle avant gauche. Elle fut implantée dans la couche de terre supportant le pavage et maintenue fermement par ce dernier. Sa hauteur est de 0,70 m et sa largeur de 0,60 m. Inclivée volontairement selon un angle de  $115^\circ$ , elle offre un dossier particulièrement confortable. Le siège est assuré par une large pierre de pavage à la surface très régulière, et légèrement plus haute que le pavage environnant.



Figure n° 78 : Angles avants droits  
(Hakaohoka : *upe* 31 et 32).

Chacun de ces deux angles mesure environ 2 m de hauteur. Au premier plan, l'angle du *upe* 32 est constitué par deux blocs cyclopéens superposés et calés. La façade est semblablement appareillée. L'angle du *upe* 31 forme une chaîne, constituée à la base d'un énorme bloc surmonté de cinq grosses pierres placées horizontalement et ayant deux côtés formant un angle droit.

Ces deux structures sont séparées par un étroit couloir de 1 m de large, fermé aux extrémités par de petits murets hauts de 0,60 m environ.

Il est possible que jadis, une passerelle en bois ait facilité le franchissement de ce couloir pour passer d'une plate-forme à l'autre.

Figure n° 79 :

Diverses mesures de upe.



TABLEAU DE DIFFERENTES MESURES  
DES "PAEPAE"

Mesures réparties en 7 catégories :

- A — Longueurs (L) des côtés du paepae
- B — Largeurs moyennes (l) des différentes parties du paepae
- C — Surfaces moyennes (S) du paepae et de ses différentes parties
- D — Différence de hauteur (N) entre les 2 niveaux du paepae
- E — Hauteurs (H) prises aux angles
- F — Nombre d'assises (A) aux angles
- G — Mesure de l'inclinaison des murs (M) aux angles

Ces catégories se subdivisent en groupes numérotés

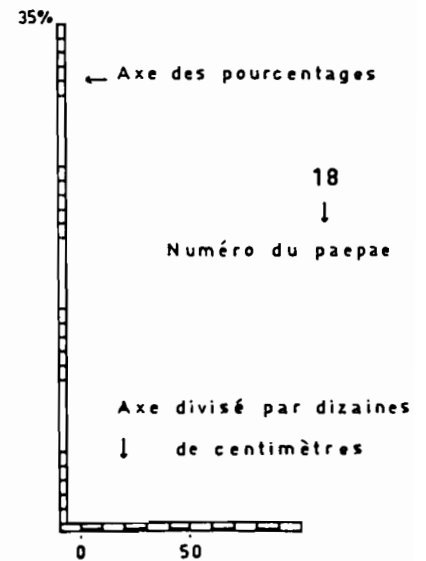
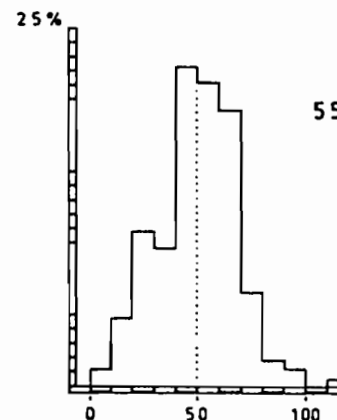
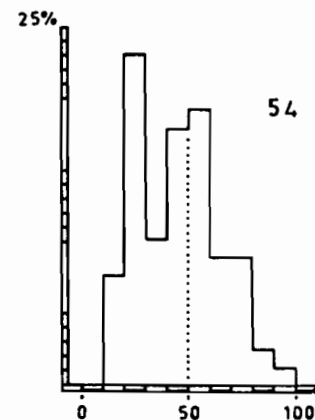
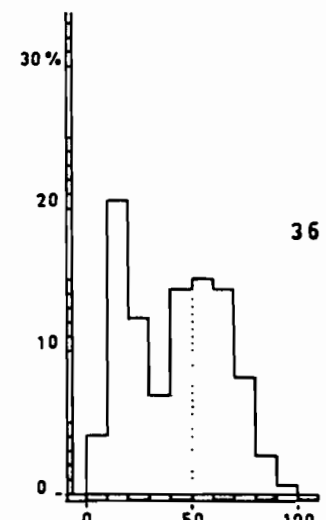
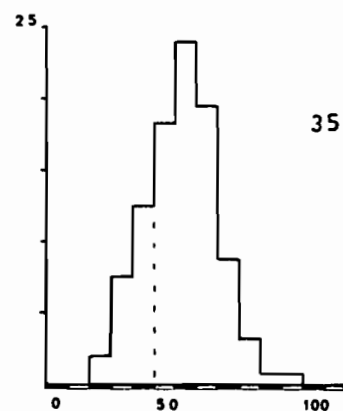
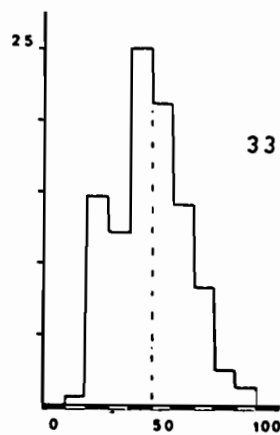
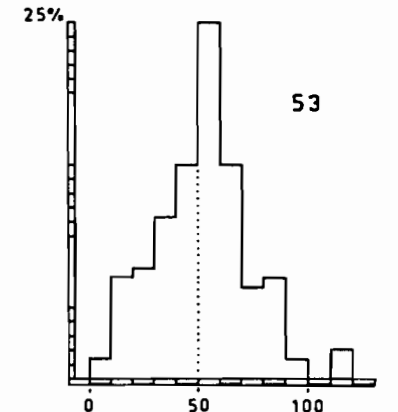
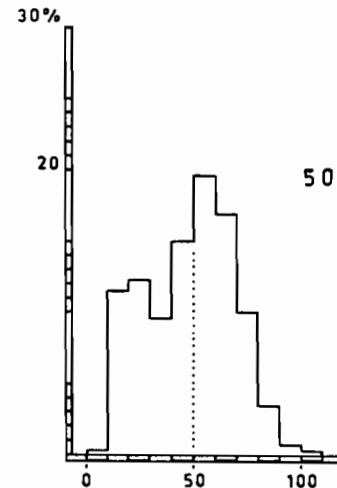
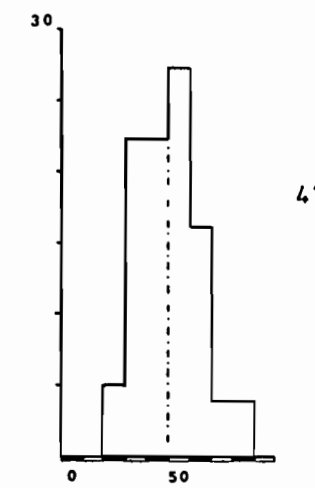
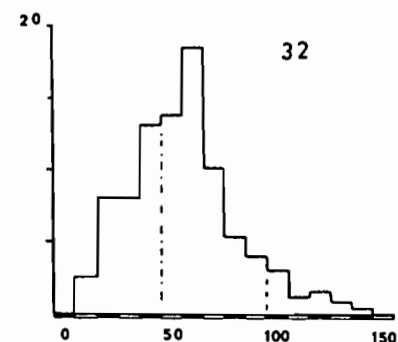
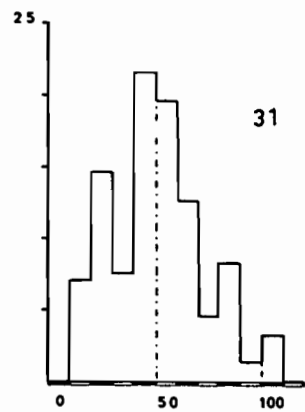
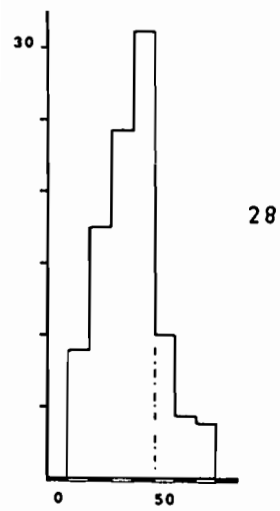
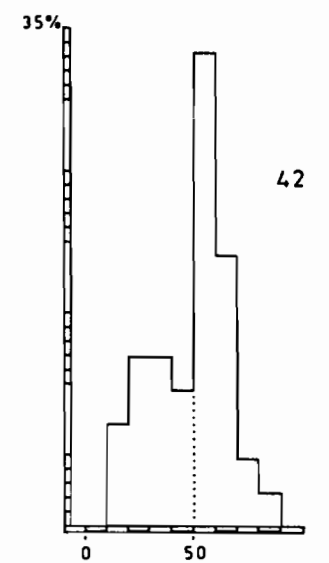
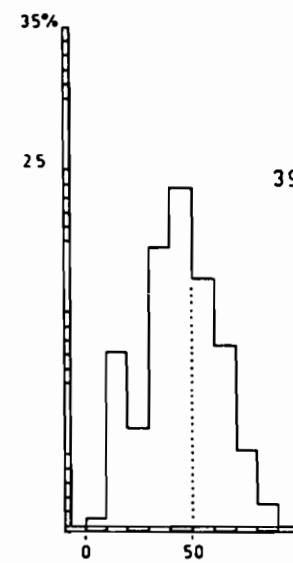
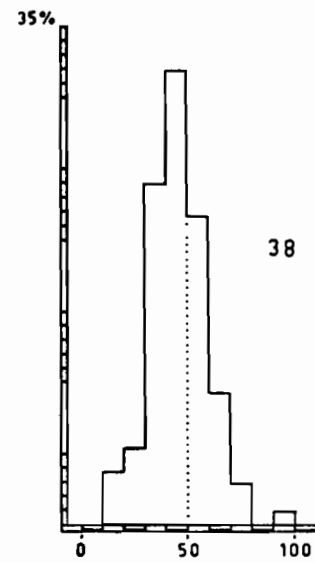
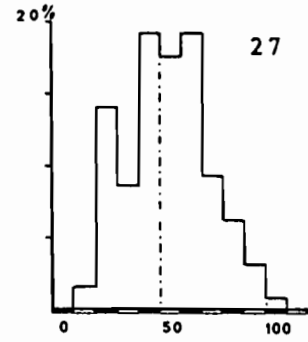
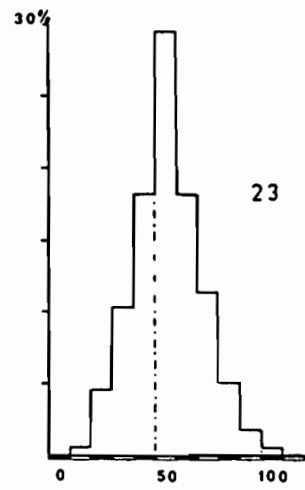
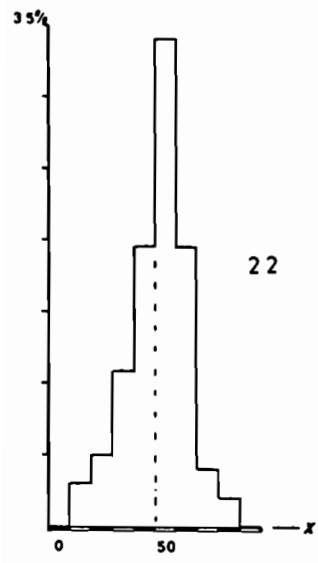
LEGENDE :

- ★ Lorsqu'on regarde le paepae de face
- ⊖ Modules : mètres/mètres carré/centi-mètres/unité
- Av Avant
- Ar Arrière
- 7 Mesure probable / destruction partielle/
- x Mesure impossible / destruction trop importante

Nombres de paepae		22	23	27	28	31	32	33	35	36	⊖	38	39	41	42	47	50	53	54	55
A	1 à Arrière	7,40	10,83	9,70 <sup>7</sup>	10,68	10,70	18,10	12,55	16,70	8,27	M	17,38	10,43	7,75 <sup>7</sup>	5,20	7,63	12,66	9,22	7,82	10,43
	2 à Avant	8,37	12,15	10,00	10,85	10,95	18,15	11,00	18,20	8,10	M	17,70	10,47	7,82	5,38	8,27	13,42	9,62	8,00	11,65
	3 à Grande*	8,60	9,11	9,30	7,00	9,00	10,90	8,60	10,90	7,84	M	12,05	7,76	5,85	5,80	7,30	9,60	8,98	7,70	9,10
	4 à Grande*	8,05	8,72	9,40	7,30	9,75	10,75	9,20	10,80	7,85	M	11,93	8,30	5,87 <sup>7</sup>	6,08	7,80	9,18	9,43	8,05	9,32
B	1 à Grande	4,55	4,70	5,20	3,40	5,05	6,50	5,40	6,45	4,50	M	7,50	4,30	3,30	2,73	4,10	5,60	4,75	3,95	4,87
	2 à Niveau Ser.	3,70	4,25	4,15 <sup>7</sup>	3,85	4,35	4,25	3,50	4,45	3,42	M	4,80	3,90	2,48	3,28	3,50	3,75	4,40	3,95	4,28
	3 à poehoo	1,85	2,10	2,00	1,75	2,10	2,05	1,40	2,15	1,42	M	2,36	1,90	1,32	1,64	1,55	1,80	2,40	2,00 <sup>7</sup>	1,80
	4 à all	1,85	2,15	2,15 <sup>7</sup>	2,10	2,25	2,20	2,10	2,30	2,00	M	2,44	2,00	1,16	1,64	1,95	1,95	2,00	1,95 <sup>7</sup>	2,48
C	1 à Grande	64	102	95 <sup>7</sup>	78	102	196	105	191	64,3	M <sup>1</sup>	210,5	84,1	45,7	31,5	60	122,8	87	62,4	101,2
	2 à Grande	36	56	50	37	55,5	118	64	115	36,5	M <sup>1</sup>	132,7	44,8	25,8	14,6	33	75,1	45,6	31,6	56,7
	3 à Niveau Ser.	28	46	45 <sup>7</sup>	41	46,5	78	45	76	28	M <sup>1</sup>	83,4	40,6	19,2	17	27	47,4	40,9	31	44,7
	4 à poehoo	15	23	19	19	22	38	18	37	11,5	M <sup>1</sup>	41	19,8	10,2	8,5	12	23	22,3	15,6	18,7
	5 à all	13	23	26 <sup>7</sup>	22	24,5	40	27	39	16,5	M <sup>1</sup>	42,4	20,8	8,9	8,5	15	24,9	18,6	15,2	25,8
D	1 à Entre 2 Niv	x	50	53	60	43	59	44	60	40	CM	62	58	48	62	45	52	41	32	51
E	1 à Angle Ar ⊖	166	213	196	171 <sup>7</sup>	208	190	164	108	160	CM	240	180	113	208	127	235	287	88	78
	2 à Ar Grande	119	96	426	129	383	137 <sup>7</sup>	185	196	162	CM	95	160	118	190	253	155	304	78	291
	3 à Ar Grande	393	125	x	0	253	65	59	65	85 <sup>7</sup>	CM	125 <sup>7</sup>	66	0 <sup>7</sup>	43	225 <sup>7</sup>	200 <sup>7</sup>	113	261	118
	4 à Ar ⊖	305	86	x	0	323	0	82	100	180	CM	27	25 <sup>7</sup>	x	60	320 <sup>7</sup>	50	112	275	x
F	1 à Ar ⊖	4	5	4	4 <sup>7</sup>	6	2	3	2	4	U	5 <sup>7</sup>	4 <sup>7</sup>	2 <sup>7</sup>	4	3	4	7	3	3
	2 à Ar ⊖	2	2	7	3	7	2 <sup>7</sup>	2	3	4	U	2	3	2	4	3	3	5	2	2
	3 à Ar ⊖	12	5	x	0	7	2	2	1	3 <sup>7</sup>	U	x	4	1 <sup>7</sup>	2	9 <sup>7</sup>	3 <sup>7</sup>	3	7	5
	4 à Ar ⊖	9	4	x	0	10	0	1	2	4	U	2	1 <sup>7</sup>	x	1	9 <sup>7</sup>	3	4	6	5
G	1 à Ar ⊖	30	18	15	25 <sup>7</sup>	43	4	20	13	21	CM	30	23	0	17	13	30	28	5	1
	2 à Ar ⊖	0	0	55	0	50	9 <sup>7</sup>	6	10	11	CM	24	10	0 <sup>7</sup>	25	33	30	30	0	0
	3 à Ar ⊖	65	17	x	0	13	9	0	12	10 <sup>7</sup>	CM	0 <sup>7</sup>	20	0	0	17 <sup>7</sup>	15 <sup>7</sup>	18	7	10
	4 à Ar ⊖	43	10	x	0	64	0	10	20	10	CM	0	0	x	0	40 <sup>7</sup>	0	14	13	x

Figure n° 80 :  
Pourcentages des pierres de pavage  
de *paéhava vaho* ("véranda")

Pourcentages des pierres de pavage de *paehava vaho*,  
bords exceptés, selon leur dimension maximale.



NOMS DES TERRES ET SITES DE HAKAŌHOKA

NOMS DES TERRES ET SITES \*  
de HAKAOHOKA \*\*

N° des lots

Terre TAMAKA : la fronde.

N° 481

Le chemin, dit de crête, actuellement utilisé correspond approximativement à la limite entre cette terre sur le versant et les terres en contrebas dans la vallée.

Les sommets.

La crête de *Tamaka* :  
avec le " pic " *Teanatutu* 381 m.  
et les " deux jumelles " *Namaka*.

Les sites dont la tradition a gardé le souvenir.

- *Teanatutu* : dans une grotte de cette montagne, habitait le *Tauá* " *Hami ua* " qui apparaît dans certains récits légendaires de *Hohoi*. Ce sommet surplombe en réalité la terre *Tamaka*, mais n'en fait pas partie.
- Sur cette terre, par contre, sur un lieu appelé *Tamakatakai* se trouve le *upe tapu* N° 26, appelé *Tamakapaepae* où l'on laissa se décomposer la princesse *Vaehokaateui*. Les piliers étaient sculptés l'un a été emporté à PAPEETE (et déposé au Musée)... Cette plate-forme est près de la grotte (*tapu*) *Avau* où l'on avait emporté la tête de *Vaehoka* ainsi que les crânes de quelques autres personnes." Mss. *Pouau*.

---

\* Note : Cette annexe a été établie d'après les informations recueillies dans les registres des revendications et des enquêtes (sept. à Nov. 1904, déposés aux Archives et au Cadastre de PAPEETE) ainsi que dans le manuscrit de B. KOHUMOETINI et les notes de H. LAVONDES et B. GERARD, le tout ayant été commenté par les habitants de HOHOI.

\*\* Note : se reporter à la figure n° 81 p. 215.

N° 482

Terre *Te ūa Keétu* : "la fosse à *Keétu*"\*Les sommets.

La ligne de crête de *Tamaka* se prolonge et s'élève:  
Premier sommet rencontré  
*te Puna*: "la source, l'origine ..."  
puis le pic *Touao* : 673 m.

Les sites.

Cette terre est réputée être un lieu d'extraction de dalles de *Keétu*.

A *Touao* aurait habité un guerrier, ou grand chef appelé *Te kohu touao*

A cet endroit, se préparait la guerre. Il y aurait également un lieu, à proximité, aménagé de fosses-refuges ; sur cette terre, a habité un personnage, connu également à *Taiohae, Toni*.

Là où il passait, il plantait des bosquets de *hau*.

Ayant quitté *Taiohae* il s'était réfugié à *Haka\_ohoka* où il vivait en famille. Sa maison était *Te ūa Keétu*. Sur le petit *paepae* où il y a la fosse *Te ūa ō toni*. C'est là que se cacha *Toni* lorsque ceux de *Taiohae* vinrent à sa recherche" (Mss. *POUAŪ*).

Le *Upe* N° 47 est appelé *Haéahua*.

N° 483

Terre *KOHUMUAU*.

Cette terre très pentue qui correspond au fond de la vallée, est divisée en trois lieux-dits. Les terres s'étendant au pied du sommet *touao* sont appelées *Nahoata*, au centre se situe *Kohumuau* proprement dit, et au pied du col et de la ligne de crête de *upetau* s'étend le lieu-dit *Pouhonu*.

Les sommets.

<i>Touao</i>	: 673 m
<i>Pouhekaei</i>	: 630 m.
<i>Upetau</i>	: 650 m

\* NOTE : Il ne s'agit que de tentatives de traduction avec l'aide des habitants de Hohoï. Beaucoup de termes, trop obscurs, complexes ou déformés, sont intraduisibles pour qui n'a pas de solides connaissances de marquisien.

- N° 484                    Terre *TE HOÓ* : "le lieu plein de rocaille."
- Les sommets :
- Upetau*                : 650 m  
*Teniuafiti*            : 530 m
- N° 485                    Terre *HITI NUI*: "le lieu qui monte beaucoup."
- Cette terre s'étend de la rivière au pied de *Teniuafiti*.
- N° 486                    Terre *ÚKU VAI* : "le lieu imprégné d'eau."
- Cette terre s'étend de la rivière au pied de *Teniuafiti*.
- Les sites.
- Trois noms de *upe* sont conservés par la tradition. Ces plates-formes sont proches les unes des autres. Sur le *upe Pohoei* poussaient traditionnellement des ananas.
- Le *upe* N° 53 serait le *upe Pohoei* où habitait la princesse *te toka puhi* (ou *puhe*) *toua*.
- Par déduction, dans l'esprit de *Mionne Kohumoetini*, (mais il ne s'agit que d'une supposition), le *upe* n° 50 serait le *upe Pahutai* et un des deux *upe* 54 et 55 correspondrait au *upe Aátana*.
- N° 487                    Terre *OVOA*
- Cette terre s'étend du " coeur " de la vallée, appelé *Vai ó heko*, au site de *Teniuafiti*.
- Pour les habitants actuels de *Hohoi*; ce nom de terre, à brûle pourpoint, ne correspond pas à un lieu particulier. Par contre, c'est sans doute sur cette terre que se situe le lieu dit *Pavio*, en partie cultivé et où se trouve le groupe de *upe* autour du *upe* 42.

N° 488

Terre *VAI Ô HEKO* : "l'eau du vérat !"

Cette terre est de loin la plus petite de la vallée. Cette zone est nettement délimitée sur le cadastre, bien qu'elle appartienne au même propriétaire que la parcelle jointive, par exemple, de *Tamaka*.

Sur cette parcelle, se trouvent les deux emplacements encore considérés comme *tapu*, au centre de la vallée.

#### Les sites.

L'espace se répartissant aux alentours du *upe* 37 est celui que nous appelons le *meaé* ;

Selon le souvenir de certains, c'est à cet endroit que les victimes ennemies, tombées lors d'affrontements, étaient exposées.

De l'autre côté du sentier, suivi actuellement, se situe le long *upe* 38, bordant " la place " F. Sur ce *upe*, s'élève légèrement une petite structure quadrangulaire, également *tapu*, où dans la mémoire de *Mionne*, étaient encore visibles, dans son enfance, des morceaux de vêtements devenus *tapu*.

N° 489

Terre *TOKUHI* ou peut-être plutôt *TUKUHI*  
" donner, déposer le produit de sa pêche ( ?

Cette longue bande de terre suit la rivière. Dans la mémoire, notamment de *Mionne*, ce nom ne correspond qu'à un lieu; celui où se situe le *upe Tapuato* 32, par exemple.

Pour *Mionne*, les terres de ce côté de la rivière, à partir du *upe* 31 et descendant jusqu'à la terre, *Hikapu* en bord de mer, sont appelées *Motu opuhi*. C'est sur ce terrain que se situent les sites suivants :

le *upe Hami pohue*, ou *upe* du chef, qui correspond au *upe* 31.

le *upe Tapuato* : " construction *tapu* ", est attenante à ce dernier, n° 32.

Les hommes revenant de la pêche devaient déposer quelques poissons sur les *upe*, en bord de mer, qu'ils rencontraient et sur le bloc situé à l'angle du *upe* 33, avant de remettre le produit de leur pêche sur la place ( F ? ) où il était alors distribué.



N° 490

Terre *MOE ÉPO* : dormir sur la terre.Les Sommets.*Teniuafiti* : 530 m.Les sites.

Sur cette terre, s'élève un groupe de *upe*, autour du *upe 22*. Il se situe sur un lieu-dit appelé *Atihiu* qui correspond au nom d'une des plates-formes du groupe.

Sur le *upe 22*, surnommé depuis, parfois, la chapelle, fut trouvée, il y a un certain nombre d'années, une clochette.

Cette plate-forme, ainsi que celle nommée *pohotoka*, qui correspondrait au *upe 21*, ne seraient pas *tapu* (cf. Mss. POUAU).

Par contre, le *upe Haépiti*, (peut être la plate-forme n° 18), dont le nom dérive du tahitien *Farepiti* était *tapu*. Elle appartenait, ainsi que le *upe poïnoïno*, situé en bord de mer, à un guerrier appelé *Hokateui*, connu également à *Hakamoui*, etc ... " ce guerrier avait un autre nom : *Matavau* ". ce guerrier venait de *Hakaóhoka*, (Mss. POUAU).

N° 491

Terre *HIKAPÚ*

Ce nom de terre correspond, dans l'esprit des gens de *Hohoi*, à un espace à priori plus réduit, autour d'un *upe* du même nom, le *upe ?*.

Sur la partie surplombant actuellement les abris à pirogues et qu'ils appellent la crête, se situent deux plate-formes ... *ótohai*, est le nom de l'une, *Tahaóa*, celui de l'autre.

Dans la mémoire de *Mionne*, *Tahaóa*, est le nom du *upe 10* qui fut celui de la princesse *Eketete* dont il nous a donné la généalogie. Le *upe 9* qui lui est associé, aurait pu être celui de son fils et de ses petits enfants. Il ne peut situer *ótohai*.

En bordure de mer, dans l'espace de 50 m qui est de la mouvance de l'Etat français (Décret du 9 septembre 1902), se situent les *upe* suivants :

Pratiquement au débouché de la rivière de *Hakaóhoka*, et en partie détruit par la mer, etc .. se trouvent les restes du *upe poínoíno*, n° 5, ayant appartenu à *Hokateui* dont B. Kohumoetini dit : " jadis, les gens de *Tavaka* , de la vallée, de *Hohoí* s'allièrent avec les gens de *Kaavahopeóa* de la vallée de *Hakaóhoka* pour faire la guerre ... *Hokateui* était leur meilleur guerrier. ... j'ai entendu dire que cet homme était allé à PAPEETE sur un navire. Il obtint de ce navire des fusils, du plomb et des bayonnettes ..." (Mss. POUAU).

A l'extrémité de la terre *Oumeohu* (ou *Aumoehu*), toujours en bord de mer, se trouve l'ensemble de *upe* associés et imbriqués n° 2 et 3 ...

A l'époque d'H. LAVONDÈS et B. GÉRARD, on les appelait *Ahukena* ; *ótohai* serait la plate-forme la plus en bordure de mer. Cet ensemble était *tapu* et, semble-t-il, plus aux femmes, qu'aux hommes.

Plus loin, en remontant vers *Hohoí*, à cheval sur les terres *Vai umete* et *Haakii* se trouve l'important ensemble de *tipeke* ou *mió* (*tohua* où se rencontraient les *Tavaka* et les *Kaavahopeóa*).

Enfin, tout en haut du *Hohoí*, aujourd'hui habité, se trouve, sur l'ancien *upe Tehauomahi* , la pierre *Takiuta*; Gros bloc de basalte, présentant une face plane, du type des roches de bord de mer . Cette pierrevint à bout des forces des *Tavaka* mais mit à l'honneur la force des *Kaavahopeóa*.

Ceci est l'objet d'une légende encore connue à *Hohoí* : devant l'abandon de leurs voisins, les *Kaavahopeóa* installèrent leur princesse sur ce galet cyclopéen et le portèrent ainsi de la rivière au *upe Tehauomahi* . Depuis personne n'a tenté de le déplacer.

LOCALISATION ET NOM DES TERRES DE HAKAŌHOKA  
d'après le cadastre. →

N° des terres	Nom des terres	ha.	ares	ca.
N° 481	Tamaka	134	90	
N° 483	Kohumuau	51	27	
N° 482	Te u'a Keetu	42	60	
N° 484	Te hoó	22	90	
N° 490	Moe épo	22	42	50
N° 487	Ou oa	11	90	
N° 486	Uku vai	7	27	50
N° 489	Tokuhi	5	42	50
N° 491	Hikapú	5	32	50
N° 485	Hiti nui	4	27	50
N° 488	Vai 'o Heko	1	02	50
Superficie de la vallée		309 ha.	32 ares	

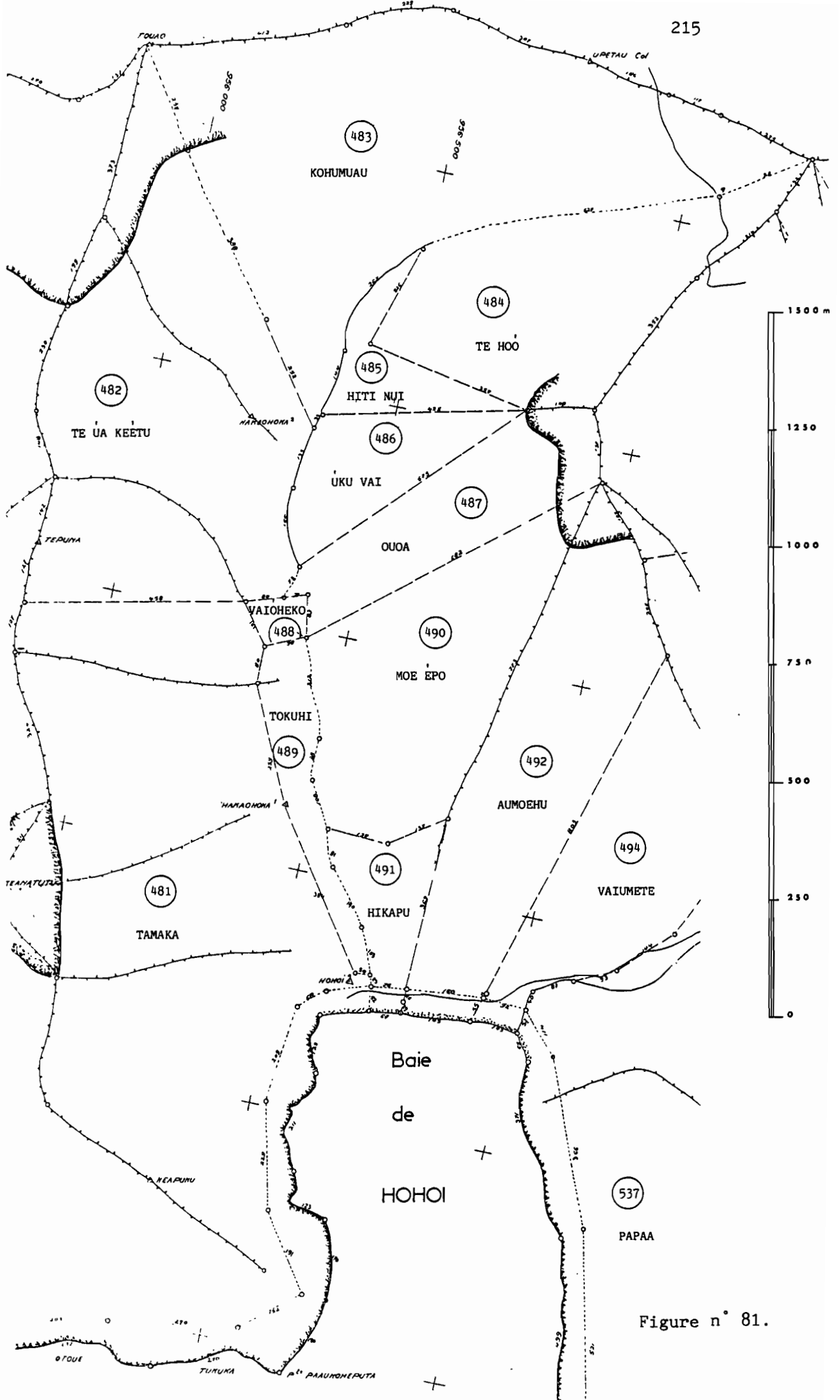


Figure n° 81.

L'ABRI-SOUS-ROCHE D'ANAPUA

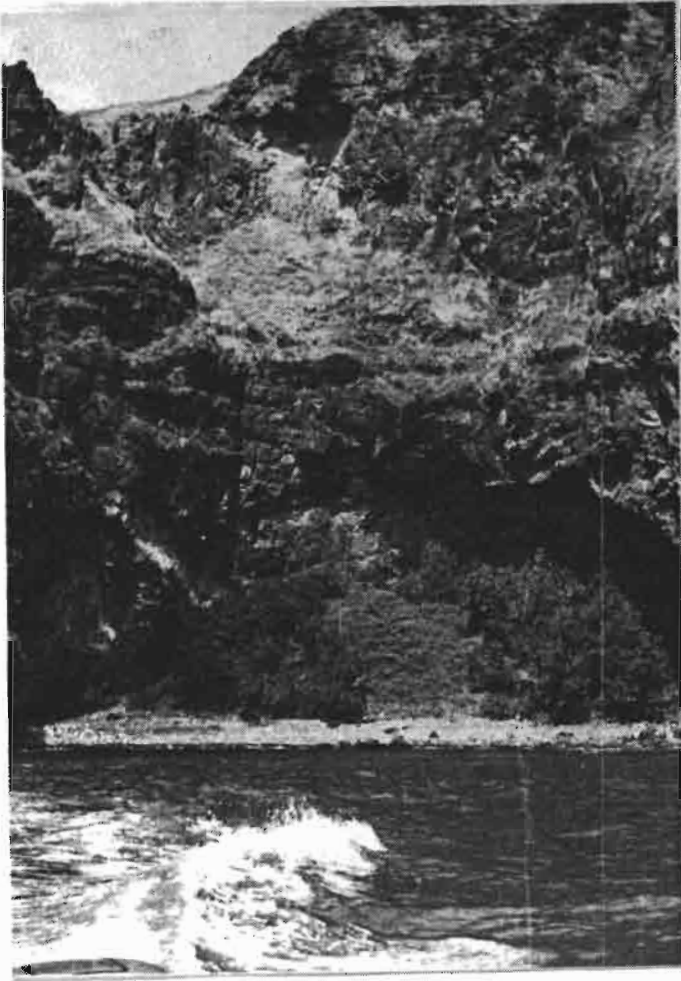


Figure n°82 : abri-sous-roche "Anapua".

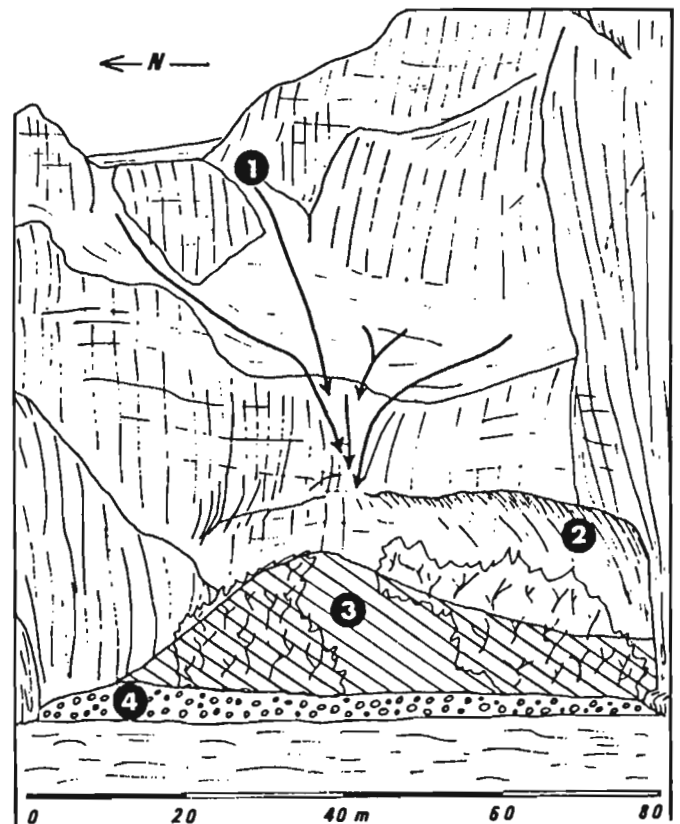
On distingue l'abri à droite de la photo, le sens et le cône d'éboulement.

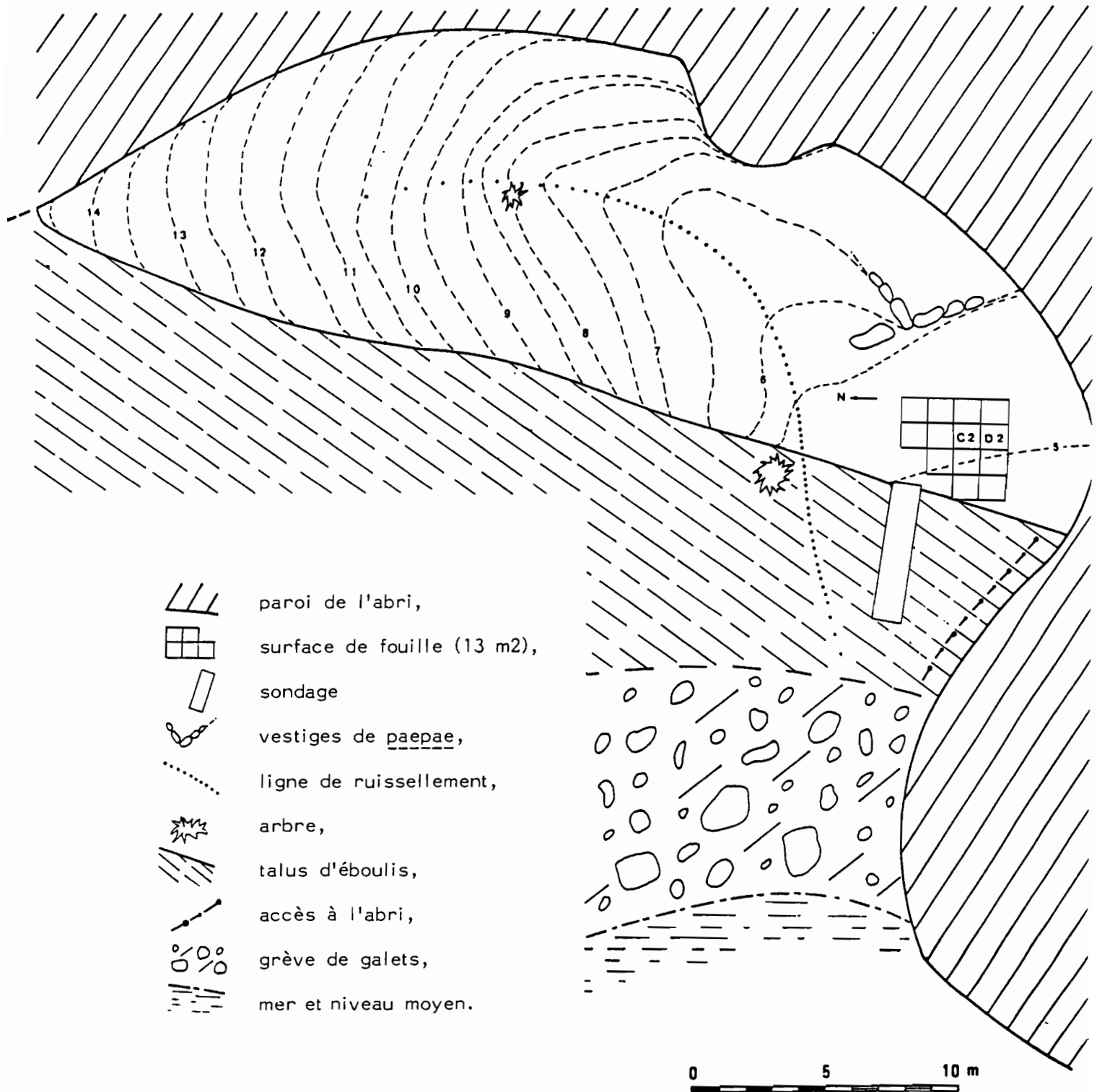
Quelques arbres et arbustes ont pu se développer partiellement sur les bords du cône moins exposés aux chutes de pierres.

Les dépôts sont importants au sud car protégés.

Figure n° 83 : Anapua.

- ① → directions du ruissellement, des colluvions et éboulis de pente
- ② voûte de l'abri
- ③ cône d'éboulis
- ④ grève de galets





(l'équidistance des courbes est de 50m et leur origine est située à 5m environ au-dessus du niveau de la mer).

Figure n° 84 : plan du site de Anapua.

## 2 - L'ABRI-SOUS-ROCHE D'ANAPUA.

Après y avoir été conduit par des Marquisiens, nous avons choisi sur la côte sud, près de la vallée de Hakatao, un abri-sous-roche dit "grotte des pêcheurs" ou Anapua. La mer a érodé le pied de la falaise, un abri s'est progressivement créé (figure n° 82, p. 216). Ce site est isolé, on y accède très difficilement par la terre, l'accès le plus commode se fait par mer. Ce site ne dispose ni d'eau ni de cocotier, les visiteurs doivent tout apporter. Cet abri, son nom l'indique d'ailleurs, apparaît comme un site de pêcheurs, occupé provisoirement pendant quelques heures ou quelques jours. L'observation de quelques structures : plate-forme lithique en surface et aménagement de galets visible en coupe, suggère que ce lieu eût un rôle plus complexe. En ce qui concerne l'intérêt d'un tel site, on pouvait en attendre diverses informations sur les habitudes et le matériel de pêche surtout, sur les hameçons notamment. Ceci offrirait des éléments de comparaison intéressants avec d'autres sites déjà fouillés dans l'archipel.

Anapua s'ouvre dans la baie de Hakapota en direction de l'ouest-nord-ouest. Sa longueur est de 80 m et sa profondeur d'à peine 40 m dans sa partie la plus large. De gros galets constituent la grève, elle est renforcée par de grands blocs tombés de la falaise, dont certains sont encore peu érodés. Outre cette grève, un cône d'éboulis occupe la totalité du site, sa dissymétrie résulte d'une érosion inégale. La partie nord du cône est dans son ensemble exposée à la pluie et au lessivage qui en résulte, la falaise étant ici quasi verticale. Au sud, par contre, le cône d'éboulis a pu s'étendre et se conserver car la falaise offre à sa base une dépression



importante qui constitue l'abri, la sédimentation a pu superposer ses couches sur près de 4 m d'épaisseur. Aujourd'hui, la voûte est encore à plus de 15 m de hauteur. La partie la plus profonde se trouve au sud-sud-est, le sol est ici presque horizontal, c'est cette surface d'environ 90 m<sup>2</sup> qui fut visiblement occupée. Dans l'état actuel du site du moins, c'est à elle que l'on accède en longeant la paroi sud. C'est donc cette partie vraiment protégée qui constitue réellement l'abri d'Anapua.

Cette surface plane, située à 5 m au-dessus du niveau moyen de la mer, est dominée par les restes d'une petite plate-forme lithique, *paepae* ou *upe*, de 4 m de côté environ, seuls deux côtés ont été aménagés, l'un s'appuie sur la paroi sud-est, l'autre rejoint la pente du sol au nord-est. Cette plate-forme est contemporaine des toutes dernières couches sédimentaires. En dehors de la surface plane, le reste de l'abri, peu utilisable, offre une surface très pentue. Les dépôts proviennent des éboulis issus de la voûte mais surtout de la falaise surplombant le site (fig 83 p. 216). Cette sédimentation a, au niveau de l'abri, été considérablement augmentée par les apports anthropiques. C'est dans la partie sud-ouest qu'un carroyage de 13 m<sup>2</sup> fut établi. Un sondage fut pratiqué dans le talus limitant l'abri côté mer. Son but était de permettre une vision rapide de l'organisation stratigraphique du site et une évaluation de son potentiel archéologique. Le carroyage a guidé un décapage plus soigné, et forcément beaucoup plus long, des divers sols et structures rencontrés.

### Décapage

Une première couche remaniée a été enlevée, le matériel relevé. L'abri a en effet subi la visite de différentes personnes venues y chercher des "objets anciens". Sous cette

couche où se mêlent humus, feuilles et matières contemporaines, les niveaux en place présentent un sédiment de couleur noire ou grise, généralement très charbonneux et très cendreux. Le matériel recueilli consiste en de très nombreux restes de coquillages, d'oursins, d'os et d'écaillés de poissons, brûlés ou non, des os d'oiseaux sont aussi présents. Ces niveaux en place présentent un nombre impressionnant de structures de combustion. Toutes n'ont pas la même physionomie, certaines n'offrent que la sole, de cendres tassées, le contenu ainsi que la plupart des charbons ayant été vidangés en vue de la réutilisation du foyer ou du four.



Figure n° 85 : Anapua.

Début du décapage des anciens sols d'occupation (à gauche, devant les seaux : les vestiges, désorganisés, du sommet du *paepae*).



Figure n° 86, Anapua : vue rapprochée du début de la fouille, on distingue surtout les zones calcinées des structures de combustion.

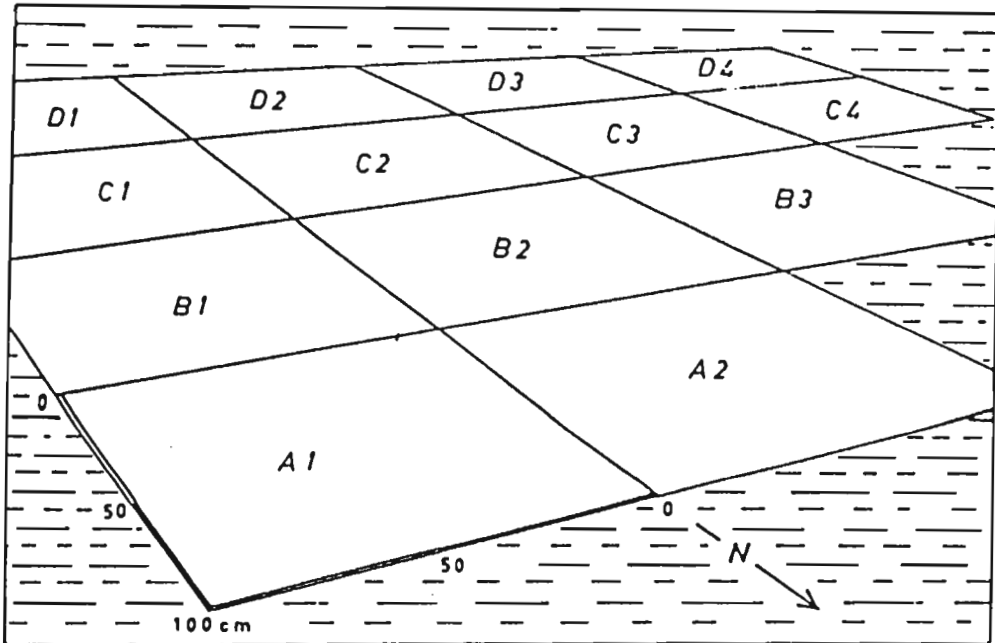


Figure n° 87, Anapua : identification du carroyage (cf. commentaire page ci-contre).

D'autres présentent surtout une grande quantité de pierres prises dans un niveau de cendres mais le dépassant largement, leur rubéfaction fait penser à une utilisation comme pierres de chauffe ; un autre type est un foyer en cuvette entièrement rempli de charbon, il comporte peu de cendres et pratiquement aucun matériel coquillier ou osseux, la figure n° 89 présente un de ces foyers, celui-ci possède des soles différentes révélant des utilisations successives (figures n° 88 et 89, struc. n° 3) ; un quatrième type consiste en une surface relativement plane dont la sole et les charbons qui la recouvrent sont couverts d'une nappe de petits graviers (de 1 à 2 cm), ces derniers ont été chauffés.

Les structures de combustion sont particulièrement nombreuses. Ainsi, sur une surface de 4 m<sup>2</sup> fouillée sur 0,45 m de profondeur, quarante-six structures de combustion ont été mises au jour. Sept d'entre elles ont un diamètre supérieur ou égal à 1 m, seize sont égales ou inférieures à 0,35 m et vingt-trois se situent, par leur taille, entre ces deux mesures. L'épaisseur moyenne des soles est de 3 à 4 cm, la structure 16 est exceptionnelle, en effet, sa sole est épaisse de 13 cm.

Outre ces aires de combustion, de petits espaces aux contours imprécis sont tapissés de graviers. Il n'est guère possible de dire si ces graviers étaient limités à des surfaces restreintes ou importantes ; un seul endroit de 70 cm<sup>2</sup> offre un sol de graviers, ce sol est peu épais, de 5 à 7 mm. Ailleurs, les graviers n'accusent pas d'organisation particulière, l'étonnant est qu'ils soient présents sur toute la surface dégagée. D'autres zones présentent des amas de végétaux pouvant être assez importants, il s'agit d'herbes, de roseaux que l'on ne trouve pas dans l'abri même, ils poussent cependant sur les replats de la falaise surplombant l'abri. Ces longues herbes ont parfois été installées à plusieurs reprises

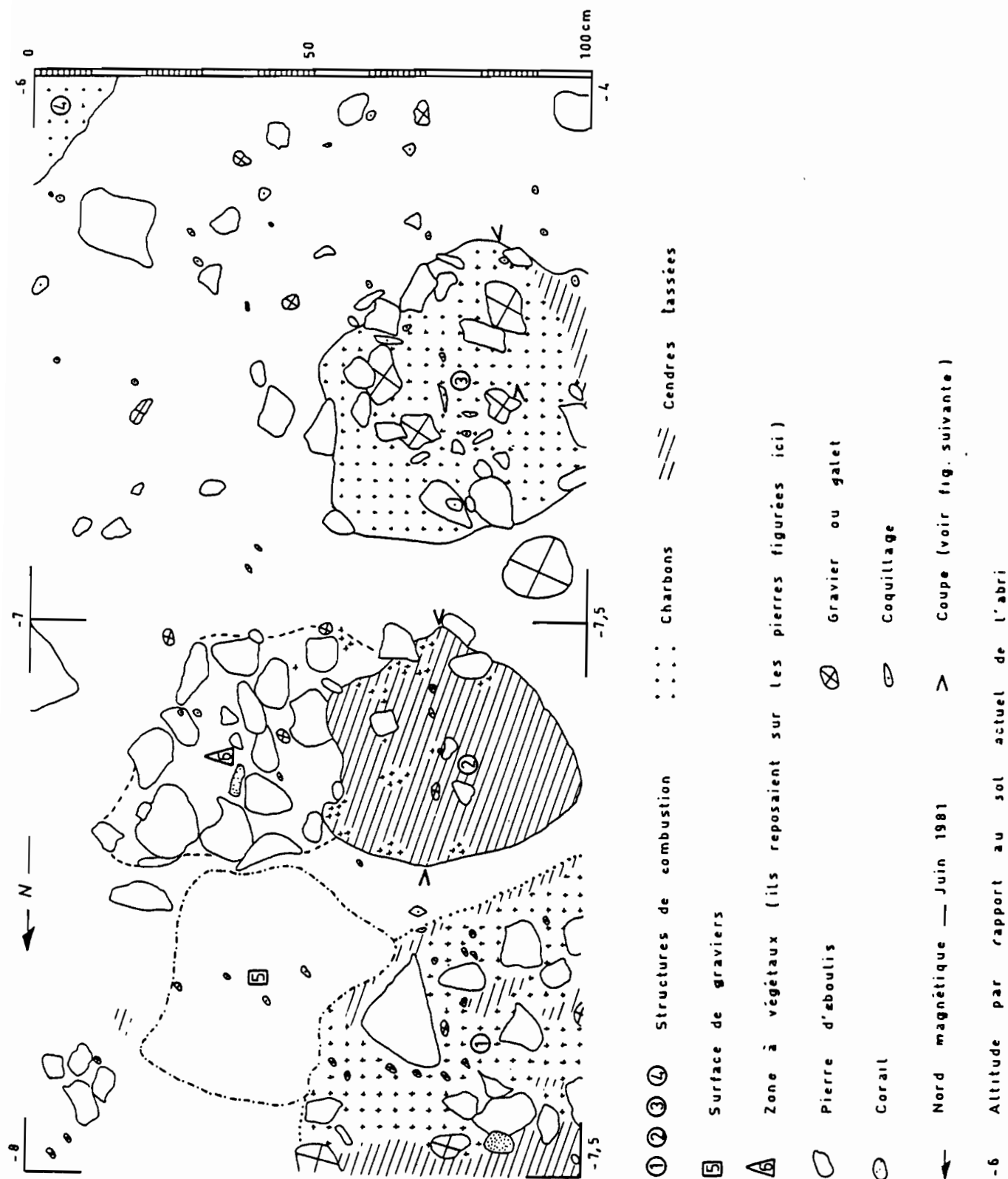
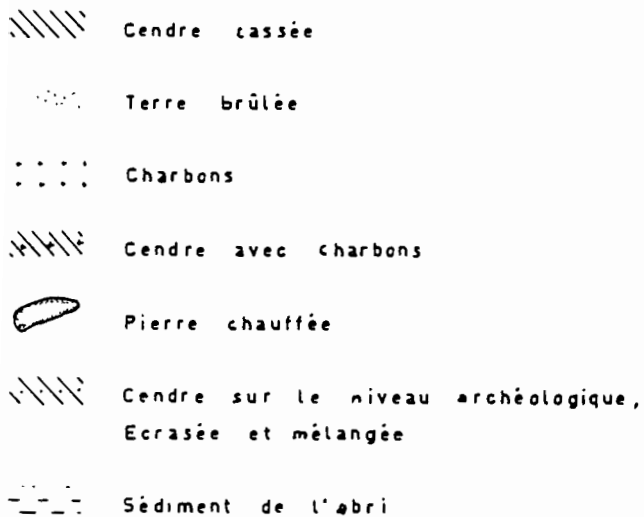
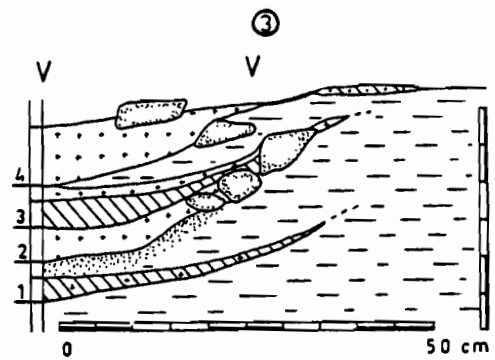


Figure n° 88, Anapua : premier niveau en place. Le plan des carrés de fouille C2 et D2 est ici présenté car il rassemble l'essentiel des types de structures rencontrées au cours des fouilles. Les deux coupes suivantes (figure n° 89), sont ici localisées par des > : structures 2 et 3.



4 Nombre minimal de surfaces de combustion (aucune n'a la même structure)



— Recouvrement sédimentaire partiel entre 1 & 2 et entre 3 & 4

Figure n° 89, Anapua : coupe des structures 2 et 3 du premier niveau d'occupation (leur localisation est signalée sur la plan : figure n° 88).

sur un même endroit, des sols (végétaux plus tassés, plus déchiquetés et mélangés avec un peu de sédiment) y sont réparables. Le plus souvent, ces végétaux recouvrent une zone, au relief inégal, de pierres d'éboulis non chauffées et non couvertes de sédiments terrigènes. C'est sur un sol d'un de ces amas que furent trouvés des éclats lithiques, non retouchés, et un hameçon de nacre dont manque la pointe. D'autres hameçons ont également été trouvés dans la première couche remaniée en surface. Rares sont les endroits ne présentant pas de surfaces de combustion, en dehors de ces zones à graviers et à végétaux, des sols d'occupation ont été préservés qui sont très peu nombreux et de petite dimension : 50 à 60 cm<sup>2</sup>. Ces sols devraient être mieux conservés vers les parois de l'abri. L'espace le plus "extérieur" était sans doute davantage destiné aux aires de combustion. La fouille n'a donc été qu'amorcée, mais elle a révélée de nombreuses structures et un matériel prometteur.

### Sondage

La planche encartée présente la coupe nord-sud de ce sondage. Cette coupe permet de distinguer diverses périodes d'occupation et d'abandon, de rythme et d'intensité bien différenciés. On y distingue des occupations "perturbantes" et des occupations n'ayant pas entraîné des remaniements importants du sol. Ainsi entre 220 cm et 350 cm de nombreuses couches, bien que fines, ne sont guère perturbées contrairement à l'intense remaniement visible entre 50 et 170 cm. A ce dernier niveau, l'aménagement de galets est assez étonnant pour un site si peu favorable à une occupation humaine prolongée, il soulève de nombreuses questions. Cette coupe présente aussi un type de foyer observé en fouille, dans cet abri ainsi que dans celui fouillé par Michel ORLIAC dans la Papenoo à Tahiti (ORLIAC C. et M., 1980). Il s'agit d'un foyer en cuvette comblé

après utilisation par des pierres jetées en vrac et prises au hasard, pierres d'éboulis et galets ici. Ce type de foyer a, dans ce sondage, été observé à des niveaux stratigraphiques très différents : à 35 cm et à 280 cm. Ce sondage mené en stratigraphie artificielle par paliers de 10 cm, a permis une vision rapide des dépôts sédimentaires et anthropiques. Le matériel récolté par tamisage a fourni un très riche échantillonnage essentiellement coquillier et osseux, on y trouve également des hameçons en nacre simples ou composés, des pointes en os d'hameçons à bonite, des limes de corail et un rare outillage lithique (essentiellement des éclats retouchés). Ce sondage a également permis le prélèvement d'échantillons de charbons en vue d'analyses  $^{14}\text{C}$  et anthracologiques.

La figure n° 90 p.228 présente les principaux types de matériel mis au jour dans ce sondage de 350 cm de profondeur. Le matériel le plus important est représenté par des coquillages consommés. Leur densité augmente de plus en plus vers les niveaux récents, à l'inverse de celle des vestiges de poissons.

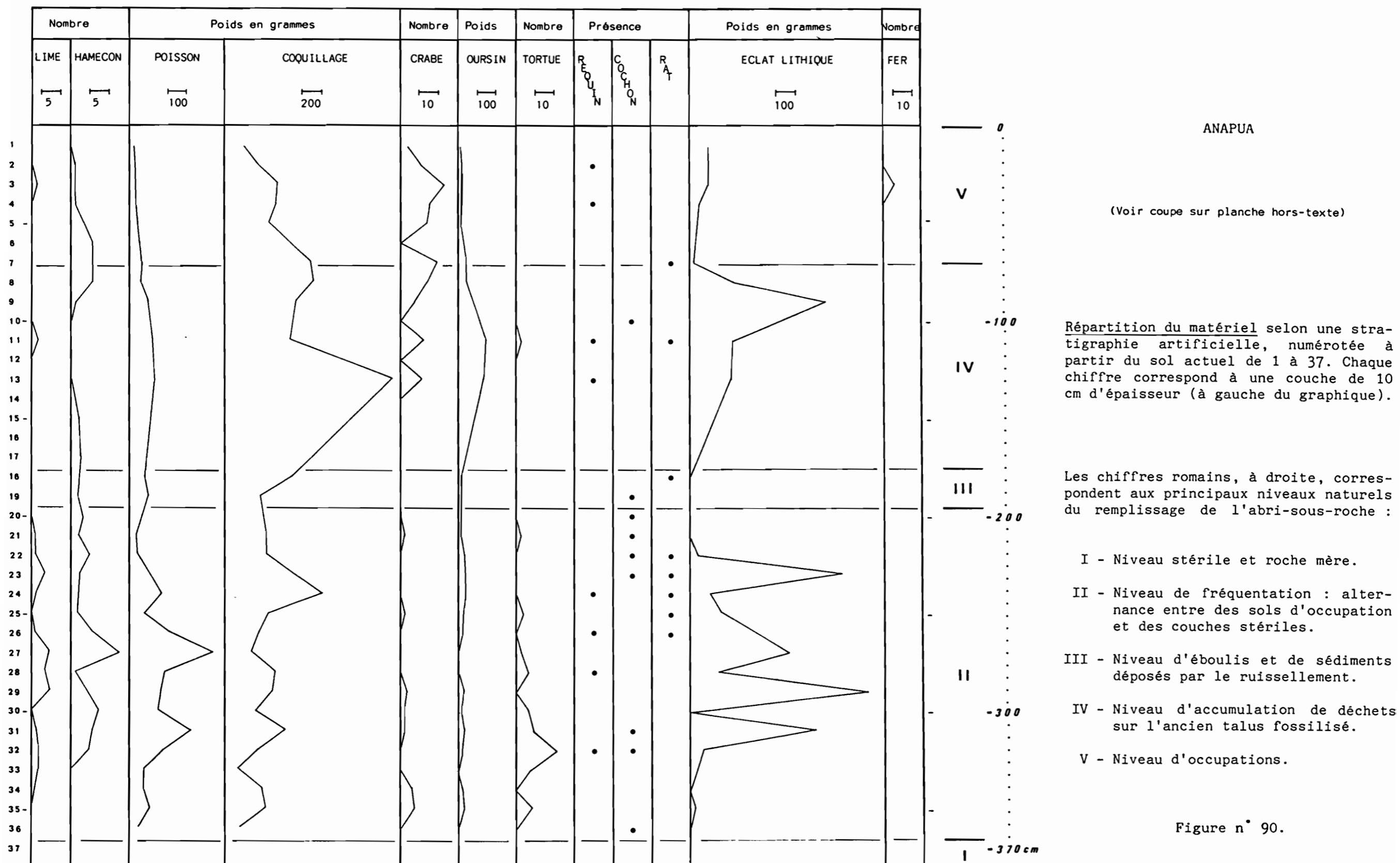
Ce fait paraît étonnant pour un site de pêcheurs, à moins que cet abri ne soit devenu réellement une base de pêche que lors des niveaux supérieurs (IV). Les poissons étaient alors conservés pour être redistribués, tandis que les pêcheurs se contentaient essentiellement de coquillages, de crabes et d'oursins. Dans les niveaux inférieurs (II), les passages semblent s'être faits plus occasionnellement et les visiteurs y consommaient, sans discrimination, poisson ou coquillage, crabes, oursins et même tortues, sans désir apparent de préserver la majeure part de leur prise pour le reste de la communauté. Ceci n'est bien sûr qu'une hypothèse fondée sur ce schéma de répartition.



L'analyse des données et la détermination du matériel de l'abri ne sont pas terminées. Quant aux analyses de charbon pour datation, le prélèvement effectué à 335 cm (voir coupe) a donné le chiffre de  $150 \pm 95$  ans avant J.-C. Le premier passage des hommes dans l'abri s'est donc effectué à une date légèrement antérieure.

Ce site de Anapua est d'un grand intérêt, tant par la puissance et la richesse de ses dépôts que par l'ancienneté du gisement. Il s'agit en effet de la date la plus ancienne que l'on connaisse actuellement en Polynésie orientale \*. Il conviendrait d'en poursuivre l'étude en restreignant la fouille à une surface plus modeste localisée à un endroit plus abrité du site. L'essentiel des informations recueillies sera autant de nature diachronique qu'ethnologique et apportera ainsi une forte contribution à la connaissance du passé encore mal connu de ces îles. On peut également espérer que viendra le temps où il sera possible, aux Marquisiens eux-mêmes, d'ouvrir des chantiers de fouille. Anapua sera alors disponible pour une étude exhaustive et certainement des plus fructueuses.

\* NOTE : Les datations publiées par Suggs (1961) et dont la plus ancienne est de  $124 \pm 150$  BC, ont été contestées dans la mesure où les échantillons de charbon analysés ne correspondent pas à des niveaux d'occupation certains (Sinoto : 1966). Ce dernier auteur situe la première colonisation des îles Marquises vers 300/400 ap. J.-C. (opus cité, 1966, p. 302).



UNIVERSITÉ de PARIS 1-PANTHÉON.SORBONNE

ARCHÉOLOGIE DES ILES MARQUISES :  
contribution à la connaissance de l'île de UA POU

VOLUME n° II

THÈSE de 3<sup>ème</sup> cycle  
en Ethnologie préhistorique

par  
Pierre OTTINO

Directeur de thèse :  
M. le Professeur José GARANGER

Décembre 1985

DOCUMENTS ARCHEOLOGIQUES :  
*Etude d'une collection de lames d'herminettes.*

ETUDE D'UNE COLLECTION DE LAMES D'HERMINETTES

Il fut possible d'étudier, à l'occasion de l'inventaire du Musée Communal de Vaipae, vallée principale de Ua Huka une collection de soixante quatre lames d'herminettes.

Cet ensemble, augmenté des pièces prêtées par divers collectionneurs et des dessins tirés de R.C. SUGGS<sup>1</sup>, de G. FIGUEROA et E. SANCHEZ<sup>2</sup> et B. GERARD<sup>3</sup>, ont permis d'établir un échantillon de cent trente cinq lames d'herminettes marquisiennes, ou *Toki Kea*, toutes en roches basaltiques.

Si la majorité de ces pièces proviennent de Ua Huka dans le groupe nord, (63), 23 proviennent de Eiao, 17 de Ua Pou et 9 de Nuku Hiva : trois îles situées dans ce même groupe nord, l'origine des 23 autres n'est pas définie.

Ce problème du lieu précis d'origine, du moins insulaire, ne nous a guère préoccupé, d'autant moins que les lames trouvées à Ua Huka ont fort bien pu être entièrement façonnées ou seulement ébauchées ailleurs. Les échanges entre îles étaient fréquents ; chaque île était réputée en effet pour une ou plusieurs spécialités techniques et artistiques. L'île de Eiao qui ne connut pas d'établissement humain permanent, fut un lieu d'extraction de matière première lithique et un véritable atelier de taille pour tout l'archipel marquisien. La différenciation, selon les îles, des lames d'herminettes n'a donc pas été retenue comme critère significatif, d'autant plus que la population de notre échantillon était très inégalement répartie à travers l'archipel.

(1) R.C. SUGGS, 1961, fig. 31, p. 108.

(2) G. FIGUEROA et E. SANCHEZ, 1965, fig. 73-74-74 p. 252, 253, 254.

(3) B. GERARD, 1975.

PRESENTATION

## 1-1 PRESENTATION

---

De nombreuses études de lames d'herminettes océaniques ont été faites depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, les travaux les plus importants, et retenus, sont ceux de P.H. BUCK, K.P. EMORY, H.D. SKINNER<sup>1</sup>, R. DUFF<sup>2</sup> et R. GREEN<sup>3</sup>.

Pour cette analyse, nous avons préféré partir de l'observation directe des pièces de notre échantillon, sans chercher d'abord à les insérer dans des cadres typologiques déjà définis pour d'autres collections océaniques. Celles-ci proviennent en effet de tel ou tel archipel très éloigné des Marquises (telle l'étude de DUFF pour la Nouvelle-Zélande), réunissent une population géographiquement dispersée et inégalement répartie dans l'espace (R.C. GREEN et D.W. PURCELL<sup>3</sup>), par exemple.

Une seule étude nous a réellement servi de point de départ et de fil conducteur. Il s'agit de celle de J. GARANGER<sup>4</sup>. Dans ces travaux, ce chercheur ne s'est pas limité à un échantillon donné, et de plus, n'a pas voulu, à partir d'un cas précis, généraliser des idées trop personnelles et particulières. Son étude fut menée dans le but d'établir 'les éléments d'une analyse typologique des herminettes océaniques, parallèle à la typologie anglo-saxonne, mais de langue française, afin de permettre leur compréhension réciproque et de faciliter les travaux de recherche et de muséographie'. Cet essai offre des bases pour toute étude d'herminettes et son aspect descriptif, analytique et typologique, n'enferme pas les pièces dans un " type " trop étroit. Les éléments nouveaux, les aspects plus particuliers de telle collection ou de telle lame pourront ainsi être précisés sans avoir à s'insérer avec difficulté dans un code trop formel.

(1) P.H. BUCK, K.P. EMORY, H.D. SKINNER et J.F.G. STOKES, 1930, p. 174-180.

(2) R. DUFF, 1956, chapitre V, p. 139-197.

(3) R.C. GREEN et D.W. PURCELL, 1961, p. 451-465.

(4) J. GARANGER, 1972.

A partir des observations disponibles, c'est une présentation et une tentative d'organisation de ces diverses pièces que nous pouvons proposer.

Les pages qui suivent rappellent d'abord les caractères de l'herminette.

### 1-1-1 CARACTERES DE L'HERMINETTE

En dehors de l'Asie orientale et de l'Océanie, les herminettes sont généralement de forme simple. Aussi, n'ont-elles guère retenue l'attention des préhistoriens qui les assimilent très souvent à des haches.

Cependant, dans l'ouvrage de M.N. BREZILLON<sup>1</sup> " La dénomination des objets de pierre taillée " quelques rubriques sont consacrées à cet outil et ont été glanées chez divers auteurs. S'appliquant à la préhistoire au sens strict et occidental du terme, ces définitions ne peuvent convenir. Seule, celle de A. LEROI-GOURHAN<sup>2</sup> offre une distinction intéressante : " l'herminette se distingue de la hache par la position de son tranchant perpendiculaire au manche de l'outil. Les lames de pierre taillée ne sont pratiquement jamais trouvées emmanchées, mais lorsque leur tranchant est composé de deux biseaux inégaux, ou d'un seul biseau, elles reçoivent, probablement à juste titre, le nom d'herminette ".

L'action de cet outil se ferait, selon la classification de cet auteur "par percussion - linéaire - transversale - oblique"<sup>3</sup>.

(1) M.N. BREZILLON, 1968, p. 253.

(2) A. LEROI-GOURHAN, 1946, p. 177.

(3) A. LEROI-GOURHAN, 1971, p. 58.



J. GARANGER<sup>1</sup> précise cette dernière définition :

" L'herminette est un outil taillé dans la pierre ou dans  
 " un autre matériau résistant (coquille en général), destiné  
 " à tailler un matériau plus tendre (ou attendri par le feu) ;  
 " en l'attaquant presque tangentiellement à sa surface par  
 " percussion lancée. Le biseau lève le copeau sectionné par  
 " le fil du tranchant.  
 " Par une synecdoque très fréquente, le terme " herminette "  
 " désigne seulement l'outil sans son manche : soit la " tête " de  
 " l'herminette ou sa " lame ". L'outil complet est appelé  
 " herminette emmanchée.  
 " L'herminette comprend une partie active : la lame (stricto-sensu)  
 " et une zone proximale, appelée talon et destinée à la fixation  
 " de l'herminette sur son manche. L'herminette est dite " simple "  
 " lorsque rien ne distingue le talon de la lame et que leur jonc-  
 " tion est continue. L'herminette est composite quand lame et talon  
 " ont leur surface ou une partie de leur surface en discontinuité ".  
 (Cf. figures 92 à 92bis, p. 234 et 235).

En ce qui concerne l'échantillon étudié, il s'agit uniquement de pièces lithiques non emmanchées. Pour plus de facilité, nous les avons toutes orientées de la même façon. Les dessins des auteurs précédemment cités ont été très souvent réorganisés et mis à la même échelle unique pour une comparaison plus aisée et rapide, les huit dessins, tirés de R.C. SUGGS<sup>2</sup> constituent une exception ; s'ils ont été mis à l'échelle commune, nous ne les avons pas réorientés car la présentation faite par l'auteur aurait nécessité des remaniements par trop aléatoires.

Ces huit cas, mis à part, l'orientation des pièces et l'ordre des schémas suivent ceux que préconise J. GARANGER.

(1) J. GARANGER, 1972, p. 253-254.

(2) R.C. SUGGS, 1961, fig. 31, p. 108.

On suppose l'herminette emmanchée et dans les mains de l'artisan placé à gauche. L'observateur est à droite en face de l'artisan (fig. n° 91= A) et sa région externe vers l'observateur (= B). La région proximale de l'herminette est dirigée vers le haut et sa région distale vers le bas (= C). Le bord visible de l'herminette est son bord droit (= 2). L'ordre des schémas est le suivant (4 à 7) : face frontale, externe (1 et 4), section transversale (= 5), face dorsale, interne (= 3 et 6), profil, vu du bord droit de l'herminette (= 7).<sup>1</sup>

Sur les herminettes composites, la coupe transversale a été prise à la jonction de la lame et du talon ; sur les herminettes simples, elle a été faite vers le centre de la pièce, et surtout à l'endroit le plus caractéristique de la forme et de la taille de cette section.

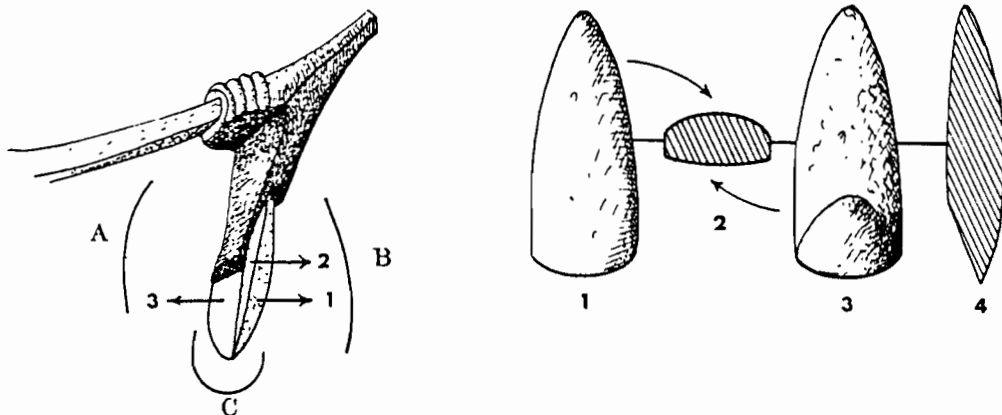


Figure n° 91 (d'après J. Garanger)  
Orientation des pièces et des schémas.

(1) José GARANGER, 1972, p. 255.

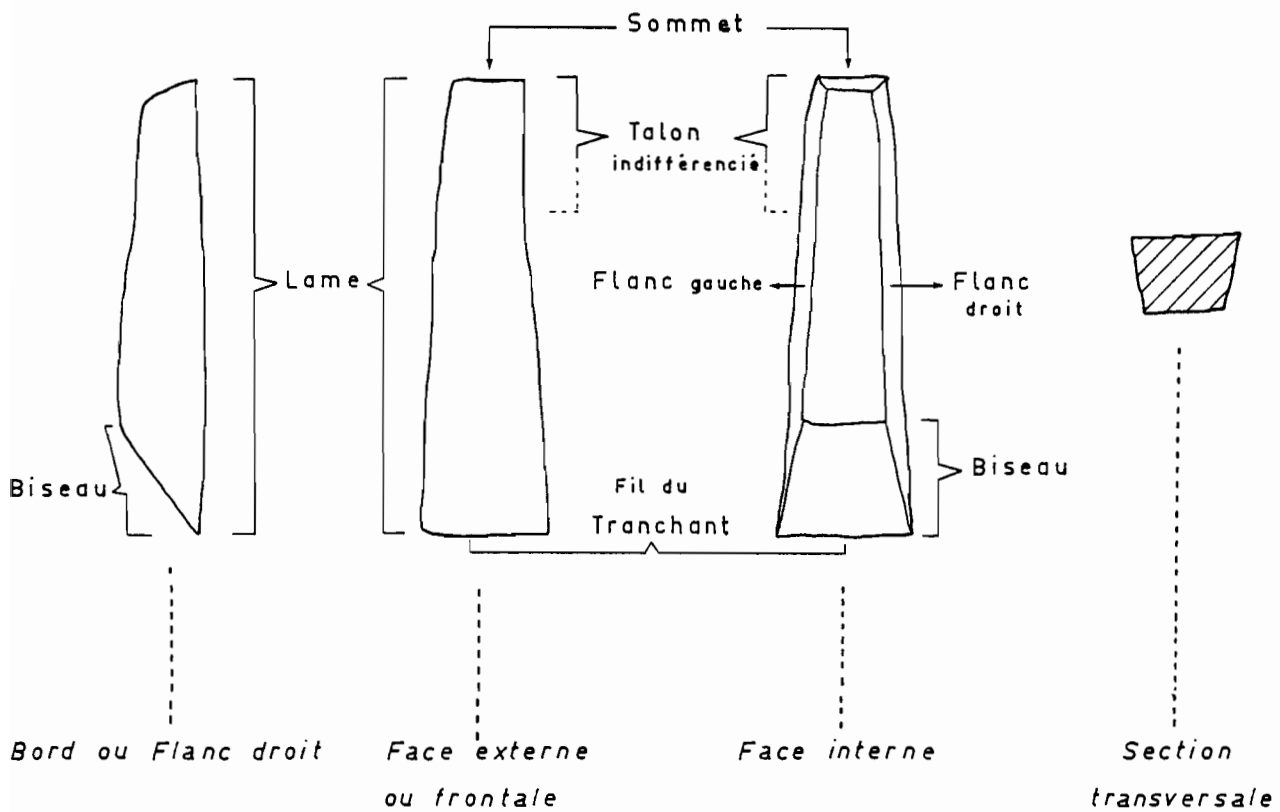
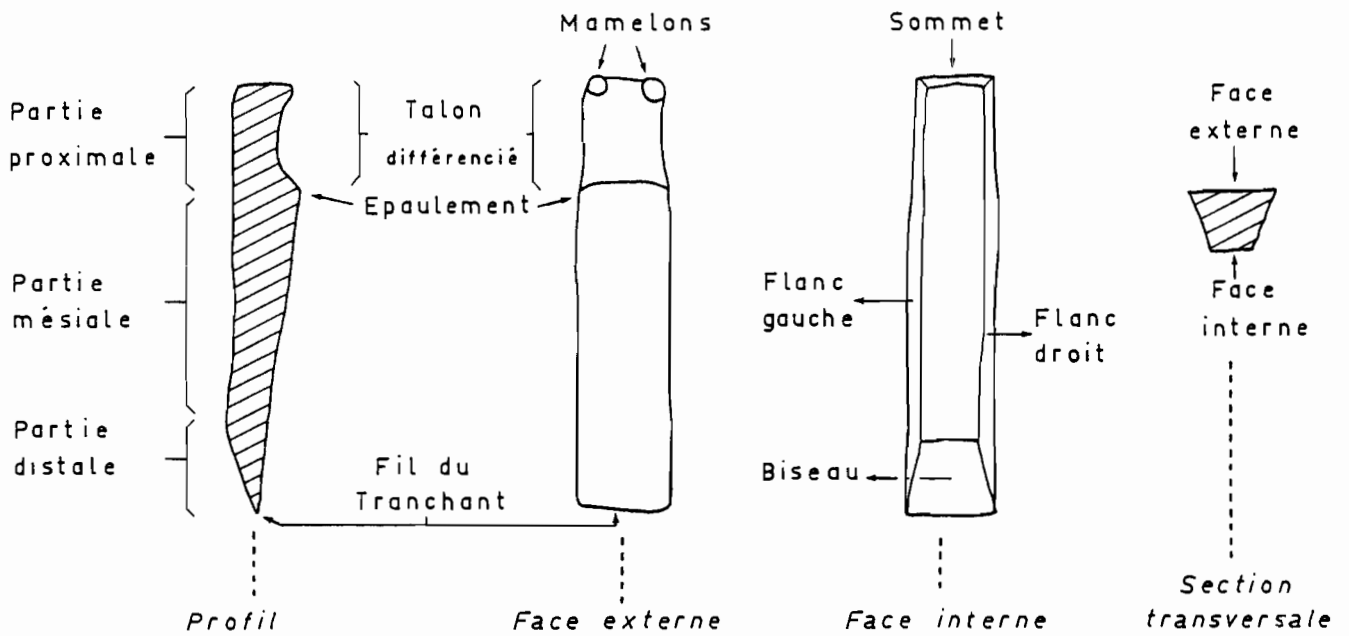
HERMINETTESNomenclature élémentaire  
des lames :Herminette simple, à section quadrangulaire :

Figure n° 92.

Herminette à talon différencié, section quadrangulaire :



Herminette à talon différencié, section triangulaire :

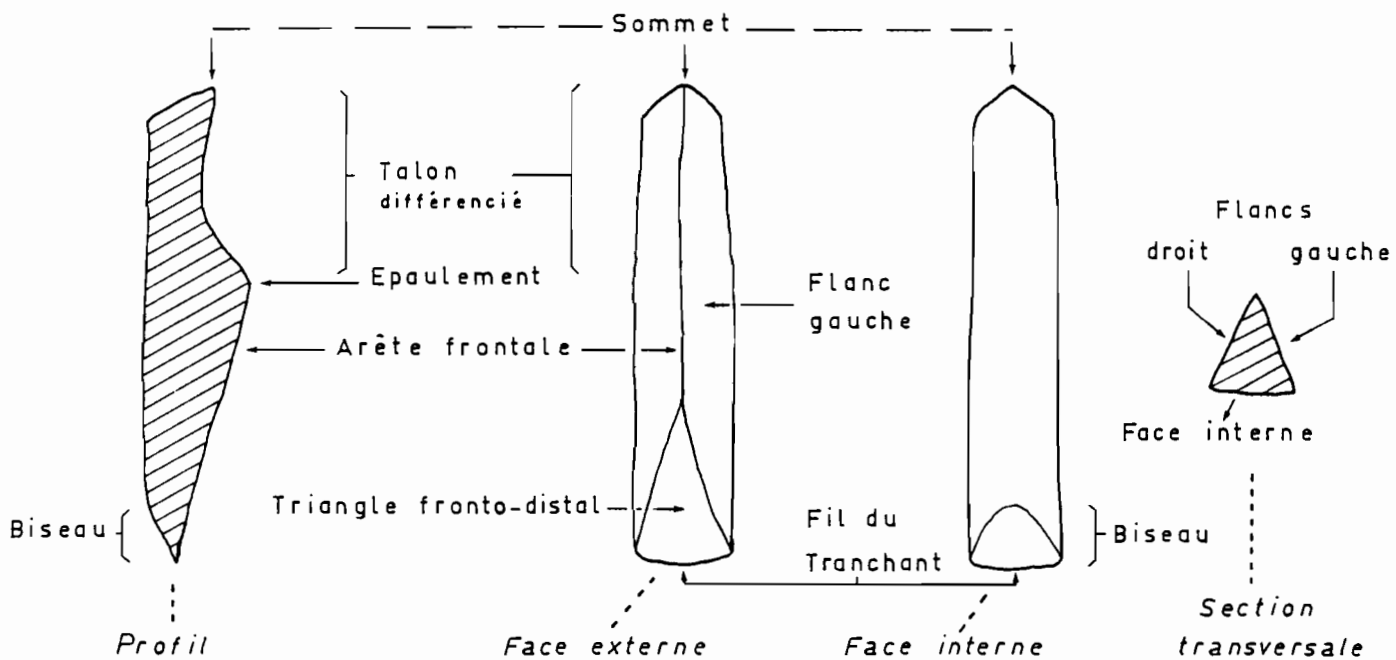


Figure n° 92 bis.



Figure n° 92' : *Tiki Takaii*

(Puamau à Hiva Oa) (A. BAESSLER, 1900, planche XIX).

Ce très grand *tiki* de 2,83 m fut taillé dans un gros bloc de tuf rouge, il se dresse avec d'autres sur le *meae* Oipona à Puamau.

Plusieurs types d'herminettes ont du être employées, dont de petites pour les finitions et le décor visible notamment sur ses jambes. Aujourd'hui, ces traces ont disparues, érodées par le temps ou les hommes (A. BAESSLER est passé aux îles Marquises en 1896).

*CLASSIFICATION*

## 1-2 CLASSIFICATION

---

Afin d'en faciliter la consultation, la représentation des herminettes a été rejetée hors texte. Le présent chapitre traite des différents critères retenus pour caractériser différencier et comparer les divers individus de cette population d'herminettes. Les mesures et éléments mis en relation se répartissent en sous-chapitres.

### 1-2-1 LONGUEUR-LARGEUR

Deux premières mesures : longueur et largeur maximales des pièces sont présentées sous forme de nuage de points, d'un tableau et histogramme (voir Figures n°93, 93 bis, 93 ter, p. 240, 241 et 242).

Ces deux critères associés révèlent une population répartie de façon régulière et dégradée présentant néanmoins quelques concentrations. En longueur, les herminettes s'échelonnent entre 5 cm, qui semble être la dimension minimale pour ce genre d'outil, et 34 cm ; ce plafond semble correspondre approximativement à une mesure maximale, bien que la rareté des individus de grande taille - et quelques témoignages - ne permettent pas de l'affirmer. La largeur de ces pièces, quant à elle, s'échelonne de 1,4 cm à 8,9 cm.

Une nette concentration des objets est visible dans les petites tailles, entre 5,5 cm et 11 cm de longueur, et 2 à 5 cm de largeur. La moyenne se situe entre 8 cm à 10 cm de long pour 3 à 4 cm de large.

Moins dense et nettement séparée de la première, une seconde concentration est visible à partir de 12 cm et jusqu'à 19 cm de long. Ce second ensemble présente de plus fortes proportions d'individus vers 13 cm, et à 18 cm.

La largeur, au contraire, diminue régulièrement de 2 à 8 cm.

Au dessus de 19 cm de long, les herminettes se font rares, avec, semble-t-il, une légère augmentation des pièces vers 23 cm.

La largeur, elle, s'accroît pour culminer à 8,9 cm.

Ces deux critères, longueur et largeur, permettent une première différenciation des herminettes selon leur dimension.

Nous pouvons distinguer les herminettes de petite taille, entre 5 et 8 cm, qui concentrent un peu plus de 16 % du total des pièces ; les herminettes moyennes, les plus nombreuses, constituent 72 % de la population ; de 8 à 19 cm de long, elles se répartissent en deux groupes égaux : le premier groupe, de taille plus petite est compris entre 8 et 10 cm, le second, entre 11 et 19 cm.

Le premier groupe, de taille plus petite est compris entre 8 et 10 cm, le second, entre 11 et 19 cm.

A cette répartition selon la longueur des lames, correspondent des largeurs nettement moins variées, et surtout très régulièrement réparties.

Les petites pièces ont des largeurs n'excédant pas 4 cm, avec un minimum de 1,4 cm.

Les pièces moyennes concentrent la plus grande variété des largeurs : de 2 à 5 cm pour le premier groupe, puis jusqu'à 7 cm pour le second.

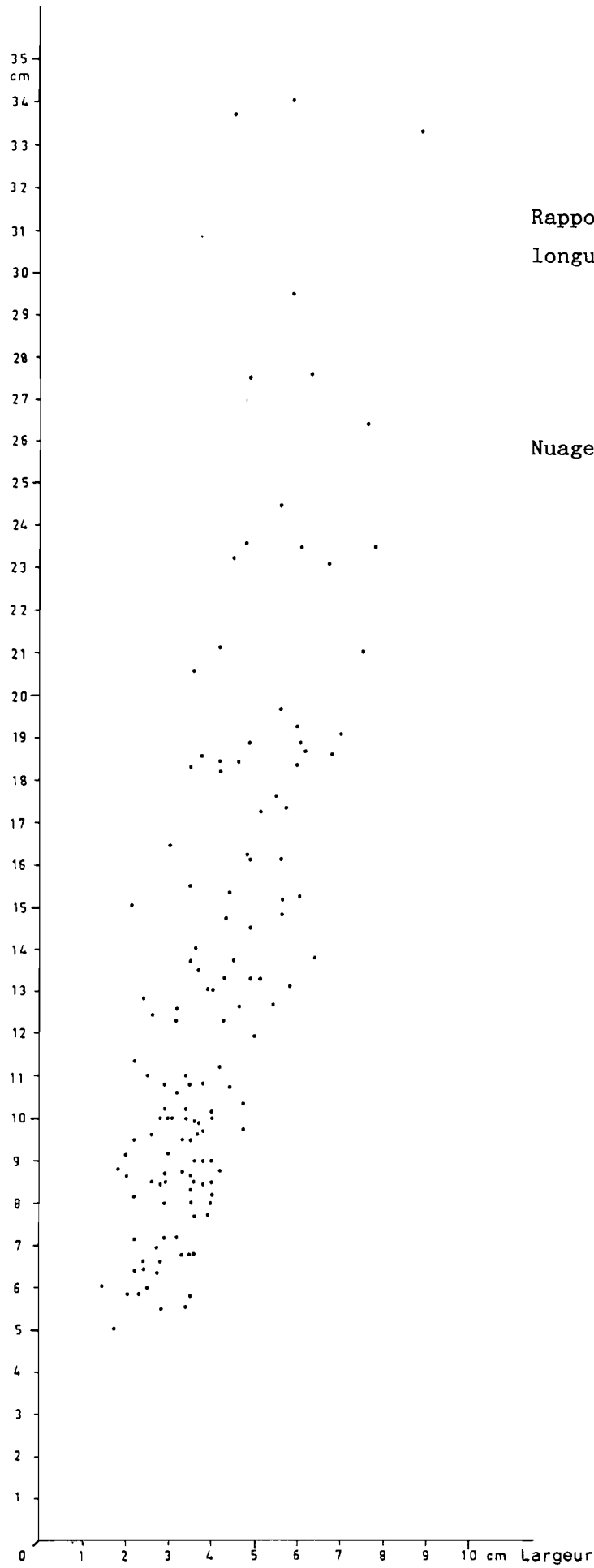
Les grandes tailles, avec des largeurs comprises entre 3 et 8 cm, semblent simplement renforcer les tailles moyennes, sans constituer un type d'outils de fonctions très différentes. L'augmentation de la longueur, en augmentant le poids, en fait des outils certes plus robustes, plus lourds, plus aptes à des travaux grossiers, mais ces objets ne sont pas foncièrement dissemblables des précédents.



Avec les outils de très grande taille et des largeurs allant de 5 à 9 cm environ, nous avons à faire à des herminettes très différentes ; elles sont capables d'actions nécessitant temps et force. Elles permettent d'attaquer sans doute une masse importante de matière : abattage d'un arbre, creusement d'une pirogue, ébauchage de grands tikis.

Ces deux premiers critères, longueur et largeur, permettent donc de différencier cette population en quatre grandes classes de taille, dont la plus dense, partagée en deux groupes, est constituée par les lames de taille moyenne.

La présence de petites lames (plus difficiles à trouver, et d'une répartition homogène du nuage de points, permet d'espérer que l'échantillon est relativement caractéristique malgré la crainte d'avoir une population altérée par le choix même des collecteurs contemporains. On peut, en effet craindre que les grandes pièces, plus spectaculaires, ne soient rares que parce que plus souvent données, ou vendues.



Rapport  
longueur/largeur des lames.

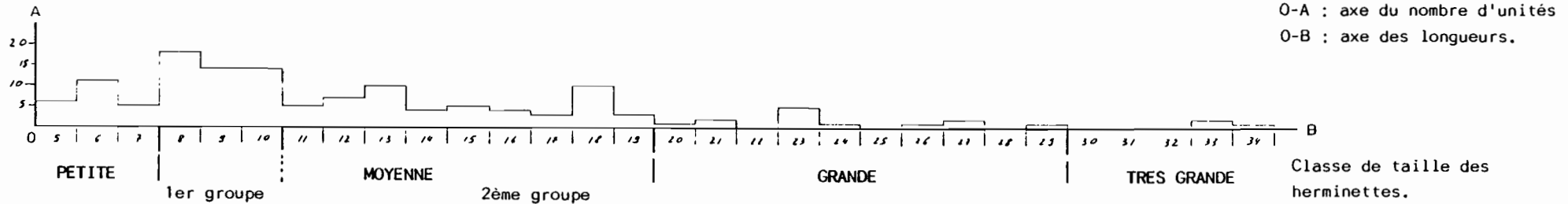
Nuage de points.

Figure n° 93.

Figure n° 93 bis.

S-13 6-53 7-23

5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	Longueur en centimètres.
5	3	14	4	7	8	12	10	21	9	28	15	2	1	54	31	53		55	61		56	42		114				44	63	Numéro des lames d'herminettes.
31	15	36	6	34	11	28	18	25	12	15	50	31	22	102		62		57				43						65		
37	16	68	13	35	47	110	38	26	24	30	28	101	25	110				58												
44	33	37	15	47	66	117	70	47	100	30	36		52					59												
45	42	33	20	81	67	123	72	71		65			60						111											
131	43		37	57	82		80	73					84																	
	24		46	55	55		103	85					85																	
	25		98	106	102			86					87																	
	76		86	115	108			90					88																	
	77		54	117	116			91					105																	
	78		104	111	118																									
			105	118	124																									
			117	130	117																									
			115	130	135																									
			126																											
			115																											
			132																											
			133																											
6	11	5	18	14	14	5	7	10	4	5	4	3	10	3	1	2	0	5	1	0	1	2	0	1	0	0	0	2	1	Total par colonnes.
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	Longueur en centimètres.



Longueurs des lames d'herminettes :  
tableau et histogramme correspondant.

0-1	1,1-2	2,1-3	3,1-4	4,1-5	5,1-6	6,1-7	7,1-8	8,1-9
	5	3	6	1	2	54	53	64
	13	4	7	8	9	59	56	
	15	10	19	11	23	60	57	
	45	14	20	12	30	73		
	48	16	24	21	51	84		
	104	17	25	22	61	87		
		18	26	23	63	111		
		32	31	25	72	112		
		35	35	27	83			
		40	36	28	88			
		42	37	30	90			
		43	41	38	96			
		44	52	39	101			
		46	66	49	102			
		47	67	55	110			
		50	68	58	114			
		76	69	62				
		78	70	65				
		86	74	71				
		93	75	78				
		94	77	80				
		98	81	85				
		106	82	98				
		108	89	100				
		115	91	113				
		118	92	123				
		119	95					
		120	97					
		126	103					
		127	105					
		135	107					
			109					
			116					
			117					
			121					
			124					
			125					
			128					
			129					
			130					
			131					
			132					
			133					
			134					
0	6	31	44	26	16	8	3	1

A

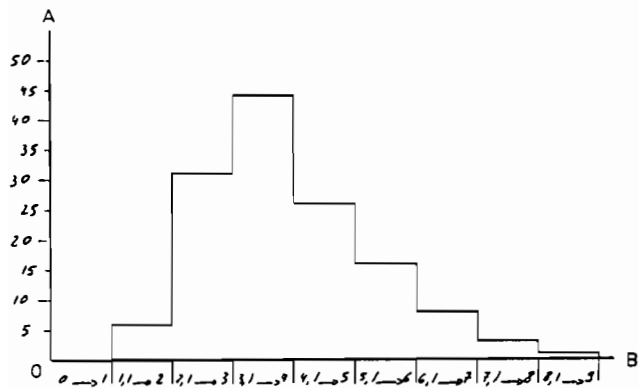
B

C

Largeur des lames d'herminettes.  
Tableau et histogramme correspondant

Tableau

A : largeur en centimètres  
B : numéro des herminettes  
C : total par colonne.



Histogramme

O-A : axe du nombre d'unité  
O-B : axe des largeurs.

Figure n° 93 ter.

### 1-2-2 LONGUEUR-TRANCHANT-SECTION

Si longueur et largeur sont deux critères essentiels, deux autres éléments apportent d'intéressantes données ; la longueur du tranchant et la forme de la section transversale de l'herminette, qui associées à la longueur totale de la pièce, permettent un autre type de classement, plus caractéristique. (voir fig. 94 bis et 95 p. 248 et 249).

Un premier coup d'oeil sur le nuage de points, p.247 associant la longueur du tranchant et la longueur de l'herminette permet, par rapport à la figure n° 93 p. 240 de distinguer une certaine ressemblance dans la disposition générale, bien entendu, mais surtout de remarquer une nette différence dans la répartition horizontale des pièces. Le nuage de points s'est nettement diffusé vers la gauche ; il présente un enrichissement des différences, de la variété et par conséquent, des possibilités des herminettes. Ce graphisme met en évidence, non pas un seul mouvement, presque linéaire du nuage de points précédent, (fig. n° 93 p.240 ), mais deux tendances accentuant leurs différences, proportionnellement à l'accroissement de leur longueur.

Ceci ressort bien des figures suivantes qui matérialisent une troisième donnée, la section transversale.

L'établissement de celle-ci s'est faite en plusieurs étapes, passant de seize à cinq formes représentatives. Au départ, un croquis simplifié fut établi afin de rendre compte de toutes les formes possibles, ceci nous amena à distinguer seize groupes. Une telle répartition aurait embrouillé les pistes et mis en évidence des faits trop particuliers et surtout trop aléatoires, ne se prêtant guère à une étude comparative.

La forme même de la pierre avant façonnage impose des contraintes, un enlèvement mal venu ou outrepassé, peut modifier entièrement le profil d'une section ... Les seize premiers types furent donc réduits à quatorze. Le cercle ou le carré aux angles arrondis se confondant au carré, et le rectangle, à l'exagone allongé. (Fig. n° 95 p. 249).

Ces quatorze sections ainsi isolées font ressortir deux formes dominantes : le trapèze inversé et le triangle droit. Chacune d'elle correspond à environ un quart de la population totale. Les formes du carré, du triangle inversé, du trapèze droit et du rectangle sont assez bien représentées : entre 5, 8 et 9 %. Les autres formes, elles, sont très marginales, de 1 à 2 % environ.

Les deux formes dominantes ressortent ainsi bien sur la figure n° 96 p. 250-251).

L'ensemble des trapèzes inverses occupent la branche droite du nuage, et le triangle droit sa branche gauche.

Les herminettes de section en trapèze inverse se disposent de façon plus concentrée. Leur longueur varie de 5,5 cm à 21 cm, avec une exception à 33 cm, et leur tranchant s'étend de 2,5 cm à 8,5 cm au grand maximum. Elles se rangent donc plutôt dans la classe des herminettes moyennes avec une plus forte proportion dans le premier groupe (de dimension plus petite, voir p.241 ).

Les pièces de section triangulaire droite, deuxième grand ensemble occupe un espace bien plus étendu, leur longueur s'échelonne de 5,5 cm à 33,5 cm mais de façon irrégulière. Elles sont également plus fréquentes dans la classe moyenne, mais cela n'est pas aussi caractéristique que dans le cas précédent.

La longueur de leur tranchant varie dans les mêmes limites que celles des tranchants d'herminettes à sections trapézoïdales inverses, soit 6 cm, mais ils se situent dans les tous premiers centimètres, constituant ainsi les plus étroits des tranchants.

Cette forme triangulaire, et la petitesse respective du tranchant par rapport à la longueur et la largeur de la pièce, sont intimement liées. C'est dans cette forme que le façonnage paraît le plus tributaire de la forme et de la taille définitive recherchée pour le tranchant. La combinaison d'un tranchant étroit avec une masse importante permet à cet outil d'être percutant. La section triangulaire se prête en effet parfaitement à un type de tranchant étroit et incisif.

Ce caractère est d'ailleurs accusé jusqu'à " l'absurde " avec l'annulation du tranchant par son rétrécissement maximal qui se limite, en fait, à l'angle supérieur du triangle, réduisant le tranchant à une simple pointe (voir pièce 69, p. 373 ). Cet objet (n° 69) présente par ce fait un " tranchant " localisé sur son arête fronto-distale. Cette pièce possédant toutes les caractéristiques d'une herminette, semble trancher par son arête frontale, si cette dernière est fonctionnelle, et piquer ou perforer par sa pointe. Deux hypothèses peuvent être avancées, quant à la fonction de cet outil tout à fait exceptionnel \* emmanché comme une herminette, la pointe formée par la rencontre du biseau et de l'arête frontale pouvait être très efficace pour graver des figures par piquetage.

---

\* Note : un autre outil de ce type est à signaler dans l'ouvrage de K. von den STEINEN. La lame, longue de 27 cm et épaisse de 6 cm, vient de Nuku Hiva (1925) T.3, p.alpha L n° 2)

Non emmanché et tenu en main, l'arête frontale étant dirigée vers le bas, le même outil aurait pu servir de burin, très adapté à la gravure fine. Il se peut également que sa fonction soit toute autre. En effet, les herminettes n'avaient pas que des fonctions artisanales, elles pouvaient être des armes de combat, constituer des dépôts votifs, avoir un rôle ostentatoire ... Quoiqu'il en soit, cet outil, tout à fait inhabituel, se range néanmoins parfaitement dans notre typologie, il en constitue simplement un extrême très logique.



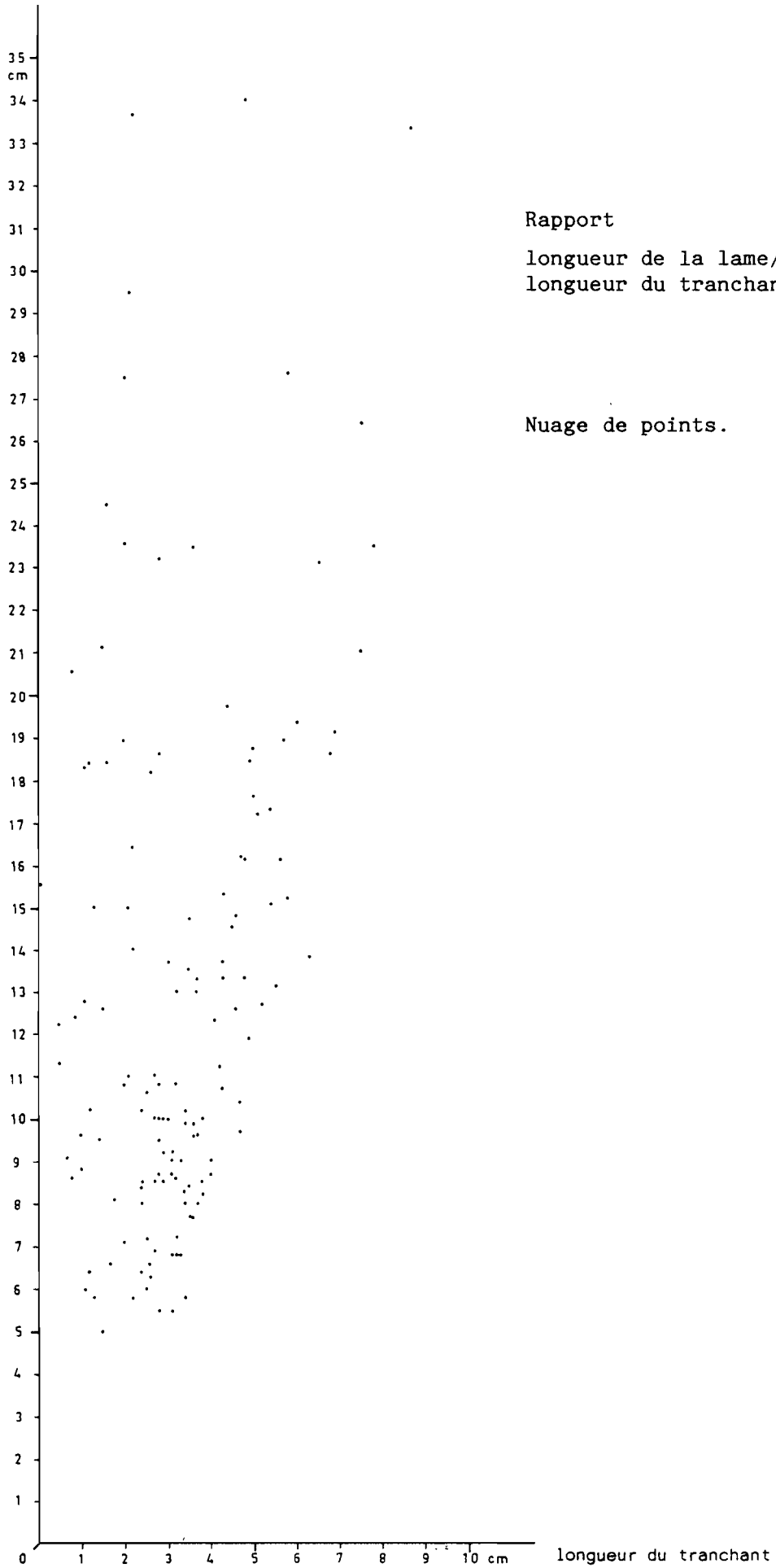


Figure n° 94

0 → 1	1 → 2	2 → 3	3 → 4	4 → 5	5 → 6	6 → 7	7 → 8	8 → 9
10	3	1	6	8	2	54	53	64
13	5	4	7	9	29	55	56	
17	14	16	12	11	30	60	57	
48	15	29	19	21	51	73		
69	18	32	20	27	72			
70	22	33	25	28	83			
51	23	41	26	34	84			
104	40	42	31	38	96			
106	45	43	35	39	102			
	46	44	36	63	112			
	52	47	37	21				
	55	50	49	78				
	61	58	65	80				
	62	67	66	87				
	76	79	68	88				
	85	86	74	98				
	99	93	75	100				
	107	94	77	101				
	108	103	81	110				
	109	114	82	123				
	113	115	89					
		116	90					
		118	92					
		119	95					
		120	97					
		122	105					
		124	111					
		126	117					
		127	121					
		132	125					
		134	128					
		135	129					
			130					
			131					
			133					
9	21	32	35	20	10	4	3	1

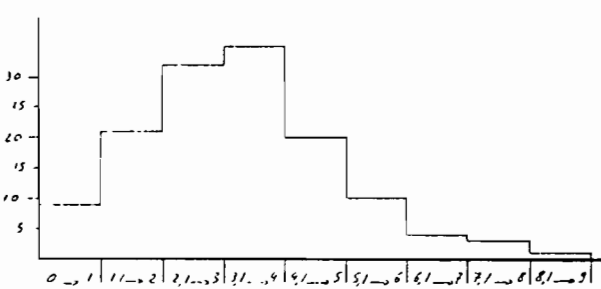
A Longueur des tranchants.

B

Tableau

- A : taille du tranchant en centimètres
- B : numéro des herminettes
- C : total par colonnes.

C



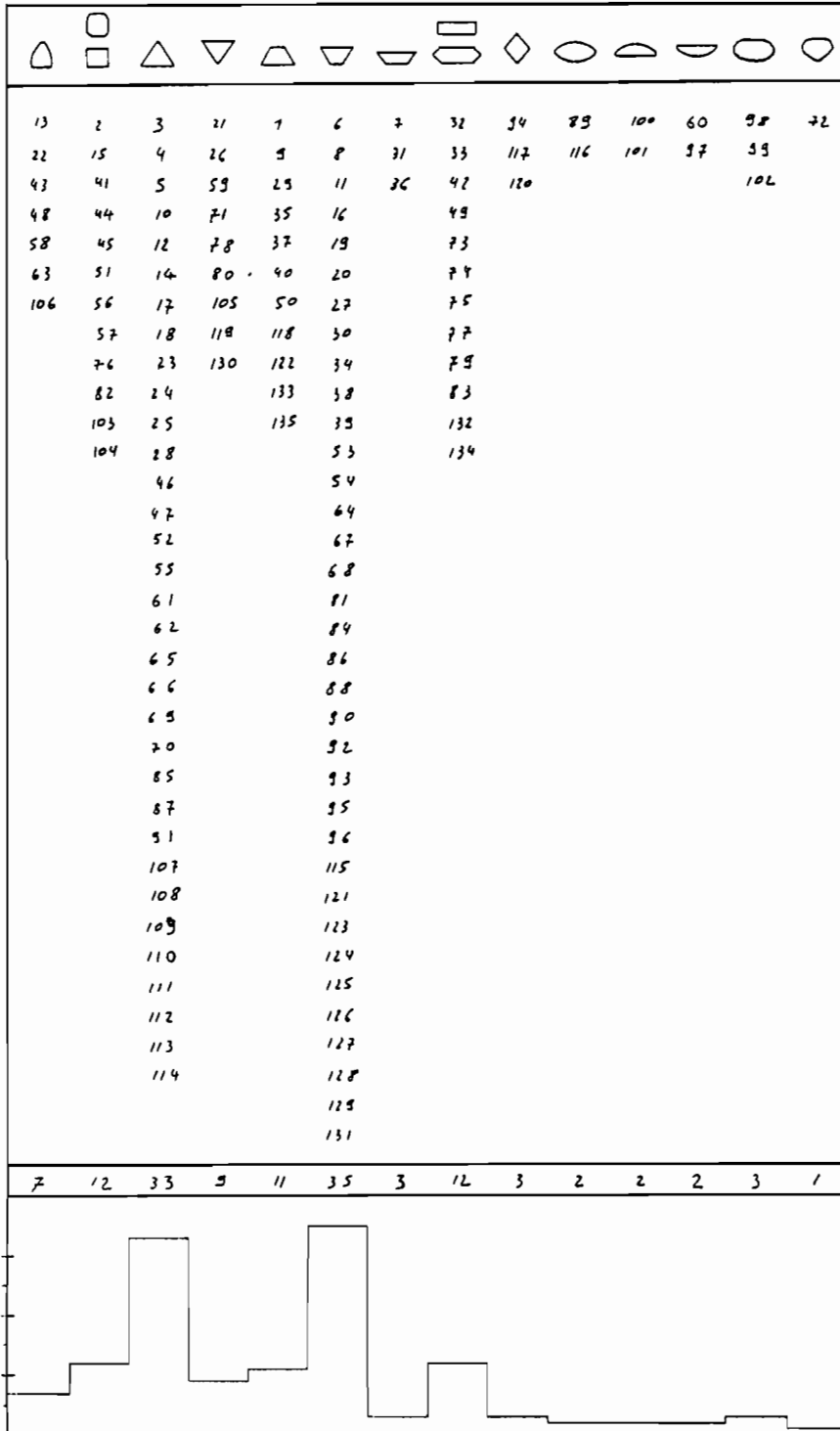
Histogramme

Axe vertical : nombre d'unité  
 Axe horizontal : taille des tranchants en centimètres.

Figure n° 94 bis.

Forme des sections transversales des herminettes.

Tableau et histogramme correspondant



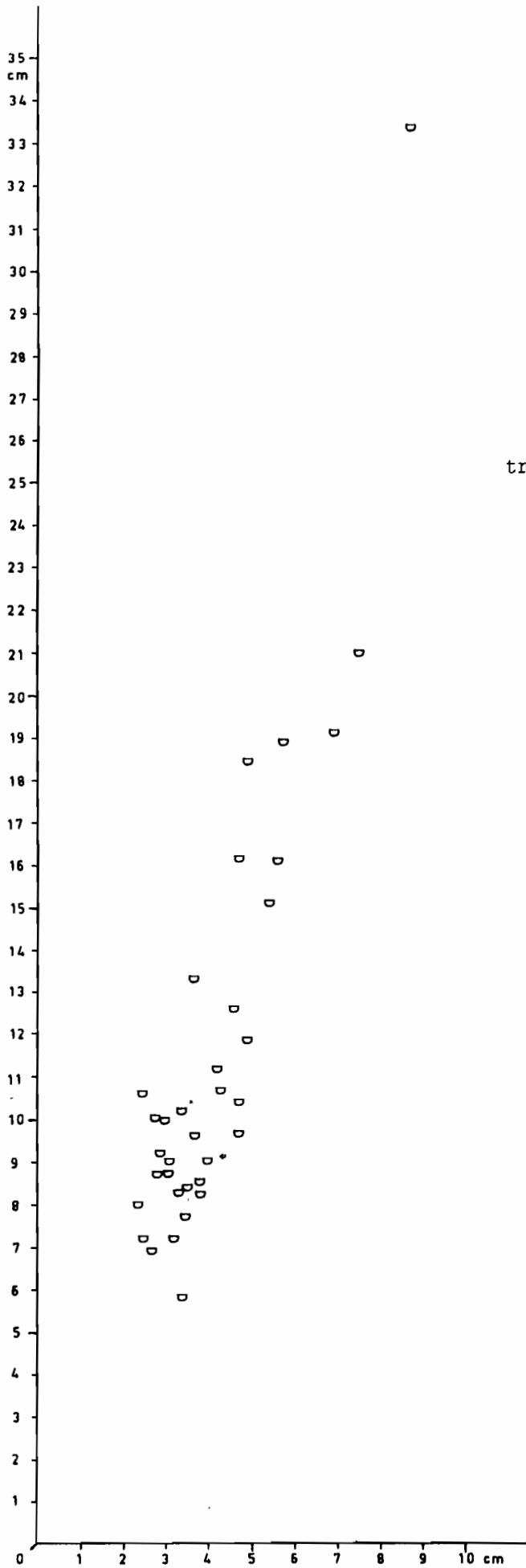
A : forme stylisée des sections.

B : numéro des herminettes.

C : total par colonne.

D : nombre d'unité.

Figure n° 95.



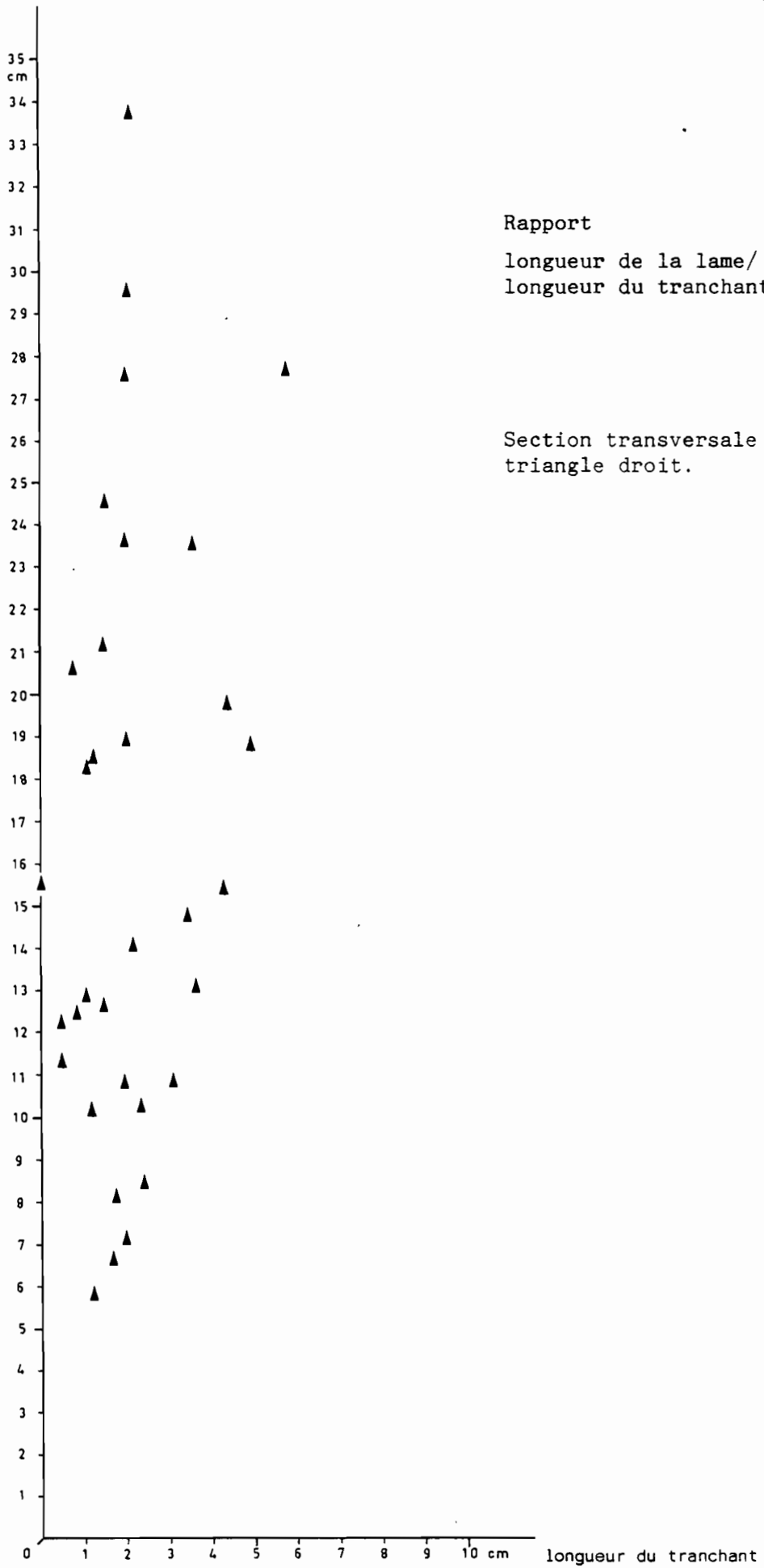


Figure n° 96.

A ces deux formes principales de sections, trapèze inverse et triangle droit, peuvent être rattachées des sections voisines. Ainsi, en disposant toujours les herminettes selon deux axes, longueur des pièces, et longueur du tranchant (qui s'est avéré plus caractéristique que la largeur de la lame), on s'aperçoit que celles dont la section transversale à la forme d'un triangle renversé, se disposent exactement à l'emplacement occupé par les trapèzes inverses, elles se situent entre 8 et 16 cm de long, pour un tranchant de 3 à 5 cm. Un cas plus isolé mesure 23 cm de long et possède un tranchant de 6,5 cm il s'intègre néanmoins parfaitement dans les herminettes à section trapézoïdale inverse. Une autre pièce, seule dans sa catégorie, peut aussi être rattachée à ce groupe, que nous nommerons A. Il s'agit du n° 72 dont la forme même est proche du trapèze inverse comme du triangle inverse, sa taille est de 12,5 cm et son tranchant d'environ 5 cm.

En suivant le même procédé en ce qui concerne les herminettes à section triangulaire droite, qui formeront le groupe B nous pouvons y associer les sections de forme plus ou moins losangiques, dont la taille varie de 8,5 cm à 11 cm, pour un tranchant de 2 à 3,5 cm. Les sections en forme de pentagone à deux côtés parallèles,  $\triangleleft$ , peuvent aussi se rattacher au triangle droit, dont elles sont d'ailleurs proches par la forme.

Il est vrai qu'elles se rapprochent aussi du carré. Leur répartition en est cependant toute autre. Cette forme pentagonale épouse par contre la disposition qu'occupe le triangle droit. De longueurs aussi variées que 5 à 34 cm, le tranchant de ces herminettes est particulièrement étroit, de 0,5 cm à 5 cm, pour la plus grande.

Cette forme, très proche des herminettes à section triangulaire droite, permet de renforcer ces dernières, en donnant à l'outil une masse plus importante pour une même longueur.

La section carrée, nous l'avons vu, est proche du pentagone à deux côtés parallèles, et donc du triangle droit, cependant, sa répartition la rapproche aussi du groupe A, dominé par le trapèze inverse.

De 5 à 26,5 cm de longueur pour des tranchants de 1 à 7 cm, ces herminettes sont en fait des intermédiaires entre le triangle droit et le trapèze inverse. Leur forme de section autorise un tranchant relativement étroit ou assez long selon le rétrécissement ou l'élargissement de la section.

Comme les pièces de section pentagonale, ces pièces, proportionnellement à leurs dimensions, sont relativement lourdes. Ces considérations sur la répartition et le tranchant des lames de ce type, portent à faire de ce groupe un ensemble intermédiaire entre A et B ; il sera nommé D

Un deuxième groupe intermédiaire nommé E peut être circonscrit, il s'agit des herminettes à section trapézoïdale droite. Ce groupe, dont les lames varient entre 8 à 18 cm de longueur et 1,5 cm et 6 cm de tranchant, se situe à la jonction des groupes A et B. Il semble plus proche de A dans ses dimensions inférieures pour se rapprocher, avec l'augmentation de longueur, du groupe B. Ce groupe E suit en fait un cheminement parallèle mais inverse du groupe D (section carrée). En effet, ce dernier, plus proche du groupe B dans ses petites tailles, se rapproche de A avec l'accroissement de celles-ci ; D et E, symétriques et inverses, se partagent d'ailleurs le même nombre d'individus.

Sur les quatorze formes préalablement choisies, il a été possible d'en regrouper huit, en quatre groupes plus ou moins distincts A - B - D - E - Il reste six formes dont la caractéristique est d'être allongée ou aplatie ; parmi elles, la forme dominante, stylisée, est celle du rectangle allongé. A celle-ci se rattachent aisément trois herminettes dont la section forme un trapèze inverse très aplati ou mince. La forme en est très proche, la technique de façonnage pratiquement semblable.

Reste les formes arrondies ou présentant des contours convexes (biconvexe, plano-convexe, convexo-plane, ovale). La pièce 116 mise à part (elle n'est pas achevée), toutes ces herminettes ont reçu un émeulage important, ou quasi total, gommant les imperfections, arrondissant les surfaces ... d'où leur profil convexe. Leur taille s'échelonne de 10 à 19 cm pour un tranchant compris entre 3 et 7 cm. La pièce 99, légèrement à part, se rapproche davantage de la section ronde ou carrée, ou même triangulaire, par son tranchant étroit, proportionnellement à la longueur de la lame.

Les pièces de section rectangulaire, quant à elles, s'échelonnent entre 5,5 cm et 13,5 cm de longueur pour un tranchant de 2,5 cm à 6,5 cm. soit, en général, un tranchant large pour la taille. Ce groupe, surtout constitué de petites pièces, semble se poursuivre dans les formes de sections convexes qui en sont, avec l'augmentation des dimensions, une sorte de continuité. Cette ressemblance de forme et cette continuité dans la recherche d'un tranchant relativement étendu, amène à regrouper ces différentes sections en un groupe  $\sphericalangle C \sphericalangle$ . Ce dernier, en fait très proche du groupe A, affirme cependant une préférence pour les profils minces. D'autres critères préciseront cette distinction.

A la suite de ces divers classements, il a été possible de regrouper la population de l'échantillon en différentes catégories. Cinq groupes semblent se dégager parmi ces herminettes marquisiennes (fig. 97 p. 256).

Deux groupes se partagent la prédominance : l'un, légèrement plus important, le groupe A, avec 33,50 % des individus, le second, le B, rassemblant 32 % de ceux-ci. Un troisième groupe, relativement moins important que les précédents, possède quelques analogies avec A ; il s'agit du groupe C, qui comprend 18 % des herminettes.



Deux autres ensembles sont des groupes de transition :  
le D, avec 9 % des pièces, le E, avec 8 %.

La diversité des herminettes marquisiennes semble donc tourner autour de deux formes principales de section transversale : le trapèze inverse et le triangle droit, les autres pièces étant des sortes de variantes ou des compléments de ces deux formes principales (Figures de la page 257 à 260 ).

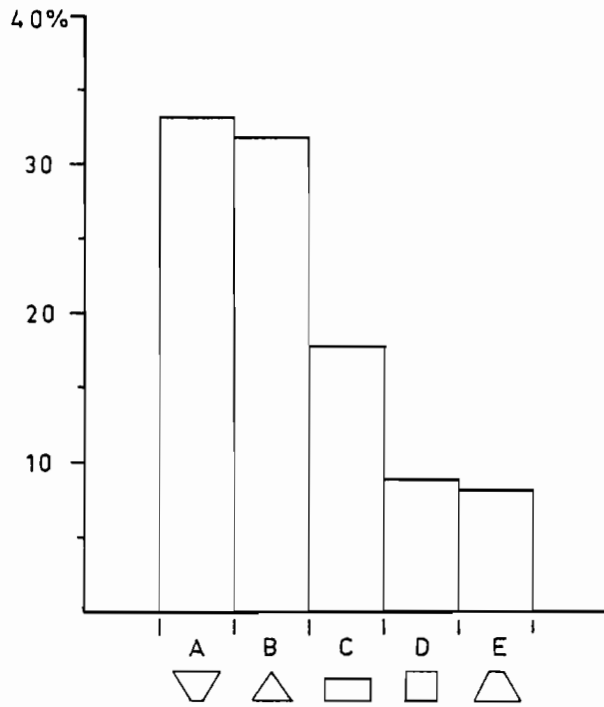
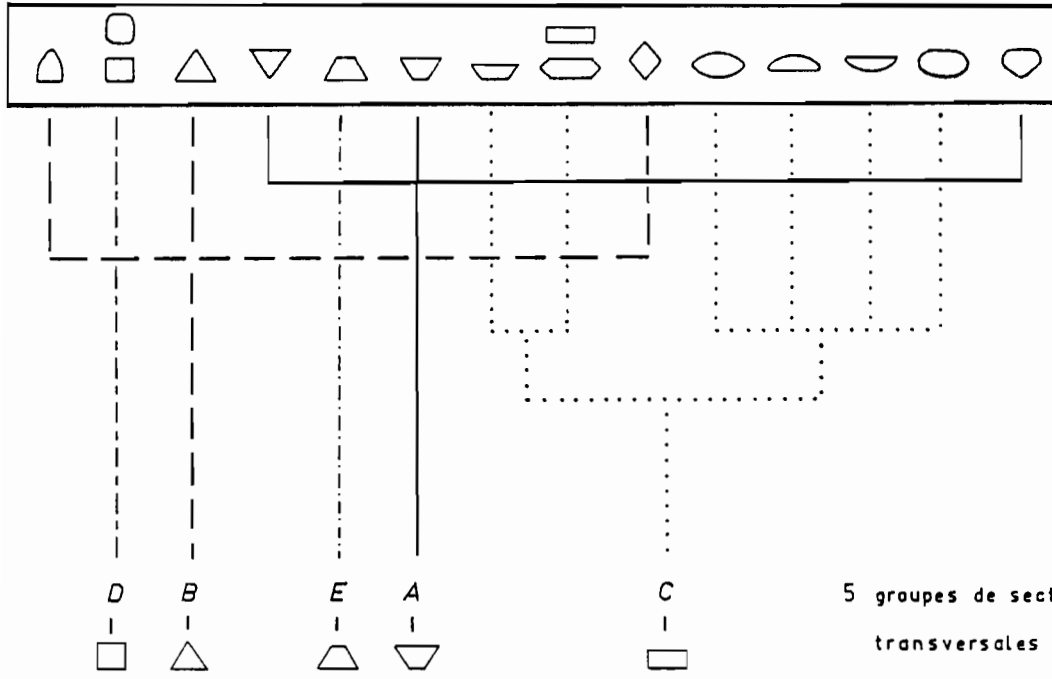
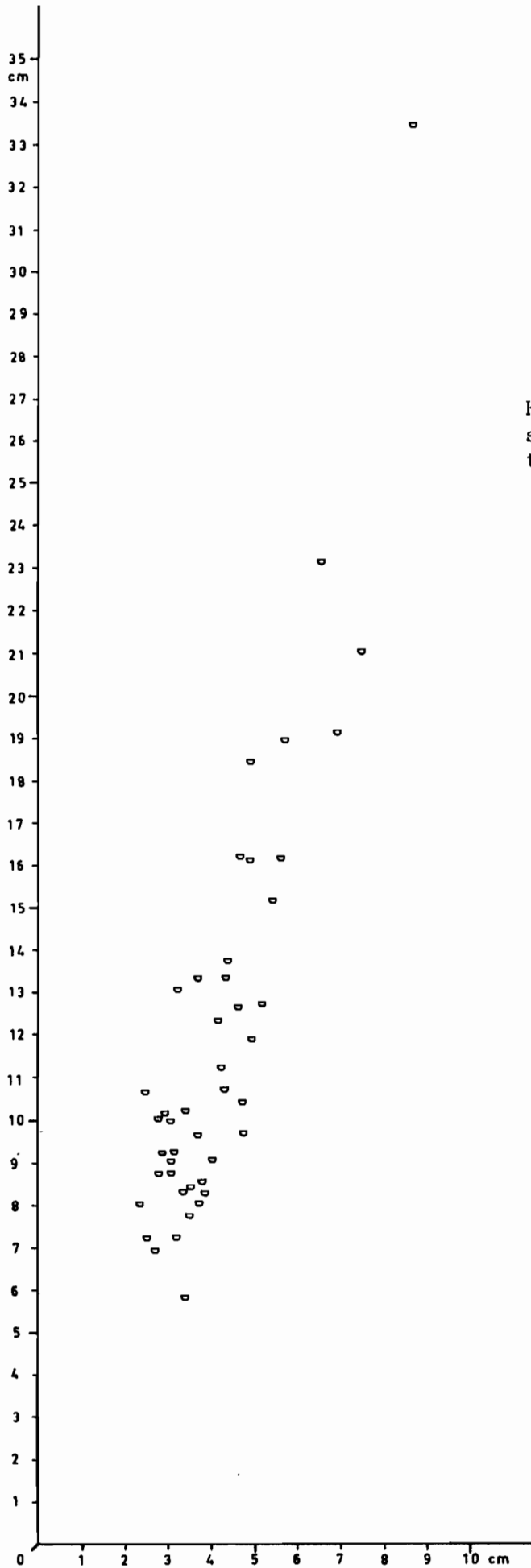
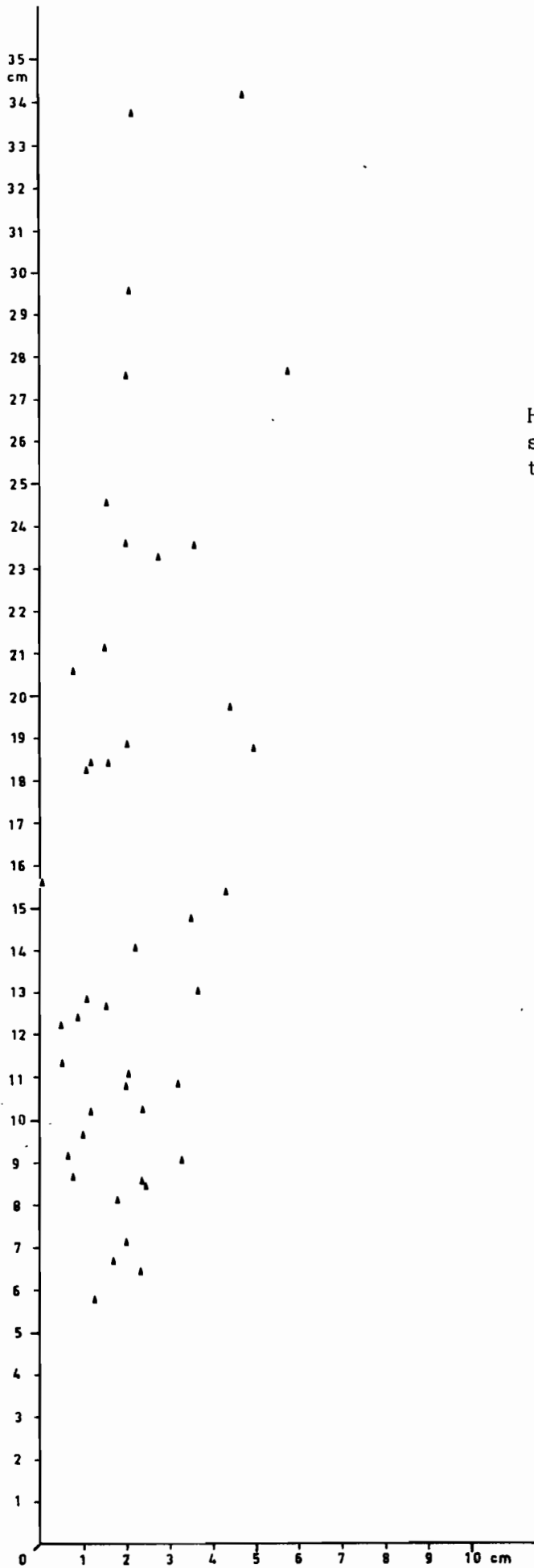


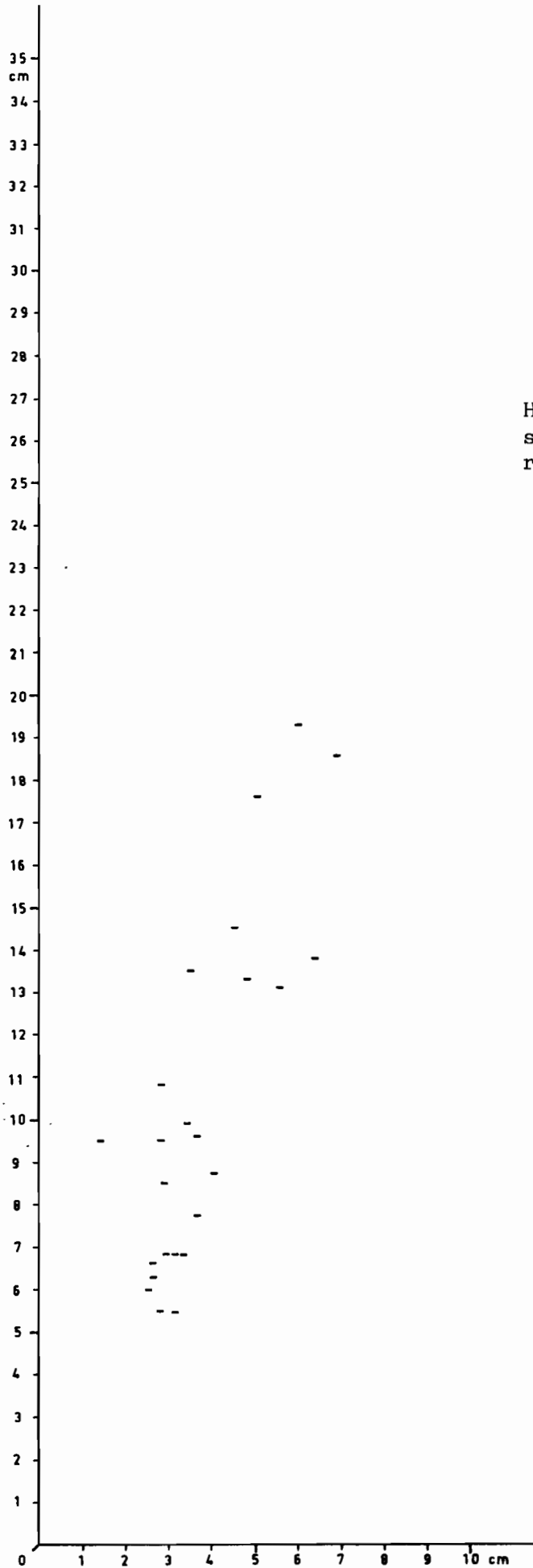
Figure n° 97.



Herminettes du groupe A  
section dominante :  
trapèze inverse.



Herminettes du groupe B  
section dominante :  
triangle droit.



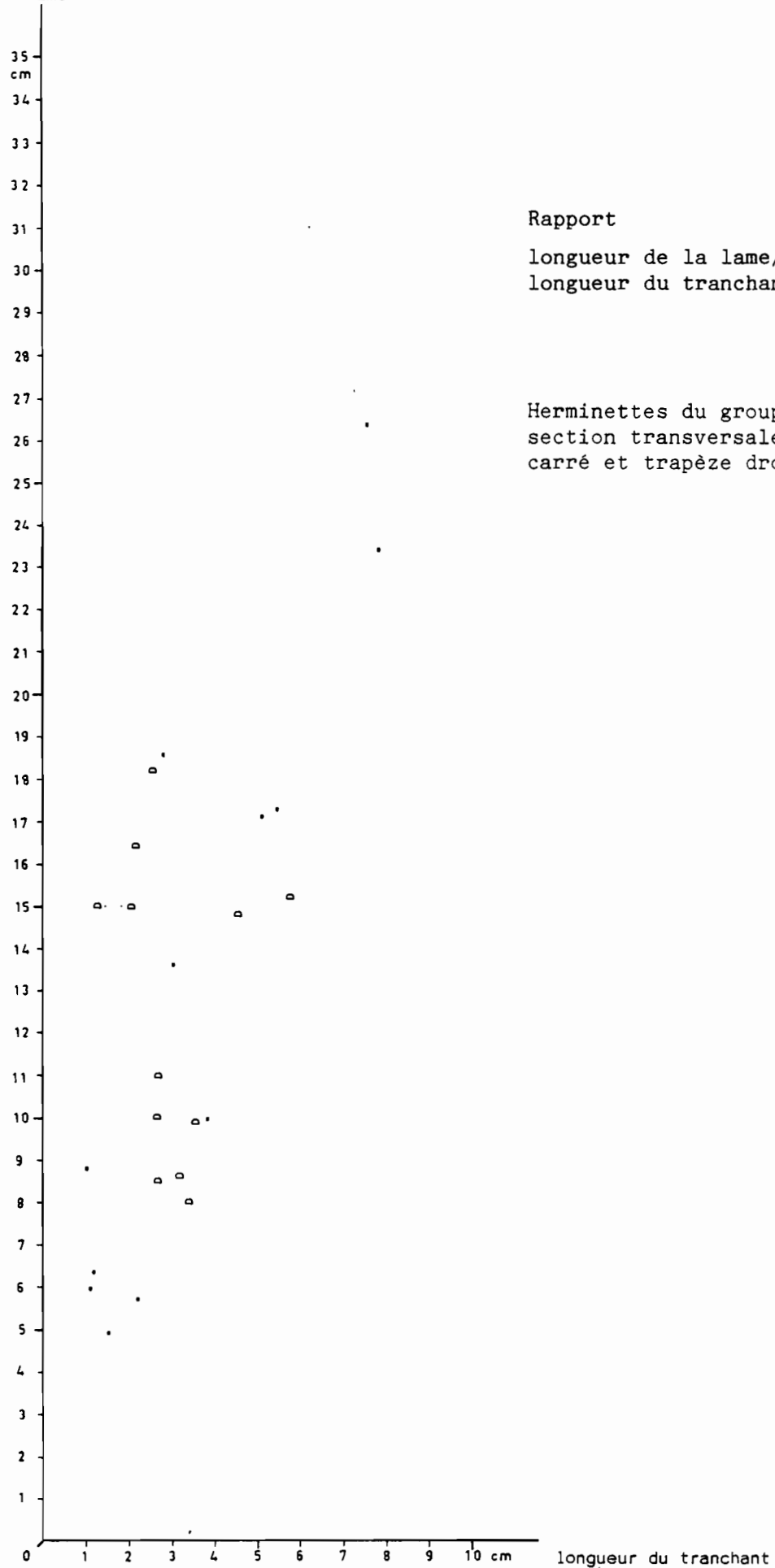


Figure n° 98.

### 1-2-3 LARGEUR-TRANCHANT-SECTION

La mise en relation selon deux axes orthonormés des deux critères : largeur des lames et longueur des tranchants, apporte quelques précisions sur les graphiques précédents.

La figure n° 99 p. 265 présente la population d'herminettes dans sa totalité sous forme d'un nuage de points. Les figures suivantes concernent les cinq groupes différenciés précédemment, selon leur section transversale. La première figure fait apparaître une forte concentration au long de la diagonale représentant l'égalité entre la largeur de la lame et la longueur de son tranchant. D'autres points s'en écartent fortement, ils sont plus rares.

Les pièces se concentrent essentiellement entre 2 cm et 5 cm pour le tranchant comme pour la largeur, avec une concentration plus importante aux environs de 2,5 cm, jusqu'à 4 cm. Une forte proportion de lames offre donc des largeurs approximativement égales à celles des tranchants. Les pièces dont les deux mesures sont parfaitement égales représentent un peu plus de 15 % de la population totale, soit un pourcentage relativement élevé.

Pour simplifier la répartition des pièces sur les graphismes suivants, nous attribuerons aux herminettes, dont le tranchant est égal à la largeur ou aux trois quarts de la largeur de la lame, la tranche 1. Celle-ci, la plus majoritairement représentée, constitue 75 % du total. La tranche 2, nettement moins peuplée, rassemble les herminettes dont le tranchant est compris entre les trois quarts et la moitié de la largeur de la lame. Cet ensemble ne compte que 9,50 % des individus.

La tranche 3 est mieux représentée que la 2, en regroupant 12,50 % des lames. La tranche 4, enfin, la dernière, représente par contre à peine 3 % de la population. Le tranchant est ici inférieur au quart de la largeur de la lame.

Dans les figures suivantes p 267 , 268, 269, 270, les herminettes sont disposées selon leur section. Le plus important regroupement de lames bien qu'étalées le long d'un axe, correspond, sans aucun doute au groupe A (trapèze inverse dominant) ; toutes sont concentrées dans une seule tranche : la 1 ; elles en constituent presque la moitié des effectifs. Leur tranchant, étroitement lié à la largeur de la lame, s'étale d'environ 2,5 cm à presque 9 cm.

Le groupe B, caractérisé par une section triangulaire droite, est le plus dispersé. Il occupe les quatre tranches. Cette dispersion montre que la forme de section triangulaire, contrairement à celle du groupe A, est la plus favorable au dégagement de tranchants de dimension variée, nullement limités en cela par la largeur de la lame.

Le groupe B est bien représenté dans les tranches 1 et 3, avec des pourcentages très proches : 12 % et 12,50 % du total des herminettes. Les tranches 3 et 4 sont entièrement constituées d'éléments de ce groupe qui, en outre, occupe la moitié de la tranche 2.

Les herminettes du groupe C, où la section rectangulaire domine, se répartissent pour leur tranchant et leur largeur entre 2,5 cm et pratiquement 7 cm. Comme pour le groupe A, elles se concentrent entièrement dans la tranche 1, dont elles représentent plus du quart de la population. La différence essentielle, par rapport au groupe A réside surtout dans une tendance plus prononcée vers l'égalité de dimensions entre le tranchant et la largeur de la lame.



Les herminettes ayant un tranchant égal à la largeur de la lame représentent presque 35 % du groupe C. Quant au groupe A, elles n'atteignent que 24 %.

Par ailleurs il faut de nouveau constater, sur le graphique de la page 269, l'isolement d'un signe. Il s'agit encore de la pièce 99 qui se situe dans la tranche 2. Cet instrument, comme nous l'avions précédemment remarqué, semble bien davantage appartenir au groupe D dont les sections transversales se rapprochent du carré.

Les deux derniers groupes, D et E, section carrée et trapézoïdale droite, se répartissent dans deux tranches, se situant dans une position intermédiaire entre les groupes A et B. Leur répartition diffère selon les tranches mais selon un même processus. Pour chacun des groupes, neuf individus, soit 6,5 % de l'échantillon total, sont compris dans la tranche 1, et 3 individus le sont dans la tranche 2, soit environ 2 %.

Les sections carrées, groupe D, s'échelonnent entre 1,5 cm et pratiquement 8 cm. Ce sont des pièces assez variables donc aussi bien en largeur que par la taille du tranchant. Le groupe E, trapèze droit, varie moins. Les largeurs et les tranchants y évoluent entre 2 et 6 cm.

Ces schémas, et leur partage en quatre tranches ont permis de montrer des populations très inégalement réparties. Les populations les plus homogènes appartiennent par leur section aux groupes A et C. La population qui s'affirme la moins homogène relève du groupe B. Quant aux groupes D et E, ils apparaissent relativement, ou peu, homogène.

A cette homogénéité, et manque d'homogénéité, correspondent aussi des contraintes ou des tendances.

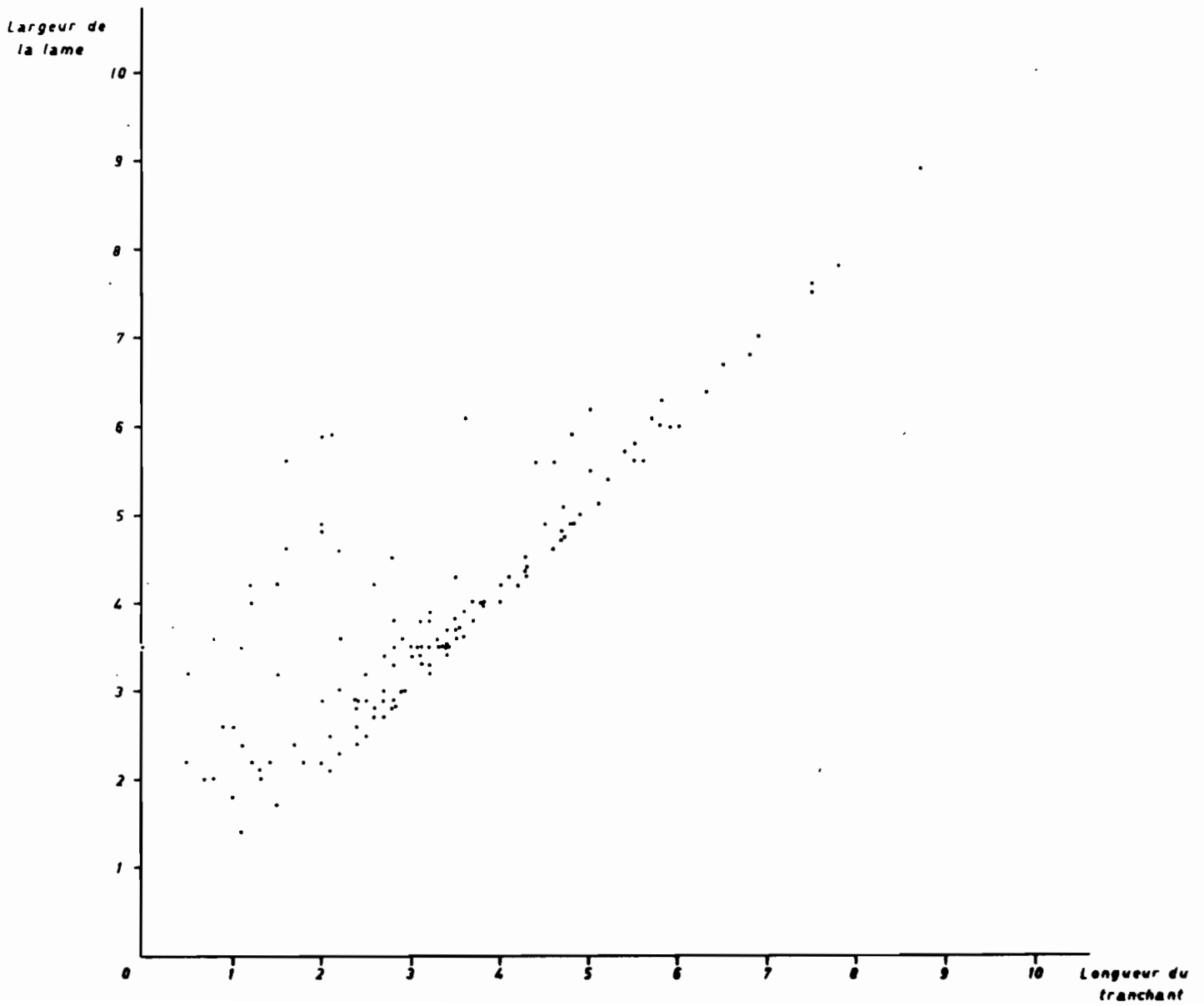
Ainsi, le groupe le plus homogène voit les tranchants étroitement associés, quant à leur dimension, à celle de la largeur de la lame ; peu d'écart sont permis, le maximum est de 0,7 cm (pièce n° 67 : 3,2 cm de large, pour 2,5 cm de tranchant).

Le groupe le moins homogène se permet une liberté importante de rapport entre les tranchants et la largeur des lames. Ainsi, la pièce 69 mise à part, la différence va jusqu'à 3,9 cm (pièce 113 : 2 cm de tranchant pour 5,9 cm de largeur de lame).

Quant aux groupes peu homogènes, la forme de leur section permet une variation des tranchants répartis entre un peu plus de la moitié et les quatre quarts de la largeur de la lame.

Un fait mérite d'être retenu, on aurait pu s'attendre à un dégradé régulier entre l'association parfaite de la longueur du tranchant et de la largeur de la lame (c'est-à-dire leur équivalence) et leur distorsion maximale, matérialisée par la pièce 69 qui possède un tranchant égal à 1 centième de la largeur de sa lame (voir p. 245 et p. 373, pour cette pièce très particulière). Or, la tranche 2 est nettement déficitaire : 9,63 % contre 12,59 % pour la tranche 3. Elle forme ainsi une coupure entre la grande majorité des herminettes de la tranche 1 et le groupe de la tranche 3.

Le façonnage des outils semble s'être fait de manière à donner proportionnellement à la pièce, un tranchant maximal (proche ou égal à la plus grande largeur de la lame), ou pour quelques objets, carrément inférieur à sa moitié. Les outils intermédiaires, bien qu'existants, sont relativement rares.



Rapport largeur de la lame et longueur du tranchant.  
Nuage de points.

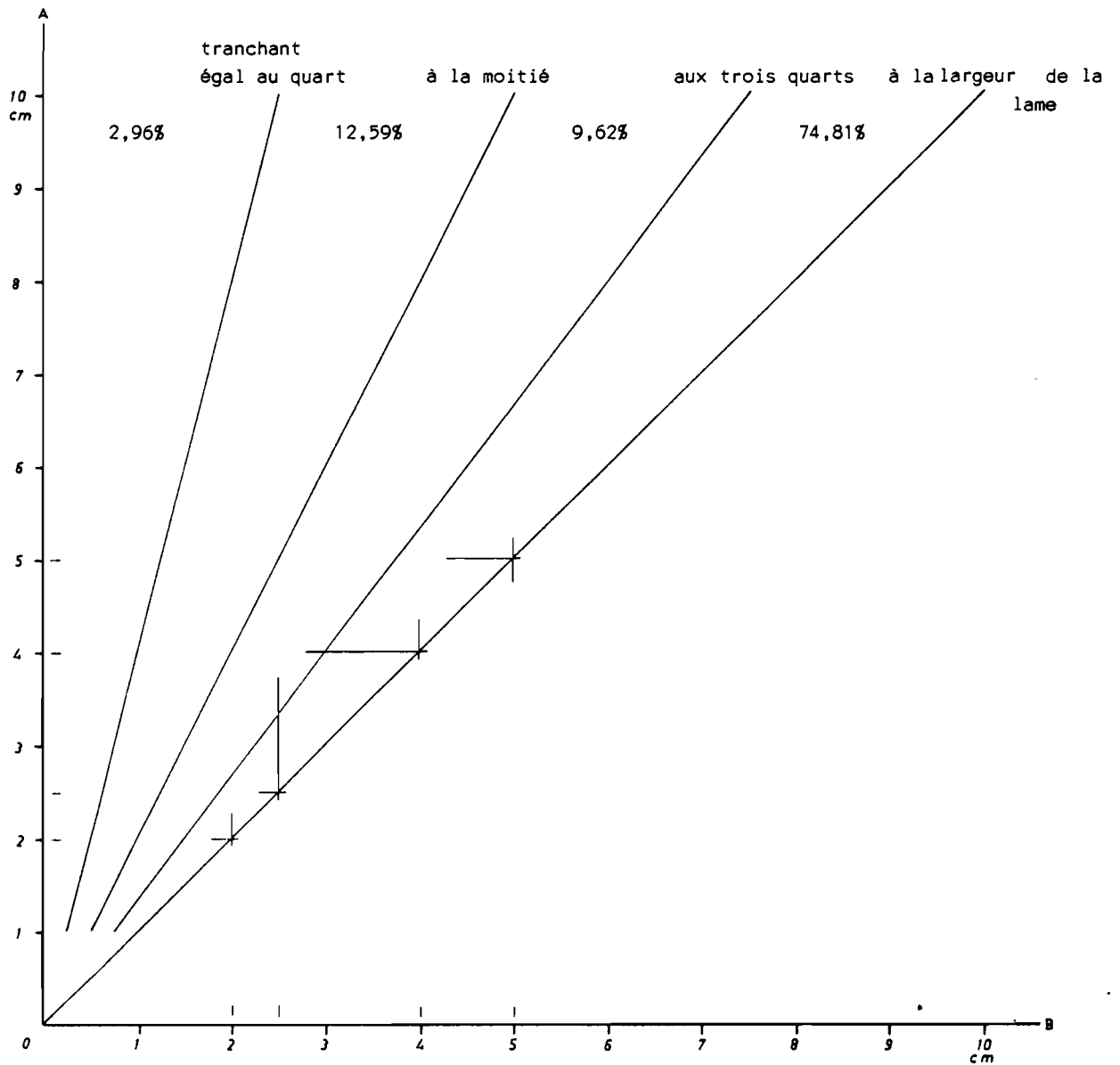
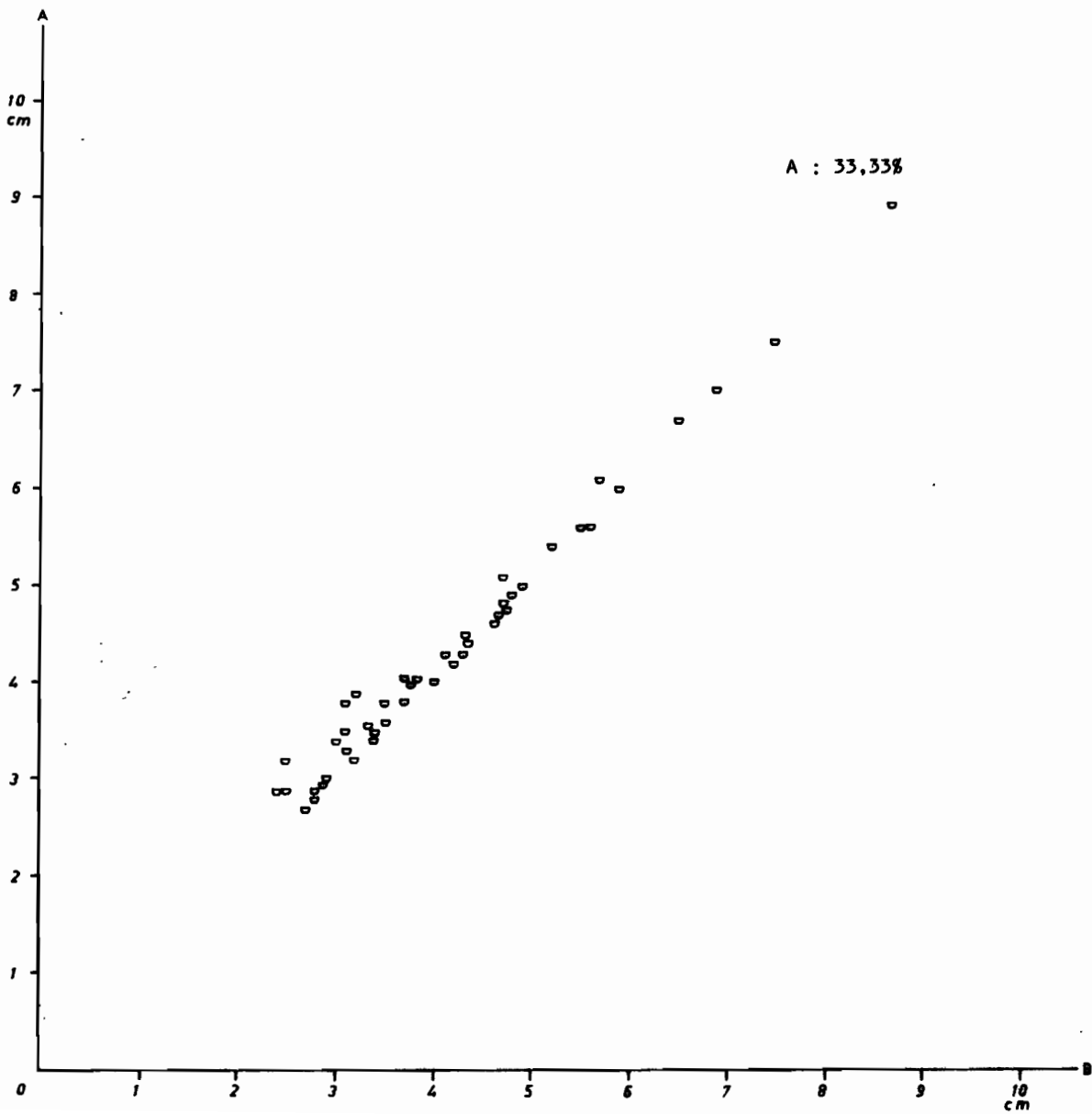
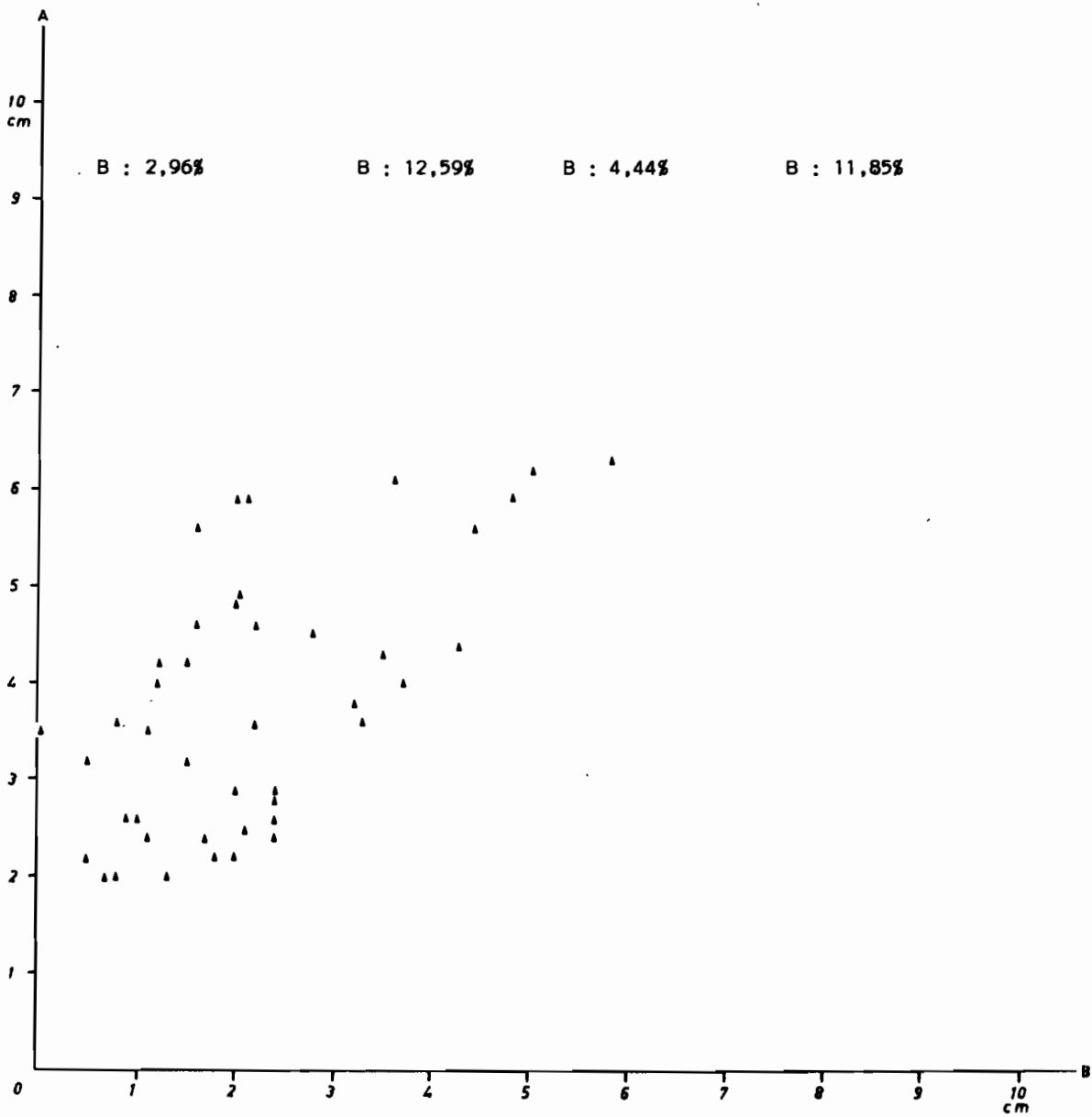


Figure n° 99.

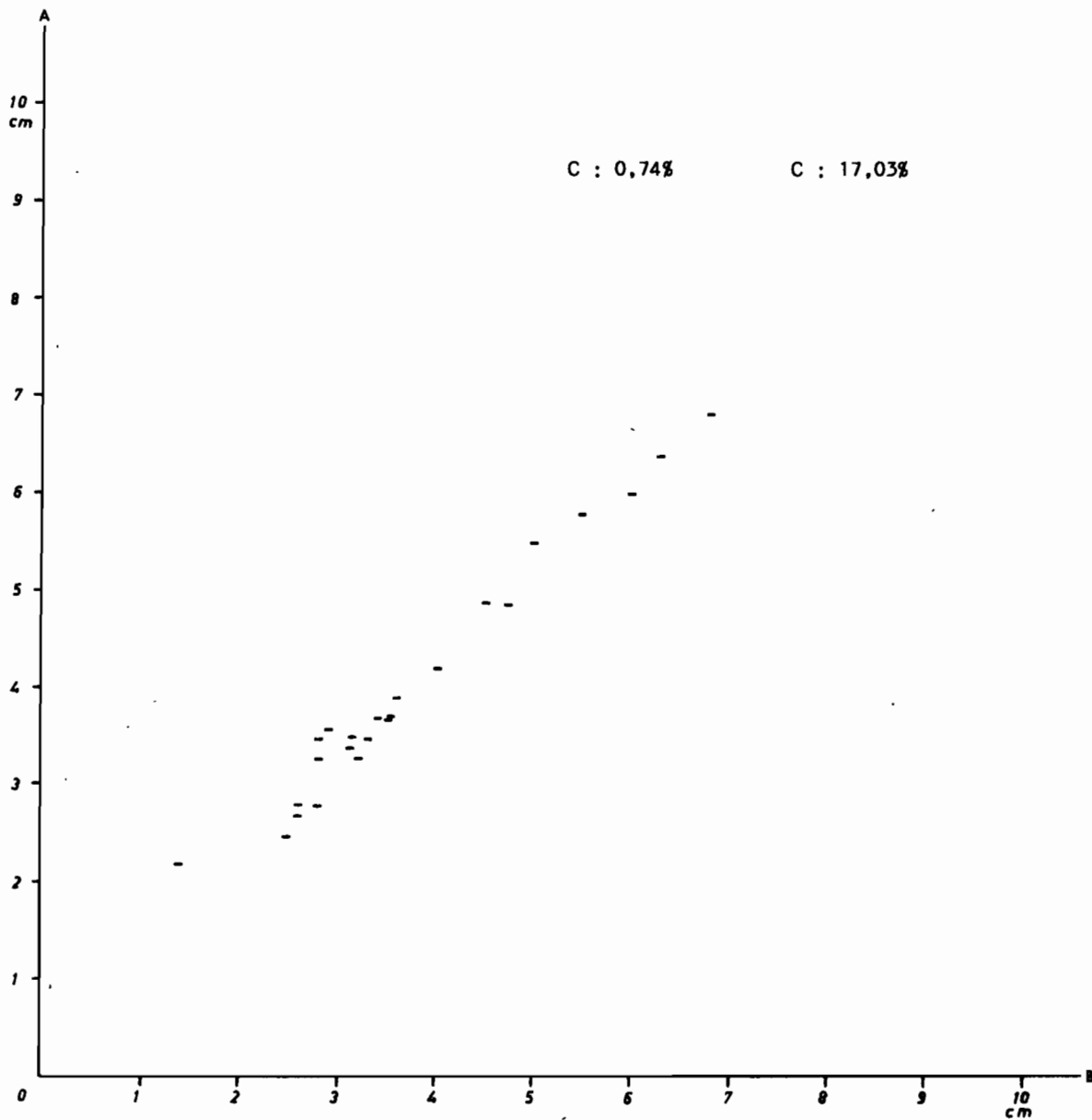
Herminettes du groupe A - section trapézoïdale  
inverse dominante



Herminettes du groupe B - section triangulaire droite dominante.



Herminettes du groupe C - section rectangulaire dominante.



Rapport largeur de la lame et longueur du tranchant.

Herminettes des groupes D - section carrée  
E - section trapézoïdale droite

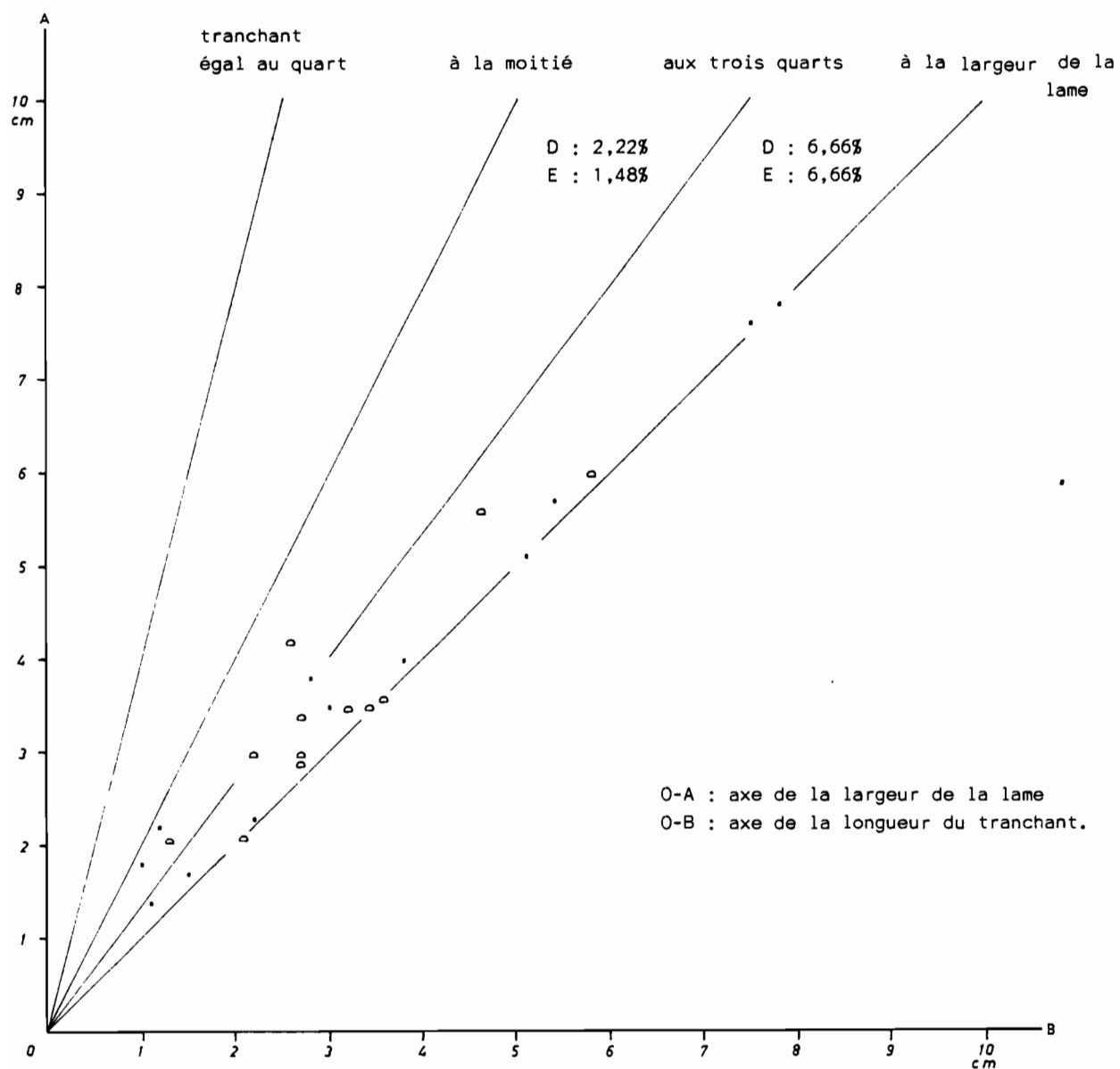


Figure n° 100.



#### 1-2-4 EPAISSEUR-LARGEUR-SECTION

Les figures suivantes adoptent le même système que les précédentes pour présenter un nouveau critère : l'épaisseur des lames d'herminettes. Celui-ci, associé à la largeur des lames, précise certains traits précédemment entrevus.

Le nuage de points, figure n° 111 p. 276 montre une population assez dispersée, dans laquelle les lames sont, dans leur grande majorité, plus larges qu'épaisses. Cent quatorze pièces, soit presque 84,50 % du total sont plus larges, vingt et une pièces, soit environ 15,50 % sont plus épaisses. Ici, rien de très nouveau, si ce n'est une confirmation de ce qui a été observé précédemment.

Pour une distinction plus aisée, nous considérerons que les lames dont la largeur est supérieure d'un tiers à un peu moins du double de leur épaisseur, constitueront la tranche B. Celle-ci, la mieux représentée, avec 43 % de la population totale, rassemble des herminettes dont l'épaisseur sera qualifiée de moyenne terme uniquement employé en tenant compte de cet échantillon spécifique dont la majorité des pièces se situe dans cette tranche.

La tranche A est, après la tranche B, la mieux représentée, avec environ 23,50 % des objets ; ils seront qualifiés de minces ; leur largeur est égale ou supérieure au double de leur épaisseur.

La tranche C, moins importante, comprend néanmoins plus de 17,50 % des lames dont la largeur est égale ou supérieure à l'épaisseur et cela jusqu'à pratiquement un tiers de celle-ci. Ces herminettes seront dites " assez épaisses ".

La population de la tranche D est moins nombreuse, mais relativement proche de C , avec 14 % des individus ; ceux-ci seront qualifiés d'épais. Les lames sont ici plus épaisses et cela jusqu'à un tiers de leur largeur. La dernière tranche, la E, ne groupe qu' 1,50 % des pièces. Elles seront dites très épaisses. L'épaisseur atteint au moins un tiers de la largeur en plus.

Ce classement artificiel, car s'appuyant sur des tranches égales, et mathématiquement découpées, dépeint cependant une certaine réalité. Les figures qui présentent les herminettes selon leur section transversale, rendent ce classement moins arbitraire. (pages 278 , 279 , 280 , 281 ).

Les lames de section trapézoïdale inversée (voir p. 278 ) groupe A, sont situées essentiellement dans la tranche B, avec plus la moitié de la population de cette tranche, 22,22 % ; La tranche A, avec 8,88 % est assez bien représentée, quant à la tranche C, elle est très pauvre. Ces herminettes sont essentiellement d'épaisseur moyenne et, pour une part non négligeable, minces. Les lames "assez épaisses" sont rares. Dans ce groupe, les épaisseurs varient entre 1,3 cm et 5,3 cm, soit un écart de 4 cm.

Le groupe B, dominé par les sections triangulaires droites est, là encore, le plus dispersé (p. 279 ). La tranche A, mince, ne présente aucun élément. La B est pauvre, un peu plus de 5 %. Les tranches C et D sont les plus riches, avec respectivement presque 12 % et 12,50 % de la population totale. La tranche E, constituée de très peu d'éléments, est entièrement occupée par ce groupe.

Les lames se situent donc majoritairement dans les " épaisses " et " assez épaisses ". Les extrêmes varient entre 1,5 cm et 9,5 cm, soit 8 cm ; le double du groupe A.

Le groupe C, où la section rectangulaire est la plus fréquente, occupe à peu près les mêmes créneaux que le groupe A, avec une tendance plus affirmée pour les formes plus minces. (p. 280 ) La tranche C, assez épaisse, n'est pas du tout représentée ; la tranche B, d'épaisseur moyenne, comprend huit individus, soit près de 6% de la population totale et la tranche A, ensemble des lames minces, les deux tiers de ses individus (16), soit exactement la moitié des pièces de cette tranche. L'épaisseur minimale de ces objets est de 0,8 cm et leur épaisseur maximale de 3,3 cm ; soit une variation de 2,5 cm, la plus faible observée.

Les groupes D et E, section carrée et trapézoïdale droite, jouent encore ici leur rôle d'intermédiaire. Ils se répartissent respectivement en trois tranches (p 281 ). La tranche B, épaisseur moyenne, reçoit le même nombre d'individus, sept pour chaque groupe. A partir de cet ensemble commun, la tranche A, mince, n'est représentée que par les sections trapézoïdales droites avec 2,22 % et la tranche C, lames assez épaisses, l'est presque exclusivement par les sections carrées, 3 % ; la tranche D, lames épaisses, reçoit un individu de section carrée.

Cette figure accentue le rôle de transition que tiennent ces deux groupes entre les deux formes principales de sections : triangle droit et trapèze inverse. Les sections de forme carrée marquent une tendance vers la forme triangulaire et les trapèzes droits vers les trapèzes inverses.

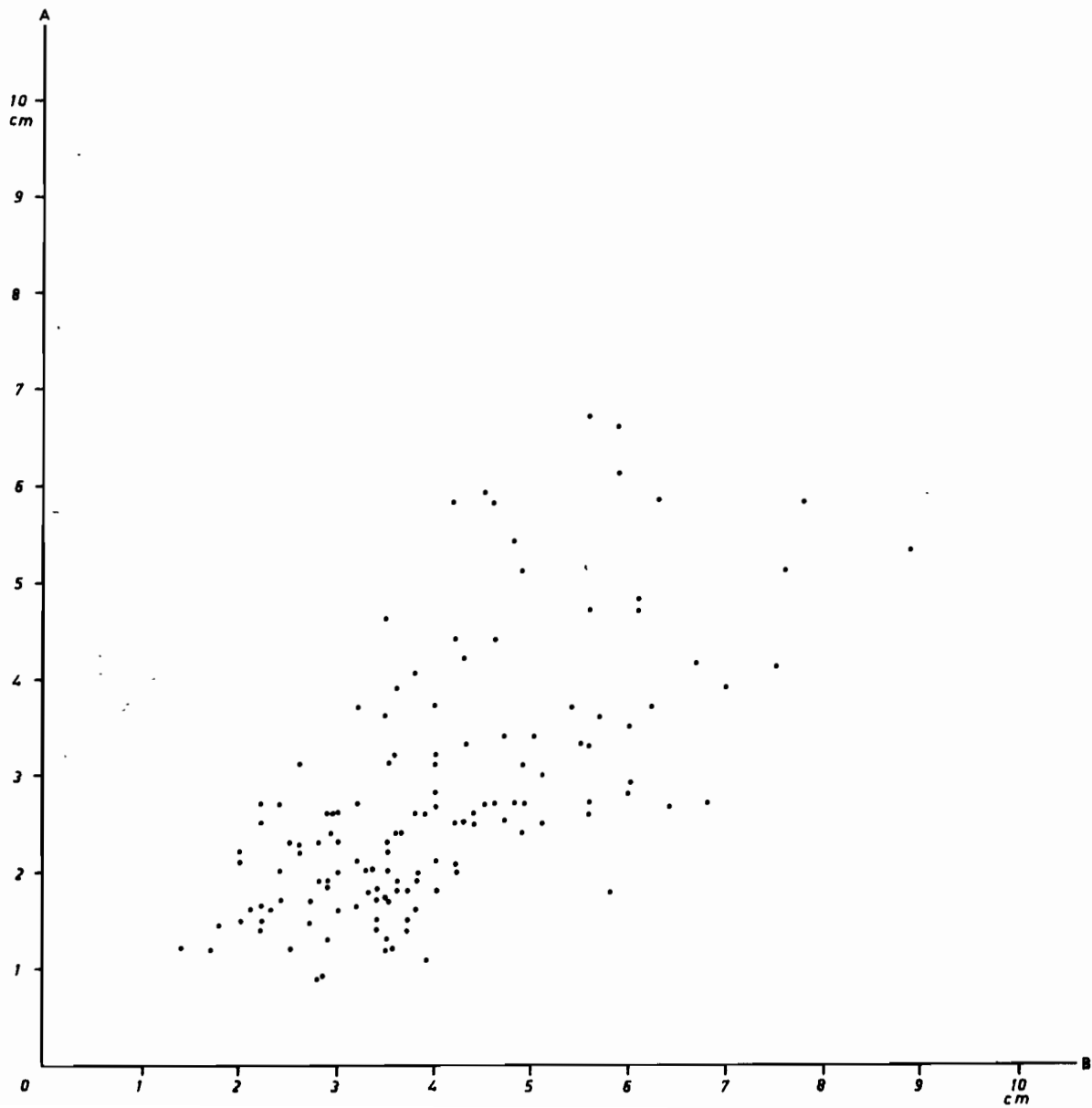
Ainsi, l'épaisseur des lames du groupe E varie très peu ; entre 1,2 et 3,5 cm ; celle du groupe D s'étire, par contre, entre 1,2 cm et 5,8 cm ; par ce trait, elle se rapproche des formes triangulaires droites.

Pour ce qui est de l'épaisseur donc, la tendance de ces deux groupes est inversée par rapport à celle mise en évidence par la largeur du tranchant (voir sous-chapitres 1-2-2 et 1-2-3 p.243 et p. 261 ). Leur rôle de transition, et leur spécificité, n'en est ainsi que plus affirmés vis à vis des deux groupes principaux A et B.

Ces différents critères, plus ou moins pertinents apportent des précisions supplémentaires : en révélant des tendances à l'aplatissement, à l'élargissement du tranchant (groupe C surtout, A, et dans une bien moindre mesure, E), en révélant des variations en épaisseur, et dans la longueur des tranchants (groupe B, et d'une façon moindre pour D), en révélant des implications liées à telle forme, telle largeur ... Des répartitions ont été faites, et des groupes définis. Les critères les plus significatifs apparaissent être la forme de la section transversale et la longueur du tranchant. La longueur et la largeur de la lame sont des paramètres intéressants, mais en fait, surtout pour une première approche. L'épaisseur apporte certains éléments à l'étude. D'autres corrélations auraient pu être faites, épaisseur et longueur, par exemple, ou encore, épaisseur et longueur du tranchant. Cette dernière relation aurait sans doute, par rapport à la largeur de la lame, accentué les différences dans la répartition des pièces, à l'intérieur des graphiques.

Tous ces schémas possibles n'ont pas été présentés pour ne pas alourdir davantage le texte ; ceux présentés jusqu'ici, permettent de prévoir certaines précisions. En fait, les traits les plus caractéristiques semblent être, à présent, établis.

Cependant, quelques derniers critères seront encore présentés, ils nous semblent intéressants, et pour certains, nouveaux. Ainsi, le poids des objets et l'angle formé par le biseau et la partie frontale du tranchant, dont les ouvrages consultés ne font pas mention.



Rapport épaisseur/largeur des lames.  
Nuage de points.

O-A : axe des épaisseurs

O-B : axe des largeurs.

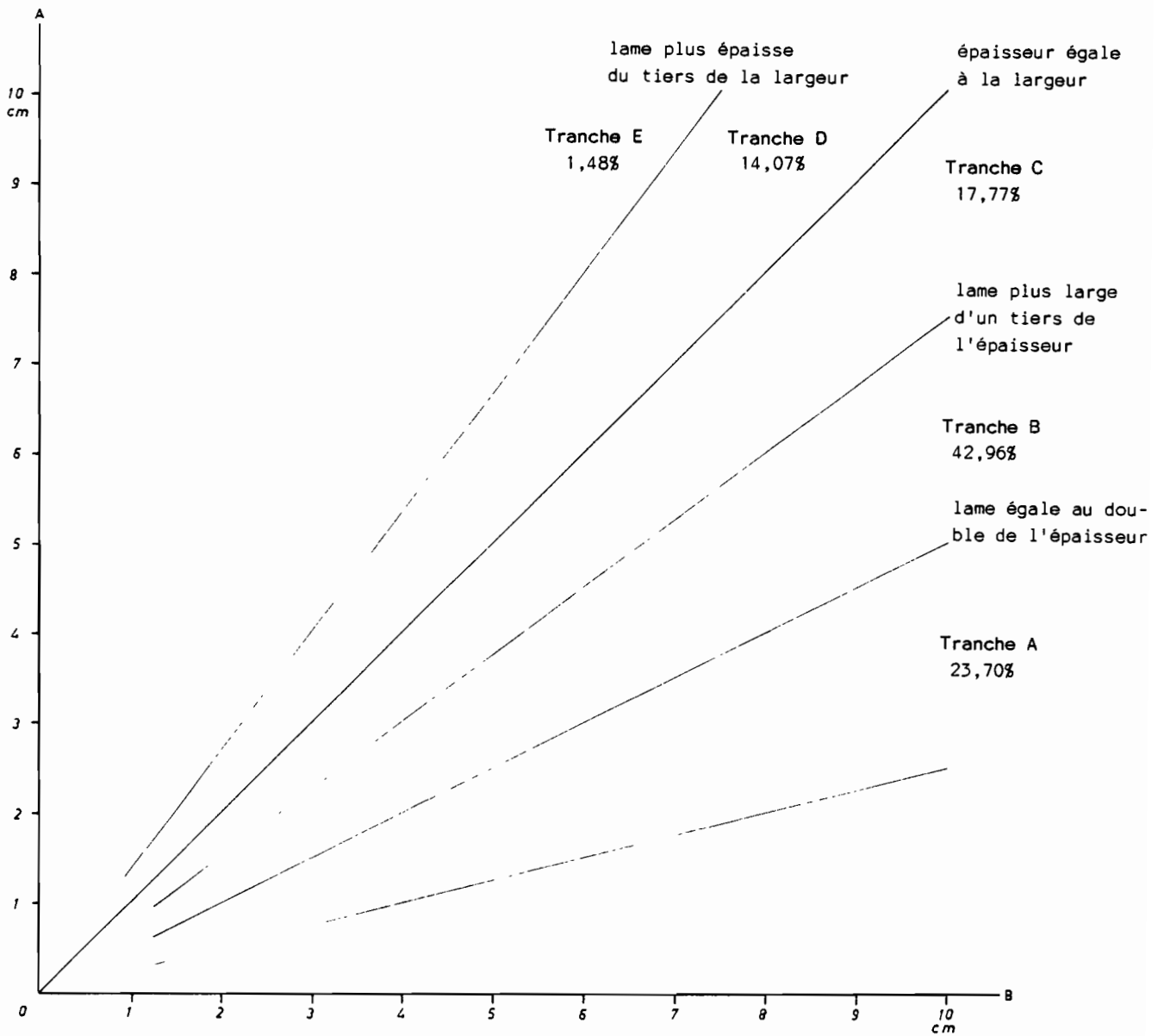
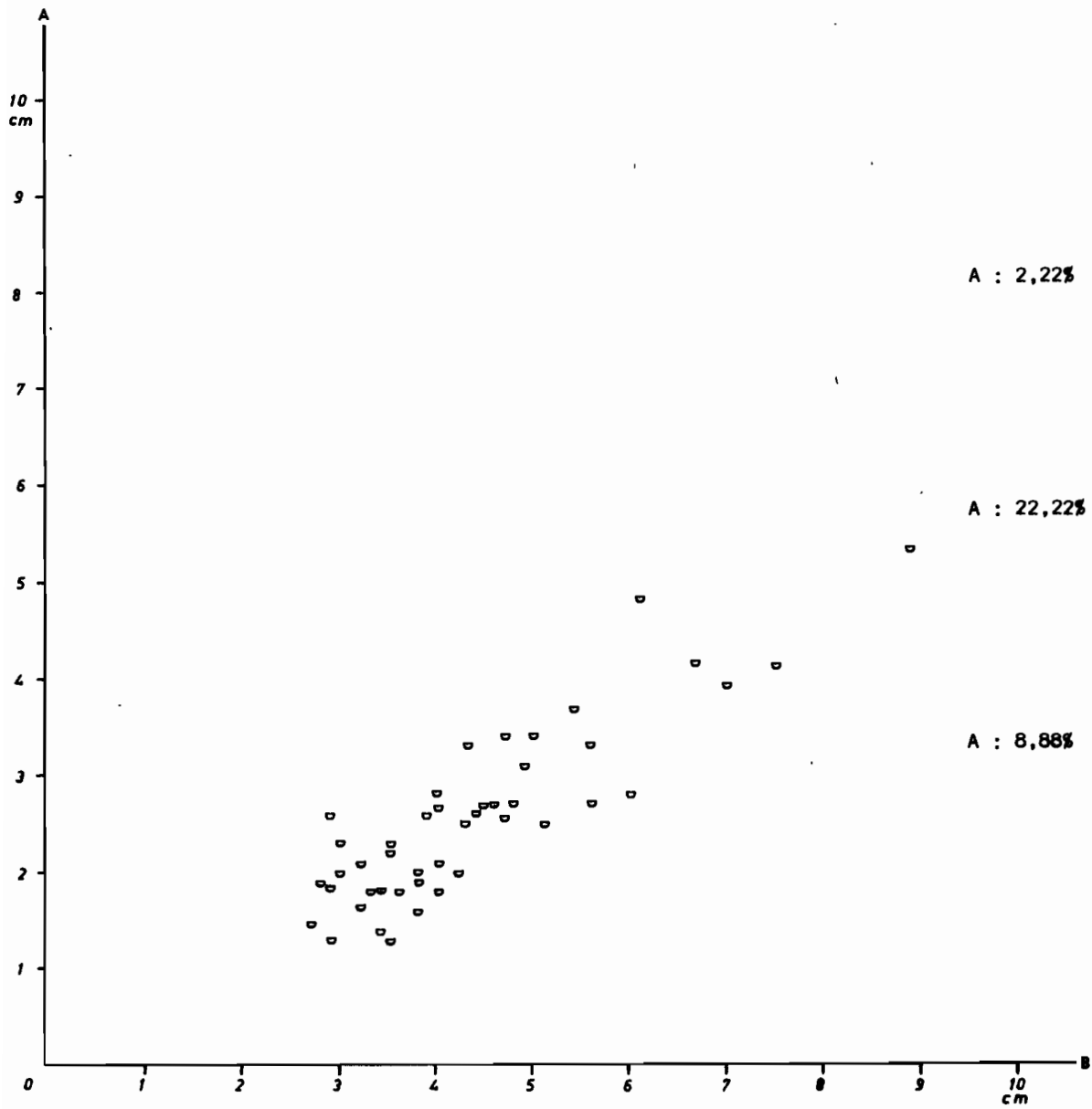


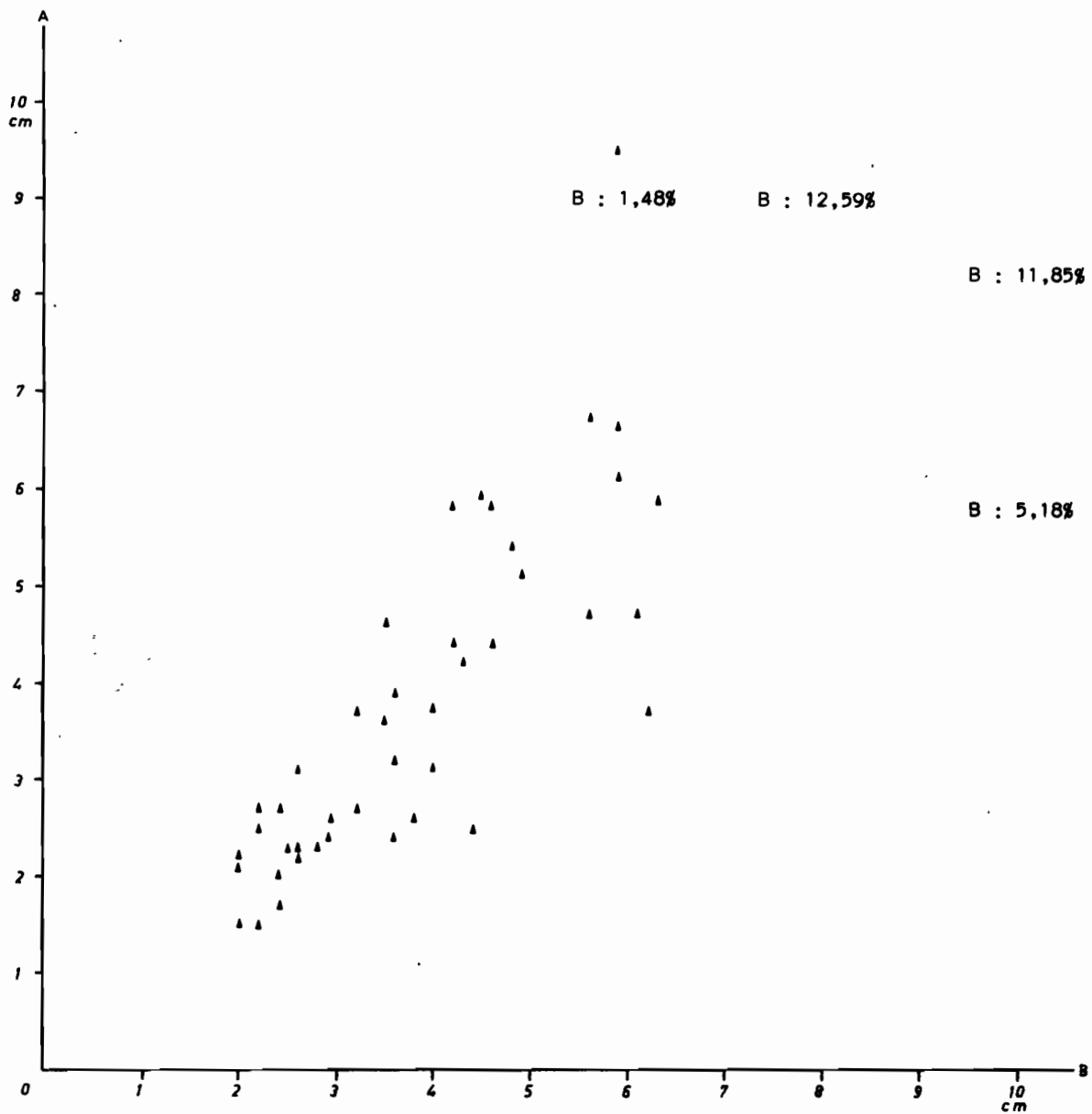
Figure n° 111.

groupe A

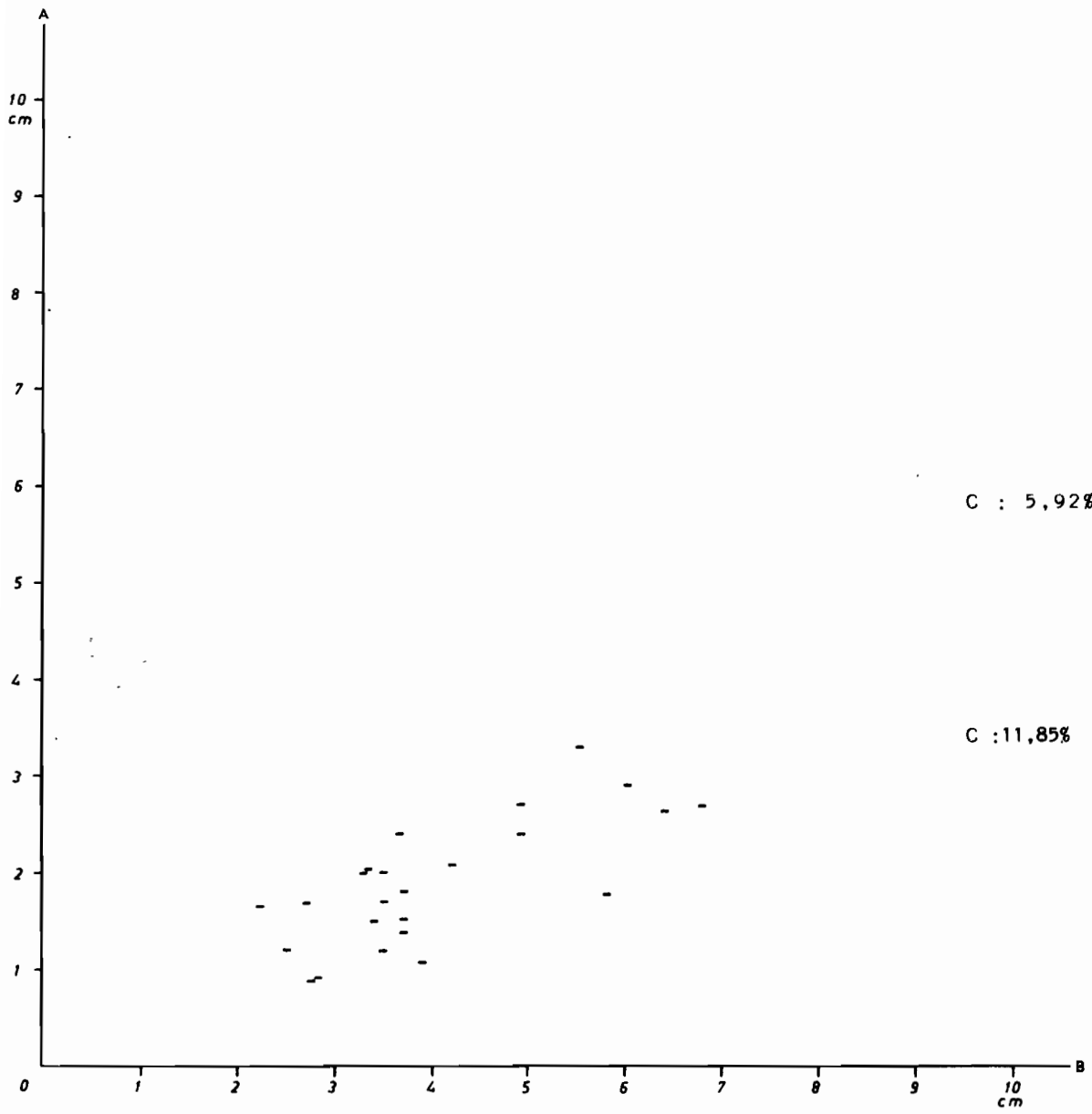




groupe B



groupe C



## Rapport épaisseur/largeur des lames.

groupes D et E

O-A : axe des épaisseurs

O-B : axe des largeurs

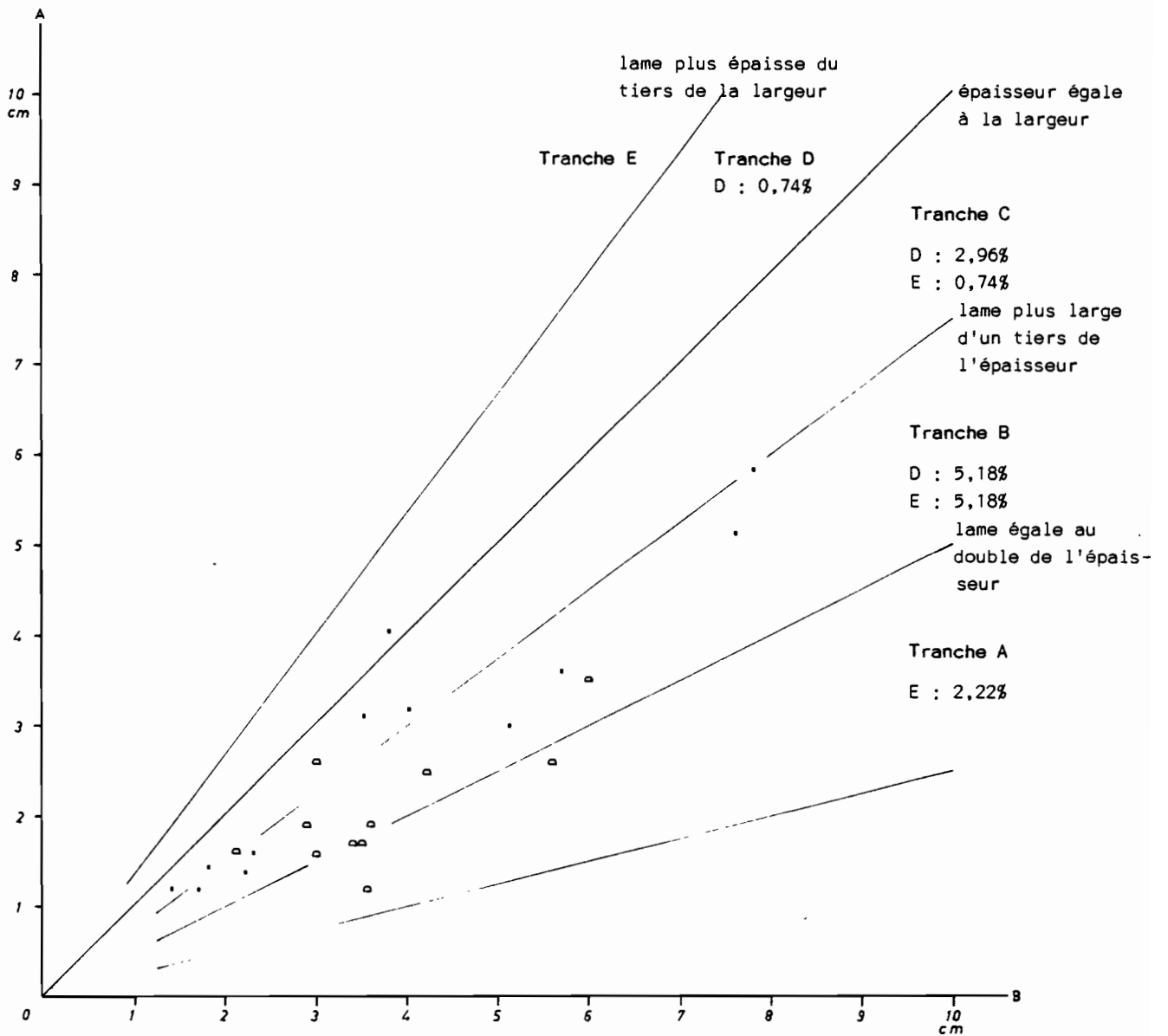


Figure n° 112.

### 1-2-5 POIDS-TRANCHANT-SECTION

Le poids n'étant généralement pas pris en compte, ou exprimé, dans les publications consultées, nous avons dû limiter cette analyse aux seules soixante huit pièces que nous avons pu directement observer et peser.

Le nuage, p. 289 montre une répartition très inégale des points. Une forte concentration est constituée de pièces ayant au minimum 30 gr. et n'excédant pas 700 grammes. Au delà, et jusqu'à un peu plus de 3 kilogs, les pièces sont très peu nombreuses. Pour plus de facilité, nous découperons, là encore, selon la disposition de cet échantillon réduit, les poids en différentes catégories.

La première comprend les pièces très légères, de 30 g à 150 grammes. Les pièces légères s'échelonnent entre 150 et 250 grammes. La troisième catégorie est constituée des pièces de poids moyen, soit de 250 à 500 grammes. De 500 à 700 grammes, nous avons à faire aux pièces peu lourdes. Au dessus, et jusqu'à 2 kilogs, ce sont des objets lourds. A la sixième et dernière catégorie, à partir de 2 kilogs, se rattachent des pièces très lourdes.

Les figures suivantes (p. 291 , 292 , 293 , 294 ), différencient les herminettes selon leurs sections. Les deux données mises en relation sont, comme pour le nuage de points, le poids de l'objet et la longueur de son tranchant. Là encore, d'autres données auraient pu être choisies, notamment le poids et la longueur des pièces, poids et largeur ... Ces objets, étant habituellement destinés à trancher, les deux critères retenus nous semblent les plus pertinents.

Les herminettes du groupe A, section en trapèze inverse, p. 291, se situent dans les quatre premières catégories avec une exception dans la catégorie " très lourde " (2 kilogs 290 pour la pièce n° 64) ; la catégorie " lourde " n'est pas représentée ; la majorité des pièces, 10,30 % des pièces, se situe dans la tranche " légère " ; elles sont toutes très proches par le poids et la longueur du tranchant. La catégorie " moyenne " groupe 7,35 % des lames ; les catégories "peu lourde" et "très légère" rassemblent chacune presque 4,50 % des pièces. Les poids des herminettes de ce groupe A s'échelonnent de 70 à 680 grammes.

Le groupe B confirme ses variations en occupant toutes les catégories, à peu près équitablement, avec une préférence cependant pour la catégorie " très légère ", soit 7,35 % (p.292 ). Les catégories " moyenne " et " très lourde " sont moins peuplées et les catégories " légère ", " peu lourde " et " lourde " sont à égalité avec 4,41 % du total des pièces. Les poids des sections triangulaires se répartissent entre 40 et 3 170 grammes, ce qui représente un écart énorme.

Le groupe C, se distribuant dans trois catégories est incontestablement plus présent dans la tranche dite " très légère ", d'autant plus qu'à poids égal, il dispose des tranchants les plus longs (p. 293 ) L'épaisseur surtout, avait déjà distingué ces herminettes de celles du groupe A ; l'équation du poids et du tranchant accentue encore cette tendance ; ces pièces constituent plus de 40 % de la population de la catégorie " très légère ". Les catégories " légères " et " moyennes " sont peu, ou très peu peuplées. Les poids, dont la variation est la plus faible, sont pour ce groupe, compris entre 30 et 410 grammes.

Le groupe D, section carré, se disperse dans cinq catégories (p. 294 ). Les poids s'y échelonnent de 30 à 1 640 grammes ; la catégorie " très légère " est la mieux représentée ; viennent ensuite les catégories " moyenne " et " lourde " avec chacune deux individus.

Le groupe E occupe trois catégories, avec une préférence pour la " très légère ", soit cinq individus, constituant 5,88 % de la population de soixante huit pièces. La catégorie " légère " n'est pas représentée. La " moyenne " compte par contre trois objets, soit 4,41 % et la " peu lourde " un seul. La variation du poids de ces pièces se limite entre 60 et 500 grammes, ce qui est peu (figure n° 114 , p.294 )

A ces catégories de poids, correspondent des tailles différentes de tranchants. Ces dimensions augmentent généralement avec le poids, mais cette progression est étroitement liée à la section transversale des pièces (voir le sous-chapitre 1-2-3 et la page 259 surtout). Ainsi, les cinq groupes principaux de sections ne suivent pas du tout le même cheminement.

Le groupe A, dont la forme dominante est le trapèze inverse, accroît régulièrement ses tranchants. Leur longueur se situe environ entre 2,5 cm et à peine 4 cm dans la catégorie " très légère ", entre 4,5 cm et 5,5 cm dans la catégorie " moyenne ", et entre 6,5 cm et 8 cm pour la " peu lourde ". La catégorie " très lourde " correspond à une pièce dont le tranchant est de 8,7 cm. Il y a donc accroissement régulier des tranchants de la catégorie " très légère " à " peu lourde ", puis ralentissement très nette de cette progression vers les tranchants larges.

La longueur des tranchants du groupe B est bien plus variée que ceux du groupe A, d'environ 0,5 cm à 3,5 cm dans les catégories " très légère " et " légère ". La catégorie " moyenne " est peu importante, les tranchants s'y situent entre 0 et 1,5 cm, ceux de la catégorie " peu lourde " sont très proches les uns des autres, de 1,5 cm à 3 cm ; celui de la catégorie " très lourde " mesure 4,8 cm.

Tandis que le groupe A élargissait progressivement ses tranchants, de façon régulière, passant de 2,5 cm dans la catégorie " très légère " à 8,5 cm environ, dans la " très lourde ", ceux du groupe B sont beaucoup plus variables dès le départ (pièces légères et très légères) mais, proportionnellement à l'accroissement de leur poids, ils se réduisent progressivement donnant une pièce très percutante. L'écart de dimension des tranchants entre les pièces extrêmes " très légères " et " très lourdes " n'est que de 4,5 cm alors qu'il est de 6,5 cm pour le groupe A, dont la pièce la plus lourde à près de 900 grammes de moins que celle du groupe B.

Il faut aussi noter qu'une herminette " légère " du groupe B possède un tranchant de 3,7 cm (pièce n° 25), soit d'environ un centimètre seulement de moins que celui de la pièce n° 63 pesant 3 kilogs 170 ; l'écart de tranchant entre les deux objets est minime pour des poids aussi différents. Ce trait n'est caractéristique que du groupe B.

Le groupe C offre quelques ressemblances avec le groupe A, mais accentue sa tendance à l'élargissement de façon bien plus catégorique, allongeant au maximum ses tranchants pour des poids majoritairement " très légers ". Ainsi, dans cette première catégorie, les tranchants varient d'environ 2,5 cm à 4 cm passés. L'individu " léger " possède un tranchant d'environ 5,5 cm et ceux de la catégorie " moyenne " de 6,5 cm à 7 cm. L'écart entre les extrêmes est donc de 4,5 cm, ce qui est important pour une population se répartissant dans seulement trois catégories, les plus légères.

Les groupes D et E connaissent aussi de fortes variations, mais de façon beaucoup plus confuses que le groupe C, dans lequel la progression de la taille des tranchants suivait une ligne très régulière. En ce qui concerne le groupe E, les tailles semblent hésiter, passer d'un côté à l'autre. Ainsi, dans la catégorie " très légère ", les tranchants varient de 0,5 cm à près de 4 cm, dans la catégorie " moyenne ", ils passent de 2 à 5 cm, allant d'un tranchant étroit à un autre large, d'une attirance vers le groupe B à une tendance vers le groupe A.

Le groupe D est plus homogène. Les tranchants vont de 1 à plus de 2 cm dans la catégorie " très légère " ; ils sont alors proches du groupe B, mais s'orientent par la suite vers le groupe A et vont en s'élargissant proportionnellement au poids des pièces. La taille maximale atteint presque 8 cm, soit entre les deux extrêmes une variation identique aux tranchants du groupe A.

La répartition des pièces selon leur poids nous semble intéressante. Agissant logiquement par percussion lancée, l'étude de la longueur du tranchant associée au poids, nous semblait pour cet outil, très pertinente. D'autres critères rentrent certes en compte : l'angle du tranchant, sa forme, ... la façon d'utiliser l'outil ... à la main ou emmanché, la forme et la longueur du manche également \*, l'angle par lequel le tranchant attaque la matière ... la vitesse de propulsion ..., tout cela modifie à l'infini la capacité agissante d'un tranchant, d'un outil.

L'étude des poids nous a cependant un peu étonné par la répartition des objets et les coupures qui existaient entre eux.

---

\* Note : En étudiant une collection d'herminettes de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, J. GARANGER a montré que la forme du manche variait peu, le plus important étant le poids de la " tête " arrière du manche et la longueur de la hampe<sup>1</sup>.

(1) M. GODELIER avec la collaboration de J. GARANGER, 1973.



Le nuage de points est très irrégulier, et l'énorme majorité des pièces se situe dans les poids très légers, moyens et légers.

Le poids permet, certes, d'organiser graphiquement et typologiquement les pièces, mais il ne semble pas jouer le rôle prévu au départ. Les pièces sont majoritairement " très légères ".

(30 grammes constituent le poids minimum pour ces outils). Leur action semble destinée à des travaux fins ou de précision ; si elle a pu se faire par percussion lancée, avec un manche coudé, leur utilisation a pu être différente : lames fixées à l'extrémité d'un manche droit ou simplement tenues en main, et utilisées comme ciseaux ou comme burins directement ou avec l'appoint d'un perceur, pour raboter, couper, inciser, graver ... Il ne s'agirait alors, plus vraiment , d'herminettes.

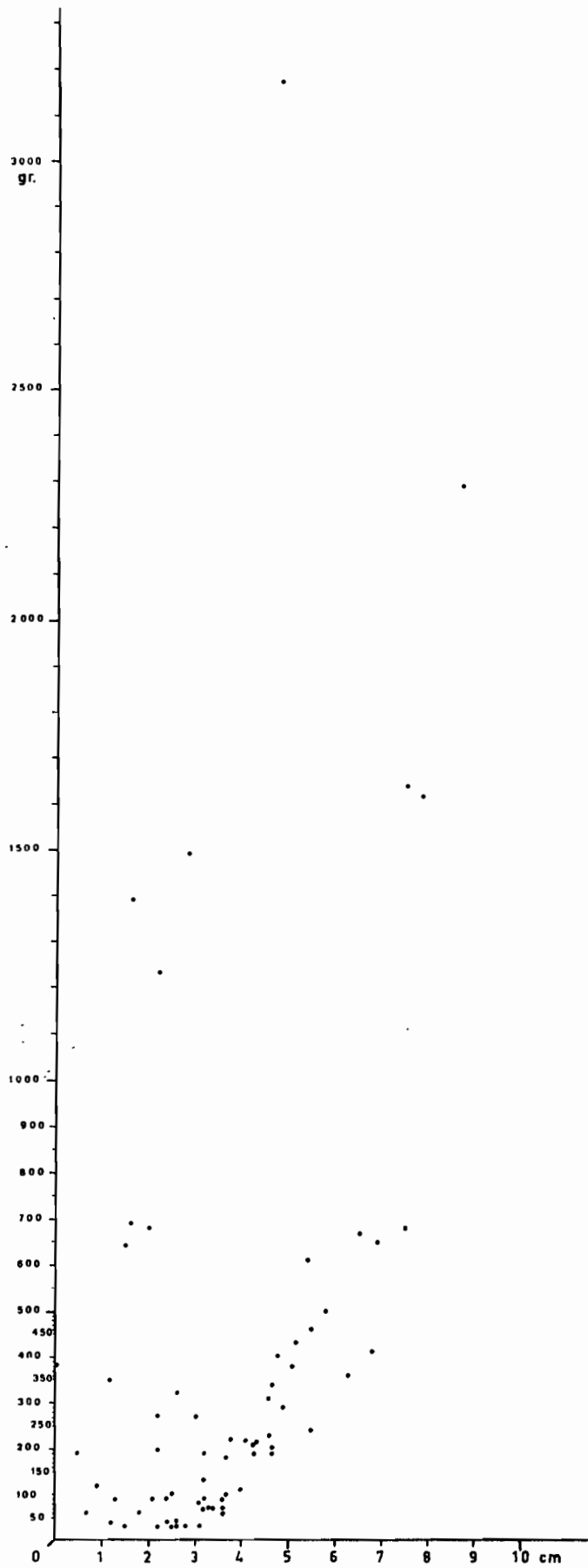
Entre 30 et 700 grammes, les objets présentent des tranchants variant de 0 à près de 8 cm, à cette variété doit correspondre une grande richesse d'utilisation, adaptée aux travaux de sculpture et de gravure. Les pièces plus lourdes, bien moins sujettes à variation dans la taille de leur tranchant, paraissent adaptées à ces gros travaux réclamant temps et force, dont nous avons parlé au début de ce chapitre p.239 . Elles sont peu nombreuses. D'autres techniques pouvaient aussi être employées : utilisation du feu pour attendrir ou fendre le bois ... avant l'emploi de l'herminette, utilisation de coins de fendage ...

Un autre fait, relativement étonnant est l'irrégularité et les concentrations dans la disposition des herminettes, selon leur poids. Une coupure très nette existe entre 130 et 180 grammes (soit 50 grammes) séparant la catégorie " très légère " de la " légère ".

Une autre coupure, moins marquée, se situe entre la catégorie " légère " et " moyenne ", avec un espace vide entre 240 et 270 grammes (soit 30 grammes). Cette coupure, moins importante que la précédente, rapproche davantage la catégorie " légère " de la " moyenne ", que de la " très légère ". La catégorie " peu lourde " est, elle aussi, nettement séparée de la " moyenne " (de 110 grammes). Les pièces de cette catégorie se concentrent, en fait, entre 610 grammes et 690 grammes, soit dans une très courte fourchette. Les pièces de la catégorie " lourde " sont plus espacées, leurs poids varient de 1 230 grammes à 1 640 grammes. La séparation avec la catégorie inférieure est très manifeste (540 grammes)

Avec la dernière catégorie, les pièces s'alourdissent considérablement, et leurs poids les isolent ; de 2 300 à 3 170 grammes. Elles présentent presque 1 kilog d'écart.

Les herminettes de type " peu lourdes " ne varient entre elles que de 80 grammes. Ce n'est qu'avec les lames de poids " moyens " que la diversité se développe pour atteindre un écart de 230 grammes. Les pièces " légères " appartenant presque toutes au groupe A section en trapèze inverse, présentent à nouveau un très faible écart de poids ; elles ne varient entre elles que de 60 grammes. Les pièces " très légères ", les plus nombreuses, sont, quant à elles, concentrées dans une marge de poids précise, elles ne varient que de 100 grammes.



Rapport poids de la lame/longueur du tranchant.  
Nuage de points.

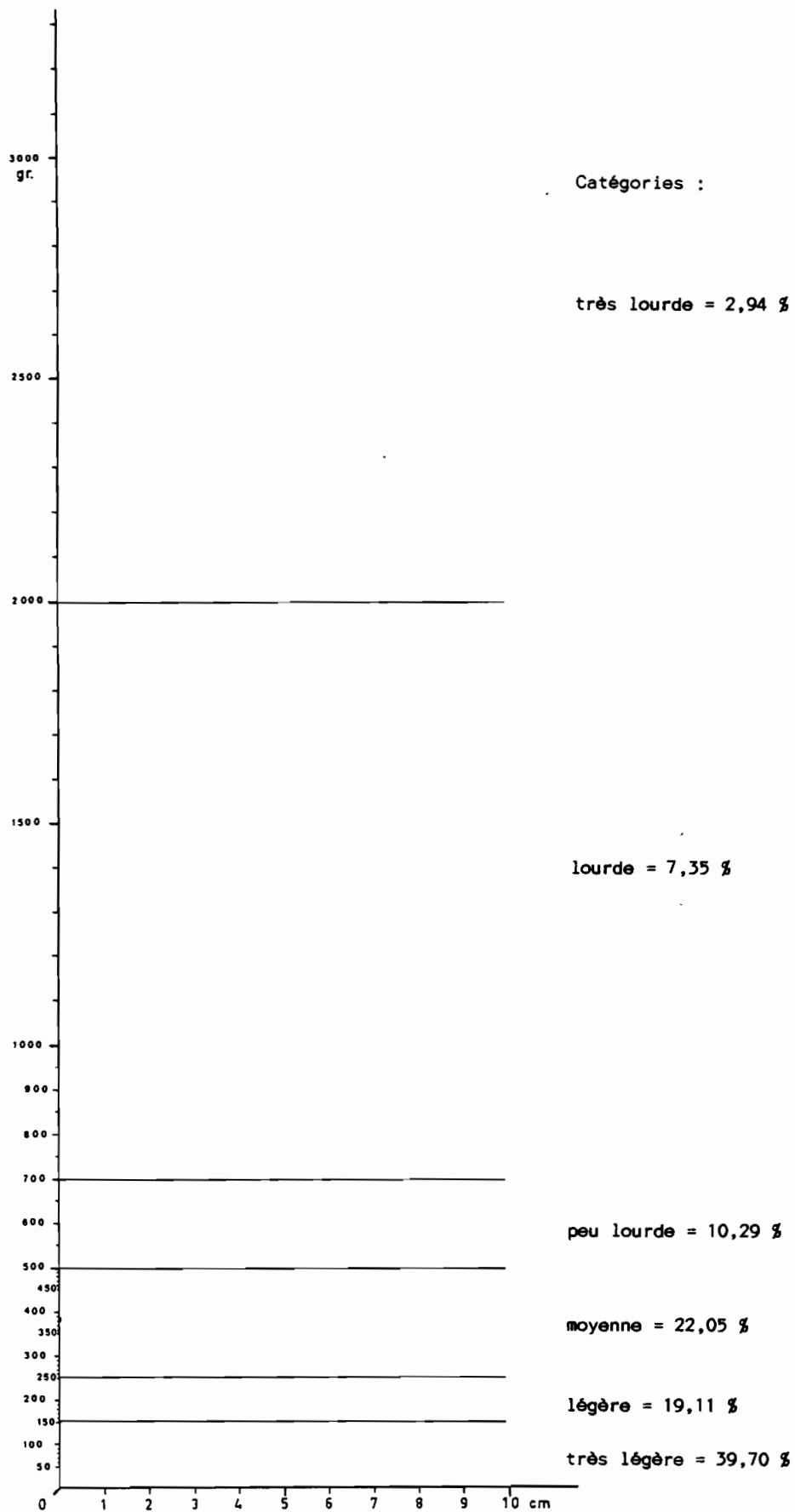
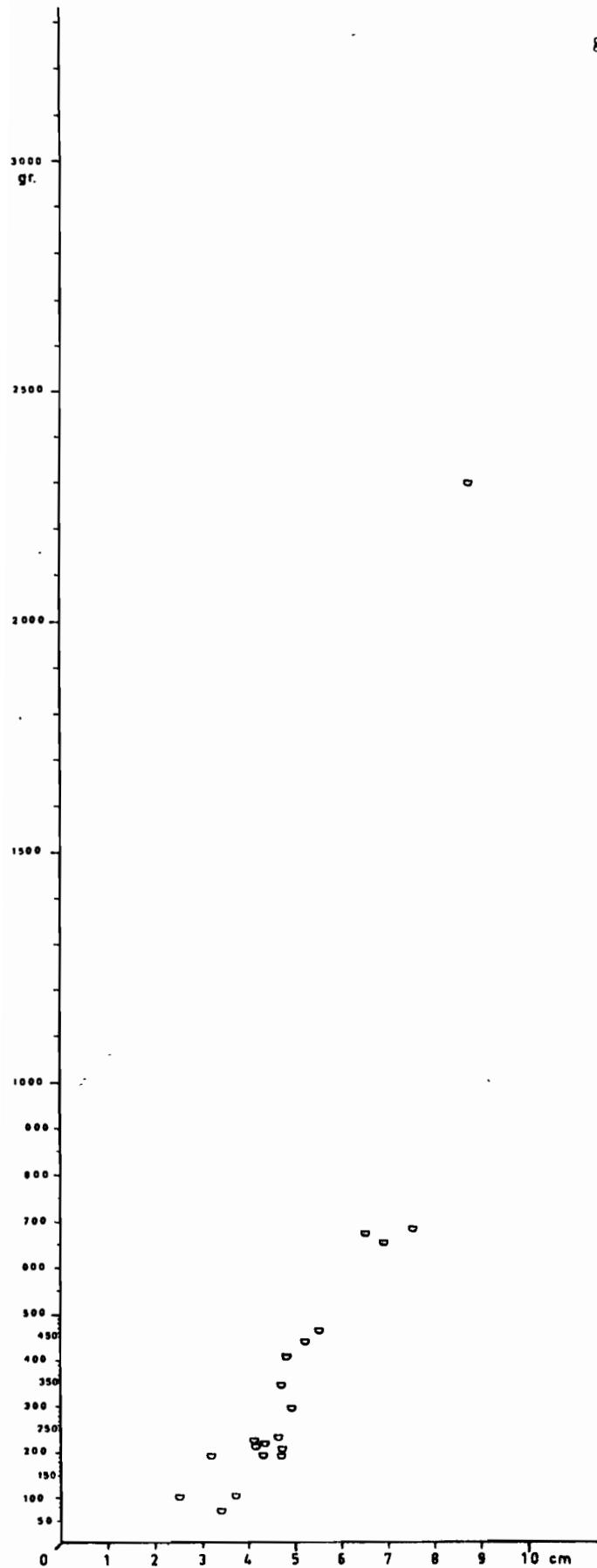


Figure n° 113.



A : 1,47 %

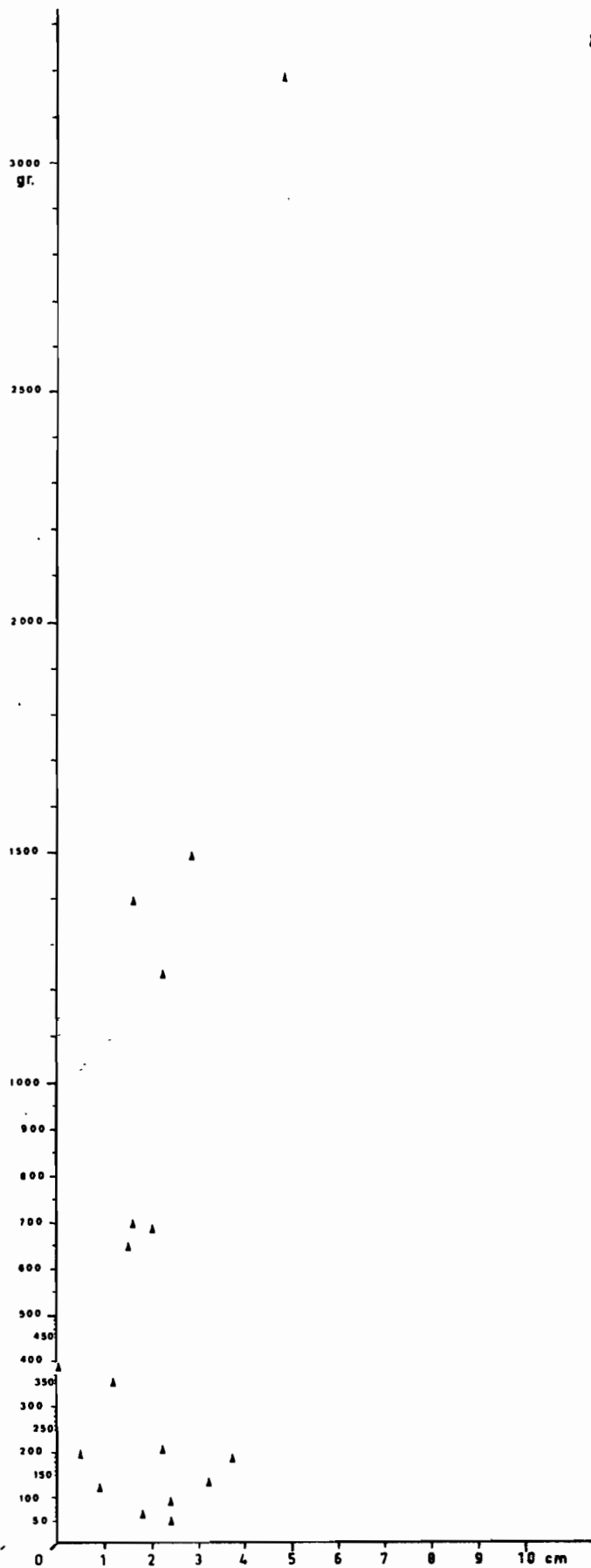
A : 4,41 %

A : 7,35 %

A : 11,76 %

A : 4,41 %

groupe B



B : 1,47 %

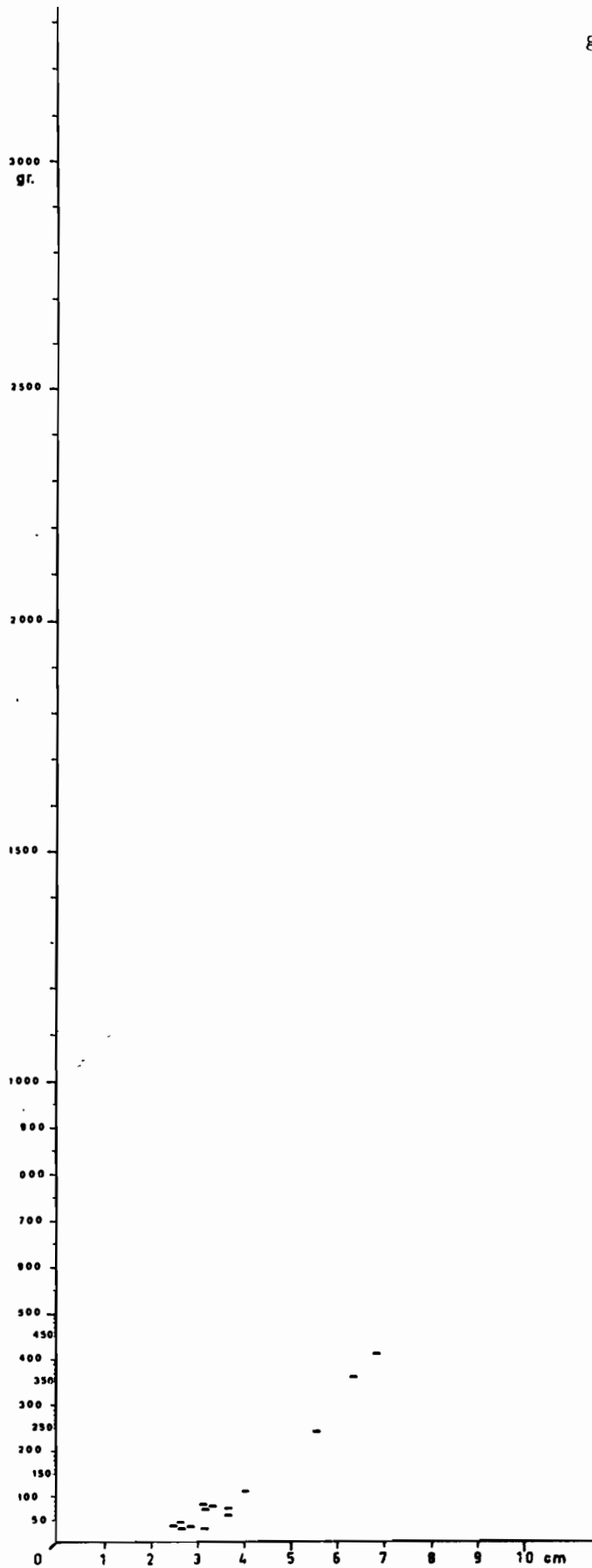
B : 4,41 %

B : 4,41 %

B : 2,94 %

B : 4,41 %

B : 7,35 %



C : 2,94 %

C : 1,47 %

C : 16,17 %

Rapport poids de la lame/longueur du tranchant.

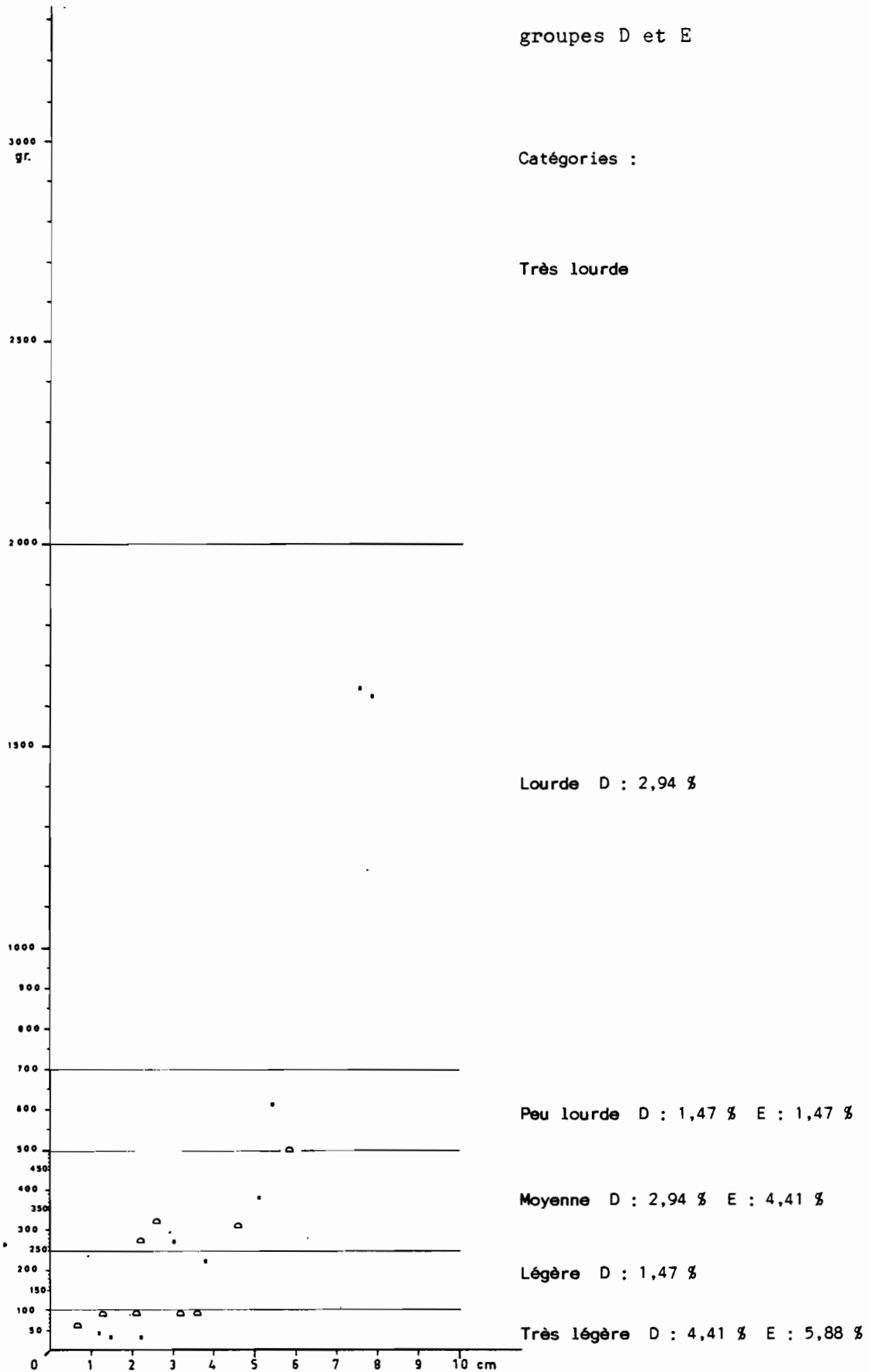


Figure n° 114.



### 1-2-6 LONGUEUR-TRANCHANT-SECTION

Les deux critères que nous allons mettre en relation sont déjà connus. Ils ont été présentés dans les premières pages de ce tome (voir Sous-Chapitre 1-2-2 p. 243 ), mais ici, nous ne présentons que les individus dont le poids est connu. Les figures suivantes tiennent compte des longueurs de lame, de tranchant et des sections transversales des soixante huit pièces pesées. Ceci permettra une comparaison avec les mesures de poids.

Tandis que les points de la figure 115 , p. 299 , présentent une population allant en diminuant en fonction de la longueur, d'une façon relativement régulière, la figure 113 , p. 289 morcelle cet échantillon en isolant ces groupes d'individus peu reconnaissables dans les figures où le poids n'est pas pris en compte. Ce critère de poids a donc permis de mettre en évidence, avec plus de précision, une répartition fonctionnelle des lames d'herminettes. Si certaines pièces sont indiscutablement destinées aux gros travaux, tel l'abattage d'arbres, elles sont peu nombreuses ; la grande majorité des autres lames serait bien davantage appropriée à des travaux de façonnage fin, ou de sculpture.

La comparaison avec les premières figures du volume est encourageante. La figure n° 115 , p. 299 offre, par rapport à la figure 94 , p. 247 , qui présente la totalité de l'échantillon, soit 135 pièces, une image très fidèle. Les mesures varient entre les mêmes extrêmes 5 et 34 cm pour les longueurs, 0 à presque 9 cm pour les tranchants. Les deux tendances du nuage sont également bien marquées ; d'abord confuses à la base, elles se dégagent progressivement, l'une vers la gauche, l'autre vers la droite.

Cet échantillon, moins important, se montre donc aussi caractéristique que le premier. Plus simple à traiter, il permet de définir plus aisément les limites principales. Ainsi, c'est avec cet échantillon que nous allons définir l'étroitesse du tranchant, critère essentiellement établi sur la longueur du tranchant et celle de l'herminette.

Pour faciliter le classement, un découpage a été fait au moyen de quatre droites délimitant cinq tranches. (p. 300 et p. 304 ). La première tranche représente les outils dont le tranchant est "très fin" , il est inférieur au huitième de la longueur de l'objet. La tranche " fine " renferme les herminettes dont le tranchant est compris entre le huitième et le quart de la longueur de la pièce. Les tranchants situés entre le quart et les trois huitième de la longueur caractérisent les herminettes dont le tranchant est " moyen " .

Les pièces " larges " ont un tranchant situé entre les trois huitième et la moitié de leur longueur. Les tranchants " très larges " sont égaux ou supérieurs à la moitié de la longueur des objets.

Les figures p. 301 , 302 , 303 , et 304 , présentent le nuage de points " éclaté " en plusieurs schémas selon les sections principales des cinq groupes retenus (voir le sous-chapitre 1-2-2 p. 256 ).

Le groupe A est réparti sur deux tranches ; une pièce est située dans la tranche " fine " mais, à la limite de la " moyenne ". Cette dernière est la plus importante avec plus de 16 % de l'échantillon. La tranche large en comprend plus de 10 %.

Le groupe B lui est presque opposé. La tranche " très fine " est la plus nombreuse, avec plus de 16 %, la " fine " reçoit presque 6 %, la " moyenne " 4,41 % et la " large ", à peine plus de 1 %. Ce groupe, dont les individus sont égaux en nombre à celui du groupe A, marque ici encore, une répartition plus étendue, trois tranches au lieu de deux.

Le groupe C, dominé par les sections en forme de rectangle allongé, est le plus concerné (voir p. 303 ) presque tous ses individus se situent dans la tranche "large", pratiquement 15 % de l'échantillon. Une pièce se trouve à la limite de la tranche "moyenne". Deux pièces, presque trois, sont dans la tranche " très large ", soit 3 à 3,41 % du total. Ce groupe affirme dans ce graphique également sa préférence pour les tranchants " larges et " très larges ", accentuant au maximum par ce trait, les tendances du groupe A.

Le groupe D, de section carrée, se situe majoritairement dans la tranche " moyenne " avec 7,35 % de l'échantillon. La tranche " fine " reçoit deux individus, soit près de 3 %, ainsi que la tranche " large ", mais les pièces se localisent à la limite de la tranche " moyenne ". Ce groupe confirme, par ce critère d' " étroitesse ", son penchant pour le groupe B dans ses petites dimensions, jusqu'à 7 cm de longueur, puis son rapprochement du groupe A, avec l'augmentation de sa longueur et l'élargissement du tranchant.

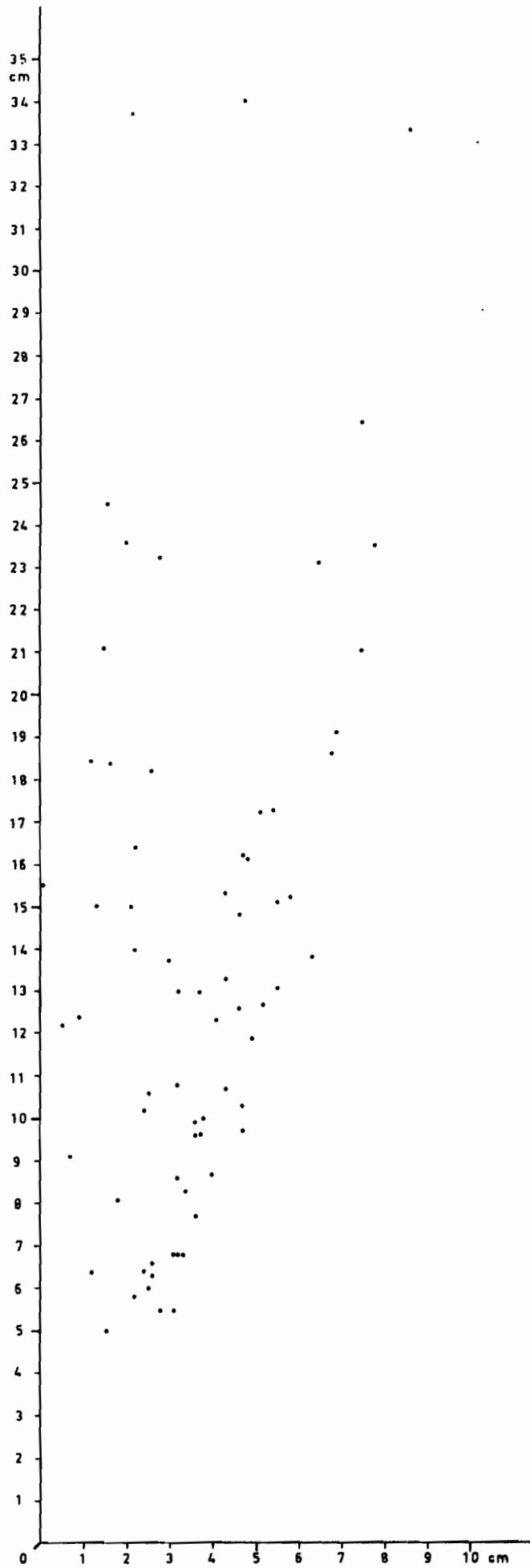
Le groupe E, de section trapézoïdale droite, se " hasarde " avec précaution dans la tranche " large " avec près de 3 % de l'échantillon. Il en est de même pour la tranche " moyenne " qui reçoit le même nombre d'individus. La tranche " fine " est la mieux représentée avec 4,41 % de la population totale. L'individu de la classe " très fine " correspond à la petite extrémité de la pièce 40 (voir p. 353 ), cette figure, p. 353 semble indiquer une erreur de présentation que nous supposons. \*

---

\* Note - Ce cas est particulier, il s'agit d'un prisme choisi et stocké avec d'autres par un " tailleur " marquisien, afin d'y façonner une herminette. La figure, p. 353 représente cette pièce n° 40, non encore façonnée. Nous l'avons représentée avec son plus petit côté en bas comme s'il s'agissait du futur tranchant. Cette disposition, les graphiques le montrent, celui-ci, p. 304, plus particulièrement, apparaît en fait inverse. Il faudrait retourner la pièce. Dans tous les graphiques prenant en compte la longueur du tranchant, nous avons toujours doublé cette pièce reliée par des pointillés en lui donnant deux tailles de " tranchant " selon ses deux extrémités, la plus étroite et la plus large .

Cette pièce doit être en effet présentée dans l'autre sens, son futur tranchant serait alors de 2 cm environ, ce qui le situe dans la tranche " fine " et non " très fine ".

De la disposition générale des herminettes, Figure 115 , p. 299 , il apparaît une répartition inégale des pièces selon les tranches de l'éventail. Une très forte majorité se situe d'abord dans la tranche " large " avec près de 34 % des individus, puis dans la tranche " moyenne " avec plus de 32 % des pièces. On enregistre ensuite une chute brutale des effectifs. Puis, c'est paradoxalement, la tranche " très fine " qui, avec 16 % des lames, est majoritaire. La tranche " fine " est ainsi plus faiblement représentée avec 13,23 % exactement. Il y a là encore, une coupure nette entre deux populations spécifiques, l'une très majoritaire, l'autre bien plus réduite et nettement séparée. La dernière tranche, " très large " est hautement minoritaire, elle ne compte qu'un maximum de 4,41 % de la population, et semble être une accentuation outrepassée de la tranche précédente " large". On a, sans doute à faire ici, à la largeur maximale des tranchants d'herminettes façonnés dans une roche basaltique : un peu plus de la moitié de la longueur des pièces. Cet extrême n'est atteint que dans les outils de petite taille (de 5 à 7 cm) au dessus, les plus larges tranchants sont proportionnellement plus réduits et semblent se heurter à la limite de 8,5 cm à 9 cm, quelle que soit la longueur des lames. A l'inverse, l'étroitesse des tranchants subit bien moins de contraintes.



longueur de  
la lame

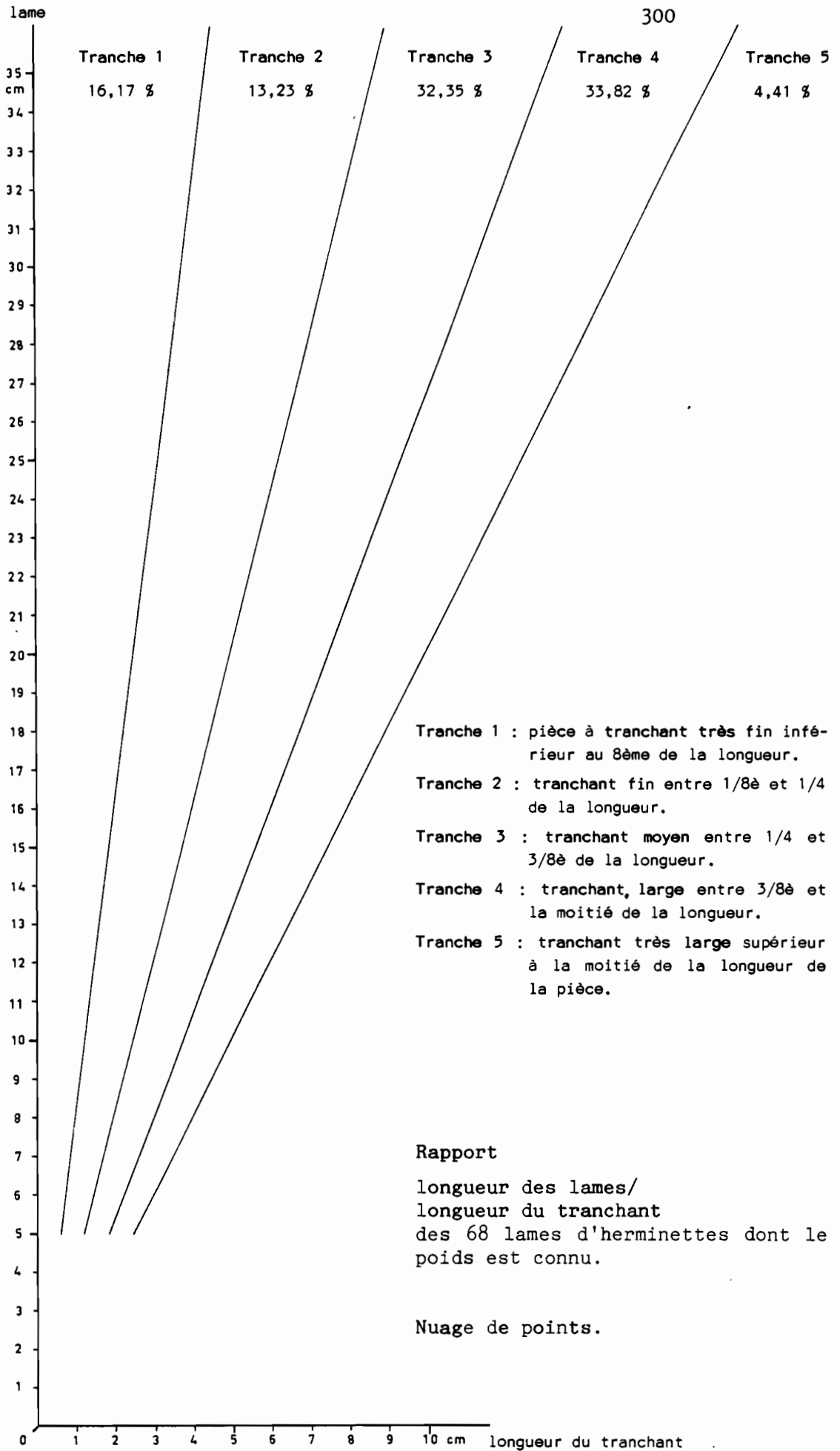
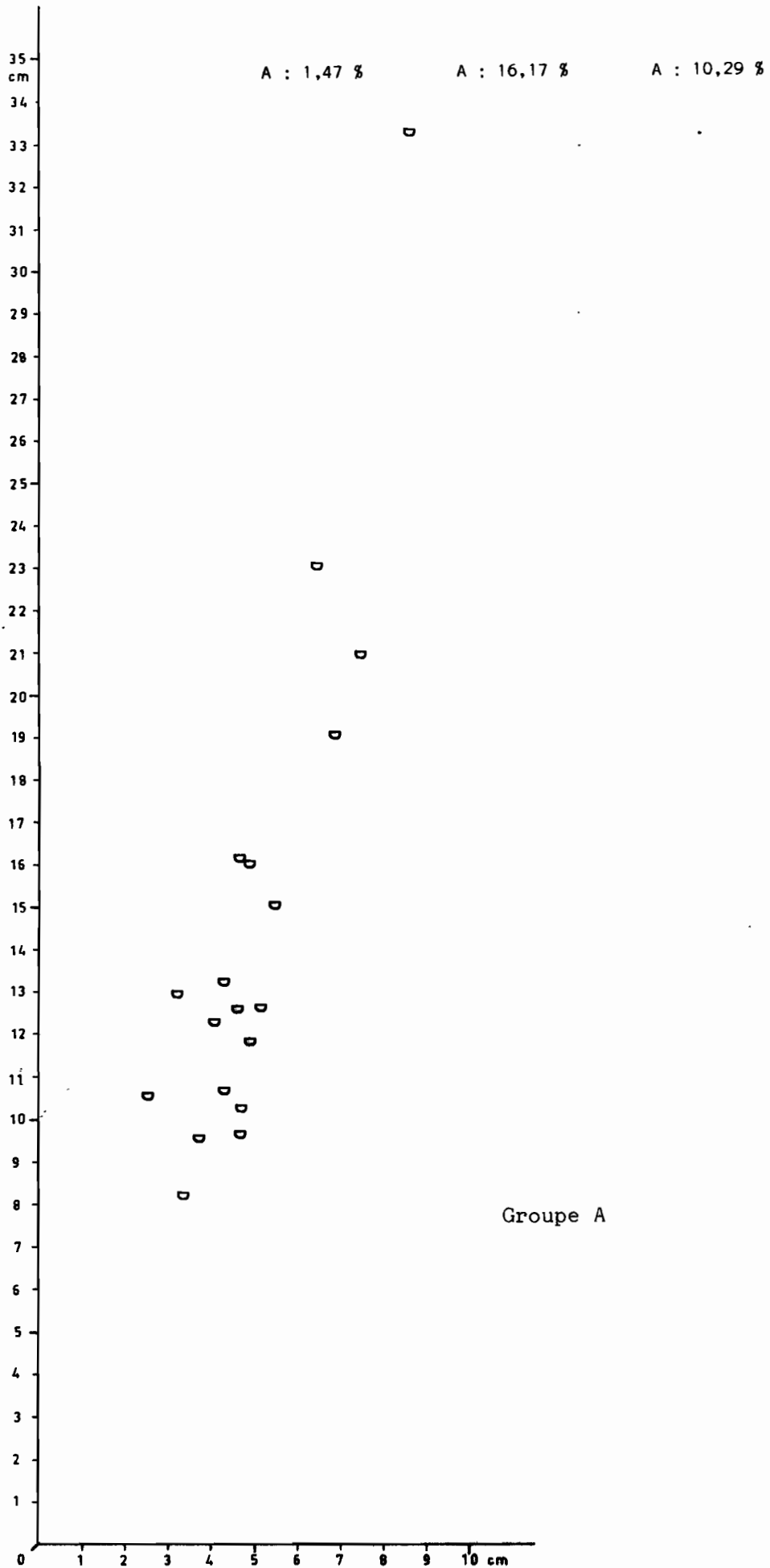
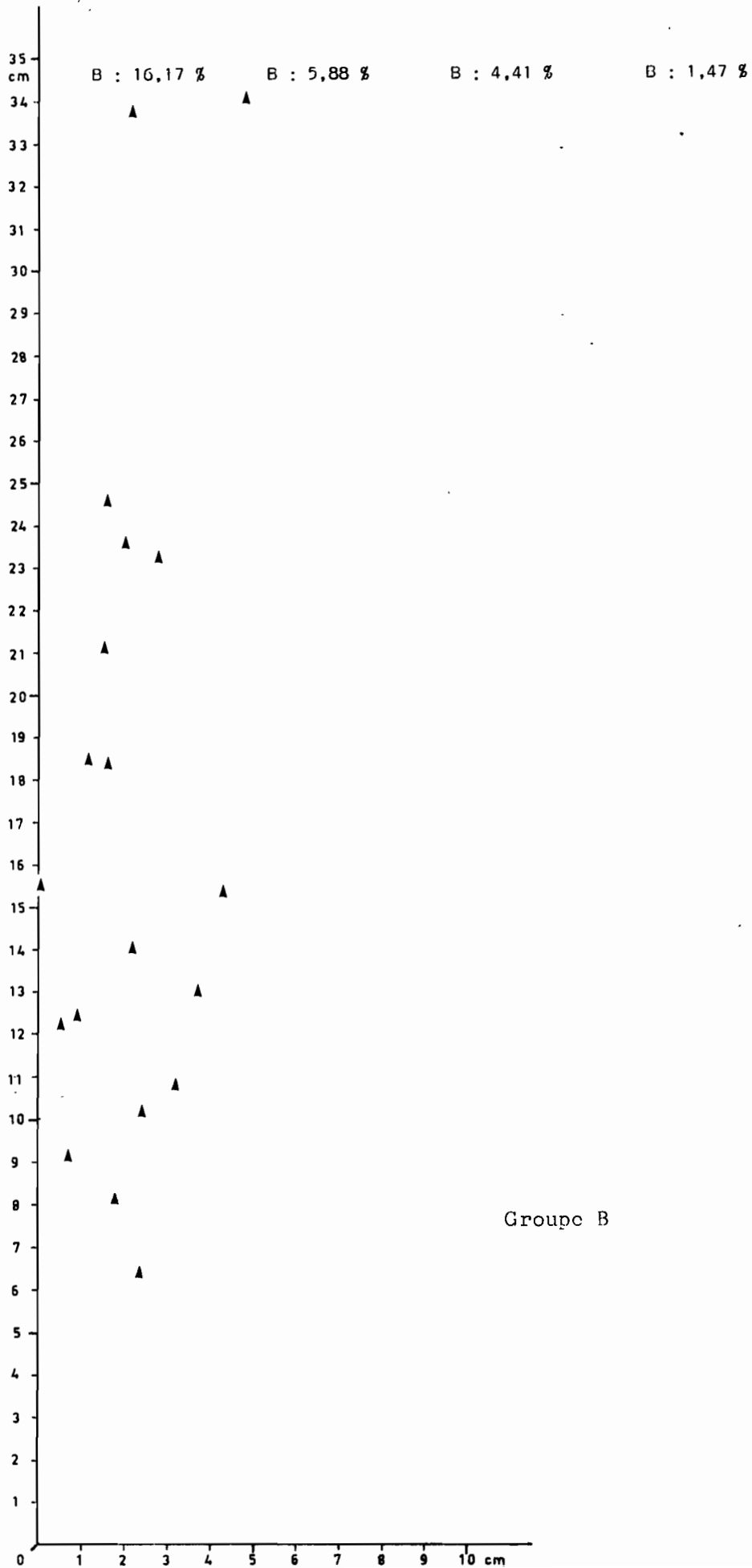


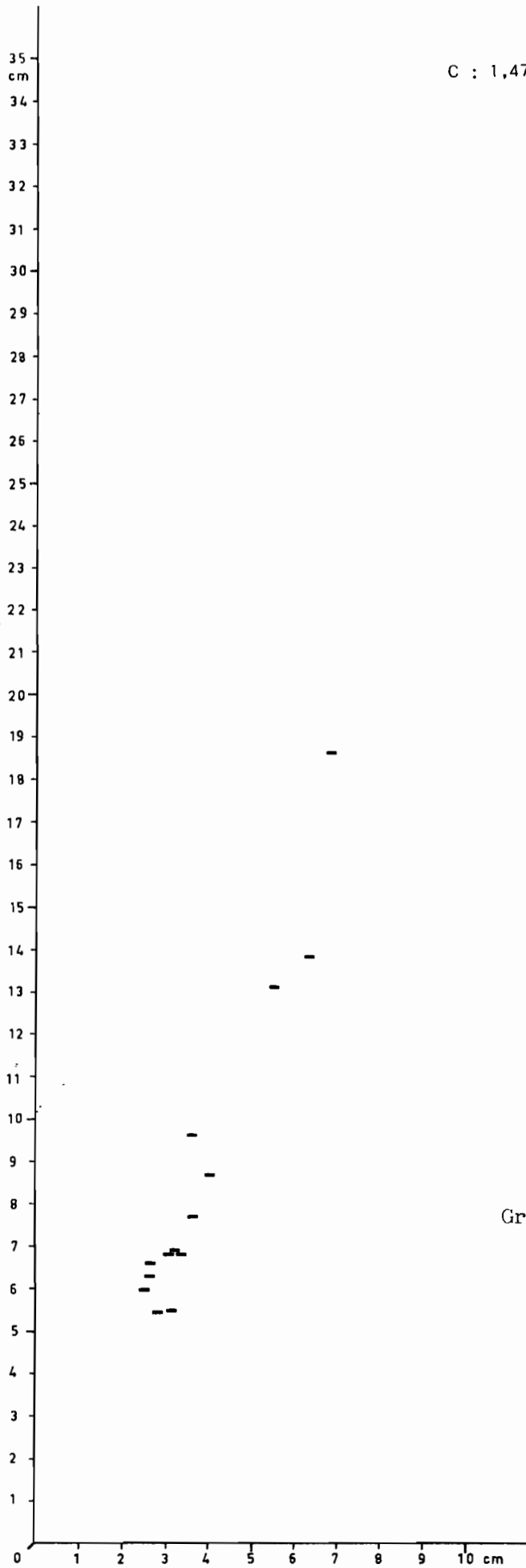
Figure n° 115.





Groupe B





C : 1,47 %

C : 14,70 %

C : 4,41 %

Groupe C

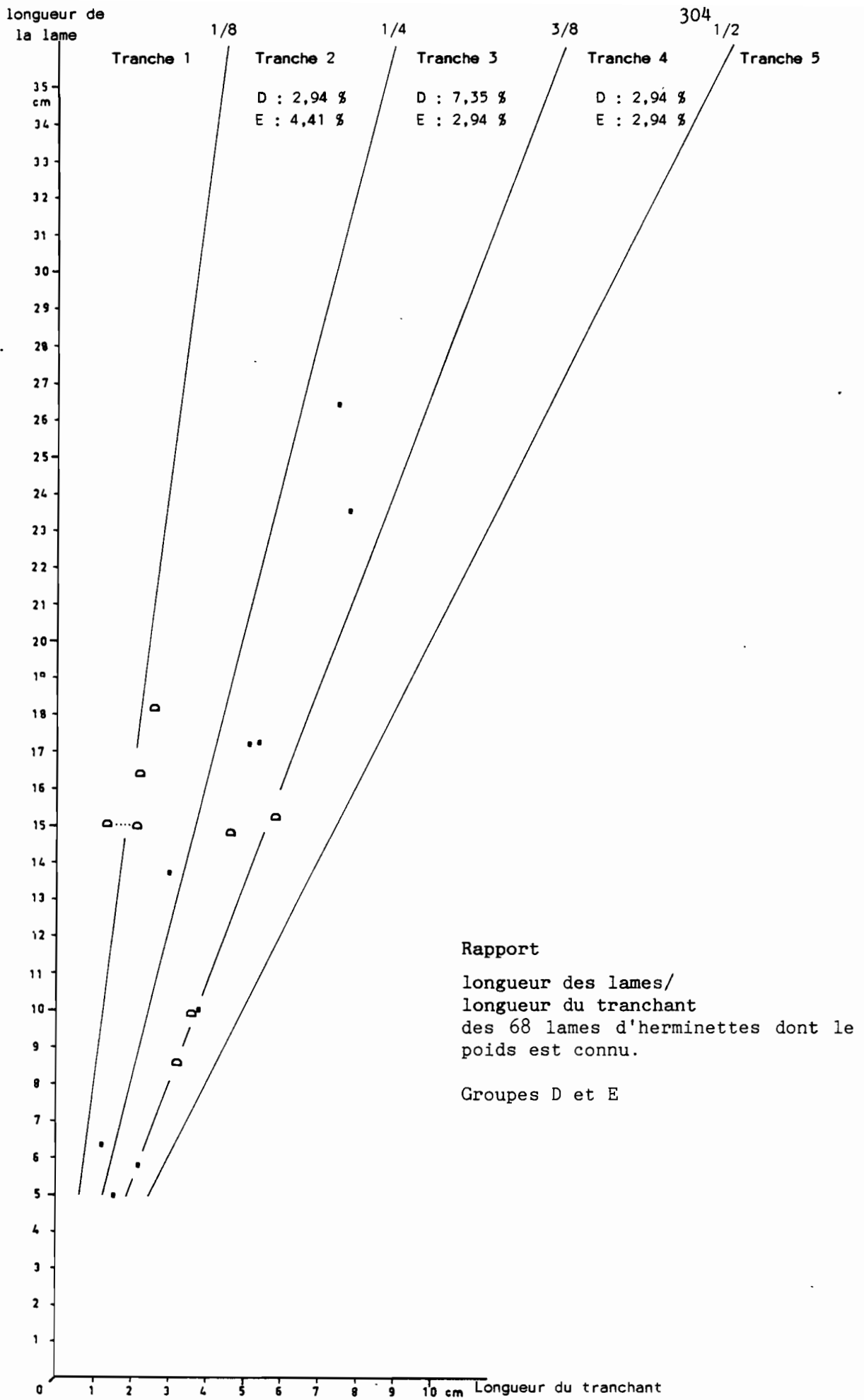


Figure n° 116.

### 1-2-7 ANGLE ET EMPREINTE DU TRANCHANT

Un type de mesure mérite d'être noté, car de même que le poids, nous ne l'avons pas rencontré dans les ouvrages consultés. Il s'agit de l'angle formé par le biseau et la partie frontale du tranchant. Cet angle, à priori facile à établir, ne s'est pas toujours révélé commode à mesurer. En effet, le biseau et la partie frontale du tranchant ne forment pas souvent des surfaces planes, mais plutôt légèrement convexes. En outre, le tranchant, après diverses utilisations, a nécessité plusieurs réaffûtages, donnant au tranchant un angle progressivement plus ouvert. Le tranchant est, en outre, sur certaines pièces, très ébréché ou complètement émoussé, nous avons alors à faire à des tranchants amputés, ou parfois entièrement arrondis. La détermination de l'angle doit se faire en prolongeant les lignes constituées par le biseau et la partie frontale de ce qui avait autrefois constitué une partie du tranchant. Ce prolongement ne peut, lui même, pas être régulier car sur la très grande majorité des lames l'angle est plus large, plus ouvert vers l'extrémité ; on ne peut donc prolonger " naturellement " la silhouette de l'extrémité distale, cela donnerait un tranchant trop aigu, trop fragile et inutilisable tel quel. Les tranchants vifs d'éclatement très fins, ne se rencontrent que sur éclat ; ici, le tranchant agit par percussion et transversalement à la matière, il se doit d'être résistant.

A la suite des incertitudes précédemment émises, quant à l'angle exact des tranchants, les mesures données sur les figures suivantes ne doivent donc pas être toutes considérées avec la même certitude. En général, nous avons pris l'angle actuel, même si le tranchant est émoussé.

Le nuage de points, p. 311 met en relation la longueur du tranchant en centimètres, et son angle, en degré. La population est très éparpillée. Un fait particulièrement remarquable est l'alignement des pièces selon deux mesures préférentielles, l'angle de  $60^\circ$  comprend quatorze objets, soit 10,52 % de l'échantillon, et l'angle de  $65^\circ$  en comprend vingt cinq, soit 18,79 %, ce qui est considérable (l'échantillon est ici de cent trente trois herminettes ; les pièces 40 et 80 n'ayant pas été prises en compte). Le reste de la population s'étend de part et d'autre de ces deux angles, de façon préférentielle pour les angles égaux ou inférieurs à  $60^\circ$ , avec 36 % du total des pièces, contre 28,50 % situés dans les angles égaux ou supérieurs à  $65^\circ$ ; que nous nommerons " plus ouverts ".

Entre  $60^\circ$  et  $65^\circ$ , on trouve très peu de pièces, 6 % seulement de la population. Cette fine bande constitue une coupure très nette dans le nuage de points. Elle correspond essentiellement à une différence de grandeur des herminettes.

La majorité des pièces ayant un angle de tranchant inférieur ou égal à  $60^\circ$ , nommé " plus fermé ", sont des objets petits, ou se situant dans les petites tailles des pièces moyennes. (voir Sous-Chapitre 1-2-3 p. 236 ). L'angle le plus fermé est de  $30^\circ$ , il occupe une position extrême car la majorité des angles se situe entre  $60^\circ$  et  $50^\circ$ , avec 29,30 % des pièces. Un bon pourcentage, 14,28 % des objets, se situe entre  $50^\circ$  et  $40^\circ$ .

La fine bande de séparation entre  $60^\circ$  et  $65^\circ$  renferme quelques pièces de grande taille (n° 57 - 111 - 112) et une très grande (n° 64), ce fait étonne. Les pièces 57 et 64, de Hane à Ua Huka sont terminées et prêtes à l'emploi.

L'observation de leur tranchant, parfaitement régulier, sans esquille ni trace d'utilisation, et portant encore bien nettes les traces de l'émeulage, trahit des objets entièrement neufs, qui n'ont donc jamais servi. En est-il de même, pour les pièces 111 et 112 ? L'ouvrage d'où elles sont tirées ne le dit pas. En ce qui concerne les herminettes 57 et 64, nous sommes en droit de penser que la simple utilisation aurait nécessité un réaffilage, un réaffutage du tranchant qui aurait donné à ces pièces un angle supérieur " plus ouvert ". Cette bande, presque vierge dans le nuage de points indique bien une coupure dans la taille des pièces. " plus fermés ", les tranchants appartiennent à ces pièces moyennes et petites. " plus ouverts " , il s'agit de pièces moyennes, grandes et très grandes.

Dans les angles " plus ouverts ", la majorité des objets se situe entre 65 et 75 ° renfermant 35,33 % de l'échantillon, au dessus, de 75 à 85 °, la population décroît brutalement jusqu'à 6,76 %, il s'agit alors le plus souvent de pièces ayant beaucoup servi et réaffutées de nombreuses fois jusqu'à un angle extrême. Au delà, c'est un réaménagement, un refaçonnage total du biseau qu'il faudra entreprendre pour redonner au tranchant son efficacité.

Dans les pages 313 , 314 , 315 , 316 , nous présentons les herminettes réparties selon leur groupe de section. Les incertitudes quant à l'établissement de l'angle exact du tranchant ne nous permettent pas de considérer ces graphiques comme trop pertinents. Aussi, nous contenterons-nous d'observations bien générales.

Les individus du groupe A se répartissent de part et d'autre de la bande séparant les pièces plus petites des plus grandes, avec une préférence pour les angles " plus fermés ", presque 19 % contre 15 % des pièces au dessus de 64 °.

Le groupe B, section triangulaire droite dominante, se situe majoritairement dans les angles " plus ouverts " , 16,50 % de l'échantillon est égal ou supérieur à 65 ° et 12 % égal ou inférieur à 60°. Quatre pièces, soit 3 % du total général, se situent entre ces deux espaces, semblant ignorer la coupure, leur tranchant est plutôt étroit, de 0,5 cm à 1,5 cm.

Le groupe C, section rectangulaire possède près de deux tiers de sa population dans les angles " plus fermés " : il en constitue 11,27 % de la population générale.

Le groupe D, section carrée, montre une nette différence entre ses tranchants étroits, égaux ou inférieurs à 60 ° et ses tranchants plus larges, dont l'angle est égal ou supérieur à 65 °. La répartition des pièces est équilibrée, 4,50 %, de part et d'autre, de la bande de séparation.

Le groupe E ne se différencie pas de même, la majorité de ses pièces possède des angles de tranchants égaux ou supérieurs à 65 °, presque 6 % du total de l'échantillon de 133 pièces, seulement 2,25 % se situent au dessous de 60 °.

Les angles des tranchants se différencient donc également selon la section des herminettes, bien qu'ils varient davantage en fonction de leurs dimensions.

En général, les petites, ou plus petites pièces, possèdent des tranchants dont l'angle est plus fermé que les herminettes de plus grande taille ; en outre, plus le tranchant est étroit, plus l'angle est habituellement fermé, exception faite du groupe C dont la majorité des angles est inférieure à 60 °, quelle que soit la taille du tranchant.

Le groupe B, avec des angles majoritairement plus ouverts, constitue un cas particulier ; il souligne dans ses pièces de grandes dimensions une action violente nécessitant, pour être pénétrante, un tranchant étroit associé à une force statique et de propulsion importante.

Le fil de tranchant, et le tranchant lui-même, se doivent de résister au choc, ceci pourrait expliquer la préférence pour les angles plus ouverts, plus résistants.

L'angle formé par le biseau dorsal et la partie frontale du tranchant, traduit certes des durées d'utilisation diverses à travers son usure, mais il semble en fait bien davantage correspondre à des types d'utilisation différents et surtout des actions plus ou moins douces et précises, et d'autres nettement plus percutantes et efficaces.

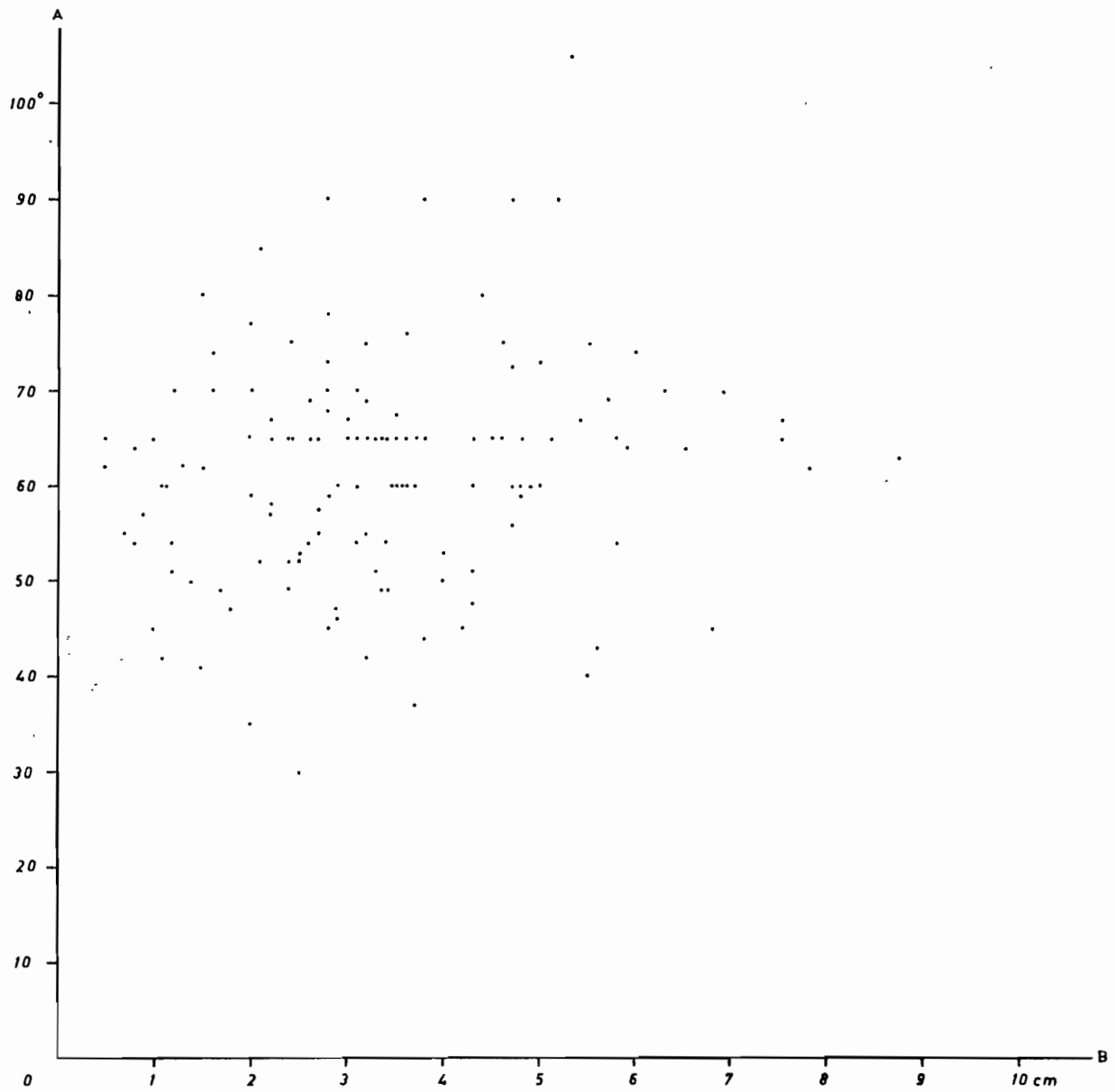
#### - EMPREINTE DU TRANCHANT.

Sans qu'il y ait de rapport direct avec l'angle du tranchant, il faut noter que la forme de ce dernier apporte néanmoins un complément d'étude utile. Cet aspect n'a pu être observé sur de nombreuses pièces, car il n'est guère visible sur les dessins, il faudrait voir de face le tranchant de l'herminette. En regardant les objets selon leur face frontale ou dorsale, on ne distingue que la silhouette du tranchant selon le plan longitudinal de la pièce. Sa forme est alors, de rares fois, concave (usure plus importante du centre), rectiligne (lorsque la pièce est généralement neuve ou a peu été utilisée), le plus souvent, elle est convexe (les bords du tranchant étant plus sensibles à l'usure et au réaffutage). L'empreinte n'est pas dépendante de cette forme. Elle représente la trace laissée sur la matière par le tranchant de l'herminette. Cette empreinte est, soit rectiligne, ou légèrement convexe, soit convexe. Sur l'échantillon réduit à cinquante huit pièces, près de 76 % des empreintes sont rectilignes, 10,34 % sont légèrement convexes et 13,79 % convexes.

Les dimensions de l'herminette ne semblent pas jouer un rôle très important. On observe cependant des empreintes convexes dans les plus petits outils, vers 6 cm ; le plus grand rencontré , est d'environ 24 cm.

La forme de la section transversale par contre joue un rôle certain. On rencontre de rares empreintes légèrement convexes dans trois groupes : trois individus sur quatorze pour le groupe A (section de forme trapézoïdale inverse) ; deux sur vingt trois pour le B, (section en forme de triangle droit) ; et un sur six pour le groupe E, (trapèze droit). Les tranchants réellement convexes ne se rencontrent que pour deux groupes, et de façon fort inégale. Le groupe E en possède un seul, le groupe B est celui qui les concentre pratiquement tous, sept sur vingt trois soit, si l'on ose faire un pourcentage , plus de 30 % des individus de ce groupe. Les tranchants convexes sont étroitement liés à cette forme de section triangulaire, même s'ils n'y sont pas majoritaires : sept empreintes convexes, contre quatorze rectilignes. Proportionnellement à la longueur des herminettes, les tranchants sont généralement très étroits (inférieurs au huitième de la longueur de l'objet), ce qui classe ces pièces dans la tranche très fine, et à la rigueur, fine. (voir sous-chapitre 126 et figure n°115 , p. 299 ). Les objets n° 3 et 5 (voir p. 335 et p. 336 ) les plus petits, apparaissent ici de façon fort claire comme les extrémités distales de pièces bien plus grandes, qui, cassées, ont été réutilisées. C'est ce qui a conduit à classer ces deux objets dès le sous-chapitre 1-2-2 p. 243 , dans le groupe B, à section triangulaire droite, bien que cette forme soit plus difficilement lisible au niveau de l'extrémité distale active.





Rapport  
angle du tranchant/longueur du tranchant

Nuage de points.

O-A : axe des angles en degrés  
O-B : axe des longueurs de tranchants

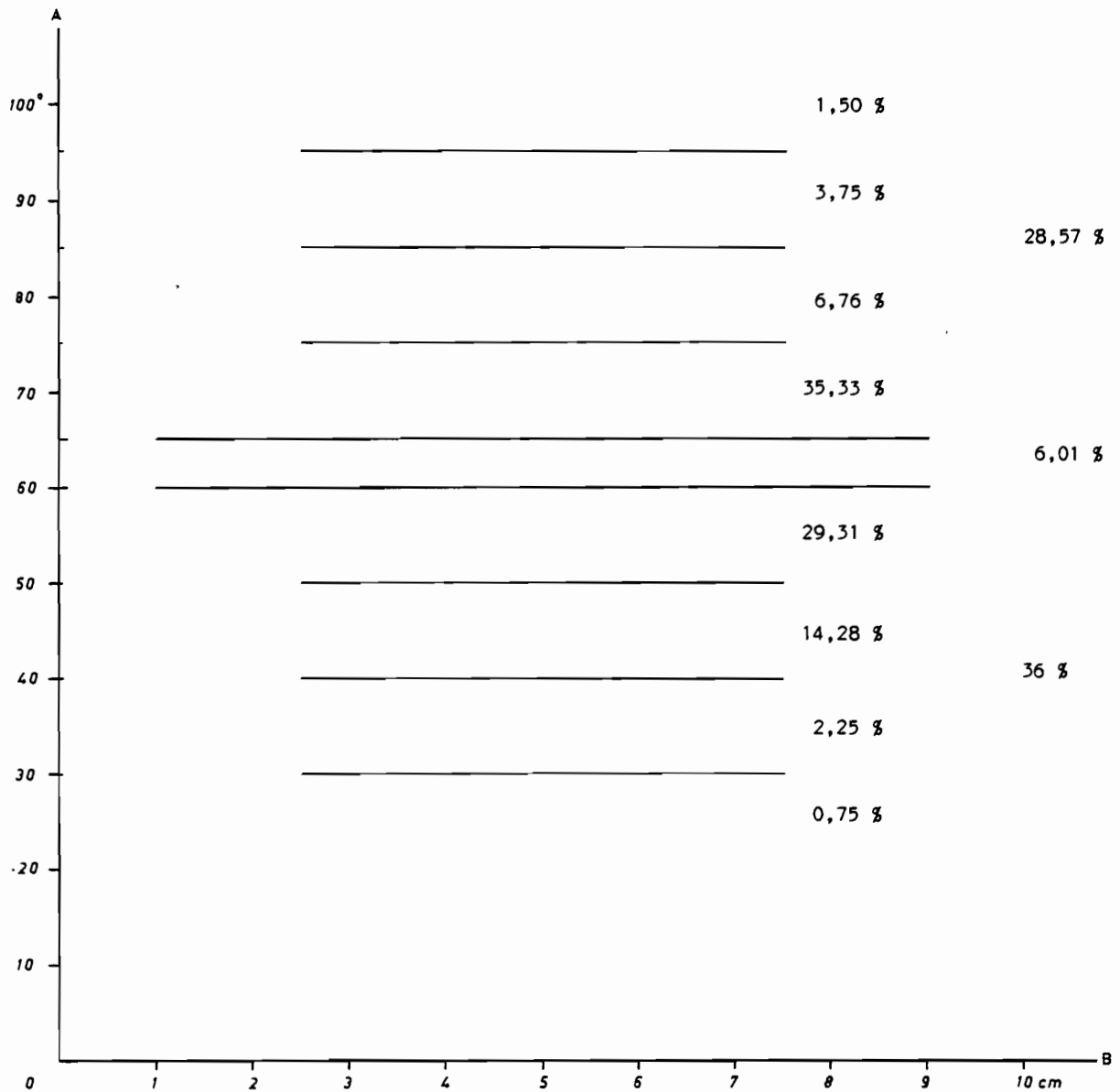
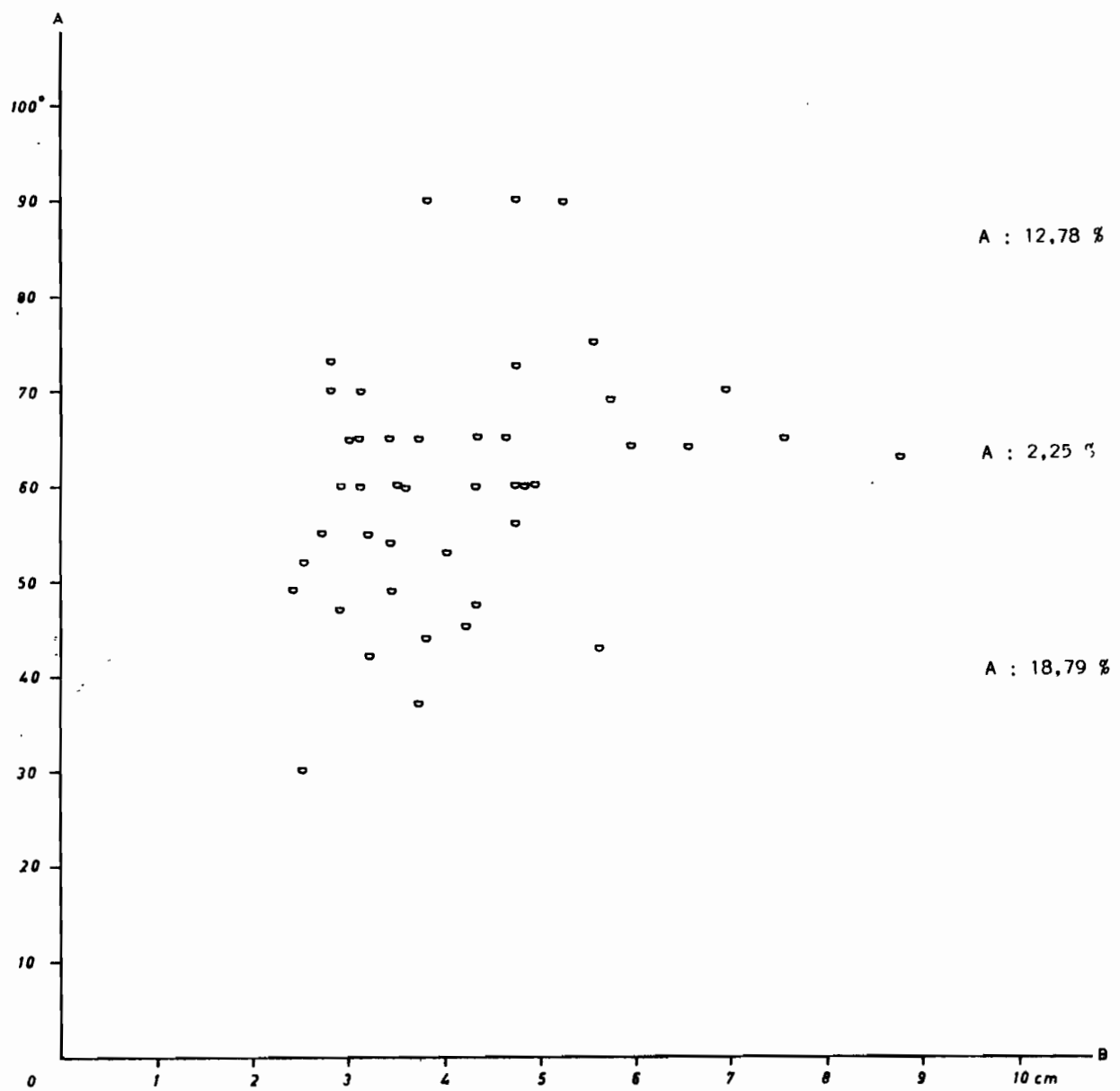
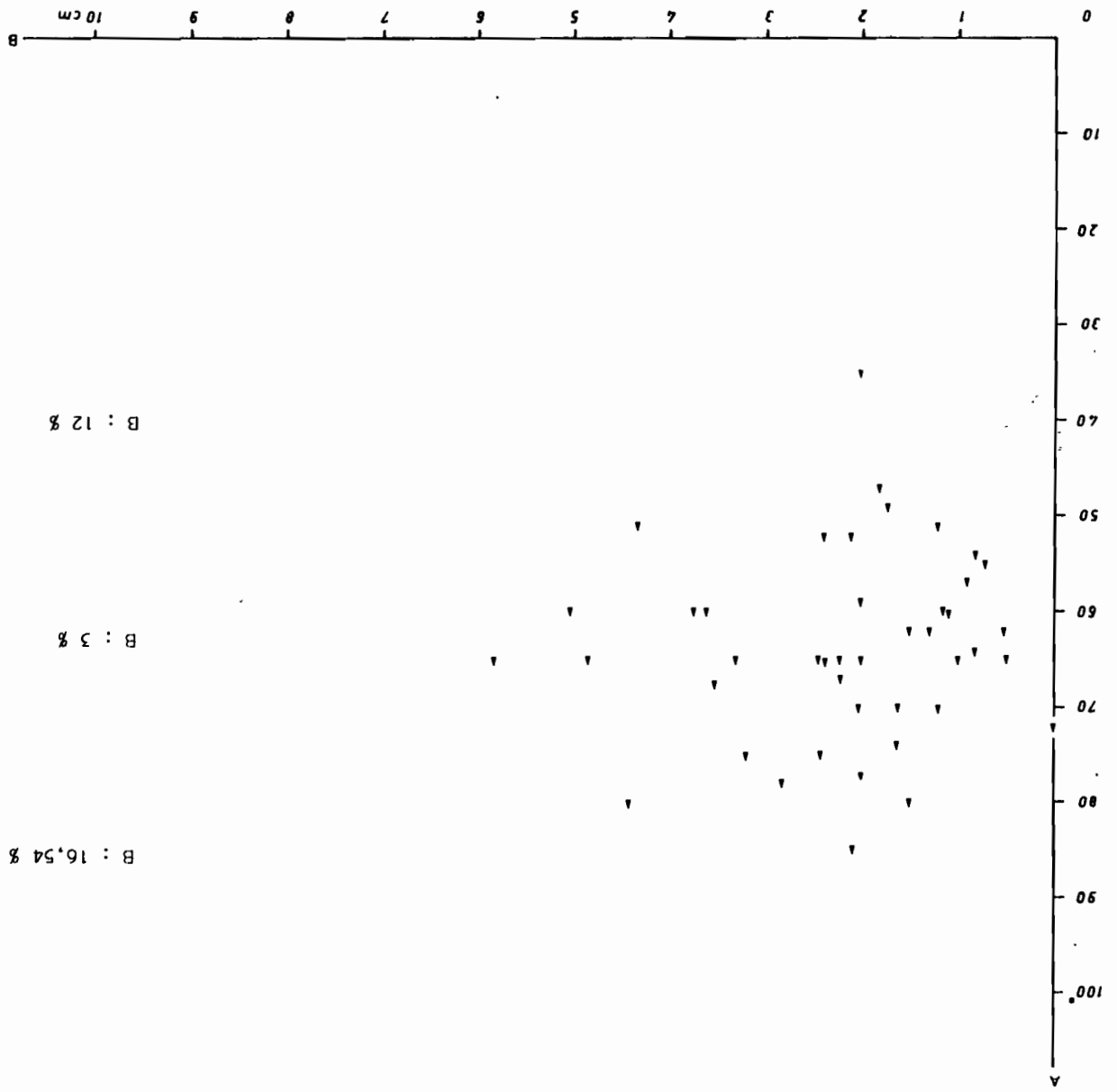


Figure n° 117.

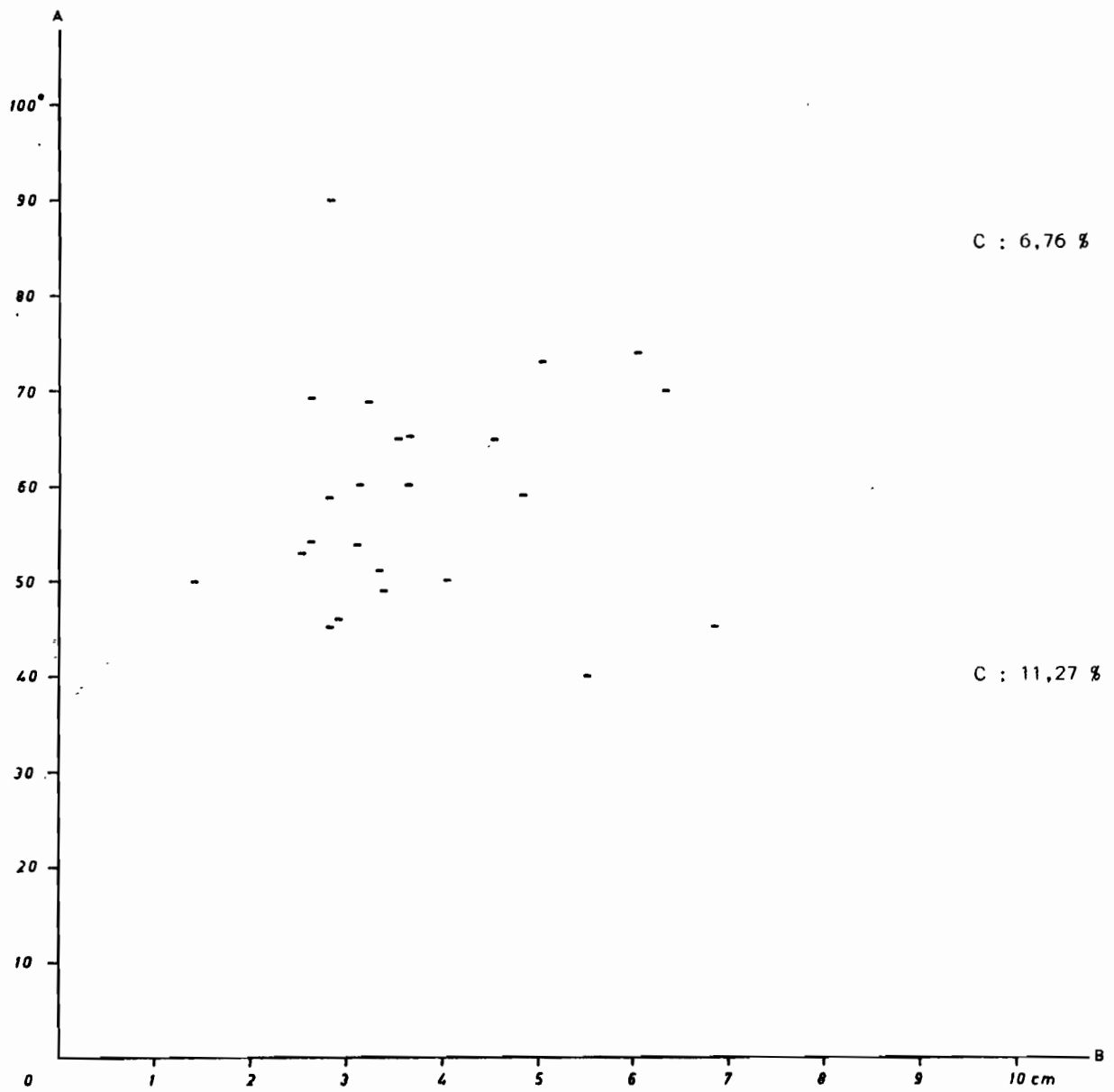
groupe A





Groupe B

groupe C



Rapport  
angle du tranchant/longueur du tranchant

groupes D et E

O-A : axe des angles en degrés  
O-B : axe des longueurs de tranchants

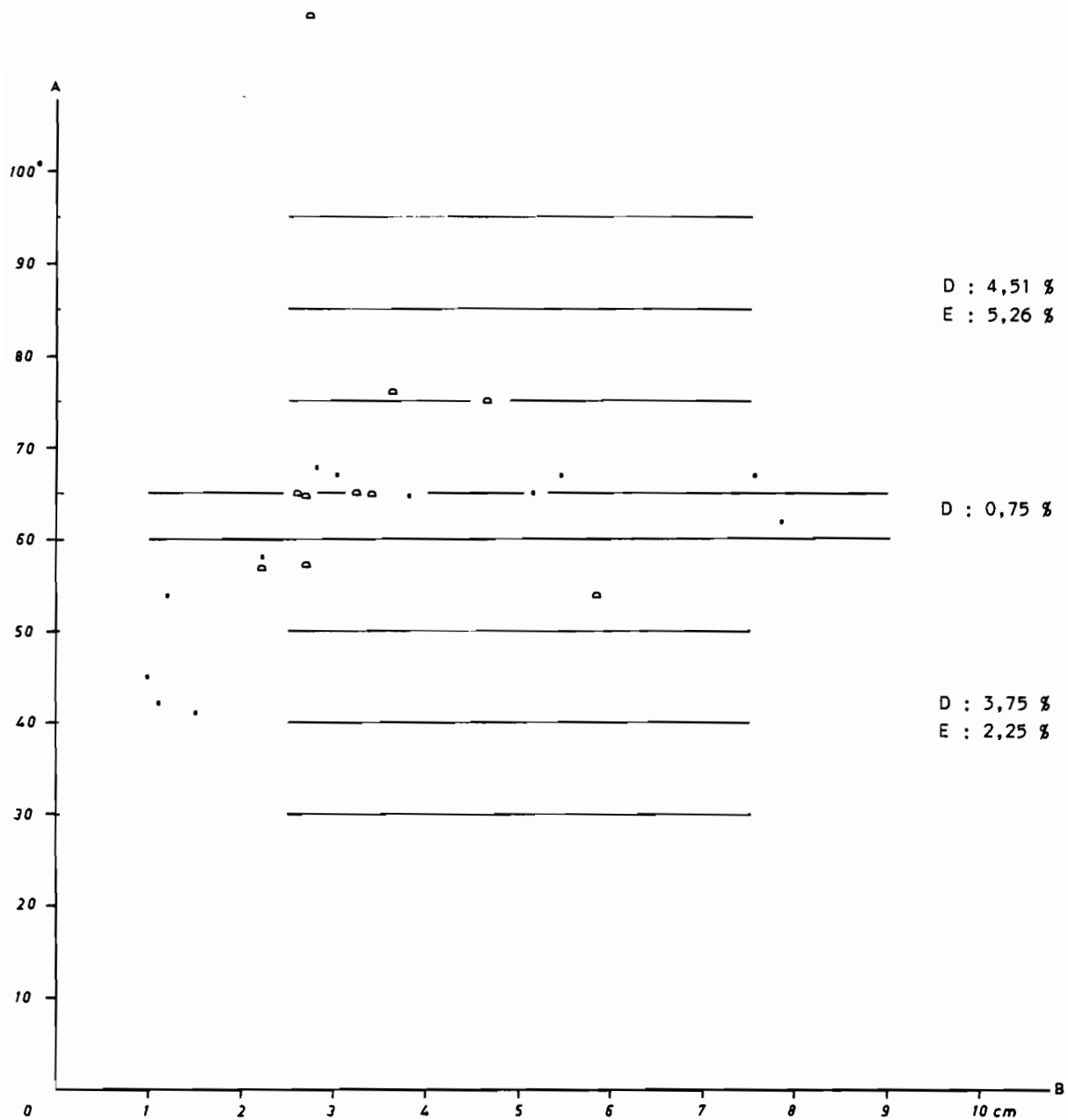


Figure n° 118.

1-2-8 PRESENCE OU ABSENCE DE TENON, EMEULAGE

Un dernier critère ne peut être passé sous silence. Il a retenu l'attention de tous les chercheurs ayant travaillé sur les herminettes du Pacifique : la présence ou non, d'un talon aménagé, c'est-à-dire, d'un tenon, destiné à mieux assurer la fixation de la lame sur la " tête " du manche (voir chapitre 1-1 p. 230 ).

A la séparation classique entre herminette simple, où les faces et les bords du talon sont en continuité avec ceux de la lame, stricto-sensu (partie distale agissante de la lame d'herminette), et l'herminette composite où le "volume du talon a été modifié d'une façon quelconque pour améliorer la fixation de l'outil à son manche, " <sup>1</sup> nous avons préféré pour cet échantillon particulier, distinguer le talon " façonné " qui est en discontinuité réelle avec la lame par son volume, sa forme, son façonnage ; le talon " indiqué \*", qui est ébauché ou à peine marqué par un léger rétrécissement de sa partie frontale, de ses bords, par un enlèvement ou plusieurs, qui amincissent cette partie proximale de l'herminette en " indiquant " un talon, ou encore par un traitement particulier tel le matage des arêtes, des angles ... qui indique une volonté de différencier le talon, de traiter différemment le talon de la lame. Le talon " réservé " est lui, en parfaite continuité avec les bords et les faces de la lame. La seule distinction est, qu'il a été totalement, ou en partie, épargné par l'émeulage alors que le reste de la pièce est totalement ou en grande partie, émeulée.

---

\* Note : Ce terme n'est pas très adapté, car il semble davantage satisfaire notre propre observation, plutôt que traduire la volonté du tailleur marquisien qui n'a pas voulu " indiquer " un début de tenon mais bel et bien façonner légèrement la partie proximale de la lame. Les termes choisis rendent compte d'une certaine réalité et surtout concrétisent aisément les nuances que nous voulons apporter à notre observation.

(1) J. GARANGER, 1972, p. 262.

L'acte volontaire de différenciation du talon, n'est ici pas très clair : volonté de garder au talon son aspect irrégulier qui facilite la bonne tenue des liens, plutôt qu'une surface régulière et lisse, ou simplement gain de temps et de patience en trouvant superflu l'émeulage d'une partie qui sera emmanchée ? Ces deux raisonnements peuvent d'ailleurs se conjuguer. La quatrième catégorie comprend les herminettes simples dont les parties latérales, dorsales et frontales du talon et de la lame sont en parfaite continuité, la surface du biseau pouvant faire exception, et le traitement des surfaces est partout identique.

Le graphique p. 323 , met en relation les herminettes selon leur longueur, leur section et leur catégorie de talons, " façonné " (F), " indiqué " (I), " réservé " (R) et indifférencié (A comme absence de différenciation). Celles qui n'étaient qu'ébauchées ou inachevées, ont été écartées.

Dans cette figure, la longueur totale de l'objet ne semble jouer aucun rôle dans le choix du tailleur pour ménager ou non un talon à son outil. La différenciation s'opère par contre de façon très nette en fonction de la forme de la section transversale.

Le groupe B, section triangulaire droite dominante, est incontestablement celui dont les talons sont pratiquement tous " façonnés " .

Sur quarante individus, trente quatre sont "façonnés", soit 85 % de la population de ce groupe, cinq sont "indiqués", soit 12 %, aucun n'est "réservé" et un seul est "indifférencié". (Le n° 106 pose d'ailleurs un problème car sa section est d'une forme géométrique ambiguë, voir p. 393 ). Tous les autres groupes possèdent des talons plus ou moins façonnés, mais n'atteignent jamais un tel pourcentage.



Le groupe C, forme de section transversale rectangulaire, est celui dont les talons offrent la plus faible part de " façonné ", avec une seule pièce sur dix neuf ; quatre objets possèdent un talon " indiqué ", cinq " indifférencié " et neuf soit 47 % du total, ont un talon " réservé ".

Le groupe D, section carrée, possède trois pièces sur un total de onze, dont le talon est " façonné ". Les talons " indiqué " représentent la majorité des pièces avec cinq " individus ". Deux talons sont " réservé " et une seule pièce possède un talon " indifférencié ".

Le groupe A, section en forme de trapèze inverse, comprend à égalité des talons " façonné " et " réservé ", onze individus chacun sur un total de vingt neuf objets, soit 38 % environ pour chaque type de talon. Les talons " indiqué " ne sont que cinq individus, et les " indifférencié ", deux.

Le groupe E, section trapézoïdale droite, est très peu représenté (neuf individus seulement) ; on peut néanmoins observer que quatre pièces ont un talon " indiqué ", trois " façonné " et deux " indifférencié ".

De cet échantillon d'herminettes marquisiennes, se dégage une préférence pour la différenciation du talon par rapport au reste de la lame. Les talons " façonné " représentent en effet 48,14 % de l'échantillon total ; les talons " indiqué " 21,29 % ; les " réservé " 20,37 % et les " non différencié " 10,18 %, soit le pourcentage le plus faible. Ces chiffres sont éloquentes, cependant, cette image doit être fortement nuancée. En effet, exception faite du groupe B, section en forme de triangle droit, qui fausse en quelque sorte notre vision, les talons ayant reçu un façonnage bien particulier, qui les a nettement différenciés du reste de la lame, ne sont pas majoritaires.

Beaucoup sont à peine " indiqué " ou " réservé ". Si l'on a très souvent cherché à traiter différemment le talon et la lame, ceci ne semble pas cependant donner au façonnage du talon un rôle très important. Si sa fonction première est d'assurer la fixation de la lame au manche, il semble s'en acquitter sans nécessiter un traitement bien particulier. En ce qui concerne le groupe B, dont presque tous les talons sont " façonné ", on peut penser que l'arête frontale constituait réellement un obstacle à l'emmanchement, la réduction de l'épaisseur du talon et surtout l'élimination de cette arête trop aigüe devenait nécessaire à la bonne fixation des liens, et la bonne tenue de l'herminette.

#### **\_EMEULAGE**

Un autre fait, a priori sans rapport avec le façonnage ou non du talon, complète relativement bien les caractéristiques précédemment observées, en offrant une image en quelque sorte parallèle, il s'agit de l'émeulage.

Après façonnage de la pièce, la finition se traduisait de plusieurs façons. La partie distale active était toujours émeulée, en vue de renforcer et de régulariser le tranchant de l'herminette. Cet émeulage pouvait s'étendre au delà de cette partie active en gagnant vers la partie médiane et parfois la zone du talon, il devenait alors envahissant. Plus rarement, ce travail s'étendait à l'ensemble de la pièce et toutes les surfaces principales de l'herminette étaient émeulées, partie distale active, bien sûr, et également faces frontale et dorsale, flancs ou côtés.

Cet émeulage couvrant pouvait faire disparaître entièrement les traces de façonnage par percussion, mais souvent subsistent, plus ou moins discrètement, les stigmates de débitage les plus profonds, c'est-à-dire, une partie du négatif des éclats d'enlèvements. \*

Le matage était employé pour arrondir, écraser, certaines arêtes ou des angles trop aigus. Cette dernière technique, peu employée, l'a été surtout pour des pièces de grande taille et de très grande taille. L'herminette la plus petite portant des traces de matage mesure 15,5 cm et est bien particulière (n° 69, p. 373 et sous chapitre 1-2-2p. 245 ) ; ce cas mis à part, la dimension minimum des pièces pour laquelle ce matage semble utilisé, est de 18 cm. La pièce n° 2, p.334 est présentée, alors que son tranchant, par l'intermédiaire de tout le biseau, est en cours de refaçonnage, ce qui explique sa taille actuelle de 17,3 cm, inférieure à celle d'origine.

L'émeulage total, ou général, que nous préférons appeler " couvrant " était généralement pratiqué sur les pièces les plus régulières qui correspondent en fait à des sections de forme rectangulaire et carrée (groupe C et D). Cet émeulage " couvrant " représente 24,54 %, soit à peu près le même pourcentage que l'émeulage distal, (fig. 120 p. 324 ).

---

\* Note : Parmi les pièces ayant reçu un émeulage " couvrant ", certaines surprennent. Leur émeulage est, en effet, parmi les plus complets observés dans cet échantillon. En outre, à ce traitement est associée une forme simple et régulière des contours, comme de la section transversale de ces objets. Cette section est, non seulement très régulière, mais assez particulière, ovale, plano-convexe ... carrée à coins très arrondis et côtés convexes. Ces pièces n° 99, 100, 101, 102, 103 (voir p.389 à p. 392 ) se distinguent vraiment des autres individus ; leurs dessins sont tirés du rapport de G. FIGUEROA et E. SANCHEZ (fig. 74, p. 253 de cet ouvrage) et ont été exécutées d'après des pièces du Musée de l'Homme. Elles proviendraient des Marquises (ibid. p. 222) ; ces lames ne ressemblent guère à d'autres individus de l'échantillon, leur origine serait intéressante à préciser.

Le groupe A, de section trapézoïdale inverse, présente de préférence un émeulage envahissant ainsi que le groupe E, qui est de même section, mais droite. Cet émeulage envahissant est le plus répandu avec 45,45 %.

Le groupe B -section triangulaire droite- compte le plus fort pourcentage d'émeulage minimum, réservé à la partie active de la pièce. L'émeulage "envahissant" est peu fréquent et le "couvrant" des plus rares. Sans doute les formes de ce type d'herminette se prête-t-il moins à l'émeulage : partie dorsale à profil longitudinal concave, talon à épaulement frontal ou latéro-frontal \*.

Ce sont donc naturellement les formes les plus simples qui ont favorisé la progression de l'émeulage aux parties autres que la zone purement distale et active.

---

\* Note :

Les pièces n°s 22 et 58 (section en triangle droit) présentent de nombreux points communs. Leur section est très proche ainsi que leur poids et leur taille importante, leur tranchant étroit. Fonctionnellement, elles ont les mêmes qualités et possibilités d'action que d'autres qui sont voisines, tels les n°s 61, 62, 85 (voir dépliant en fin de Tome). Cependant, elles s'en distinguent par la technique de façonnage employée et surtout leur forme simplifiée ou plutôt mal dégrossie. Le talon n'est guère façonné, bien que l'on ait cherché à le faire. Ces pièces portent en plus des traces importantes de matage. Il semble que le tailleur ait choisi des prismes ayant approximativement la forme désirée, mais qu'ensuite il ait eu du mal à les façonner, à dégager les formes, les courbes ... Cette taille rapide a été compensée autant que possible par le matage et par un émeulage important. Ce dernier a joué un rôle majeur dans le façonnage des pièces. Ces outils, n°s 22 et 58, s'inscrivent dans la lignée des pièces à section triangulaire droite, à talon bien façonné, à tranchant étroit, à triangle fronto-distal, mais ils paraissent, par leur forme gauche et les techniques de façonnage, avoir été faits par une personne ne maîtrisant guère les techniques de taille, par une personne vivant à une époque ayant beaucoup perdu, au contact d'une autre civilisation.

Talon : répartition des pièces 323  
selon leur longueur et leur groupe de section transversale.

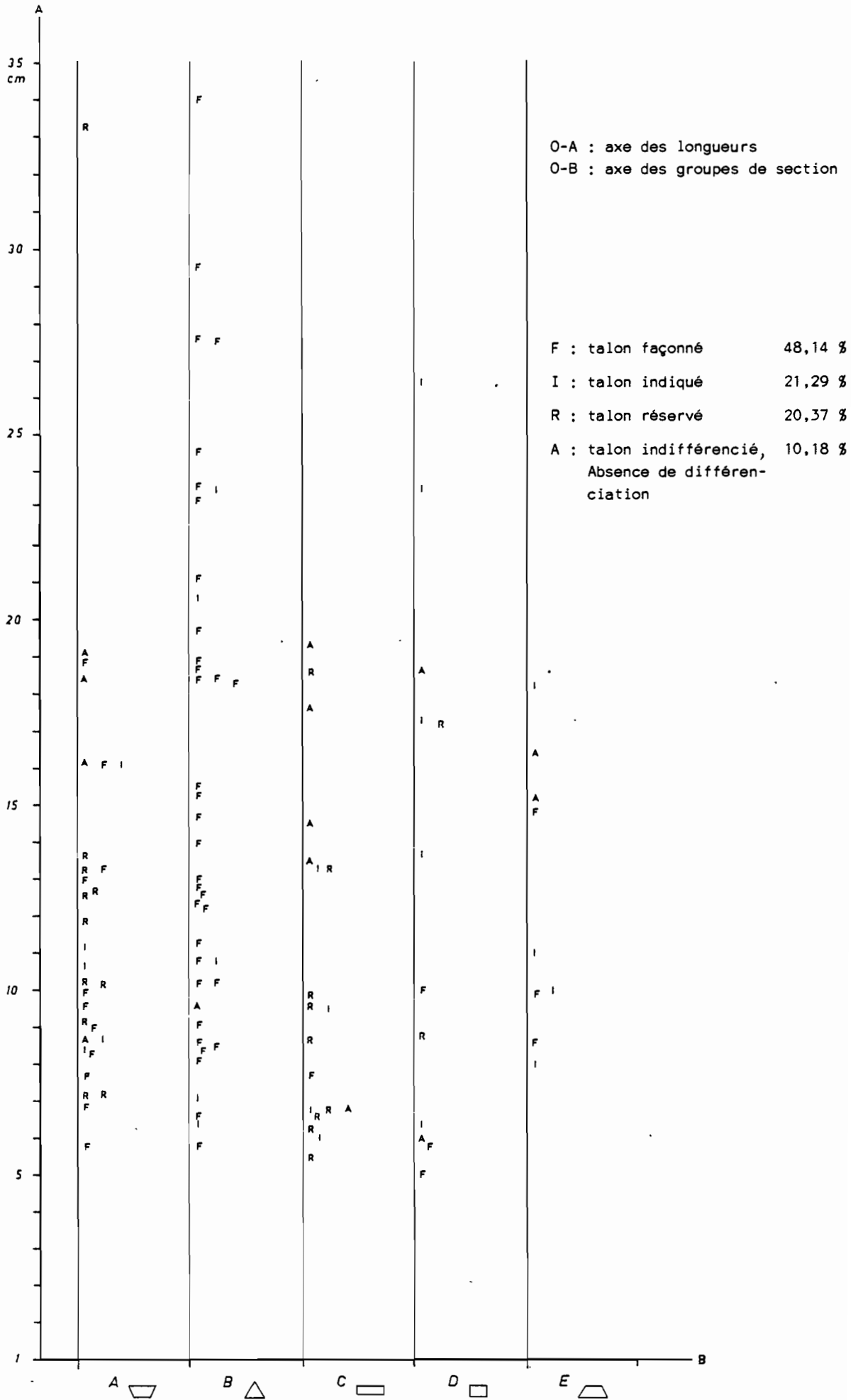


Figure n° 119.

Émeulage et matage : répartition des pièces selon leur longueur et leur groupe de section transversale.

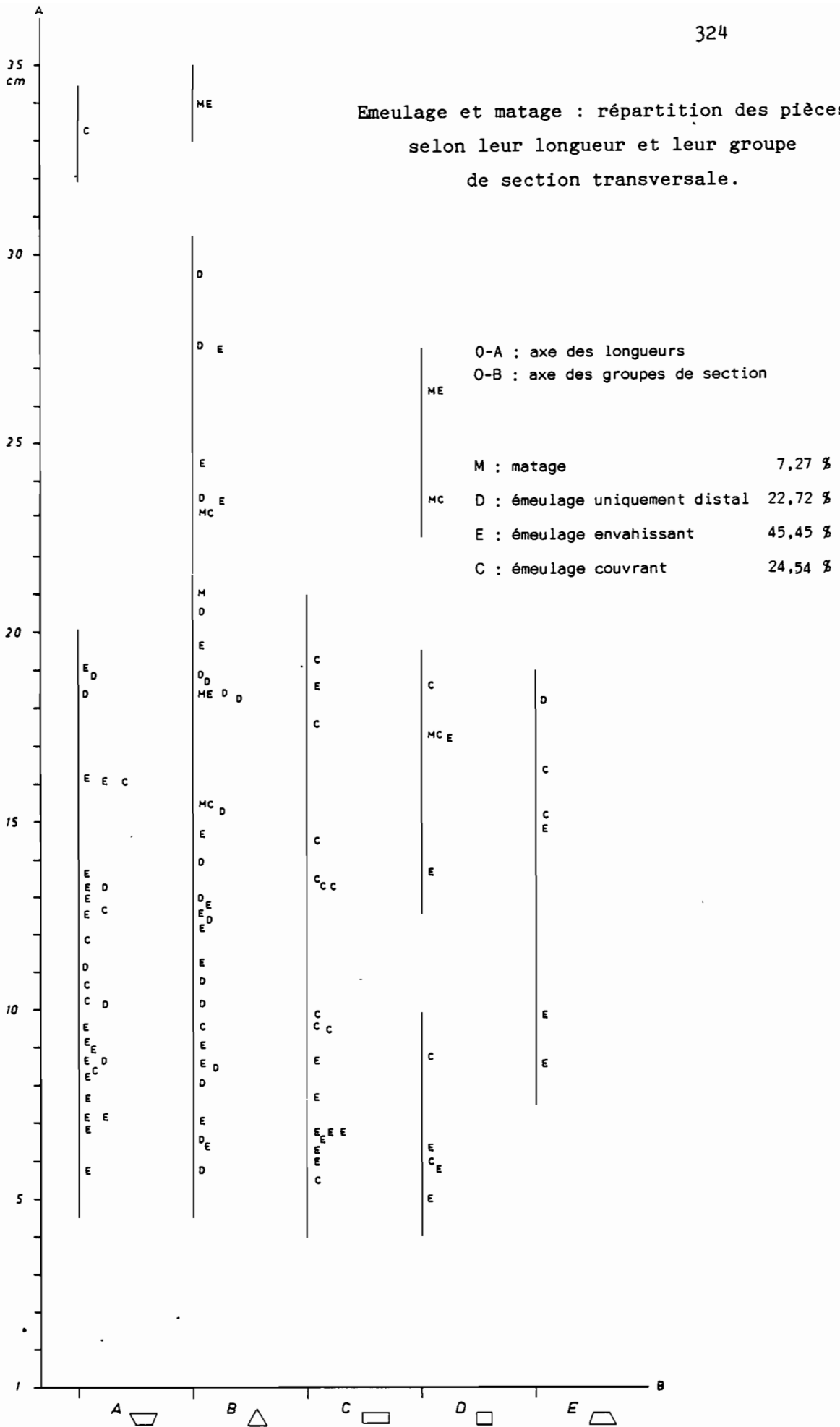


Figure n° 120.

## *CONCLUSION*

### 1-3 CONCLUSION

---

Au terme de cette étude, se sont peu à peu dégagés les caractères propres de l'échantillon analysé. Il est apparu que la plupart des mesures étaient en dépendance les unes des autres, que la matière imposait des contraintes et qu'une logique fonctionnelle conduisait au choix des formes, des dimensions et des poids. Parmi les critères étudiés, ceux qui s'avèrent les plus importants furent la section transversale, le tranchant et la longueur de l'herminette.

Les herminettes se situent, avec une très large majorité, dans les tailles petites et moyennes, soit entre 5 et 19 cm de long. Les poids eux-mêmes renforcent cette position avec une nette préférence pour les poids très légers à peu lourds, soit de 30 à 700 grammes. Au dessus de 700 grammes, comme au dessus de 20 cm de longueur, les spécimens deviennent rares. Ceci semble faire de ces objets plutôt des outils destinés à des travaux de finition ou des travaux de finesse et de précision. Cette population ainsi différenciée par les dimensions, et davantage par le poids, présente deux principales tendances. La plus importante tient à la prédominance des tranchants larges, l'autre plus discrète, correspond aux tranchants étroits. Entre ces deux pôles, les pièces sont rares.

Les tendances, peu démarquées au départ dans les objets légers, ou plutôt petits, se précisent davantage avec l'accroissement de la taille et du poids des lames. Ces deux tendances se trouvent confortées par d'autres aspects.



Parmi ceux-ci, la forme de la section transversale des herminettes est la plus significative. A ces deux tendances correspondent étroitement deux formes dominantes de sections.

La première forme, représentant 33,50 % du total des pièces, est trapézoïdale inverse. Les outils ayant cette forme de section sont petits et moyens ; de 5 à 19 cm de long ; c'est-à-dire, que les pièces de grandes ou très grandes tailles sont peu nombreuses. Proportionnellement aux dimensions, les tranchants sont plutôt larges et correspondent le plus souvent à la plus grande largeur des objets ; ils s'échelonnent entre 2,5 cm et 8,5 cm, ce qui est important. L'épaisseur des lames est moyenne et varie peu selon la longueur des outils, de 1,3 cm à 5,3 cm. Ces divers caractères tendent à faire de ces pièces les plus représentatives de la tendance à tranchant large .

La forme rectangulaire allongée accentue nettement ces traits. Certaines sections, par leurs formes, ont des répercussions très évidentes, plus particulièrement sur la partie tranchante. Le rectangle en s'aplatissant au maximum permet de fournir les tranchants les plus larges, proportionnellement à la longueur de la pièce. Les lames de ce type sont d'ailleurs les plus fines observées dans cet échantillon de cent trente cinq individus. Leur épaisseur varie, entre les objets les plus ou les moins minces, de 0,8 cm à 2,5 cm seulement. A cette minceur correspondent des poids qui sont les plus légers ; tout ceci, en contrepartie, augmente leur fragilité , on ne pourra guère y façonner de tenon, à peine l'amorcer latéralement. Par contre, cette forme simple et fragile favorise un émeulage important qui réduira les imperfections en affinant encore davantage la lame.

La zone du talon sera souvent épargnée par ce travail de finition et conservera les traces d'enlèvement. Le tranchant, quant à lui, sera traité avec un soin particulier et son fil, soigneusement affuté. Pièce petite et fragile, elle se doit de couper parfaitement et d'être manipulée avec soin et douceur, par percussion certes, mais peut être davantage par poussée, la lame ayant été emmanchée à une hampe droite, par légères percussions. Le tranchant aura de préférence un angle très souvent inférieur à 60 °.

Cet aplatissement maximum, cet élargissement extrême du tranchant de ces outils n'est possible que dans les cas des petites et moyennes dimensions ; au dessus, la matière lithique ne permettrait pas de conserver cette minceur en résistant aux chocs. On devra alors changer progressivement de forme pour épaissir cette lame. On reviendra à la forme trapézoïdale.

A l'opposé de ces formes se situe le triangle droit. Cette section constitue le second grand ensemble par le nombre des individus qui s'y rattachent. Elle concrétise également la seconde tendance des herminettes, celle axée vers les tranchants étroits.

Alors que les formes précédentes offraient des mesures ne variant que dans des limites précises et relativement réduites (longueurs moyennes des pièces, tranchants proches de la largeur maximale de l'herminette, épaisseurs peu à très peu variées ...) la forme du triangle permet d'énormes variations. Les pièces ont une longueur des plus variables allant de 5 cm à 34 cm. En épaisseur, la pièce la plus mince est d'1,5 cm et la plus épaisse de 9,5 cm, soit une variation de 8 cm, le double des sections trapézoïdales inverses, le quadruple des sections rectangulaires. Le poids, pour sa part, passe de 40 grammes, dans les pièces les plus légères, à 3 170 grammes pour la plus lourde, soit plus de 3 kilogs de différence.

En dehors de la forme de leur section, ce qui rapproche ces outils, c'est l'étroitesse de leur tranchant, qui situe ces lames dans les tranches fines et très fines (tranchants compris entre les trois huitièmes et un huitième de la longueur de l'objet). Seule cette forme permet réellement de façonner des tranchants aussi étroits, quelle que soit la largeur, la longueur et le poids de l'herminette. Tandis que pour le trapèze inverse, l'augmentation de la taille permettait l'élargissement progressif du tranchant, ici rien de tel, le but est inverse. Il s'agit de rétrécir le tranchant, de faire de ces pièces les plus percutantes, les plus lourdes, les plus résistantes. Le tranchant le plus large n'est que de 5,7 cm sur une pièce de 3 170 grammes, la plus lourde des cent trente cinq, observées.

Avec, et grâce à cette forme triangulaire, on a pu, et voulu faire de ces objets des outils très efficaces, alliant un tranchant étroit et une masse pesante. Ce tranchant pour résister aux chocs ne peut d'ailleurs être très large, et son angle ne peut être trop aigu. Cette forme donc rassemble les angles les plus ouverts égaux ou supérieurs à 65°. Alors que souvent l'angle suit, en se fermant, l'étroitesse du tranchant, nous assistons ici au mouvement pratiquement inverse. Pour donner plus d'efficacité et de résistance à ce tranchant, on lui a en outre donné parfois une forme convexe, apte à mieux pénétrer la matière.

Pour mieux l'attaquer et faciliter le dégagement des copeaux, le biseau est parfois légèrement concave (caractère propre à ce type de lame). Pour ne pas planter cette lame étroite et "mordante", la face frontale réduite à un triangle fronto-distal, a reçu, quelquefois, un profil longitudinal légèrement convexe. Ceci permet, en outre, d'évider plus facilement les troncs, l'intérieur des pirogues, des tambours..., mais nécessite un emmanchement adapté.

Pour ne pas gêner au façonnage des zones creuses, le manche devait être très coudé et sa tête liée sous le talon, à sa face dorsale, sans nécessiter le creusement d'une gorge destinée à recevoir la pierre. Cet emmanchement était, en fait, essentiellement assuré par des ligatures plaquant le talon lithique à la tête du manche. L'amincissement du talon, la réduction de son arête frontale, le façonnage d'un profil frontal concave devenaient particulièrement nécessaires à la bonne tenue des liens et de l'herminette. \*

Pour les tailles moyennes et petites, le talon ne nécessitait pas un façonnage aussi élaboré et l'emmanchement devait différer et être beaucoup plus varié.

Les autres herminettes, en nombre bien moins important, se répartissent de façon égale dans deux formes de sections. Ces deux groupes constituent en réalité des éléments de transition, à des degrés différents, entre les sections en triangle droit et les trapèzes inverses.

La forme carrée permet d'associer les caractéristiques propres aux deux formes principales. Comme pour les formes triangulaires, les outils ont un tranchant étroit et une épaisseur très variable selon les pièces. Cependant, lorsque leurs dimensions augmentent, leurs caractères se rapprochent de ceux du trapèze inverse : longueur de tranchant et poids plus importants. A taille égale, ces objets sont bien plus lourds que ceux de section triangulaire et trapézoïdale.

---

\* Note : Des herminettes de ce type sont figurées avec ce genre d'emmanchement dans les ouvrages de Karl von den STEINEN<sup>1</sup> et RALPH LINTON<sup>2</sup>, la figure n° 121, p. 332, présente un tel outil.

(1) K. von den STEINEN, 1928, réédition 1969, tome III, planche alpha L.

(2) R. LINTON, 1923, réédition 1974, planche XLVIII.

Ainsi, les herminettes de section transversale carrée, se différencient entre elles selon leurs dimensions ; petites, elles sont proches de celles de section triangulaire par un tranchant étroit et des angles inférieurs à  $60^\circ$ , plus grandes, elles élargissent leur tranchant en même temps que l'angle qui devient supérieur à  $65^\circ$ . Ces lames associent donc une meilleure robustesse à un grand tranchant ; les grandes herminettes de ce type devaient être particulièrement adaptées aux gros travaux exigeant temps et force, comme le façonnage de poteaux d'habitations, de planches, l'abat-tage des arbres.

Elles pouvaient être avantageusement associées aux grandes herminettes au tranchant étroit, de section triangulaire droite.

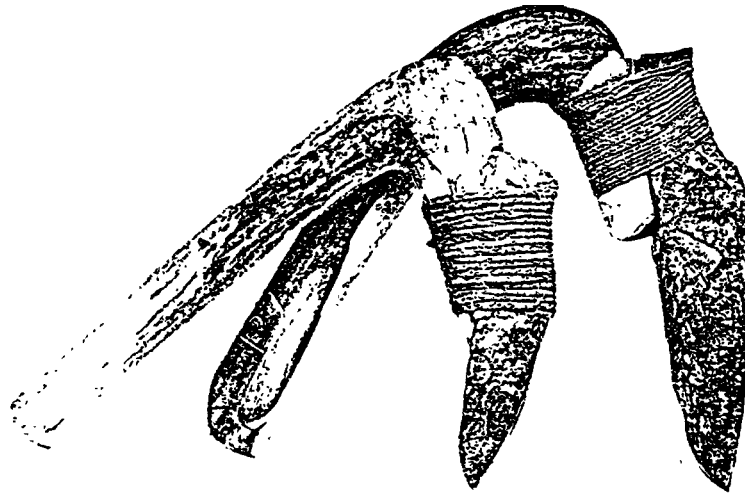
La seconde forme de transition est bien moins caractéristique et déterminée par les trapèzes droits. Leur longueur et leur poids classent ces objets, de même que ceux de section trapézoïdale inverse dans les pièces moyennes (de 8 à 18 cm pour un poids allant de 30 à 500 grammes, voire 700 grammes). Leur tranchant varie de 1,5 cm pour le plus étroit, à 6 cm pour le plus large. Leur épaisseur est assez stable, allant de 1,2 cm à 3,5 cm. Ces herminettes sont donc, après celles de section rectangulaire, les moins variées dans leurs dimensions, ce qui limite d'autant plus l'éventail de leurs fonctions.

Cette forme ne semble guère offrir d'avantages par rapport au trapèze inverse. Le trait le plus remarquable est, sans doute, de permettre, à taille égale, de façonner des tranchants plus étroits, sans toutefois atteindre l'étroitesse de ceux des pièces dont la section est un triangle droit.

Ainsi, la majorité des pièces possèdent un tranchant compris entre un huitième et la moitié de la largeur de la pièce. On trouve donc dans cet ensemble des herminettes " larges ", " moyennes ", et contrairement au trapèze inverse, " fines ", (voir sous-chapitre 1-2-6 et figure p. 304 )

Cette forme, bien moins intéressante que celle de section carrée, car beaucoup plus pauvre dans ses possibilités, semble en fait, bien moins qu'une forme de transition, une forme en voie de disparition. Celle-ci ne se maintient en effet guère par sa spécificité, en dehors des trois lames " fines " voisines du ciseau (voir n° 1,40 et 50, p. 333 , p.353, p. 358 ) ; elle pourra, en outre, aisément, être remplacée par la forme carrée. On peut se demander si ces pièces à section trapézoïdale droite ne représente pas une survivance d'un type d'herminette.

Herminette emmanchée,  
lame de section triangulaire droite à talon différencié.



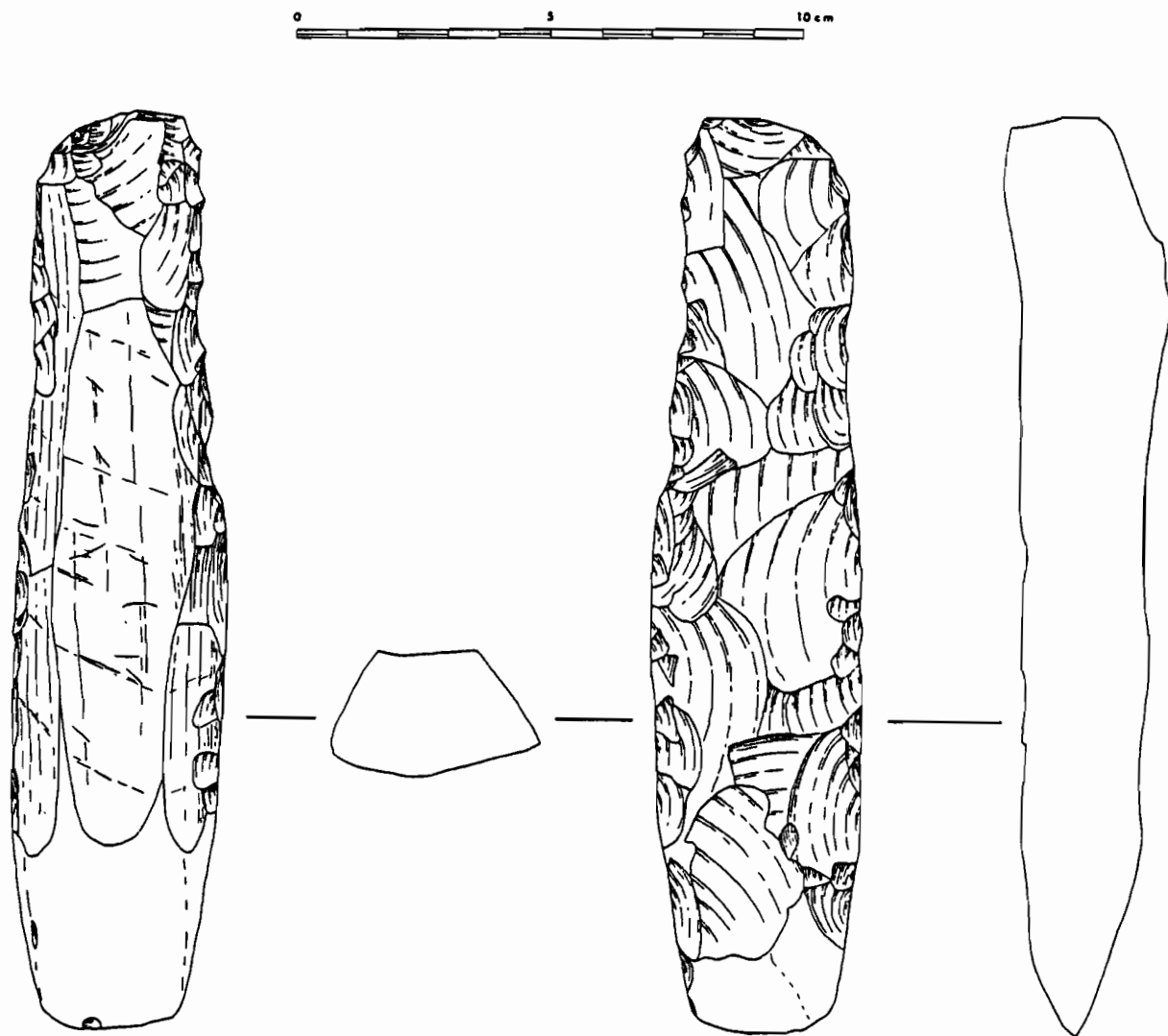
Tirée de LINTON 1923, "The material culture of the Marquesas Islands" plate XLVIII.  
Figure n° 121.

Le façonnage a réduit le tenon par rapport au reste de la lame et donné à son arête frontale un profil concave facilitant la bonne tenue des liens. Seule la partie distale et le triangle fronto-distal ont été émeulés. Le tranchant est très étroit. Le profil dorsal de la lame est concave, son profil frontal légèrement convexe. Ceci associé à un manche court et très coudé facilitait notamment le façonnage des pièces creuses (tambours, pirogues...).

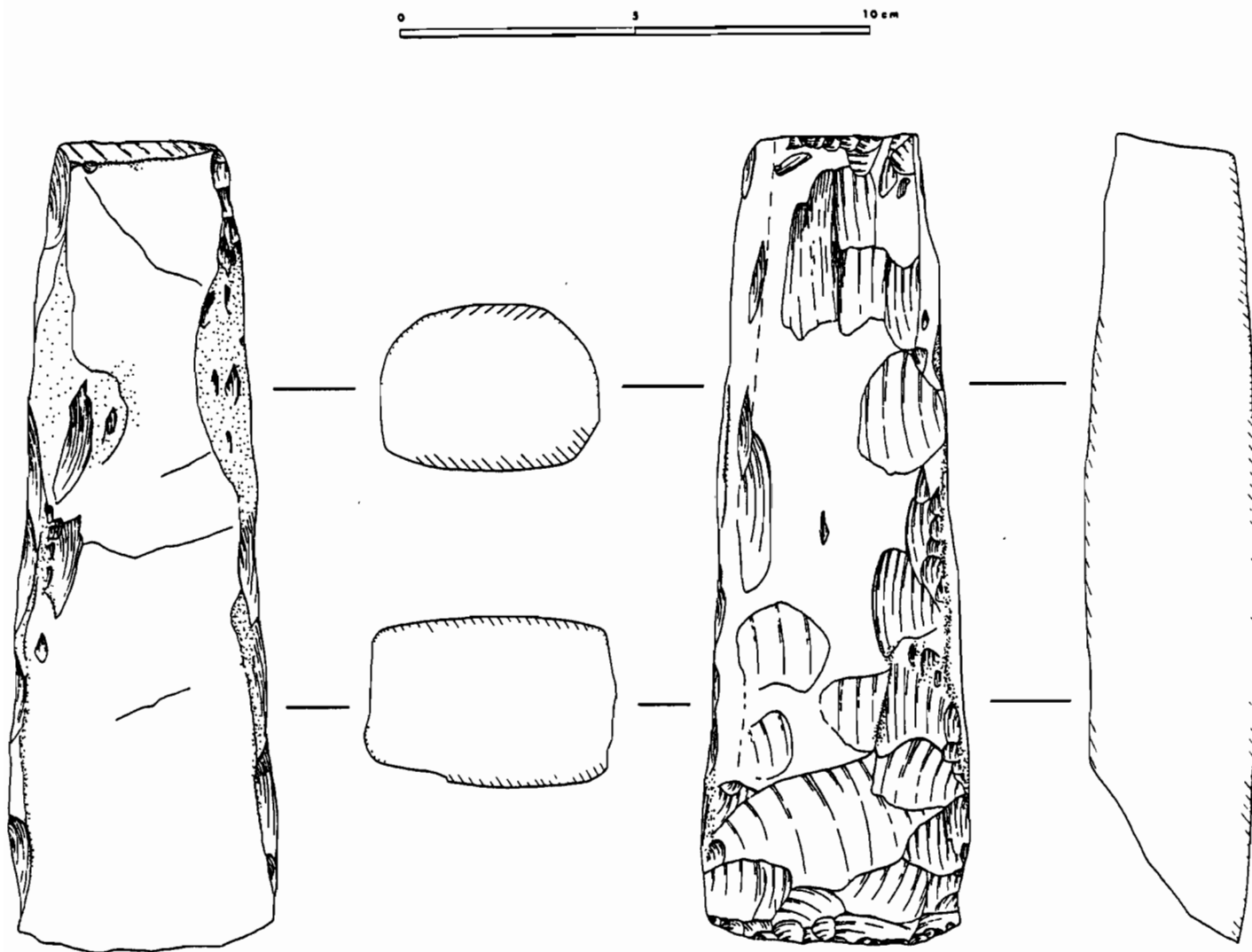
*ILLUSTRATION*



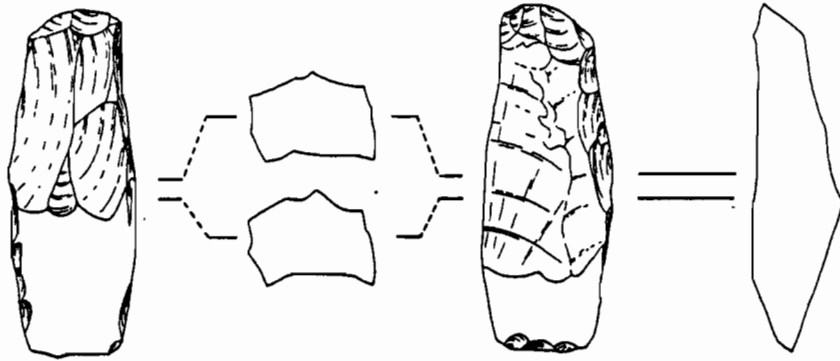
## 1-4 ILLUSTRATION



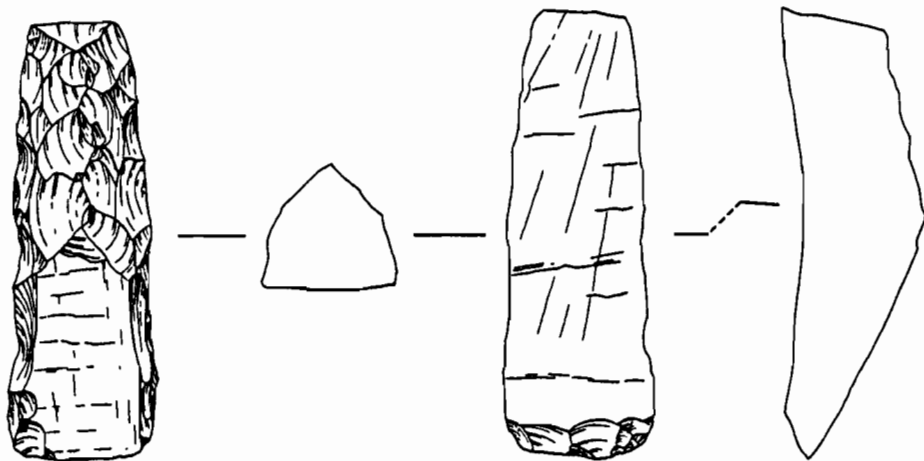
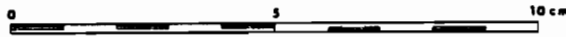
Herminette n° 1, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



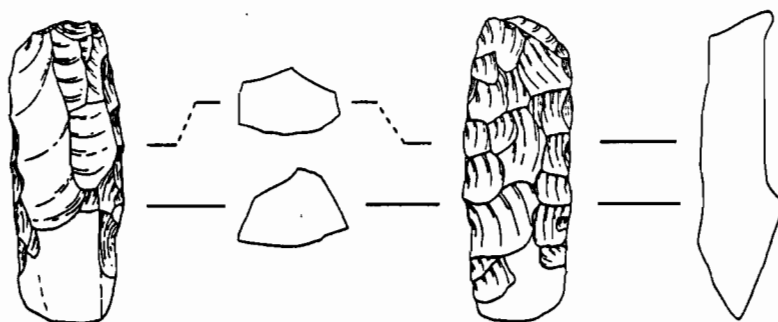
Herminette n° 2, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



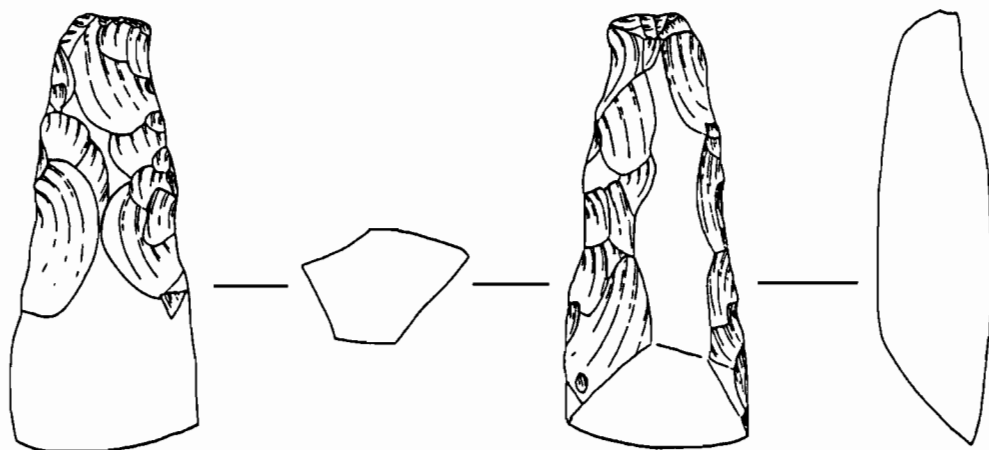
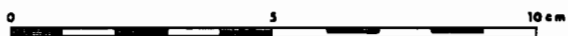
Herminette n° 3 , Collection particulière.



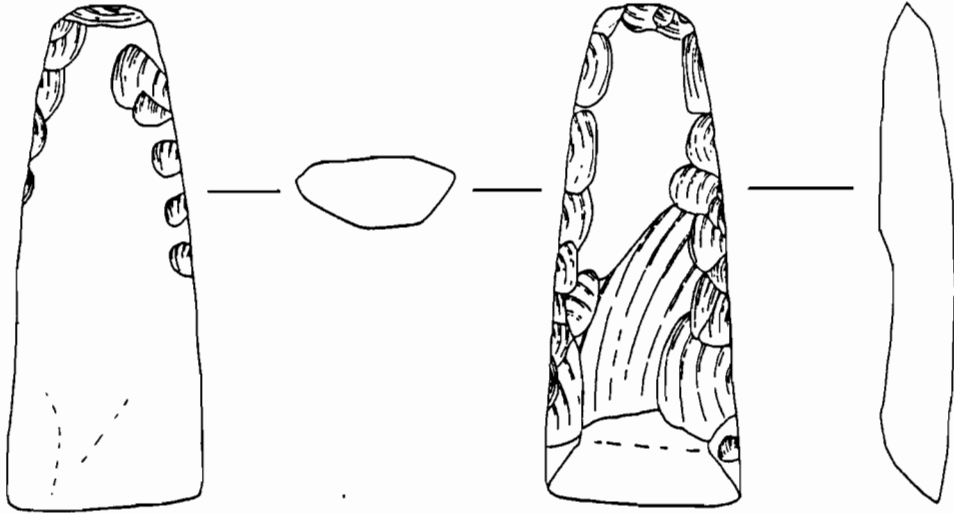
Herminette n° 4 , Collection particulière.



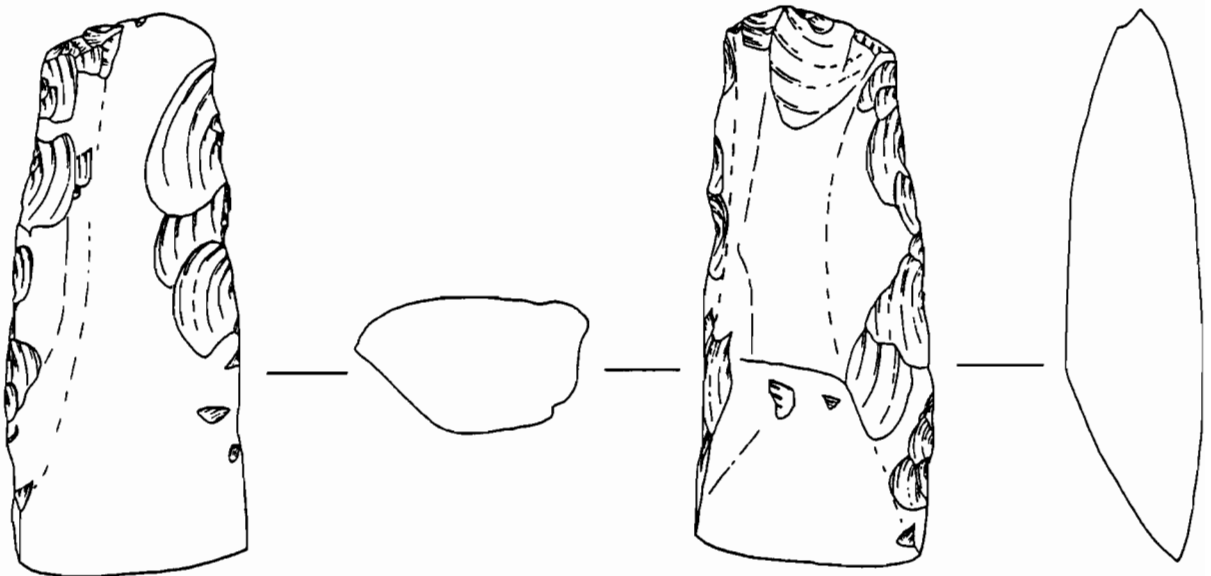
Herminette n° 5, Collection particulière.



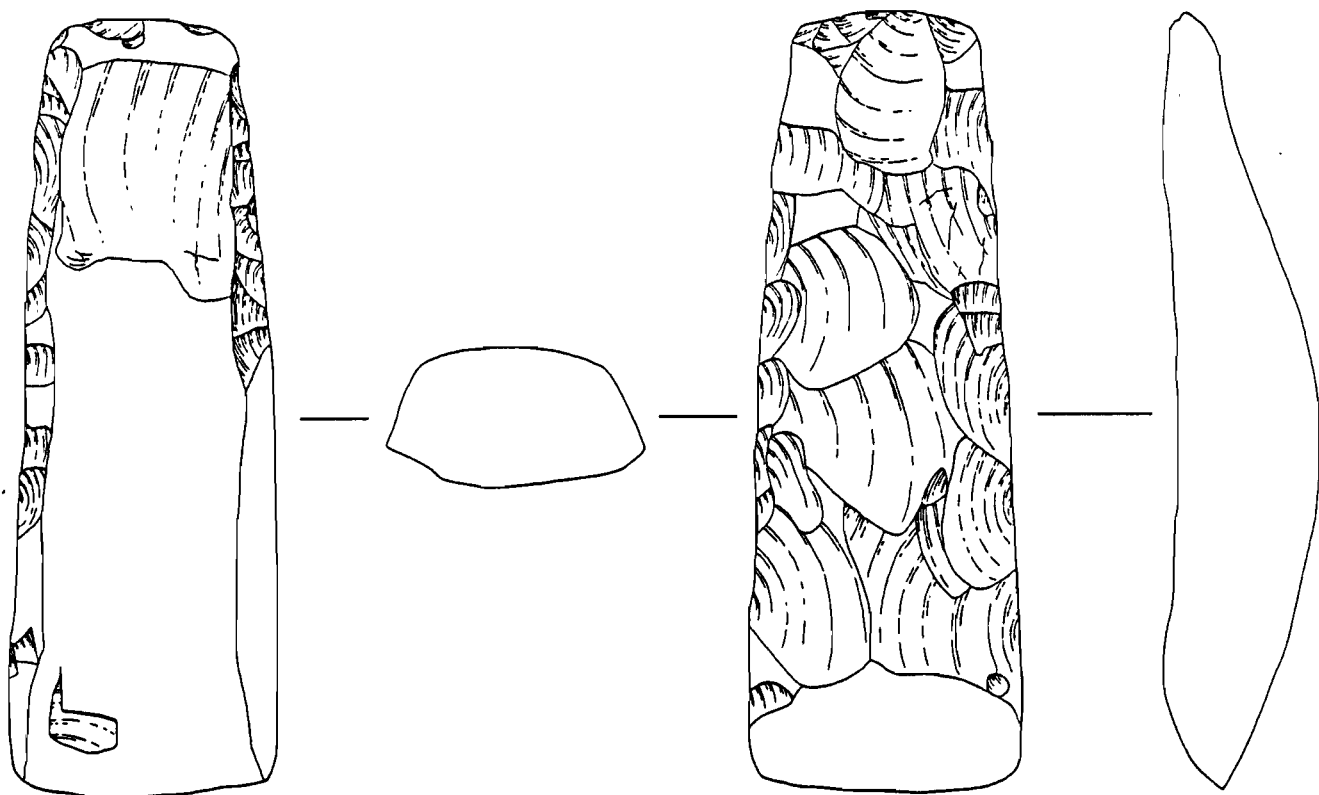
Herminette n° 6, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



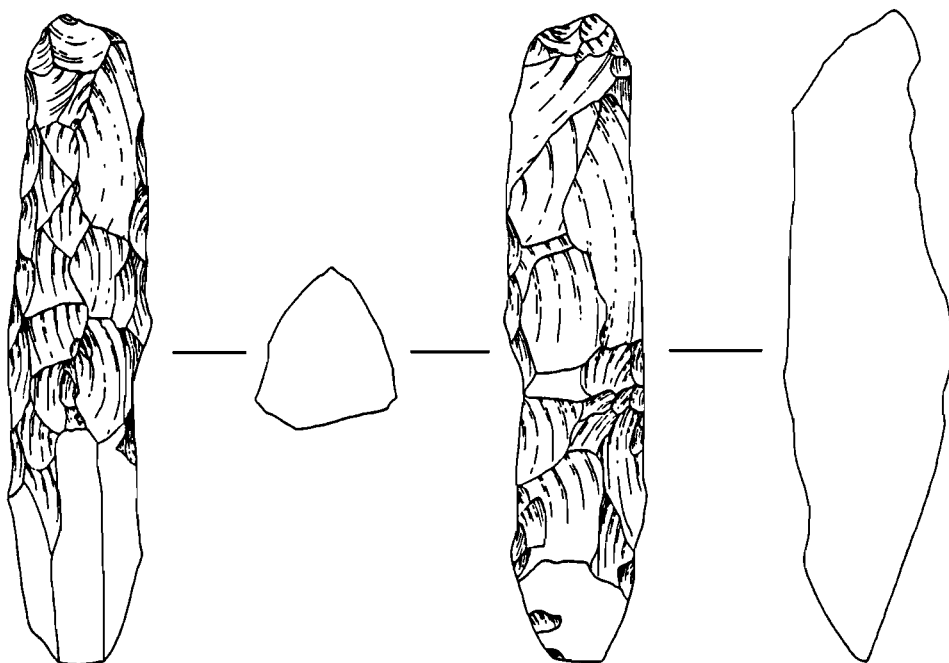
Herminette n° 7, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



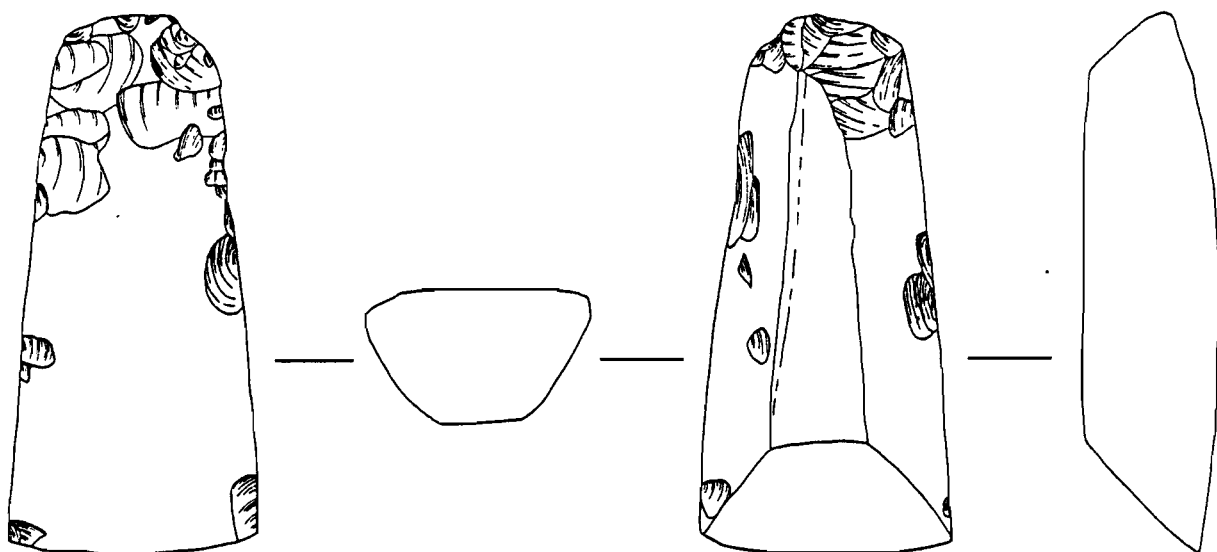
Herminette n° 8, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



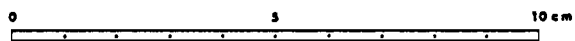
Herminette n° 9, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



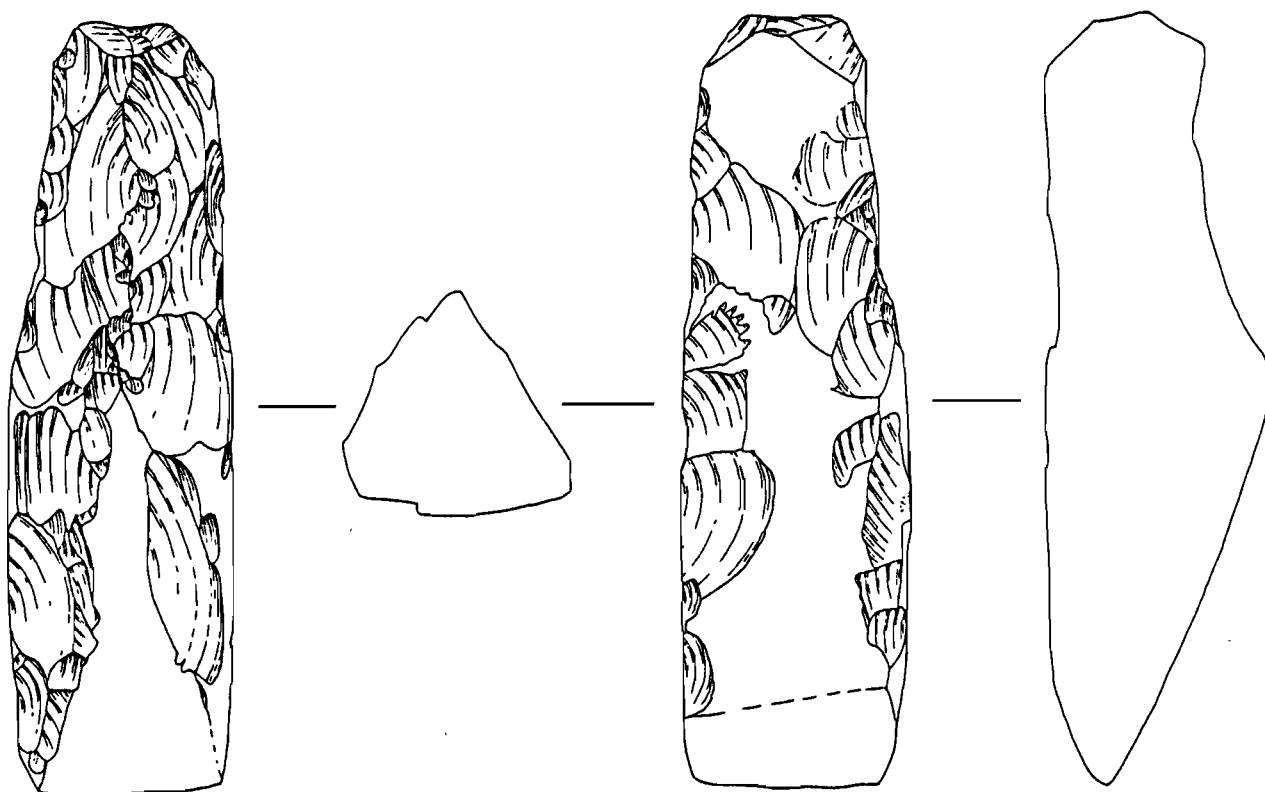
Herminette n° 10, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

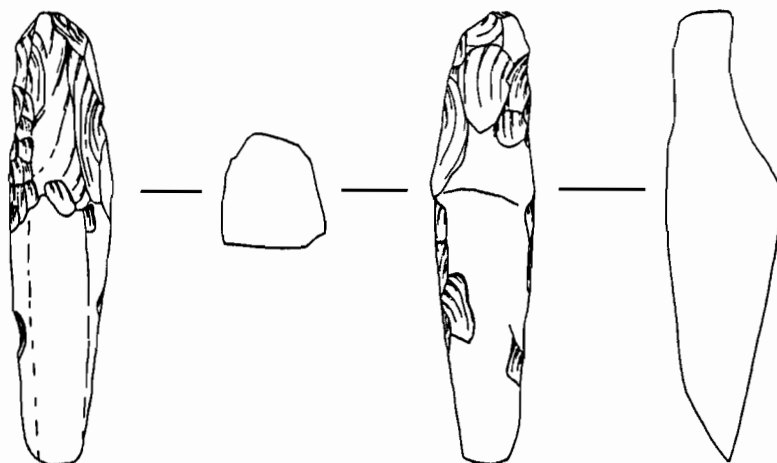


Herminette n° 11, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

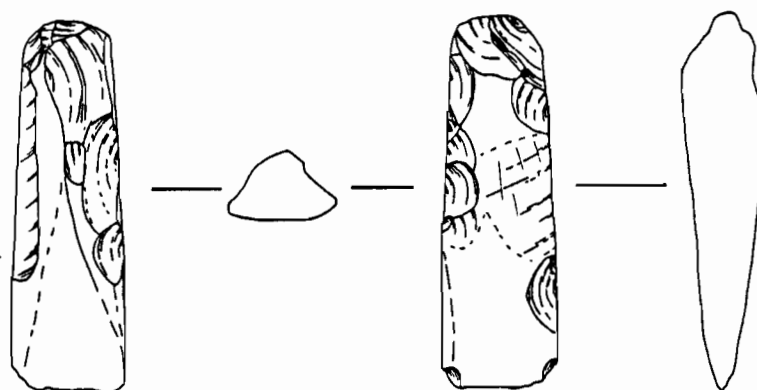
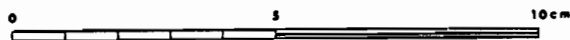


Herminette n° 12, Collection particulière.



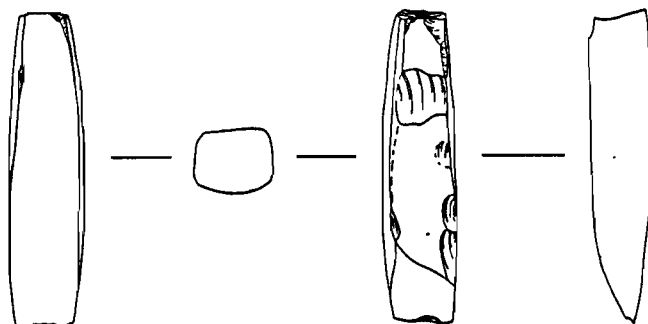


Herminette n°13 . Collection particulière.

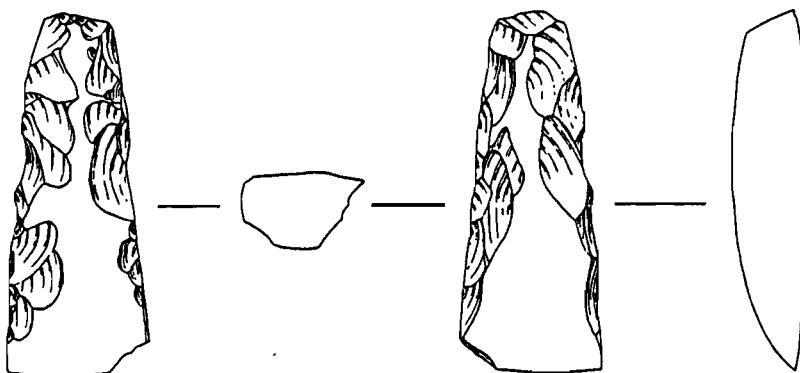


Herminette n° 14, Collection particulière.

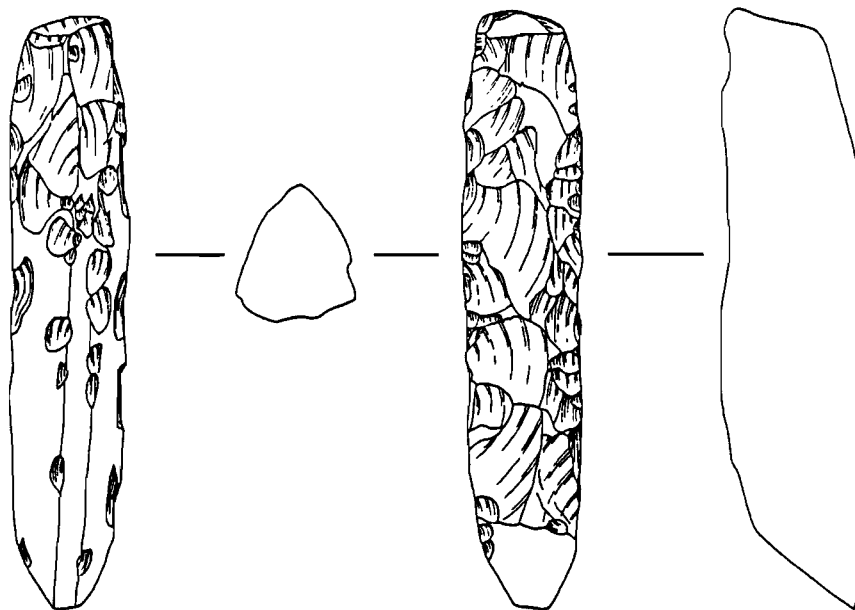




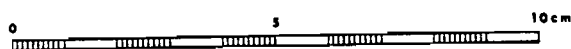
Herminette n° 15, Collection particulière.



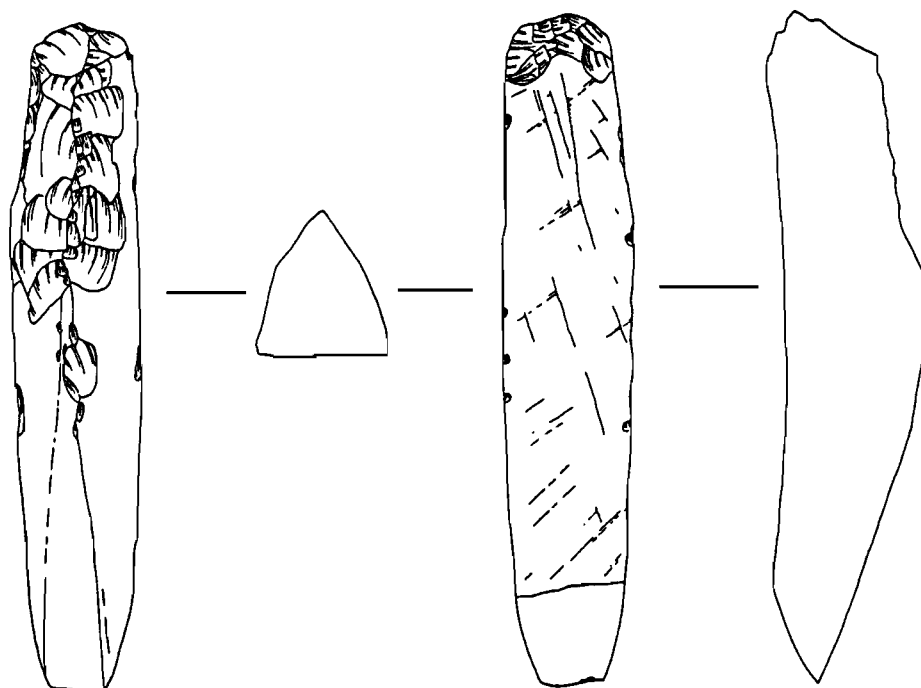
Herminette n° 16, Collection particulière.

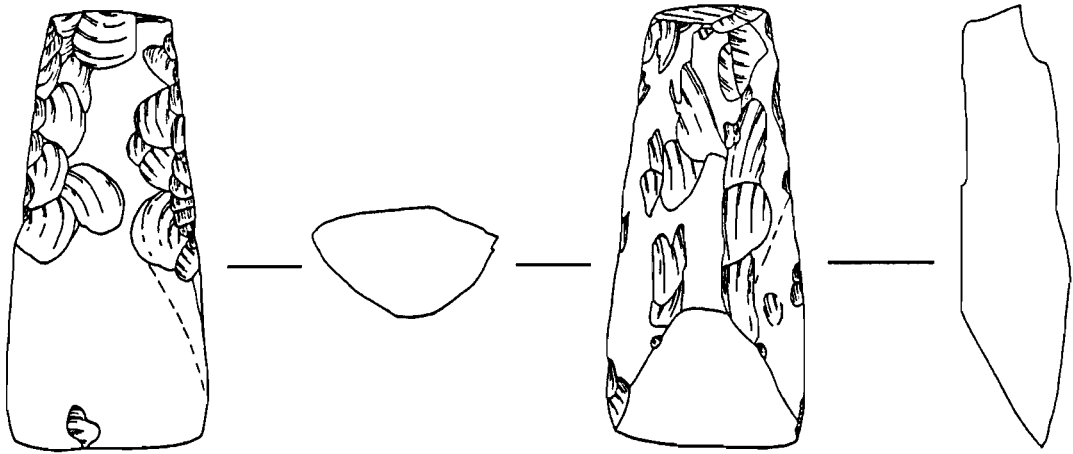


Herminette n° 17, Collection particulière.

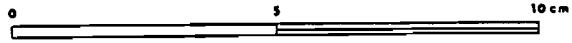


Herminette n° 18, Collection particulière.

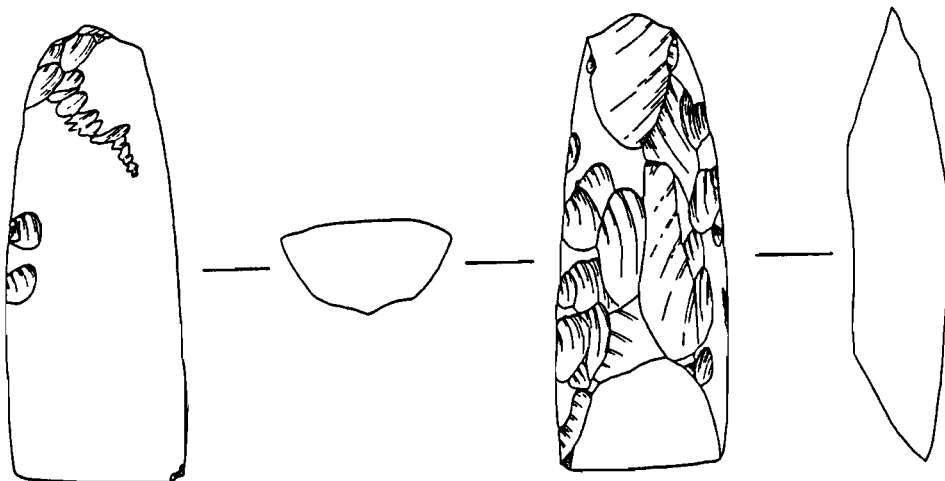


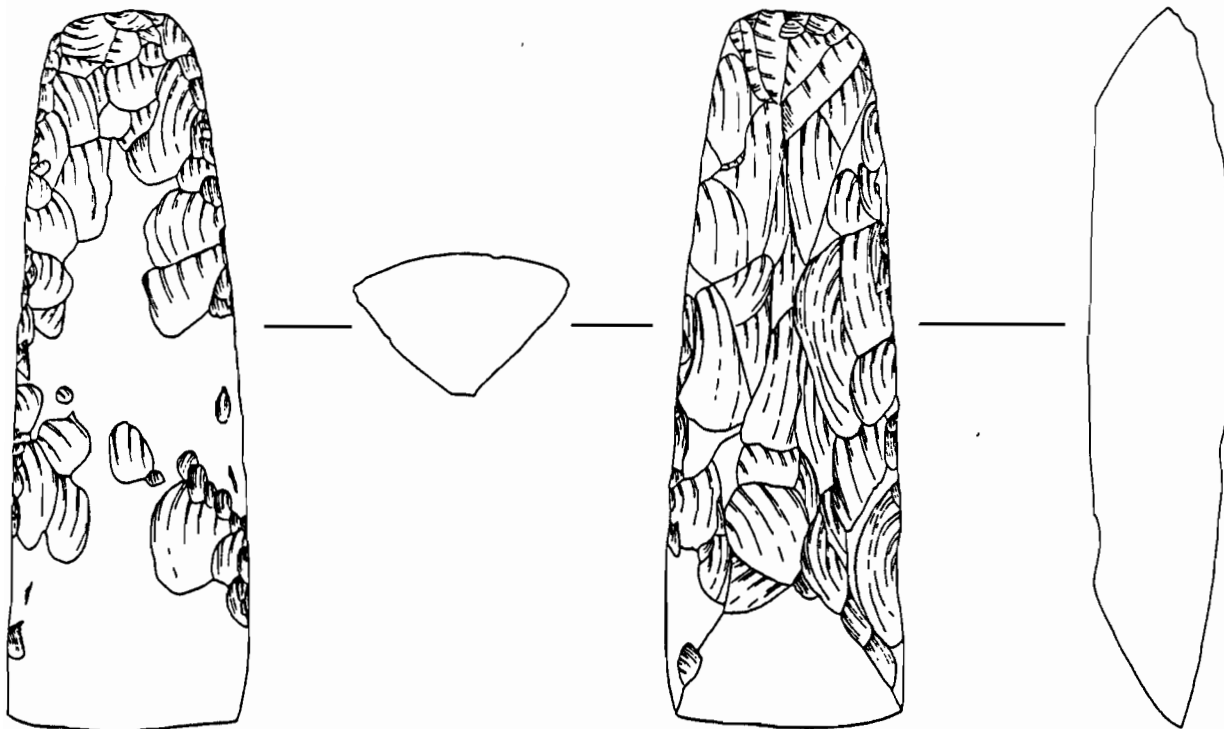


Herminette n° 19, Collection particulière.

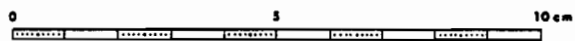


Herminette n° 20, Collection particulière.

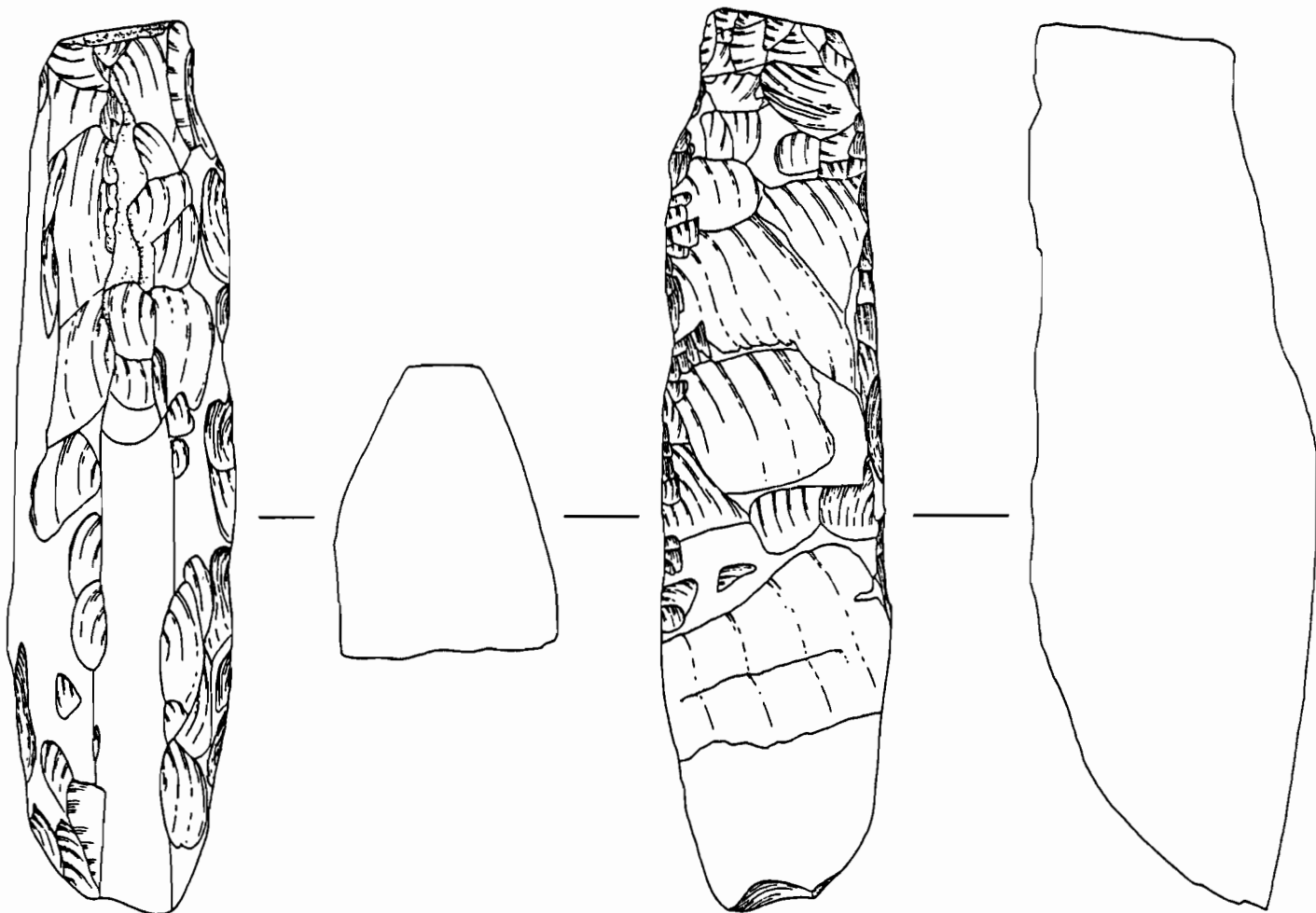


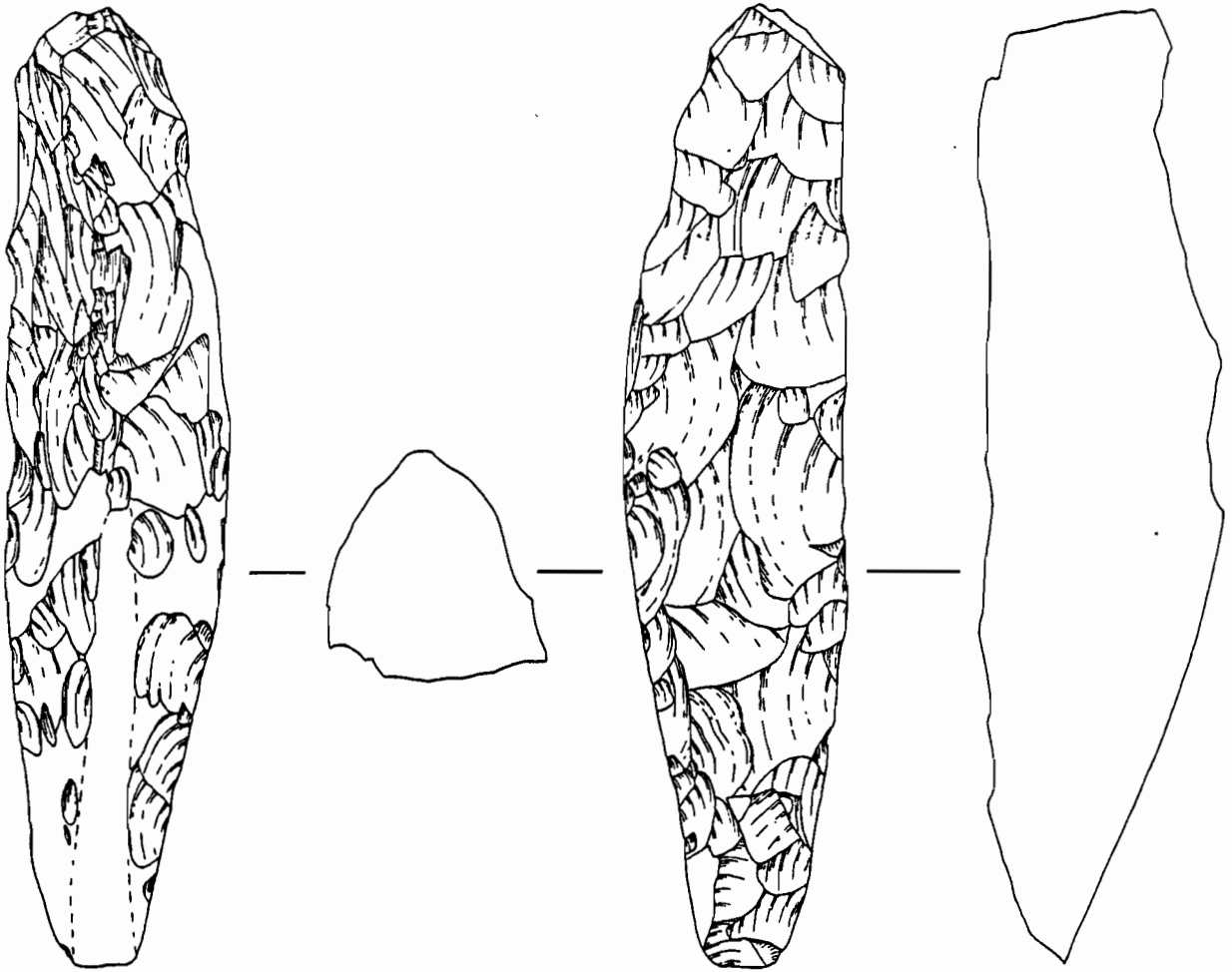


Herminette n° 21, Collection particulière.

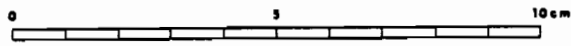


Herminette n° 22, Collection particulière.

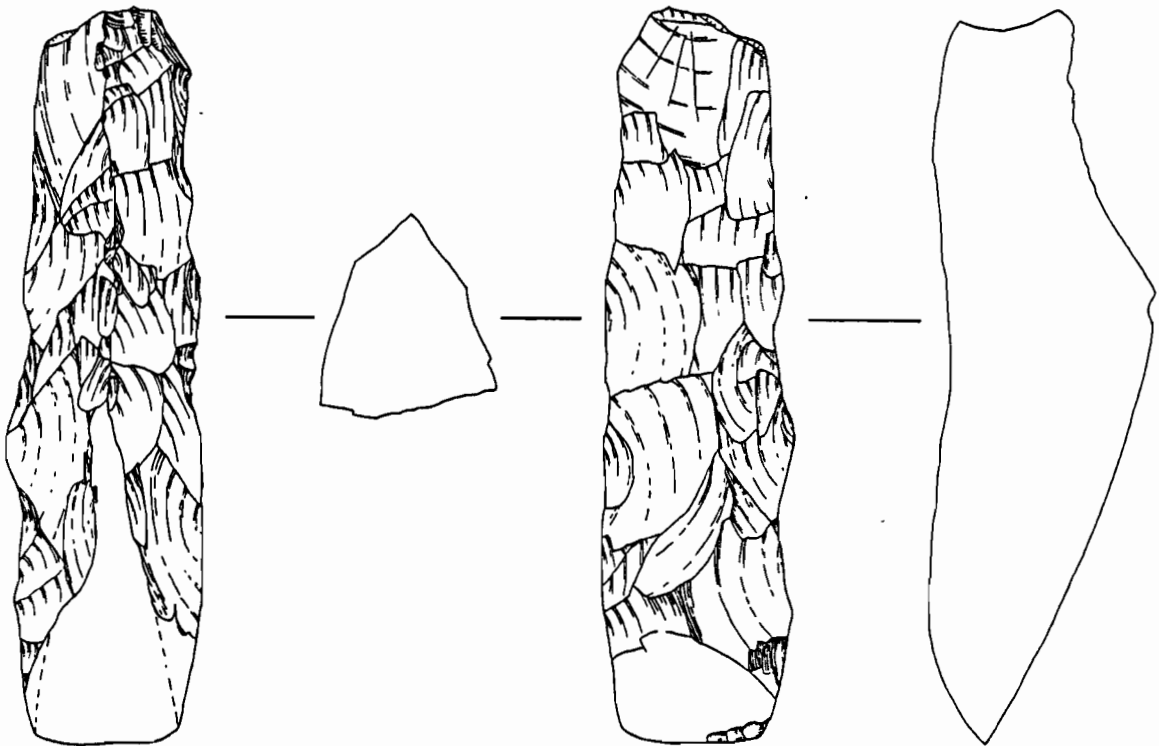


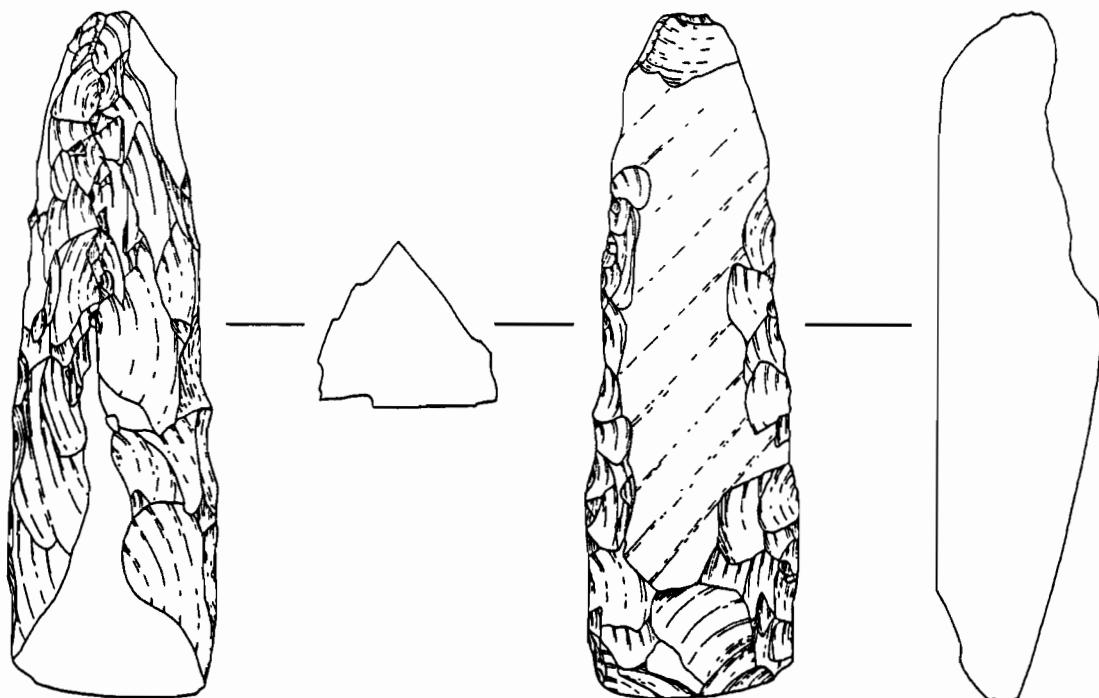


Herminette n° 23, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

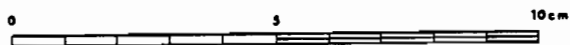


Herminette n° 24, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

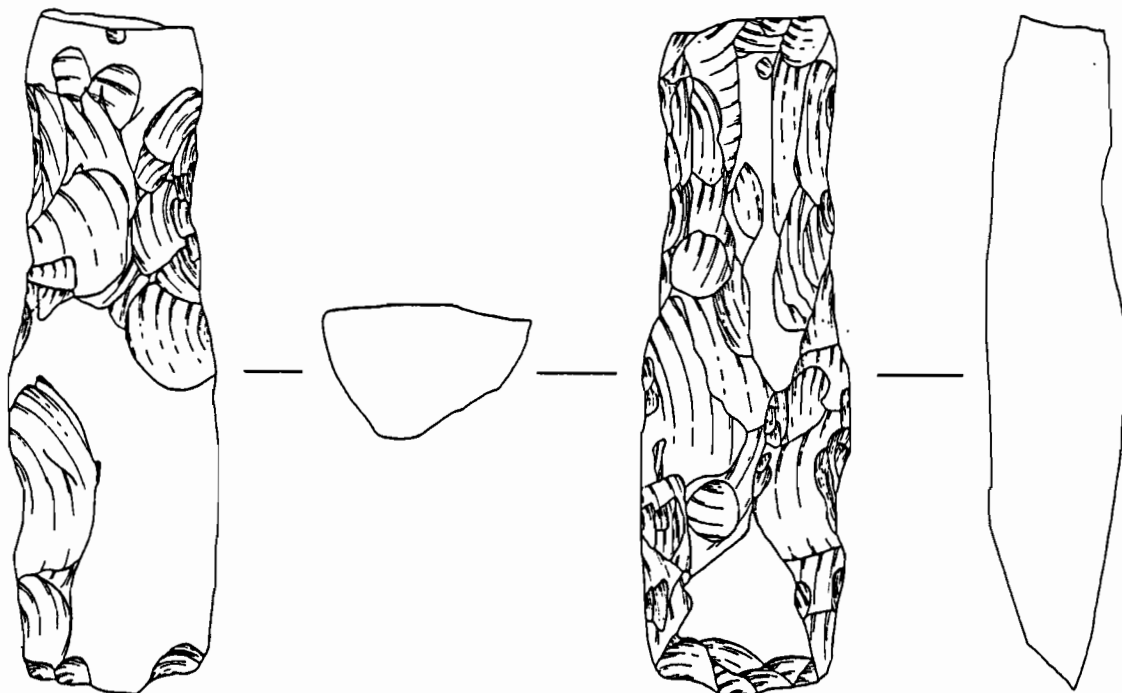


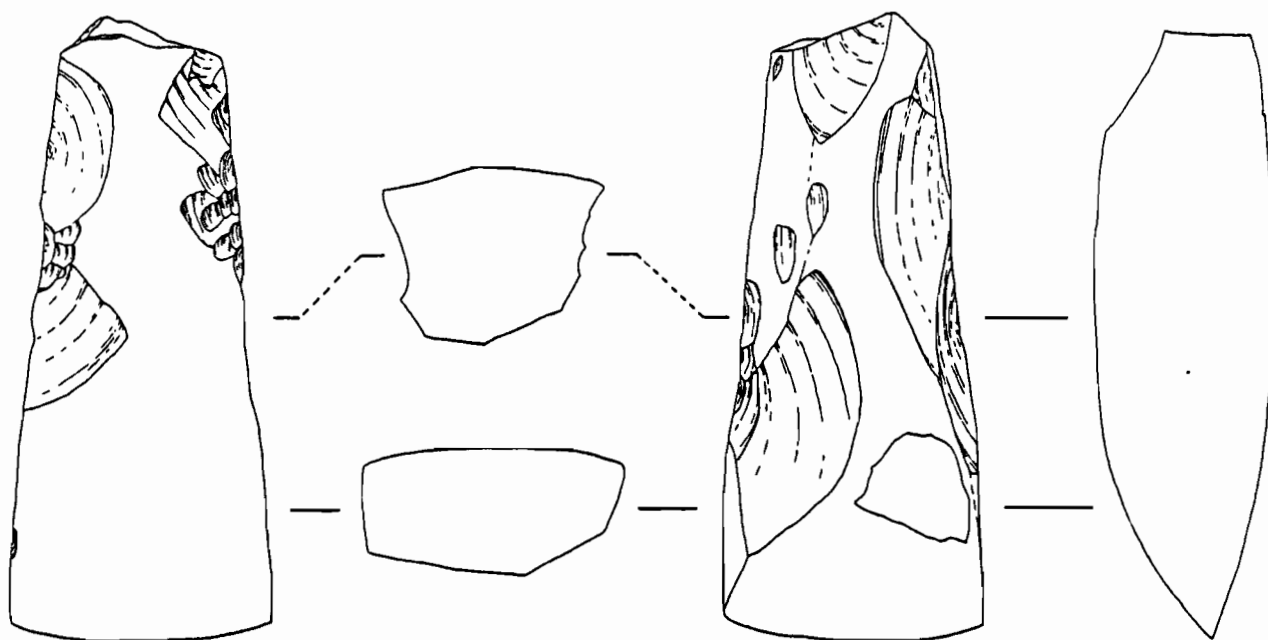


Herminette n° 25, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

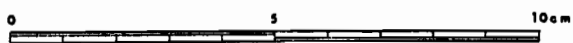


Herminette n° 26, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

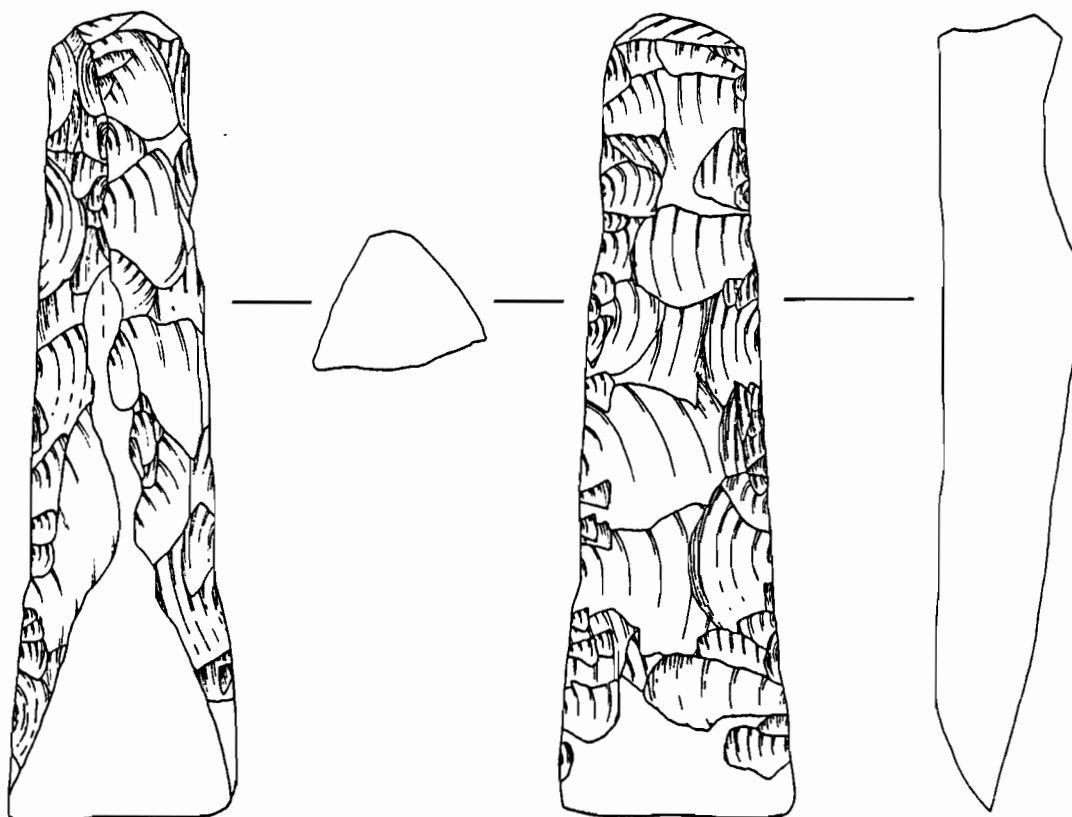


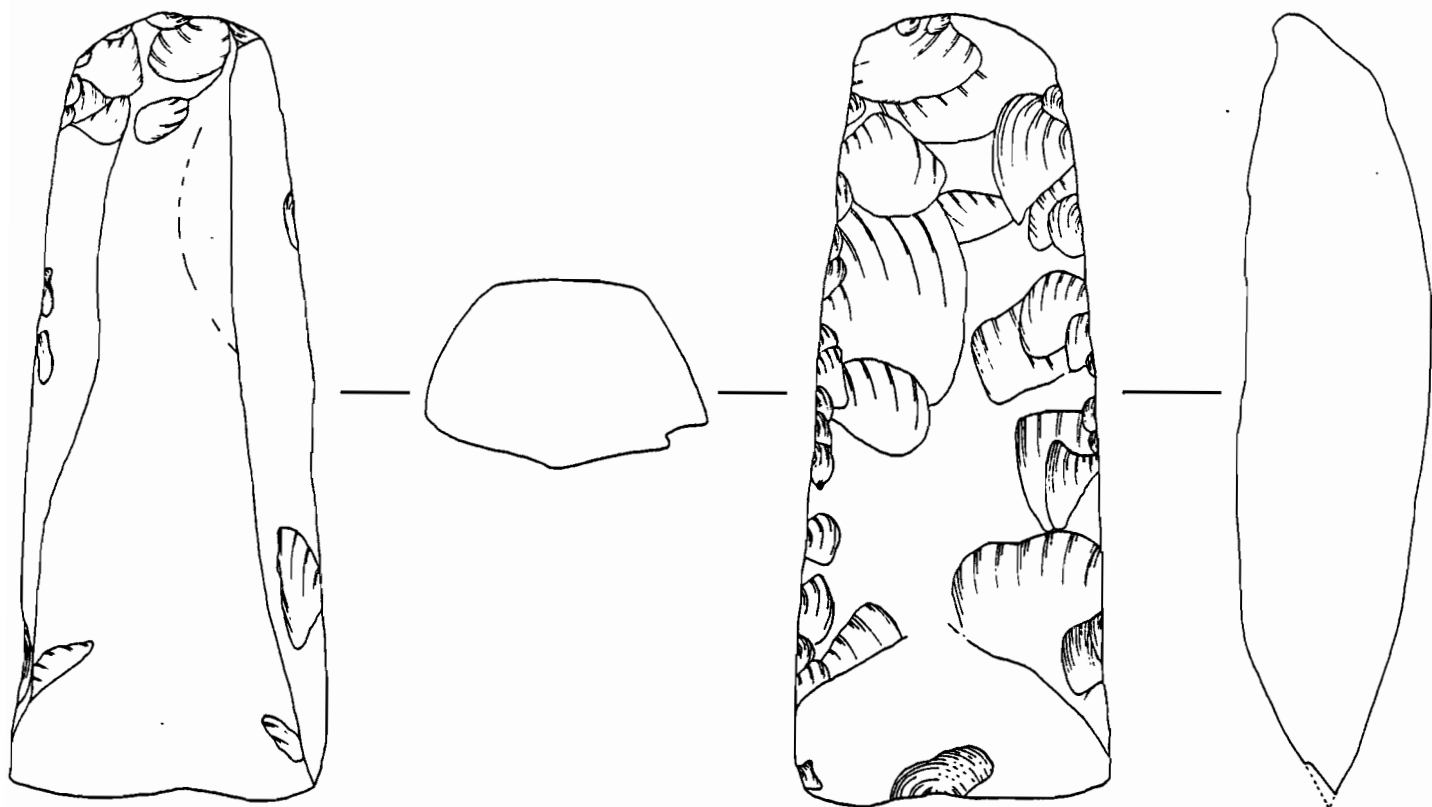


Herminette n° 27, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

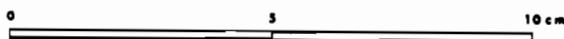


Herminette n° 28, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

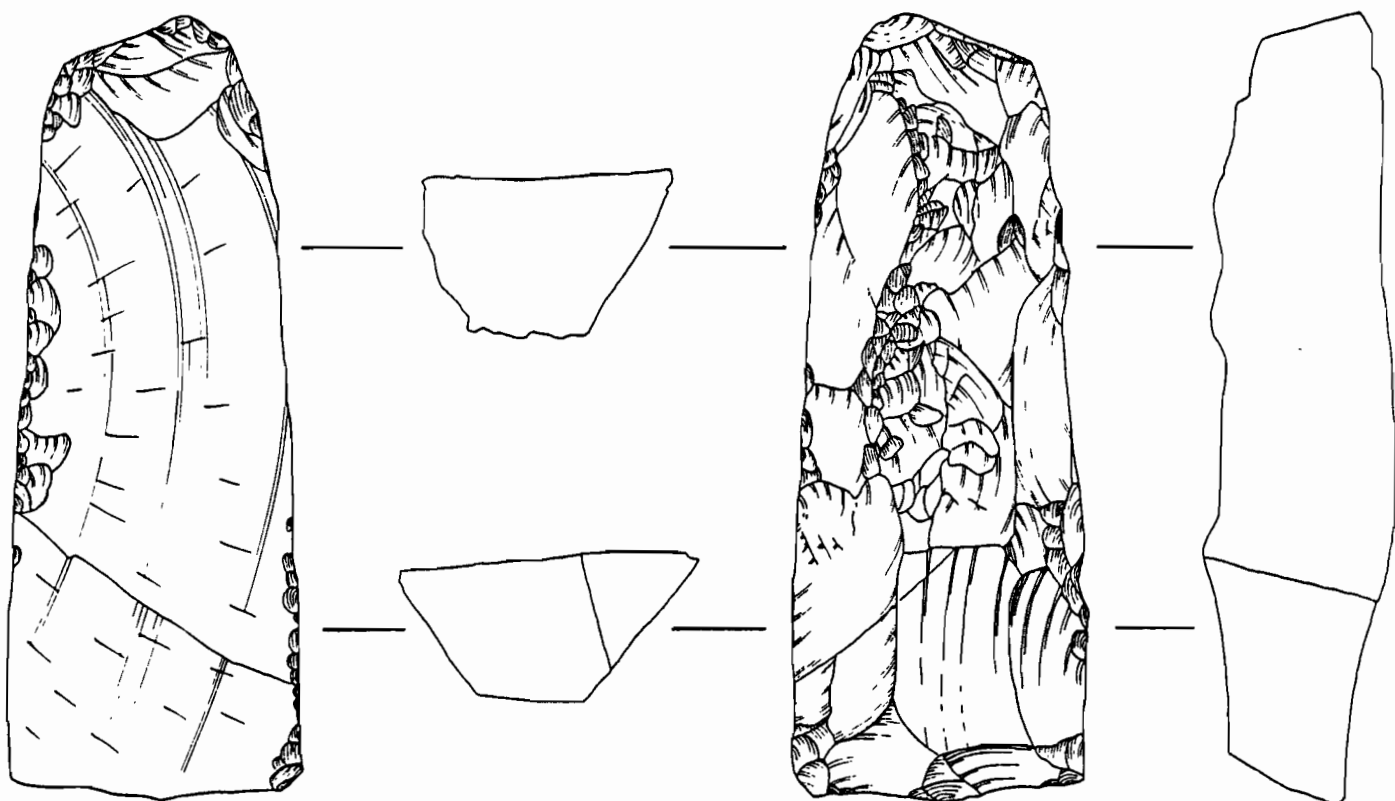




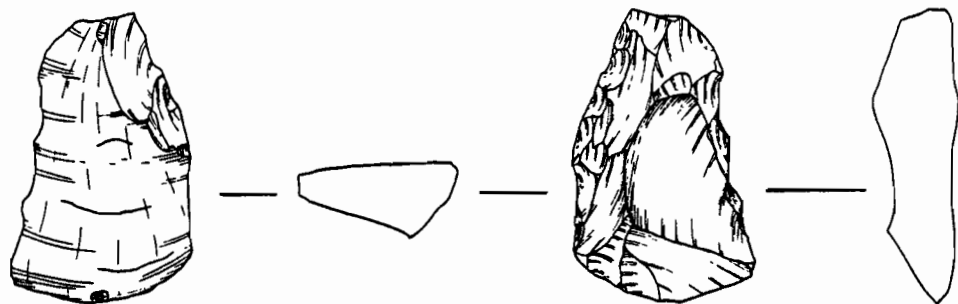
Herminette n° 29, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



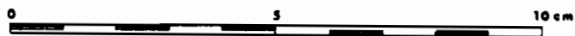
N° 30 Ebauche d'herminette, Dépôt au Musée Communal de Ua Huka.



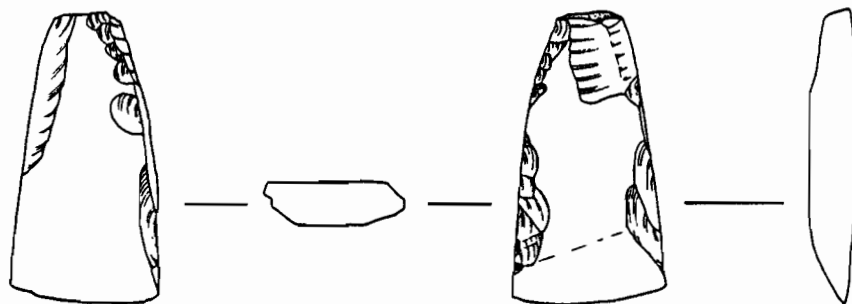


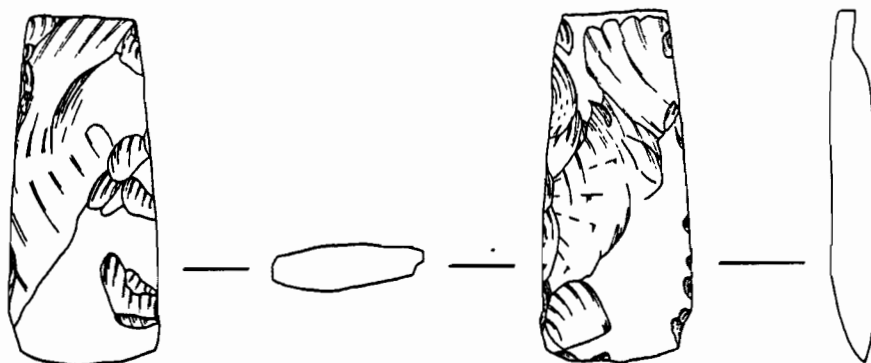


N° 31 Ebauche sur éclat, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

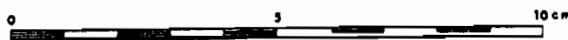


Herminette n° 32, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

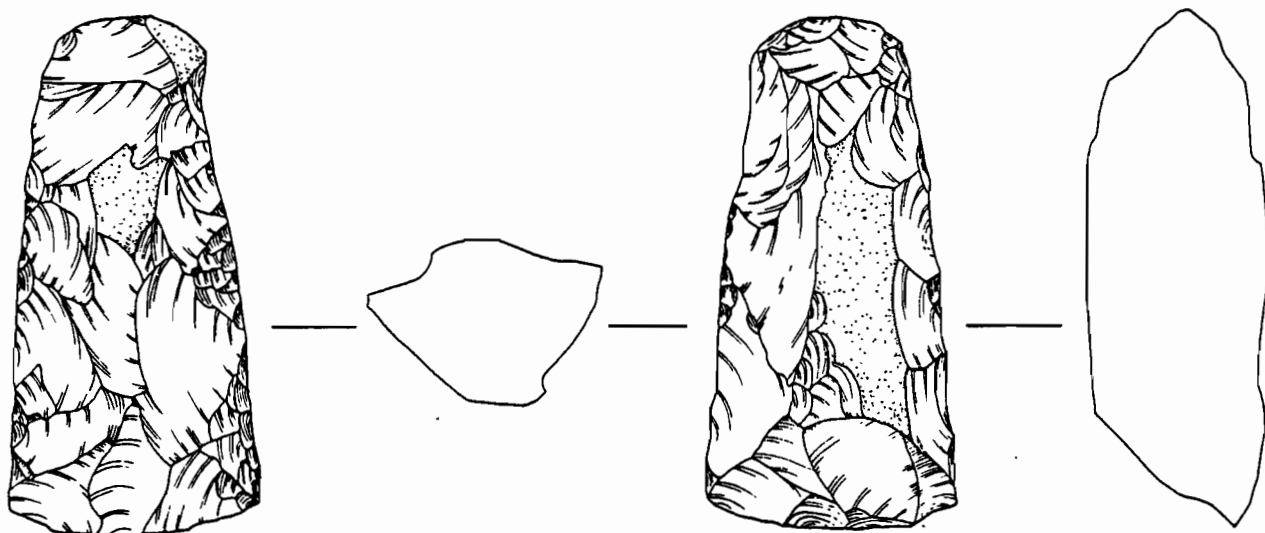


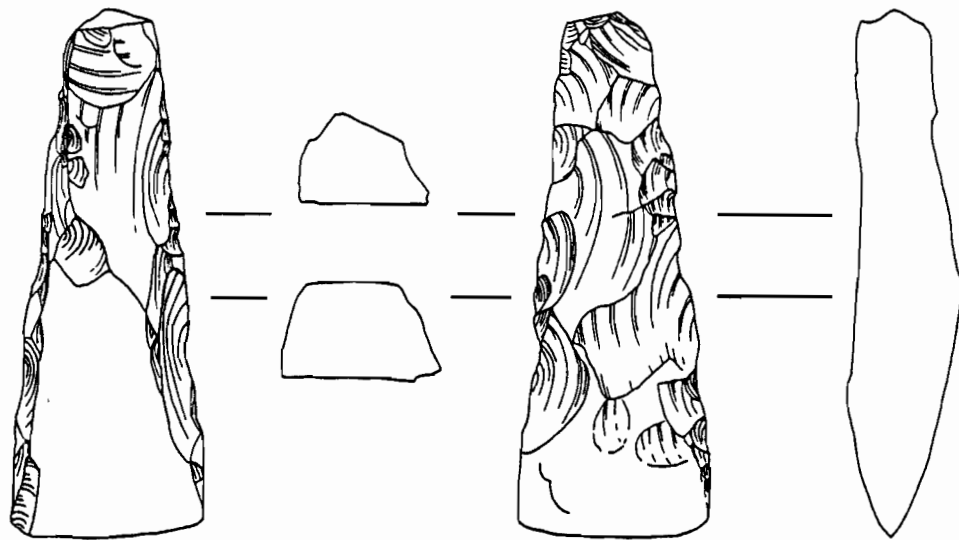


Herminette n° 33, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



Herminette n° 34, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

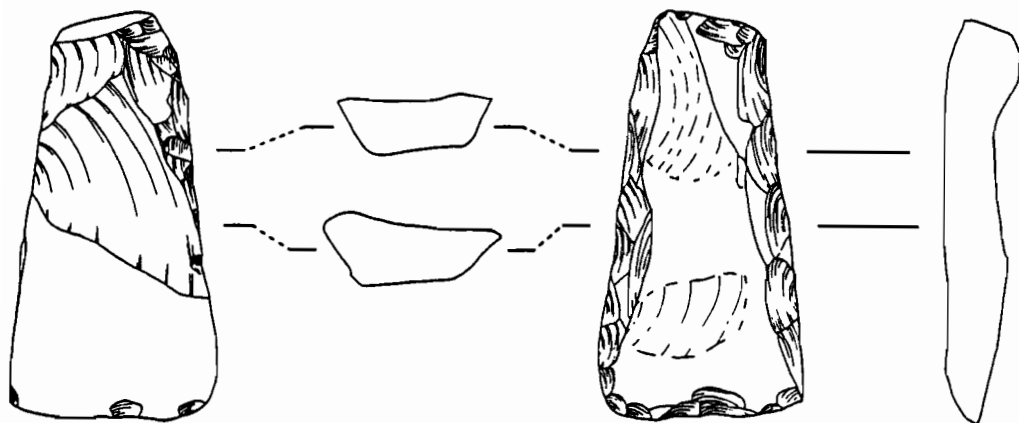


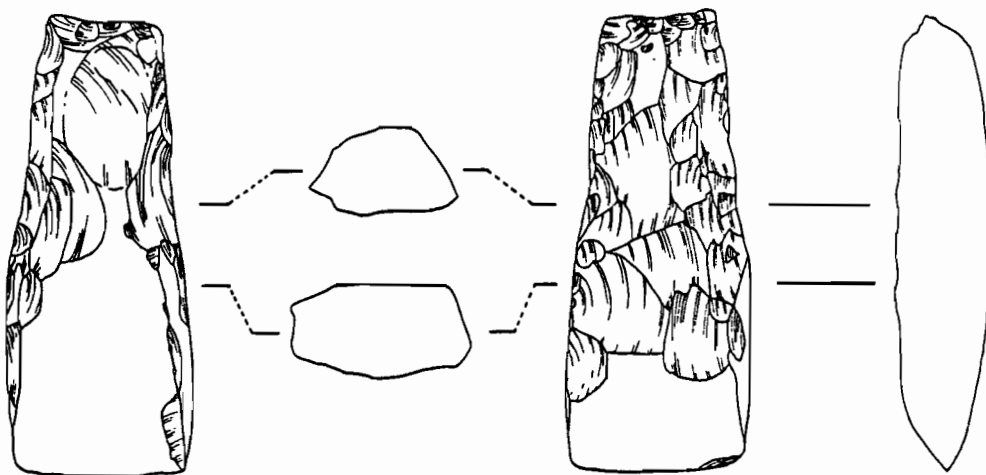


Herminette n° 35, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



Herminette n° 36, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

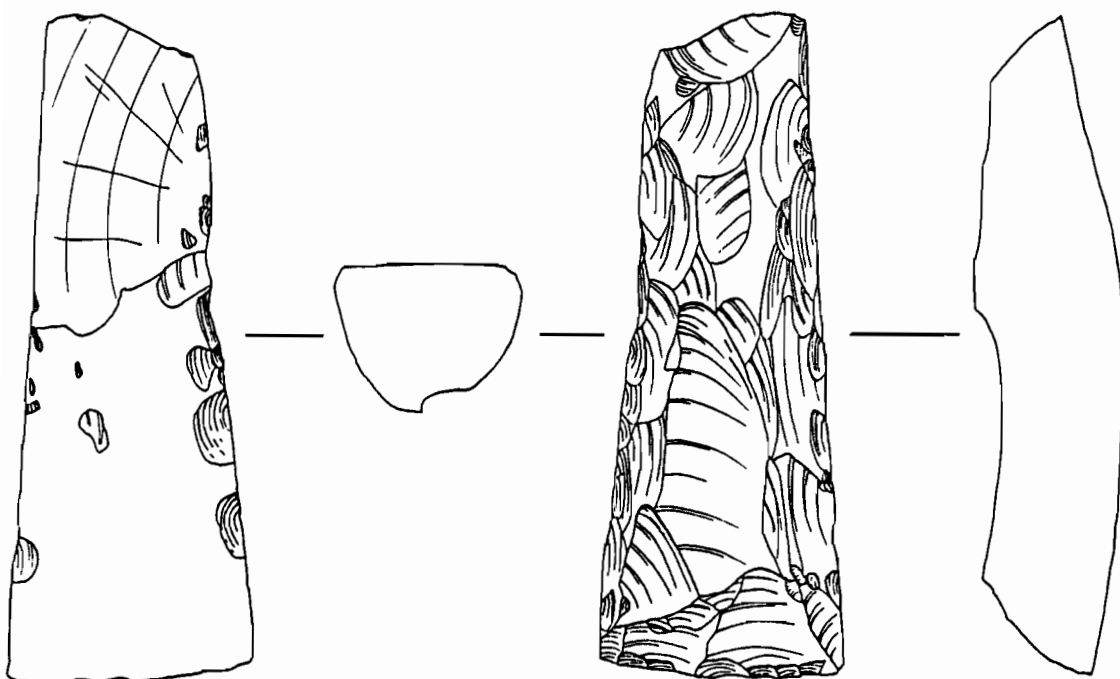


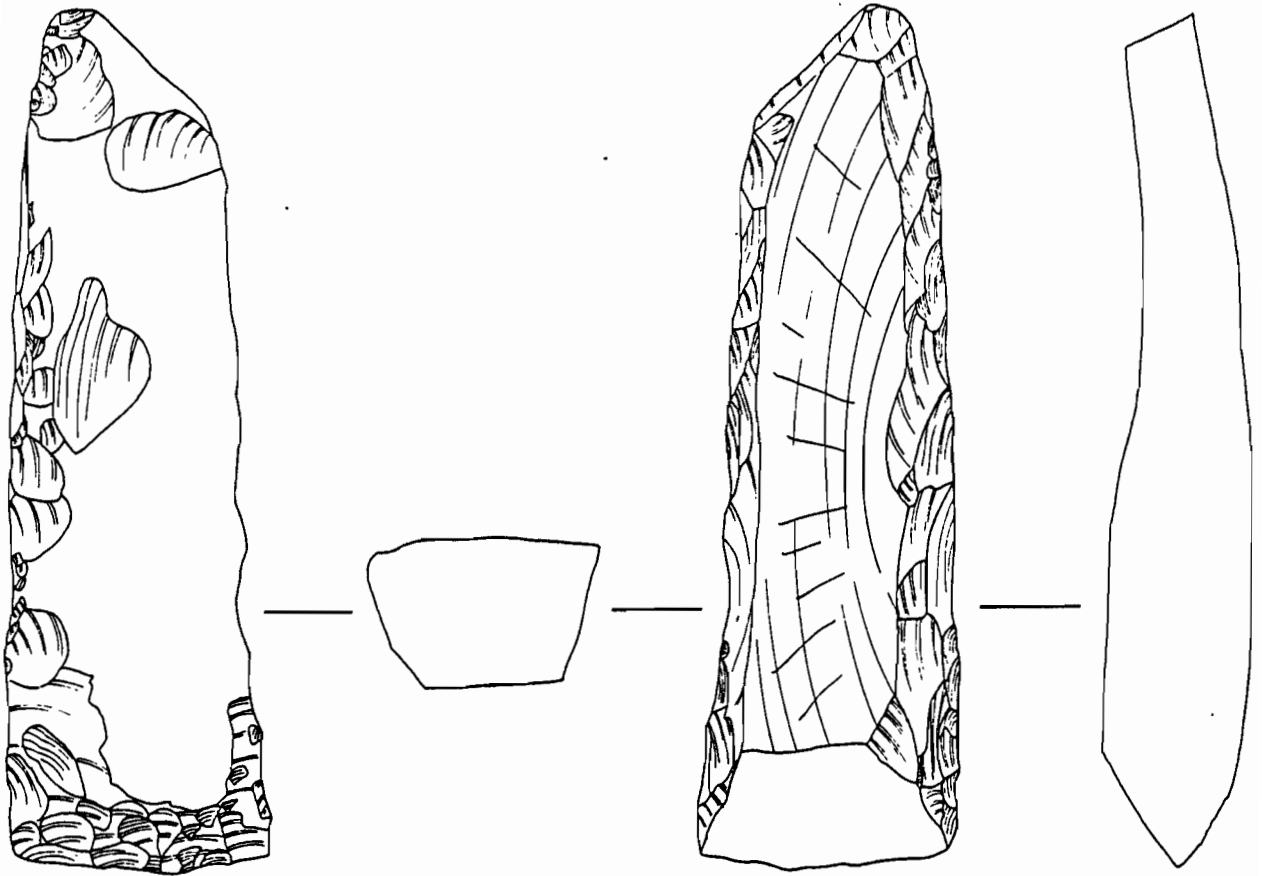


Herminette n° 37, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

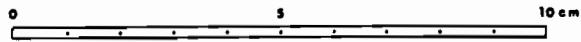


Herminette n° 38, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

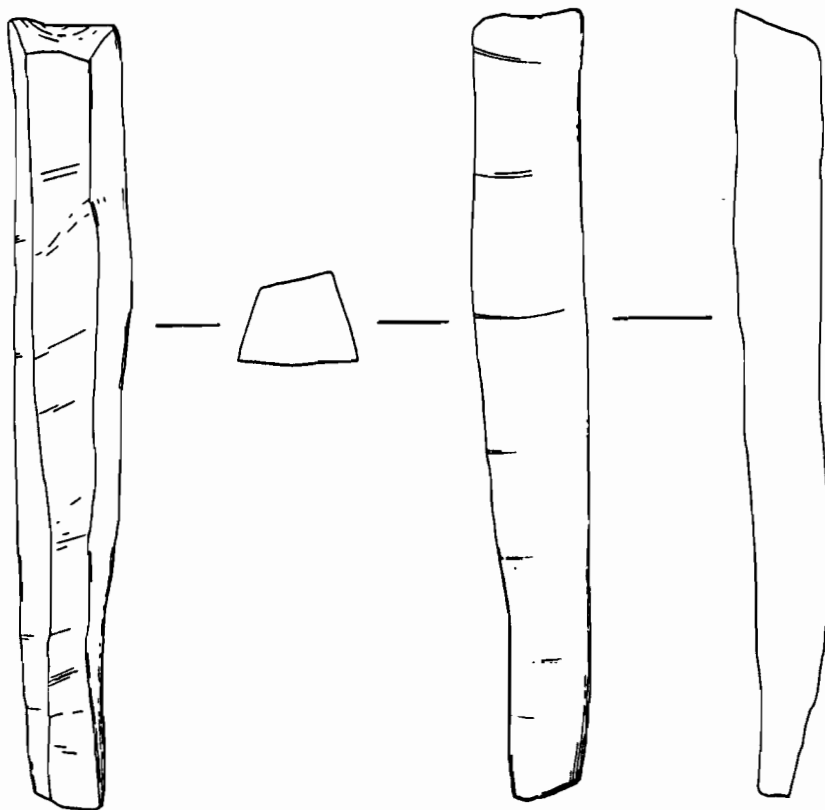


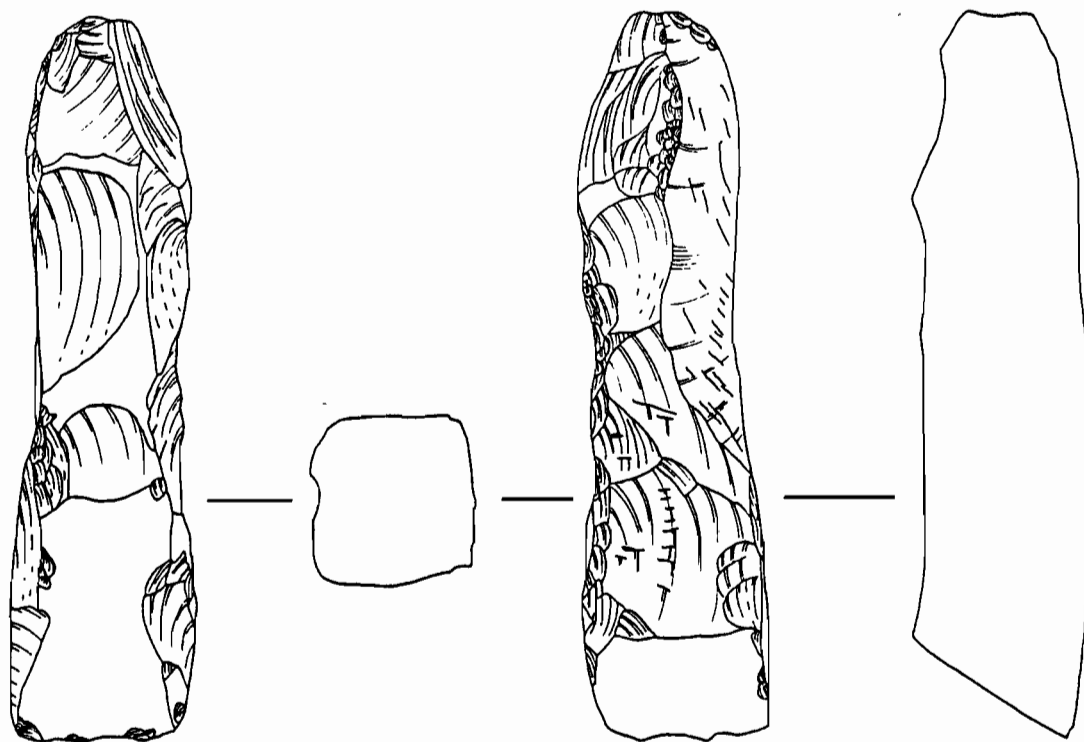


Herminette n° 39, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



N° 40 PRISME stocké avec d'autres en vue d'un futur façonnage,  
Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

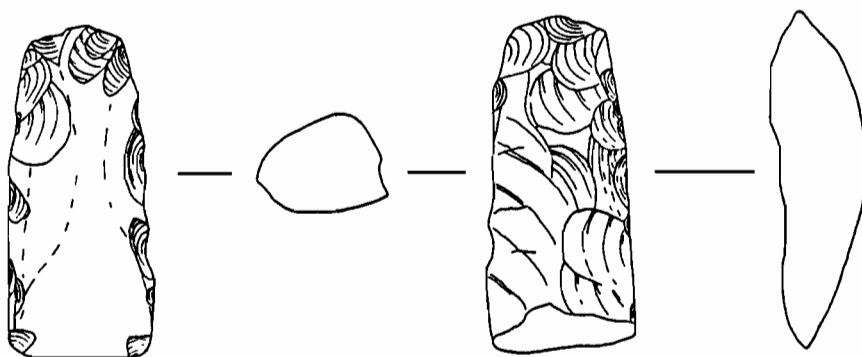


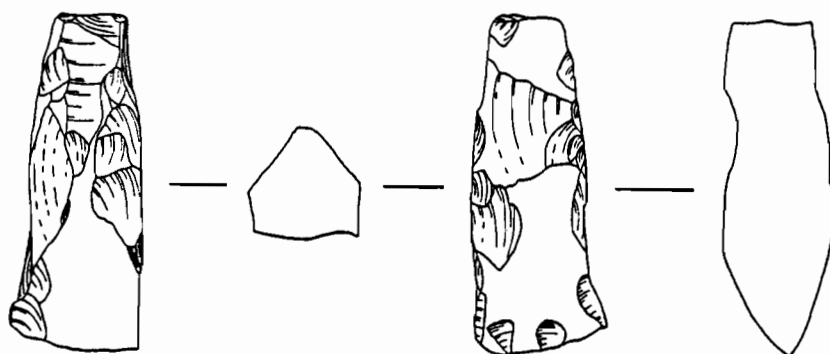


Herminette n° 41, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

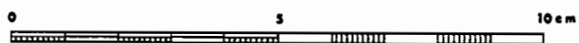


Herminette n° 42, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

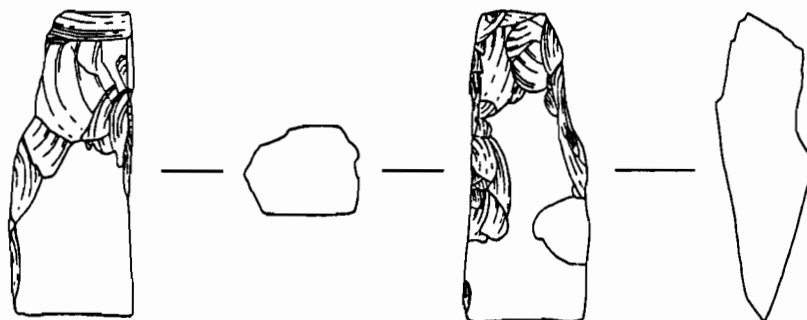


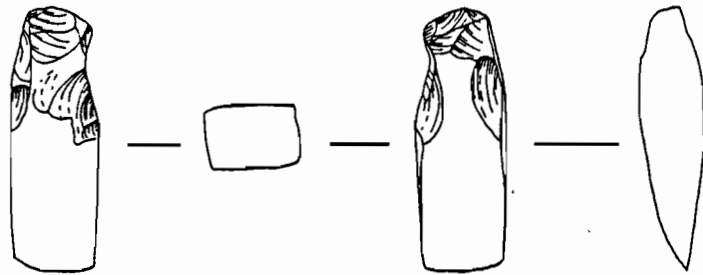


Herminette n° 43, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

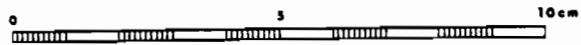


Herminette n° 44, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

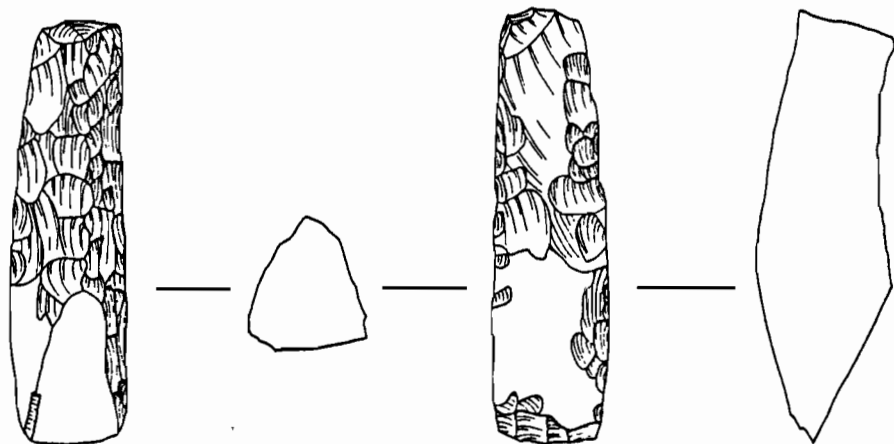




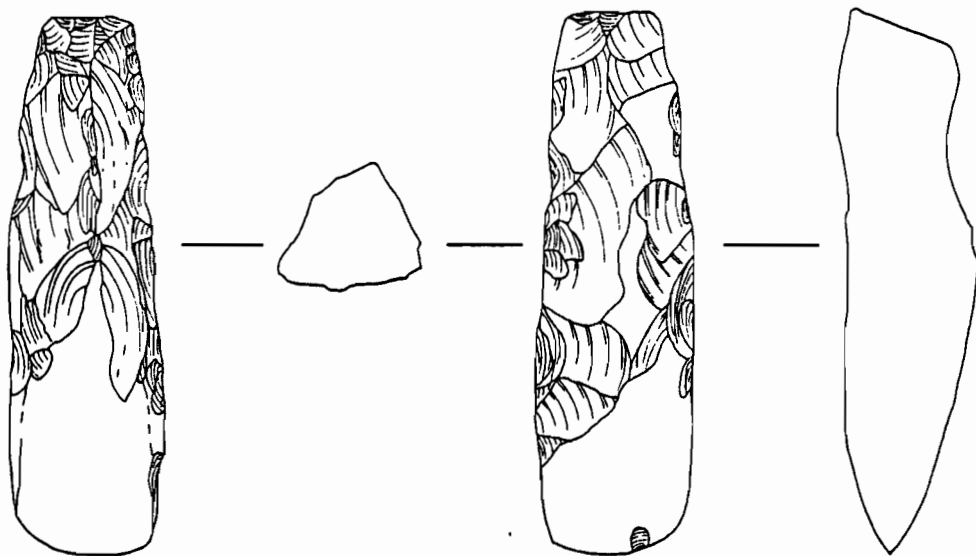
Herminette n° 45, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



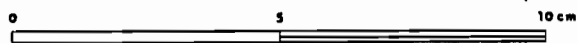
Herminette n° 46, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



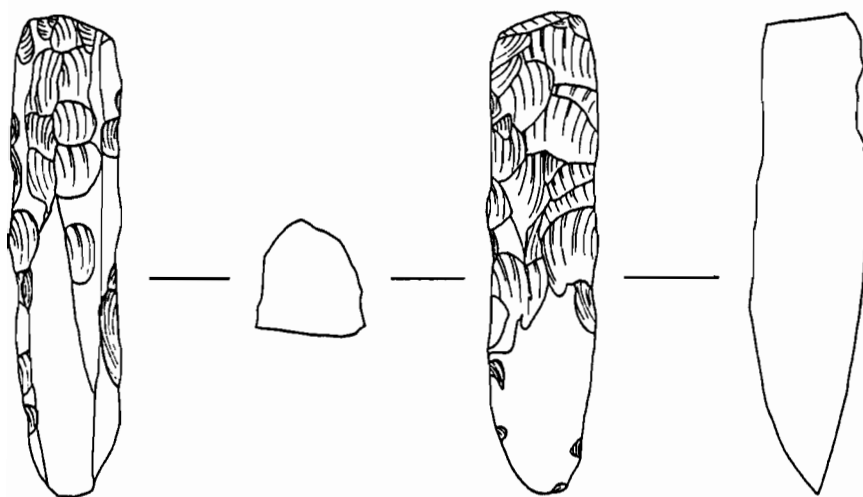


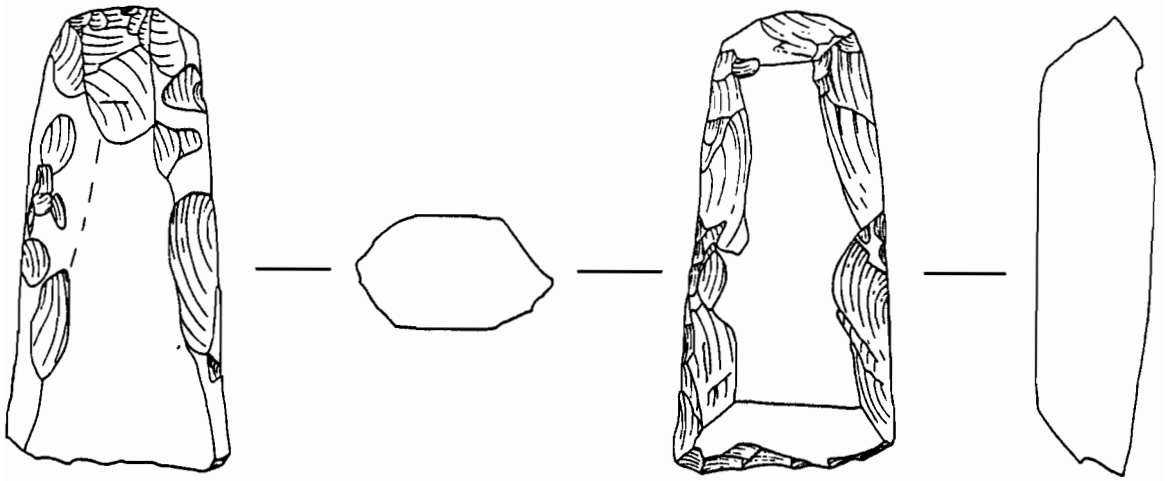


Herminette n° 47, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

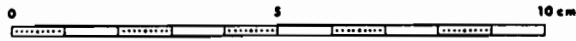


Herminette n° 48, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

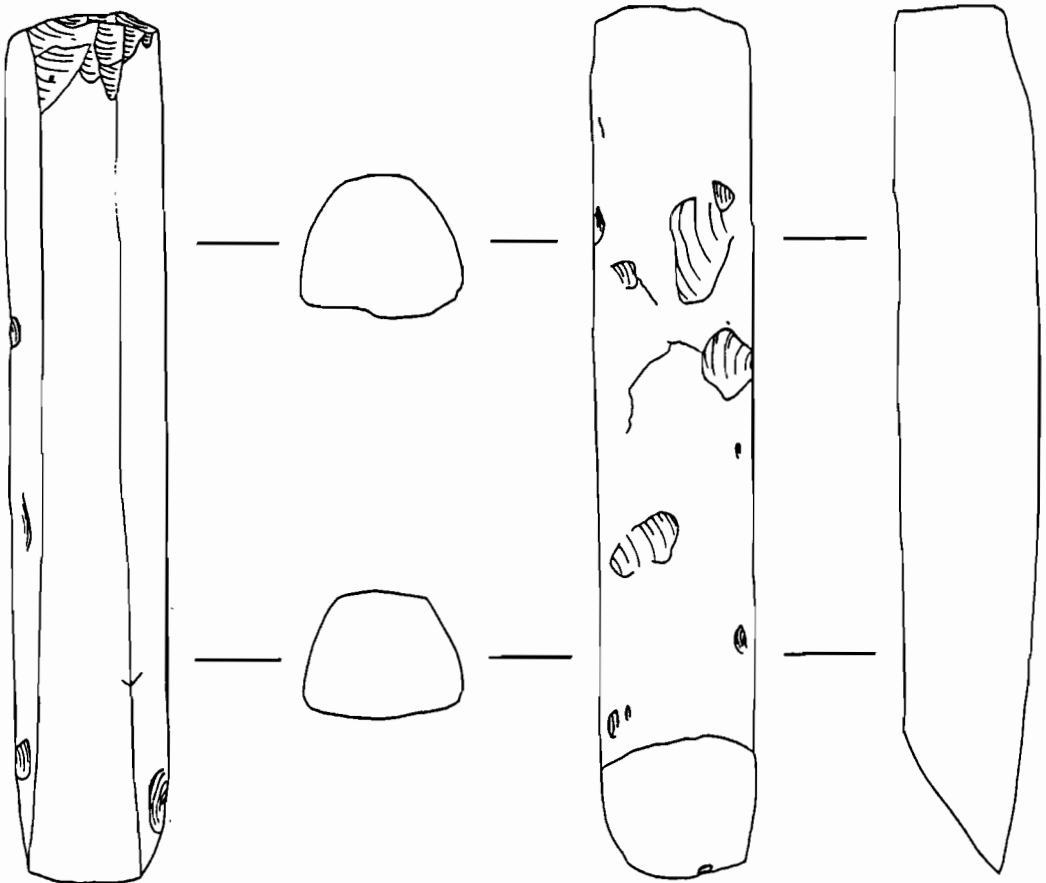


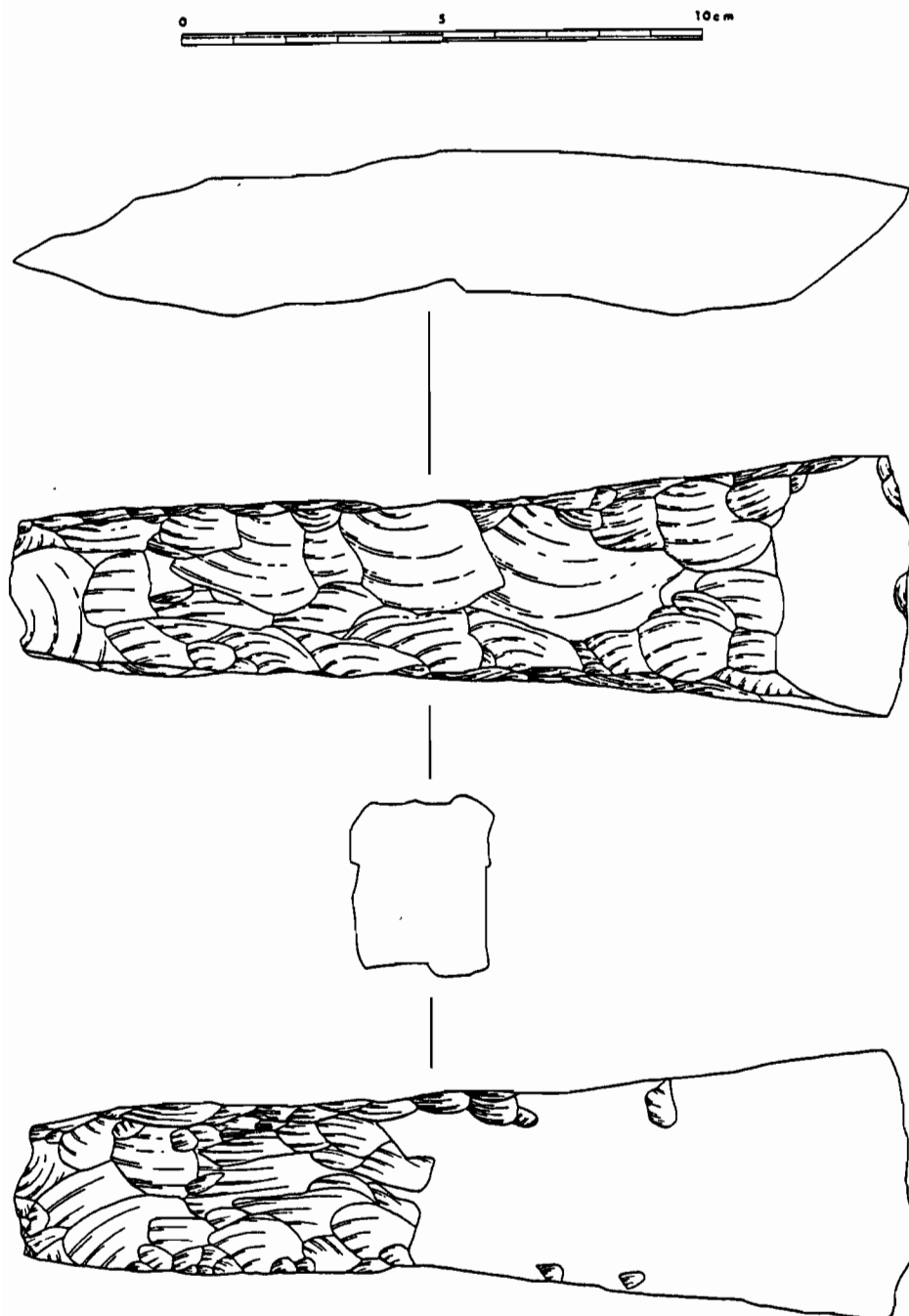


Herminette n° 49, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

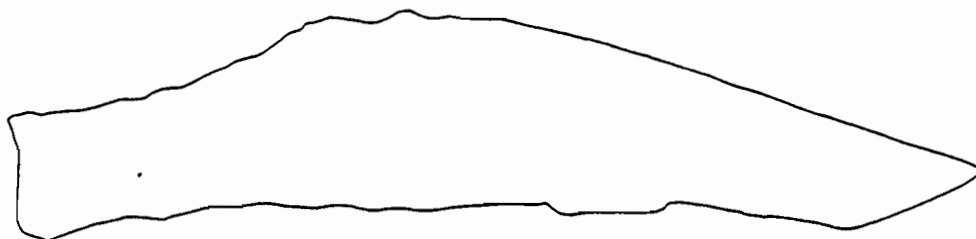
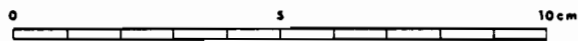


Herminette n° 50, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

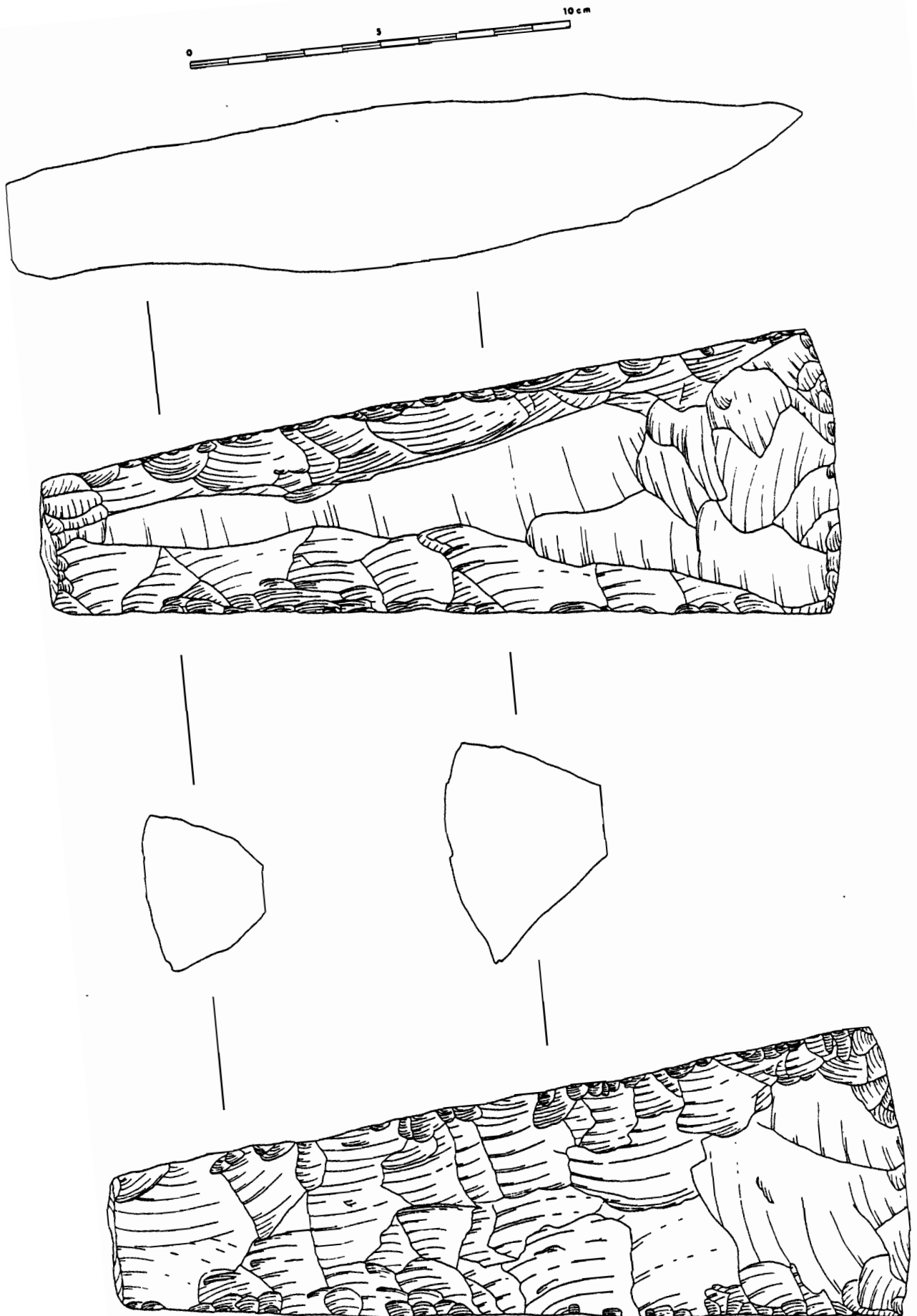




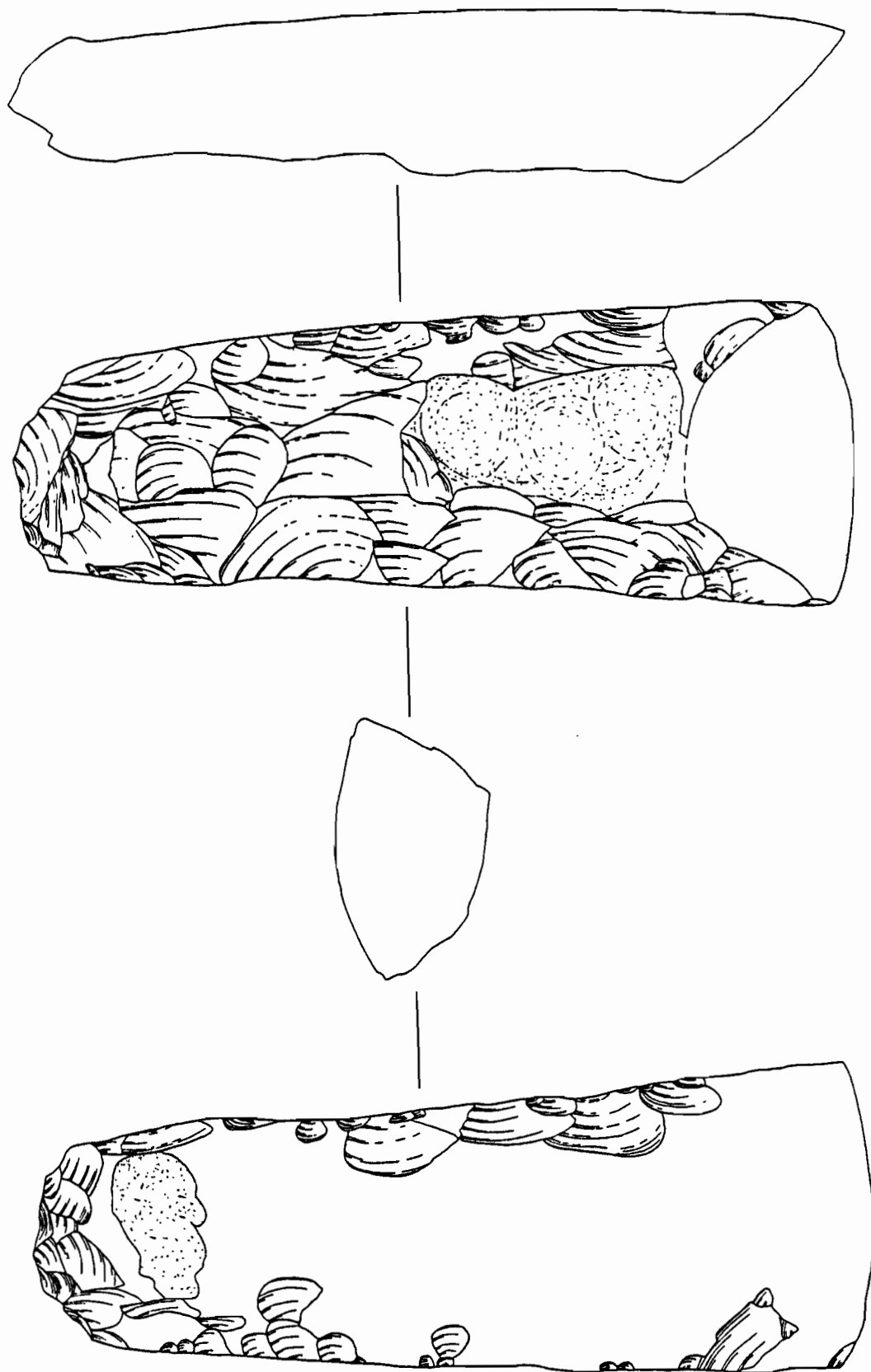
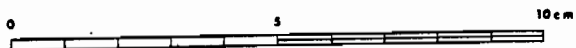
Herminette n° 51, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



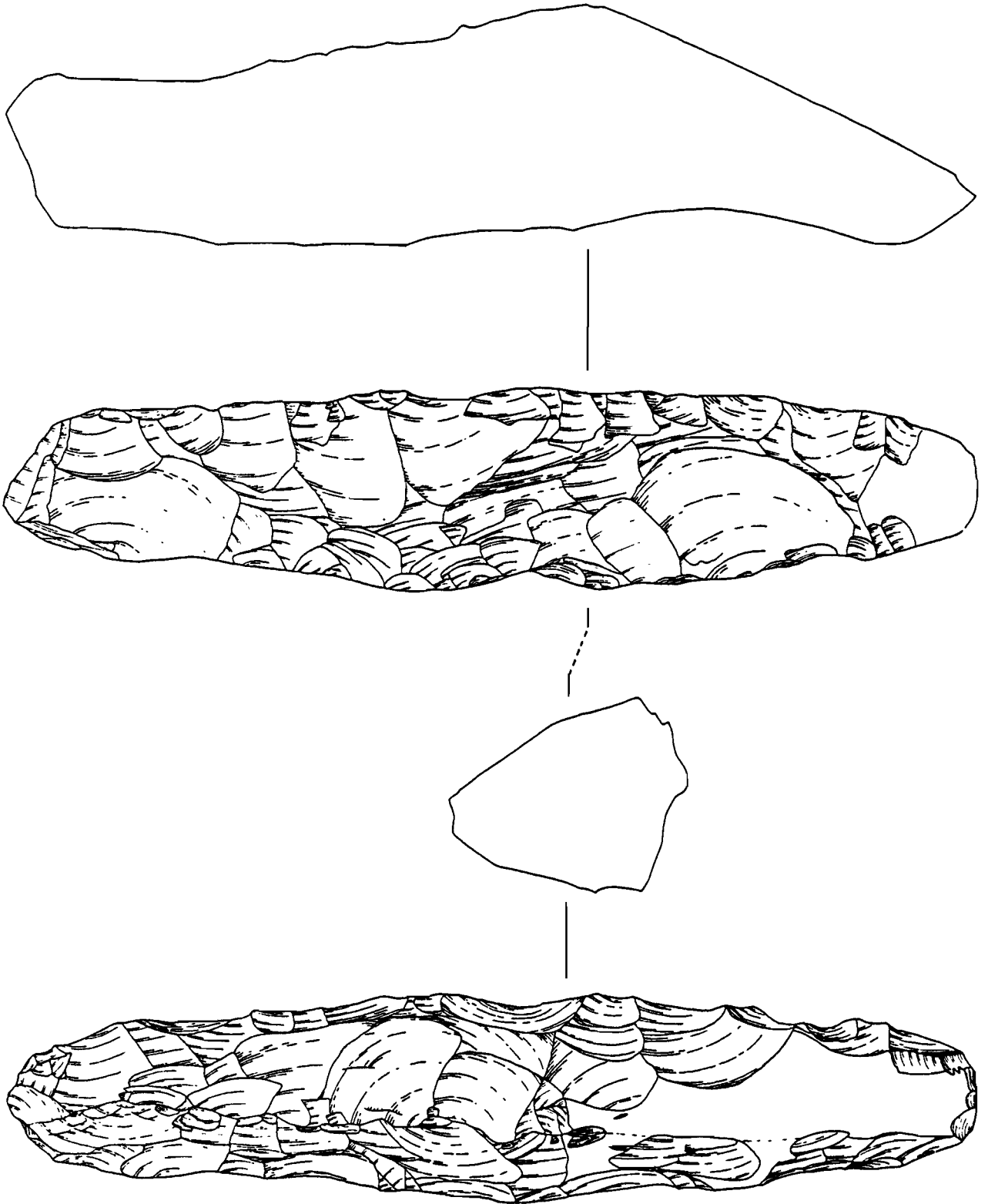
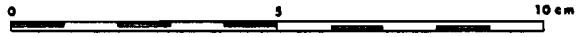
Herminette n° 52, Collection particulière.



Herminette n° 53, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

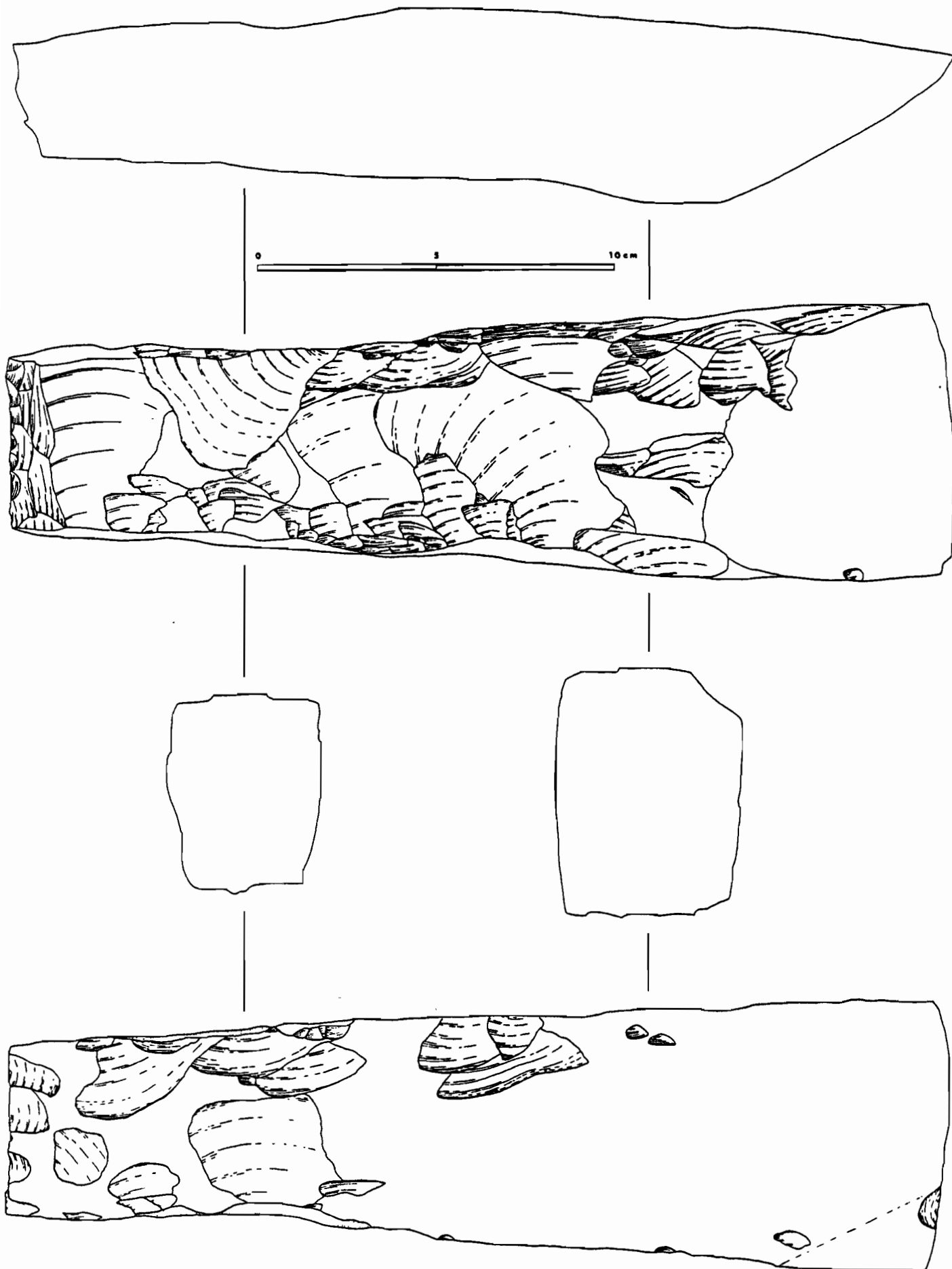


Herminette n° 54, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



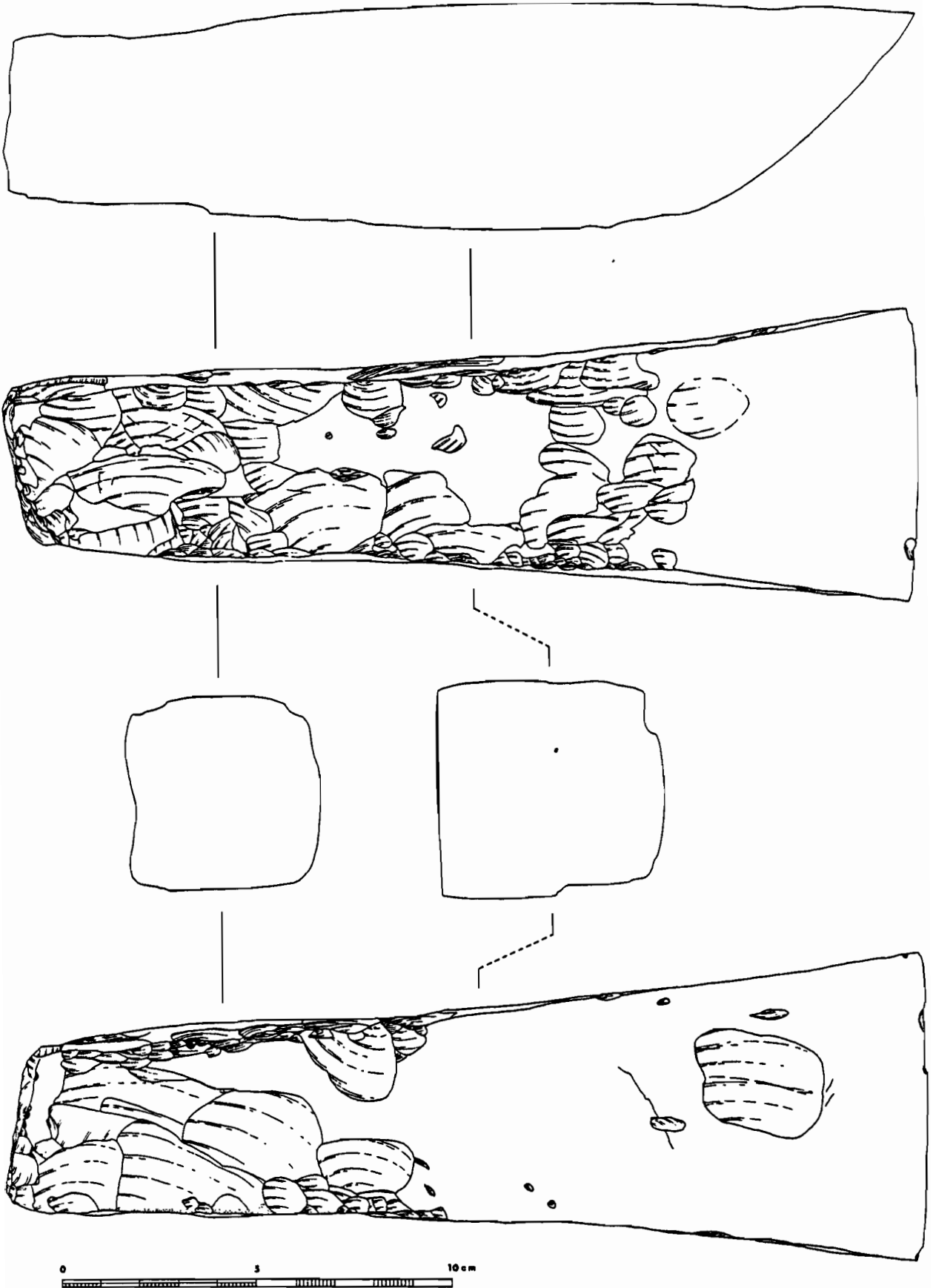
Herminette n° 55, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

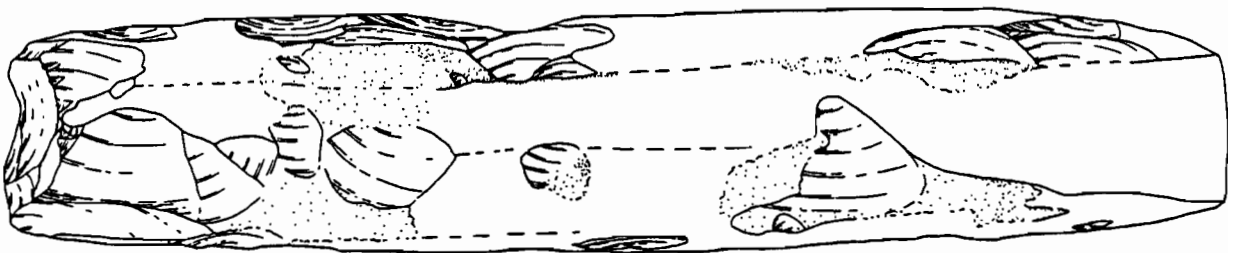
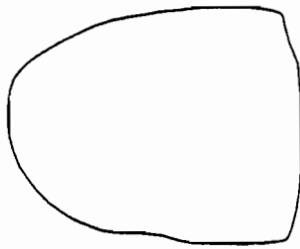
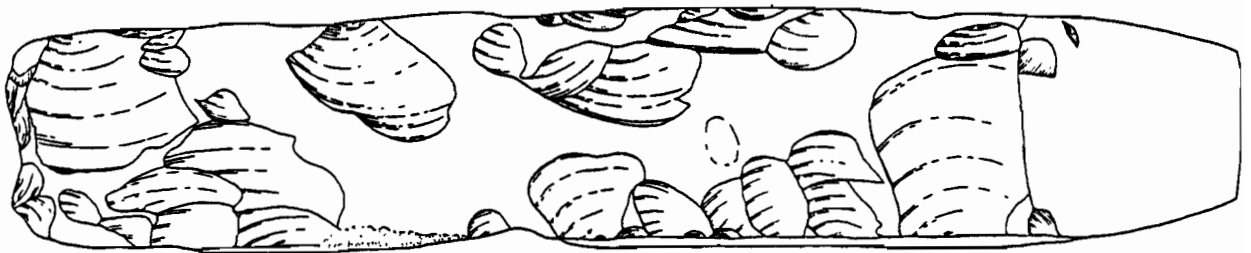
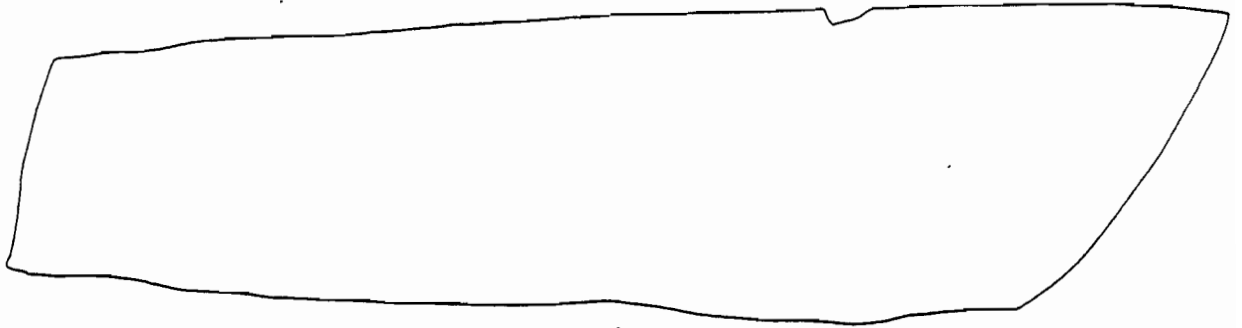
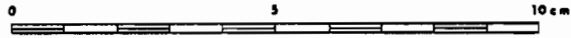
Herminette n° 56, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.





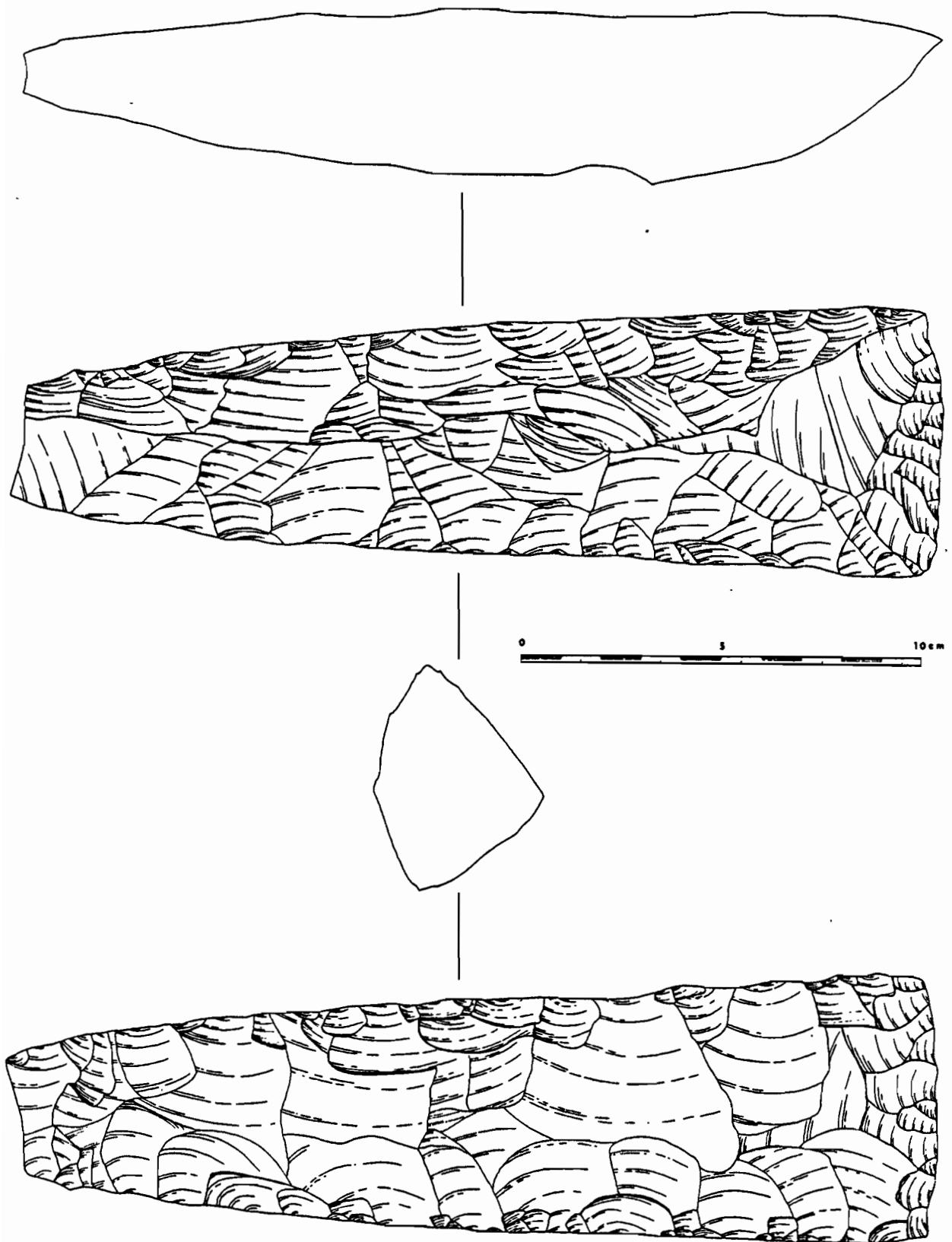
Herminette n° 57, Collection particulière.



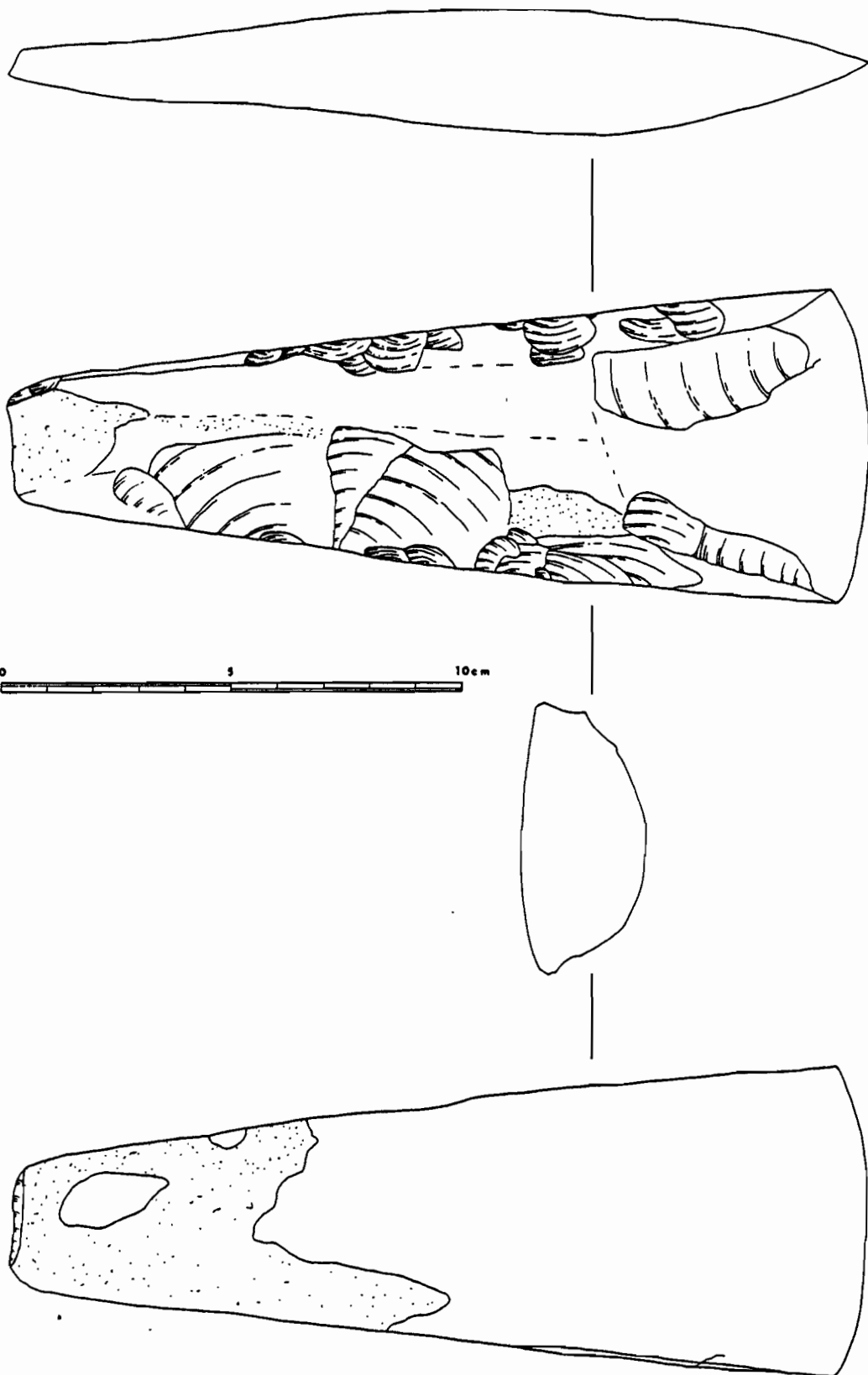


Herminette n° 58, Collection particulière.

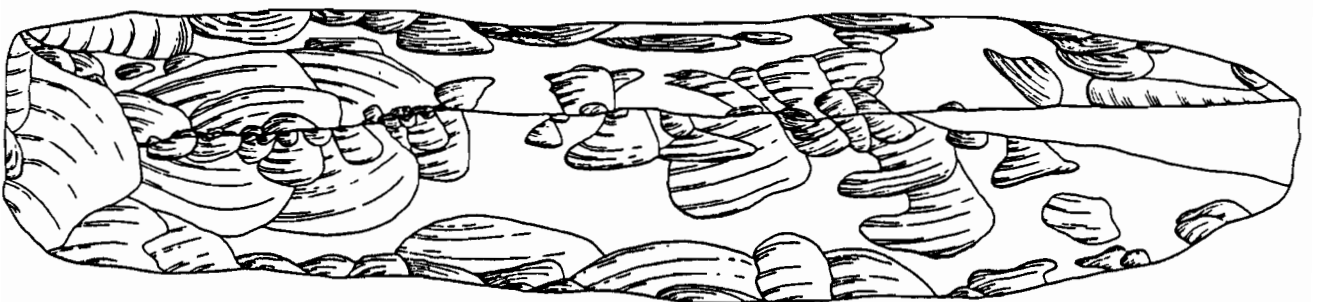
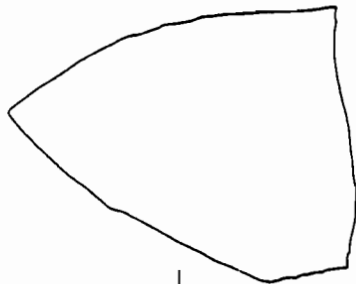
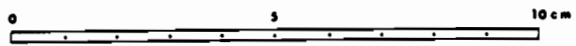
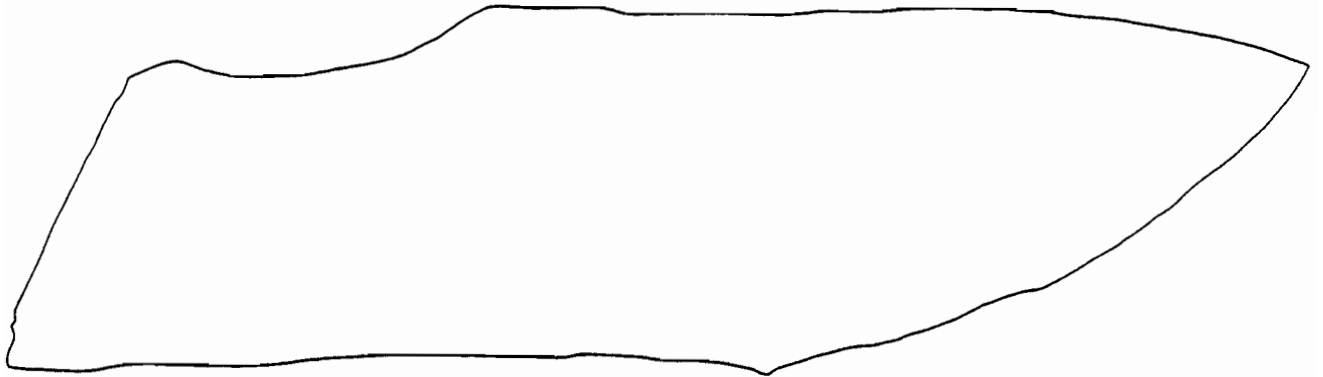
Herminette n° 59, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



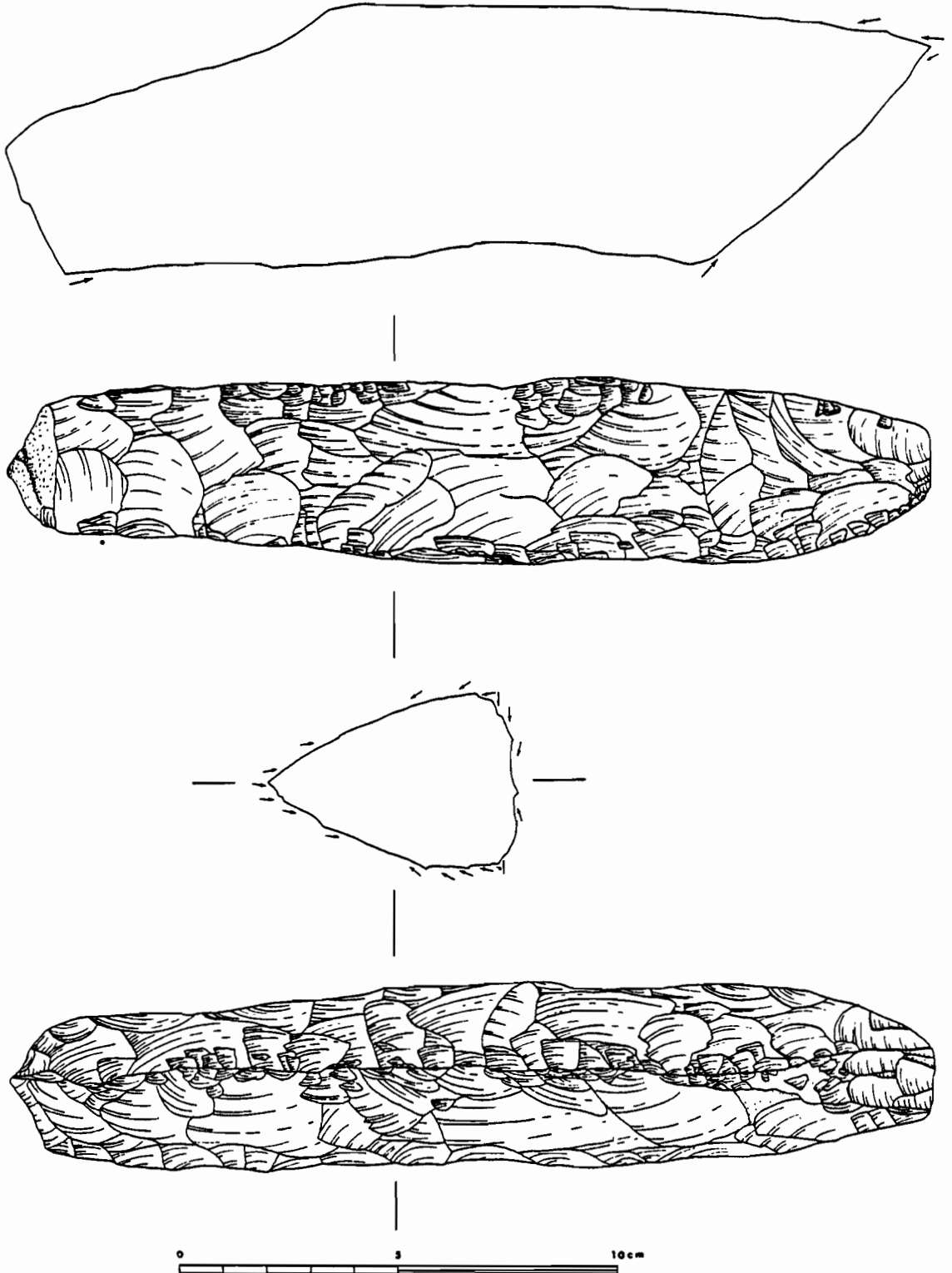
Herminette n° 60, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



Herminette n° 61, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.

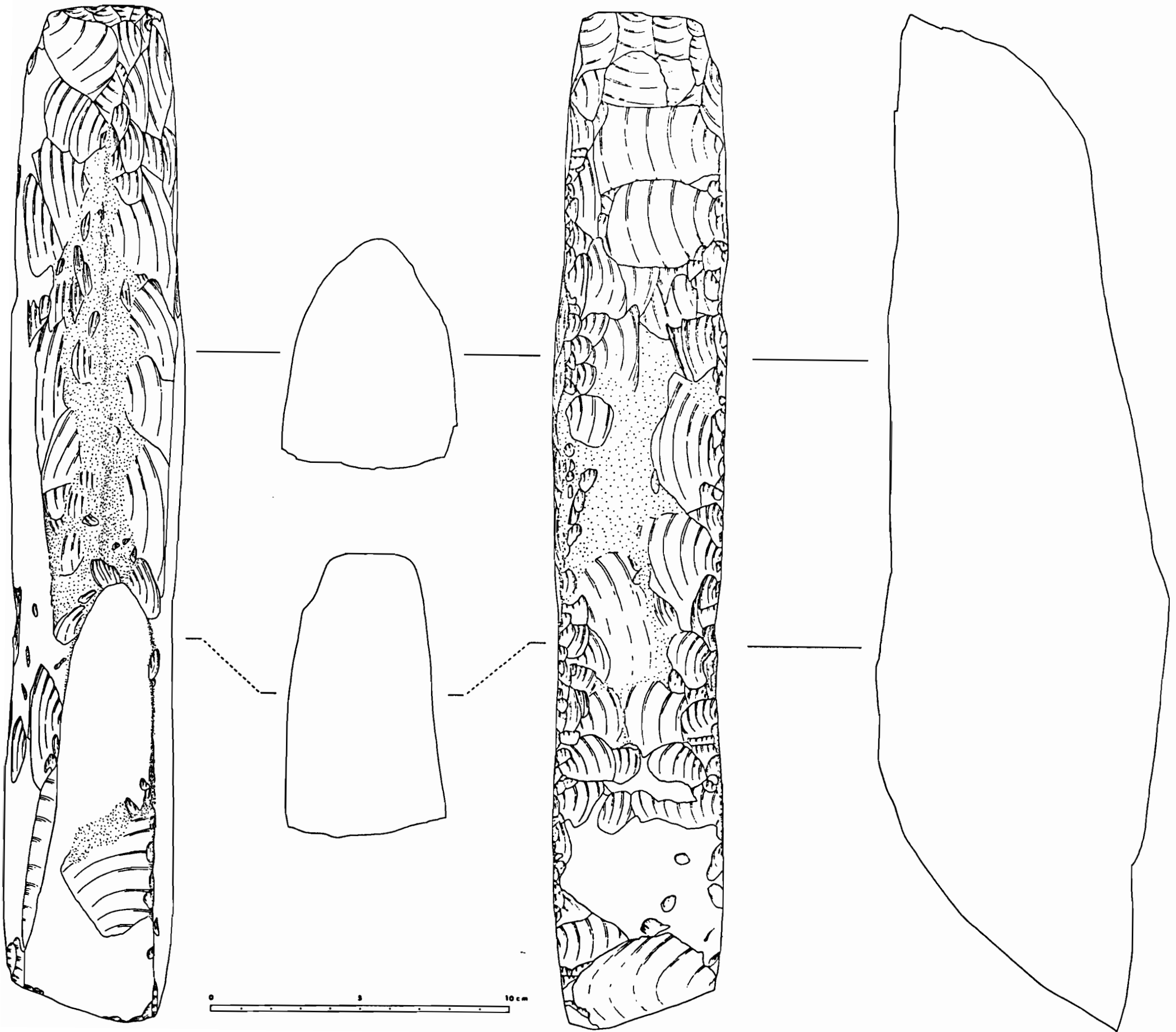


Herminette n° 62, Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



370bis

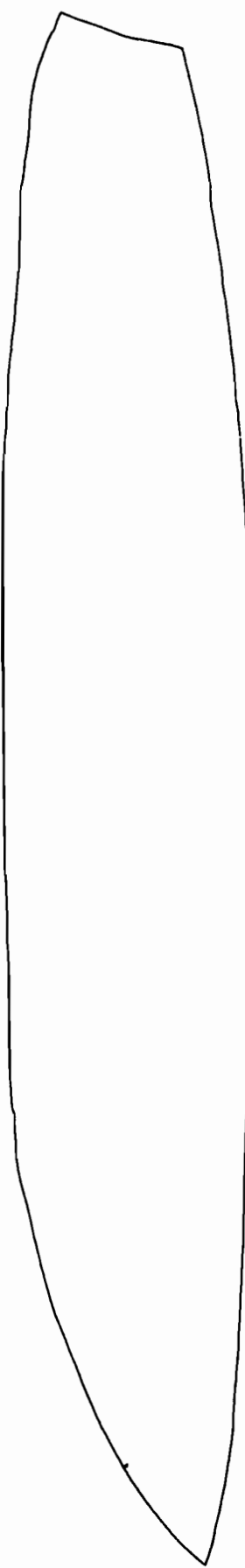
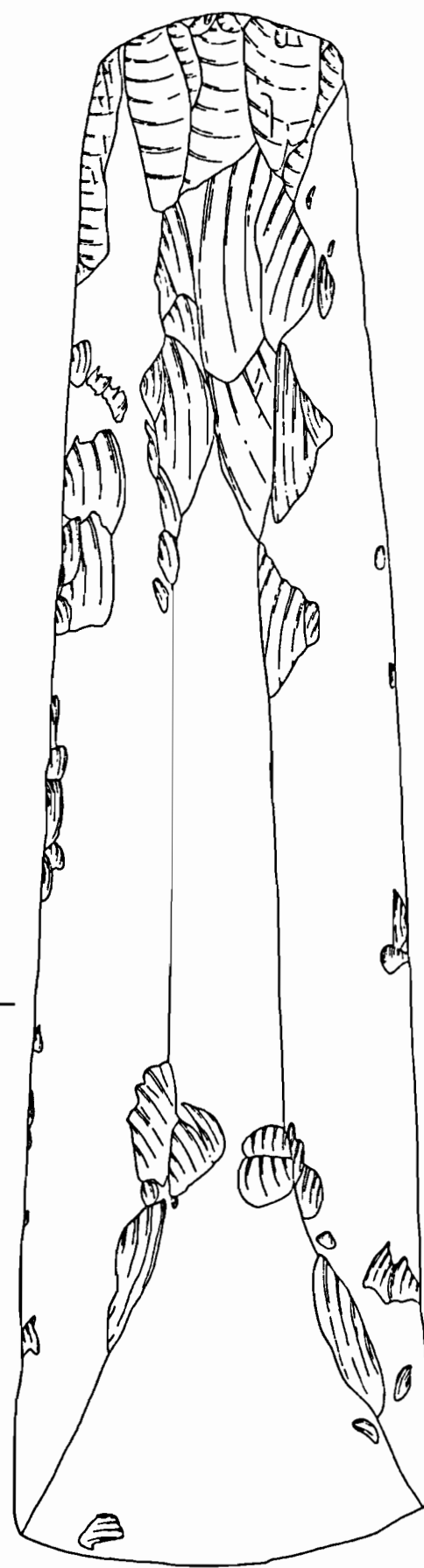
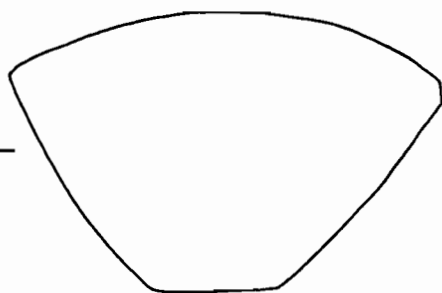
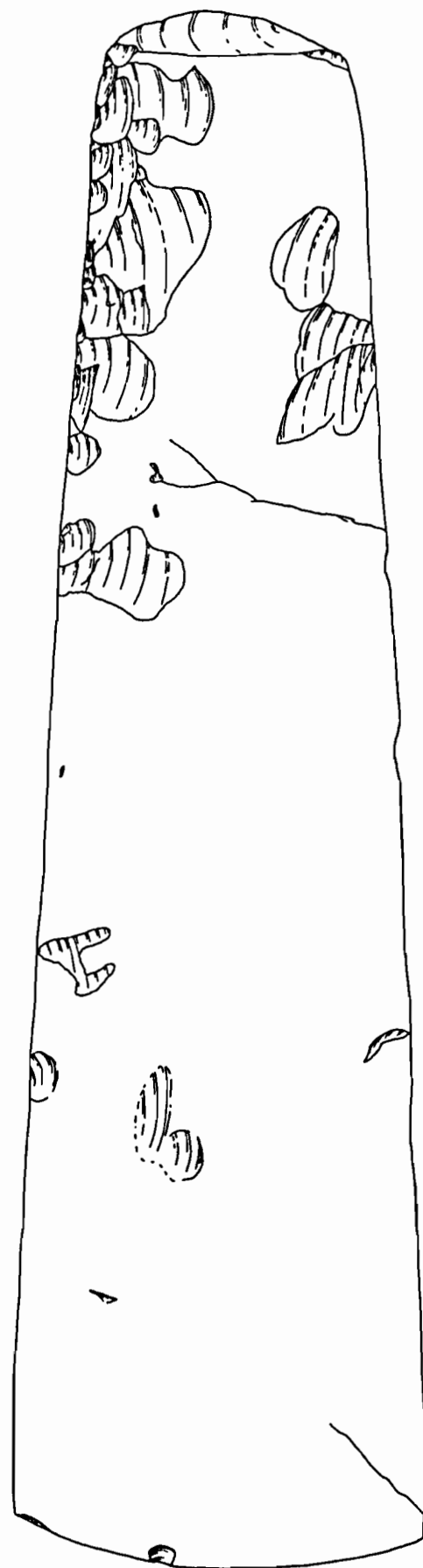
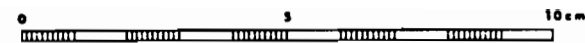
Herminette n°63 , Dépôt au Musée communal de Ua Huka.



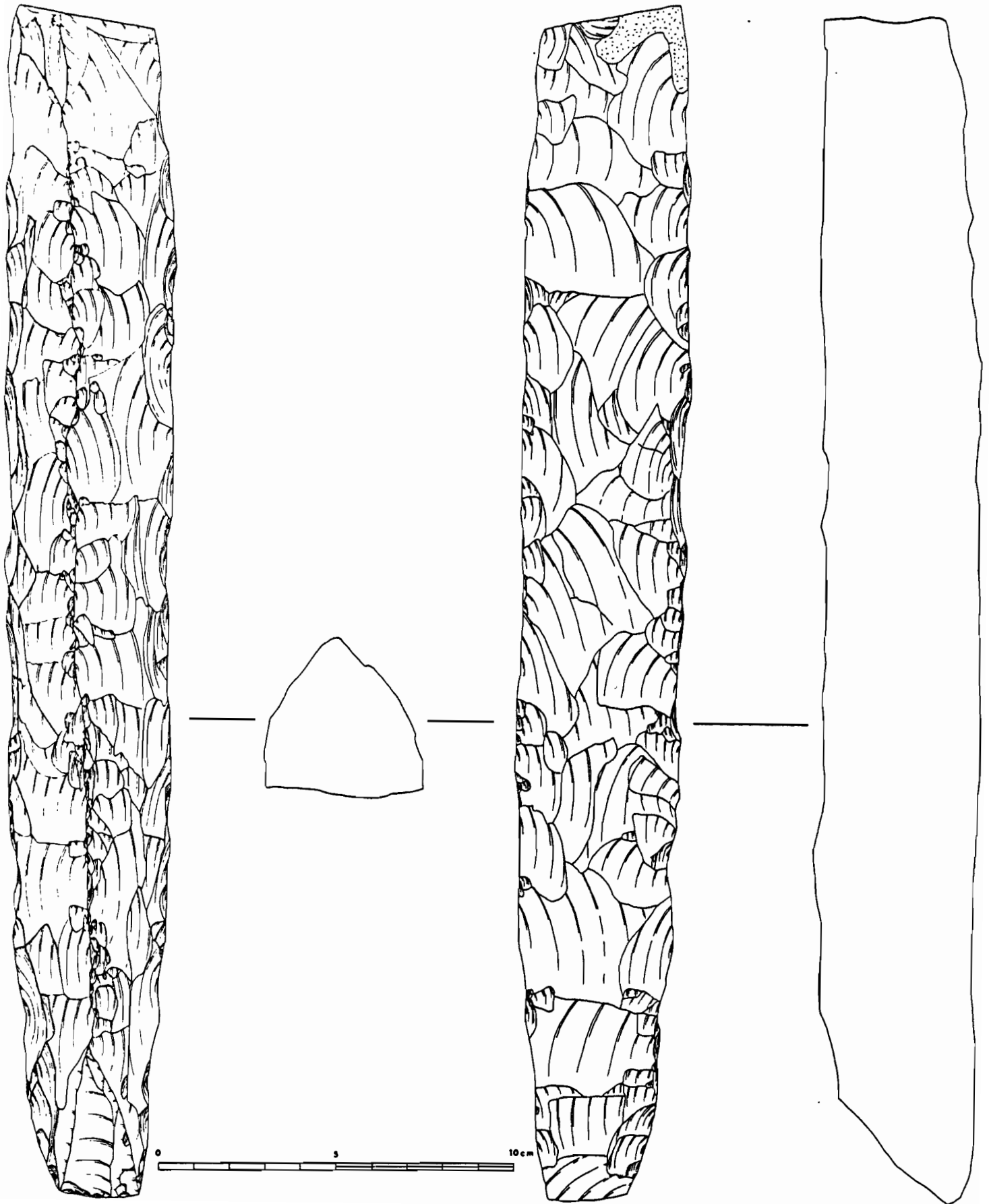


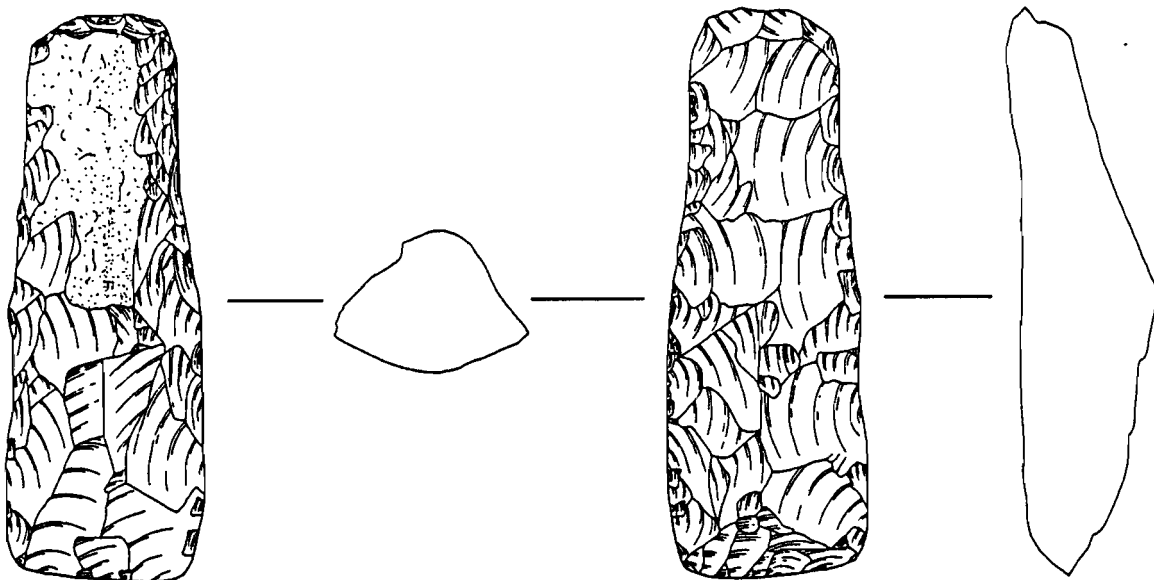
370 ter

Herminette n° 64 , Collection particulière.

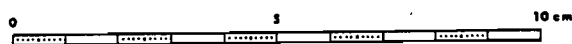


Herminette n° 65, Collection particulière.

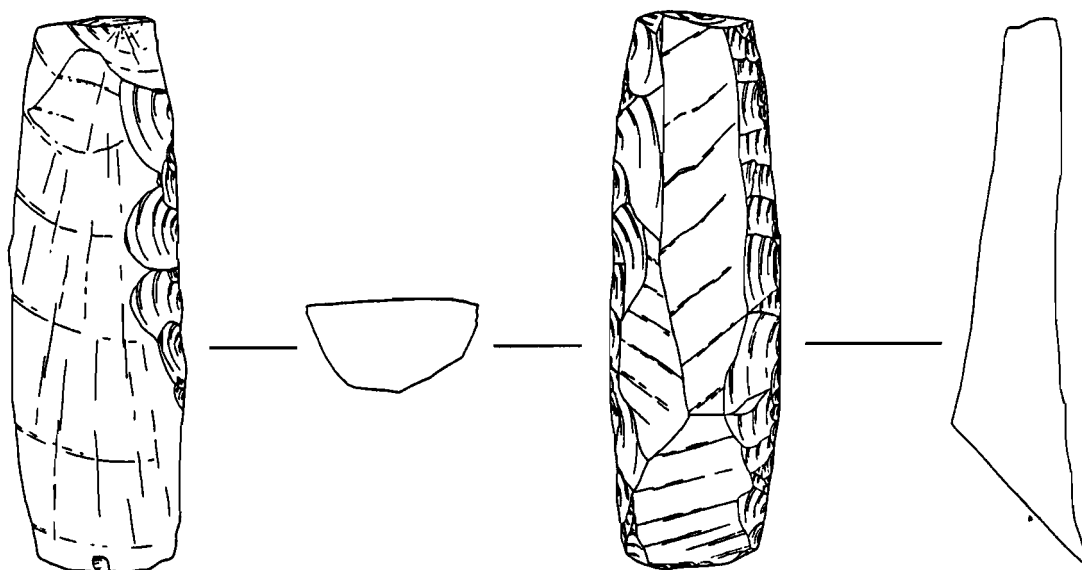


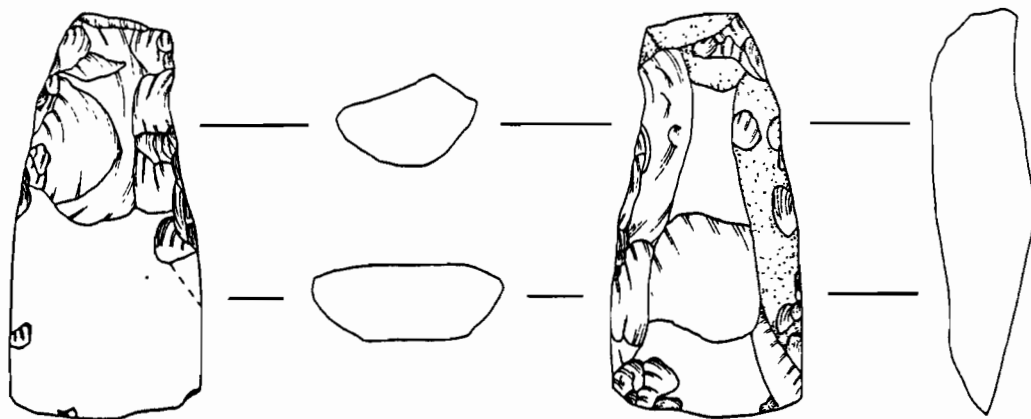


Herminette n° 66, Collection particulière.

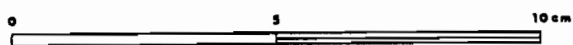


Herminette n° 67, Collection particulière.

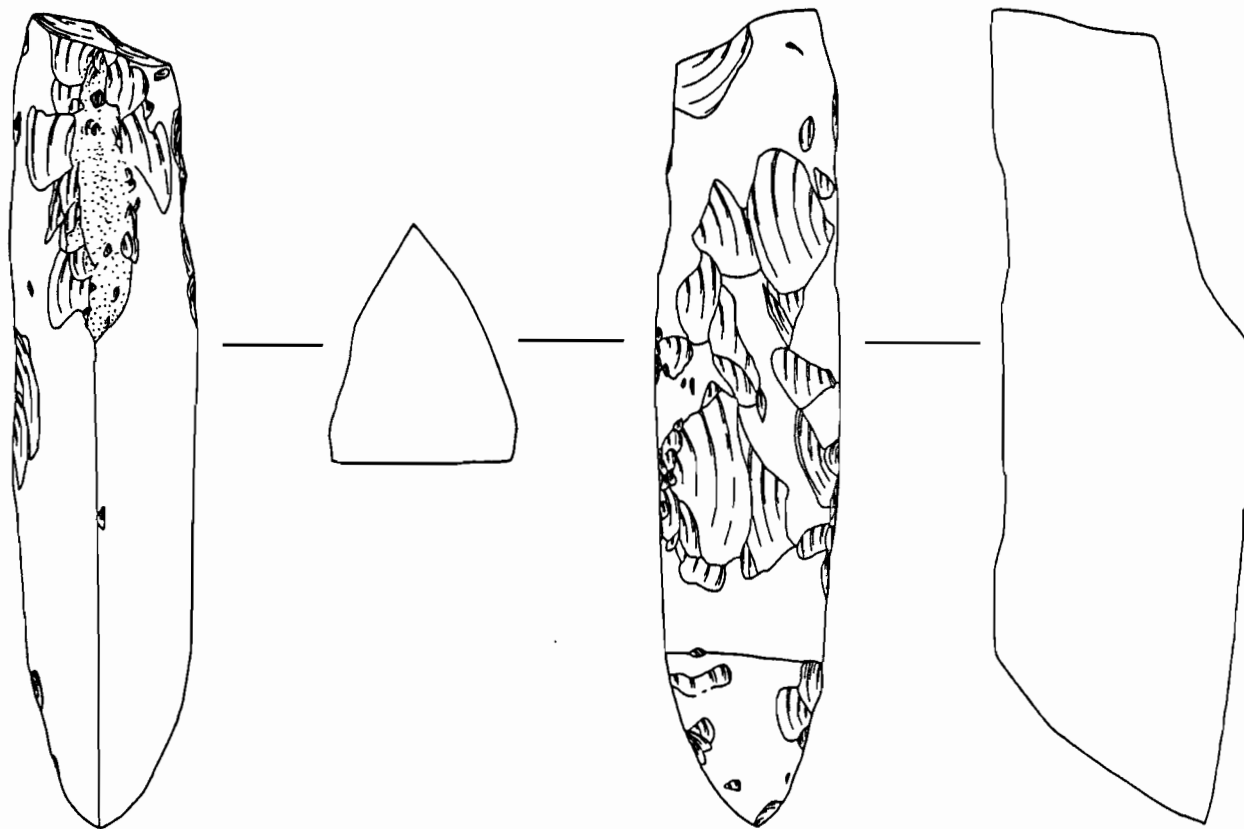


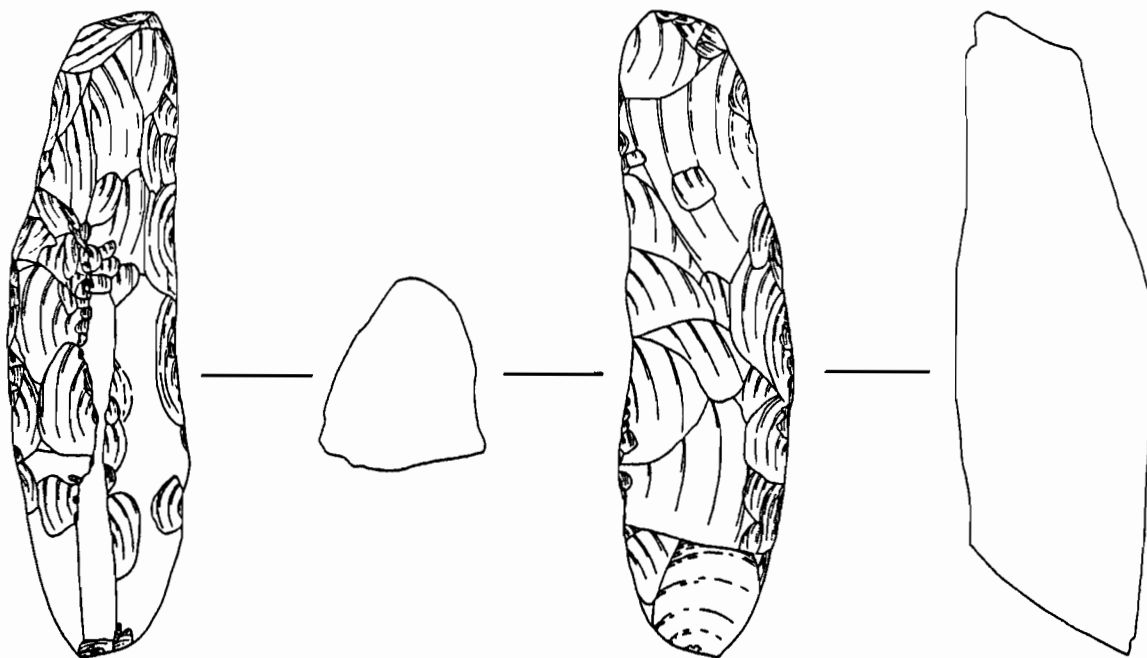


Herminette n° 68, Collection particulière.

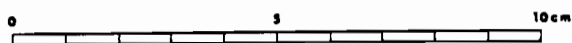


Herminette n° 69, Collection particulière.

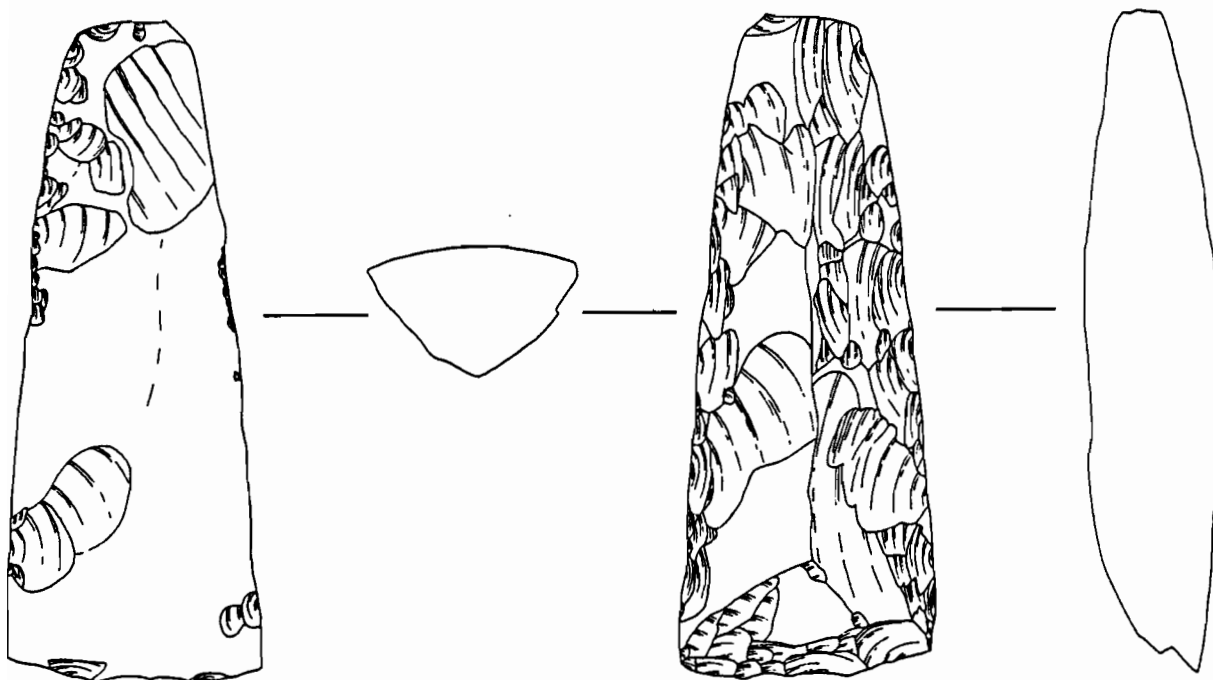


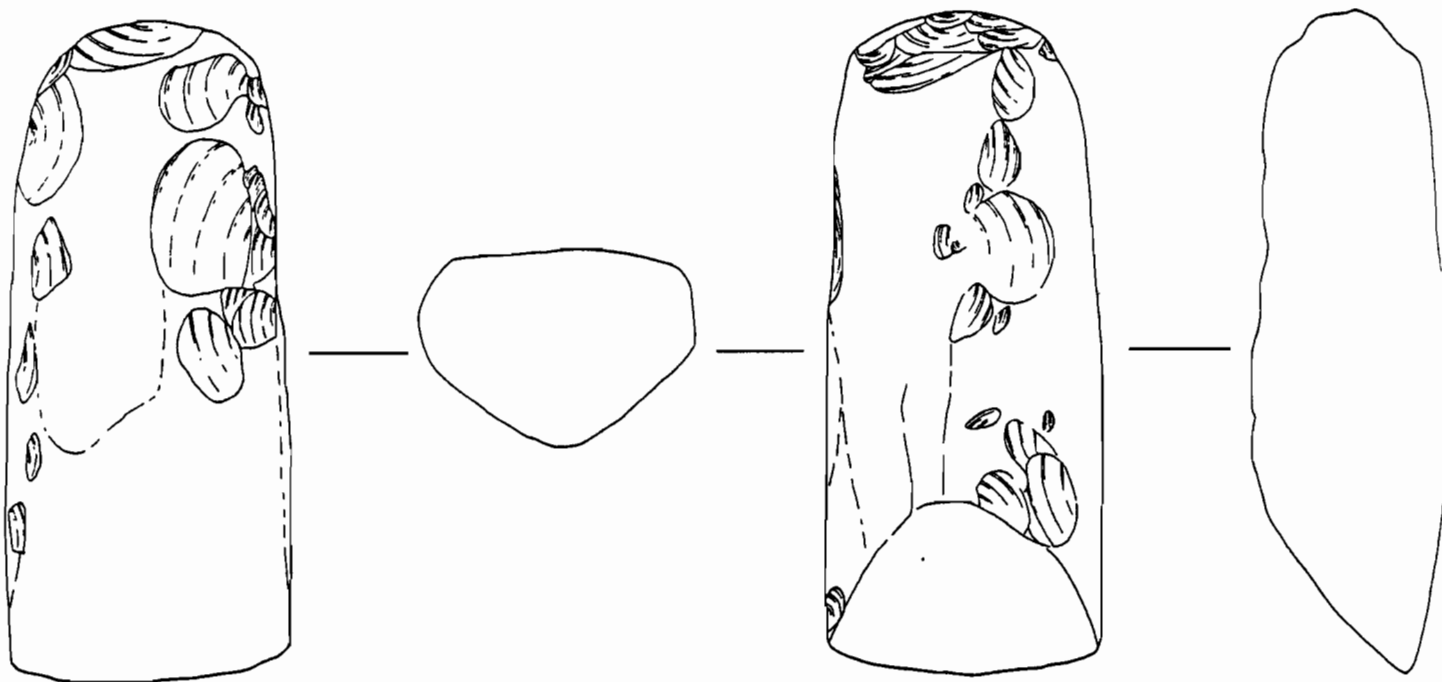


Herminette n° 70, Collection particulière.

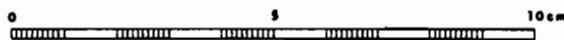


Herminette n° 71, Collection particulière.

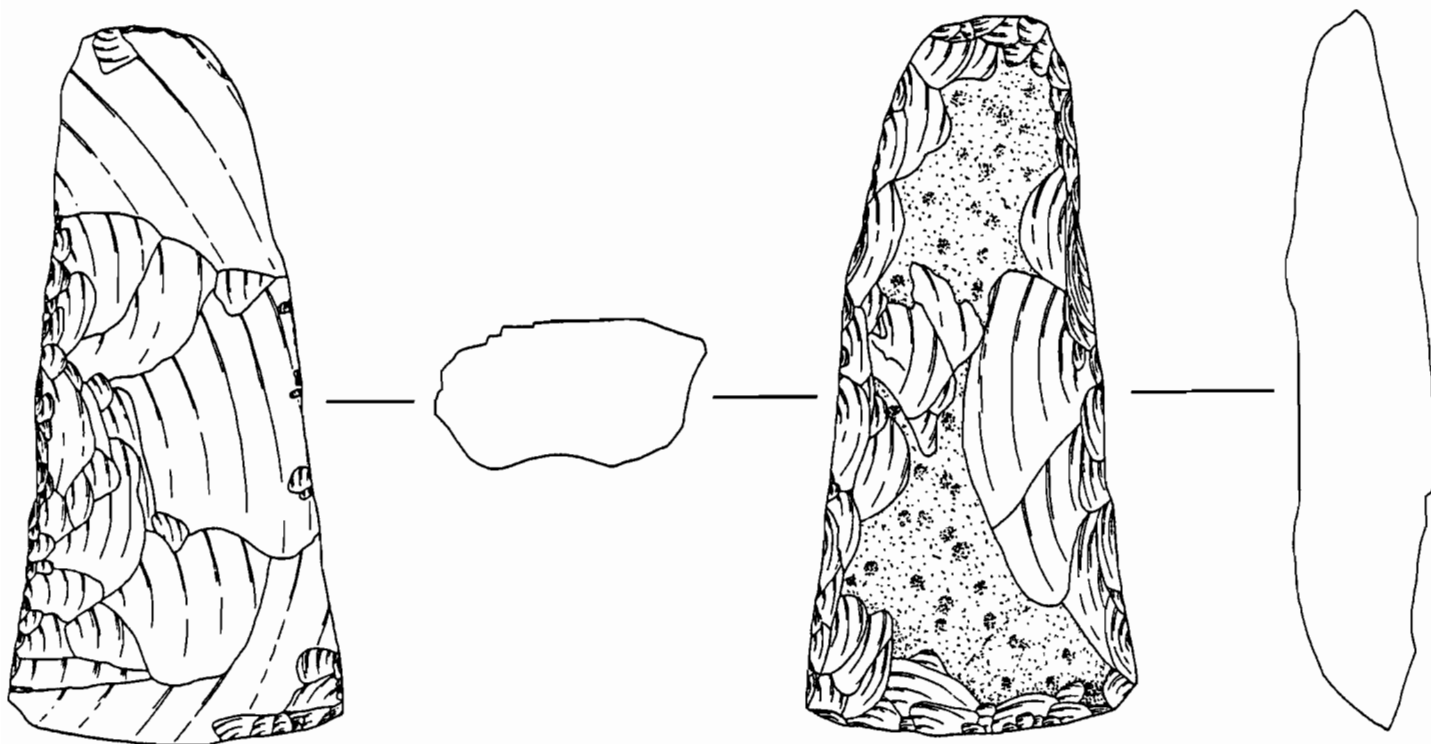


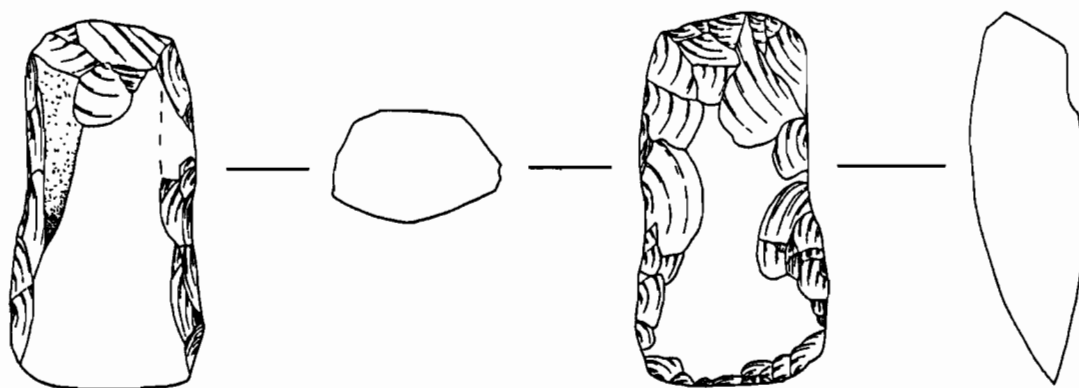


Herminette n° 72, Collection particulière.

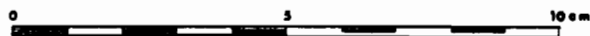


Herminette n° 73, Collection particulière.

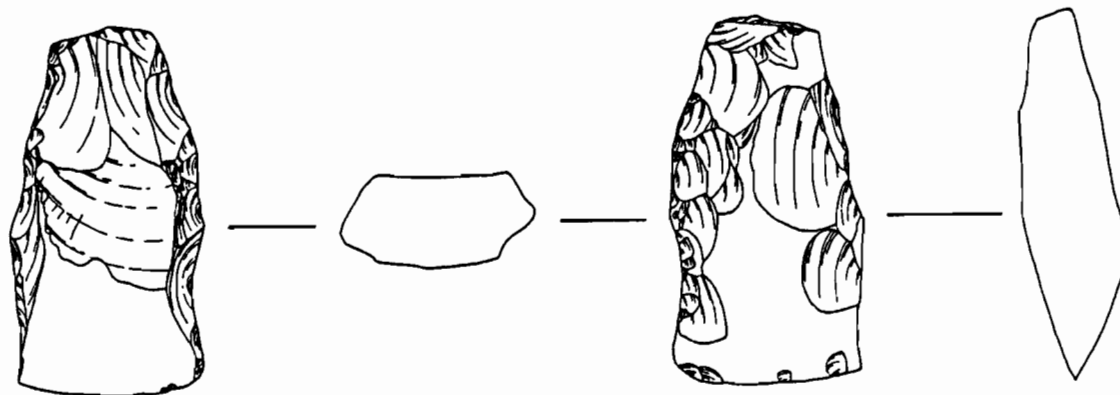




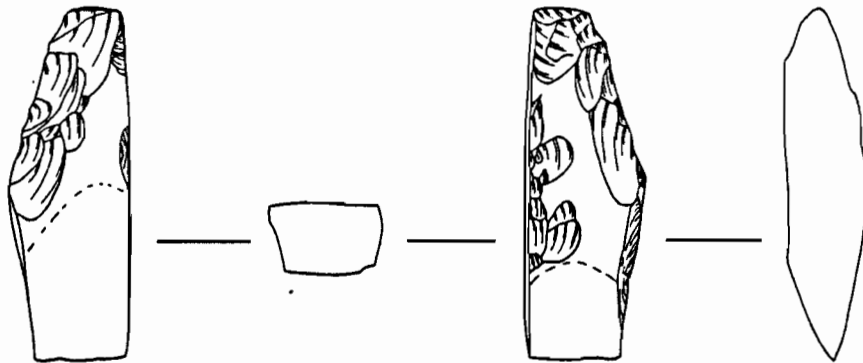
Herminette n° 74, Collection particulière.



Herminette n° 75, Collection particulière.



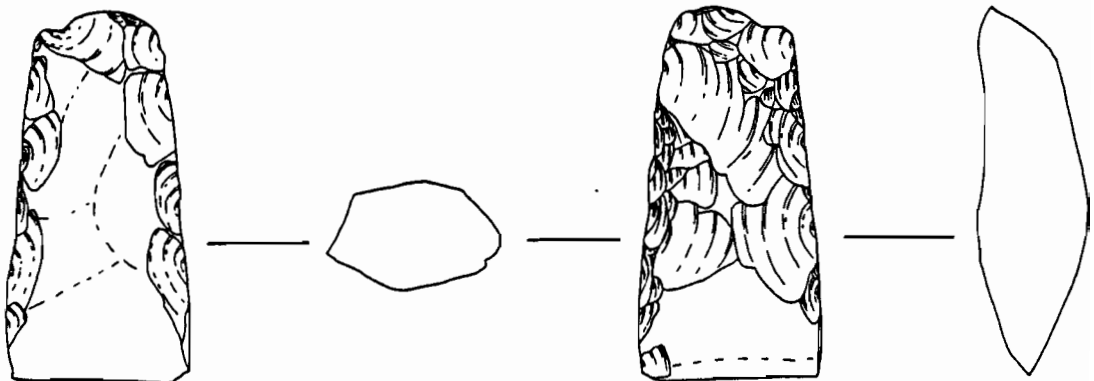


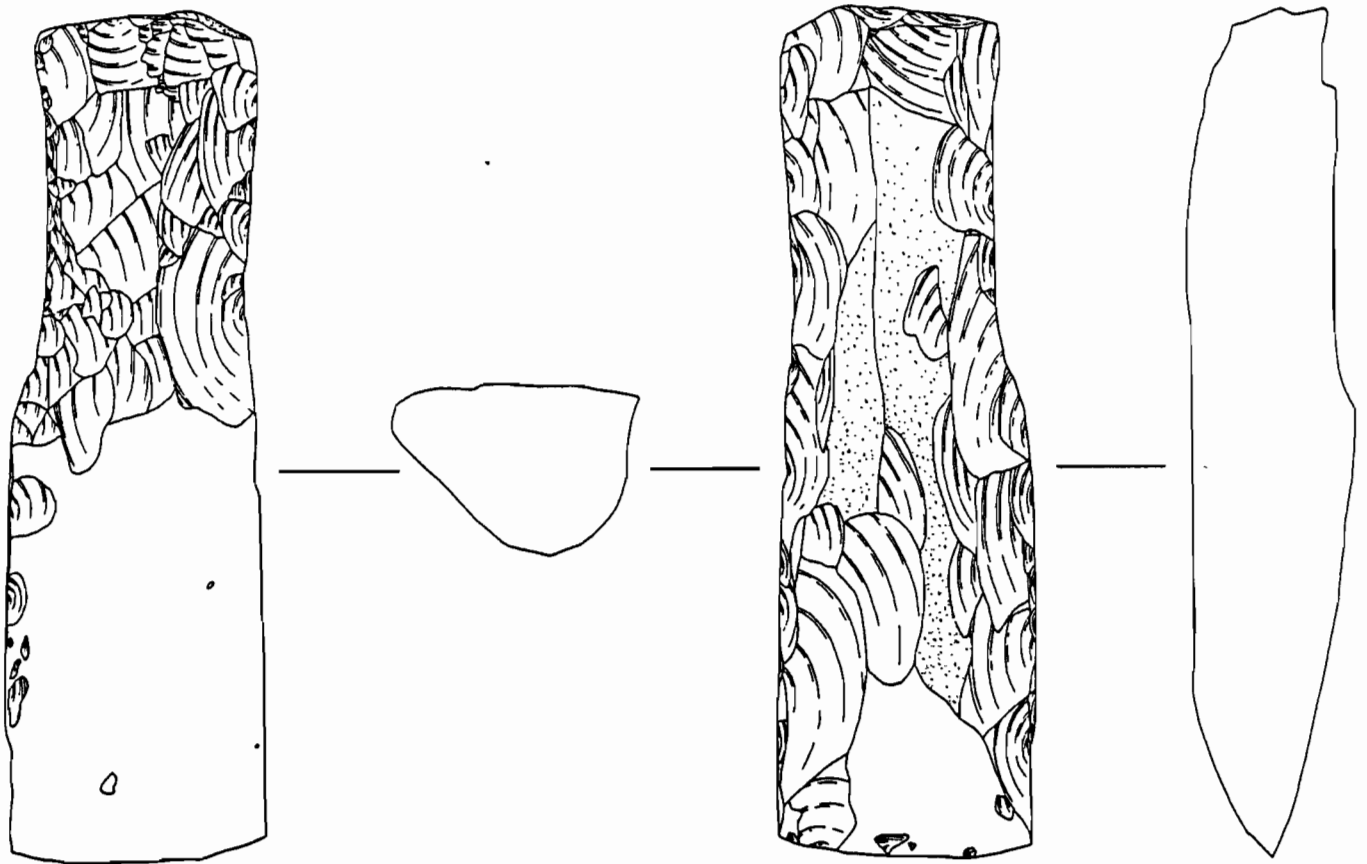


Herminette n° 76, Collection particulière.

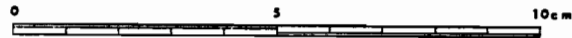


Herminette n° 77, Collection particulière.

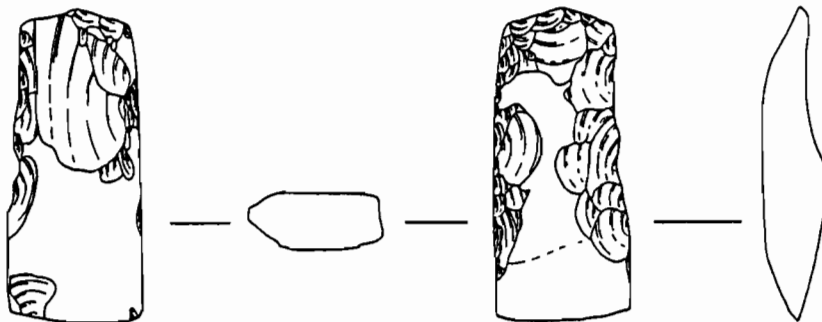


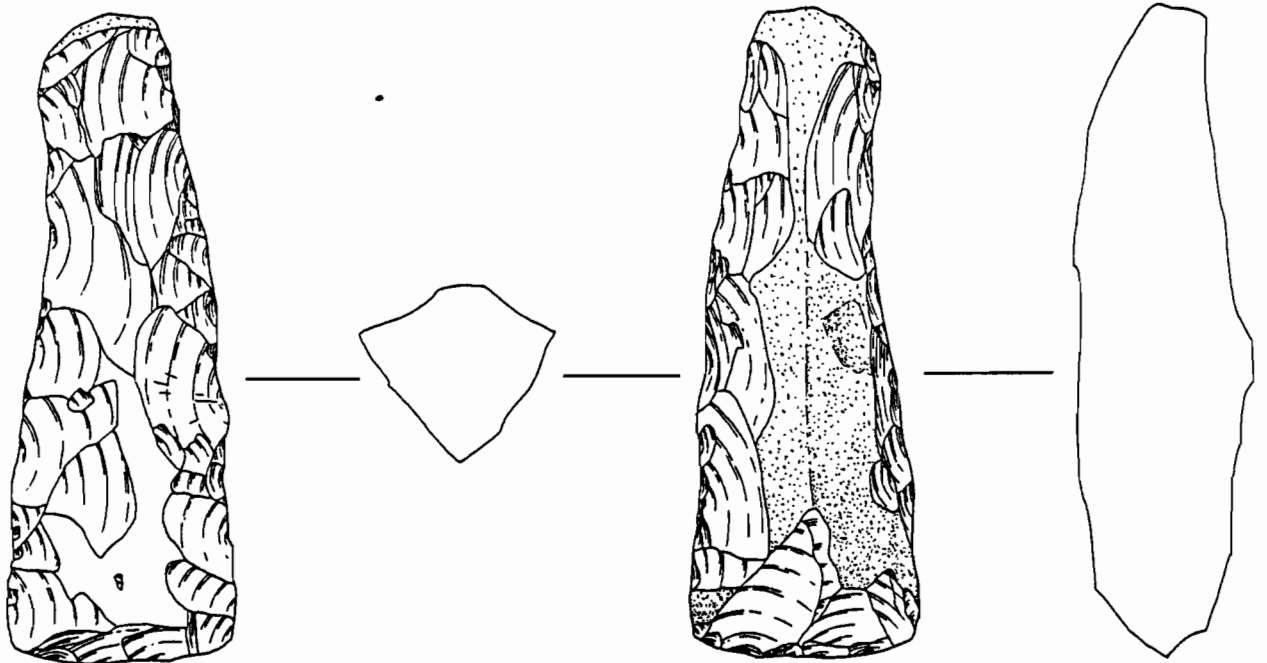


Herminette n° 78, Collection particulière.

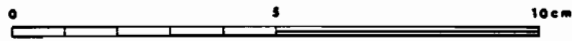


Herminette n° 79, Collection particulière.

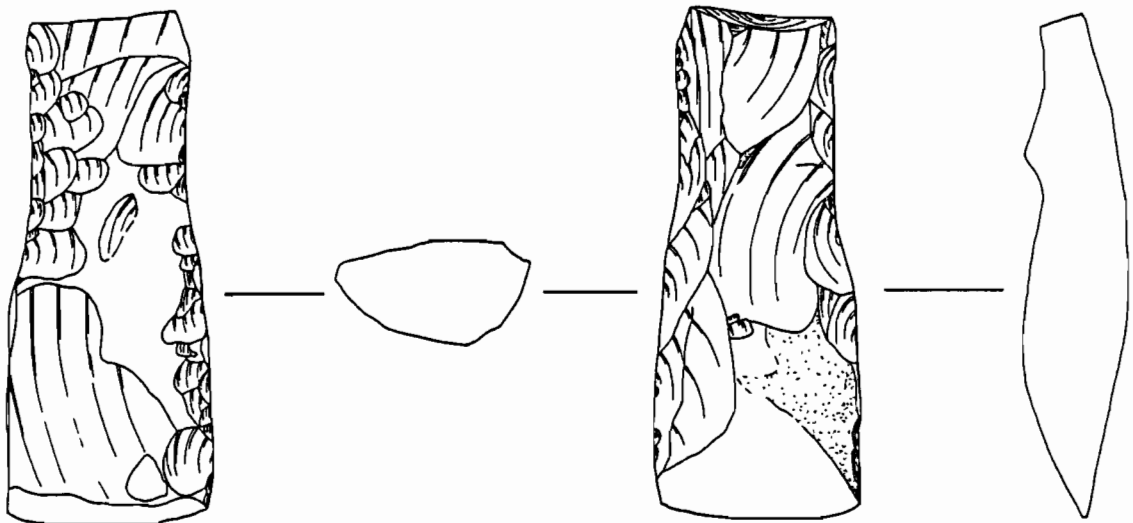


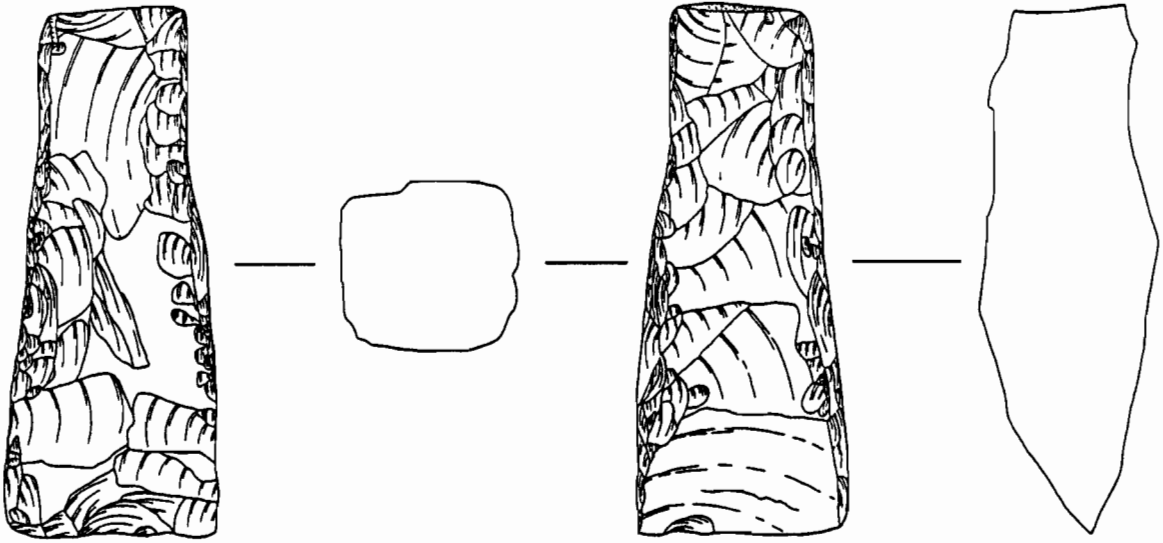


Herminette n° 80, Collection particulière.

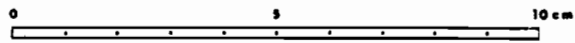


Herminette n° 81, Collection particulière.

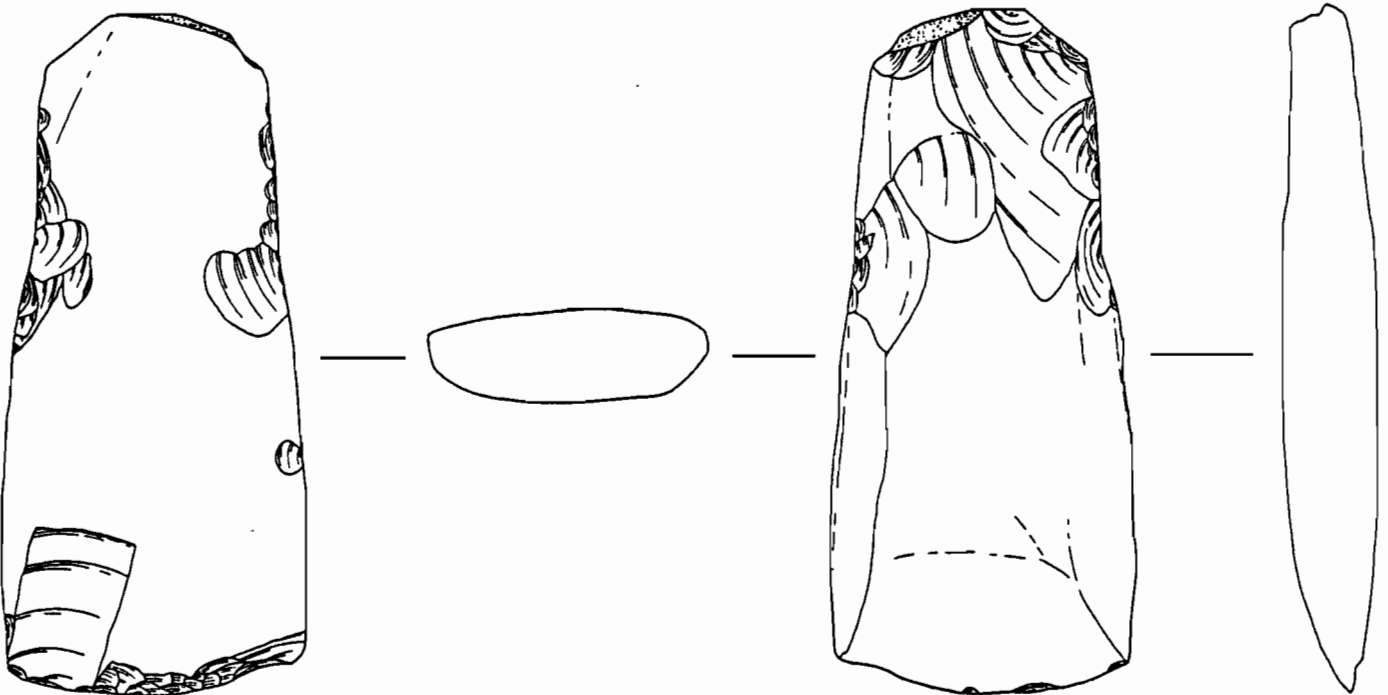


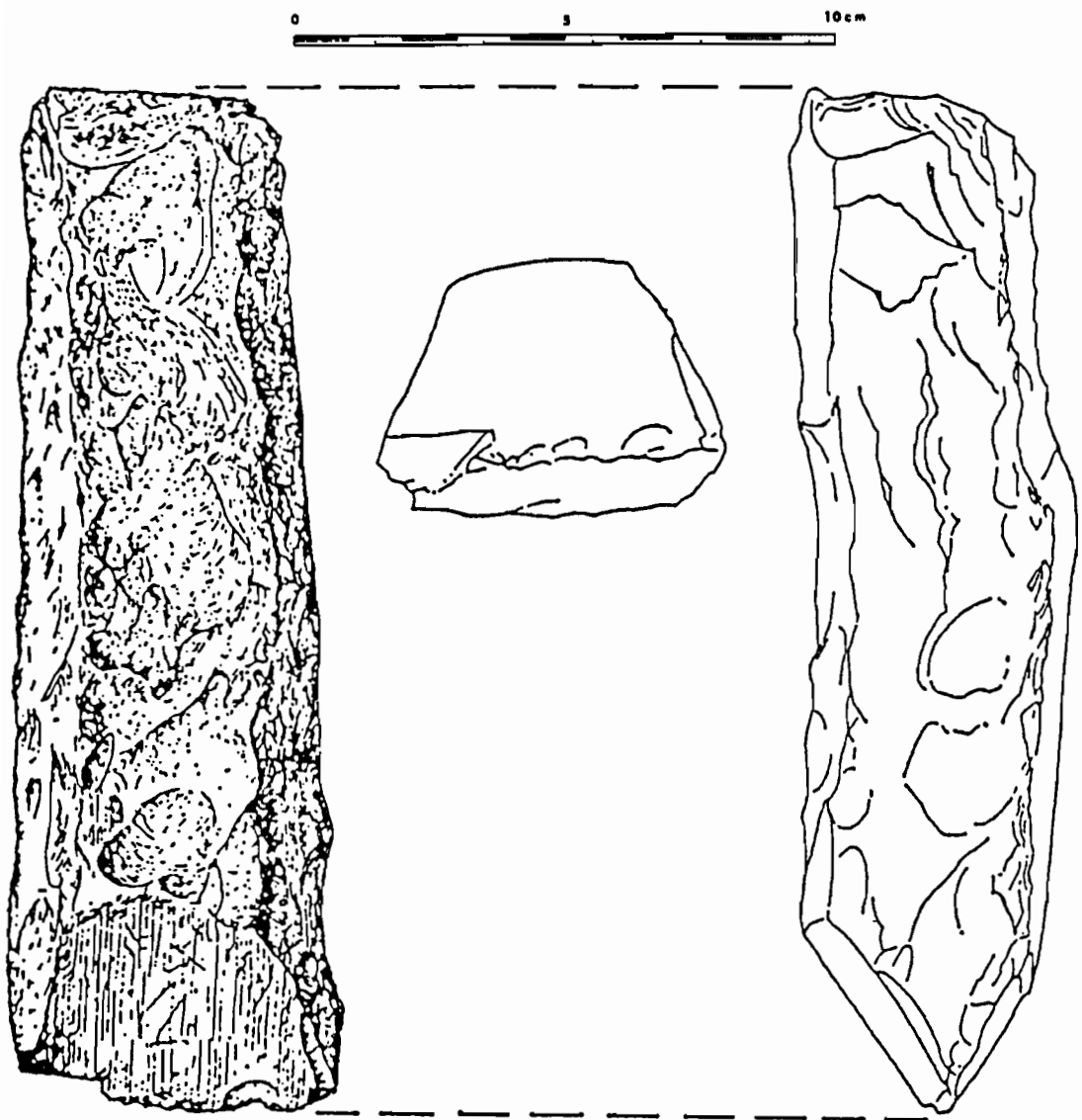


Herminette n° 82, Collection particulière.

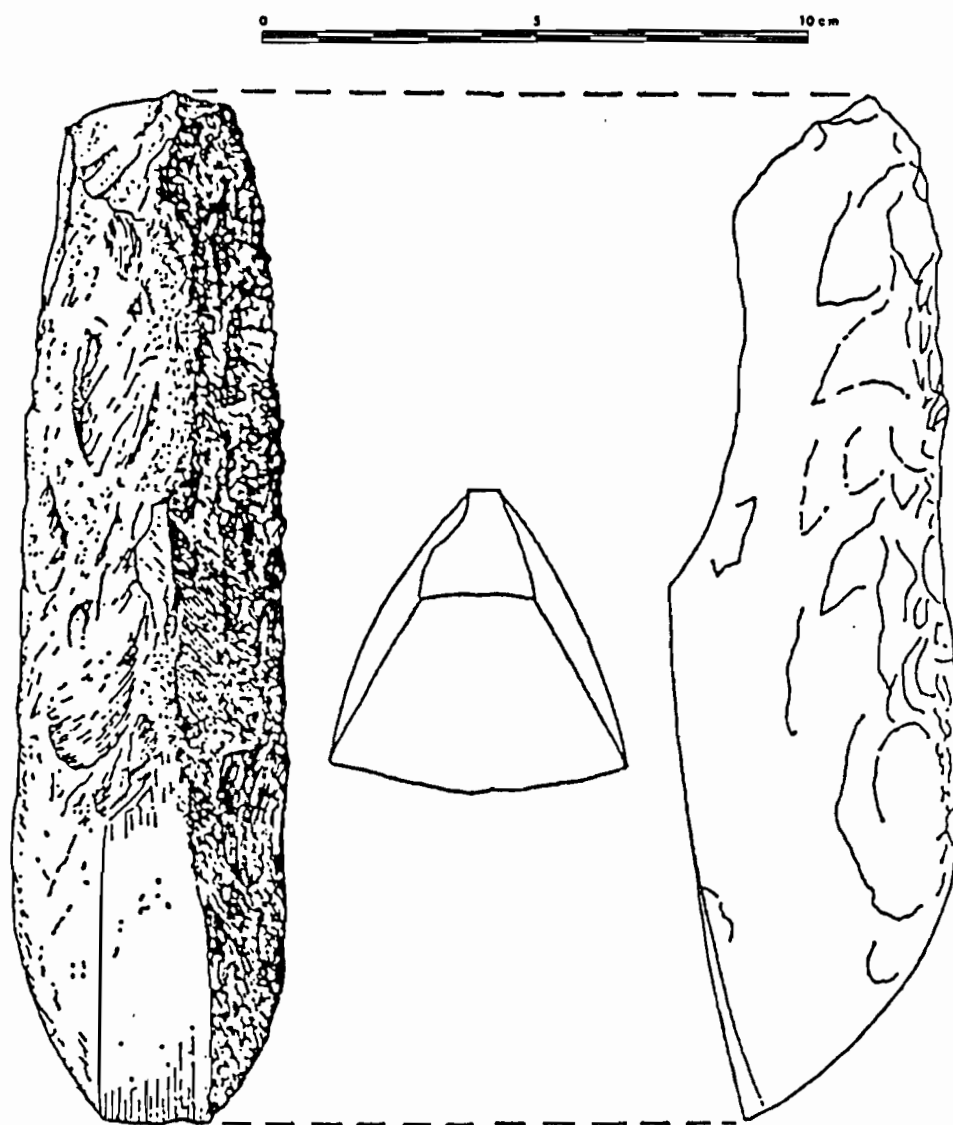


Herminette n° 83, Collection particulière.

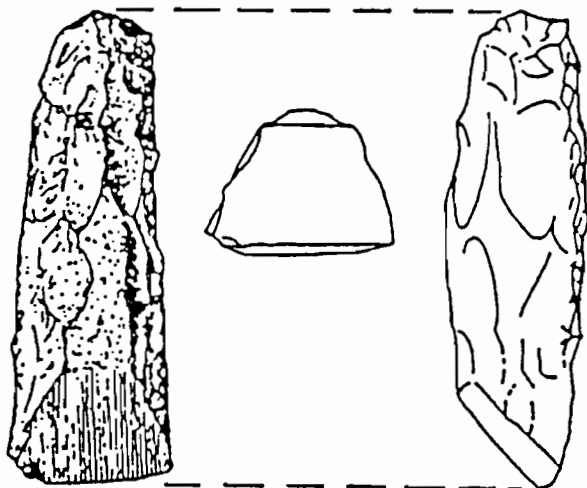




Herminette n° 84, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.



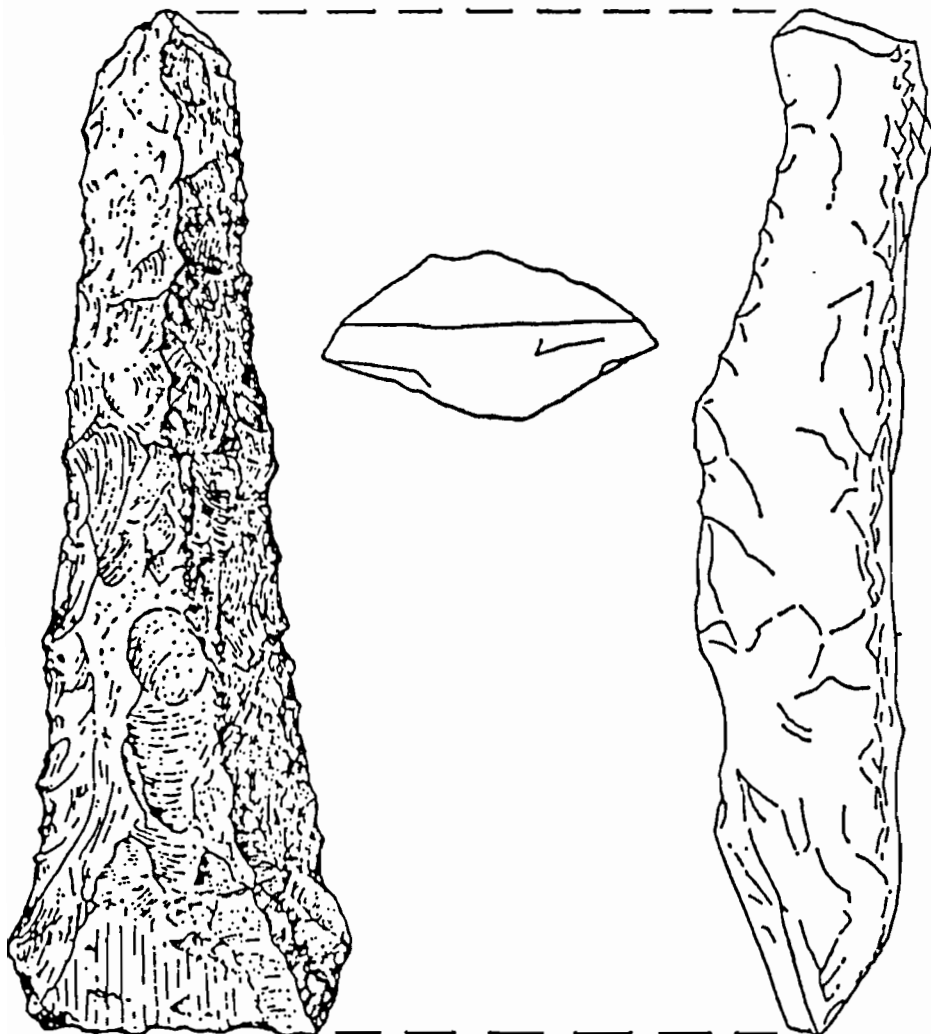
Herminette n° 85, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.

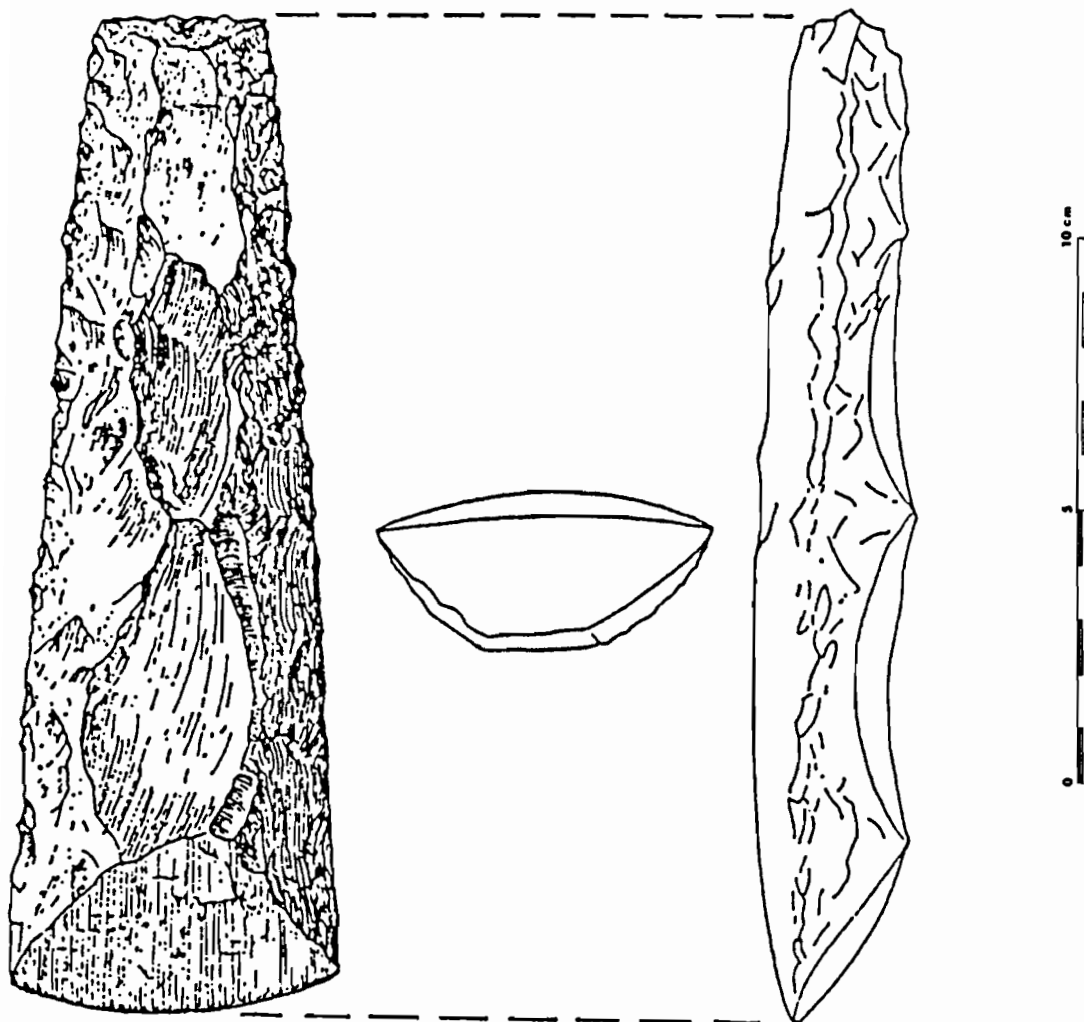


Herminette n° 86, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.

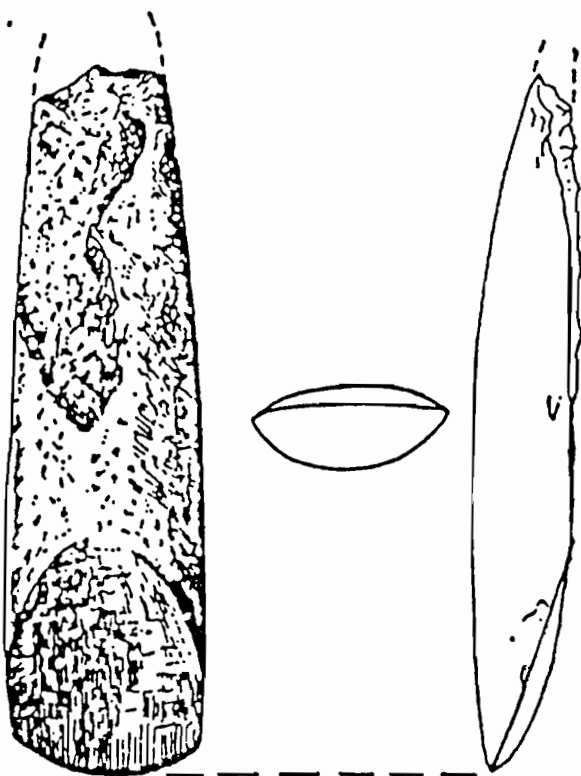


Herminette n° 87, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.



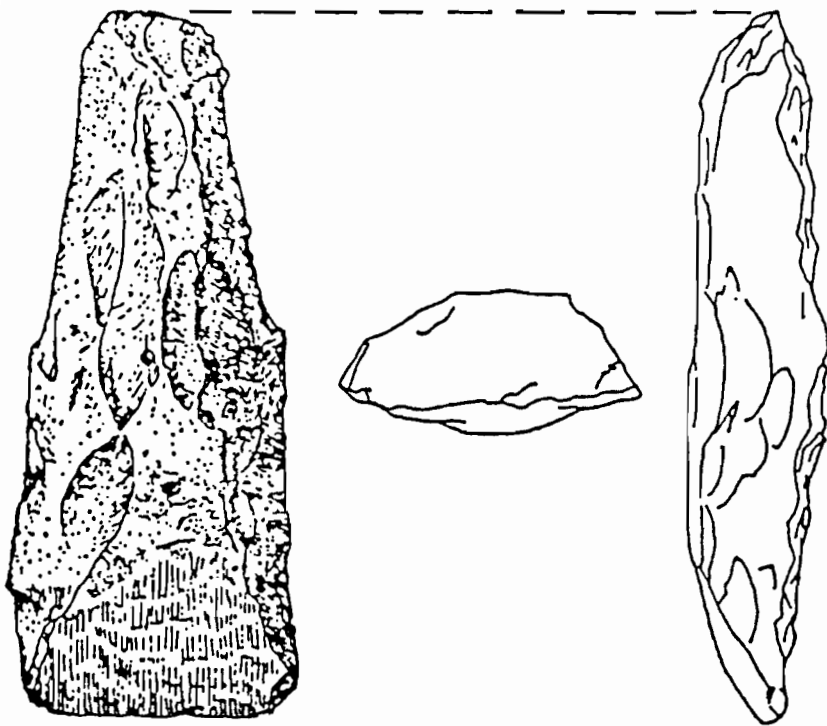


Herminette n° 88, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.

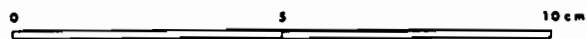
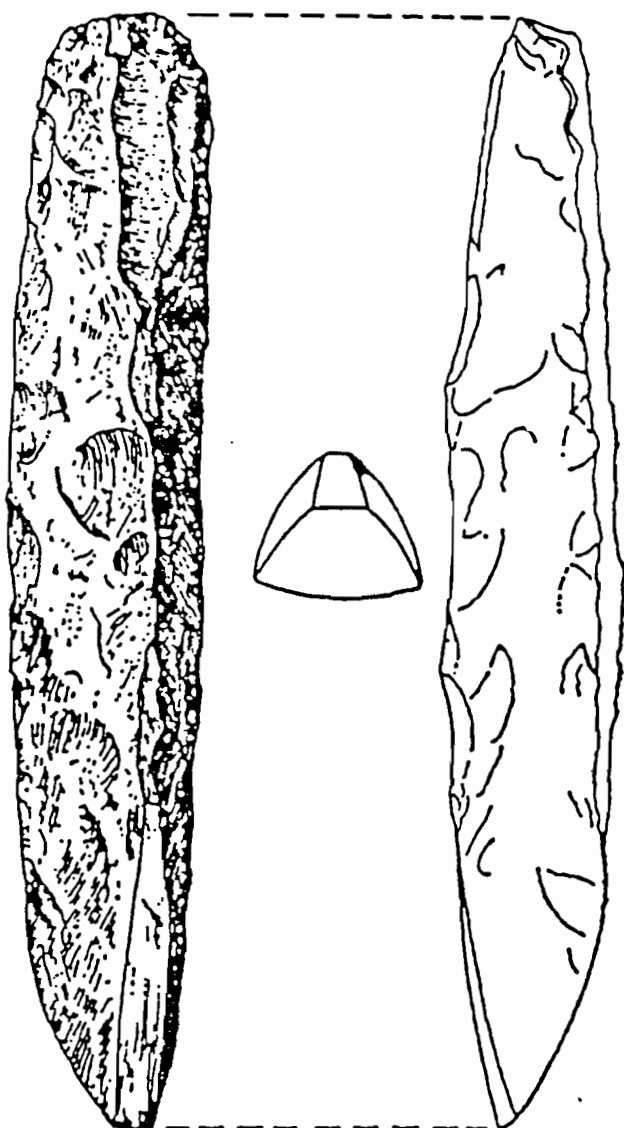


Herminette n° 89,  
d'après R.C. Suggs,  
1961, p. 108.

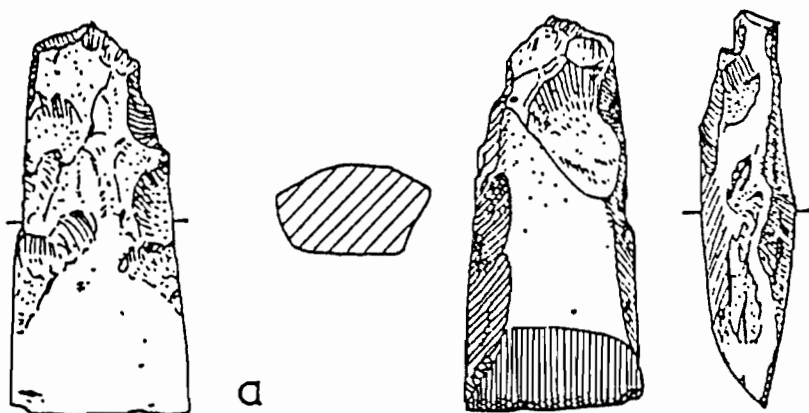




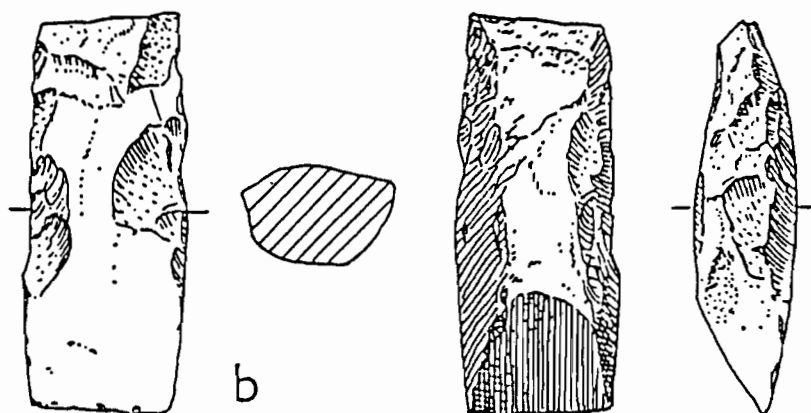
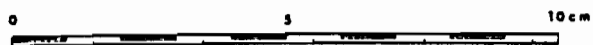
Herminette n° 90, d'après R.C. Suggs, 1961, p. 108.



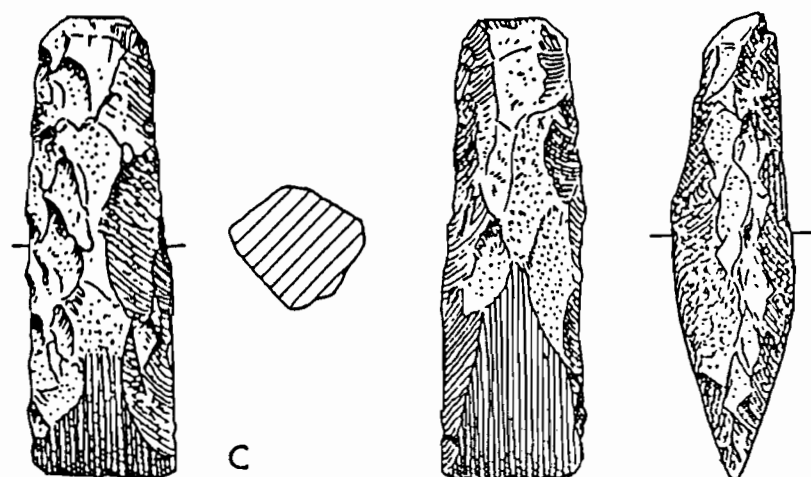
Herminette n° 91  
d'après R.C. Suggs,  
1961, p. 108.



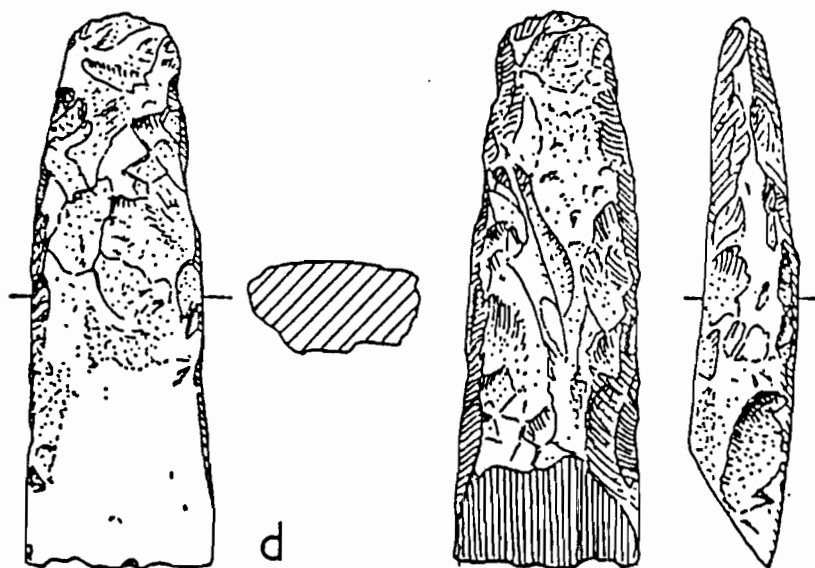
Herminette n° 92, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.



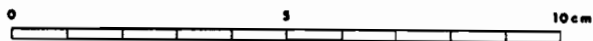
Herminette n° 93, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.



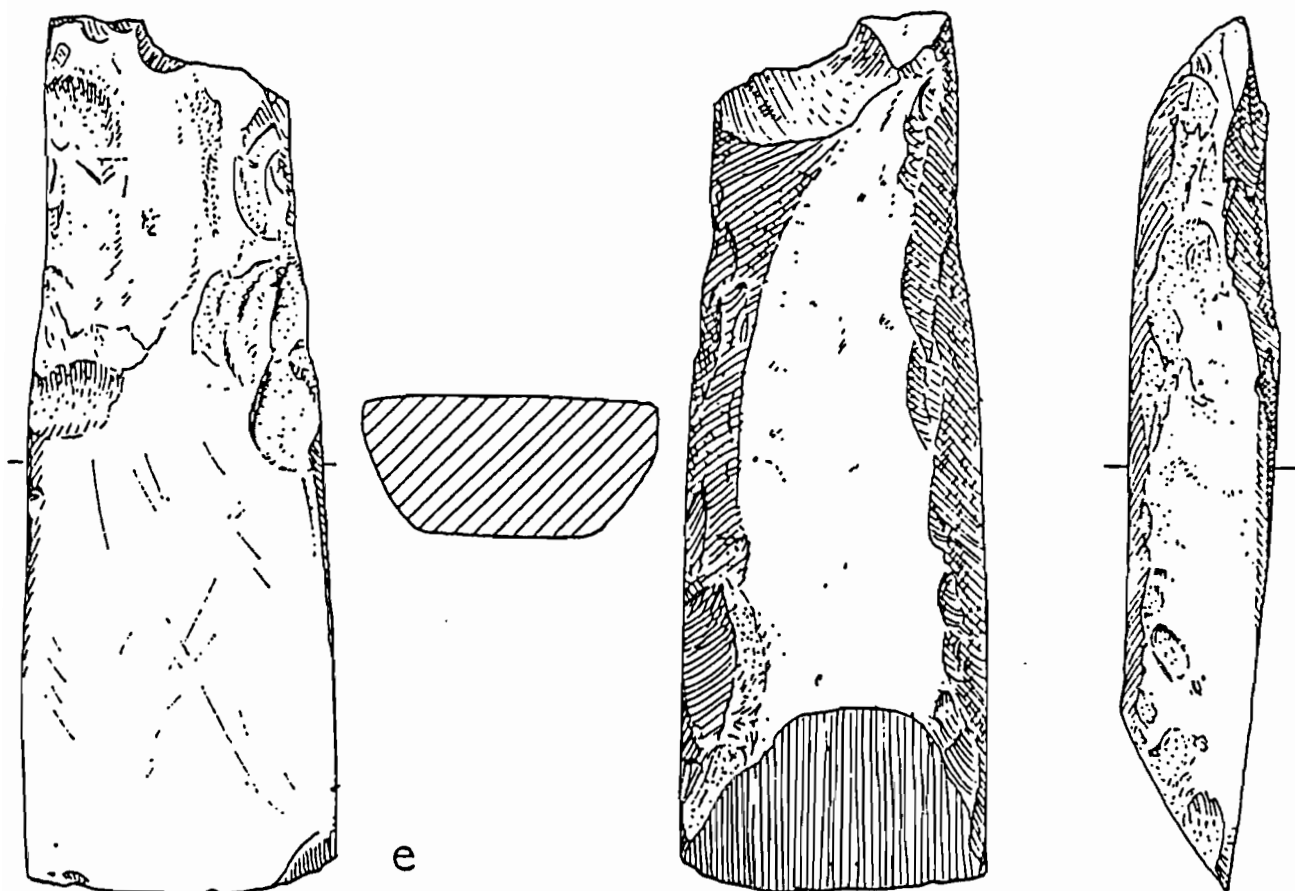
Herminette n° 94, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.

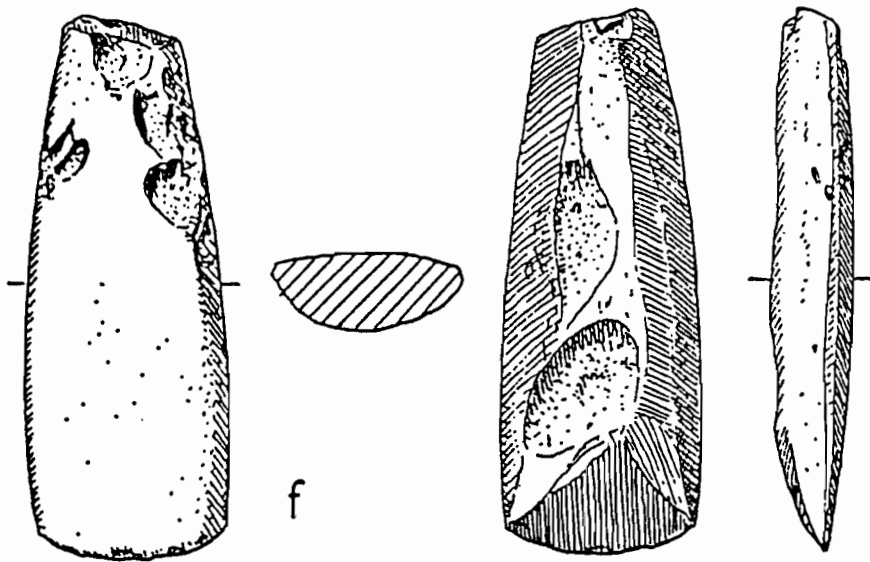


Herminette n° 95, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.

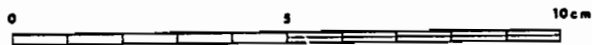


Herminette n° 96, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.

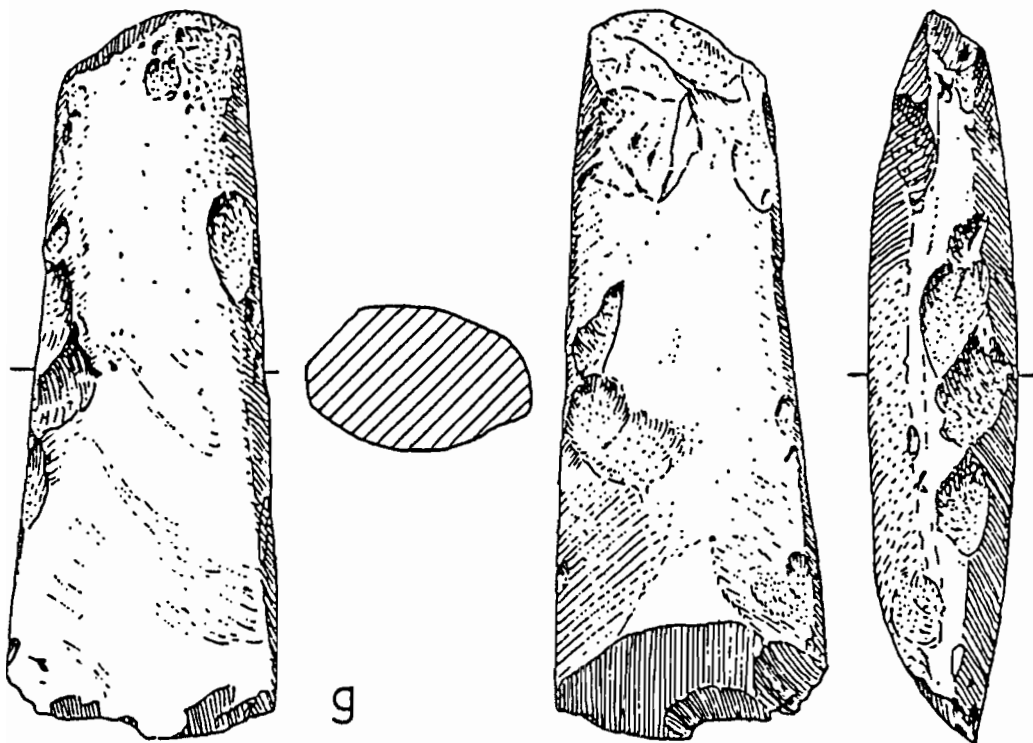


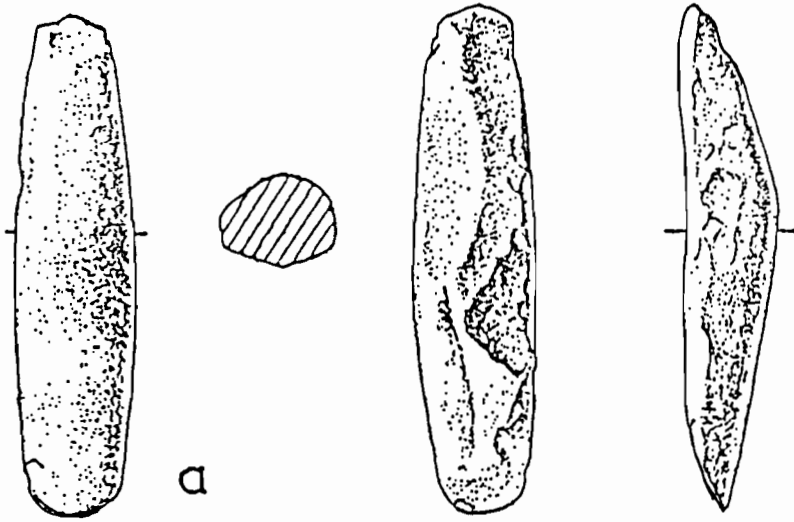


Herminette n° 97, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.



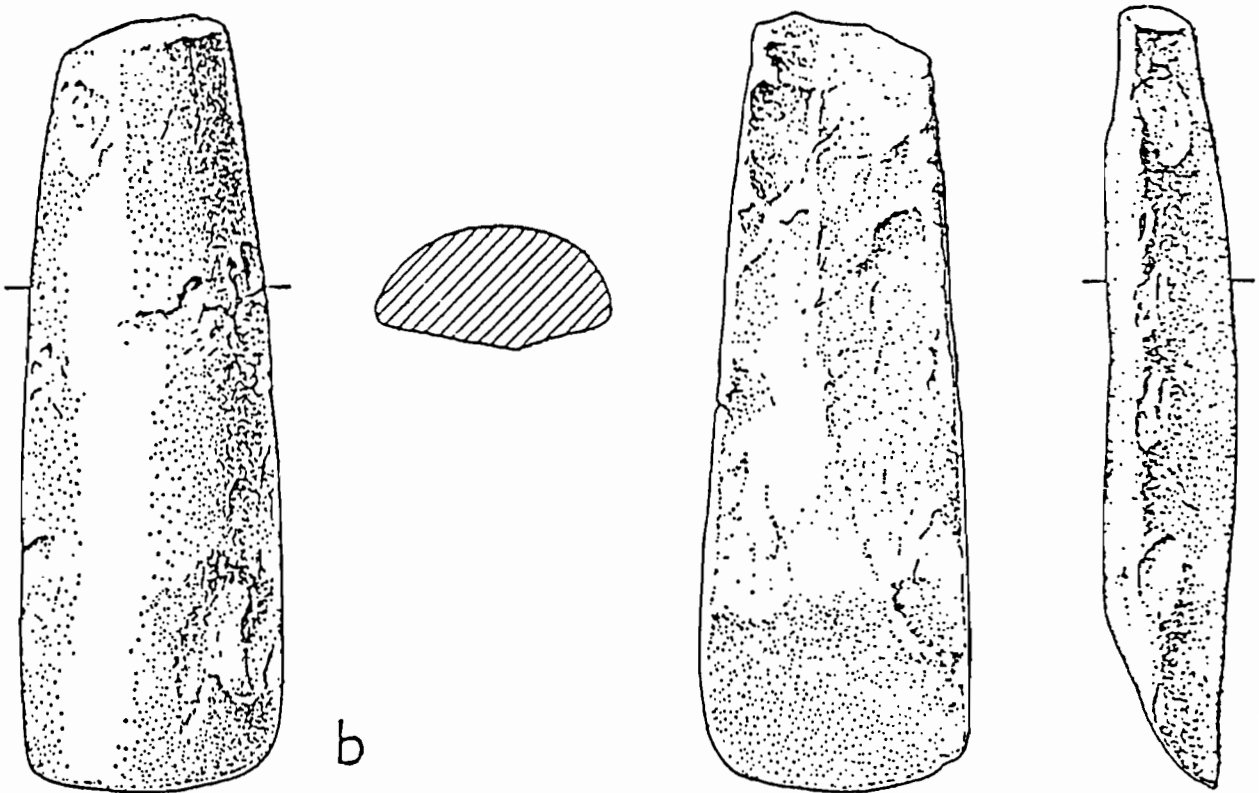
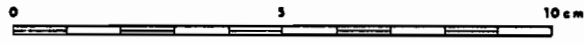
Herminette n° 98, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 252.





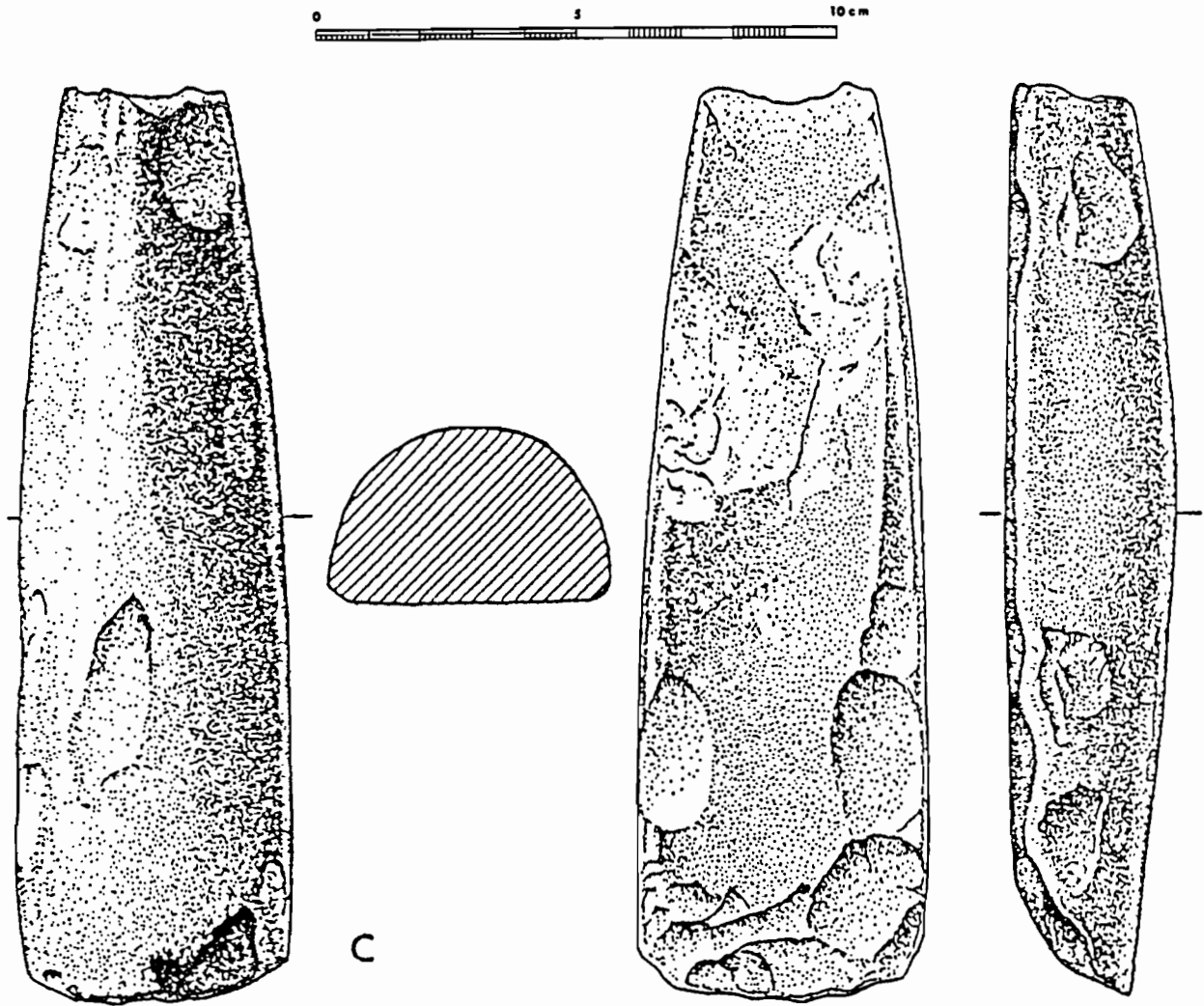
a

Herminette n° 99, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.

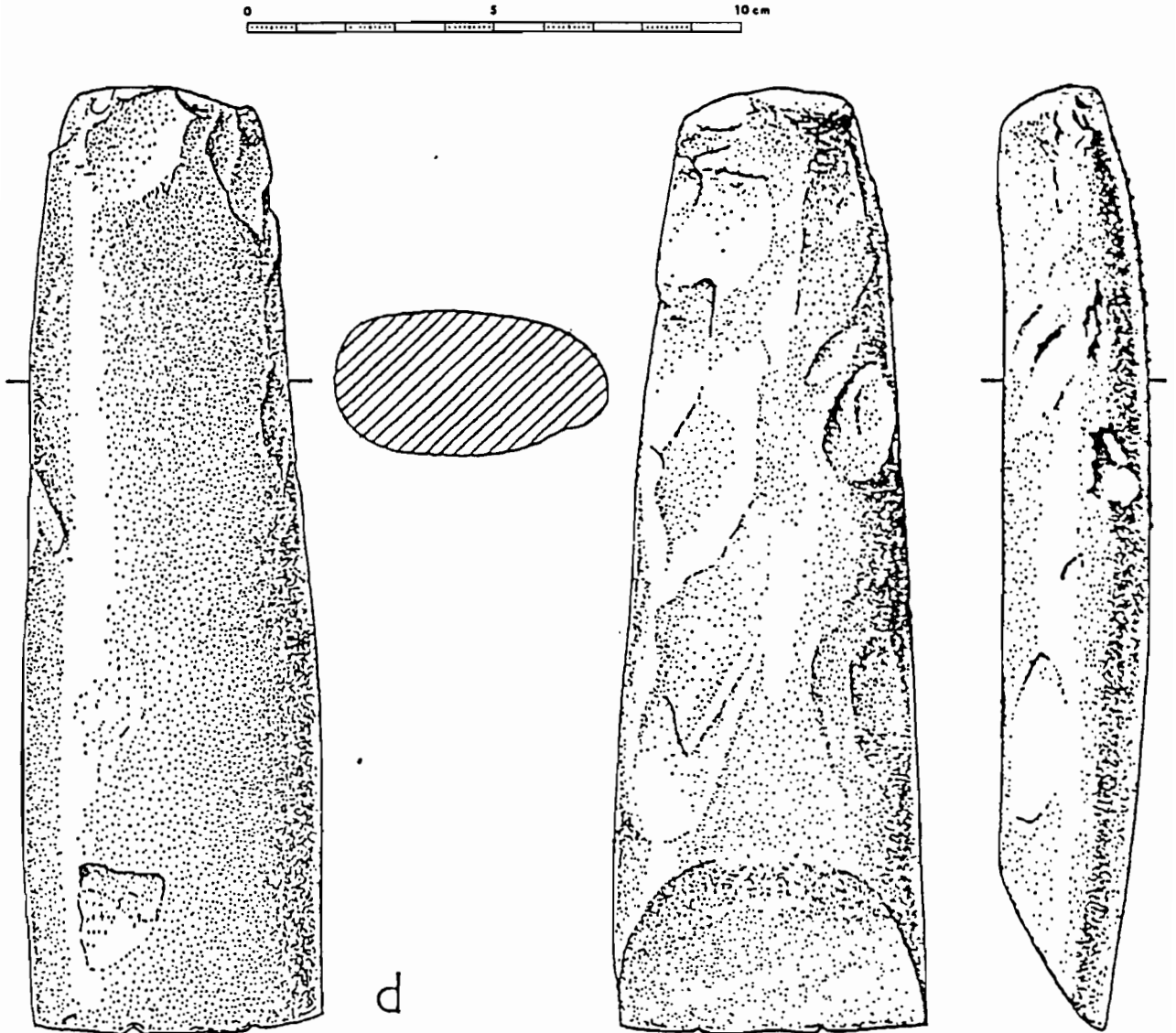


b

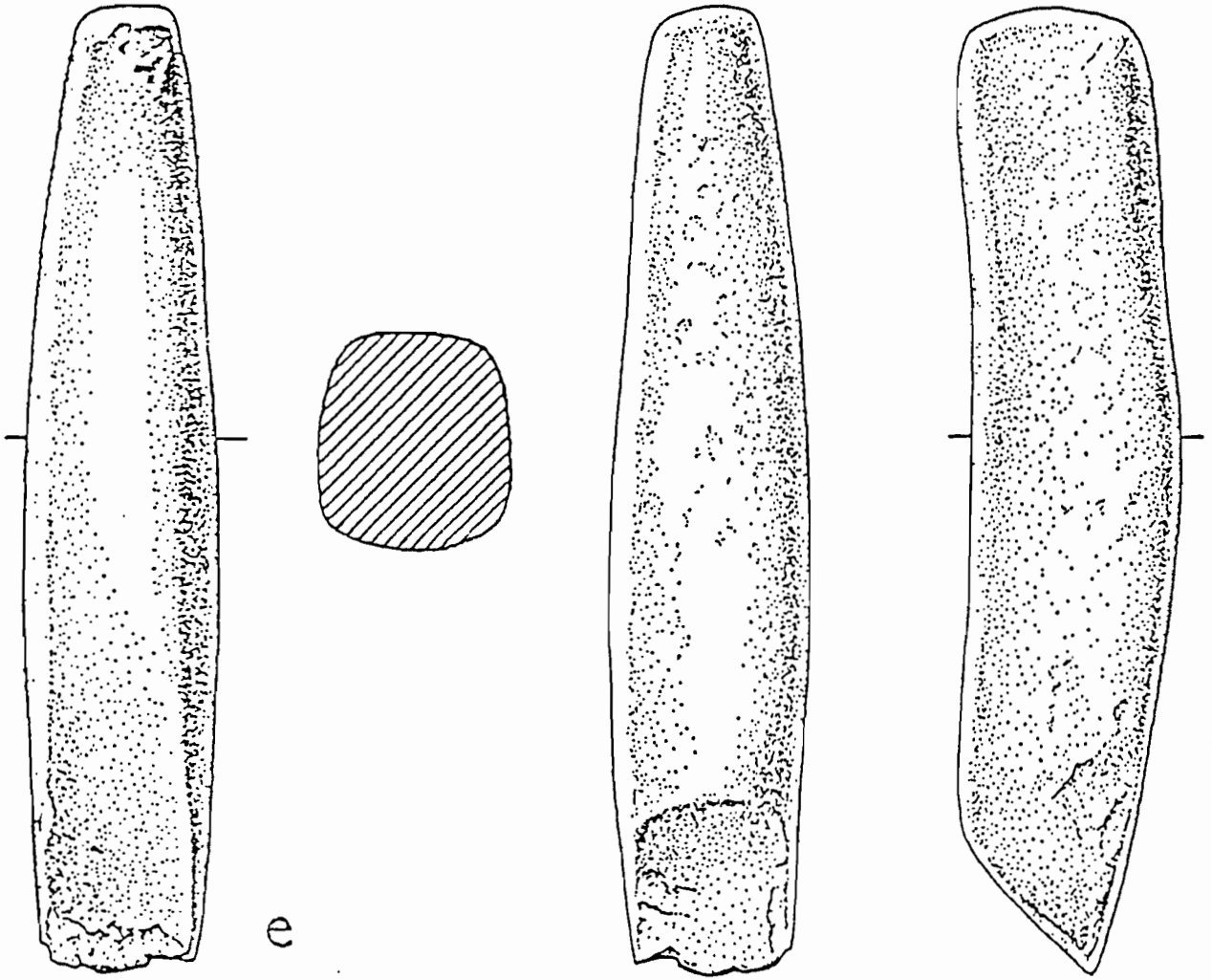
Herminette n° 100, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.



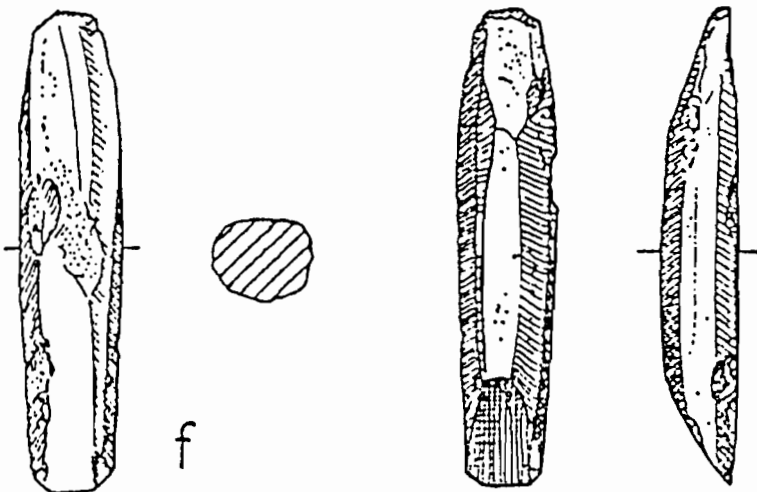
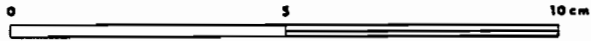
Herminette n°101, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.



Herminette n°102, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.

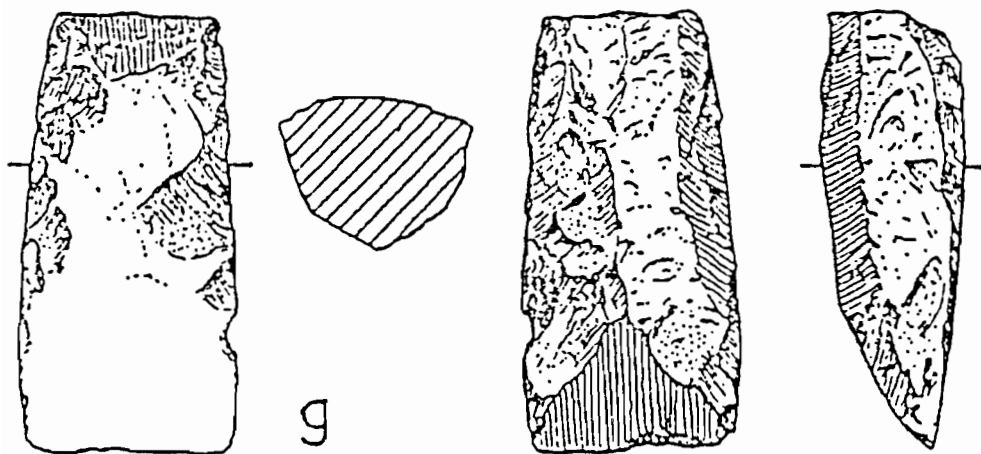


Herminette n°103, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.

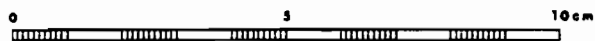


Herminette n° 104  
d'après G. Figueroa et  
E. Sanchez 1965, p. 253.

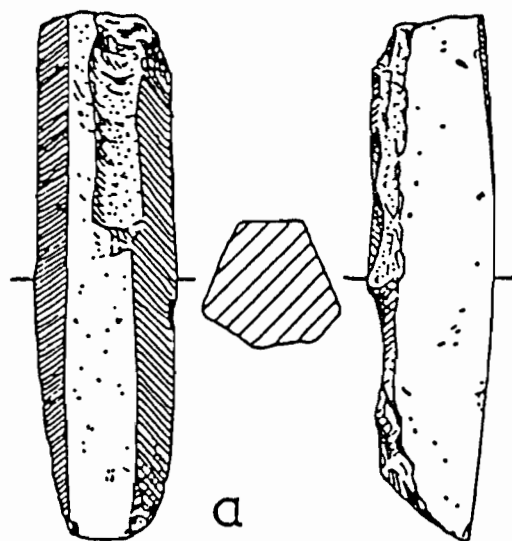


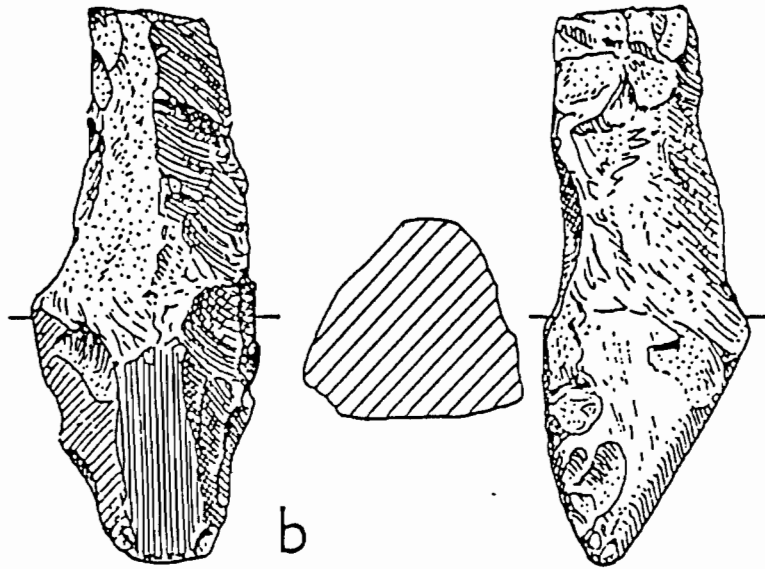


Herminette n°105, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 253.

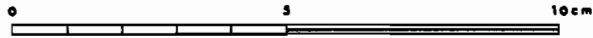


Herminette n°106, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

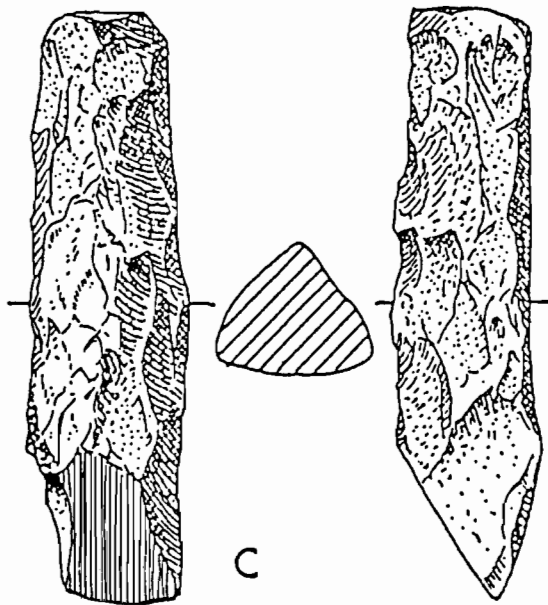


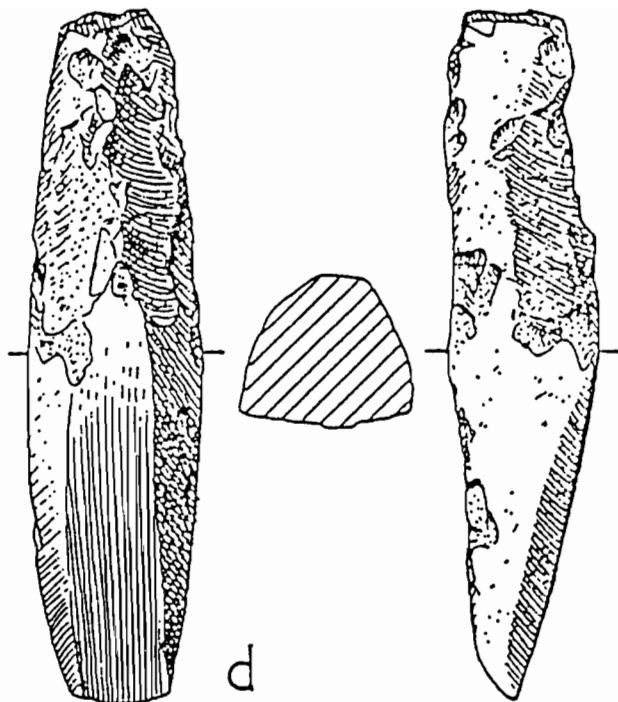


Herminette n°107, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

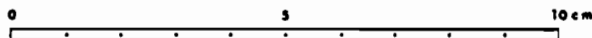


Herminette n°108, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

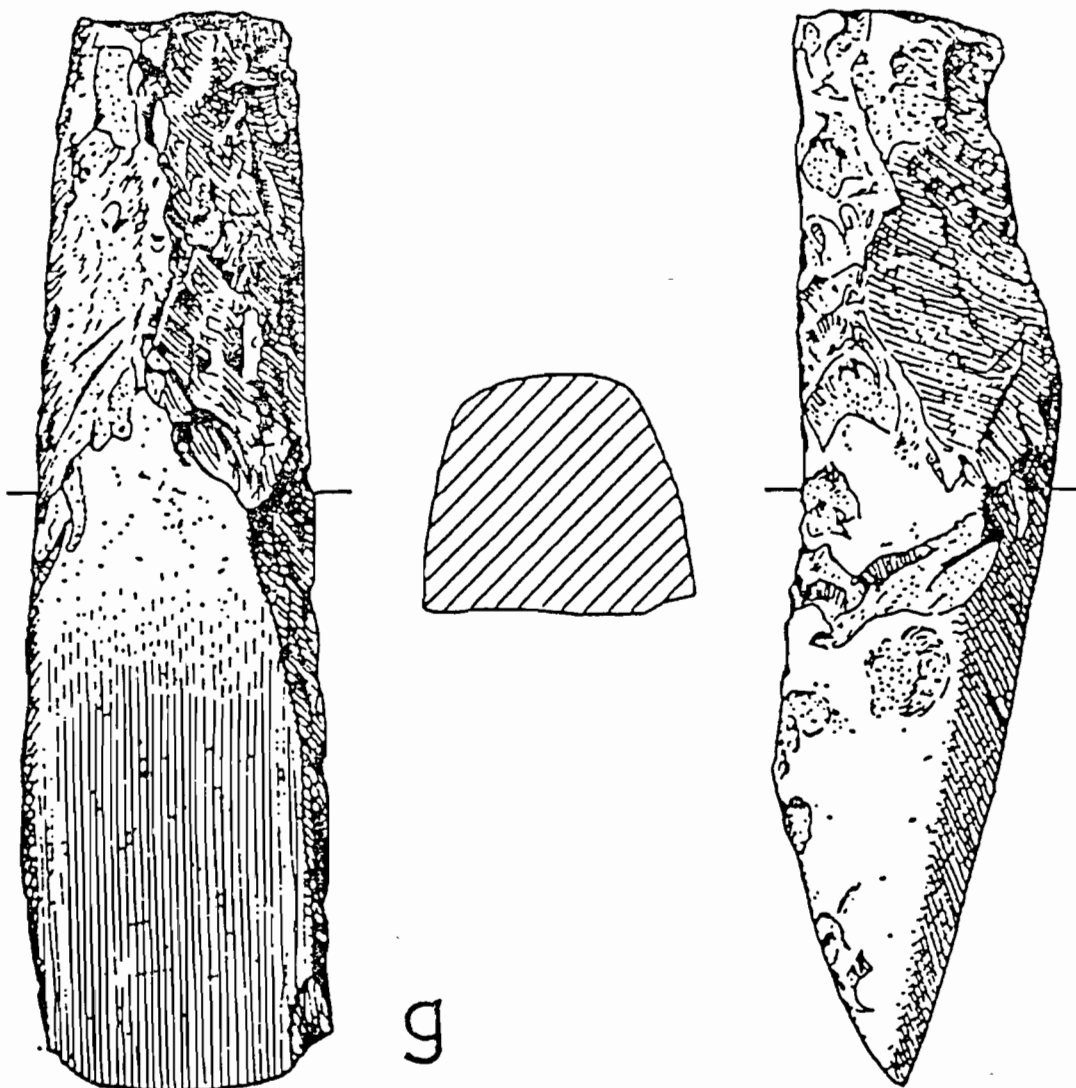


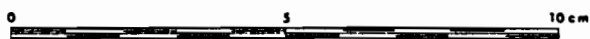


Herminette n°109, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

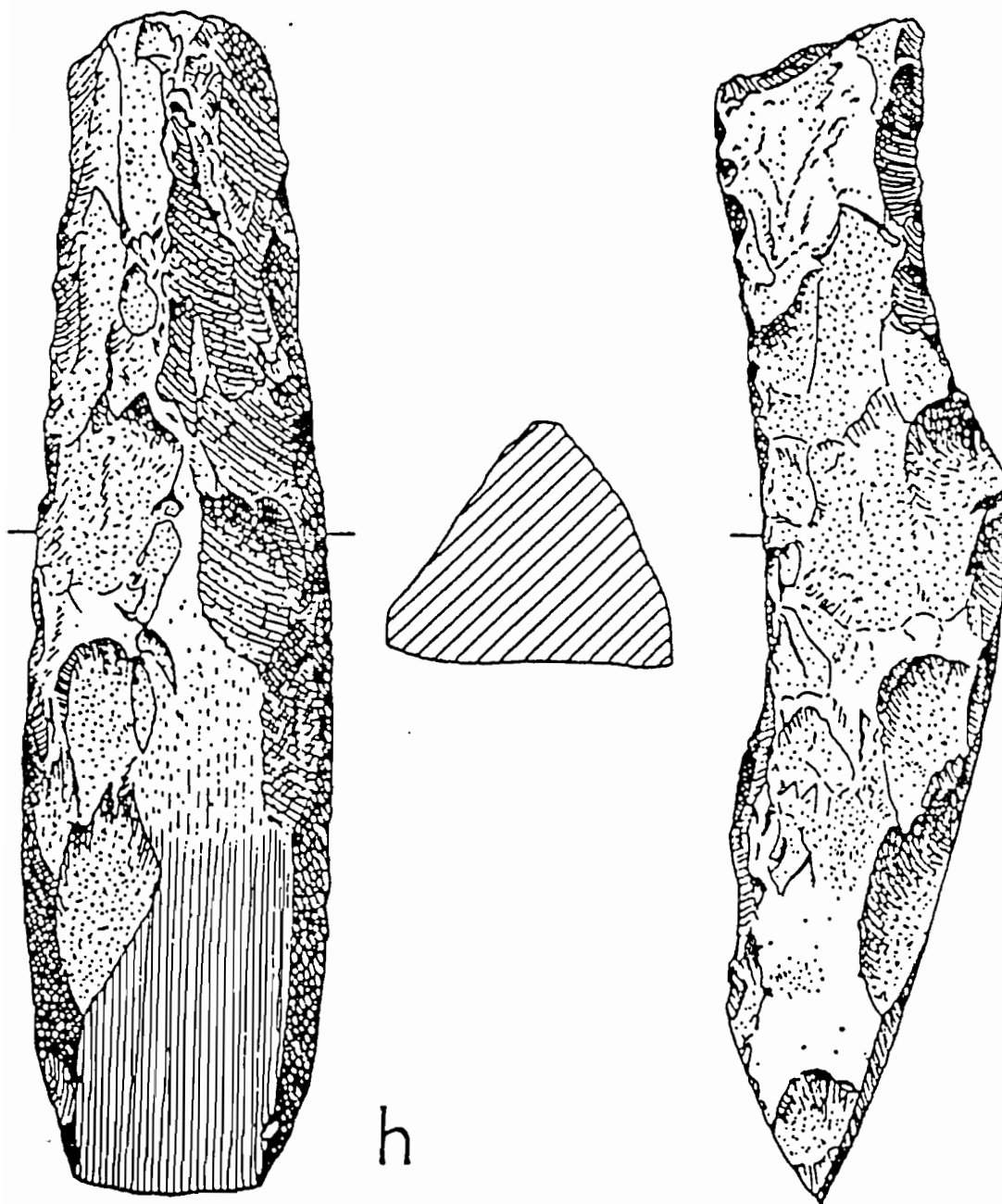


Herminette n°110, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.



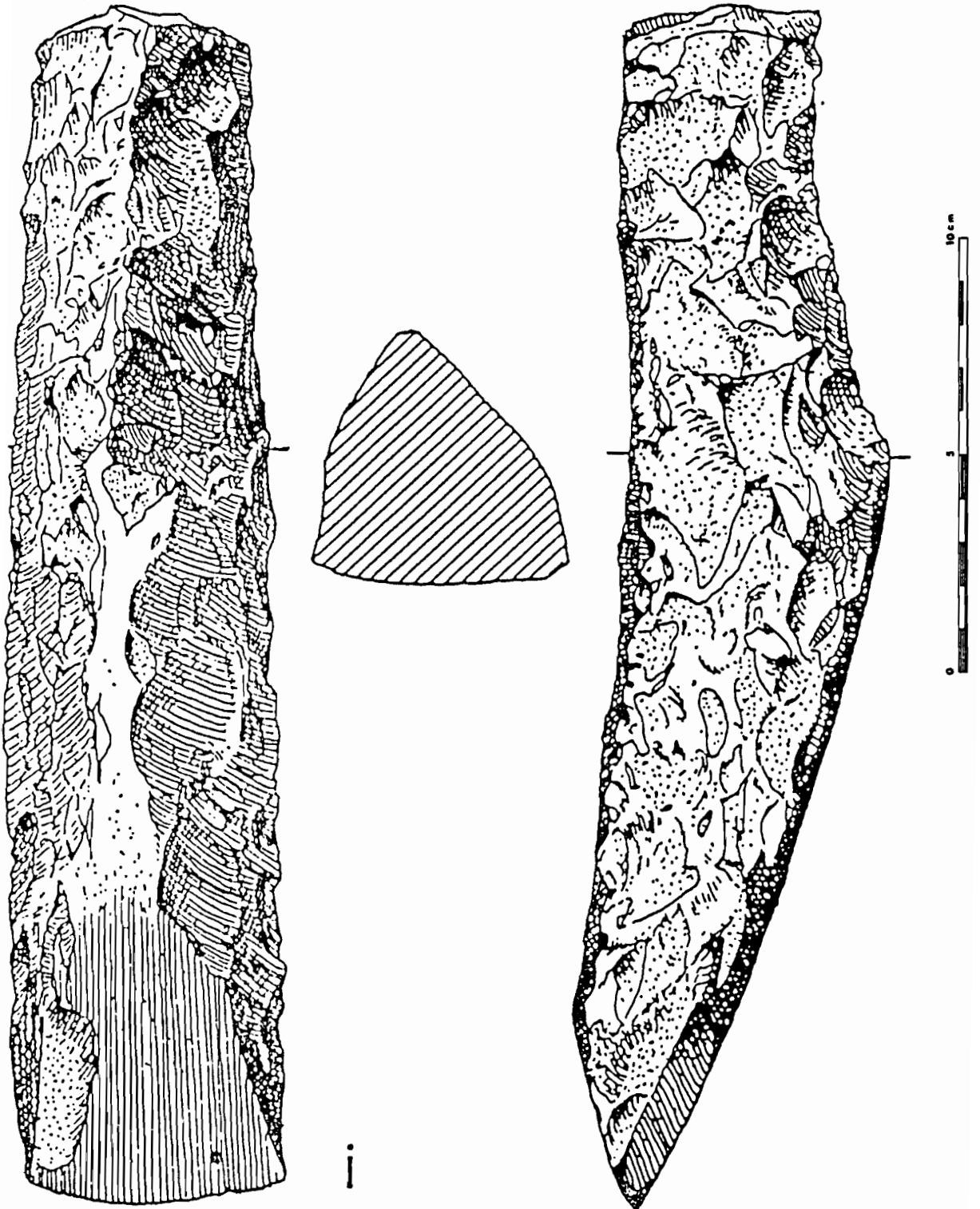


Herminette n° 111, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

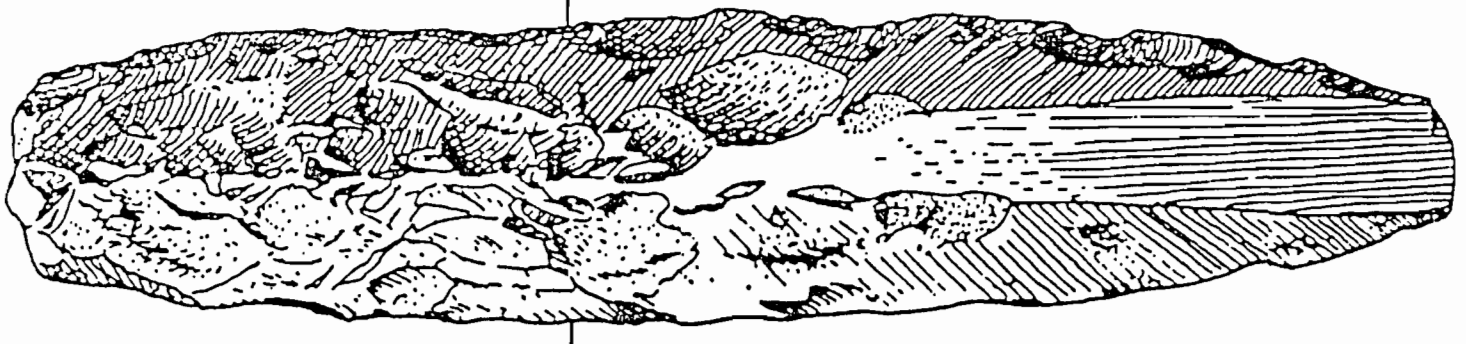
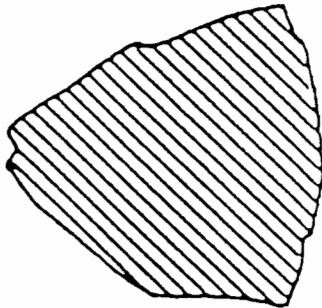
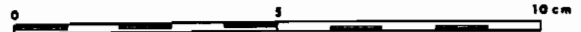
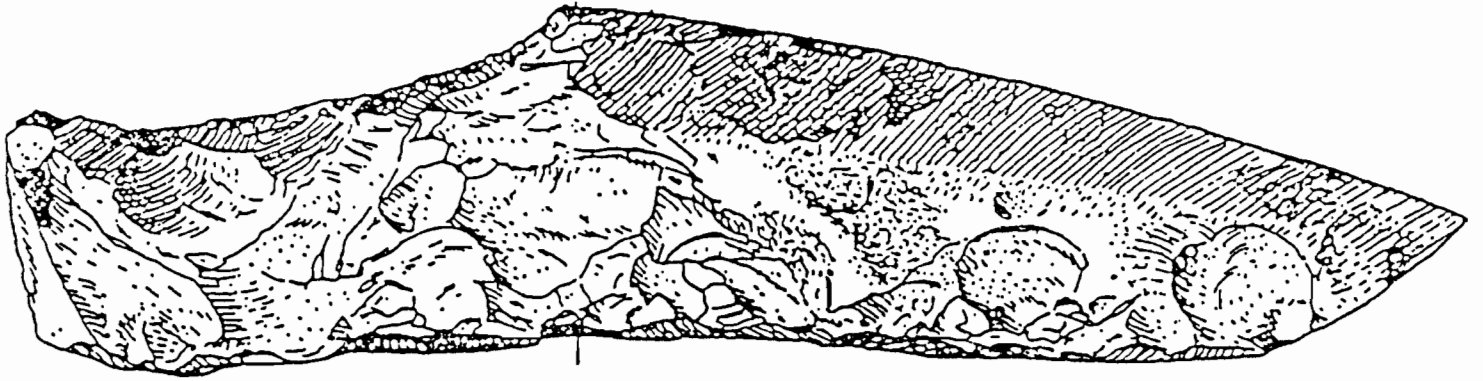


h

Herminette n°112, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.

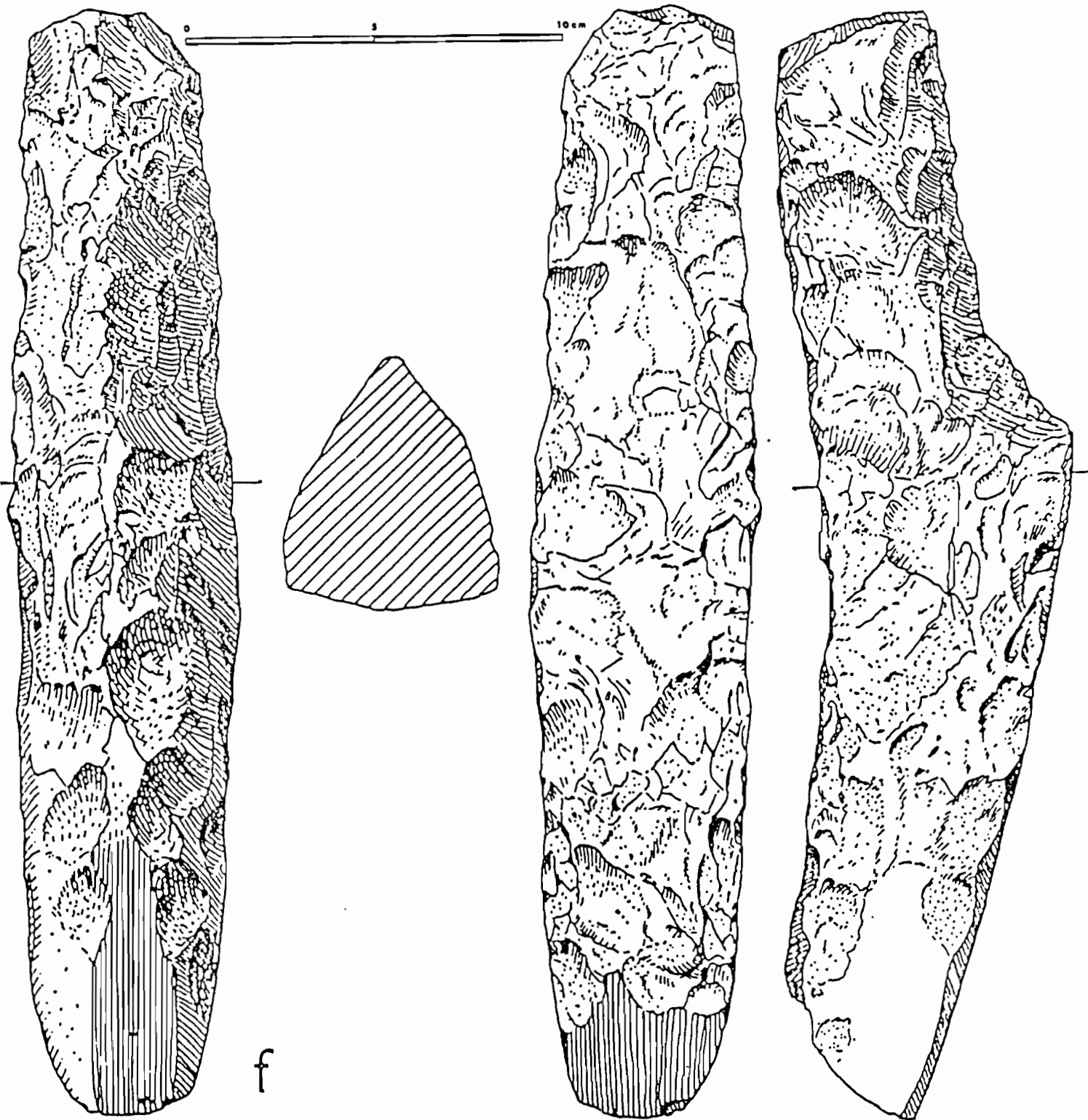


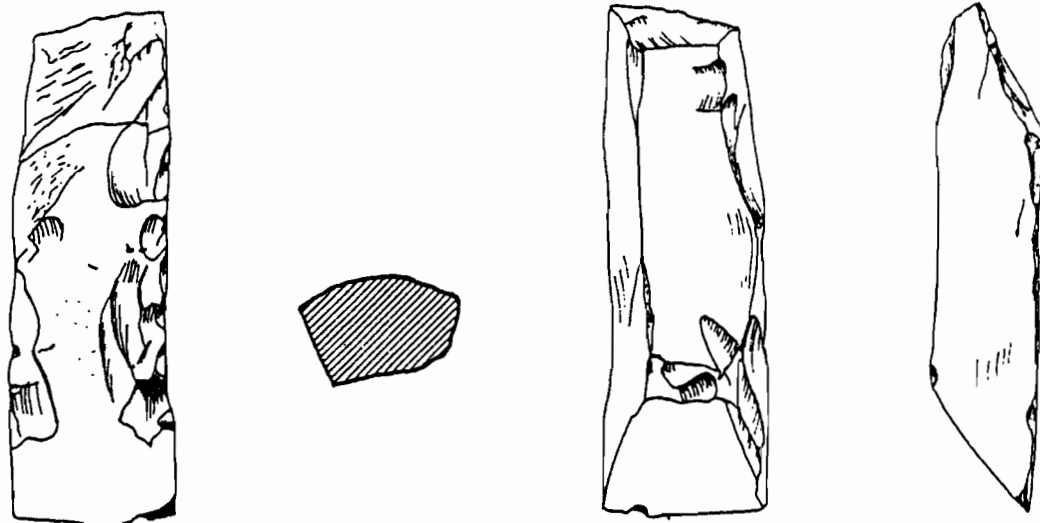
Herminette n°113, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.



C

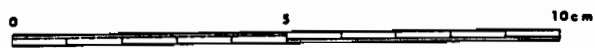
Herminette n° 114, d'après G. Figueroa et E. Sanchez 1965, p. 254.



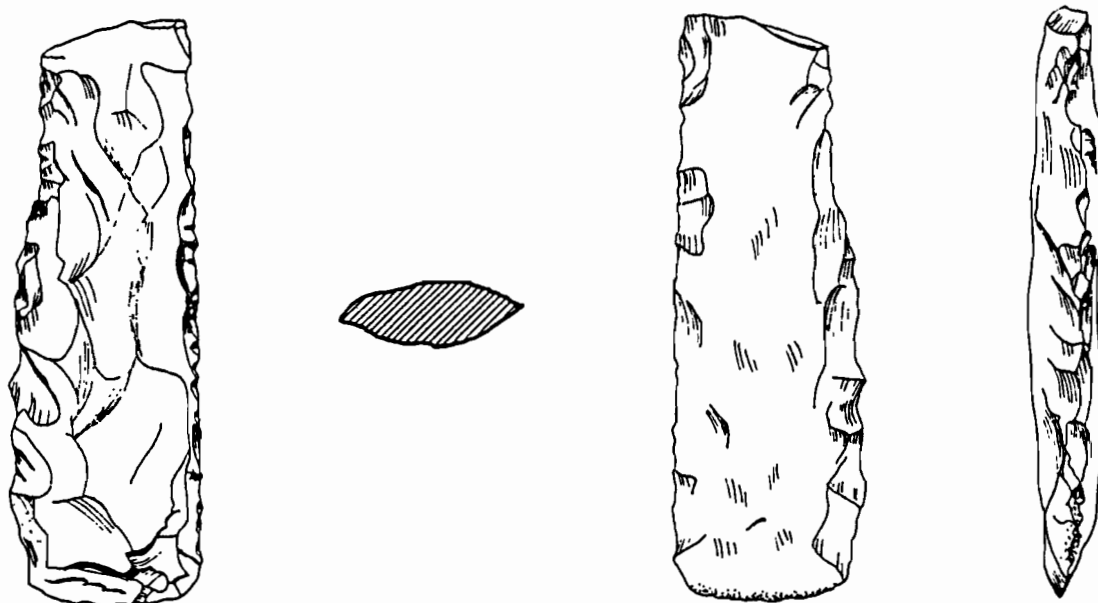


Herminette n° 115, d'après B. Gérard, 1975.

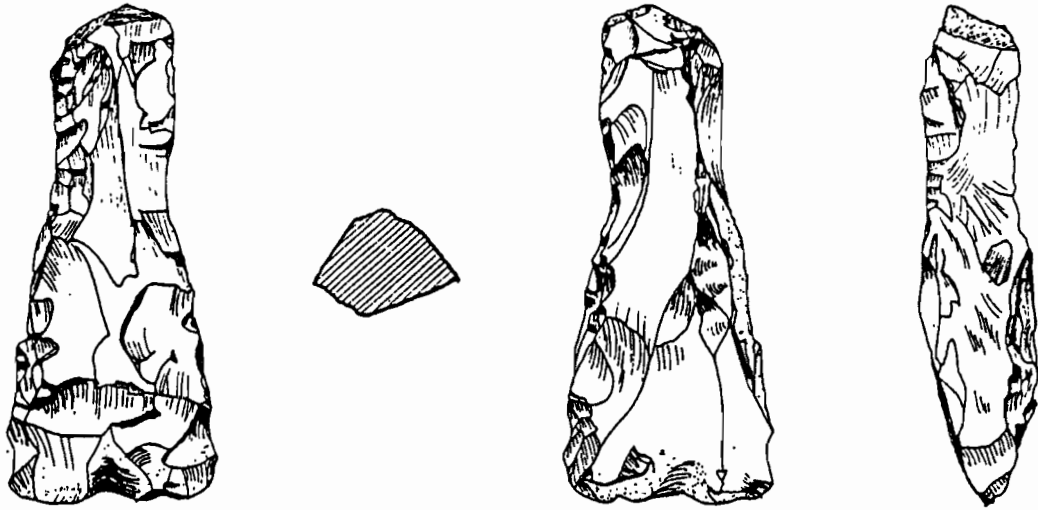
EM 16



Herminette n° 116, d'après B. Gérard, 1975.

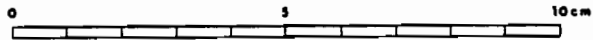




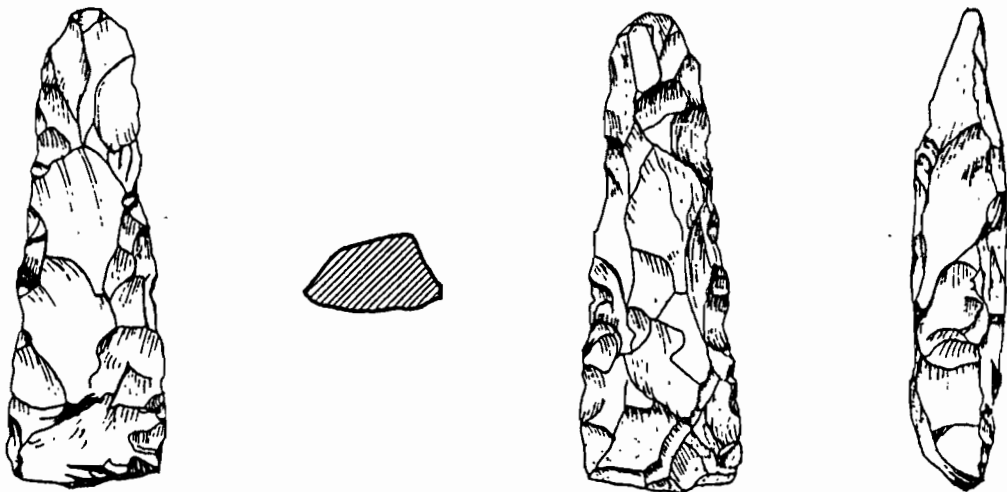


Herminette n° 117, d'après B. Gérard, 1975.

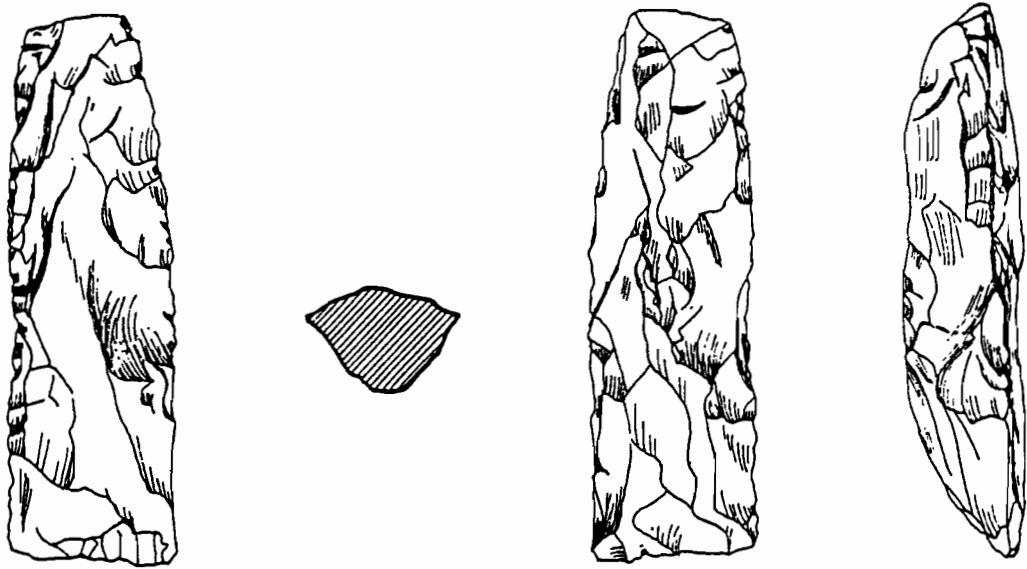
EM 21



Herminette n° 118, d'après B. Gérard, 1975.

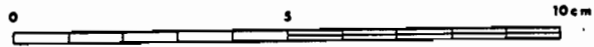


EM 22

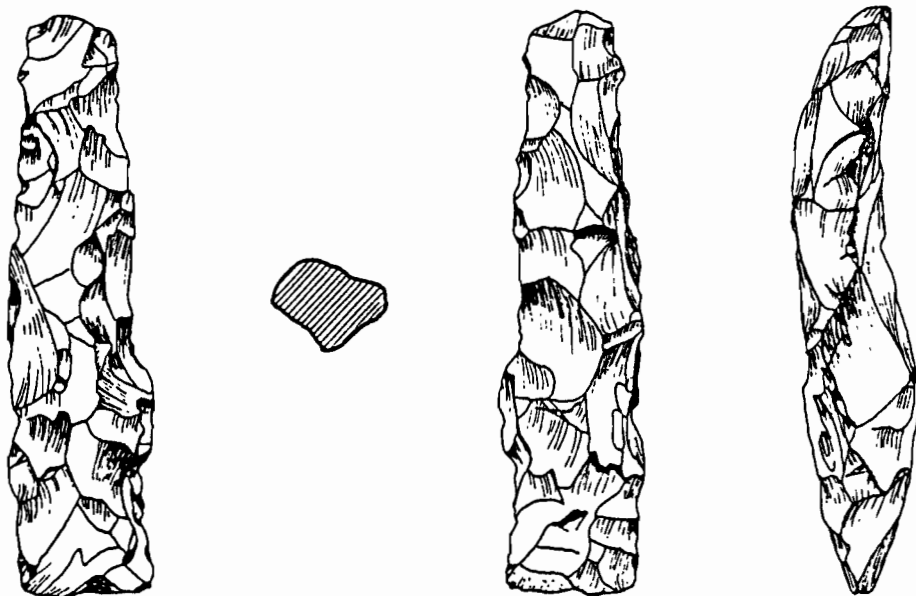


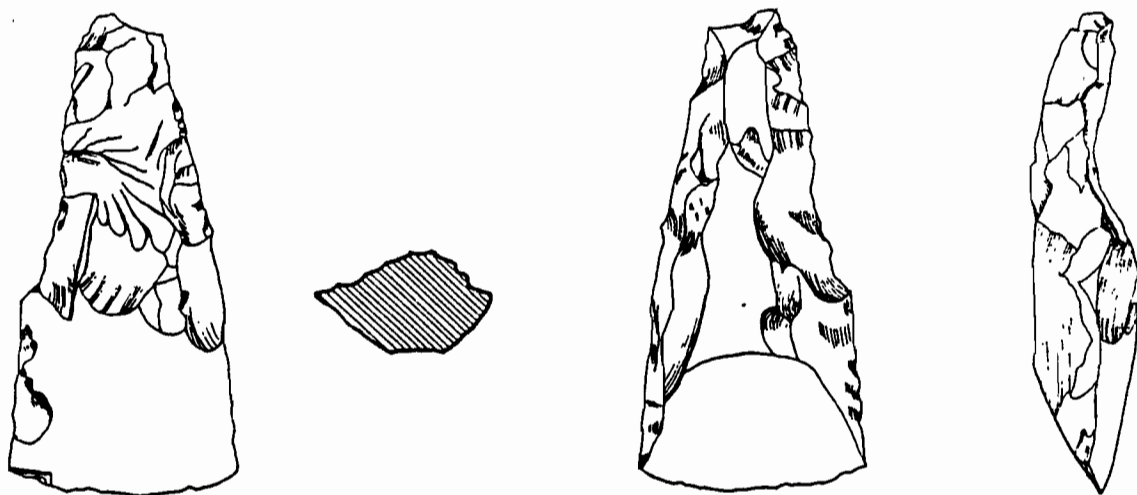
Herminette n°119, d'après B. Gérard, 1975.

EM 28



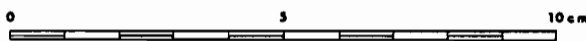
Herminette n°120, d'après B. Gérard, 1975.



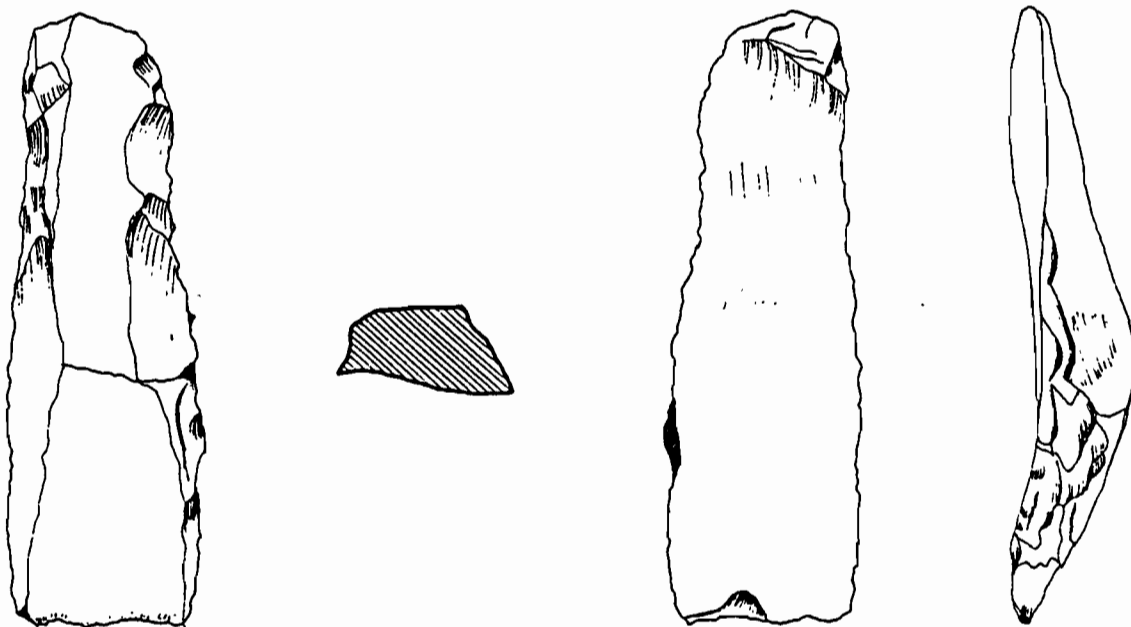


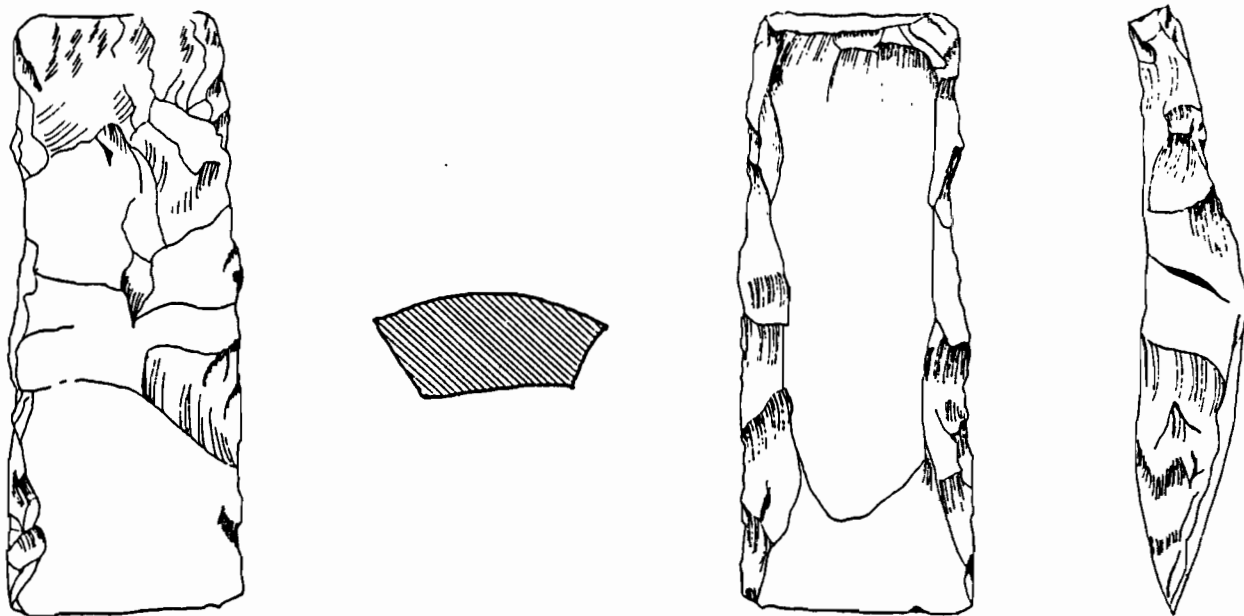
Herminette n°121, d'après B. Gérard, 1975.

EM 30



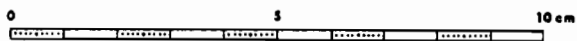
Herminette n°122, d'après B. Gérard, 1975.



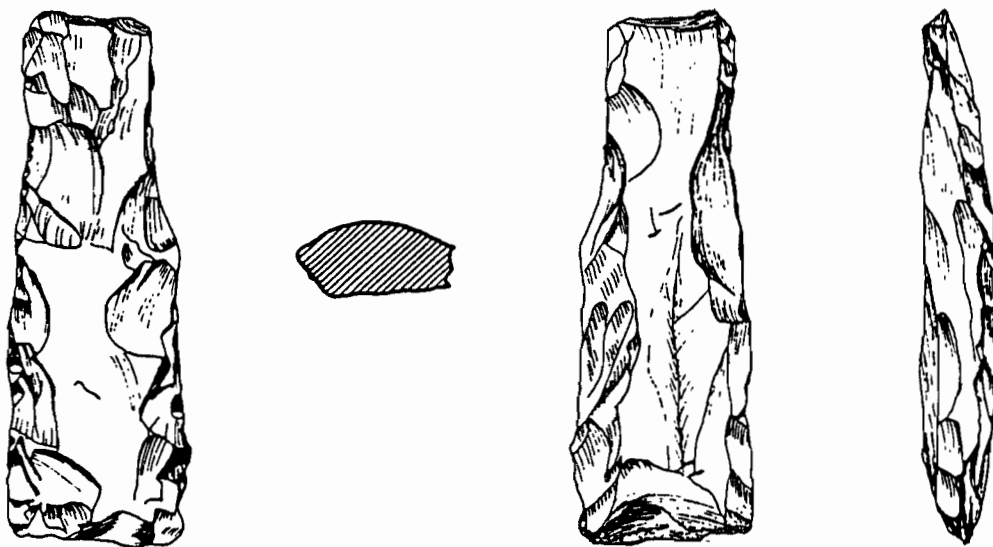


Herminette n°123, d'après B. Gérard, 1975.

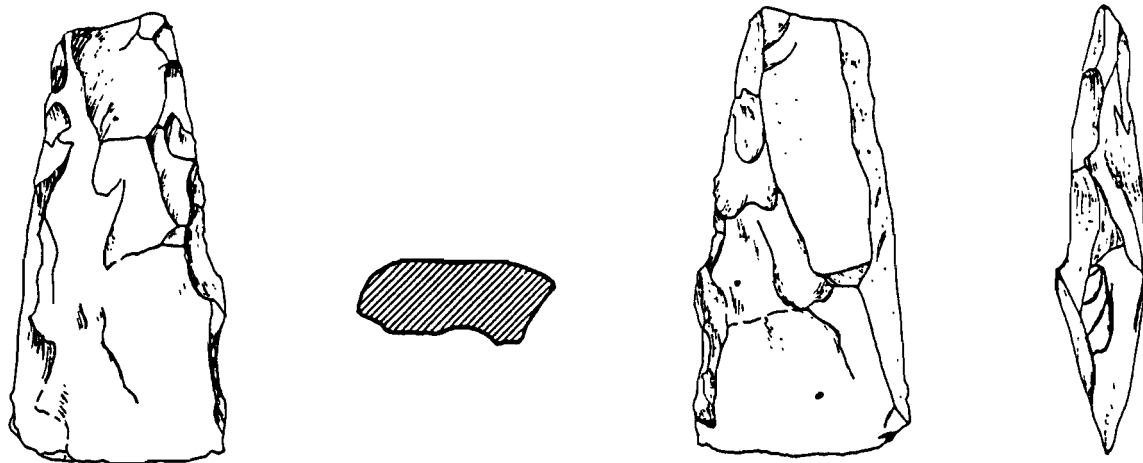
EM 32



Herminette n°124, d'après B. Gérard, 1975.



EM 33

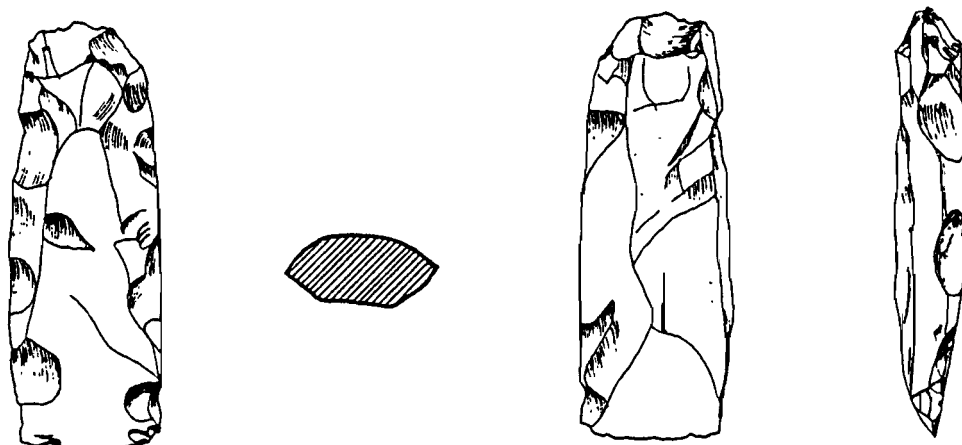


Herminette n°125, d'après B. Gérard, 1975.

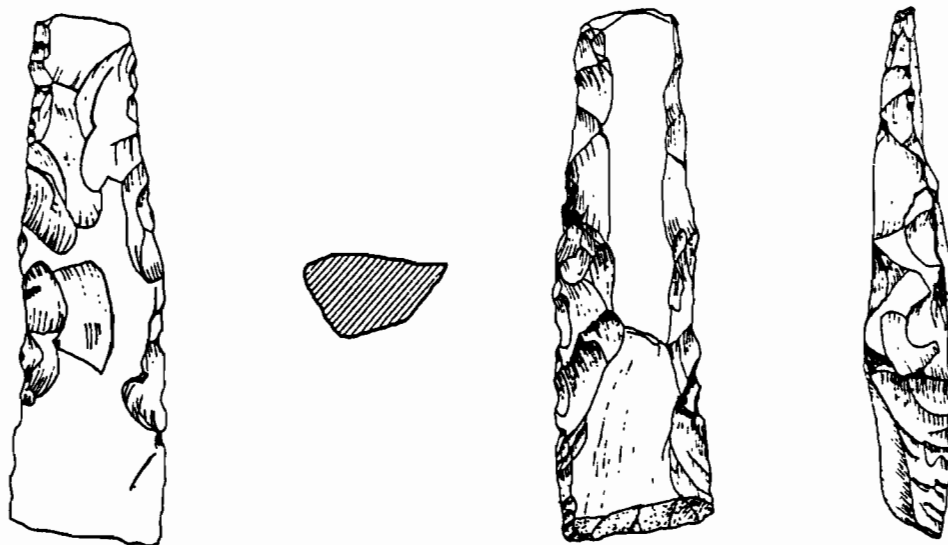
EM 34



Herminette n°126, d'après B. Gérard, 1975.

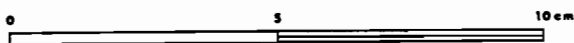


EM 43

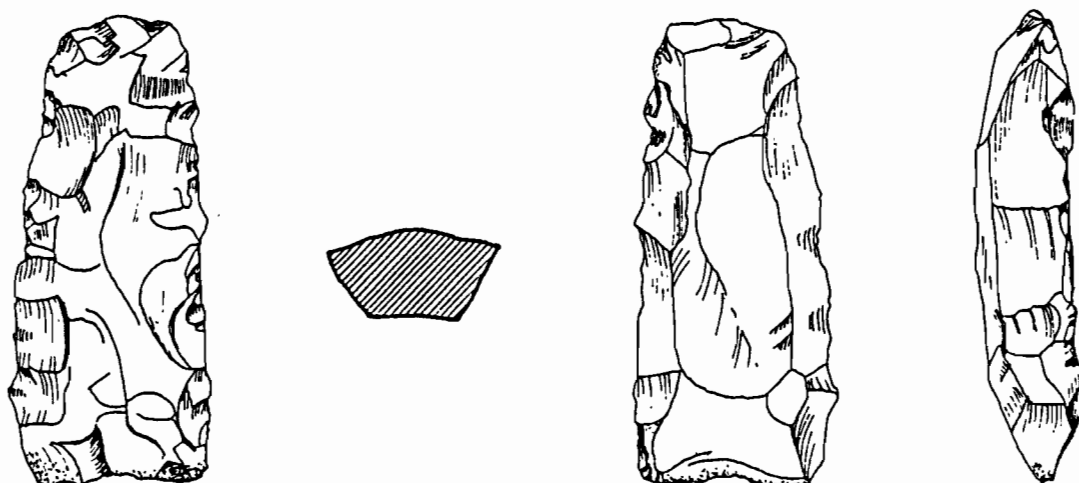


Herminette n°127, d'après B. Gérard, 1975.

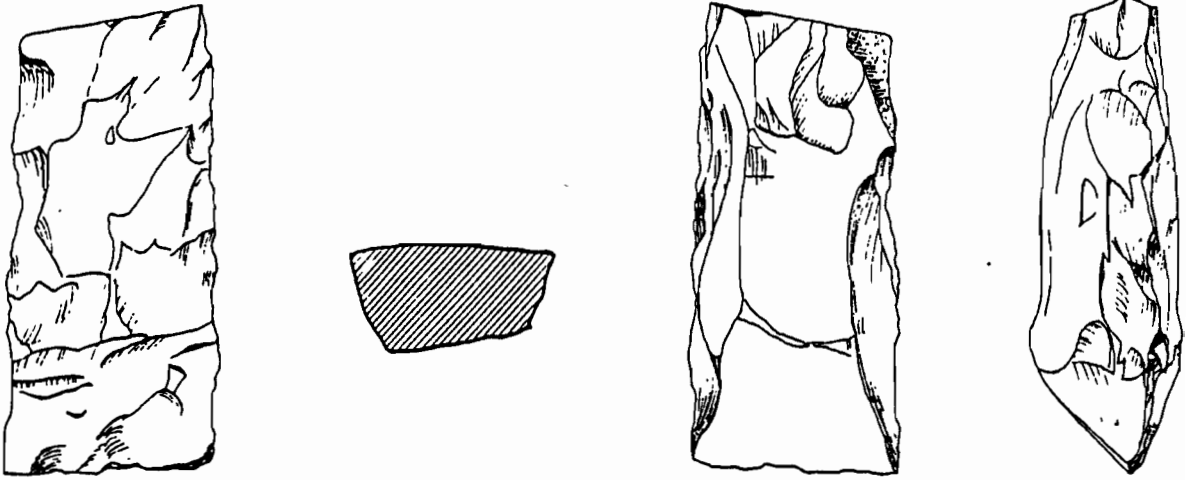
EM 47



Herminette n°128, d'après B. Gérard, 1975.



EM 51

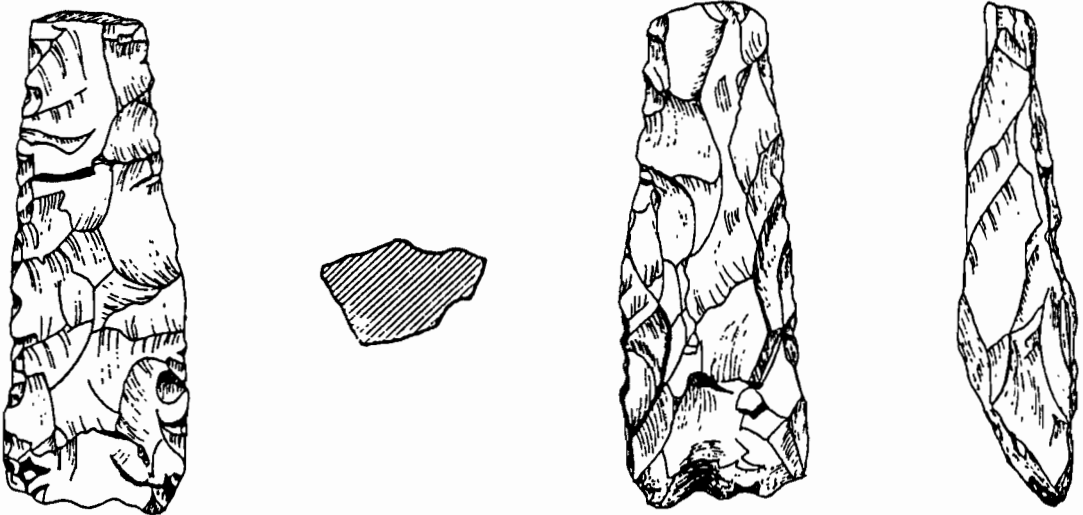


Herminette n°129, d'après B. Gérard, 1975.

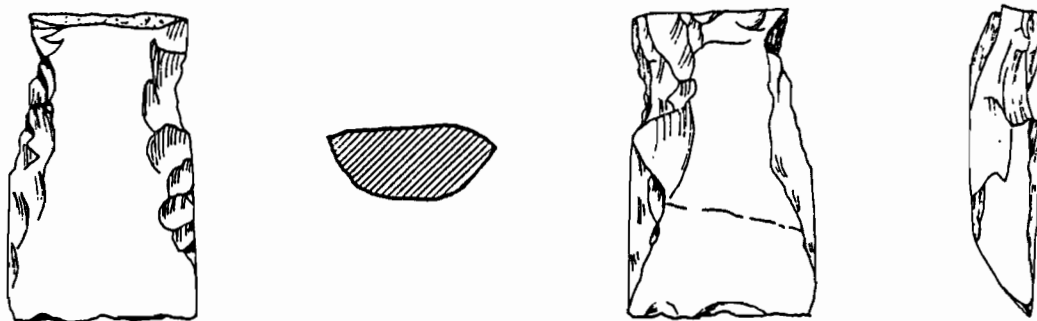
EM 53



Herminette n°130, d'après B. Gérard, 1975.



EM 54

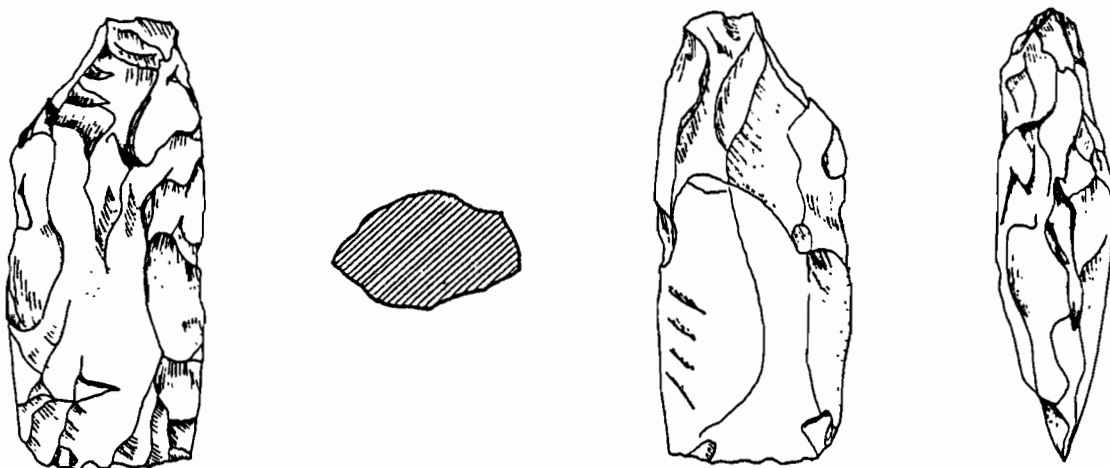


Herminette n°131, d'après B. Gérard, 1975.

EM 55

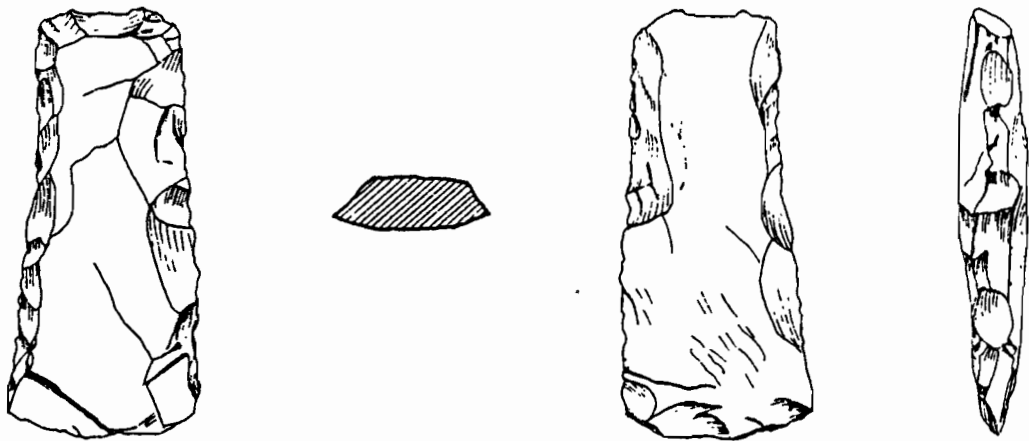


Herminette n°132, d'après B. Gérard, 1975.



EM 58



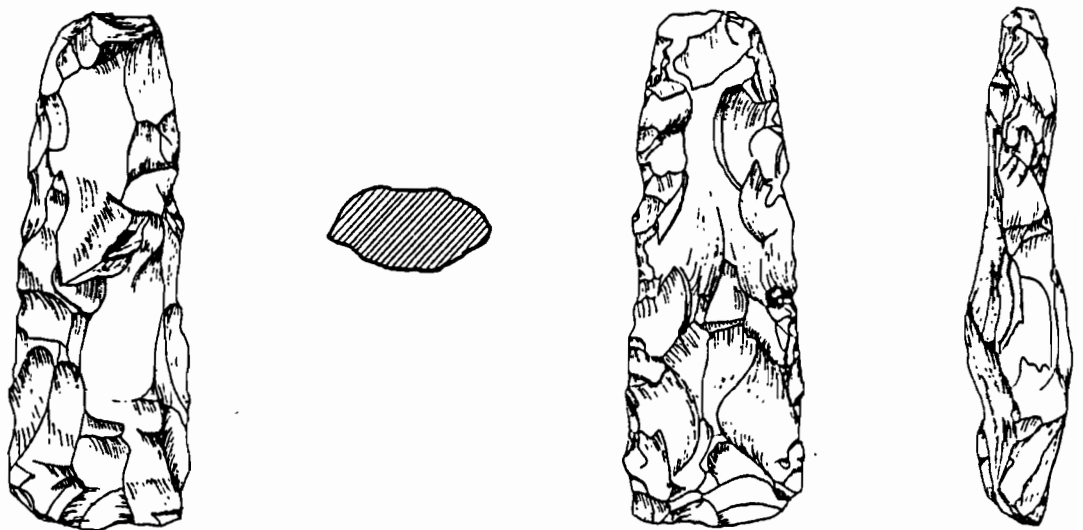


Herminette n°133, d'après B. Gérard, 1975.

EM 60

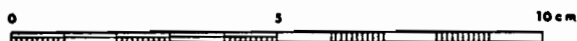


Herminette n°134, d'après B. Gérard, 1975.



EM 64

Herminette n°135, d'après B. Gérard, 1975.



DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES :  
*L'Aménagement de l'espace à travers le  
vocabulaire de l'ethnohistoire.*

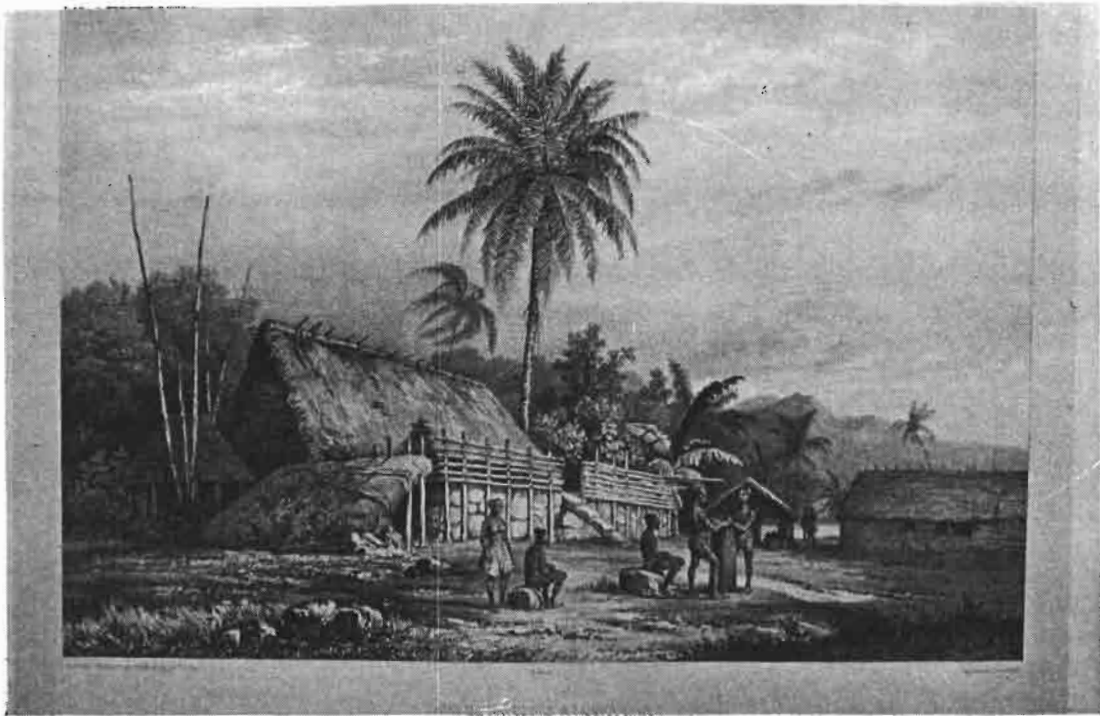


Figure n° 122 : "Cases de Naturels à Nouka-Hiva"

(J. Dumont d'Urville : "Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie (1837-1840), Histoire du voyage", 10 volumes, Paris, 1841-1854 (volume IV).

Cette gravure représente bien les diverses structures d'habitations d'une maisonnée : *haé* principal dressé sur un *upe*, abris temporaires et *fataá* accolés à l'habitation principale ou légèrement à l'écart.

Un détail est particulièrement intéressant, outre le *pikika* qui donne accès au *paéhava vaho* (ou "véranda), ce dernier est entouré d'une balustrade soutenue par de longues perches fichées dans le sol en contrebas. Si l'existence d'une telle balustrade se devine plus ou moins à la lecture de certains ouvrages ethnohistoriques, la plupart des textes sont habituellement muets à leur sujet. Les représentations, quant à elles, en sont fort rares.

N'étant ni Marquisien, ni linguiste, cette partie est très imparfaite, il ne s'agit que d'un outil de travail que nous présentons tel quel maintenant, en ayant l'intention de l'améliorer ultérieurement, avec l'aide de personnes compétentes.

Sauf mentions particulières, les définitions données dans la première partie (glossaire) sont tirées des deux dictionnaires de DORDILLON (1904 et 1931). La lettre F n'est employée que dans la partie sud-est de l'archipel. "Elle est remplacée par le K dans le groupe nord-ouest" (DORDILLON).

A la grande majorité des termes vernaculaires correspond une lettre suivie d'un chiffre. La lettre correspond au sous-chapitre (voir page au verso), le chiffre au mot. L'index reprend les termes marquisiens, exception faite des noms de lieux et de personnes. Il renvoie au glossaire ou à une page de l'ensemble de la thèse.

	2 - DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES : l'aménagement de l'espace	411
<b>A</b>	2-1 LA SOCIETE	412
<b>B</b>	2-2 L'ESPACE GEOGRAPHIQUE	415
	2-2-1 LE TERRITOIRE	415
	2-2-2 LES CHEMINS	417
	2-2-3 LES DELIMITATIONS	418
<b>C</b>	2-3 LES ACTIVITES ARTISANALES	424
	2-3-1 LE CADRE SOCIAL ET RELIGIEUX	424
	2-3-2 LES LIEUX D'ACTIVITES ARTISANALES	426
<b>D</b>	2-4 LES ACTIVITES HORTICOLES	430
	2-4-1 LES TERRAINS DE CULTURE	430
	2-4-2 L'AMENAGEMENT DES ZONES DE CULTURE	431
	2-4-3 L'ENCLOS FAMILIAL	432
	2-4-4 LES AMENAGEMENTS ANNEXES ET LES SYSTEMES DE CONSERVATION	434
<b>E</b>	2-5 HYGIENE ET ESTHETIQUE	437
<b>F</b>	2-6 AMENAGEMENTS DE L'ESPACE ET ACTIVITES PUBLIQUES ET RELIGIEUSES	441
	2-6-1 LES LIEUX DE FESTIVITES	441
	2-6-2 LES LIEUX SACRES	446
	* Présentation des lieux les plus sacrés	448
	* Le lieux d'inhumation	450
	* détails des aménagements de ces lieux sacrés	453
<b>G</b>	2-7 LES STRUCTURES DOMESTIQUES	458
	* La notion de propriété	458
	* L'implantation des structures domestiques	460
	2-7-1 L'HABITATION	462
	* De la mesure à la case de chef	463
	2-7-2 VOCABULAIRE S'APPLIQUANT AUX DIFFERENTES PARTIES D'UNE CONSTRUCTION	464
	* Les fondations	464
	* Les principales divisions d'une construction	465
	* Les structures lithiques	467
	* Les structures végétales	469
	* Les aménagements	475
	2-7-3 LES ANNEXES DE L'HABITATION	486
	* La préparation des aliments et leur consommation	486
	* Les constructions temporaires	495
	2-7-4 MAIN D'OEUVRE ET MISE EN OEUVRE	504
	* La main d'oeuvre et le contexte religieux présidant à la construction	504
	* Les matériaux de construction	509
	* Transport et déplacement des matériaux	513
	* Aménagement du terrain	515
	* Mise en place des matériaux	515
	* Mise en oeuvre des matériaux	517
	* Les finitions	523
<b>H</b>	2-8 LES ESPACES MARGINAUX	528
<b>I</b>	2-9 LA PROTECTION DU TERRITOIRE	530

2 - DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES : l'amé-  
nagement de l'espace

2-1 LA SOCIÉTÉ

A1 Deux ensembles sociaux essentiels regroupent les hommes de cet archipel. Ainsi, d'après notamment les travaux de HANDY, en 1923, il faut citer une première unité, plutôt politique et traduite par le terme de tribu dans les ouvrages de ce dernier et de ses successeurs. Il s'agit du terme : *MATAÉINANA* ou *MATAÉINAA'* (sujets, gens, peuple, ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur).

A2 On distingue au sein de ce groupe un autre ensemble qui correspond à "la maisonnée ... et qui regroupe les occupants d'une maison d'habitation et de ses annexes : l'*HAÉTOA*", (cf. H. LAVONDÈS, 1975).

A3 Entre les deux, le terme : *ATI* (peuple, gens, famille, parents, tribu, descendants). Ce terme, remarque H. LAVONDÈS, est associé, dans l'esprit de ses informateurs, à la propriété foncière, aux généalogies ... et désignerait plutôt "les diverses lignes de descendance auxquelles peut se rattacher un individu... (*ATI* du côté père, *ATI* du côté mère). Le terme *HUAA'* désigne pour sa part "les parents par descendance en ligne indifférenciée".

A4 Selon les mêmes sources, nous nous contenterons de rappeler quelques termes désignant les deux grands pôles autour desquels s'orientait la société marquisienne ; d'une part, la classe des chefs et de leurs alliés, de l'autre, celle des prêtres. Entre ces deux axes, se répartissaient les gens du commun et un petit nombre de serviteurs, ou même de personnes "déchues".

Note : Sauf mentions particulières, les définitions données dans l'ensemble de cette partie sont tirées des deux dictionnaires de Monseigneur DORDILLON, de 1904 et 1931.

- A5        *PAPA HAKAÍKI* :  
          la classe des chefs, pour le groupe Nord-Ouest.
- A6 A7     *HAKAÍKI* ou *ÁIKI* :  
          chef, homme riche.
- A8        *HAÁTEPEIÚ* ou *HAKATEPEIÚ* :  
          cheffesse, dame de noble extraction.
- A9        *HAHÉA HAKAÍKI* :  
          grand chef.
- A10       *HAKAÍKI MAEKA* :  
          chef subalterne.
- A11       *HAKAÍKI PININI* :  
          chef peu influent.
- A12       *KAOOO* ou *OOKAÓ* :  
          qui appartient à la classe des chefs.
- A13       *ÁKATIÁ* ou *ÁNATIÁ*, etc... :  
          maître de, propriétaire...
- A14       *KOPAKE* :  
          alliés, amis, protégés...
- A15 A16   *POÍ TUPE PAKA* ou *POÍ KIKINO* :  
          les gens du commun.
- A17       *MEOI* :  
          naturel, du commun des mortels.
- A18       *AVARA* ou *HAVANO* ou *AVEEA* :  
          de basse condition.
- A19       *MATAHUE* :  
          sans terre, sans bien, roturier.



A20,A21 *HOÓFATI* ou *HOÓHATI* ou *MOMOKIVAU* :  
esclave vaincu.

A22 *MOÉHU* :  
banni, exilé, proscrit, prisonnier de guerre...

Les prêtres les plus respectés, car véritablement craints,  
étaient les *TAUÁ* (prêtres, prêtresses inspirés parlant au nom  
du, ou des dieux) ; venaient ensuite des prêtres spécialistes  
de certains rites ou maîtres de cérémonies : *TAHITO* (prêtres),  
A24 *TUHUTA OÓKO* (savant, chantre). Leurs serviteurs sont les *MOA*,  
A24,A26 *VEVEAHU*, *TAUOHA*, *TAPU OKO*... (serviteurs des prêtres, gardiens  
A27,28,29 des lieux sacrés).

De façon générale, les spécialistes de tous ordres exer-  
çaient conformément à une tradition fixant rituellement les  
procédés; le terme les désignant correspond au qualificatif  
de savant : *TUHUKA* ou *TUHUNA*, leur spécialité venant ensuite.

Enfin, une classe d'âge, celle des adolescents des deux  
sexes non mariés, se distinguait particulièrement car elle  
jouissait d'"un statut et de fonctions spéciales au sein de  
la société" (Ibidem), il s'agit des *KÁIOÍ*.

## 2-2 L'ESPACE GEOGRAPHIQUE

### 2-2-1 LE TERRITOIRE

Parmi les termes et expressions dont les Marquisiens disposent pour désigner un territoire et leur univers, nous n'avons rappelé ici que certaines expressions s'appliquant à leur vie quotidienne, particulièrement usitées ou plus significatives.

- B1        *MOTU* :  
          une île, par extension, une terre, un continent.
- B2        *FENUA* ou *HENUA* \* :  
          un placenta, une terre, un pays, une contrée, une propriété, la vallée.
- B3,4      *KAÁVAI* ou *MANAVAI* :  
          le ruisseau, la rivière, ou le lit de ceux-ci, une vallée, un vallon, une terre, un pays, un village, une tribu.
- B5,6      *KA KAÁVAI* ou *KA KAÁVAIA* :  
          vallon, vallée, enfoncement, ruisseau.
- B7        *E VAI TAHE* :  
          ruisseau.
- B8        *MANAVAIA* :  
          petit ruisseau encaissé.
- B9        *E VAI AKAUA* :  
          eau qui ne coule que par temps de pluie.
- B10,11    *PAHE KEHEKE* ou *KAOKAO* :  
          flanc, versant, côté.

\* Note : "La lettre F ne se trouvant que dans la partie Sud-Est de l'archipel, il s'ensuit que tous les mots dans la composition desquels elle se trouve appartiennent exclusivement à cette partie. Elle est remplacée par le K dans le groupe Nord-Ouest". (Msgr. Dordillon).

- B12      *HENUA PAPAHAKE* :  
          vallée peu profonde.
- B13      *AVA* :  
          entrée d'un défilé, passage, gorge dans la montagne.
- B14      *KAPUA* :  
          crête, chaînes de montagnes.
- B15,16   *VAO* ou *E VAVA HENUA* :  
          le fond de la vallée.
- B17      *HENUA VAÓVAÓ* :  
          le plus haut de la vallée.
- B18      *TE VAHI TIKETIKE* :  
          le point culminant.
- B19,20,  
21,22    *AVA, FANA, HAKA, HANA* :  
          petite baie, anse, crique...
- B23,24   *TAHA TAI* ou *ONE* :  
          la plage.
- B25      *VIITA TE HENUA* :  
          les terres environnantes, les alentours.
- B26,27  
28      *TAMUI IA NA HAÉ, PUKE FAÉ, TAPUE FAÉ* :  
          assemblage, amoncellement, hameau, village.
- A ces termes, se rattachent quelques phrases ou quelques expressions les appuyant :
- B29      *TAKE FENUA* :  
          propriété, héritage...
- B30,31  
32,33    *KAOKAO FENUA, PIKAO FENUA, PITO FENUA, PÍAO FENUA* :  
          portion de terre.

- B34 PAIE FENUA :  
patrimoine, propriété.
- B35,36 E HAKA HENUA UÚ, E UÚ HENUA, E UÚ Í TE ÉNANA MEI TE HENUA, etc... :  
37 dispute au sujet d'un terrain, chasser quelqu'un de ses terres.
- B38 TAPU HAÓ HENUA :  
fête après la défaite de l'ennemi, prendre possession de ses terres.
- B39 Ú TITITOO TO IA HENUA IO HE TAI, Ú TITITOO TE VAÓ :  
sa terre s'étend du haut de la vallée à la mer.
- IO HE MANAVAI TE NOHO :  
il demeure dans la vallée.
- B40 Ó TAPAKIA TENA MATAÉINAÁ :  
c'est un peuple qui habite les rivages.

## 2-2-2 LES CHEMINS

A la lecture des ouvrages décrivant les accès à l'intérieur des terres, à la fin du XVIIIème siècle, et dans la première partie du XIXème, la même image se dégage. Les chemins ressemblent plus à des sentiers souvent tortueux, rarement plans et bien dégagés. Ils sont souvent bordés, d'un côté par le lit d'un cours d'eau, et il faut avoir le pas sûr, bien que l'on mentionne l'existence parfois de blocs ou de murets les longeant par endroit. Le passage d'une vallée à l'autre est le plus souvent, aux yeux des occidentaux, très acrobatique, sinon impraticable (cf. : CROOK, ROBERTS, PORTER, THOMSON, RADIGUET, MELVILLE...). Les chemins, par la ligne des crêtes sont couramment utilisés, notamment par les plus valeureux de la tribu, car les qualités physiques y sont assez souvent déterminantes.

- B41      *ÁANUI* :  
chemin, sentier, voie de passage notamment.
- ÁANUI MAHIPA* :  
chemin tortueux.
- ÁANUI ÓPATA* ou *PATAHA* :  
chemin étroit, plein de précipices.
- ÁANUI POKEPOKE* :  
chemin raboteux.
- ÁANUI PEKA* :  
chemin fort embroussaillé, où l'on à peine à passer.
- E ÁANUI HAUHAU* ou *E TÓO PAPA TE HEE MA HE PEKA* :  
c'est un mauvais chemin, où l'on marche en rampant.
- B42      *MAKA IA ÁANUI* :  
embranchement de chemins.
- B43      *TAHA NAÉNAÉ* :  
beau chemin, voie principale...
- EA NEW Á Ó AH* :  
pour E. ROBARTS, un grand chemin.
- B44      *PURUMI* :  
grand chemin, fait par les hommes.
- B45      *PUTA* :  
chemin, sentier, défilé...

### 2-2-3 LES DELIMITATIONS

Les réseaux de murets, murs, ou alignements de gros blocs rocheux couvrent encore plus ou moins régulièrement selon les régions et les degrés de perturbations, l'espace le plus aisément praticable des vallées. Mais les limites des terres n'é-

taient pas uniquement matérialisées par des roches, elles pouvaient l'être par des palissades ou par des repères : des arbres, des "dents" de la montagne, des grottes, etc...

B46,47 *KOTI* ou *PAHEE'* :  
inciser, partager, diviser, etc...

B48 *KOTI IA HENUA* :  
division d'un pays, sa limite...

B49 *PAHEEKA* (Nord Ouest) ; *PAHEENA* (Sud Est) :  
borne, limite, séparation d'un pays.

B50 *HAKATU* :  
signe, marque, preuve, dresser, élever, ériger...

B51 *KOTI IA, KOTINA, OTINA* :  
séparations, bornes...

Les limites d'un espace sacré pouvaient être uniquement rappelées par un signe, par exemple une bandelette de *TAPA* blanc, attachée à un arbre.

Les perches d'hibiscus écorcées, très droites, et blanches formaient parfois des palissades entières autour d'enclos sacrés, et pouvaient être rehaussées de bandelettes de *TAPA* et de feuilles de cocotiers tressées (cf. ainsi : KRUSENSTERN, MELVILLE, le Père MATHIAS, etc...).

B52 *KOUFAU* (Sud-Est) ou *KOUHAU* (Nord-Ouest) :  
notamment, hibiscus écorcé.

E. HANDY note que devant la demeure du *TAUÁ* de Puamau (H.V.O.) les limites de l'espace plus particulièrement sacré, étaient indiquées par 60 *KOUFAU* décorés de *TAPA* rouge et blanc (1923).

B53 *TAPA PA\_KEOKEO'* :  
bandelettes de tapa.

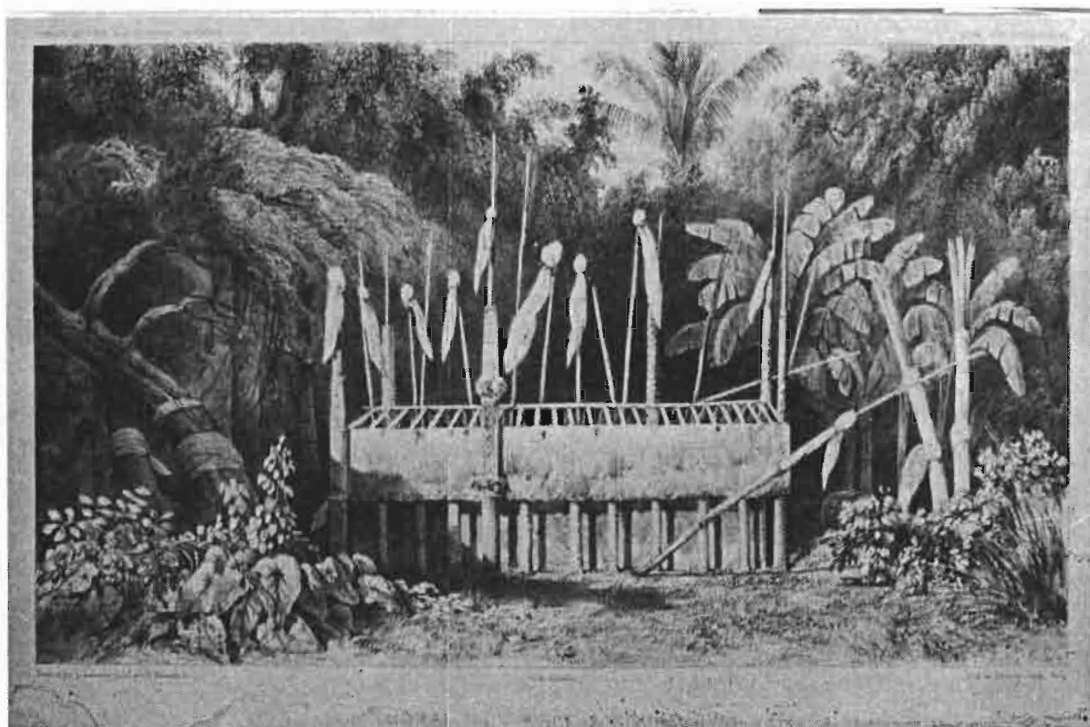


Figure n° 123 : "Morai d'un chef à Nouka-Hiva"

(Tiré de l'ouvrage de J. Dumont d'Urville dont l'expédition date de 1838 (voir page 411).

En dehors de la construction elle-même, où l'on retrouve avec précision un certain nombre d'éléments cités dans le glossaire, on notera l'utilisation de bandes de *tapa* non seulement liées à des perches et des éléments de la construction mais encore à la végétation alentour (cf. à gauche). Ces repères délimitent entre autres l'espace sacré autour de cette structure funéraire.

- B54      *ÓPINIPINI* ou *KOPIRIPIRI* :  
notamment, signe d'un tapu.
- B55      *KOPIRIPIRI Í TE KOU A EHI* :  
tresser des folioles de palmes de cocotier.
- A la lecture des divers témoignages des derniers temps de la culture marquisienne, avant qu'elle ne soit profondément perturbée, il semble que la présence d'enclos autour des demeures, ou autour des plantations, ne soit pas systématique. Cependant, ceux-ci apparaissent assez fréquemment dans les textes, car la taille des blocs utilisés ou l'aspect de certaines palissades ont frappé l'imagination de ceux qui les ont vues.
- B56,57,    *E PIKAO HENUA, E PIAÓ HENUA, E KEKE HENUA, E PITO HENUA, etc...*:  
58,59      portion, parcelle de terrain...
- B60      *E PAHEE' IA HENUA, etc...* :  
les limites d'un terrain...
- B61      *HAKA* ou *HAA'* :  
action, travail, ouvrage...
- B62      *HAKAKAHU PU Í TE KEÁ'* :  
"environner de pierres".
- B63      *HAKAVII'* :  
faire rouler, entourer, inviter à une corvée...
- B64      *TIAPU* :  
entourer, enclore, environner...
- B65      *HAA' PAKEÁ'* :  
murer, environner d'un mur...
- HAA' EA PAR CAR* .      :  
selon E. ROBERTS (1798-1806) : un mur.



B66      *PAKEÁ KAVE ÚA* :  
           mur à deux rangées de pierres.

B67      *PA* :  
           clôture, palissade, barrière...

B68      *ÁÁÚÁ Í TE PA* :  
           contrebuter un mur.

PORTER en 1813, parle d'enclos fermés par des murs de 6 pieds de haut "square fences of stones about 6 feet high within which the owner's house stands".

Mais VINCENDON-DUMOULIN remarque avec malice que l'américain PORTER avait parfois tendance à une certaine exagération.

Le Révérend W. P. CROOK donne les dimensions d'un enclos dont l'ampleur lui semble remarquable : "one at Tiyofae (Taiohae, Nuku Hiva), called *MOANNÁS* inclosure is at least one quarter mile in length, and half as much wide". Il ajoute ensuite : "most are less than half the size of this". Les palissades, note-t-il sont faites de bambous reliés horizontalement à des piquets plantés en terre. Il peut y avoir également des barrières faites de perches accolées placées entre, ou derrière, une limite formée par de gros blocs, et des murets, dans lesquels le mur du *PAEPAE* se trouve inclus.

*Ú PAPUA IA TU Ú HAÉ E TE ÉNANA* :  
           ma case a été enclose.

*Ú TIATU Ú PAPUA* :  
           mon enclos est fini.

B69      *E HATUTAKAHI Í TE HAÉ* :  
           mettre les pierres debout, les unes près des autres, autour d'une case.

B70      *TAPÓÓ* :  
           couper par morceaux, par tronçons..., enfermer un terrain en plantant de gros piquets de bois l'un contre l'autre, palissade ainsi faite.

- B71,72 *FATU TAKAHI* ou *FATU TAKAHE*, *HATUTAKAHI* :  
palissade en bois dont les éléments sont disposés verticalement.
- B73,74 *PAHATU* ou *PAHUTÍTII'* :  
palissade en bois dont les éléments sont disposés horizontalement.

## 2-3 LES ACTIVITES ARTISANALES

"La confection de tout objet neuf était, littéralement, un acte de création... Il était indispensable d'allier consciemment l'objet nouveau avec toute l'évolution de son passé. Cette tâche était celle du prêtre des cérémonies... En outre, au cours de la fabrication qui s'ensuivait... il était indispensable d'isoler l'ouvrage de toute influence contaminatrice... aussi, élevait-on une maison spéciale pour y exécuter le travail... Cependant, au milieu de cette atmosphère religieuse, les arts et les métiers s'exerçaient dans un esprit très sain, tout travail était une entreprise communale, exigeant la coopération de beaucoup d'hommes de la tribu ; ils y participaient dans un esprit de fête". (W. HANDY, 1938).

- C1 *TE TAU HANA ÉNATA* :  
E. HANDY, 1923, "Les arts et artisanats indigènes".

### 2-3-1 LE CADRE SOCIAL ET RELIGIEUX

- C2 *TUHUNA ou TUHUKA* :  
spécialiste ou savant.
- C3 *TUHUNA NUI* :  
spécialiste en de nombreux domaines.

Ainsi, parmi une longue liste, nous citerons :

- C4,5,6 *TUHUNA HAKATU FAÉ, TUHUNA ATU, TUHUNA ATO FAÉ* :  
maître constructeur.
- C7,8,9 *TUHUNA UPE UPE PAEPAE, TUHUNA HAÉ UPE, TUHUNA HAÁ PAKEÁ* :  
maître constructeur de plates-formes, "maître-maçon".
- C10 *TUHUNA TEKAI KEÁ* :  
maître tailleur de pierres pour les plates-formes d'habitation, ou de places sacrées et places des fêtes.

- C11      *TUHUNA HUMU HAE* :  
spécialiste de l'assemblage des pièces de charpente.
- C12      *TUHUNA PEHE* :  
spécialiste des "jeux" de ficelles, et de l'ornementation au  
moyen de cordelettes teintes.
- C13,14   *TUHUNA HAA' TIKI TIKI* ou *TAAI' TIKI* :  
spécialiste de la taille ou gravure décorative.
- C15      *TUHUNA UA MA* :  
spécialiste des fosses-silos pour le MA.
- C16      *TA AKAU* :  
"Assistant du maître constructeur" (HANDY, 1923).
- C17      *A'KO* :  
apprenti.
- C18      *A'KO HOU* :  
jeune apprenti, novice...
- C19      *ENANA KONENE* :  
homme qui ne travaille pas vite, qui fait un travail qui deman-  
de beaucoup de soin, de patience.
- C20      *KAMANA* :  
terme récent, à l'époque de Monseigneur DORDILLON : charpentier.

D'après Monseigneur DORDILLON et le Père DELMAS, parmi les divinités tutélaires connues à la fin du XIXème siècle, et au début du XXème siècle, celles présidant plus particulièrement aux travaux de constructions étaient :

- C21      *ÁKAU UMOA*
- C22      *EPÁOU NONI*
- C23      *HAMIMAÁMAÁ*
- C24      *HOPEKOUTOHI*
- C25      *KAIHAUHAU*
- C26      *KETE ANANA*
- C27      *MOTUHAIKI*
- C28      *TIKOOKOO*
- divinités de ceux qui  
travaillent le bois.
- C29      *TOKE HENUA* :  
divinité de ceux qui creusent les fosses à *MA*.
- C30      *TAKA VIÍVIÍ* :  
divinité de ceux qui tressent les fibres de la bourre de  
coco ou *PUÚ*.
- C31      *PUHATIÍVOVI* :  
divinité de ceux qui ornent les constructions de motifs faits  
de ce *PUÚ*.

### 2-3-2 LES LIEUX D'ACTIVITES ARTISANALES

Le terme *OHOÁU* désigne une structure spécialement construite à l'intention d'un travail (E. HANDY, 1923). Il est utilisé par exemple pour désigner, selon Monseigneur DORDILLON, le hangar abritant une pirogue, lorsqu'il ne s'agit pas, bien entendu, des grandes pirogues de cérémonies ou de guerre, dont les pièces étaient réparties dans la tribu. Ces abris, selon le climat régnant autour du travail de confection, devaient être assez souvent *TAPU* ; un certain nombre de récits, ou légendes le laissent entendre.

- C32      *OHOÁU UPENA* :  
abri *TAPU* où étaient fabriqués et conservés les filets (E. HANDY, 1923).



Figure n° 124 : Abri de stockage,  
Hohoi - Hakaohoka.

Face à la mer, à l'arrière de la grève, ce petit abri sur pilotis sert à stocker le coprah. On peut y ranger également une pirogue. Par mauvais temps ou au contraire lorsque le soleil est ardent, on s'y abrite avant de remonter au village de Hohoi, à 1600 m de distance, ou en attendant le retour d'un parent ou ami parti à la pêche en pirogue.

C33 *TAHA TAPU NA TE UPENA* :  
lieu sacré des pêcheurs (Ibid).

C34 *OHOAU' VAKA* :  
(ibid.) abri à pirogues.

Les hommes travaillaient souvent retirés dans leur case réservée, près de leur habitation (cf. *FATAA'* p.490) lorsqu'il s'agissait d'un travail individuel ou, en cas de travail collectif, dans la case commune des hommes, souvent située près du *TOHUA* (cf. *HAE' HAA' VAHANA*, etc...p.490).

C35 *TANOHO* :  
s'asseoir, rester tranquille.

C36 *VAHI TANOHO* :  
lieu de réunion.

C37 *PUNAHA* :  
"réunion de personnes propres à un état".

C38 *MOTU HAKA (Nord-Ouest) ou MOTUHANA (Sud-Est)* :  
assemblée, réunion, troupe...

Dans les alentours de l'habitation, il pouvait y avoir également un endroit abrité, et plus plan, où étaient conservés les matériaux nécessaires aux activités domestiques. Ce lieu pouvait être le même que l'abri où l'on préparait les repas (*FAE' TUMAU* p.491), comme c'est encore le cas à l'heure actuelle, ou être un abri séparé.

Les hommes et les femmes travaillaient souvent sur la partie formant terrasse, devant leur habitation.

"Par l'industrie et le troc, chaque famille suffisait à ses besoins... chaque foyer était en mesure de subvenir, au moins en partie, à son équipement, et grâce à une pratique perfectionnée de l'échange des cadeaux, il pouvait acquérir toute

espèce d'objet fabriqué dans cet archipel" (W. HANDY, 1938).



9. - Iles Marquises. - HIVA-OA. - Case indigène et tambours marquisiens

219. — Hiva-Oa. Case indigène et tambours marquisiens. — Un case de travail, bien sûr, ouvert de trois côtés, où les hommes fabriquaient leurs armes et leurs ustensiles et qui était tabu aux femmes. Au premier plan un tronc d'arbre, certainement une enclume à tapa, et sur lequel on venait avec un battoir martelé les écorces de manière à leur donner force et finesse. Le tambour était un instrument d'accompagnement. Il y en avait de toutes sortes, depuis les caisses jouées par deux personnes, jus qu'aux petits tambours d'accompagnement. Les peaux étaient faites de peau de requin. Elles étaient maintenues tendues par des cordes en fibre de cocotier que l'on serrait avec des anneaux faits d'os humains parfois remarquablement sculptés. La case, ici encore, est construite sur un tertre, un « paepae ». Tout cela aujourd'hui est devenu du domaine de l'archéologie...

Figure n° 125 : "Case de travail".

Tiré de l'album de P. O'Reilly "Tahiti au temps des cartes postales", p. 129, Paris, 1975.



## 2-4 LES ACTIVITES HORTICOLES

"La brousse entière des vallées est couverte d'un réseau d'abornements... Il n'y avait point aux Marquises un seul mètre carré de terrain qui n'eut son propriétaire".

Cependant "tout le monde ne possédait pas. Il n'y avait que les familles de chefs *PAPA HAKAIKI* et celles de *ANATIA* ou *AKATIA*, peut être une troisième classe, qui eussent vraiment des droits de propriété" (TAUTAIN, 1897).

Il est fort probable que les séries de gradins et plates-formes longues et plus ou moins larges, que l'on rencontre encore dans les vallées, associées à des traces de travaux d'irrigation sont les témoins d'une horticulture collective, plus particulièrement de la *Colocasia esculenta* ou *TAO*, et du *KAPE Colocasia macrorrhiza*. Ces tubercules, associés au *MEI*, ou fruit de l'arbre à pain, étaient les bases végétales de l'alimentation de la collectivité ; à celles-ci, il faut ajouter l'arrow-root, *PIA*, la canne à sucre *TO*, le *KAVA* (*Piper methisticum*), le *TI* (*Cordylina fructicosa* ou *Dracoena*), le "tabac" *MAIMAI*, les bananiers *MEIKA* et les bananes plantain, etc...

Ces plantations étaient protégées des fouissements des porcs par des murets, des enclos, des palissades ou des halliers. Un gardien logeait à demeure dans les plus grandes plantations.

### 2-4-1 LES TERRAINS DE CULTURE

- D1 *PAPUA* :  
une parcelle de terre, un enclos, une terrasse, notamment.
- D2 *TAUPA* :  
enclore un terrain pour faire une plantation, cultiver la terre.
- D3 *TAU* :  
semence, semis, culture, cultiver...

D4 *TAUNANU* :  
plantations.

Endroits possibles pour la culture du taro :  
D5 *VAHI TIKATIKA* :  
endroit boueux ;

D6 *VAHI TOKOHU* :  
lieu humide ;

D7 *VAHI KUTAI* :  
lieu marécageux ;

D8 *PAA' I TAÓ* ou *PAA' PAA' I TAÓ* :  
bourbier, limon ;

D9 *VAI PAÁPAÁTAÓ* :  
marais.

*PAPUA TAÓ* :  
terrasses à taro.

D10 *PAPA TAÓ* :  
terme actuel pour les terrains à taro.

*PAPUA KUMAA'* :  
clos à patates douces.

#### 2-4-2 L'AMENAGEMENT DES ZONES DE CULTURE

D11 *E KO I TE ÉPO* :  
creuser la terre à l'aide du *KO* (bâton époiné).

D12 *KATAHE VAI* :  
rigole, fossé, canal..., filtrer, faire couler...

*E KATAHE I TE VAI* :  
faire venir l'eau à l'aide d'une rigole.

- D13      *PAVAI* :  
          digue, écluse, porte d'écluse.
- D14      *'AKAU PAVAI* :  
          bonde de bassin.
- D15      *'PUHAA (Nord-Ouest) ou 'PUFAA (Sud-Est)* :  
          sorte de canalisation en bois de pandanus.
- D16      *PUKOHE* :  
          tube, tuyau... de bambou.
- D17      *TIAPU* :  
          entourer, enclore, etc...
- D18,19    *PUPU, HAHUHA...*  
          entourer de broussailles, un arbre, par exemple.
- D20      *'TAPOO* :  
          clôture un terrain d'une palissade de bois, placée verticalement.
- etc...*
- D21,22    *'ENATA NOHO IA HE FENUA ou NOHOHENUA ou KAI FENUA* :  
23           personne gardant ou travaillant un domaine.

"The large inclosures always have a house within them... In small inclosures... if lying near a house, no building is erected" (W.P. CROOK).

### 2-4-3 L'ENCLOS FAMILIAL

L'enclos, tel qu'il apparaît dans les récits est un endroit où les habitants aiment à se reposer, au frais, à l'abri éventuellement des regards, au milieu des leurs, et pour la période européenne, en compagnie de leurs animaux. A la fin du XVIIIème siècle, les navigateurs offraient parfois un chien, un chat, ou une chèvre... mais ceux-ci ne s'étaient pas encore réellement multipliés.

Pour le porc, de même que pour les poules, on ne peut parler alors d'élevage. CROOK précise : "they only care they take is to put a sow that has farrowed (une truie qui a mis bas) into an enclosure".

Les plantes destinées à la consommation courante étaient par contre, le plus souvent plantées dans des enclos, ou entourées de murets ou de broussailles lorsqu'il s'agissait d'arbres.

Plusieurs auteurs notent la présence sur la terrasse des *PAEPAE* de plantes et même d'arbres.

"Cocoa nuts trees also grow amidst the stones of the raised pavements, in front of the houses".

D24 *PA KOHE* :  
treillage, claie, clôture de bambou.

D25 *PAUKAAU (au Sud Est)* :  
montant d'une porte d'enclos.

Dans la partie précédente, on a énuméré un certain nombre de plantes alimentaires ; il faut ajouter à cette liste sommaire des espèces souvent cultivées dans l'enclos attenant à l'habitation : les arbres à *TAPA*, *UTE*, etc..., le bancoulier, *AMA* (dont les noix servaient de chandelles), et quelques fruitiers.

Très souvent, à l'occasion de naissance ou de mariage, les parents plantaient les végétaux qui pouvaient être utiles à leurs enfants (cf. par exemple, la légende de *KAE*). Le navigateur LANGSDORFF précise : "Every child from the moment of its birth inherits from its parents at least one bread-fruit tree, and this tree is tabooed even to the father and mother... by this means a provision is made for the maintenance of the child, since one or two bread - fruit tree sufficient to support a man the whole year round".

- D26 *AHUKA* :  
cérémonie qui consiste à apporter aux jeunes mariés un pied de *HIAPO* (jeune banyan), qu'on plante. C'est avec l'écorce de ce *HIAPO* qu'ils devront faire leurs habits lorsque l'arbre sera devenu grand.

#### 2-4-4 LES AMENAGEMENTS ANNEXES ET LES SYSTEMES DE CONSERVATION

En général, à proximité des plantations, on trouvait des silos destinés à la conservation, le plus souvent du *MA* mais sans doute également, d'autres tubercules comme le taro. "Besides a magazine for provisions, the rich have small gardens or rather enclosures round their houses... The magazines are merely deep holes dung in the ground and covered with leaves, clay and sand" (LISIANSKY, 1814).

- D27 *KEI I TE UA* :  
creuser une fosse.
- D28 *UA* :  
fosse, trou, creux...
- D29 *UA VAI* :  
puits.
- D30 *UA HAAKOTO VAI* :  
citerne.
- D31 *UA MA* :  
fosse silo pour la conservation de la pâte fermentée du fruit de l'arbre à pain. Pour BAESSLER les dimensions courantes sont de 2 m de diamètre sur 3 m de profondeur.
- IA VEEVEE TE, MEI U TAVAIIE U TATA ME TE TOKI, U TITII TE UHO, U TITII TE MA IO HE UA* :  
lorsque le fruit de l'arbre à pain est raclé, il est blanc, on le coupe avec la hache, on ôte le coeur et on jette le *MA* dans le trou.

- D32 *MOTAE'* :  
grande fosse silo pour la conservation du *MA* ; celui qui arrange le *MA* dans la fosse.
- D33 *PAEMO* ou *TAEMO* :  
enduire de boue, ou mortier, une fosse à *MA*.
- D34 *PAKEHO* :  
maçonner un silo ; environner d'un mur à l'intérieur.
- D35 *UA* *PAKEHO* :  
trou maçonné pour mettre le *MA*.
- D36 *AUAU I TE MA* :  
tapisser la fosse à *MA* avec des feuilles.
- D37 *A TAAVA I TE OU TI IO HE UA MA* :  
disposer les feuilles de *TI* en rond autour de la fosse à *MA*.

*etc...*

- D38 *UMU TI* :  
four à *TI* (*Cordylina fructicosa* ou *Dracoena*) dont on tire du sucre par cuisson de la racine.

"The Te (Ti)... is put, with a species of fern root, into a very large oven in the ground, before daylight, and not taken out till the forenoon of the next day. Larger stones are put into the oven... All the wood of a larger tree is laid underneath ; and set on fire, when the whole is prepared. The heat is so intense that the nearest trees are scorched (roussis) and their branches destroyed... Sometimes... the oven... bursts, and makes a report like a cannon" (W.P. CROOK).

Dans les récits de légendes recueillis par E. HANDY, et H. LAVONDES, apparaissent parfois des détails trop particuliers pour être cités dans d'autres types de descriptions, ainsi la spécificité d'espaces ou de plantes...

Dans une légende d'Atuona (Hiva Oa), par exemple, un voleur de cocos commet un acte particulièrement "répréhensible" en s'emparant des fruits du cocotier réservé à la confection du PANI (baume d'huile de coco) de la fille du chef :

"I MUI' HO TITAHI PO A TAHI KAMO TE EHI I' UNA TE TUMU PANI NO TE MOI' TE HAKAIKI".

La nature elle-même livrait en abondance toute sorte de nourriture et, sur ce plan, les rapports des Révérends CROOK et THOMSON, ou le Journal d'Ed. ROBARTS, sont intéressants. Ces activités de collecte, pêche, chasse et ramassage divers ne laissant guère de traces aisément repérables, nous citerons pour mémoire :

- D39      *HAHAKI* ou *HAKIHAKI* :  
          cueillir à la main.
- D40      *UI* :  
          cueillir des fruits, faire la récolte des fruits.
- D41,42    *KAIMATAU, KAITAHA* :  
          rester deux ou trois jours sur le bord de la mer pour pêcher.

*etc...*

2-5 HYGIENE ET ESTHETIQUE

... "Le soleil dardait déjà ses rais d'or par dessus la montagne de Hapaa, lorsque je rejetais ma robe de *TAPA* et ceignais ma longue tunique pour sortir avec... le reste de la maisonnée et diriger mes pas vers la rivière. Nous y trouvions, rassemblés, tous ceux qui demeuraient dans notre partie du val, et nous prenions notre bain avec eux... après une demi-heure de cette récréation, nous regagnions la case. Chemin faisant, *TINOA* et *MARHEYO* ramassaient des brindilles sèches pour allumer le feu" (MELVILLE, *TAÏPI*). A cette description, parfois idyllique, de la vallée de *Taipivai* (Nuku Hiva), certains récits apportent des nuances ; quelques endroits de la rivière peuvent être plus particulièrement réservés aux femmes et aux enfants. Les enfants, premiers nés de chefs, ont un bassin particulier, préparé avant leur naissance, dans une roche rouge appelée *KEËTU* (roche pyroclastique) ; les jeunes enfants étaient baignés deux fois par jour.

- E1      *VAI TAHE* :  
          eau de rivière.
- E2      *VAI FUNA* :  
          eau de source.
- E3      *VAI KOTO* :  
          eau stagnante, mare.
- E4      *VAI KOTO HAKAI'AIHA* :  
          lac.
- etc...*
- E5      *PAVAI* :  
          digue.
- E6      *UPE I TE VAI* :  
          faire une digue.



E7 *E ÚA VAI* :  
un bassin.

E8 *I ÓTO O TE VAI TA KEÉTU* :  
un bassin aménagé dans une roche le plus souvent tapu, le *KEÉTU*.

Complétant les bienfaits du bain, les soins du corps et les onctions constituaient une activité importante des hommes, comme des femmes. Ce n'est pas ici le lieu pour en parler. Il est pourtant certains détails qui ont animé le paysage des vallées et laissés quelques traces.

E9 *E AHI ÚA* ou *E AHI OA* :  
feu placé en terre pour prendre un bain de vapeur.

Parmi certains "aménagements" encore visibles çà et là, on peut citer les roches creusées et utilisées par exemple comme "miroir", *KEÁ E ÍTE Í TE MÁTA IO HE*. Ces objets assez proches des polissoirs d'aspect, mais plus creux, sont rares. Une pièce de ce type est conservée au Musée communal de Vaipae à Ua Huka. La cavité, oblongue, respecte la forme grossièrement en amande du bloc rocheux. Les parois gardent une teinte noire venant des couches de suie dont elles étaient enduites avant que cette cuvette, assez profonde, ne soit remplie d'eau pour refléter l'image.

Des pierres râpeuses *KEÁ ÓÓ* étaient utilisées pour la préparation des baumes à base de safran indigène *ÉKA* ou *ÉNA* au Sud Est, et parfois abandonnées en bord de mer, ou encore certains onguents *APAU* ou *APAKAU* pouvaient être préparés dans les cupules de ces dalles rencontrées en bordure d'enclos ou de *PAEPAE*. Ces cupules furent, on le sait de sources ethnographiques, utilisées lors de tatouage. Le tatouage constituait, aux Marquises, une distinction très recherchée, sinon obligatoire, poussée à un très haut niveau de perfection. La réalisation d'un "complet", pour reprendre l'expression d'un auteur, pou-

vait durer toute une vie. Les abris de tatoueurs se dressaient aussi bien dans l'enclos des particuliers, c'est le cas des *OHOAU' PATU TIKI*, qu'au détour d'un bosquet, dans un endroit calme où le caractère sacré de l'opération, lorsqu'elle s'appliquait à un homme, ne risquait guère d'être troublée...

E10 *OHOAU' PATU TIKI* :  
abri sacré où était tatoué un jeune homme, et où l'on chantait un *PUTU* afin de consacrer ce lieu.

"The tatting of persons in a middling station is performed in houses erected for the purpose by the tattooers, and tabooed by authority. A tattooer, who visited us several times on board the ship, had three of these houses, which could each receive eight or ten persons at a time : they paid for their decorations according to the greater or less quantity of them and to the trouble the figures required... The women are not, like the men, shut up in a tabooed house while they are going through this operation ; it is performed without any ceremony in their own houses, or in thoses of their relations, in short, wherever they please" (LANGSDORFF, 1817).

E11,12 *FAÉ, HAÉ PATIKI, HAÉ PATII, HAÉ PUTA* :  
case pour le tatouage, lieu où l'on tatoue...

A propos de la propreté , les commentaires peuvent être apparemment contradictoires.

Certains *TAPU* et les superstitions eurent longtemps des répercussions sur l'hygiène et pour conséquence une dissimulation rigoureuse de tout ce qui touchait de près les personnes.

"The interior of the house is very clean, for the inhabitants are bound by the laws, or by taboos to a great degree of cleanliness" (LANGSDORFF).

Il est à noter que dans de nombreux *PAEPAE*, ou *UPE*, et peut-être dans tous, il existe, sous une pierre du dallage, ou

parfois dans le *OKI*, des fosses, souvent très étroites (trop étroites pour avoir servi de réserve à *MA*) ; ce sont des sortes de puits pour cacher ou jeter (cf. *UPE* 27, 53... de la vallée d'Hakaohoka).

Les termes voulant dire : fente, interstice, fissure, trou, concavité... sont nombreux (*AVA*, *KOAVA*, *MOAVA*, *MAPUHA*...) mais le nom de ces fosses, ou puits, n'a pas été conservé ni du reste le terme spécifique pour désigner une fosse de rejets ou une idée vraiment approchante.

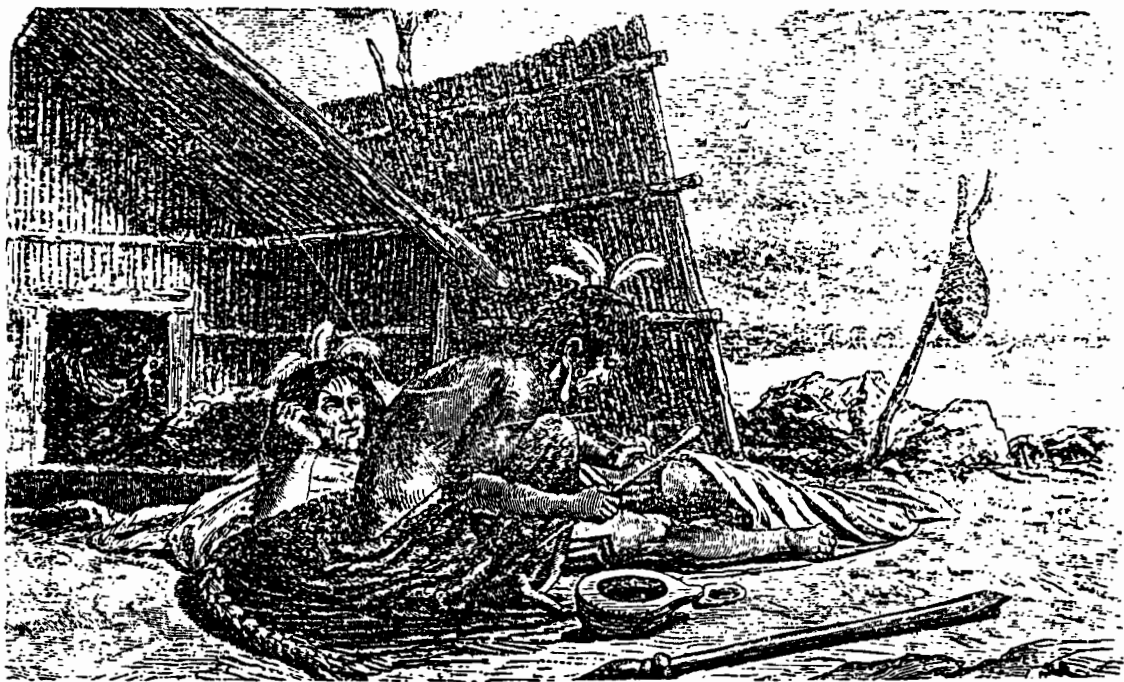


Figure n° 126 : "Le tatoueur marquisien à l'oeuvre".

Tiré du Père Delmas, 1927, p. 187.

2-6 AMENAGEMENTS DE L'ESPACE ET ACTIVITES  
PUBLIQUES ET RELIGIEUSES

2-6-1 LES LIEUX DE FESTIVITES

Le "fait" d'être tatoué ou ne pas l'être réglait, entre autres, l'accès à certaines activités de la tribu. Lors de certaines fêtes, par exemple, l'accès au *TOHUA* ou lieu des grandes réunions publiques pouvait être refusé aux personnes trop jeunes, ou trop "marginales" pour être tatouées.

"Dans toutes les vallées, on trouve un, ou plusieurs emplacements destinés aux fêtes, ce sont toujours des carrés longs (sic) où le sol a été aplani pour former une aire entourée de *PAEPAE* ; quelques *KOINA* sont immenses, couvrant plus d'un hectare, d'autres, au contraire, sont très petits et n'ont pas plus de 60 m<sup>2</sup>. La majorité se tient entre 60 et 120m de long, avec une largeur variable, de 20 à 30 m, *PAEPAE* compris" (TAUTAIN, 1897).

- F1 *TOHU* :  
se réunir...
- F2 *TOHUA* :  
sol, place, terre, place publique.
- F3 *TOOTOÓ KOKINA* :  
"place publique".
- F4 *KOINA* ou *KOIKA* :  
fête, assemblée...
- F5 *TAHA KOINA* :  
lieu des fêtes.

"The amusements of singing and dancing, in public, at their numerous assemblies called *KOENAS* (*KOINA* ou *KOIKA*) cons-

titute their highest fashionable and pleasurable pursuit... There are in the principal inhabited places, large spaces inclosed, and furnished with seats, to accomodate the spectators... and one of these places, which are called *TOHOWWA* (*TOHUA*) in the larger islands, sometimes contains ten thousand persons" (CROOK, 1797-1798).

Il s'agit là, plus particulièrement, du grand ensemble d'Aakapa à Nuku Hiva, qui réunit trois *TOHUA* et paraît avoir été un centre de cérémonie pour l'île entière (cf. E. ROBERTS, W. CROOK, LINTON et DENING).

A Taïpivai "le *PAEPAE* sur lequel se trouve le terrain de *HOULAH-HOULAH* (*TOHUA*) fut construit il y a bien des lunes sous la direction de *MONOO*, grand chef et guerrier, et, à ce qu'il semblerait, maître maçon chez les *TAÏPIS*. Il fut érigé pour l'usage exprès auquel il est maintenant voué, dans le délai incroyablement court d'un soleil, et fut ensuite dédié aux immortelles idoles de bois au cours de grandes festivités qui durèrent dix jours et dix nuits" (MELVILLE, *TAÏPI*).

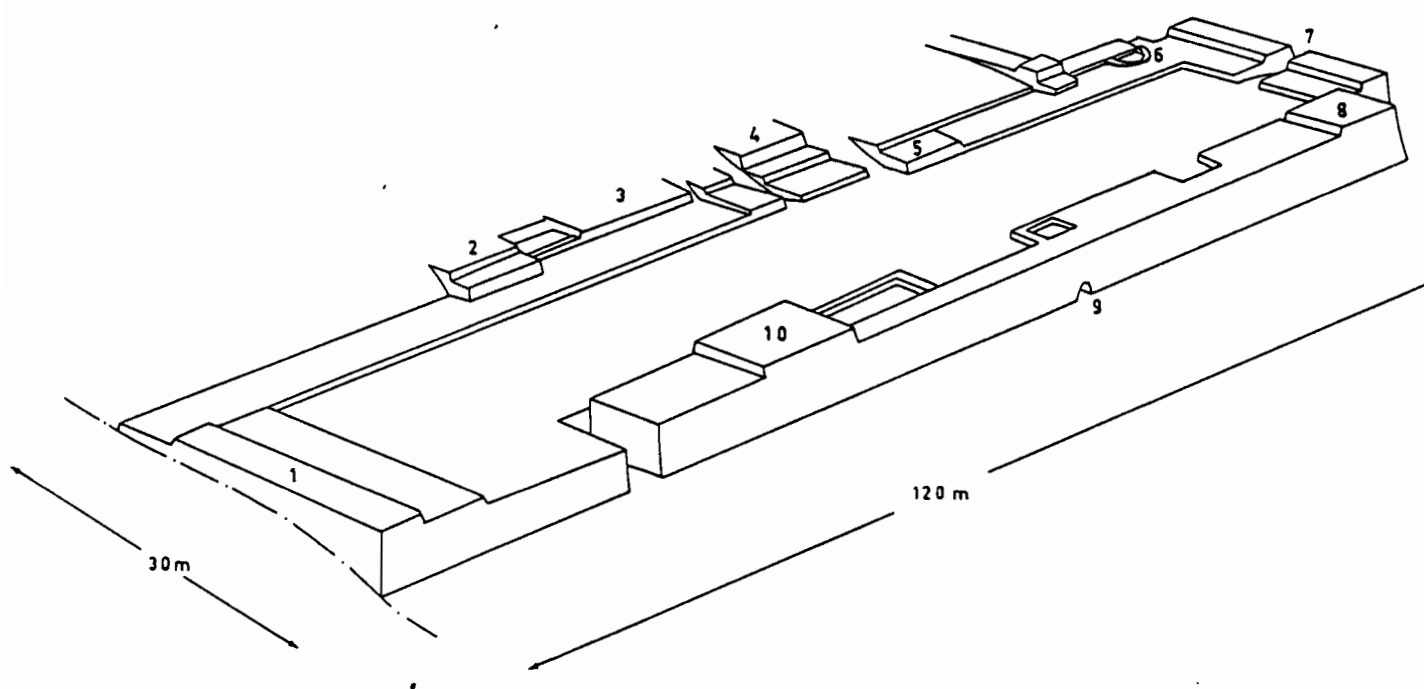
*UA KEMO TE KOIKA I TE TOHUA, AOË I PAO :*

la fête a été retardée à cause des travaux de la place publique qui ne sont pas terminés.

- F6 *PAEPAE KOINA :*  
nom donné par V. SEGALEN aux terrasses et plates-formes bordant les places des fêtes, qu'il visita aux Marquises, et formant, en quelque sorte, le *TOHUA*.
- F7,8 *TOHUA HOHOA IA* ou *VAHI TIKETIKE :*  
terrasses.
- F9 *HATEKA* ou *HATAA :*  
estrade, gradin...
- F10 *PAANANUKU :*  
estrade ornée pour une fête.

## TOHUA NANAUHI, Vallée de Hatiheu, Nuku Hiva.

(d'après P. Bellwood, 1978, p. 94, P.H. Buck, 1952, p. 153  
et R. Linton, 1925, p. 118).



1 : HAË TOHUA : Maison des hôtes  
de marque.

2 : Femmes et enfants.

3 : Visiteurs.

4 : Maison des guerriers

5 : FAË TUKAU : abri sacré.

6 : ÛA MA : fosse à MA.

7 : Entrée.

8 : Grands tambours.

9 : Passage d'évacuation des eaux.

10 : Plate-forme des anciens.

Figure n° 127.

F11,12 *PUHA*<sup>(1)</sup> ou *NOHIA*,<sup>(2)</sup> *NOHONA*, *NOHOKA* :  
 pour V. SEGALEN<sup>(1)</sup> : siège ; nom générique et s'appliquant ici  
 à une "file de fauteuils de pierre, un peu en avant d'une es-  
 planade quadrangulaire où prenaient place les fils de chefs,  
 (et) réservés aux vieillards et aux notables" (Ibid, V. SEGA-  
 LEN).

"Dans ce vaste quadrilatère (le *HOULAH-HOULAH* ou *TOHUA*), la population entière de la vallée semblait s'être rassemblée ... Sous les auvents de bambous ouvrant vers l'intérieur de la place étaient étendus les principaux d'entre les chefs et les guerriers tandis qu'une foule bigarrée prenait ses aises sous les immenses arbres... Sur les terrasses des gigantesques autels situés à chaque extrémité étaient disposés des paniers... remplis de fruits de l'arbre à pain verts, de grands rouleaux de *TAPA*, des régimes de bananes mûres... Tout un ... matériel de guerre se trouvait aussi empilé en tas... devant les rangées (d')... idoles. Il y avait aussi des fruits de différentes espèces suspendus dans des paniers en haut de perches plantées droit et à intervalles réguliers le long des terrasses inférieures des autels. A leur base étaient disposés sur deux rangs parallèles de lourds tambours hauts de quinze pieds environ et faits de gros troncs d'arbres... En arrière de ces instruments on avait élevé de légères plates-formes, sur lesquelles se tenaient des jeunes gens qui (battaient) violemment de la paume la peau des tambours... Exactement au centre de la cour on avait planté perpendiculairement dans le sol une centaine de minces perches récemment coupées dont on avait retiré l'écorce et décoré l'extrémité de banderolles de *TAPA* blanc ; le tout se trouvait entouré d'une petite palissade de cannes entourant les troncs des immenses arbres qui poussaient au milieu de l'enclos... une vingtaine de vieillards... poursui-  
 vaient sans interruption une monotone mélodie..." (MELVILLE, TAÏPI).

F13 *PAEPAE TUPAPAU* :  
 terme correspondant à une "pyramide à trois terrasses en re-  
 trait... où sur la plus haute se desséchaient parfois les os  
 d'un cadavre" (V. SEGALEN, Journal des îles).

- F14 *TAPU MANIHII'* :  
fosse où l'on déposait les restes des offrandes... "la victime" (ibid). (*MANIHII'* = hôte, convive ; étranger à la famille, à la vallée).
- F15 *TAPA PAKÉOKÉO'* :  
bandelettes de *TAPA*.
- F16 *PAHU KOIKA'* :  
tambour de fête.
- F17 *HII' KOIKA'* :  
assises de pierres délimitant l'espace réservé à la place des fêtes.

Sur les plates-formes, ou gradins latéraux, se regroupaient les femmes et les enfants, parfois exclus en temps normal de l'espace délimité par les *HII' KOIKA'*. Les visiteurs, les guerriers et les prêtres avaient leurs abris ou maisons propres, et normalement *TAPU*. Souvent, une "longue maison" destinée aux hôtes de marque était dressée sur l'un des petits côtés ; les accès se faisaient, semble-t-il, par l'un des petits côtés.

- F18 *HAÉ' TOHUA'* :  
ce type de bâtiment décrit par BAESSLER, et Karl von den STEINEN, correspond à la "longue maison" destinée à abriter les hôtes de marque.

"They built houses on a spot of ground which forms a good street. These houses is to receive strangers during the feast. The houses is very netly built and ornamental (and) close to each other" (ROBARTS, 1798-1806).

- F19 *TE FAÉ E NOHO TE MANIHII'* :  
d'après une légende, recueillie par E. HANDY, la demeure où résident les étrangers.



F20,21 *FAÉ PAPA* ou *FAÉ VAVANA* :  
un abri non *TAPU* monté sur le lieu de la fête et destiné à clôturer la période d'apprentissage des chants et généalogies sacrées. Pour une fille, on ne construisait que le *FAÉ PAPA* (E. HANDY, 1923).

F22 *TONA POU\*\**:  
pour un garçon, dans les mêmes circonstances, l'on ajoutait au premier bâtiment le *TONA POU* (ibid).

Les "*OHOÁU*" ou "*FATAÁ\**" les plus variés étaient ainsi construits selon les occasions aux alentours de la place, délimitée souvent par une assise de pierres faisant le tour de celle-ci, et, appelée *HII KOIKA* ou *HII TOHUA*.

F23 *KEÁ HAKAIA POOTU* : littéralement traduit, selon le terme marquisien donné par K. von den STEINEN (1925-1928) "la pierre pour la danse des belles" ou dalle de présentation.

"La place publique était toujours à proximité de la maison royale, et pour ainsi dire, attenante. Le chef disait : *TO TATOU KOIKA* (notre place publique) et les sujets disaient : *TE KOIKA O TE HAKAÍKI* (la grande place publique du chef). Elles étaient (les places publiques) le centre autour duquel se rangeaient les maisons des chefs, les pavés des hommes, les *MEÁE\*\*\**, les *AHU\*\*\**, *TOKAI\*\*\**. Les plus fins légistes, mis à discuter si les *KOIKA* étaient propriété privée ou publique, sont restés divisés" (Père DELMAS, 1927).

## 2-6-2 LES LIEUX SACRES

Le Père DELMAS, dans sa compilation des manuscrits

\* NOTE : estrade, voir la partie concernant les annexes de l'habitation.

\*\* NOTE : *TONA POU*, voir la partie concernant les annexes de l'habitation.

\*\*\* NOTE : voir le paragraphe suivant, sur la vie religieuse.

des Pères du Sacré-Coeur aux Marquises, note que toute fête est un évènement, soit politico-religieux, soit strictement religieux ; et pour ainsi dire, tout acte de la vie privée ou collective, avait une répercussion dans ce monde sacré qui était le leur.

Autour de la vie publique que représentait la maison du chef et le *TOHUA*, au coeur de la vallée, se trouvaient les espaces les moins sacrés, mais les plus fréquentés des membres "autorisés" de la tribu. Le "saint des saints", pour reprendre un terme de ce même Père, ou *MEAE* principal, et donc le plus *TAPU*, était souvent loin dans le fond de la vallée ou au flanc des montagnes" (ibid).

- F24,25 *PAPAE I TE KOINA* ou *PAPAE I TE VAHIKOIKA*; *HAKA MOU I TE KOIKA*; *KOIKA HAA MOU* :  
rendre profane la place publique.
- F26 A l'inverse, *MAKAVEKAVE* ou *MAAVEAVE* ou *MEVANEVA* est un rite pour rendre *TAPU*.
- F27 L'espace ou la chose non *TAPU* (profane), se dit : *MEIE* : ainsi,  
F28 un *VAHI MEIE* (lieu profane) s'oppose à de multiples lieux *TAPU*.
- F29 *ONA TAPU* :  
lieu *TAPU*, cimetière. (De *ONA* : lieu, endroit... s'élever dans les airs, planer...).
- F30 *PITO TAPU* :  
lieu sacré. (De *PITO* : nombril, cordon ombilical..., bout, commencement d'un filet, parcelle..., lieu...).
- F31 *TAHA TAPU* :  
lieu *TAPU*. (De *TAHA* : lieu, endroit..., lit..., portion, section...).
- F32 *VAHI TAPU* :  
lieu *TAPU*. (De *VAHI* : lieu, place, endroit..., ouvrir, séparer, fendre... querelle...).

- F33      *VAHI ANE* :  
lieu sacré. (De *ANE* : sacré ou habile, savant...).
- F34      *VAHI KAKEA* :  
lieu sacré. (De *KAK* : sacré, intrépide...).
- F35      *VAHI MAMANE* :  
lieu sacré. (De *MAMANE* : *TAPU*, sacré... guerrier, armé...).

*etc...*

Ces lieux étaient, en règle générale, soigneusement évités, en particulier par les femmes qui faisaient de longs détours pour ne pas enfreindre les multiples lieux *TAPU* privés ou "collectifs" de la vallée. Ces endroits étaient :

- F36      *VAHI HIOHIÓ* ou *VAHI HIHOHIHO* :  
c'est-à-dire : lieux silencieux, d'où lieux sacrés.

Présentation des lieux les plus sacrés.

Parmi ceux dont le nom plus spécifique a été conservé, il faut citer :

- F37      *A* :  
lieu sacré, lucus des pafens.
- F38      *AHU* :  
lieu sacré.
- F39      "On distingue le *AHU HENUA* commun à toute la tribu, et c'est  
F40      le *MEÁE* proprement dit, et le *AHU IKOA*, particulier à une  
famille. Ceux-ci étaient, tantôt des lieux où l'on apportait à manger aux dieux, sans se permettre d'y manger soi-même, (*AHU* ordinaires), et tantôt des sépultures pour les grands-prêtres, les chefs, les *TAUÁ*, les *TUHUKA ÓÓKO*, en même temps

que des lieux de sacrifices... exclusivement accessibles aux prêtres (et) grands-prêtres" (Père DELMAS, 1927).

F41

*MEAE* :

"c'est là que l'on faisait les prières rituelles les plus importantes et qu'on mangeait le plus souvent des victimes humaines.

Les hommes, et seulement les guerriers, n'y allaient que très rarement, sauf les prêtres qui eux-mêmes n'y allaient pas souvent... ces lieux n'étaient pas... continuellement habités... pour certaines circonstances, il y avait deux toits... l'un pour une case ordinaire, l'autre pour la case du grand prêtre. Les statues qui ornaient et peuplaient les *MEAE* étaient éminemment plus respectables que celles des *KOIKA*, de certains pavés et des cases des chefs..." (ibid).

F42

*TAPU PAEPAE* :

petit *PAEPAE*, ou *UPE*, sur lequel était déposé des restes de cheveux et qui devint, à la période de ruine et d'abandon de la tradition "le lieu où l'on déposait les immondices des enfants de chefs" (K. von den STEINEN, 1925-1928).

F43,44

*TOAI* (au Sud-Est) ou *TOKAI* et *HANAUA* :

ce sont des lieux où l'on a enseveli une femme morte enceinte.

Le Père DELMAS précise : "ce sont les lieux de sépulture de femmes mortes en couches (*HANAUA*) ou même d'autres personnes qu'on ne spécifie pas bien. Ce sont des tas de pierres en parallélogramme de neuf à dix mètres carrés et de deux à trois mètres de hauteur. Chacun apportait des présents au *TOKAI* de ses ancêtres comme il entendait les honorer... Les *TOKAI* étaient naturellement nombreux et plus ou moins *TAPU*".

F45

*PAEPAE TAPU* :

ce terme apparaît si fréquemment dans certains textes, où il est parfois remplacé par celui de pavé particulier (ou pavé interdit), qu'il masque souvent totalement l'existence des autres habitations de la vallée.

Nous expliquerons plus amplement ce que recouvre le terme

de *PAEPAE* dans la partie correspondant à l'espace domestique.

Pour clore cette partie consacrée aux espaces *TAPU* de la tribu, ou tout au moins faisant partie de la vie publique ou religieuse de la collectivité, nous citerons un texte tiré encore de l'ouvrage du Père DELMAS de 1927, et récapitulant les principaux espaces sacrés.

"Pour y aller avec quelque gradation, il faudrait certainement commencer par parler des *ME'AE*, après le *ME'AE*, viendrait le *AHU*, le *TOKAI*, autres pavés particuliers et assurément moins sacrés. Il y aurait les pavés des prêtres, où ils demeuraient ordinairement pour coucher, manger et donner des leçons aux aspirants à la prêtrise.

Sacrés étaient encore les pavés des hommes, ceux où ils prenaient leur nourriture, puisqu'ils étaient interdits aux femmes.

Enfin, en dernier lieu, viendraient les "places publiques" (*KOIKA*), sacrées, à raison des fêtes religieuses qui s'y célébraient, mais d'un ordre bien inférieur, puisque hommes et femmes et enfants y venaient ordinairement en commun".

#### Les lieux d'inhumation.

Les Marquisiens ont longtemps reculé à l'idée d'enterrer leurs morts. Ils les gardaient longtemps, sous une forme ou sous une autre, auprès d'eux.

Cependant, si l'on ne peut pas parler réellement de cimetières, on trouvait des lieux appelés parfois, par certains auteurs du XIXème siècle, *MORAI* où le nombre d'ossements frappait les imaginations occidentales. Dans certains lieux, ou certaines circonstances, les cadavres étaient placés dans, ou sous, des tas de pierres. Dans bien des cas, les racines aé-

riennes d'un vénérable banyan *TAPU*, enserraient et scellaient ainsi les ossements de familles ou membres divers d'une tribu. Enfin, les failles, fissures et cavités nombreuses qui s'ouvraient dans les parois rocheuses, de préférence le plus difficilement accessible, abritaient de la même façon les restes mortels d'innombrables défunts. Les morts se trouvaient ainsi disposés sur les points les plus extrêmes du "*FENUA*", dans les rochers des crêtes, des précipices et des falaises surplombant la mer, mais également au coeur même de leur famille, dans leur propre enclos, ou sur le *MEAE* de la tribu.

F46,47 *OMUAÉ* (dans le Sud-Est) ou *E HAÉ TUPAPAKU OMUAÉ* :  
tombe, ou case pour déposer un mort.

F48 *TAHA TUPAPAU* :  
case pour déposer les morts.

F49 *VAHI MATAI* (ou plutôt *MATE* : mal, mourant) : lieu des morts, est un terme rare, cité par G. WINTER, qui vécut à Nuku Hiva de 1843 à 1847. "Lorsqu'un naturel meurt, son cadavre est l'objet de certains usages et cérémonies... on l'emballé dans un morceau d'étoffe et on va le déposer au *VAHI MATAI* ou *MORAI* (cimetière) dans une espèce de cercueil qui a déjà servi à de nombreux morts... Chacun a le droit d'établir une petite case où il dépose successivement tous ceux des siens que la mort a frappé".

F50 *HAÉ VAKA* :  
littéralement : "maison pirogue".  
C'était la case soigneusement préparée et décorée où était exposé, et se desséchait, sur un cercueil, en forme de pirogue, le défunt de marque : grand-prêtre, *TUHUKA OOKO*, grand chef, ou personne d'extraction noble...  
Habituellement, elle était dressée sur le *MEAE*" (Père DELMAS).

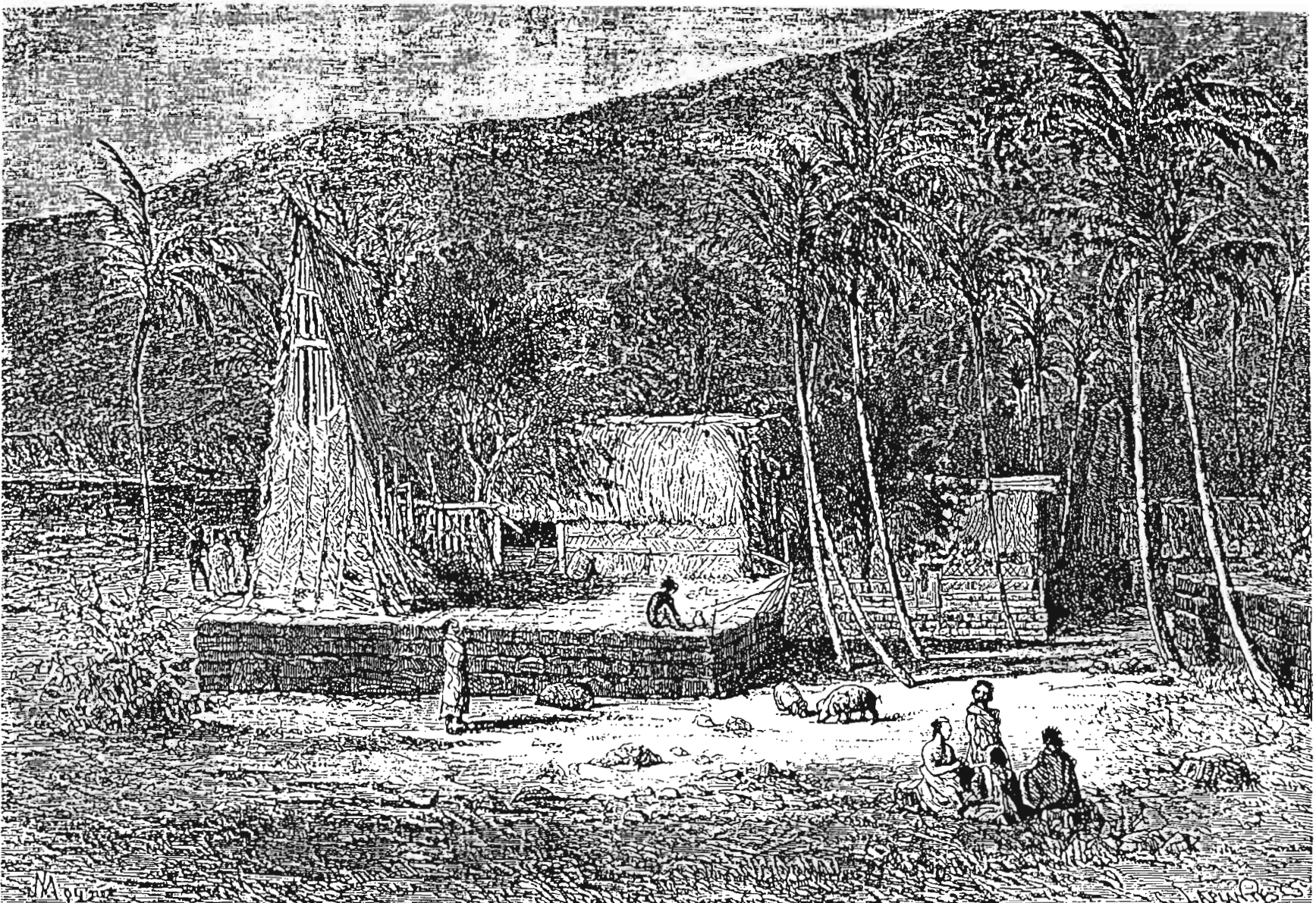


Figure n° 128 : Case du Tava,  
en bordure de la baie de Taiohae à Nuku Hiva,  
d'après Max Radiguet  
tiré de M. A. Pailhès, 1978, p. 265.

Détails des aménagements de ces divers lieux sacrés.

Sur le *MEAE'*, on rencontrait en général des structures en matériaux si périssables qu'ils donnaient aux lieux une allure souvent abandonnée, ce qui n'est certainement pas systématiquement vrai, et correspondrait plus à une perception du sacré.

En dehors des arbres ou espèces privilégiées, ombrageant le plus souvent ces lieux : l'*A'OA* (Banyan), le *TEMANU* (*Calophyllum inophyllum*), le *MAII'* (*Terminalia glabrata*), le *TOU* (Faux ébénier), le *TOA* (Arbre de fer), on pouvait voir en général de nombreuses images de bois ou de feuillage tressé, "habillées" parfois d'étoffe de *TAPA*, entourées et couvertes d'offrandes diverses, paraissant parfois dérisoires, ou au contraire scandaleuses, aux yeux des visiteurs "non avertis".

Une fosse, ou plusieurs, recevaient les restes de ces offrandes et des festins rituels qui s'y déroulaient ; elles pouvaient être parfois qualifiées de charnier. Elles étaient hautement *TAPU*, comme sur le *TOHUA* \* et *TAUTAIN* (1897) les nomme *TAI NUI'* ; *TAI UA'* voulant dire : bord d'une fosse.

F51,52

Un autel, ou estrade, était parfois dressé en plein air, parfois abrité dans la "case d'inspiration" du grand-prêtre qui là, comme sur le *TOHUA*, affectait une forme exagérément pointue par rapport à l'oblique habituelle des cases marquisiennes ; on qualifia ces constructions "d'obélisques" ou "pyramides". Elles se nomment en marquisien "case pointue" ou "case du *TAUA'*". PORTER parle d'une bâtisse de ce type ayant à peu près 35 pieds de haut et décorée de têtes de porcs et de tortues.

F53,54  
55

*HAÉ'* ou *FAÉ TUA'*, *HAÉ TUKAU*, *HAÉ TUKAKA*, *HAÉ PUKAO* :  
case de recueillement du *TAUA'*, maison pointue.

Cet abri, ou résidence provisoire, n'était jamais habitée

\* NOTE : cf. *TAPU MANIHII'*.



réellement, si ce n'est par la présence de la divinité, lors des cérémonies, sans pour cela, du reste, qu'il y ait obligatoirement une figuration de cette divinité à l'intérieur. E. HANDY décrit une construction de cette sorte à Puamau où un autel *ANANUU*, était placé avec certains autres objets sacrés, dans ce lieu. Ces cases pouvaient être dressées sur le *MEAE*, comme sur la plate-forme de sacrifice de la *TAHA KOINA*.

- F56 *MANU KUA* : ce sont des figurations d'oiseaux mythiques, rouges, (messagers d'une divinité ?) placés à intervalles réguliers sur la poutre faîtière de la "maison d'inspiration". Leur nombre correspondait, à Puamau, au nombre de brasses *-MAO-* données à la longueur de la bâtisse. Ils étaient constitués de bambou et d'étoffe en rembourrage. Le tout était enveloppé dans du *TAPA* teint en rouge. L'oiseau, directement lié à la poutre sommitale, n'avait pas de pattes (cf. HANDY, 1923).
- F57 *HUKIHUKI* : les bâtonnets piqués sur la ligne de faite pour affermir la couverture *-HUKI-* étaient placés, dans le cas de Puamau, à intervalles réguliers, entre les *MANU KUA*. Ils étaient enveloppés de *TAPA* blanc et rouge ; de longues bandelettes s'en échappaient et claquaient au vent. E. HANDY note qu'ils rappelaient ainsi que le bâtiment était *TAPU*. Ils pouvaient également, au même titre que les faisceaux enveloppés de *TAPA* du *MEAE*, rappeler, ou matérialiser, une des trois divinités tutélaires des *TAUA*, symbolisant la terre, le ciel et la mer : *TEUUTOKA*, *TEUUHUA*, *TEHITIKAUPEKA*.
- F58 *KOUFAU* ou *KOUHAU* : perches d'hibiscus écorcées.  
Lors des funérailles de prêtres, trois *KOUFAU* représentant les trois divinités symbolisant le mer, le ciel et la terre, étaient placées devant la plate-forme où reposait la dépouille (E. HANDY, 1923). Ces mêmes perches d'hibiscus écorcé, parfois



Figure n° 129 : Petit espace sacré.  
(Vaitahu à Tahuata)

Tiré de Max Radiguet "Les derniers sauvages", planche VII, Paris, 1929.

habillées de *TAPA*, au nombre d'une ou de deux, marquaient le *TAPU* à l'approche des cases où reposaient les bières, sur un *MEAE* (cf. M. RADIGUET, 1859, HANDY, 1923...)

- F59,60 · *PAOA* ou *PUPA* :  
faisceaux.
- F61 *TAPAKAU* ou *TAPAAU* :  
feuilles de cocotier tressées par les prêtres et que l'on place dans la case d'un défunt pour le représenter.
- F62 *KOPIRIPIRI* ou *OPINIPINI* :  
feuilles de cocotier tressées pour orner une case, une pirogue, etc...
- F63 *MAEVA* :  
banderolles d'étoffe (*TAPA*) que l'on met sur la case d'un mort.
- F64 *TAPI* :  
ornement, ... ornement, parure.
- F65 *TAPI TIKI* :  
selon K. von den STEINEN, ce serait le nom donné aux assemblages de perches et de *TAPA* placés près des morts et décorés par un panache de cocotier ressemblant à une sorte de plumet. Cet échafaudage symbolise le lieu d'implantation d'une divinité durant la période des cérémonies.
- F66 *TIKI* ou *TII* :  
idole, nom d'un dieu, dessin, tatouage.
- F67,68 *ATA TIKI, ATA TIKI IA, TAHU KEA* :  
statue, image, sculpture.
- F69 *E HAA TIKI* :  
façonner une idole.
- F70 *TIKI KEA* :  
image de *TIKI* en rond de bosse sur des structures de pierre. (E. HANDY, 1923).

- F71 *E VAVAHI I TE ATA* :  
briser une statue.
- F72 *HOUTOU* :  
tronc de *MEI* que l'on revêt d'ornements après lui avoir donné une forme humaine, et que l'on porte sur quelques lieux sacrés.
- F73 *ANANUU* : ces structures correspondaient à peu près à un autel et sont placées, soit à Puamau dans la "case d'inspiration", soit en plein air, associées à une sépulture. Ce pouvait être une sorte de treillis ou un assemblage de bambous... reliés à intervalles réguliers par des bandelettes de *TAPA*. A Puamau, il s'agissait de piquets reliés par une pièce transversale, contre laquelle étaient attachées quatre palmes de cocotiers aux folioles tressées (cf. *HANDY*, 1923, *STEWART*, *WILSON*...).
- F74 *FEIAU* ou *FEIAHU* : pour Monseigneur *DORDILLON*, espèce de cérémonie pour faire les chefs. Pour *E. HANDY*, ce terme correspond à une structure, dont l'élaboration fait partie du rite cité ci-dessus. Il s'agit d'une construction temporaire, du type d'une simple estrade décorée, ou, si il se réfère à un chant, ce peut être une bâtisse dont les parties du toit sont liées à l'aide de cordes spéciales. Les poteaux en sont habillés et décorés de feuilles de cocotier.
- F75 *TUU AVAI IA AHI* :  
pierre creusée pour servir de réchaud ; lieu carré, entouré de *KEÉTU* où les *TÚHUKA* faisaient les cérémonies des victimes.



Figure n° 130 : Abri "secondaire", Uapo.

Ce petit abri, aménagé sur pilotis et implanté au-dessus d'une plate-forme pavée, sert de "résidence" à une famille de Hakatao (3 à 4 personnes). Cette famille passe en effet sa semaine dans la vallée "inhabitée" de Uapo car elle y élève des cochons et y entretient des jardins. Le weekend, elle retourne en pirogue, parfois à pied, dans sa maison "principale" construite en ciment, contreplaqué et toit de tôles à Hakatao (vallée d'environ 400 personnes).

Ce petit abri consiste en un plancher, de perches et de rondins, abrité entièrement sur deux côtés et sur une partie de sa façade par un avant toit. En contrebas, le pavage est peu utilisé. L'aire culinaire principale se trouve à quelque distance, à ciel ouvert.

## 2-7 LES STRUCTURES DOMESTIQUES

Nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, la vie de la communauté s'articulait autour de centres politiques et religieux fréquemment regroupés près d'un lieu de réunion. Aux alentours de celui-ci se trouvaient les principaux bâtiments dont la maison du chef, et attenante souvent à celle-ci, les pavés *TAPU* des prêtres et la maison des hommes... "Les femmes ne montaient jamais sur ces pavés. Elles habitaient des cases disséminées ailleurs où elles mangeaient et couchaient ; et où les maris venaient les rejoindre pour le reste de la vie familiale... chacun avait son chez soi pour y jouer, quand il voulait du repos et du silence" (Père DELMAS, 1927).

La notion de propriété.

La notion de propriété est très délicate à étudier et l'on se contentera ici de citer deux réflexions d'Européens qui ont vécu aux Marquises, ou qui ont recueilli des témoignages datant de la fin du XVIIIème siècle et du tout début du XIXème.

"The property consisting of ground and the trees which it produces, is accurately known by the owner, but only some parts surrounding the houses are enclosed. Men and women servants are kept to dress the food, nurse the children, and watch the fruit" (W.P. CROOK, 1798).

"Every inhabitant of the island may possess property by succession, or any other way. There are rich and poor here. The rich have plantations, houses and canoes ; the poor have nothing... All the houses are built alike..." (LISIANSKY, 1814, après un passage en 1804).

Au titre du vocabulaire on ne citera ici que quelques termes, ou expressions significatives.

- G1,2,3 *ÁIKA, ÁINA, HAINA, KAIKA* :  
toutes espèces de choses à l'usage d'une personne. Bagage, terre, propriété, domicile...
- G4,5 *Á'ÁIKA, ÁNATIA, ÁKATIA'* :  
chef, maître, propriétaire...
- G6 *PUAKA HAÁTIAKI HENUA* :  
cochons qui par leur présence sur un terrain en prouvent la propriété.
- Une version de la légende d'*ONO*, venant de Puamau (Nuku Hiva) et citée par W. HANDY (1930) est intéressante à ce titre car il est question d'un "puits à crânes", sur l'ilôt de Mohotane, dont *MATA OA* se sert pour prouver sa légitime possession de l'endroit.
- "... So the two chiefs and the people went up to the skull pit. There *MATA OA* pointed out that his skull was the only one visible in the pit, that below it was nothing but rock".
- G7,8,9 *TAETAE, TOUAU, TOUI (au Nord-ouest)* :  
biens, richesses...
- G10 *TAETAE ÍMAÍMA* :  
bien inaliénable, qui vient de famille.
- G11 *PENEHI* :  
terre, propriété.
- G12 *VAIAINA* :  
domicile, propriété.

*etc...*

Pour protéger certains biens, les particuliers pouvaient placer un interdit provisoire sur ceux-ci. On parle alors de *KAHUI* ou *ÁHUI*, en général.

- G13,14 *E TOMI Í TE ÁHUI, E UHI Í TE ÁHUI* :  
mettre le *TAPU*, l'interdit, sur quelque chose en mettant par exemple des feuilles de cocotier sur une pierre et les recouvrant d'une autre pierre.

Ainsi souvent un "bouquet" de feuillage sur une chose pouvait indiquer une interdiction. Les noix de cocos étaient également utilisées dans ce cas.

- G15 *TAVII* :  
attacher des cocos aux arbres pour les rendre interdits ou sacrés.

#### L'implantation des structures domestiques.

James COOK remarque, en 1774 : "Their dwellings are in the vallies, and on the sides of the hills, near their plantations".

Même si l'habitat se situe parfois en bord de mer, il semble très courant, si ce n'est systématique, que des plantations environnent l'espace habité. L'extrait suivant, tiré de MELVILLE, résume bien l'impression laissée aux visiteurs du XIXème et à ceux du XXème lorsqu'ils parcourent les vallées peu touchées par la modernisation.

"Taipi... a environ neuf milles de long, sur un de large en moyenne ; les cases se répartissent à de larges intervalles dans toute son étendue, mais principalement vers son extrémité supérieure. Il n'y a pas de villages proprements dits : les habitations s'élèvent çà et là dans l'ombre des bois, ou sont



éparpillées le long des sinuosités du cours d'eau... Il n'y a de routes d'aucune sorte dans la vallée, rien qu'un labyrinthe de pistes qui serpentent et ondulent sans fin parmi la brousse".

Il semble enfin, à la lecture de W.P. CROOK, E. ROBARTS, M. RADIGUET, etc... qu'il ne soit pas rare que certaines familles, au moins, possèdent une habitation principale et une, ou plusieurs autres, situées dans un emplacement totalement différent de la vallée (en bord de mer ou au fond de la vallée) où elles se rendaient au gré de leurs affaires (échanges commerciaux, récoltes) ou de leur plaisir.

L'incident politique de juillet 1842, à Vaitahu, avec le "roi" *IOTETE* qui préfère fuir la présence militaire française en quittant la baie, pour se réfugier au fond de la vallée, illustre historiquement cette habitude certainement très ancienne. A ce sujet, il faut noter que pratiquement toute la population suivit le "roi" dans sa retraite. En janvier 1798, W.P. CROOK note qu'à cette époque la grande récolte pour le fruit de l'arbre à pain provoqua, à l'inverse, une migration de la population vers la côte.

"In January 1798, the grand harvest of bread-fruit proved very favourable... Many of (the natives) moved their habitations toward the sea coast".

Nous sommes ici encore à Vaitahu (Tahuata). Enfin le navigateur LANGSDORFF note, en 1804 :

"People often built houses merely for amusement, and those who are in affluence ("grand concours de gens... richesse") have frequently houses or huts in several parts of the valley they inhabit, which can be taken down again, and removed in a few days".

## 2-7-1 L'HABITATION

Pour la distinguer des autres plates-formes de pierres sèches, *PAEPAE* ou *UPE*, selon que l'on se trouve plutôt vers le sud des Marquises ou vers le nord, les Marquisiens précisent qu'il s'agit de celle où l'on dort *HIAMOE*.

- G16 *PAEPAE* :  
haut pavé sur lequel la case est bâtie, espèce de plate-forme.
- G17 *UPE* :  
bâtir, en pierre sèches, un pavé.
- G18 *FAE'* ou *HAE'* :  
case, maison, et généralement tout ce qui a un rapport avec ce terme.
- G19 *HIAMOE* :  
sommeiller, dormir.

"Ces cases ne varient entre elles que par les dimensions et le fini de la main d'oeuvre ; on les bâtit sur une plate-forme carrée ou rectangulaire... Sur ce soubassement, que les insulaires nomment *PAEPAE* on fixe quatre poteaux ou montants en bois bruts qui doivent former l'arête des angles de la case. Les deux montants de la façade sont plus courts que ceux du derrière de l'habitation, afin de donner aux fermes, ou pièces de bois qui les joignent, une inclinaison convenable. Celles-ci reposent sur des entailles profondes pratiquées à l'extrémité des montants et y sont maintenues par des amarrages en tresses fabriquées avec le brou filandreux qui entoure la noix de coco. Des roseaux, ou des poutres en bois léger, étendus sur les fermes, supportent la couverture... dont les feuilles... empiètent successivement par couches les unes sur les autres, et viennent déborder les faces latérales... Des ouvertures ménagées à la partie inférieure des cloisons les plus abritées,

laissent un libre passage à l'air... La porte d'entrée est basse et d'un accès gênant, l'intérieur s'élevant encore entre les parois et dominant quelquefois de plus d'un mètre le niveau de la plate-forme. Le sol est divisé en deux parties par une poutre qui traverse l'habitation dans sa plus grande longueur. L'une de ces parties jonchée d'herbes odorantes recouvertes de nattes... forme un vaste lit de repos... ; une seconde poutre, placée parallèlement à la première, à la base de la cloison postérieure de la case, sert d'oreiller aux dormeurs. On voit çà et là, suspendus aux parois, hors de l'atteinte des rats, des paquets d'étoffe de *TAPA*, des coiffures en plumes et des ornements... couverts de petits pois écarlates..." (M. RADIGUET).

**De la mesure à la case de chef.**

*FAÉ* ou *HAÉ* :  
l'habitation, la maison.

*OHAAI* ou *TEHAE* :  
l'habitation, la maison (pour LANGSDORFF).

*EA FOIE* ou *DE FOIE* :  
l'habitation, la maison (pour E. ROBARTS).

*UPE* :  
bâtir en pierres sèches : massif de pierre surmonté d'une plate-forme.

*PAEPAE* :  
massif de pierre surmonté d'une plate-forme.

G20

Dans des textes anciens, les termes de *PAÏË-PAÏË* ou *PIPI* ont un sens plus restrictif. Le mot est cité pour la maison des chefs ou grande maison de réunion, ou plus généralement pour signifier plate-forme *TAPU*. A noter, à ce propos, la ré-

flexion de LANGSDORFF qui rapproche ce terme du mot *POPOI* (nourriture à base de pâte fermentée de fruit de l'arbre à pain).

"Probably *POPOI* may signify food in general, for the eating house, as will be seen in future, is called *POPOI-TABOO*, even though not destined entirely to eating swine's flesh (viande de porc)".

*UKO IA MEI IO HE PAEPAE* :  
ils l'ont chassé de dessus le *PAEPAE*.

G21 *PAEPAE HIAMOE* :  
"plate-forme où l'on dort", maison d'habitation.

G22 *FAÉ* ou *HAÉ ITI ANAMAI* :  
toute petite maison.

G23,24 *FAÉ* ou *HAÉ PEHI TOHUA*, *FAÉ* ou *HAÉ PAPA TOHUA* :  
tombé dans l'oubli..., mesure, hutte.

G25 *FAÉ HATAEA TE FAÉ NEI* :  
cette case est spacieuse.

G26 *FAÉ* ou *HAÉ HAKAIKI* :  
maison de chef.

## 2-7-2 VOCABULAIRE S'APPLIQUANT AUX DIFFERENTES PARTIES D'UNE CONSTRUCTION

### \* Les fondations.

Dans ces constructions on ne peut parler de fondations au sens propre. Le sol subit des aménagements ; certaines parties pour aplanir la pente, due au relief, sont déblayées ; d'autres à l'inverse, sont remblayées. Une rigole est creusée, côté pente, pour dévier les eaux de ruissellement qui peuvent

miner la plate-forme. Ce sont là des travaux essentiels.

- G27 *TUAKA* (au nord-ouest) ou *TUANA* (au sud-est) :  
longitude, emplacement d'une case.
- G28 *E'ATA KEE* :  
fondations d'une maison, selon E. ROBARTS.
- G29 *TE A'ANUI KIOE* :  
littéralement : "le sentier du rat". Ce terme donné par E. HANDY (1923), correspond à la ligne extérieure tracée sur le sol pour délimiter le futur bâtiment, et formée d'un alignement de pierres posées au sol.
- G30 *VAKA TOHUA* :  
soubassement d'une case, fondement d'un édifice.
- \* Les principales divisions d'une construction.
- UPE* ou *PAEPAE* :  
le massif de pierre communément appelé plate-forme.
- G31 *PAE'HAHA* ou *VAKA TOHUA* :  
base d'une structure.
- G32 *A'E*, *A'EAE*, *RAERAE* :  
toute surface pavée.
- G33,34 *A'EHOA* ou *MATAUTAU* :  
le bord d'un pavé élevé, le bord d'un rocher élevé.
- G35 *KOIVI* :  
angle, côté...
- G36 *E TAA' KOIVI* :  
le coin de l'angle.

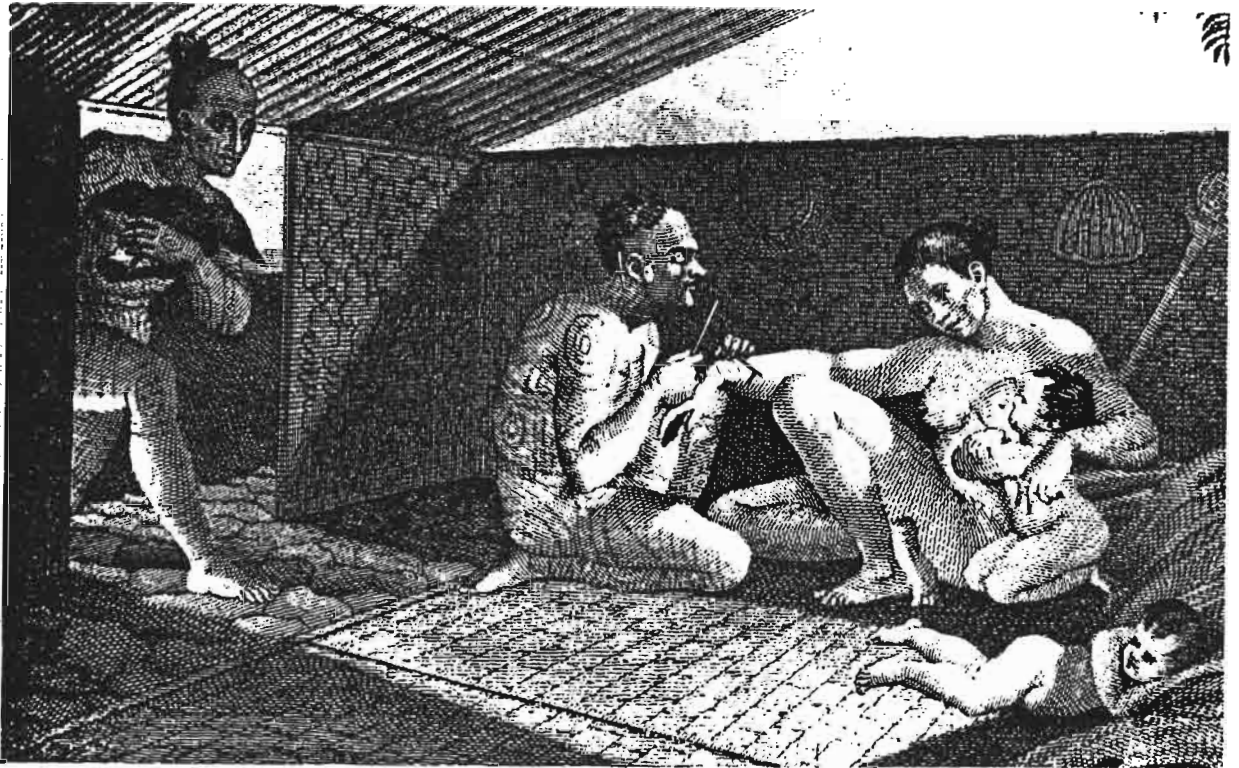


Figure n° 131 : Scène de tatouage (Nuku Hiva).

d'après l'ouvrage de Krusenstern (expédition datant de 1804).

Le maître tatoueur officie sur l'avant-bras d'une Marquisienne à l'intérieur même de l'habitation.

La scène se situe sur le *oki* recouvert de nattes. À l'avant, vers la gauche, le *paéhava oto* supporte la façade du *haé*, doublée à l'intérieur de feuilles. Un homme tatoué, se glisse à travers la basse entrée. Il doit pour cela enjamber le niveau qui sépare le *paéhava vaho*, à l'extérieur et en contrebas, du sol du *haé*, plus élevé. Cette différence de niveau rend moins gênante la faible hauteur de l'ouverture. Cet homme porte une tête de cochon, sans doute destinée au tatoueur.

Sur une paroi latérale, le pectoral, l'éventail et le casse tête, ainsi que le tatouage de la femme et de l'homme, traduisent le rang social élevé des individus.

- G37 *E TAA' HAÉ' :*  
l'angle d'une maison.
- G38 *APAKA* ou *APAPA* (*ÁPAAPA* pour K. von den STEINEN) :  
murs pignons.
- G39 *TE AO' Ó TE HAÉ' :*  
le devant de la case.
- G40,41 *PAÉHAVA VAO* ou *VAHO*, *AÉ VAO* ou *VAHO*, *HOPE' VAO* ou *VAHO* :  
42 la partie extérieur à la case ; terrasse, ou véranda selon LINTON.
- G43 *AVA PUTA :*  
le seuil de la porte, le vide de la porte...
- G44 *E TUA HAÉ' :*  
la partie arrière de la case.
- G45 *ÓTO :*  
intérieur, dans, dedans...
- A UÚ MAI I ÓTO :*  
entrez dans la case !
- G46,47 *PAÉ AVA*, *AÉ ÓTO*, *PAEHAVA ÓTO :*  
48 partie pavée à l'intérieur de la case.
- G49 *OKI :*  
partie succédant au *PAEHAVA ÓTO*.
- G50 *TAHA :*  
lieu, endroit, place... lit... (pour K. von den STEINEN : espace intérieur du *OKI*).
- G51,52 *AVA TUA HAÉ'* (*L. ROLLIN, 1929*) ou *PANE TUA* (au nord-ouest, Mgr DORDILLON) :  
espace qui se trouve entre la poutre de tête de la case et le derrière de la case. Il peut avoir de 0,10 à 0,15 m de large.
- G53 *TE ÚNA Ó TE HAÉ' :*  
le haut de la maison, ou plus exactement, la charpente.

UA PAO TU Ú HAÉ I TE HAA VAKAVAKA :  
on a terminé la charpente de ma maison.

G54,55 TOHUHU FAÉ ou HAÉ, PEKIA FAÉ ou HAÉ :  
le haut de la case, le faite.

G56 EI HE VER FOIE :  
le toit, pour E. ROBARTS.

\* Les structures lithiques.

G57 PAÉHAVA :  
soubassement d'une case ; surface de ce soubassement à l'extérieur de la case et à l'intérieur de la case jusqu'à la poutre des jambes.

"La plate-forme supérieure est formée uniquement de gros cailloux roulés, tirés des rivières ou de la mer, choisis parmi les plus polis et les plus aplatis. Cette plate-forme comprend deux parties. La première, la plus basse, où l'on accède, sert de cour, de terrasse, et dans les grands PAEPAE, porte des constructions accessoires, comme le hangar où l'on s'abrite pour la confection de la POPOI. La seconde, plus élevée de 0,40 à 0,50 m, est toute entière recouverte par la toiture de la case et se subdivise elle-même en deux parties. L'une garnie de pierres roulées. L'autre limitée en avant et en arrière par deux rondins de bois..." (TAUTAIN, 1897).

G58 POKOA ou PONOÀ :  
"vides, trous entre les pierres d'un pavé".

Ces interstices peuvent avoir été comblés de gravier de plage. Karl von den STEINEN décrit un PAEPAE sur un TOHUA où de telles petites pierres, d'un basalte bleu gris, roulées et polies par l'eau, étaient réparties dans les vides du pavage. (cf. certains PAEPAE d'Hakaohoka ou de Hohoi à Ua Pou, par exemple.)



Dans la masse de la construction, diverses fosses ou puits, plus ou moins larges, peuvent avoir été aménagés au cours de la construction. Nous l'avons vu précédemment, les termes les désignant se sont perdus. On peut cependant citer :

G59 *NOKOHA* :  
creux, ou cave en forme d'entonnoir.

Pour édifier les plates-formes on disposait les blocs de parements, puis on remplissait de pierraille, au fur et à mesure que la construction montait, l'espace interne ainsi délimité. Un apport de terre, comme on l'observe encore parfois, devait donner à cette fourrure une meilleure assise.

G60 *HII'* :  
peau, écorce... rang, rangée..., assise de pierres.

G61 *HII' TUA HAE'* :  
rangée de pierres à l'arrière de la case.

G62,63 *PAE HII' TUA* (au sud-est), *PANE TUA* (au nord-ouest) :  
rangées de pierres sur l'arrière de la case.

Les aspects de ces constructions (formes, aspects des murs, types de pierres utilisées...) peuvent varier selon les îles et même les vallées.

R. LINTON (1923), donne un résumé, peut-être un peu systématique de ces variations, mais intéressant. Il observe celles-ci en allant du nord vers le sud de l'archipel, c'est-à-dire de Nuku Hiva vers Hiva Oa et Fatu Hiva.

Nuku Hiva :  
plates-formes grandes, bien construites. Plates-formes larges quelques unes carrées. Beaucoup de dalles taillées. Maçonnerie décorative, parfois .

Hiva Oa :  
Plates-formes petites, moins bien faites. Plates-formes longues et étroites. Peu de dalles taillées. Pas de maçonnerie décorative.

Fatu Hiva :

Plates-formes petites et basses, longues et étroites. Pas de dalles taillées. Pas de maçonnerie décorative.

\* Les superstructures végétales.

"On commence par déblayer le terrain et l'aplanir, cela fait, on enfonce en terre les gros piquets, colonnes ou soutiens de la case qui va s'élever. Ce sont ordinairement, dans les belles maisons, des pieds d'arbre à pain, qu'on a arrondis et blanchis avec la fameuse herminette. On les plante à la distance de cinq en cinq pieds au moins ; puis aux deux pignons, juste au milieu, on place les deux *POU* ou soutiens, au moins deux fois plus élevés, qui doivent aller jusqu'au faite, qu'ils supporteront. Les premiers soutiens des côtés, dont j'ai parlé n'ont souvent que cinq à six pieds d'élévation; quelquefois moins ; mais les *POU* auront jusqu'à vingt pieds. Le sommier sera lui-même une des plus belles tiges d'arbre à pain qui se trouvera sur la terre du propriétaire ; ... et encore, si l'on craint que ... les deux premiers *POU* ne suffisent pas, on en plante un troisième juste au milieu de la case, ou même une rangée... Toutes ces pièces placées, on orne et on achève le pourtour de la maison au-dessus des soutiens, en y faisant régner un cordon de perches faites de plusieurs cocotiers, qu'on a réduit à l'herminette, à n'être que des gaules" (Père MATHIAS, 1843, 4<sup>e</sup> Lettre).

. Les supports verticaux.

G64 *POU* :  
appui, support... grand poteau qui soutien le faite d'une case.

*BOTU TU* :  
pilier (pour E. ROBERTS 1798-1806).

G65 *POU 'AKAU NUI* :  
pour E. HANDY, 1923, ce terme désignerait des plates-formes très soignées dans leur élaboration.  
Dans le cas où il cite ce terme, il s'agit de plates-formes ornées de bordures de *KEETU*.

G66 *TUUTUU* :  
poteaux frontaux de la case. Ils sont assez forts et de section circulaire. Ils sont le plus souvent au nombre de deux, mais parfois plus. Ils supportent la panne sablière, dite *KAÁVÁ ÁÓ*, sur laquelle repose l'extrémité des chevrons, *OKA*. Leur hauteur varie entre 1 m et 1,50 m.



Figure n° 132 : Katina

(photographié au Musée de Tahiti et des îles.)

Ce poteau de façade (*Katina*) sculpté d'une représentation de *tiki* fut probablement taillé dans un tronc de *mei* (arbre à pain). Il provient de Tamakapaepae (*upe* n° 26 à Hakaohoka). Ce dernier était le *paepae* funéraire de la princesse Vaehokaa-teui. Le poteau fut offert au Musée en 1947 par Madame Teikie-huupoko. Il mesure 1,73 m de hauteur, on distingue très bien la longue partie enfouie dans le *paepae*. L'échancrure concave, au sommet de la coiffe, était destinée à supporter une poutre du *haé* ou celle d'une plate-forme funéraire en bois.

Karl von den STEINEN précise : dans les demeures plus importantes, les *TUÚTUÚ* sont placés plus en arrière (dans les *PAÉHAVA ÓTO*).

- G67 *KATINA* (au nord-ouest) ou *KANINA* (au sud-est) :  
petit poteau qui soutient la filière des cases.

Ces potelets, de section quadrangulaire, étaient placés à l'avant des *TUÚTUÚ*. Ils sont insérés dans une sablière basse appelée *AÚAÚ*. Leur hauteur varie à peu près entre 1 m et 1,50 m. A ces potelets de façade peuvent être fixés des panneaux, ou demi-panneaux, formant une cloison légère et aérée.

. Les supports horizontaux.

a - Au sol.

- G68 *KAÁVA* ou *KAHAVA* :  
sablière.

- G69,70 *KAÁVA TUA* ou *KOTUI HAÉ* ou *ÓTUI Ó TE HAÉ* :  
sablière basse, posée à l'arrière de l'habitation et où viennent s'encastrent les chevrons du faitage *OKA*.

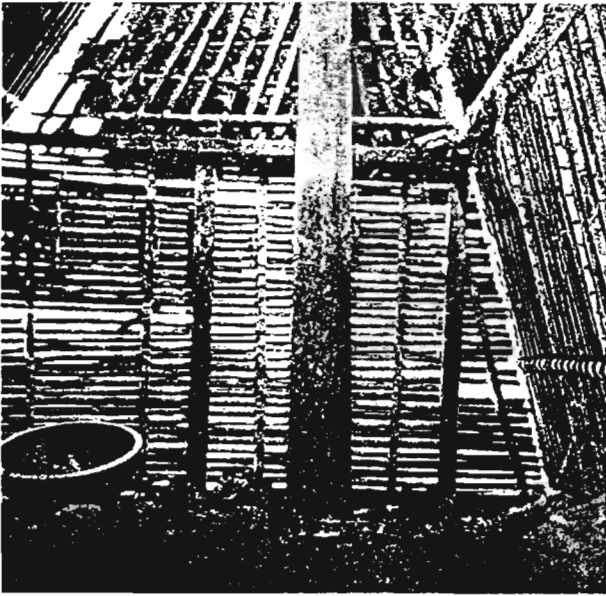
- G71 *AÚAÚ* :  
poutre traversière, posée au sol, ou sur les *KEÉTU* (cf. croquis de K. von den STEINEN) et dans laquelle viennent s'encastrent les petits poteaux de façade : *KATINA*.

b - Dans les parties supérieures.

- G72 *ÚNA* :  
le haut, sur, dessus...

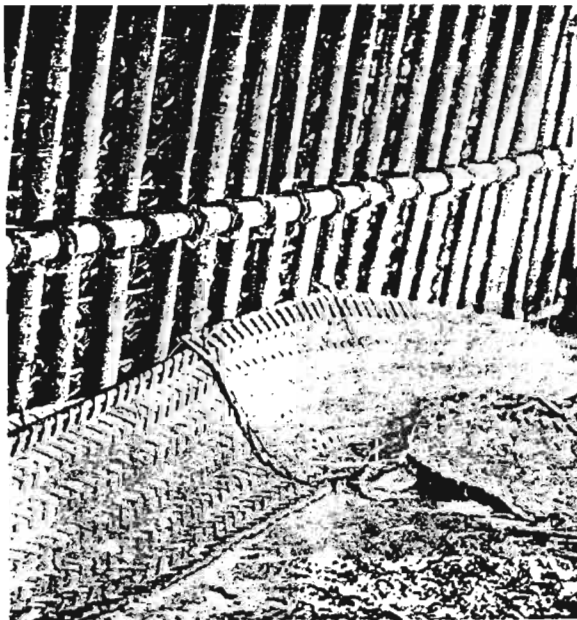
- G73,74 *TE KAÁVA HAÉ* ou *FAÉ KAÁVA ÚNA*, au sud-est, ou *HIVA* au Nord-ouest :  
75 poutre faîtière.

- G76 *KAÁVA AÓ* ou *KAÁVAO* :  
panne sablière qui supporte les chevrons du devant de la case.



A l'arrière plan: la paroi latérale couverte en bas de perches et au sommet de feuilles. Devant, le poteau principal (*pou*) est de section triangulaire. A droite, le pan arrière du toit fait également office de "mur".

Figure n° 133 : Intérieur de *hae* (voir figure suivante)  
(Tiré de LINTON, 1923, planche XIV).



Tête du *oki* recouvert de nattes attachées aux chevrons. Ces derniers sont fixés à une panne au moyen de ligatures de fibres de bourre de coco, celles-ci ont été disposées de façon très régulière et dessinent ainsi des motifs géométriques. Les chevrons supportent la couverture du pan arrière du toit qui est faite de demi-palmes de cocotier tressées.

latte transversale sur laquelle vient s'appuyer l'extrémité des chevrons. Filière de façade.

. La toiture.

"On dresse ensuite l'encadrement des portes, qui sont le plus ordinairement trop basses pour qu'un homme ne soit pas obligé de faire la révérence chaque fois qu'il entre ou sort de son logis. On revêt ensuite l'espace, depuis le sommier jusqu'aux pourtours ou couronnements dont je parle, d'autres perches d'un bois plus léger (appelés *ÓKA*), qui seront les soutiens de la couverture de feuillages. Ces chevrons, de la grosseur du bras, se posent du sommier au bas couronnements, suivant l'inclinaison de la toiture ; ils sont de la longueur de quinze à dix-sept pieds, et à la distance de six pouces les uns des autres ; puis on attache en travers, avec la ficelle des filaments de la noix de coco, les perches légères de la feuilles de *TUMEI* (*TUMU MEI* : arbre à pain) enfilées sur une gaulle de dix à douze pieds, en commençant par les bas couronnements" (Père MATHIAS, suite du texte précédent).

- G78 *PAHIAVA* :  
en travers, ... pièce de bois au dessus d'une porte, linteau.
- G79,80 *HOUOKA* ou *HAA' VAÁVAÁ' I TE HAÉ'* :  
mettre des chevrons à une case.
- G81 *ÓKA* :  
chevrons de case.
- G82,83 *HATI* ou *VAÁVAÁ'* ou *VAKAVAKA* :  
lattes, ou panne ; pièce de bois mince, placées sur la charpen-  
te de façon générale.
- ÁÓÉ' HAÉ' TOITOI A TE AVAAVA ÓKA* :  
les chevrons de cette case n'ont pas été régulièrement espacés.
- G84 *KOHA* ou *ÓHA* :  
flamber les chevrons pour enlever facilement l'écorce et les  
redresser.
- A ÓHA' I TE HAÉ'* :  
mettez une panne pour affermir les chevrons.



Figure n° 134 : *Haé* établi sur un *upe*  
 (Atunoa à Hiva Oa)  
 (d'après linton 1923, planche XI).

Ce *haé* vu du côté gauche, montre bien le traitement de la paroi latérale ; la base est constituée de perches attachées horizontalement (la façade est elle fermée de perches verticales), le sommet est traité de la même façon que le toit, c'est-à-dire recouvert de feuilles.

Ce *haé* comporte un avant-toit (très étendu) qui couvre tout le *paéhava vaho*, les murs du *upe* sont constitués de moellons équarris. Le type d'appareillage, de même que l'avancée du toit en terrasse, sont d'influence européenne.

- G85 *KAHO* (au sud-est) :  
"bois qui affermit le derrière de la case".
- G86 *KOTU* :  
pan d'une toiture allant de la panne sablière à la partie faîtière. Rangée de feuilles sur un toit.
- E TAHI KOTU HAÉ I PAO NEI* :  
un pan de la case est couvert.
- G87 *AÓ* :  
peut vouloir dire également panneau du toit en façade.
- G88 *TUA* :  
peut vouloir dire, pan arrière du toit.
- G89 *PEKIA HAÉ ou FAÉ* :  
le haut de la case.
- G90 *TOHUHU HAÉ ou FAÉ* :  
le faite d'une maison.
- G91 *TIA* :  
finir, terminer... couvrir une case.
- G92 *FATU ou HATU* :  
lier, doubler, mettre en double... couvrir une maison de feuillages.
- G93 *UHI* :  
signifie notamment couverture d'une case.
- G94 *E UHI I TE HAÉ* :  
couvrir le faite d'une case.
- G95 *UHIUHI* :  
mettre les dernières feuilles sur une case ; couvrir le faite.
- G96 *POÁ TITII* :  
couvrir une case de feuilles de cocotier (*POÁ* = feuilles de cocotier).



- G98 *VEÓ* :  
couvrir une case de feuilles de latanier (*VAHAKE* ou *VAAKE* au nord-ouest, *VAHANE* au sud-est : *Corypha humilis* ou *Corypha umbraculifera*).
- G99 *HAKA EKE Í TE POÁ* :  
retirer les vieilles feuilles de cocotier qui forment la couverture d'une case.
- G100 *TIHEKE* :  
renverser, faire crouler, ôter les vieilles feuilles qui couvrent une case pour en mettre de nouvelles.
- G101 *TAHEKE* :  
se détordre, se défaire..., ôter les feuilles anciennes d'une case ; la découvrir.
- G102 *KOTAI Í TE HAÉ* :  
mettre une rangée de feuilles de cocotier et par dessus une rangée de feuilles de l'arbre à pain.

La couverture des habitations était faites de plusieurs couches de feuillages superposées (deux ou trois en moyenne). Le feuillage le plus couramment utilisé, du moins au XIXème siècle, semble avoir été la feuille d'arbre à pain. La feuille de latanier servait plutôt à doubler intérieurement le toit des belles demeures, ou à couvrir l'avant toit. Cette sorte de palmier est peu répandue dans les îles. Le pandanus ne semble pas avoir été couramment utilisé, pour la toiture aux Marquises. R. LINTON et E. HANDY ont relevé dans le souvenir de certains de leurs informateurs l'usage, également, du foin, lié par touffes, pour couvrir certaines cases (usage plus courant à Hawaii). BAESSLER note que la dernière rangée de feuilles pendait beaucoup en dehors de la toiture de telle sorte qu'elle obligeait les personnes qui voulaient rentrer dans la case à s'incliner, même s'il n'y avait personne à l'intérieur.

G103,104 *OKAHII'*, *OKAKII'*, *OKAKIKO*, *PAKIKO*, *TUIKIKO* :  
 105,106, percer des feuilles d'arbre à pain par le pédoncule pour les  
 107 enfiler. Enfiler ces feuilles.

"Le toit était fait... de feuilles de "MEI" que l'on perçait au niveau de l'insertion du pédoncule et que l'on enfilait sur une baguette. On imbriquait ensuite les rangées de feuilles ainsi préparées" (ROLLIN). Ces feuilles étaient regroupées par paquets sur ces gaules.

G108 *TIA'* :  
 traverse...

G109 *OU'* :  
 feuilles.

G110 *TIAOU'* :  
 traverse ou gaule sur laquelle étaient assemblées les feuilles d'arbre à pain (*MEI*).  
 Pour K. von den STEINEN qui cite ce terme, l'orthographe donnée est *TIAOHU*.

G111 *HUKI'* :  
 petit bâtons qui affermissent le faite de la case.  
 K. von den STEINEN spécifie que ces bâtonnets épointés étaient placés de façon à se croiser en traversant la double épaisseur de feuillage posée sur la ligne de faitage.

G112 *PUFAA'* (au sud-est), *PUHAA'* (au nord-ouest) :  
 sorte de canal en bois de pandanus qui peut servir de gouttière ou à couvrir le faite d'une case.

#### Les aménagements.

#### \* Les cloisons.

Les murs pignons sont faits de matériaux légers (perches de *MIO'* *Thespesia populnea*; bambou...), souvent ils sont conçus de la même façon que les panneaux du toit qui les protè-

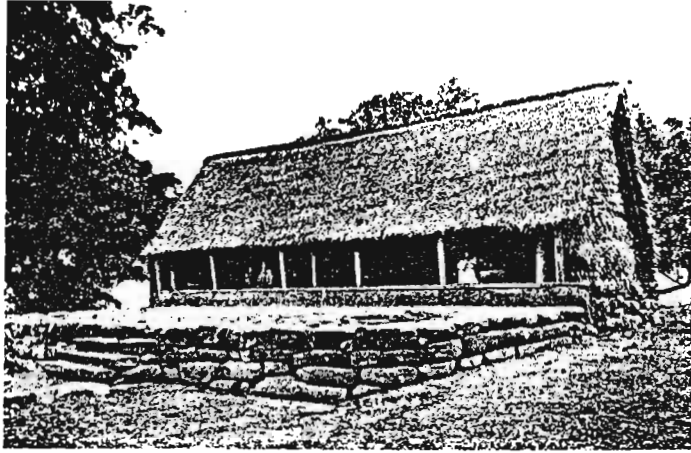


Figure n° 135 : Maison de la grande cheffesse

Vaekehu à Taiohæ (Nuku Hiva).  
(A. Baessler, 1900, planche XVI).

En 1896, cette habitation venait d'être restaurée pour une fête, soit peu avant le passage de A. Baessler.

La plate-forme lithique est haute de 0,70 m et plus large que longue (16,70 m sur 12,25 m). Le toit débordé de 0,35 m de chaque côté des "murs" pignons. La profondeur du *hae* est de 4,10 m avec 1,16 m pour le *oki* et 2,05 m pour le *paéhava 'oto*. Les *pou* sont hauts de 5,25 m et les potelets de façade (*kanina*) de 1,57 m, ces derniers reposent sur une sablière au sommet de l'alignement de *keetu*. Derrière, à 1 m, trois poteaux de façade (*tuutuu*) sont élevés de 1,70 m. Les *keetu*, quant à eux, ont 0,50 m de hauteur.

gent par un léger débordement. La façade n'est pas toujours fermée, du moins sur toute sa hauteur. Souvent même la maison des hommes, ou maison des guerriers, était tout à fait ouverte en façade.

Un trait de la tradition marquisienne, s'appliquant tout spécialement à l'élaboration des murs et ouvertures est rapportée par DODD (1967).

"In the Hiva islands a house could not be entered until completed and all house walls were constructed without apertures then, in a final ceremony, the *TAHUNA* slashed the opening for the door and the owner was allowed for the first time to step inside. In Hawaii, the finally trimmed thatch (le dernier brin, ou chaume tranché) was called *PIKO*, the same term used for the umbilical cord".

Les parois étaient (assez souvent sans doute) doublées intérieurement soit de bambou tressé, soit de feuilles de palmier ou de latanier, soit de fougères sèches (W.P. CROOK, LANGSDORFF, le Père MATHIAS...).

"The sides are composed of bamboo cane of equal thickness, placed perpendicularly about half an inch from each other, and lined in the inside with leaves of the cocoa-palm or some sort of fern dried" (LANGSDORFF).

G113    *APAKA, APAPA, 'APAAPAA* :  
          murs pignons.

G114    *VI'IPU IA* :  
          circonférence, parois.

G115    *KOKE* :  
          clayonnage.

*'A KOKE I TU 'U HAE* :  
          fais un clayonnage à ma case.

- G116 PA KOHE :  
treillage, claie, clôture en bambou.
- G117 PAPA :  
terme désignant les bambous mis debout et formant la claire-voie de façade (HANDY, 1923).
- G118 PAÓA :  
claire-voie qui ferme le devant d'une case.
- G119,120 PAÁUHE, PORO, PUHO, TOTOKO, TUTOÓ... :  
121,122 faire une cloison, une petite alcôve avec une étoffe.  
123  
En général, on utilisait une sorte de long manteau dans lequel à toute occasion, de jour comme de nuit, on pouvait s'enrouler : le KAHU.
- G124 KAHU PAHEÉ ÓTO :  
étoffe qui fait cloison dans la case.
- KAHU PAHEÉ I OTO :  
idem pour R. LINTON, 1923.
- G448 PAÁUHE Í TE KAHU :  
faire une espèce de cloison avec son KAHU.
- etc...*
- G449 PAIKI :  
séparation, cloison en général, alcôve...
- G450 PAÓTO :  
cloison d'une salle, etc...

\* Les ouvertures.

Après avoir dressé la charpente le Père MATHIAS explique que l'on dresse l'encadrement de la porte qui est très basse et généralement située au centre de la façade. LANGSDORFF remarque "The entrance is in the low wall in front (and) disproportionately low".

D'autant plus remarque M. RADIGUET qu'entre la terrasse et l'intérieur de l'habitation, il y a un important dénivelé (de 0,40 à 0,80 m en général).

G451,452 AVA *PUTA*, *PUTO* :  
seuil de la porte, entrée de la maison, le vide de la porte, embrasure.

G 453 HOPE VAHO :  
seuil de la porte, mais côté extérieur.

G454 *PUTA* :  
trou, ouverture, porte.

G455 *PUTA U'UTU* :  
porte d'entrée.

G456 POHO :  
abouter, joindre... d'où fermer la porte  
(à Nuku Hiva : porte ; cf. K. von den STEINEN 1925-1928).

G457,458 TAMAU POHO, HAA' MAU POHO :  
charnière.

G125 TAFEE :  
porte, à Hiva Oa (K. von den STEINEN).

La porte elle-même, ou portière, pouvait être de *TAPA*, de feuilles de coco tressées ou de planches. On choisissait alors de préférence semble-t-il, le *MEI'* (*Artocarpus altilis*). Celles-ci étaient glissées entre deux montants, placés légèrement en retrait, de part et d'autre de l'entrée.

G126 TAPAPA AVA *PUTA* :  
rideau fermant l'entrée.

G127 TAPAKAU ou TAPAAU', au sud-est, TAPAHII', au nord-ouest :  
feuilles de cocotiers tressées, dans ce cas, pour confectionner une portière.

G128,129 *NINI, HUMU* :  
attacher, lier...

À *HUMU ÓE Í TE HAÉ*, À *NINI Í TE HAÉ* :  
attacher la porte de la case.

G130 *UU* :  
introduire, entrer..., sortir...

G131,132 *E HAKA UU* , *KOINA UUTINA FAÉ* :  
fête d'entrée dans la maison.

\* Aménagement intérieur.

L'habitation proprement dite était divisée longitudinalement, en deux parties inégales. La première, en entrant, est appelée *PAÉHAVAVA ÓTO\**, la seconde *OKI\**.

"The interior of the house... is divided by rafters (poutres) into two unequal parts : in the first which is the smallest, there is nothing but the stone pavement to be seen ; but the other is strewed over (jonchée) with a soft grass, over which straw mats (nattes) are laid..." (LANGSDORFF).

La seconde partie rencontrée est celle où l'on se repose, bavarde et même où l'on se restaure, parfois. Cet espace est limité à l'avant et à l'arrière par deux longues pièces de bois polies *PUAKO*. Il ne reste entre la base du toit et la poutre arrière qu'un faible espace, *AVA PUTA HAÉ* \* où sont rejetées les choses *TAPU*, et qui, pour reprendre l'image du Père MATHIAS, sert un peu de "crachoir général".

"C'est l'espace réservé aux dieux, et néanmoins le crachoir général et le réservoir des petites immondices".

L'espace réservé au lit *-TAHA-* est aménagé sur un sol formé de terre et de cailloutis. Sur celui-ci sont entassés une couche de végétaux puis des nattes dont le nombre peut varier en fonction de l'aisance de la famille ou de ses habitudes.

- G133,134 *OKI TUATUA, OKI HATUTU* :  
couche pleine d'aspérités.
- G135 *HAA' PAAHAAHA' I TE OKI* :  
aplanir l'espace réservé au *OKI*.
- G136 *TAHA* :  
endroit, place, partie, portion... espace où l'on s'étend,  
lit... Celui-ci a une largeur moyenne variant autour de 1,50 m.
- G137 *PETI* :  
lit, couche.
- G138 *OKI AU TAPU* :  
lit un peu surélevé, dans un bout de la case, réservé au  
chef ; lit réservé.
- G139 *E HATEKA' I TE OKI* :  
mettre un lit sur une estrade.
- G140 *PATEKA' I TE OKI* :  
suspendre un lit ; l'élever de terre.
- G141 *MOE HATAA'* :  
sorte de lit en treillage. Certaines personnes investies  
d'un pouvoir (*TUHUNA*, chefs) pouvaient être amenées à dormir  
sur de tels lits (cf. *HANDY*, 1923).
- G142 *PAHUTIE' I TE OKI, au sud-est* :  
mettre des pierres autour d'un lit. (Msgr. *DORDILLON* n'en  
dit malheureusement pas plus !).
- G143 *TEITA* :  
herbes, broussailles...
- G144,145 *OKI TEITA, FAII', HAII'', MAII', etc...* :  
litière.
- G146 *HAII', HA'IKI, etc...* :  
graminée utilisée pour confectionner les litières (*Fimbris-  
tylis Nuka hivensis*).



- G147 *AUMAKAMAKA* :  
fougère utilisée pour confectionner les litières (*Lastrea patens*).
- G148 *MOENA* ou *MOEKA*, *MOÏCA* pour LANGSDORFF :  
natte, au sens général.

Ce terme s'applique ainsi par exemple aux nattes utilisées pour doubler les parois d'une construction, sauf la façade (Cf K. von den STEINEN).

Les nattes, à larges lanières, placées aux pieds devaient être individuelles car les hommes ne devaient absolument pas les toucher lorsqu'elles avaient appartenu à une femme. Elles étaient en partie recouvertes par une longue natte fine et étroite, couvrant dans toute sa longueur ce long lit commun, sur sa partie supérieure. Elle était attachée, à ses extrémités, aux murs pignons (cf. LINTON, 1923). Cette natte *-KAHUAÁ-* n'était pas *TAPU* et pouvait être recouverte à l'emplacement de la tête, par une petite natte fine qui évitait à la natte inférieure d'être tâchée par les cheveux. Il pouvait parfois y avoir un léger rembourrage à la tête mais les plus anciens récits soulignent plutôt l'absence de ces sortes d'"oreillers".

- G149 *PUAKO* :  
grosse pièce de bois qui longe la case dans toute son étendue et qui sert de support soit à la tête *-UPOKO-*, soit aux pieds *-VAEVAE-*. Bien que la largeur moyenne de l'espace réservé au lit puisse laisser penser que l'on y posait parfois les jarrets.
- G150 *PUAKO VAEVAE* :  
poutre des pieds.
- G151 *TUA* :  
arrière.
- G152 *UPOKO* :  
tête.

- G153 *PUAKO TUA* :  
poutre de tête, pour K. von den STEINEN.
- G154 *PUAKO UPOKÓ* :  
poutre de tête.
- "Nous nous établîmes sur les nattes, couchés à la manière des indigènes, c'est à dire l'occiput reposant sur un morceau de bois poli et creux en demi lune et les jarrets soutenus par une poutre qui traverse de bout en bout le lit commun" (M. RADIGUET).
- G155 *MOENA HUPAU, MOENA HOPAU* :  
natte grossière.
- G156 *MOENA HAÁIKI, MOENA FAAÍTI* :  
natte très fine.
- etc...*
- G157 *KAHUAÁ* :  
fine natte, longue et étroite, courant sur toute la partie arrière du *OKI* (d'après LINTON, 1923).
- G158 *PAÍPAÍ* :  
natte que l'on placait sous la tête (ibid).  
Pour Msgr. DORDILLON, *PAÍPAÍ* signifie taché, gâté, malpropre...
- G159,160 *PAEPAE UPOKO, PAEPAE UÚ, PATIÉTIÉ* ou *NOUNI* :  
161,162 oreiller, traversin...
- G163 *PUHAAÁ* :  
tronc de pandanus qui sert d'oreiller.
- G164 *UÚKA* ou *UÚNA UPOKO* :  
"paquet pour la tête" selon et cité par K. von den STEINEN. Un petit ballot de *TAPA* fixé à la poutre de tête pour en effet être glissé sous la longue natte appelée *KAHUAÁ* (cf. LINTON, 1923).



LES ILES MARQUISES — Maison Marquisienne - Ile Nukahiva  
 Marquisies Islands — Marquisian House - Nukahiva Island

218. — Ile Nukahiva, Maison marquisienne. — Les habitations des Marquisiens étaient disposées au bord de la mer, ou le long des vallées. Les familles parentes aimaient à vivre ensemble sous le même toit. La case d'habitation, la « maison pour dormir », était élevée sur une haute terrasse, « paepae », de pierres non équarries et non cimentées à laquelle on accédait par un simple tronc d'arbre muni d'encoches. La maison était recouverte d'un toit de chaume à deux pans. La porte était la seule ouverture ; plutôt basse elle obligeait les arrivants à baisser la tête, ce qui donnait aux gens de la case le temps de les reconnaître... Une sorte de hangar réservé exclusivement aux hommes était construit sur le « paepae ». C'était là qu'ils prenaient leurs repas. Notre carte montre trois hommes assis en train de manger. L'entrée de cet abri était interdite aux femmes.

Figure n° 136 : Abri sur *Paehava vaho*.

Tiré de l'album de P. O'Reilly : "Tahiti au temps des cartes postales", p. 129, Paris, 1975.

\* Modifications possibles de l'aménagement intérieur.

"Un petit appartement, ou cloison de bambous, sépare quelquefois, dans certaines maisons de chefs, des richesses regardées comme plus précieuses : par exemple, la bière de la famille réservée pour le premier qui mourra, etc..." (Père MATHIAS).

- G165 *PUHO, PUHOO* :  
cage, chambrette... faire une cloison avec des étoffes; tablette, ou sorte de petite claie concave, où les indigènes placent leurs ornements.
- G166 *AHUTAPU, HAUTAPU* :  
élever avec des pierres une des deux extrémités de la case, dans l'intérieur, pour rendre cet emplacement *TAPU* pour certaines personnes\*.
- À AHUTAPU 'OE 'I TENA HOPE HAE'* :  
élève avec des pierres ce bout de la case.
- G167 *E HAA' PAE' AVA* :  
élever un pavé à l'intérieur. (Msgr. DORDILLON n'est malheureusement pas plus explicite).

\* Aménagement de la terrasse.

"Dehors, à une extrémité de la terrasse, le foyer culinaire brûle sous un auvent ; à l'autre, il y a parfois une loge à porcs ; le reste est le promenoir du soir et la salle de banquet au frais".

Bien que cette description donnée par R. L. STEVENSON, lors de son passage aux Marquises en 1888-1889, porte les

\* NOTE : cf *nono* ou *tau* .

marques de coutumes en pleine évolution (l'administration vient de prendre des mesures contre la divagation des porcs !) l'idée d'un espace où détente et travail se mêlent n'en reste pas moins juste. Pour cela on pouvait trouver beaucoup de petits aménagements, souvent provisoires, à cet endroit.

- G168 *FATA* ou *HATA* :  
pièce de bois à plusieurs branches servant à suspendre.
- G169 *FATA'ATU* ou *FATA UTU* :  
même système que l'on trouve, par exemple, cité dans une légende et où il sert à entreposer de la nourriture.
- G170,171 *PAPA'OA*, *PAPAHUA* :  
planche, banc, siège...
- G172 *NOHO* :  
demeurer, résider... s'asseoir...
- G173 *NOHO*, *NOHO IA*, *NOHOKA*, *NOHONA* :  
demeure, siège..., suite, cortège...
- G174 *NOHOKA'OA* :  
"banc".
- G175 *NOHOKA KANAHAU* :  
"trône"...
- etc...*
- G176 *KEHO* :  
basalte, pierre longue et carrée, siège de pierre.

Ces sièges étaient agencés de deux façons : soit une pierre était insérée, par son petit côté, dans le pavage selon un angle assez ouvert et constituait une sorte "d'appuidos" (cf. le *upe* 31 de Hakaohoka) ; soit une roche tendre, tuf en général, était creusée de façon à former un siège

au dossier incliné (cf. HANDY, 1923).

L'accès au *PAEPAE* se faisait conventionnellement par la façade, souvent assez haute. Le moyen d'accès ancien et le plus courant était, et reste encore parfois, un madrier, ou morceau de tronc, taillé d'encoches. C'est un système simple, mais qui nécessitait une démarche relativement consciente !!! Cette sorte d'échelle pouvait être retirée à tout moment et en elle-même est un moyen de prévenir contre l'accès trop brutal de personnes indésirables. Comme nous l'avons vu à Hakaohoka, certains *PAEPAE* ou *UPE* étaient très proches, dans ce cas le passage se faisait par un madrier placé à plat entre les plates-formes appelé *PAPAHUA* (communication de Mionne Kohumoetini).

Les bois utilisés, du moins à Ua Pou, pour ces madriers, étaient le *MEI'* (arbre à pain), le *HAA'* (pandanus) et le *EHI* (coco-tier).

Dans la maçonnerie de pierres du *PAEPAE* quelques pierres pouvaient dépasser du parement et s'associer aux endroits, dans ce même parement, où le pied pouvait prendre appui. C'est le second moyen d'accès à la plate-forme.

G178 *PII'*, *PIKI* :  
monter sur, grimper...

G179 *PIKIKI*, *PIKI'IA*, *PIKINA*, *PI'IKA*, *PI'IIA*, *PI'INA* :  
qui va en montant, degré, échelle donnant accès au *PAEPAE*, *FATAA'*, etc...

E. HANDY (1923) donne le nom de *PI'INA* aux pierres formant saillies sur le soubassement des structures de pierres.

G180 *PAHUPAHU* :  
notamment, caler, mettre des cales.

G181 *PAHUPAHU VAEVAE* :  
escabeau, marche-pied.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on adjoignit, parfois, aux *PAEPAE* un escalier, cf. la coupe transversale d'un *HAE' TOHUA* d'après K. von den STEINEN, p.90 .

G182 *UMEE* :  
sans fin, en grande abondance...

G183 *HAKA UMEE* ou *HAA' UMEUME* :  
mettre des escaliers.

G184,185 *TUMA, HAA' TUMATUMA* :  
faire des escaliers, les marches d'un escalier.

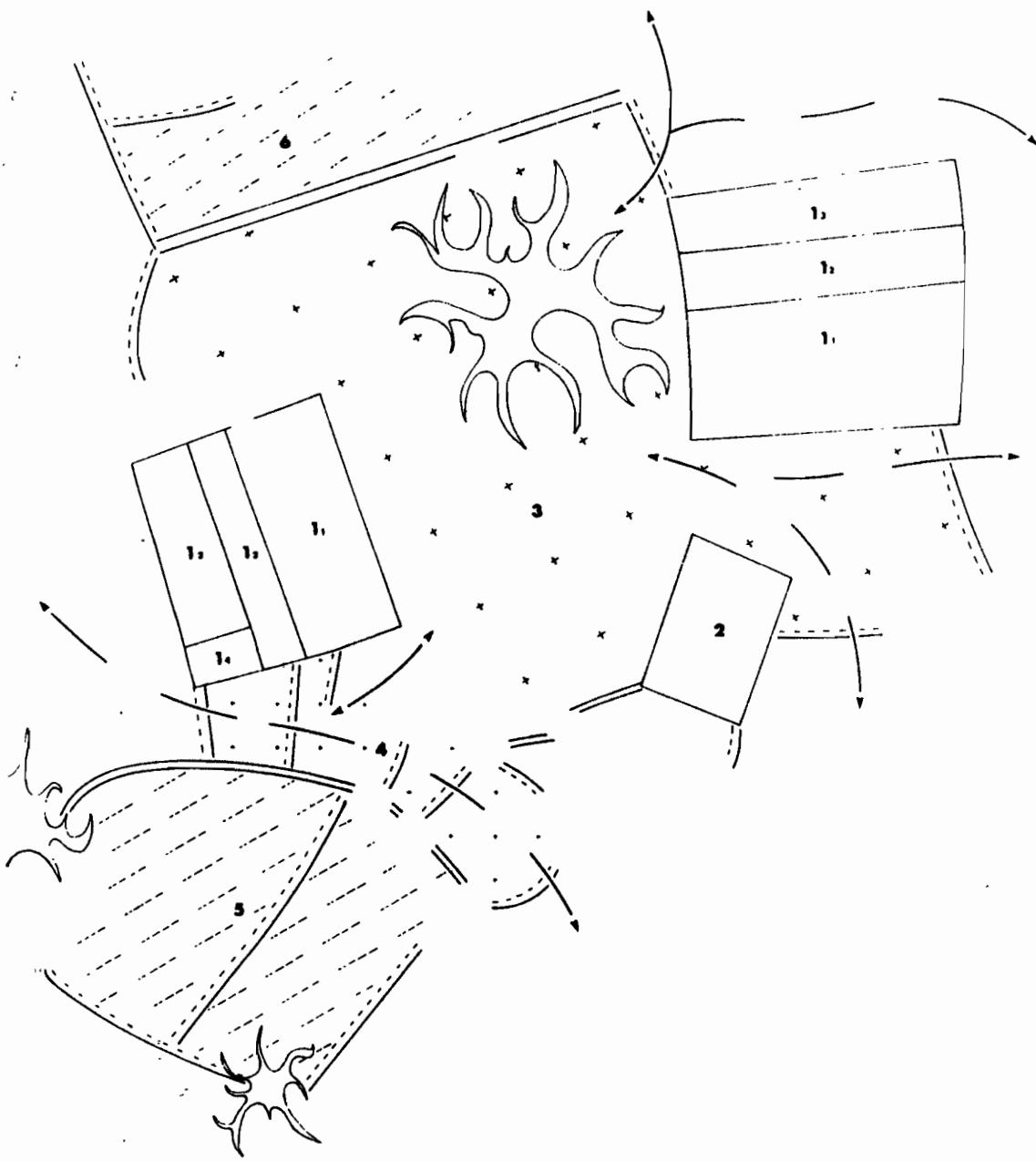
G186 *KOUME* :  
escalier, estrade... pli, infractuosit .

### 2-7-3 LES ANNEXES DE L'HABITATION

\* La pr paration des aliments et leur consommation.

Dans les cas les plus simples, l'annexe se limitait   un abri  tabli   c t  du b timent principal, ou sur la terrasse de celui-ci. Il abritait les r cipients utilis s pour la pr paration du repas, d'une fa on g n rale.

En plus de celui-ci, deux annexes proches de l'habitation semblent avoir  t  d'un usage fr quent. L'une servait   la pr paration des plats, l'autre  tait utilis e comme d pendance   une  poque r cente. Dans les temps anciens, ce dernier lieu  tait en fait la "salle   manger" des hommes, pour reprendre une expression ancienne, et cette construction  tait formellement interdite aux femmes.



**UNITE D'HABITATION**

vallée de NAKA'ONOKA - UA POU

ZONE III Structures 29, 30 et E.



Banyan



Bloc erratique



cours d'eau

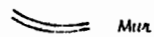
- 1 Upe ou papuae
- 1, paehava vaho (ou "véranda")
- 1, paehava oto
- 1, oki
- 1, ahu tapu
- 2 futa

3 Papua - cour

4 Pente aménagée par de petits murets de soutènement s'appuyant sur des blocs en place

5 Terrasses de culture

6 Espace plan pouvant recevoir des abris provisoires



Mur



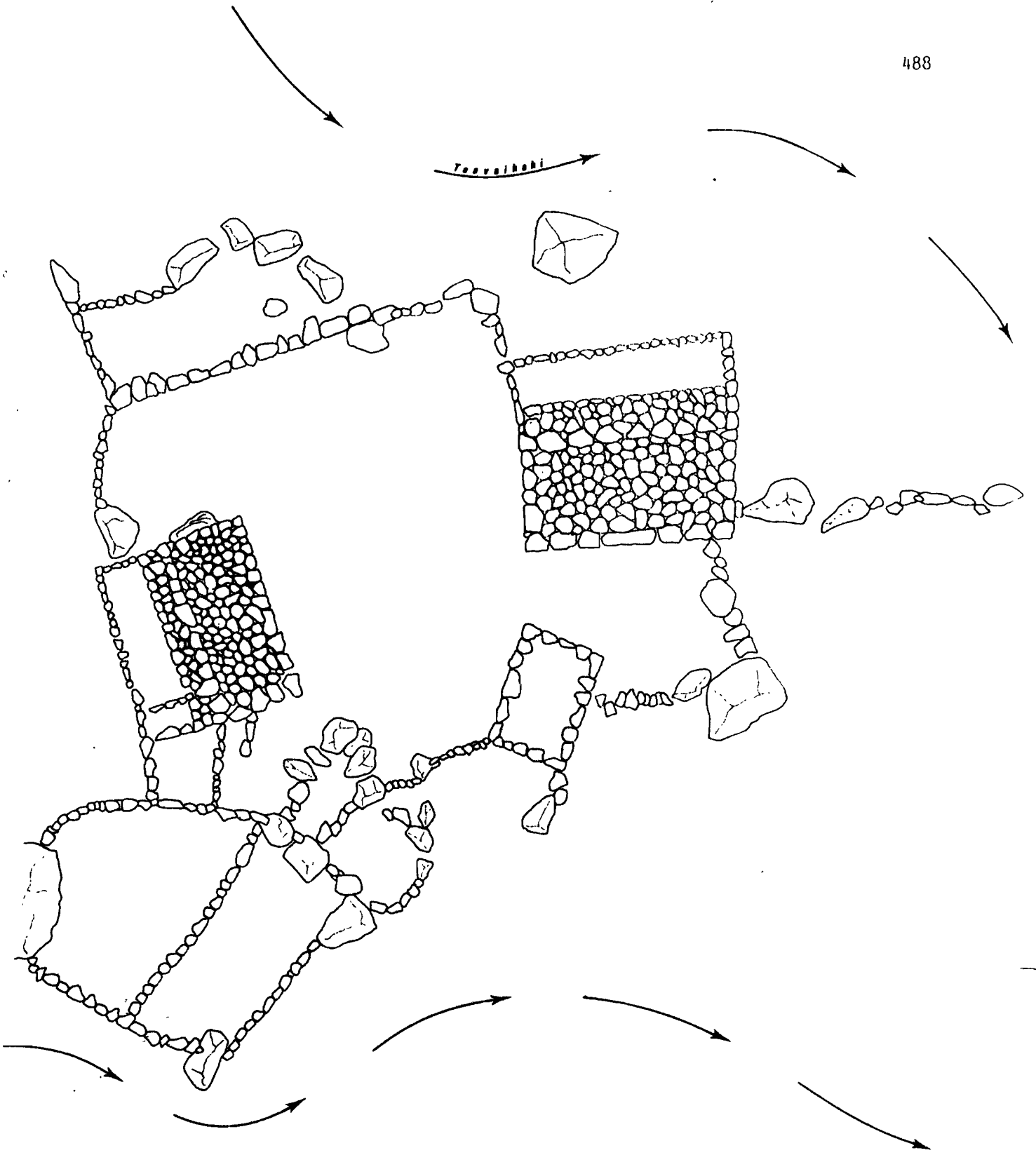
muret de soutènement (le trait continu indique le côté parementé dirigé vers l'aval de la pente)

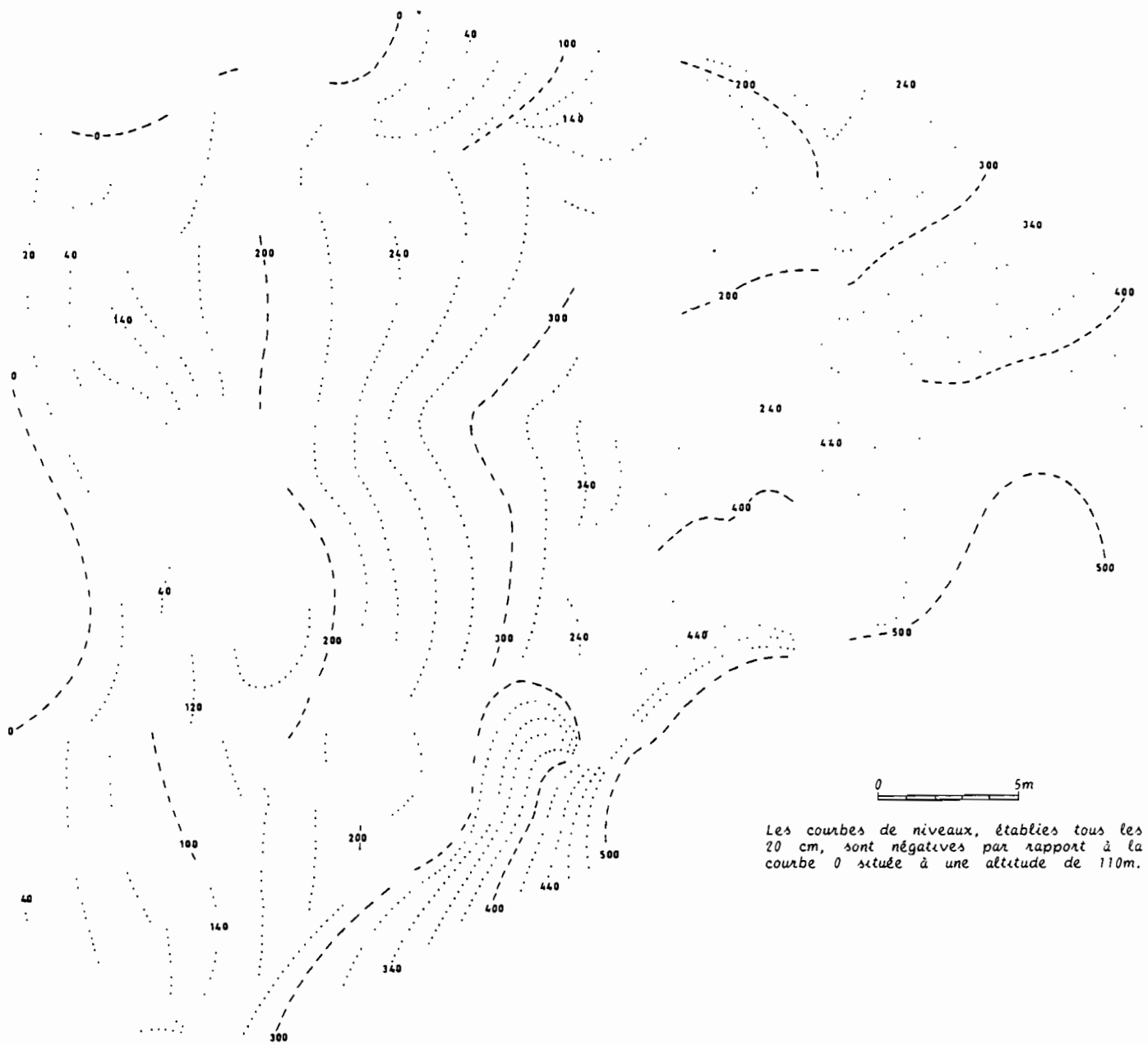


couloir probable de circulation

Figure n° 137







W.P. CROOK, en 1798, fait cette remarque "Every family, whether at a place of stated or occasional residence provides a house, in which only the women and children cook, and eat their victual". Les effets des *TAPU*, sur la plan de la nourriture, séparait sur bien des points les hommes des femmes et des enfants.

Le feu des hommes était *TAPU* aux femmes, certains aliments leur étaient, en temps normal interdits...

Cependant, en dehors des fêtes et réunions diverses, les hommes pouvaient prendre leur repas avec leur famille, ou, selon leur bon plaisir, se retrouver dans la "maison des hommes" ou "maison des guerriers" ; ou bien encore, se retirer avec leurs commensaux dans des bâtiments qu'ils s'étaient eux-mêmes construits\*, à quelques pas de leur demeure ; ils y préparaient leurs repas, mangeaient du cochon, et buvaient du *KAVA*, LANGSDORFF donne à cette construction le nom de "*POPOI TABOO*", ou "salle à manger" ; les auteurs plus récents se contentent bien souvent du terme *FATAÁ* ou *HATAÁ*. Monseigneur DORDILLON cite le terme de *FAÉ* ou *HAE HAA VAHANA*.

\* La cuisine.

Une partie de celle-ci se faisait en plein air : "the food is prepared in any spot near the habitation, in the open air" (LISIANSKY, 1814).

Le fruit de l'arbre à pain, comme bien d'autres aliments était grillés à la flamme vive ; un autre système de cuisson est celui du four polynésien ; les pierres chaudes, enfin, étaient utilisées pour réchauffer certaines préparations.

G187 *VAHI TAHUKA AHI* :  
lieu où l'on fait le feu.

G188 *KOMAÚ* ou *KUMAÚ* :  
toit, abri...

- G189     *HAE' KUMAÚ* :  
          maison pour faire la cuisine.
- G190     *TIMAÚ* ou *TUMAÚ* :  
          couvrir une case, d'où "toit".
- G191     *HAE' TUMAÚ* :  
          endroit où l'on fait le feu ou la cuisine sous un toit.
- G192     *TIMAÚ OUMATI* :  
          faire de l'ombrage, garantir du soleil.
- G193,194     *FAE' NUNU KAI* et *FAE' KUKI* étaient des termes plus récents  
          pour Monseigneur DORDILLON.
- G195     *UMU* :  
          four.
- "The usual manner of cooking the fruit is to make a hole  
in the ground, and pave it round with a large smooth stones ;  
a fire is then kindled in the middle, and as soon as the  
stones are throroughly heated, the ashes are cleared away ;  
bamboo canes and banana leaves are then laid over them and  
the bread fruit wrapped in a banana leaf laid into the oven,  
which is covered with leaves and hots stones" (LANGSDORFF,  
1817).
- G196,197     *TAHUKA AHI* ou *TAHUNA AHI* :  
          foyer où l'on cuit la nourriture.
- G198     *TUU AVAI IA AHI* :  
          au sens profane, pierre creusée pour servir de réchaud.
- G199,200     *E HAA' FATA I TE UMU* ou *E FATA I TE UMU* :  
          préparer le feu.

- G201     HAÉ<sup>'</sup> MOA :  
          préparer le bois sur le feu.
- G202     KOU I<sup>'</sup>IMA :  
          bois que l'on tient à la main quand on frotte deux morceaux  
          de bois l'un contre l'autre pour obtenir du feu.
- G203     KOU KATI :  
          bois sur lequel on frotte pour obtenir du feu.
- G204     OTA :  
          poussière qui se forme sur le bois qu'on frotte pour avoir  
          du feu.
- G205     E AHI KEÁ<sup>'</sup> :  
          feu pour chauffer les pierres.
- G206     KEÁ<sup>'</sup> TOII<sup>'</sup> :  
          pierre rougie au feu.
- G207     KONIA ou KONIE :  
          pierre chaude utilisée pour la cuisson de certains aliments  
          ou brevage.
- UA TUTU TE KAO ME TE KEÁ<sup>'</sup> :  
          on fait cuire l'huile avec une pierre chaude.
- etc...
- G208     TUKETU :  
          racler le four, jeter les saletés au loin, avec un bâton.
- G209     HUI<sup>'</sup>AI :  
          retirer, sortir la nourriture du four.

\* Les lieux de stockage.

At (the) season, (being called MEIE NUE) before the breadfruit is ripe, they gatherit... they hang the PONA'S of fruit upon a pole to be carried from the place where it is gathered...

Pits having been dug in the ground either within, or near their habitations, of a circumference and depth proportioned to the magnitude of the stock, the fruit is stored in them and counted as it is deposited... the pit being closed up with branches and earth, the breadfruit fomented..." (W.P. CROOK, 1798).

- G210 *AVAI' IA, AVAINA, AVAIINA, AVAIKA* :  
lieu de dépôt, réservoir, lieu ou l'on met en réserve, lieu de décharge...
- G211 *TAHOA MA* :  
"grand tas de *MA* , généralement dans un silo ou dans un rond fait en feuilles de cocotier".
- G212 *ATAA', FATAA', HATAA', FATAKA* :  
entre autres significations : estrade, étage..., maison des hommes et lieu de stockage construite sur pilotis ; le docteur ROLLIN (1929) note que ses piliers étaient protégés des rats et que la couverture était de chaume.

Un des rôles de cette construction, que nous allons revoir dans le paragraphe suivant, était de protéger certains objets jugés, en général, précieux. Ceux-ci étaient conservés à l'étage, tandis que dans la partie inférieure (sous les pilotis) on trouvait une réserve de bois sec et parfois un four (cf. BAESSLER et K. von den STEINEN).

D'après ces deux derniers auteurs ainsi que HANDY et LINTON, les poteaux de cette structure pouvaient élever la plate-forme à 1,50 m ; le plus généralement ils étaient au nombre de quatre ou six. La construction elle-même était faite de planches et de treillage. Les parois latérales pouvaient être tout à fait absentes ; leur nombre et leur orientation (est, sud...) variant sans doute selon la situation par rapport au vent et à la pluie, ainsi peut-être que la saison.

Si ce bâtiment n'était pas sur pilotis, (il semble que la



Figure n° 138 : *Hataa'*.

(A. Baessler, 1900, planche XVIII).

La plupart des constructions sur pilotis observées par A. Baessler, le furent à Hiva Oa dans le "village" de Papuvae où elles se dressent habituellement sur des *paepae*. Ce n'est pas le cas de celle-ci qui par contre est entourée de *upe* (dont on distingue les angles, à gauche et à droite du cliché).

Ce *hataa'* ou *fataa'* sert de maison à un jeune couple. Les cercueils des parents y sont entreposés en attendant d'être utilisés.

répartition de ce type de construction sur pilotis ait été très différente selon les îles), il était remplacé par un petit *PAEPAE* ou *UPE*, sur lequel se trouvait une case proche du type de la maison d'habitation déjà étudiée, ou proche de la construction plus légère, appelée *FATAÁ*. Dans tous les cas, on accédait à la salle par une échelle faite d'un rondin taillé d'encoches.

\* La salle à manger des hommes.

La maison des chefs et des notables étaient environnée de bâtiments plus nombreux et plus grands.

G213 La "salle à manger" des chefs appelée selon les cas : la "maison des hommes" ou "maison de réunion", et "maison des guerriers", également appelée "*POPOI TABOO*" (LANGSDORFF), était un des "pavés sacrés" le plus couramment cité. C'est souvent là, que l'on recevait les étrangers.

G214 *FAÉ* ou *HAÉ* "*HAA VAHANA*" :  
maison des hommes.

G215 *FAÉ* ou *HAÉ* "*POPOI TAPU*" :  
salle des festins, etc...

G216,217 *FAÉ FATAÁ*, *FAÉ MOÉ*, *FAÉ NAHUA* :  
218 termes utilisés pour désigner la "maison des hommes" ; le lieu où ils dormaient, mangeaient, travaillaient et pouvaient habiter s'ils devenaient veufs.

G219 *PIKIKÁ*, *PIKINÁ*, *PIKIÁÁ*, *PIÁKA*, *PIÁNA*, *PIÁÁ* :  
qui va en montant, degré, sorte d'échelle donnant accès au *PAEPAE*, ou au *FATAÁ*.

Simple appenti pour certaines maisonnées, cette structure pouvait prendre des proportions très importantes lorsqu'il s'agissait de la "salle des hommes" d'une vallée importante,



par exemple le "Ti" de Taipivai décrit a de multiples reprises par MELVILLE qui considérait ce lieu "comme une sorte de salle de réunion pour Messieurs seuls . Ce bâtiment semblait être pour la vallée entière son quartier général, où se concentraient toutes les rumeurs flottantes ; à le voir ainsi rempli d'une foule d'indigènes, tous mâles, conversant en groupes animés, tandis qu'entraient et sortaient sans cesse une multitude de gens, on l'aurait pris pour quelque Bourse sauvage...". "Ces pavés sacrés sont élevés de huit à dix pieds et ordinairement faits d'énormes blocs de rochers... sur lesquels ils ont planté le logis, construit comme tous les autres, sinon qu'il est ordinairement tout ouvert sur le devant, pour mieux jouir de la vue, de la fraîcheur et autres avantages" (Père MATHIAS GRACIA, 1843).

En général, ces constructions étaient soigneusement décorées, et l'on y conservait les tambours, les trophées de guerre, les armes, les objets *tapu* et des représentations de divinités... entre autres. C'est là, que les hommes se retiraient à l'écart des femmes pendant une bonne partie de la journée, et plus particulièrement lorsqu'ils se préparaient à une attaque, ou bien lorsqu'ils travaillaient à la confection d'armes, de tambours, etc... "(cf. W.P. CROOK, E. ROBERTS, MELVILLE, etc...).

#### Les constructions temporaires.

La vie des femmes et les différents moments de la vie familiale entraînaient la construction de bâtisses, le plus souvent provisoires.

"Upon several occasions the women also have separate houses allotted to them, particularly for the purpose of lying-in" (pour l'accouchement) (LANGSDORFF).

\* La naissance.

Dans les derniers temps de la grossesse, un abri était prévu pour la future mère, soit sur la terrasse du *PAEPAE* ou *UPE*, soit dans l'enclos, à peu de distance de la rivière. C'est là qu'elle se retirait, accompagnée de sa mère, ou de ses proches amies qui devaient l'assister. Cette case était interdite aux hommes.

Les appentis pouvaient être montés sur le pavé de la terrasse d'habitation ou sur le sol, (applané ou pavé) de la "cour". (Espace environnant l'habitation principale.)

Ces sortes d'abris étaient constitués souvent par un bâti clos d'un côté par des perches accolées, ou par un pan de toit incliné, supporté par deux poteaux.

Pour les constructions un peu plus élaborées, qui pourraient être comprises sous les termes de cabane ou hangar *OHOAU*, la forme la plus classique était celle d'une tente dont les deux pans inclinés du toit descendraient jusqu'au sol. Les parois ainsi constituées étaient faites d'un assemblage de perches et de feuillage.

- G220 *PAPUA* :  
cour, enclos.
- G221 *HANAU* :  
naître, enfanter, naissance, accouchement...
- G222 *E HANAUIA* :  
naissance, portée...
- G223,224 *FAÉ HANAUIA* (*ROLLIN, 1929*), *FAÉ TAINA* (*E. HANDY, 1923*) :  
case d'accouchement.
- G225,226 *KANOHOCA TOTO* ou *KOHANA TOTO* :  
feuilles sur lesquelles se placent les femmes dans leurs couches.

Outre une litière de végétaux qui assouplissait la couche de la parturiente, une grande pièce de *TAPA* de *UTE* (*Broussonetia papyfera* (mûrier à papier) était étendue sur le sol, et recouvrait la mère (cf. LANGSDORFF, 1817). Le Père GRACIA précise qu'à peine l'enfant était-il né qu'"il est confiné avec sa mère pendant plusieurs semaines, quelquefois plusieurs mois dans une petite cabine sacrée faite exprès, et placée sur le bord du chemin, où la famille ne peut aller elle-même qu'avec une foule de cérémonies fastidieuses..." (Père MATHIAS GRACIA, 1843).

\* De la naissance à l'adolescence.

Peu de temps après la naissance d'un garçon, premier-né d'une famille importante, on élevait soit un *PAEPAE* ou *UPE* particulier, soit une maison sur pilotis *FATAÁ*\*, soit encore une structure surélevée à l'intérieur même de la case familiale, *AHUTAPU*\*\*, qui, destinée à cet enfant, devenait tout à fait *TAPU* aux parents. C'est là que l'enfant dormait et prenait ses repas.

G227,228 *NONO* à *Hiva Oa*, *TUU* à *Nuku Hiva* :

ces deux termes recueillis par K. von den STEINEN s'appliquent à la plate-forme construite en surélévation à l'intérieur de la case, sur l'un des côtés des murs pignons.

Il s'agit d'une petite "chambre" où les parents n'ont pas accès. Durant le temps de construction de cet espace, réservé à l'enfant, ce dernier dormait à l'extérieur de l'habitation familiale, comme on l'a vu précédemment.

Enfin, le *TUHUNA POPE*, ou maître de chant, composait à l'occasion de la construction de cette demeure de l'enfant des chants devant la consacrer. Pour ce faire, on construisait un abri *TAPU-OHOÁU TAPU-* ou le maître composait.

G229

\* NOTE : voir le paragraphe sur "la salle à manger des hommes".

\*\* NOTE : voir le paragraphe sur les modifications possibles de l'aménagement intérieur.

G2D,231 *FATAA'*\* ou *TONA POU*\*\* :

littéralement, pour *TONA POU* : "son *POU*\*\*\*"; ces noms étaient donnés à l'habitation du fils premier-né.

Celle-ci, selon E. HANDY, devenait par la suite, sa "salle à manger" *TAPU*.

LINTON (1933) dit, au sujet des "*FATAA'*" que dans ces bâtiments, *TAPU* aux femmes, étaient chantés le *PUE*, et qu'ils étaient construits sur pilotis.

Il faut noter que LINTON et HANDY ont rassemblé énormément d'informations à Hiva Oa, plus particulièrement à Puamau, et que la répartition des bâtiments sur pilotis variait selon les îles ou mêmes les vallées. Ce bâtiment pouvait sans doute être construit sur un *PAEPAE* ou *UPE*.

Pour indiquer le *TAPU* placé sur cette annexe, on utilisait dans sa construction, des perches de bois de *HAU* ou *FAU* (*Hibiscus tiliaceus*) écorcées : *KOUFAU* ou *KOUHAU*.

Le savoir se transmettait, aux enfants des deux sexes, par l'intermédiaire des généalogies et des chants sacrés. Le *TUHUNA OONO* ou "grand chantre" de la tribu était chargé de les instruire. Ceci se passait à la maison, mais la fin de cette période de formation était l'occasion de fêtes où tous les membres de la tribu étaient conviés.

A cette occasion, les bâtiments où devaient être chantés les chants sacrés étaient montés en partie avec des éléments conservés sur, ou contre la clôture du *MEAE'*.

Pour une fille on ne dressait, semble-t-il, que le *FAE' PAPA*\*\* ; pour un garçon, on ajoutait une autre construction, où étaient chantés les textes *TAPU* aux femmes, qui donnaient leur nom

\* NOTE : voir le paragraphe sur "la salle à manger des hommes".

\*\* NOTE : voir le paragraphe sur "les lieux de festivités".

\*\*\* NOTE : voir le paragraphe sur "les superstructures végétales d'une construction".

G232 à cette construction dont E. HANDY nous dit qu'elle était faite d'une estrade, ou construction surélevée, en bois, *FATAÁ ÁKAU*, surmontée d'un abri *TAPU*, *OHOÁU*. En dehors de ces noms de chants, ce lieu pouvait être appelé "l'autel", ou un sens équivalent : *FAIAÚ*, *FEIAÚ* ou *FEIAHU*.

G233,234 *FAÉ POU*, *FAÉ PUÉ*, *OHOÁU NO MOTUHAIKI*, *OHOÁU NO IHI*, *TONA POU*,  
 235,236 *FEIAÚ*... :  
 237,238 nom de la construction citée immédiatement ci-dessus (cf. E. HANDY, 1923).

G239 Dans ce bâtiment, étaient déposés un certain nombre d'objets symboliques venant du *MEÁÉ* de la tribu et un autel y était également aménagé. Dans les feuillages de la couverture, étaient cachés des morceaux de corail, afin de donner du *MANA* - *HAA MANA* à la bâtisse. Enfin, on ornait toute la construction de *TAPA* rouge et blanc.

E. HANDY, dans ses descriptions nombreuses concernant ces divers bâtiments où étaient chantés les textes sacrés, manque de clarté au sujet de la destruction du *TONA POU*. Il semble en effet, que les parties en bois et la couverture de cet échafaudage soient brûlées à la fin de la cérémonie, et le *TAPA* et le corail soigneusement retirés. Est-ce l'ensemble de ces deux derniers éléments qui sont conservés sur la clôture du *MEÁÉ* pour être réutilisés à une autre occasion ?

Les termes utilisés par E. HANDY semblent désigner plutôt des pièces de charpentes. Dans ce cas, il s'agirait bien plus de celles de la bâtisse non *TAPU*, qui ne devait pas être brûlée et qui pouvait être réutilisée à d'autres occasions.

Il est à noter enfin que le *FAÉ PAPA* était dressé à même le sol, alors que le bâtiment des garçons était surélevé, soit sur pilotis, soit sur un *PAEPAE* ou *UPE*.

G240,241 *FATA* ou *OPINI puis FATA TAU ÉNATA* :  
 242 poteau rituel dressé devant l'abri *TAPU* où étaient chantés les chants sacrés à la fin de l'apprentissage de ceux-ci par un fils, premier-né.

En face du bâtiment érigé pour un garçon, était planté un poteau ("son poteau" = *TONA POU*). Il était appelé *FATA* ou *OPINI* (du nom d'un arbre). Selon les renseignements donnés par E. HANDY, cette pièce de bois avait à peu près trois à quatre pouces d'épaisseur, et environ dix pieds de haut. Au sommet, était liées, transversalement, des palmes de cocotier fixées sur une perche. Après avoir reçu, au cours de la cérémonie, les divers objets symboliques habituels, ce poteau prenait le nom de *FATA TAU ÉNATA*. Il était censé accueillir, dans le temps du déroulement des rites, l'esprit des prêtres défunts. Ce *FATA* restait en place deux semaines puis était ensuite conservé sur le *MEÁÉ* de la tribu, ainsi que les autres objets sacrés qui en provenaient.

Lors des premières règles ou de la circoncision, les enfants étaient conduits dans un lieu sacré. Si certains *PAEPAE* ou *UPE* et espaces consacrés à la circoncision sont connus, le nom de ces lieux s'est, semble-t-il, perdu.

Le tatouage des enfants commençait vers 15 ou 20 ans\*.

G243

*OHOAU' PUTU* :

abri provisoire où étaient composés et appris par les *KAIÓÍ*, les chants destinés à célébrer la fin de la période de tatouage d'un jeune garçon.

G244,245

Lorsque les jeunes d'une communauté voulaient rendre hommage à une jeune fille, ils construisaient, avec l'aide de la famille de celle-ci, un abri où étaient composés et répétés des chants appelés *RUÚ* au nord-ouest, et *RARI* ou *NANI* au sud-est, d'où le nom donné à cette case bâtie près de la maison familiale : *OHOAU' RARI* ou *NANI* et *OHOAU' RUÚ*.

\* NOTE : voir le paragraphe sur l'hygiène et l'esthétique.

G246

Si une, ou des jeunes femmes, conservaient au-delà de leur adolescence une vie très libre, la demeure où elles habitaient était appelée *HAE MAKO*.

\* La maladie .

La famille savait composer un certain nombre de remèdes qui, lorsqu'ils s'avéraient être inefficaces, pouvaient être remplacés, ou accompagnés de pratiques religieuses, où l'on faisait appel à un prêtre ou une prêtresse spécialisée. Celui-ci, comme le signale le Père DELMAS (1927), pouvait faire creuser une fosse, qui était comblé de feuillages divers où était allongé, momentanément le malade. En cas d'épidémie, afin de ralentir la progression du mal, ou d'écarter les esprits malfaisants, on suspendait à la porte des objets déplaisants aux esprits, ou bien encore, on entourait la maison de broussailles, par exemple... Dans le cas de certaines maladies, dont la lèpre, à Nuku Hiva à l'époque de G. Winter (1843-1847), les malades étaient écartés de la demeure familiale, ou même rejetés de la communauté. Cette pratique peut être relativement récente car les premiers Européens ayant vécu sur les îles ont été frappés du bon état de santé général de leurs habitants. De plus, les lépreux rencontrés prenaient souvent part au repas familial puisant, comme les autres, au plat commun.

G247

A l'époque de l'annexion française, 1842, les maladies se multipliant déjà depuis quelques années, on voit apparaître des descriptions fort tristes de cases remplies de mourants: *MATE FAE*. BAESSLER, lors de son passage à Ua Huka en 1896, remarque que les habitants, notamment à Vaipae ont si peur de la mort, que personne ne voudrait habiter dans une demeure où quelqu'un vient de mourir. Les maisons étaient du reste brûlées, sitôt après le décès.

Pour cette raison, les mourants étaient transportés dans une petite hutte, à côté de chez eux, où ils fermaient les yeux pour toujours ; celle-ci était alors aussitôt brûlée.

"Für Totkranke werden deshalb neben ihren Häusern kleine primitive Hütten errichtet, in die Sterbenden getragen werden, um darin die Augen für immer zu schliessen. Sowie dies geschehen, wird Feuer an die Stätte gelegt".

Si l'on compare cette attitude à d'autres récits, beaucoup plus nombreux et antérieurs, parfois de peu (1842 à 1847 environ), on est surpris par cette façon de faire assez radicale et totalement inverse à la pratique habituelle d'embaumement et de conservation des morts.

Le dramatique fléau qui décima, dans des conditions atroces, le groupe nord, en 1863, peut être en partie responsable de cette peur.

\* La mort.

O N\* IO HEHAHA ANAÉ<sup>'</sup> TE MENAVA :

N\* à la montagne va mourir ; il n'a plus que le souffle.

"Vis à vis de la case de MAKI, il y avait une case tabou où se trouvait le corps embaumé d'un des ancêtres de MAKI. Les femmes ne pouvaient passer à côté. Du reste, je crois qu'il y a au moins un tiers du terrain des îles Marquises qui est "taboué" aux femmes. Partout où il y avait des cadavres de chefs, elles étaient obligées de faire de longs détours, ce qui allongeait beaucoup le chemin dans les montagnes" (F. CAILLET, 1843).

La présence de huttes ou petits autels pour les morts ponctuait la vallée et nous l'avons rapidement vu précédemment, était coutumière dès que l'on abordait les parties marginales du territoire.





Figure n° 139 : "*Vahi tapu*".

(Tiré de M. Radiguet "*Les derniers sauvages*",  
planche XIV, Paris, 1929).

Lieu sacré d'exposition. Un *upe* supporte en hauteur un abri funéraire établi sur une plate-forme de bois, celle-ci est soutenue par des pilotis.

Les faisceaux de perches écorcées sont entourées à leur base de nattes et de *tapa*.

Parmi les traces qui peuvent être archéologiquement repérables dans l'enceinte domestique, il faut citer les *TAHA TUPAPAU'* ou littéralement :

- G248 *TAHA* :  
lieu, endroit, place, lit des indigènes, dernier repas que l'on donne pour un mort.
- G249 *TUPAPAU'* ou *TUPAPAKU* :  
moribond, malade, mort, cadavre.
- G250 *TAHA TUPAPAU'* :  
autel des morts.
- G251 *FAE'* ou *HAE'* *TUPAPAU'* ou *TUPAPAU'* :  
hutte des morts

M. RADIGUET décrit une de ces estrades (ou hutte des morts) qui correspond à un type semble-t-il assez fréquemment rencontré :

"Quatre pieux dressés sur une plate-forme, supportaient un petit plancher recouvert d'un toit de feuilles. Sous ce toit, on apercevait encore les restes d'un squelette... Des faisceaux de longues baguettes blanches, revêtues de tresses jaunes et rouges étaient accolés aux montants" (1846).

Les abris, là encore, étaient souvent situés à proximité de l'habitation.

Bien souvent, les termes *TAHA* et *FAE' TUPAPAU'* se recourent dans les récits. La présence d'un petit autel, que E. Handy (1923) nomme *FEIAU'* est apparemment fréquent, sans doute même courant. La littérature en conserve diverses descriptions. Les éléments de ces structures, dont la forme et les ornements peuvent varier, tout en conservant une certaine constance, sont les faisceaux, les palmes de cocotier tressées et les bandelettes de *TAPA*. Ces termes ont tous été cités déjà dans le paragraphe concernant les pratiques religieuses, (p.455 ). La mention de pierres dressées ou de poteaux, dont certains

pouvaient avoir une forme grossièrement humaine, apparaît dans quelques textes. La taille moyenne que leur donne W.P. CROOK est inférieure à deux pieds, sur le sommet de ceux-ci, étaient déposées, sur une pierre plate, des provisions à l'intention de l'esprit du défunt, ainsi du reste que sur des petits autels environnants. Il semble que la "Pierre de Marchand" à Taiohae (Nuku Hiva) ait appartenu au "MORAI" de la princesse PAETINI (cf. RADIGUET et K. von den STEINEN). Monseigneur DORDILLON donne également comme terme pour désigner "une case pour déposer les morts" : OUMAÉ', dans le groupe sud-est.

G253 HAKATU Í TE TUPAPAU' :  
"mettre un cadavre dans sa maison de mort".

G254 Le corps du défunt "cerclé de bandelettes" (cf. RADIGUET) et reposant dans un cercueil pouvait être déposé dans un PAPA TUPAPAU' (affectant souvent la forme d'une pirogue) dans une maison des morts, soit dans l'enclos sacré familial soit, si son rang le permettait, sur le MEÁE' de la tribu. Cet abri, le HAÉ' VAKA a déjà été évoqué (p. 451).

#### 2-7-4 MAIN D'OEUVRE ET MISE EN OEUVRE.

La main d'oeuvre et le contexte religieux présidant à la construction.

"Every man makes his own house" (Rvd. THOMSON, 1841).

"In erecting a new house, the neighbours reciprocally assist each other" (LANGSDORFF).

Ainsi, la construction de la maison familiale est l'oeuvre de la famille entière, des alliées et parfois même de toute la communauté assistée d'un maître d'oeuvre.

Les matériaux nécessaires à la construction sont aisés à rassembler. Là encore, tous les membres de l'équipe travaillant à la construction apportent leur part. Une main d'oeuvre complémentaire n'est pas difficile à réunir. Le révérend CROOK, désireux de se construire une demeure à Nuku Hiva rapporte... "from 30 to 40 men and boys were immediately collected and set to work ; and with the encouragement of some more fish, *MAHE* (*MA*) and cocoa nuts, they speedily completed the enclosure. If a stone pavement is to be raised, a canoe to be made, tarro to be planted, or any other kind of work to be performed by a number of men, hands always be procured by feasting them beforehand , and telling what they must do in return. They are averse to do anything out their usual way".

Enfin, dernier point, concernant la construction de la demeure principale, hommes et femmes y prennent part mais lorsque seuls les hommes participent à une construction, celle-ci devient *TAPU* aux femmes.

"But when a man, without the assistance of his wife , brings together the stones that are to serve for the ground-plot (fondation) of his house, the building erected upon it is tabooed, that is, the women are prohibited entering it. Every affluent islander has at least one such tabooed house... he suits it entirely to his own convenience"\* (LANGSDORFF).

Quelque soit le type de construction ou d'ouvrage entrepris, les personnes devant y prendre part devaient se trouver dans un certain état de pureté. Le bain de mer qui libère du *TAPU* dissout également les impuretés (E. HANDY, 1923).

Le maître d'oeuvre ou *TUHUNA HAKATU FAE'* \*\*... devait

\* NOTE : voir le paragraphe sur la "salle à manger des hommes", p. 490.

\*\* NOTE : voir le paragraphe sur les activités artisanales, p. 424.

choisir une période sèche car si il pleuvait durant la première nuit suivant le début des travaux, cela signifiait la mort prochaine du propriétaire et du *TUHUNA* lui-même.

G255 La pose de la première pierre, enfin, correspondait aux Marquises à la pose des deux pierres d'angle de façade. Celles-ci posées, les cérémonies liées à la construction débutaient. Le *TUHUNA PUE'* ou *TUHUNA OÓKO'*\*, qui logeait dans un abri sans doute *TAPU* à proximité, avait la charge de chanter un *PUE'* par lequel tous les matériaux divinisés étaient appelés à collaborer à l'élaboration de cette construction (E. HANDY, 1923).

La construction suivant son cours, les prêtres recevaient le prix de leur collaboration (cochons, *TAPA*, ornements...) puis l'un des *TUHUNA*, sans doute le plus apte à entrer en lutte contre les démons, passait une première nuit dans la bâtisse terminée afin de la libérer de toute influence néfaste. Ainsi le rapporte du moins LANGSDORFF en 1804.

"Every new-built house must be consecrated by a priest or magician, or whatever he may be called ; he makes an oration upon the occasion which is given in a language wholly incomprehensible to the people at large (aux alentours). He must then be feasted with swine and other good things, over which he makes strange ceremonies, and sleep the first night in the new house, by these means it is for ever protected from evil spirits".

G256 *E HANO I TE ENANA KAEVA :*

aller demander du monde pour aider à faire un travail.

G257 *KAKA :*

inviter à une corvée pour se procurer divers éléments ; faire une tournée pour les recueillir chez les particuliers.

\* NOTE : voir paragraphe sur la Société, p. 414.

- E KAKA Í TE PUAKA, Í TE POA, Í TE OKA, Í TE PUKA ... :*  
faire une tournée pour se procurer certains biens tels que porcs, feuilles de cocotier, chevrons, pierre à chaux...
- G258,259 *TIKI Í TE ÉNATA ou KAEVA ou HAKAVII' :*  
260 . inviter à une corvée.
- G261 *TIPATIPA :*  
lourde corvée, mauvaise affaire.  
*etc...*
- G262 *HANA ou HAKA :*  
parmi de nombreux sens, signifie travail.  
  
Pour LANGSDORFF, lors de son passage à Nuku Hiva, l'expression
- G263 *"E HATA TE HAÉ"* signifie construire une maison.
- G264,265 *E UPE Í TE PAEPAE, E HUI' TE UPE :*  
bâtir, élever un massif ou plate-forme en pierres sèches.
- G266 *E UPE :*  
construire en pierres sèches.
- G267 *ATO :*  
construire une case, dresser une tente...
- E UOTAHÍ TE ENANA Í TE HAÉ ATO :*  
il y a un grand élan pour la construction de cette case ,  
tout le monde travaille à qui mieux mieux, avec ensemble,  
avec entrain.
- G268,269 *TU, HAKATU ou HAÁ TU :*  
parmi d'autres sens, *TU* = mettre debout, d'où l'expression  
: dresser, bâtir, construire, ériger...
- G270 *HAÁTU Í TE FAÉ :*  
édifier une maison.
- G271 *MATAPAOKOOKO :*  
faire du solide, travailler solidement.

- G272 *E TUKU TE KEÁ MATAPAOKOOKO* :  
 placer la longueur des pierres dans l'épaisseur du mur, en  
 boutisse.
- G273 *E HAÁ TOPA Í TE HAÉ* :  
 s'opposer à la construction d'une maison.
- G274 *HAKAHEKE* :  
 démolir, renverser, défaire.
- G275 *HIKA* :  
 scier, renverser, chute...
- G276 *E HAÁ HIKA Í TE POU HAÉ* :  
 renverser le pilier qui soutient le faite de la case.

*PAEPAE* :

"signifie une plate-forme comme celle qui supporte les cases indigènes... même celles-là, *PAEPAE HAÉ*, peuvent se dirent *TAPU*, dans un moindre sens, lorsqu'elles sont abandonnées et deviennent la demeure des esprits. Quand une habitation indigène est abandonnée... seule les pierres de la terrasses subsistent... ces ruines sont *TAPU*" (R.L. STEVENSON qui passa aux Marquises de juin 1888 à janvier 1889).

"The houses... which are called *PIPI (PAEPAE)*. There remain in the same state, when families remove, their houses are taken down (W.P. CROOK).

- G277 *ÉHU* ou *KEHU* :  
 se dissoudre, se réduire en pourriture, tomber en lambeaux,  
 tomber en ruines...
- G278 *PE* :  
 ruine.
- G279 *MOKUÚ* :  
 entre autres : tomber en morceaux, se défaire, se détacher,  
 cassé, brisé...

G280 U VATAVATA TE HAÉ' :  
la maison est trouée.

ÚA PE TE HAÉ', ÚA ÉHU TE HAÉ' :  
la case tombe en ruines.

G281 "IYA, NOVO, FOW'FOW'"  
tomber en ruines (pour E. ROBERTS, 1798-1806).

\* Les matériaux de construction.

Les noms des espèces végétales ne sont pas données dans ce paragraphe.

G282 ÁKAU :  
bois, corps ligneux.

G283 KIKO :  
corps ligneux ; coeur du bois.

G284 KIKO PIA', KIKO TAVAIÉ' :  
aubier.

G285 KOMAE :  
coeur du bois ; la partie la plus sombre dans l'intérieur du bois.

G286 PUPA :  
fagot, faisceau, botte, gerbe...

G287 TUMU :  
tronc, souche, arbre...

KOUFAU ou KOUHAU :  
perche d'hibiscus écorcée.

G288 KOHE :  
bambou (*Schizostachyum glaucifolium*)



- G289 *KAKAHO* :  
roseau.
- G290 *MUTIE* ou *PUNIE* :  
herbes, foin... espèce de chiendent (Cypéracées).
- G291 *TEITA* ou *ÉITA* :  
herbes, broussailles... sensitive (*Mimosa pudica*).
- G292 *ÓU* :  
feuille d'arbre, ou de plante quelconque.
- G293 *KOU A ÉHI* ou *POÁ* :  
feuille de cocotier.
- G294 *KOUHOA* :  
paquet de feuilles de cocotier.
- "of mineralogy they are not ignorant ; every different stones of their islands has got a generick name, and natives can recognize one at first sight" (Rév. THOMSON ; il séjourna de 1839 à 1841 aux Marquises).
- G295,296 *HE PA KEHO* ou *KEHO KEÁ* :  
muraille basaltique.
- G297 *TAHUNA* :  
rivage de la mer couvert de pierres. Pierres, cailloux sur le bord de mer.
- A HANA Í TE TAHUNA* :  
va chercher des pierres sur le rivage.
- G298 *PAPA* :  
parmi d'autres sens : couche, strate.
- G299 *HEMOKE* ou *HEMOKEKA* :  
très facile à séparer ou à extraire.

- G300 KEÁ' :  
pierre.
- EA CAR :  
pierre, pour E. ROBARTS, 1798-1806.
- G301 KEKE OHO, sud-est :  
pierre tendre.
- G302 KEÁ' POKOPOKOA :  
pierre poreuse.
- G303 KOKIE' TUTU KAO :  
cailloux poreux qui n'éclatent pas au feu.
- G304 PAPA KEÁ' :  
espèce de pierre blanche..., éclater au feu, tailler une pierre.
- G305 MATAHUAKA :  
espèce de pierre rouge.
- etc...
- G306 KEHO :  
pierre basaltique ; longue pierre carrée.
- G307 KEETU' :  
sorte de tuf volcanique ; dalles de roches pyroclastiques soigneusement équarries, placées dans les constructions, le plus souvent de chant.
- G308 KEÁ' HOÓ' :  
grosse pierre ayant déboulée de la montagne.
- G309,310 TEUTEU KEÁ', PUTEUTEU KEÁ', PUREUREU, PUTEU FENUA :  
rocher, grosse roche en place, bloc erratique.
- G311 KEÁ' VAHIVAHÍ A :  
moellon.

- G312 PAPA KEÁ :  
pierre plate...
- G313 KUA :  
pierres planes, au moins sur une face, d'un doux poli, ramassées sur la plage pour former le pavage, surtout de la partie pavée intérieure du logis (E. HANDY, 1923).
- G314 EA CAR, PAR ROW HU, ROW HU :  
dalle de pierre, selon E. ROBARTS, 1798-1806.
- G315 KIVA :  
galet, pierre roulée par la mer.
- G316 E KIWA, KIWA :  
une pierre pour le navigateur LANGSDORFF, lors de son passage en 1804.
- G317 TOHIKA VAI ou TOHINA VAI :  
pierres, graviers amoncellés par l'eau.
- G318 TUKIÍ HUNAHUNA :  
gravier.
- G319 GE GE CAR :  
gravier pour E. ROBARTS, 1798-1806.
- G320 KEÁ TUKIÍ ou KEÁ KIÍKIÍ :  
petite pierre, pierraille.
- G321 ONE :  
sable, grève, gravier, bord de mer...
- E ONEY :  
sable, pour E. ROBARTS, 1798-1806.
- G322 PUKA au Nord-Ouest, PUNA au Sud-Est :  
corail et par extension, plus tard : chaux.
- PROO E W :  
corail, pour E. ROBARTS, 1798-1806.

\* Transport ou déplacement des matériaux.

"Les Marquisiens (avaient) soin de prendre les gros blocs en amont de la construction en les faisant rouler sur des pierres en s'aidant de leviers, et en se servant surtout pour la mise en place, du système de porte-à-faux, qui met le poids dans un état d'équilibre instable, tout en donnant un bras de levier ; ils pouvaient amener, puis poser, au bon endroit, des rocs d'un poids considérable...

L'ensemble du *PAEPAE* représente un volume énorme de pierres. Si on trouve en effet quelques petits *PAEPAE* qui n'ont pas un cube de plus de 8 à 10 mètres cubes, ceux de 30 mètres sont communs et ceux de 80 à 100 mètres cubes sont loin d'être rares. Sans parler bien entendu des grandes cases d'hospitalité destinées surtout aux invités de fêtes et qui couvrent parfois 250 à 300 mètres carrés" (TAUTAIN, 1897).

- G323 *HAKA* :  
entre autre sens : dresser.
- G324 *HANA* :  
dresser un bois courbe ; peser sur un levier.
- G325 *KETU* :  
levier, lever avec un levier, enlever en faisant sauter... sculpter.
- G326 *TIKETU* :  
soulever avec un levier.
- G327 *A TUKU TE POHOTO IO HE MENAVA Ó TE KEÁ* :  
placer le point d'appui sous la pierre.
- G328 *TIKE TIKE* :  
remuer avec un levier.
- G329 *PAKETU* :  
lever avec un levier.

- A PAKETU <sup>'</sup> I TE KEA <sup>'</sup> NEI :  
fais rouler cette pierre !...
- G330,331 VII <sup>'</sup> ou HAKAVII <sup>'</sup> :  
glisser, rouler, tomber du haut en bas, faire rouler ou tourner...
- G332 ANO <sup>'</sup> au sud-est :  
rouleau, morceau de bois sur lequel on fait rouler un fardeau.
- G333 AMONA ou AMOKA :  
charge, fardeau que l'on porte sur l'épaule.
- G334 MARE MARE :  
fardeaux, faix ; gros paquet en général.
- G335 TOKUTAHI :  
même longueur, même largeur ; soulever ensemble, en même temps...
- G336 AMO ou OÜAMO <sup>'</sup> au sud-est :  
bois qui sert à porter un fardeau sur les épaules, porter sur l'épaule.
- G337 FATAA <sup>'</sup> ou HATAA <sup>'</sup> :  
systèmes de perches utilisées pour transporter des éléments pesants (E. HANDY, 1923).
- G338 PATEA <sup>'</sup> au sud-est ou PATEKA :  
pièce de bois en forme de croix, ou d'échelons, servant à monter, à attacher, à soutenir quelque chose : civière, brancard, placer ou fixer une ou plusieurs petites barres de bois en travers sur un objet lourd pour le porter - porter sur l'épaule, ou sur un brancard, à deux, ou plusieurs personnes.
- G339 HAKA <sup>'</sup> O A :  
cri que poussent plusieurs personnes qui portent un objet lourd.
- G340 !!!!!!!!!!!!!  
IIIIIIIIII ! KI!KI!KI!KI!KI!TI!TI!TI!TI!TI!TI!TI!TI!TI!UA <sup>'</sup> IO!  
"petits cris que l'on pousse pour s'encourager à lever un fardeau très lourd !"

## \* Aménagement du terrain.

- G341 *ÉITA VAVAE* :  
débroussailler.
- G342 *TAPEKAHA* :  
bien unir ; terrain sans pierre...
- G343 *HAKA PAÁHÁÁHA ou HAÁ PAKAHAKAHA...* :  
aplanir, niveler, unir...
- G344 *HAÁ MENIA* :  
aplanir, remblayer...
- G345 *HAKA TUTAHI* :  
égaliser...

*etc...*

## \* Mise en place des matériaux.

*Á KANEÁ Í TE AÁNUÍ MEÁ PIKÍ IO HE HAÉ* ;  
préparer l'échafaudage de cette case !

- G346,347, 348 *AÁNUÍ, ÁTAA, FATAÁ (sud-est), HATAÁ (nord-ouest), PATEÁ, PATEKA* :  
échafaudage.
- G349 *HAKAHAKA* :  
qui va en pente ; échafaudage placé sous la charpente et sur lequel les personnes sont debout ou assises pour lier la couverture.
- G350 *PAMOA* :  
attacher les traverses de bois sur une pièce de bois, etc..., échafaudage pour bâtir et pour couvrir une case.

*Á POTOHE Í TENA KEÁ* :  
cale cette pierre !

*Á HAKA UÚ Í TENA KEÁ* :  
cale avec cette pierre !

- G351 *HAKE* :  
coin, cale, mettre des coins...
- G352 *TUKOMO* :  
boucher, introduire dans... caler une pierre.
- G353 *KOMO* :  
"se coaguler, paquet, coin, cale, cailloux pour faire le plein d'un pavé".
- G354 *PINE* ou *POTOHE* :  
entre autres : caler.
- G355 *PAHUPAHU* :  
mettre des cales, caler.
- G356 *PATOKO* :  
appui, étau, soutien.
- G357 *TIPOKO* :  
creuser, faire un trou avec une pierre ou un objet tranchant.  
Faire des coches, des entailles...
- G358 *PATIA* ou *PA PATIA* :  
fixer avec des chevilles, cheville quelconque.
- G359 *PAOKA* ou *PAOA'* :  
cheville, gond, cheviller...
- G360 *UPOKO* ou *UPOO'* :  
notamment tête, puis chevron.
- G361 *PUTUKI* ou *PUTUI* :  
chignon puis tenon de mortaise.
- G362,363 *E HAA' PUTUKI* ou *TEFA* :  
faire un tenon à une pièce de bois.
- E HAA' UPOKO I TE KANINA* :  
faire un tenon à un montant de case.

\* Mise en oeuvre des matériaux.

"In these buildings one cannot but very much astonished to see with what dexterity the people put together such immense stones ; they are of a size scarcely to be moved by less than ten ou twelve men and are united without any kind of cement whatever, so that they are absolute roman walls... people often built houses merely for amusement, and those who are in affluence have frequently houses or huts in several parts of the valley they inhabit, which can be taken down again, and removed in a few days" (LANGSDORFF).

- G364     *PAKAO* :  
           marquer, tracer une pièce de bois..., couper en tranches, découper.
- G365     *PATOHI* :  
           couper par tranche, fendre, partager en deux, tailler en facettes.
- G366     *E HAÁ FAÍÓ* :  
           équarrir.
- Á TAÁI E HA KOIVI* :  
           équarrissez ce bois, donner lui la forme quadrangulaire !
- G367     *VAHI VAHI* :  
           fendre, diviser en petits morceaux, se débiter comme du bois ; abattre, trancher, couper, fendre...
- G368     *TA* :  
           abattre.
- G369     *TAÁI TATAHI* :  
           tailler une pièce de bois en son entier sans la fendre par le milieu.
- G370     *E TUAVA Í TE ÁKAU* :  
           faire une encoche sur toute la longueur d'un tronc, pour pouvoir le fendre.



- G371,372 *TAHUAHUA* ou *TAHUKA* ou *TAHURUHURU* :  
373 ébaucher, dégrossir une pièce de bois sans la polir.
- G374,375 *PAPAŌA*, *PAPAHUA*, *PAPAPOHO* :  
376 planche.
- G377 *PAPA* :  
tailler, éclater, se crevasser...
- Ā PAPA ŌE Ī TENA KEĀ* :  
tailler cette pierre !
- E TEKAI Ī TE KEĀ* :  
tailler des pierres.
- G378 *TĀAI* :  
travailler le bois ou la pierre, équarrir, tailler, ciseler...
- G379 *TE KAI* ou *TEĀI* au sud-est, ou *TAHUAHUA* :  
tailler...
- HE TOKI TE MEA O TE TĀAI* :  
on le travaille avec la hache, (ou s'il y avait *TOKI KEĀ* :  
à l'herminette).
- G380 "VEA, HEA, YEA, CO'TE" :  
couper, fendre pour E. ROBERTS, 1798-1806.
- G381 *Ī TE VAHI KEĀ* :  
casser des pierres.
- G382 *TITII Ī TE KEĀ*, *TAHI*, *KOHI Ī TE KEĀ* :  
épierrer.
- G383 *TUPE Ī TE KEĀ* :  
ramasser des pierres, des cailloux.
- G384,385 *E HĀĀ PĀKEĀ* ou *E UPE* :  
maçonner, faire des murs, construire en pierres sèches...

- A HAA' TITA I' TENEI KEA' :  
faites toucher cette pierre à l'autre !
- G386 HAKAKAHU :  
faire toucher.
- G387 HAKA NOHO I' UTA :  
mettre en place une pierre.
- G388 KOKEHA :  
de travers, qui dépasse, qui avance, non uni.
- U' KOKEHA TE KEA' NEI :  
cette pierre avance trop.
- UA KATI TE KEA :  
la pierre entre bien dedans, s'emboite bien.
- A' TUKU TO APAI TE UTO O TE KEA' :  
change la bosse de cette pierre ; mets-là de ce côté.
- UA MOKE TENA KEA' I' OTO :  
cette pierre rentre en dedans.
- U' PUTEITEI ANAE' TENA KEA' AO'E I MAU :  
cette pierre n'est pas solide, elle n'est pas bien assise.
- G389 E TUKU TE KEA' MATAPAOKOOKO :  
placer la longueur des pierres dans l'épaisseur du mur ;  
pierre en boutisse.
- G390 HAKATU :  
marquer, mesurer, comparer... élever, dresser, mettre debout,  
poser sur chant.
- G391,392 AVA, KOAVA, KOA KOAVA, MOAVA :  
393 espace, intervalle, interstice... entaille, fente, fissure,  
lézarde, encoche, ouverture...
- G394,395 KOA KOAVA TU TOITOI ou KOA KOAVA TU ANAE' :  
fente perpendiculaire.

G396 *POKOPOKOA* :  
espaces entre les pierres, dans un mur...

G397 *MAPUHA* :  
creux, fente, crevasse...

*etc...*

A noter dans la construction de mur l'utilisation des roches en place.

"... (les) murs en pierres sèches disposées sur deux ou trois rangs d'épaisseur avec une hauteur variant de 0,90 à 1,50 m. Dans la construction de ces murs, on a très habilement profité des rocs émergeant du sol, ou roulés là par accident..." (TAUTAIN, 1897).

G398 *VAI* :  
mélanger, délayer.

G399 *PAËMO* :  
enduire de boue ou de mortier, une fosse par exemple, pour la rendre "imperméable".

G400 *TAPAU* :  
oindre, embaumer, enduire...

G401 *PAKEHO* :  
environné d'un mur à l'intérieur...

G402 *PATAKA* ou *PATAI* :  
notamment : action de peler du bois, de le dépouiller de son écorce en le frappant avec une pierre, ou un autre objet.

G403 *IHI* :  
peler, ôter, enlever la peau ou l'écorce.

G404 *IHIMOKUKU* ou *IHIMOKUÚ* :  
éclater, se fendre par le milieu; ôter l'écorce (de l'hibiscus, entre autres) en la maintenant serrée le long du bois duquel on l'extrait, afin de l'assouplir.

- G405 *E IHI KAKATU I TE HAU* :  
enlever l'écorce de l'hibiscus sans la serrer, contre le bois que l'on pèle.
- G406 *UNU* :  
passer au feu du bois vert pour enlever facilement l'écorce et le redresser.
- G407,408 *E HUMU, E FITII, E KITII, PITIKI, NATI (au sud-est)* :  
409,410 lier, attacher.
- G411 *E FITII, E KITII, E HUMU, E HUMU TINA, E MEA HAA MAU, etc...* :  
lien.
- G412,413 *VEVETE, VETE VETE, HAA KOEO* :  
lier, dénouer, détacher, démonter...
- G414 *NINI* :  
lier, attacher, fermer.
- G415 *TIPAPA* :  
assembler, superposer ; faire se chevaucher ; assemblage.
- G416 *TINA TINA* :  
assemblage, réunion de plusieurs pièces de bois.
- G417 *TITA* :  
joint, uni, rapproché, serré...
- G418 *HAU* :  
toute espèce de lien fait d'écorce, d'arbres, ou de plantes.
- G419 *E HAU HAA* :  
corde de pandanus
- G420 *E HAU MIO* :  
corde de miro (*Thespesia populnea*).
- G421 *E HAU MOUKU* :  
corde de filaments de jonc.

- G422 *FENU* ou *HENU* :  
lanières, torons d'une corde, bandelettes...
- G423 *PUU'* *KAHA* :  
terme générique pour les cordes faites de filaments tirés de la bourre de la noix de coco.
- G424 *KEIKAHA* :  
bourre de la noix de coco, corde grossière faite avec cette bourre de noix de coco, non tressée, pour fixer sur la case les dernières feuilles de la couverture.
- G425 *KONINO I TE KEIKAHA* :  
rouler du *KEIKAHA* pour tresser du *PUU'*.
- G426 *KONINO I TE PUU'* ;  
tresser du *PUU'*.
- G427 *PUU'* ou *PUKU* :  
ficelle faite avec les filaments de la bourre de la noix de coco.
- G428 *KAPITI PUU'* :  
paquet de tresse de *PUU'*.
- G429 *TIKE TIKE* :  
entre autres sens, aplatir le *PUU'* en le faisant passer entre deux morceaux de bois.
- G430 *HAÉ HUMU ME TE PUU'* :  
"attacher la maison avec le *PUU'*" (Père DELMAS).
- G431 *TAUHIHIÓ* :  
ficeler, attacher à plusieurs tours de ligature.

\* Les finitions.

"Toute la charpente était uniquement tenue par les liens de fibres tressées *PUU'*... d'autres cordelettes, *PEHE*, teintes de différentes couleurs dessinaient des motifs d'ornementation *KUMANA* à l'intérieur de la case. C'était un signe de richesse lorsqu'ils étaient nombreux" (Docteur ROLLIN, 1929, rééd. 1974).

- G433 *PEHE* :  
pour Monseigneur DORDILLON : jeu qui consiste à former diverses figures avec une ficelle.

Les teintes habituelles étaient le brun rouge et le noir. Certains auteurs mentionnent exceptionnellement le jaune et le blanc.

- G434 *E KAUKU I TE PUU'* :  
teindre le *PUU'* en le mettant tremper dans un liquide, ou autre...

- G435 *KOUMAMA* :  
ornement en *PUU'* sur la filière d'une case.

- G436 *MAMA I TE FAE'* :  
orner la filière d'une case.

- G437 *UMAMA, KUMAMA, KUMANA, KAMAMA, OUMAMA etc...* :  
ornement en tresse de bourre de noix de coco pour l'embellissement du faite d'une case.

- G438 *E KAUKAU I TE HAE'* :  
orner une case de *PUU'* blanc et noir.

"J'ai oublié de vous dire avec quel soin et quelle symétrie se font à *NUU HIVA* (sic) surtout les ligatures avec la ficelle

de coco, mais coloriée de diverses sortes. Cette tresse, de filaments de la noix de coco, de l'épaisseur de la moitié du petit doigt, plate, forte et durable, est fort jolie : c'est le *PŪŪ*, une de leurs richesses... Avec le mélange de cette tresse de diverses couleurs, on fait des figures et des dessins d'un assez joli effet, et qui sont un des grands ornements de la case et une des preuves de l'opulence du maître, par la profusion de ces cordages et ligatures dont les trois quart effectivement, en sont que pour l'ornement" (le Père MATHIAS).

- G439 *TAPI* :  
 orner, embellissement, parure...
- G440 *KETU* :  
 entre autres : sculpter, tailler...
- G441 *PAR' RHAY* :  
 tailler, sculpter, pour E. ROBARTS, 1798-1806.
- G442 *E KETU POKONAHA* :  
 sculpter en creux.
- G443 *E KETU PUTEKETEKE* :  
 sculpter en relief.
- G444 *E HAÁ TIKI* :  
 façonner une idole, une statue.
- HE TIKI PU MEI* :  
 ce n'est que le tronc d'un arbre à pain sculpté.
- G445 *TIKI KEÁ* :  
 image de *TIKI* en rond de bosse (E. HANDY, 1923).
- G446 *TIKI ou TII* :  
 sculpture, dessin, tatouage.

Les dalles équadriées de roches pyroclastiques, rouge brique ou grise, *KEÉTU* pouvaient être placées de chant à la limite entre la "terrasse" ou "véranda", et la partie couverte de la demeure. Cette longue bande, où l'alternance des teintes pouvait déjà apporter une note d'un bel effet, était parfois, ornée de bas reliefs, ou motifs incisés (cf. vallée de Hakaohoka, *UPE* n° 31).

LINTON et HANDY signalent, à Nuku Hiva, l'utilisation de ces mêmes dalles, posées à plat, dans la muraille de façade de certains *PAEPAE*, en arase, à deux ou trois pieds du sommet et formant ainsi un bandeau de couleurs. BAESSLER note que cette roche la plupart du temps, rouge, couleur réservée à la classe des chefs, était *TAPU* aux gens du commun.

"Für besonders werthvoll galten solche, bei denen ein röthlicher stein, *KETU* genannt, verwendung gefunden hatte, doch dürfen nur Häuptlinge ihr *PAEPAE* damit bedecken, da der stein für gewöhnliche Leute *TAPU* war, auch durfte die Terrasse nich ganz damit erbaut...".

Les poteaux - *TIKI* qui peuvent encore parfois se trouver sur un site, mais dont on observe les spécimens les mieux conservés dans des musées, à présent, proviennent de demeures d'*HAKAIKI* ou de *PAEPAE TAPU*, principalement de "maison des hommes" ou de case de *TAUÁ*, ou encore d'autels divers.

Selon l'emplacement de ces *TIKI*, les dimensions du corps variaient, celles de la tête restant à peu près la même. Les poteaux d'entrée avaient un corps très allongé et des jambes très courtes, ou inexistantes. Ceux des angles, par contre, ou poteaux corniers, avaient un corps et des jambes très allongés. Dans un seul site, visité par R. LINTON, les poteaux *TIKI* étaient parfaitement en place. Les poteaux corniers de façade regardaient vers l'intérieur, les autres étant



tournés vers l'extérieur. Sur une structure funéraire, un poteau cornier en place était également orienté vers l'intérieur.

G447 *KOOPENA* ou *KOPENA* :

orné de dessins.

Ralph LINTON remarque que les piliers ornés de motifs géométriques étaient assez courants dans les demeures du groupe sud : Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva. Toute la surface de ceux-ci était travaillée de motifs angulaires ou curvilignes séparés de bandes horizontales.

L'usage de peinture semble très rare, ou du moins n'apparaît pas dans les textes, si ce n'est dans un passage concernant un abri mortuaire à Tahuata cité par l'Amiral Du PETIT-THOUARS. Les deux teintes utilisées étaient le jaune et le rouge. Des crânes de porcs ou des carapaces de tortue, pouvaient orner certaines constructions *TAPU*.



Figure n° 140 :*Pou*.

(Marquises, pièce photographiée au Musée de Tahiti et des îles).

Les poteaux principaux (*pou*) des habitations marquisiennes, supportaient la poutre faîtière à plus de 3,50 m de hauteur. Leur section pouvait-être triangulaire et leurs faces décorées. Le bois préféré était le *tumu mei*, arbre à pain.

2-8 LES ESPACES MARGINAUX

Les franges de la vallée étaient habitées par quelques membres de la tribu dont généralement le rôle justifiait cette installation marginale. Vers les hauteurs, n'habitaient guère que les personnes chargées d'une certaine aura.

Dans les grottes, ou abris où l'on ne passait que rarement, vivaient parfois des femmes aux pouvoirs étranges, où des enfants venus d'on ne sait où, et dont parlent les légendes. Sur les *MEAE'* des hauteurs, le père DELMAS mentionne l'existence d'une case ordinaire qui abritait les *MOA*, ou serviteurs des prêtres, lorsqu'ils avaient à préparer une cérémonie importante, à réédifier la "case d'inspiration"...

Il ne semble pas, selon le même auteur, que ces lieux soient habités en permanence, bien qu'il note, par ailleurs, que ces *MOA* ou *TAPU OKA* etc... étaient les gardiens du *MEAE'* sur lequel ils devaient rester ce qui, remarque-t-il, les obligeait au célibat !

Enfin, dans quelques récits de la fin du XVIIIème siècle, surtout, on parle de grands *TAUA'*, parfois haussés au titre de divinité vivante ; ceux-ci semblent avoir le plus souvent résidé de façon régulière dans des lieux écartés et difficilement accessibles ; parfois dans des grottes, c'est le cas du grand *TAUA' HAMI UA* de Teanatutu, redouté des *TAVAKA\** et *KAÁVA HOPE ÓA\** à Ua Pou.

Le révérend W.P. CROOK dépeint rapidement l'un de ces lieux. "*TAMAPUA MEINE* is revered... as superior to all their other deities... he is now of great age, and has from his childhood lived at Anateiteina in a large house, surrounded with an inclosure, called the A. In the house is an alter ; from the beams of the house and the trees within the inclosure, are human carcasses, with their heads downward, and scalped. No

NOTE : Les premiers sont les habitants de la vallée de HOHOÍ ; les seconds, sont ceux d'HAKAÓHOKA.

one enters the premises but his servant, except when human sacrifices are to be performed there... he frequently seats himself on a scaffold, and calls for two or three (victims) more at a time..."

En bordure de mer résidaient de façon permanente des personnes ayant une activité tournée vers la mer. Elles pouvaient habiter quelques criques particulières rattachées à la vallée. Parfois même, il s'agissait d'une autre tribu. Ceux de l'intérieur et ceux de l'extérieur échangeaient, lorsqu'ils étaient en bon terme, leurs produits à un certain endroit de la vallée. Les mêmes êtres de légendes, aux pouvoirs étranges, se réfugiaient dans les grottes et cavités des falaises du bord de mer.

- H1 ANA :  
antre, caverne, niche, excavation.
- H2 ANA HOHONÚ :  
grotte profonde.
- H3 Í TE AVA PUTA Ó TE ANA :  
à l'entrée de la grotte.
- H4 Í ÓTO NUI Ó TE ANA :  
au fond de la grotte.
- H5 E AÁNUI IO HE ÉPO :  
souterrain.
- H6 AVA :  
fissure, espace, intervalle, entrée d'un défilé.
- H7 MAPUHA :  
creux, fente, crevasse.
- etc...*
- H8,9,10 APATAI, TAPAKIA ou TE-TAU POÍ MA TE KAOKAO :  
se dit des personnes qui habitent en bord de mer.

2-9 LA PROTECTION DU TERRITOIRE

Les hostilités étaient toujours latentes et toute la tribu, plus ou moins directement, y prenait part. Les femmes et les enfants suivaient en effet les guerriers, préparaient leur campement sur les hauteurs, poussaient des cris incitant ou, blâmant les uns et les autres, etc... Cependant, la cause de ces heurts n'étant pas toujours entendue, les tribus entretenaient toujours un ou plusieurs points de retraite où étaient transportés les éléments (objets ou personnes), les plus précieux, ou les plus vulnérables de chaque famille. Ces lieux pouvaient également être des points de verrouillage stratégique, et être aménagés de façon à mener une lutte efficace contre les assaillants. Cet aspect, assez particulier, par rapport aux types d'affrontements décrits par les premiers témoins occidentaux, prit un développement sans doute plus important au moment où les armes à feu se sont répandues parmi les tribus et que ces dernières ont tenté de s'opposer aux diverses incursions d'Occidentaux, menant un type différent d'embuscade et de "guérilla". Il semble même, d'après certaines légendes ou récits, qu'il y ait eu, si l'on peut l'appeler ainsi, un corps d'élite résidant, pour certaines vallées du moins, sur des points élevés, déclarés *TAPU*, d'où ils surveillaient les environs et pouvaient réagir rapidement en cas d'attaque. (Cf. entre Hane et Hokatu, à Ua Huka ; à Hakamoui, à Ua Pou, etc...).

"... Their general battles is fought on the ridges of the mountains. The country is so formed by nature that fifty men may keep any of their passes from being taken by the enemy, for, if once their ranks are broke, there is great confusion among them. They retreat. The enemy follows them close and gets into the plantations destroys all before him, burns the houses, spoils the bread fruit and cocoa nut trees" (E. ROBERTS).

- 11 *TAPAPA* :  
veiller sur les montagnes en temps de guerre, notamment.
- ÚA NOHO TA TÍAKI UO HE PUKEI* :  
les sentinelles sont sur les hauteurs.
- 12,3,4 *VAHI PUHIA TOUA, VAHI MAKÁ IA, KAHUITA TOUA* :  
champ de bataille.
- 15 *MATAVAI* :  
sans habitant .
- VAIMATA* :  
larmes.
- 16 *FENUA MATAVAI* :  
camp.
- 17 *HAÁ PAPUA* :  
entourer, cerner, assiéger.
- 18 *PAPUA HAÉ TIAPU* :  
village assiégé.
- 19 *TIAPU* :  
entourer, enclore, enfermer.
- 110 *HAHUHA* :  
remplir de broussailles l'espace entre deux pieux... pour faire une muraille.
- 111 *PUPU* :  
entourer de broussailles, notamment.
- 112 *KIÓ* :  
se dit des femmes, des enfants, des vieillards, qui se réfugient sur les montagnes en temps de guerre, et aussi des "meubles" qu'on y transporte.

- 113 *'AKA 'UA* ou *HAKA 'UA* :  
fortification, retranchements,... muraille en pierres sèches  
établies en temps de guerre pour se protéger.  
  
"De *HAKA* : faire, et *'UA* : double ; d'où un mur à deux rangées  
de pierres, par extension, mur épais, très solide, très fort,  
quel que soit le nombre de rangées..." (d'après TAUTAIN, 1897).
- 114 *FAIANA* :  
forteresse.
- 115 *KOAVA* :  
fente, fissure, entaille, trou...  
(N.B. : dans la mémoire des gens de Hohoi par exemple, un des  
lieux de refuges d'Hakaohoka se serait caractérisé par des  
trous où les personnes se cachaient.
- 116 *HE KOAVA HAA' PAPUA TOUA* :  
circonvallation, tranchée...
- 117 *MOUKA* :  
montagne, rocher, cime, lieu escarpé, lieu de refuge... au  
figuré : chef, cheffesse.  
  
*'UA HAATETE PUA HE MOUKA* :  
les *PUA* se sont réfugiés sur les hauteurs.
- 118 *PA* :  
clôture, palissade, barrière, obstacle quelconque ; pour E.  
ROBARTS, 1798-1806, *EA PA*, *TOWA* : un fort ; pour D. PORTER,  
1813, *HIPPAH*, nom du fort des *TA'API* (Nuku Hiva).
- 119,20 *PA MAMANE* ou *PAPUA MAMANE* :  
camps (*MAMANE* sacré, et être armé).
- 121 *PATUA* :  
pour K. von den STEINEN, mur de camps ; pour DORDILLON, il  
s'agit d'une petite latte sur le calfatage d'une pirogue. Peut-  
être, faut-il lire plutôt *PAPUA* entouré, cerné, assiégé...

- 122      *PA PUHI KETU* :  
           fortification, fort, forteresse, citadelle. Ce terme où l'on  
           trouve le mot *PUHI* qui signifie : fusil, ou tirer des coups  
           de fusils correspond plutôt à un fort moderne.
- 123,24    *TOHI IA, TOHI NA* :  
           tranche, coupure, tranchée, fosse, retranchement...

La description la plus connue d'un fort marquisien fut donnée par le Capitaine américain David PORTER, en 1813.

"Quoique connaissant bien toute l'adresse et toute l'habileté des insulaires, je ne les aurais jamais supposés capables de construire un ouvrage aussi fort et aussi bien calculé pour la défense. Il forme un segment de cercle de près de quarante six mètres d'étendue, bâti en grandes pierres d'à peu près deux mètres d'épaisseur à la base, et se rétrécissant vers le haut, afin de lui donner plus d'aplomb et de solidité.

A gauche, se trouve une entrée tout au plus assez large pour admettre un seul individu à la fois, et qui servait d'issue pour faire les sorties. Mais pour y parvenir de l'extérieur, on est obligé de passer immédiatement sous les murailles, un hallier épais en défendant les approches de tout autre côté. Les ailes et les arrières sont également gardés, et la droite est protégée par une fortification aussi solide que le corps principal".



*INDEX*



Figure n° 141 = Tête de Tiki  
(Hakamoui, Ua Pou)

Ce bas-relief sculpté sur une dalle de *keetu*, fait partie de l'alignement qui séparait le *paéhava vaho* du *paéhava oto* et *oki* d'un *upe* de Hakamoui. Cette vallée était celle des grands chefs de Ua Pou.

## A

A = F37

ĀĀNUĪ = B41\* G346

E ĀĀNUĪ IO HE ĒPO = H5

MAKA IA ĀĀNUĪ = B42

"ĀĀTANA" = p. 211

ĀĀUA ou ĀKA ŪĀ ou HAKA ŪĀ = I13

ĀĀUA Ī TE PA = B68

ĀĒ ou ĀĒĀĒ = G 32

ĀĒ ŌTO = G47

ĀĒ VAHO ou ĀĒ VAO = G41

ĀĒHOA = G 33

ĀHI = feu

E ĀHI KEĀ = G205

E ĀHI OA = E9

E ĀHI UA = E9

TAHUKA ĀHI ou TAHUNA ĀHI = G196, G197

TUU AVAI IA ĀHI = F75, G198

VAHI TAHUKA ĀHI = G187

ĀHU = F38, p. 21-22, p. 145, p. 446, p. 450

ĀHU HENUA = F39

ĀHU IKOA = F40

"ĀHUKENA" = p. 214

ĀHUI ou KAHUI = G13, G14

ĀHUKA = D26

ĀHU TAPU ou HAUTAPU = G166, p. 487, p. 497

ĀĪKA = G4

ĀĪKA ou ĀĪNA = G1

ĀĪKI = A7

ĀKATĪĀ ou ĀNATĪĀ = G5

ĀKAU = G 282

ĀKAU PAVAI = D14

ĀKAU UMOA = C21

FATAĀ ĀKAU = G232

POU ĀKAU NUI = G65

TA ĀKAU = C16

E TUAVA Ī TE ĀKAU = G370

ĀKA ŪĀ ou HAKA ŪĀ = I13, p. 25

ĀKO = C17

ĀKO HOU = C18

ĀMA = Aleurite triloba ou moluccana,  
bancoulier, p. 433

ĀMO ou ŌUAMO = G336

ĀMONA ou ĀMOKA = G333

ĀNA = H1

ĀNA HOHOHU = H2

Ī TE AVA PUTA Ō TE ĀNA = H3

Ī ŌTO NUI Ō TE ĀNA = H4

ĀNĀNUU = F73, p. 454

ĀNATĪĀ ou ĀKATĪĀ = G5

\*NOTE : Dans le cas de cotes multiples, nous avons souligné celle(s) qui renvoie au passage plus important. Les numéros de pages soulignés correspondent, quant à eux, à des figures.

ANE = F33

VAHI ANE = F33

ANINA ou KANINA = G67, G71, p. 90

ANO = G332

AO = G87, p. 90

KAAVA AO = G66, G76, p.90

TE AO O TE HAE = G 39

AOA = Ficus indica, banyan =  
p. 45,48,65,78,81,451,453

APAAPAA ou APAPA ou APAKA = G38, G113, p.126

APAKAU ou APAU = p. 438

APATAI = H 8

ATA = statue, ombre...

ATA TIKI ou ATA TIKI IA = F67

E VAVAHĪ I TE ATA = F71

ATAĀ ou FATĀĀ ou HATAĀ = G212, G347

ATI = A3

ATO = G267

TUHUNA ATO = C6

TUHUNA ATU = C5

AUAU = G71, p.90, p.471

AUAU I TE MA = D36

AUMAKAMAKA = G147

AVA = B13, B19, G391, H6, p.440

AVA PUTA = G43, G126, G451, H3

AVA PUTA HAE = G133

AVA TUA HAE = G51

E HAA PAE AVA = G167

AVAI = réserver, conserver...

TUU AVAI IA AHI = F75, G198

AVAIIA ou AVAINA ou AVAIINA ou AVAIIKA =  
G210

AVARA ou HAVARA = A18

"AVAU" = p. 146,147

## E

"EATA KEE" = Robarts, G28

EHI = Cocos nucifera, p.82,436,485

KOU A EHI = G293

EHU ou KEHU = G277

EITA ou TEITA = G143, G291

EITA VAVAE = G341

EKA ou ENA, PUI ou KOKOPU = Curcuma, safran  
indigène, p. 438

ENANA ou ENATA = nom générique de l'espèce  
humaine

ÉNANA ou ÉNATA KONENE : C19  
 ÉNATA NOHO IA HE FENUA = D21  
 FATA TAU ÉNATA = G242, p.500  
 E HANO I TE ÉNANA KAEVA = G256  
 TE TAU HANA ÉNATA = C1  
 TIKI I TE ÉNATA = G258  
 E UU I TE ÉNANA MEI TE HENUA = B37

ÉPAOU NONI = C22

ÉPO = terre, boue...

E AANUI IO, HE ÉPO = H5  
 E KO I TE ÉPO = D11

## F

FAÁ ou HAA = Pandanus p.42,77,78,82,126,485

FAÉ ou HAÉ = G18, p.42,87-213,110-111,411,  
 465b,471b,472b, ou "OHAAI", "TEHAE",  
 "EA FOIE", "DE FOIE" pour Langsdorff  
 et Robarts, p. 463  
 FAÉ FATAÁ = G216  
 FAÉ ou HAÉ HAA VAHANA = G214, p.428,490  
 FAÉ ou HAÉ HAKAIKI = G26  
 FAÉ ou HAÉ HANAUIA = G223  
 FAÉ ou HAÉ HATAEA TE FAÉ NEI : G25  
 FAÉ ou HAÉ HUMU ME TE PUU = G430  
 FAÉ ou HAÉ ITI ANAMAI = G22  
 FAÉ ou HAÉ KUKI = G194  
 FAÉ ou HAÉ KUMAU ou KOMAU = G188, G189  
 FAÉ ou HAÉ MAKO = G246  
 FAÉ ou HAÉ MOE = G217

FAÉ ou HAÉ NAHUA = G218  
 FAÉ ou HAÉ NUNU KAI = G193  
 FAÉ ou HAÉ PAPA = F20, p.498,499  
 FAÉ ou HAÉ PAPA TOHUA = G24  
 E HAÉ TU PAPAKU OMUAÉ = F47  
 FAÉ ou HAÉ PATIKI ou PATII = E11  
 FAÉ ou HAÉ PEHI TOHUA = G23  
 FAÉ ou HAÉ POPOI TAPU = G215  
 FAÉ ou HAÉ POU = G233  
 FAÉ ou HAÉ PUE = G234  
 FAÉ ou HAÉ PUKAO = F55  
 FAÉ ou HAÉ PUTA = E12  
 FAÉ ou HAÉ TAINA = G224  
 FAÉ ou HAÉ TIMAU ou TUMAU = G191, p.20  
 FAÉ ou HAÉ TOHUA = F18, p.90,443,486  
 FAÉ ou HAÉ TUA = F53  
 FAÉ ou HAÉ TUKAKA ou TUKAU = F54, p.23,  
 p.443  
 FAÉ ou HAÉ TUMAU = G191, p.428  
 FAÉ ou HAÉ TUPAPAU ou TUPAPAKU = G251  
 FAÉ ou HAÉ VAKA = F50  
 FAÉ ou HAÉ VAVANA = F21  
 TE AO Ó TE HAÉ = G39  
 AVA PUTA HAÉ = G133  
 AVA TUA HAÉ = G51  
 E HAA HIKA I TE POU HAÉ = G276  
 E HAA TOPA I TE HAÉ = G273  
 HAATU I TE FAÉ = G270  
 E HAA VAAVAA I TE HAÉ = G80  
 "E HATA TE HAÉ" = Langsdorff, G263  
 E HATUTAKAHI I TE HAÉ = B69  
 "EI HE VER FOIE" = Robarts, G56  
 HII TUA HAÉ = G61  
 TE KAAVA HAÉ = G73  
 E KAUKAU I TE HAÉ = G438

- KOINA UUTINA FAÉ = G132  
 KOTAI I TE HAÉ = G102  
 KOTUI HAÉ = G70  
 MAMA I TE FAÉ = G436  
 MATE FAÉ = G247  
 TE FAÉ E NOHO MANIHII = F19  
 OTUI O TE HAÉ = G70  
 "PAEPAE HAÉ" = Stevenson, p.508  
 PANE TUA HAÉ = G52, G63  
 PAPUA HAÉ TIAPU = I8  
 PEKIA FAÉ ou HAÉ = G55, G89  
 PUKE FAÉ = B27  
 E TAA HAÉ = G37  
 TAMUI IA NA HAÉ = B26  
 TAPUE FAÉ = B28  
 TOHUHU HAÉ et FAÉ = G54, G90  
 E TUA HAÉ = G44  
 TUHUNA HAÉ UPE = C8  
 TUHUNA HAKATU FAÉ = C4, G255  
 TUHUNA HUMU HAÉ = C11  
 E UHI I TE HAÉ = G94  
 TE UNA O TE HAÉ = G53  
 U VATAVATA TE HAÉ = G280
- FATAA, ATAA, FATAKA ou HATAA = G179, G212,  
 G230, G337, G347, p.20,411,428,446,487,  
 490,494,497  
 FATAA AKAU = G232  
 FAÉ FATAA = G216
- FATAATU ou FATAUTU = G169
- FATU ou HATU = G92  
 FATU TAKAHI = B71  
 FATU TAKAHE = B71
- FAU ou HAU = Hibiscus tiliaceus, p.78,498
- FEIAHU ou FEIAU = F74, G238, p.503
- FENU ou HENU = G422
- FENUA ou HENUA = B2, p.16, 451  
 FENUA MATAVAI = I6  
 HENUA PAPAHAKE = B12  
 HENUA VAOVAO = B17  
 AHU HENUA = F39  
 ENATA NOHO IA HE FENUA = D21  
 E HAKA HENUA UU = B35  
 KAI FENUA = D23  
 E KEKE HENUA = B58  
 KOTI IA HENUA = B48  
 NOHOHENUA = D22  
 PAIE FENUA = B34  
 E PAHEE IA HENUA = B60  
 E PIKAO HENUA = B56  
 PIAO HENUA = B57  
 E PITO HENUA = B59  
 PUAKA HAATIAKI HENUA = G6
- FAIAU, FEIAU, FEIAHU = F74, G238, p.503
- FAII = G145
- FAINA = I14
- FANA = B20
- FATA ou HATA = G168, G240, p.500  
 FATA TAU ENATA = G242, p.500  
 E FATA I TE UMU = G200  
 E HAA FATA I TE UMU = G199

PUREUREU ou PUTEUTEU FENUA = G310

TAKE FENUA = B29

TAPU HAÓ HENUA = B38

Ú TITITOO TO IA HENUA... = B39

TOKE HENUA = C38

E UU HENUA : B36

E UU I TE ENANA MEI TE HENUA = B37

E VAVA HENUA = B16

VIITA TE HENUA = B25

FEIAU ou FEIAHU = G238

E FITII = G408, G411

"FOW'FOW" = Robarts, G281

## H

HAA ou FAA = Pandanus, p.42,77-78,82,126,485

E HAU HAA = G419

MOENA HAAIKI = G156

HAA ou HAKA = B51

HAKA EKE I TE POA = G99

HAA FAIO = G366

HAA FATA I TE UMU = G199

HAKAHAKA = G349

HAKAHEKE = G274

E HAKA HENUA UU = B35

E HAA HIKA I TE POU HAE = G276

HAKAKAHU = G386

HAKAKAHU PU I TE KEA = B62

HAA KOEO = G 413

HAA MANA = G 239

HAA MAU POHO = G458

HAA MENIA = G344

HAKA MOU I TE KOIKA = F25

HAKA NOHO I UTA = G387

HAKA O A ! = G339

HAA PAAHAAHA I TE OKI = G 135

HAKA PAAHAAHA = G135, G343

E HAA PAE AVA = G167

HAA PAKAHAKAHA = G343

E HAA PAKEA = B65, G384

"HAA EA CAR PAKEA" = Robarts, p. 421

TUHUNA HAA PAKEA = C9

HAA PAPUA = I7, I16

PUAKA HAATIAKI HENUA = G6

E HAA TIKI = F69, G444

A HAA TITA... = p. 519

E HAA TOPA I TE HAE = G273

HAKATU ou HAATU = B50, G269

HAATU I TE FAE = G270

HAKATU I TE TUPAPAU = G253

TUHUNA HAKATU FAE = C4, G255

HAA TUMATUMA = G185

HAKA TUTAHI = G345

HAKA UA ou AKA UA = I13, p.25

HAKA UMEE ou UMEUME = G183

E HAKA UU = G131

E HAA VAAVAA I TE HAE = G80

HAKAVII = B63, G260, G331

FAE ou HAE HAA VAHANA = G214, p. 428,490

KOIKA HAA MOU = F25

E MEA HAA MAU = G111

TUHUNA HAA PAKEA = C9

TUHUNA HAA TIKI TIKI = C13

HAE = cf. FAE

"HAĒAHUA" = p.210

HAĒ MOA = G201

"HAĒPITI" = p.213

HAĒTOA = A2, p.16

"HAĒ UA" = p. 143

HAAHAKI ou HAKIHAKI = D39

HAAHUA = D19

HAAI ou HAAKI = F145,F146

HAINA = G2

HAKA = B21,G323

HAKA = cf HAA

HAKA ou HANA = G262

HAKAIKI = A6, p.26,446

HAKAIKI MAEKA = A10

HAKAIKI PINIPINI = A11

FAĒ ou HAĒ HAKAIKI = G26

HAHEA HAKAIKI = A9

PAPA HAKAIKI = A5,p.16,430

HAATEPEIŪ ou HAKATEPEIŪ = A8

HAKI = G351

HAKIHAKI = D39

HAMI = "ceinturon d'homme" Msgr Dordillon

HAMIMAAMA = G23

"HAMIPOHUE" = p.145,212

"HAMI UA" = p. 209

HANA = B22,G324

TE TAU HANA ĒNATA = C1

HANAU = G221

HANAUA = F44

E HANAUIA = G222

FAĒ HANAUIA = G223

E HANO I TE ĒNANA KAEVA = G256

HATA ou FATA = G168

"E HATA TE HAĒ" = Langsdorff, G263

HATAA, FATAA, HATEKA ou ATAA = F9,G212,G337,

G347, p.20,411,428,446,487,490,494,497

E HATEKA I TE OKI = G139

MOE HATAA = G141

HATI = G82

HATU ou FATU = G92



HATUTAKAHI = B72

E HATUTAKAHI I TE HAÉ = B69

HAU ou FAU = Hibiscus tiliaceus, p.78,498

E HAU HAA = G419

E HAU MIO = G420

E HAU MOUKU = G421

HAUTAPU ou AHUTAPU = G166

HAVARA ou AVARA = A18

"HEA" = Robarts, G380

HEMOKE ou HEMOKEKA = G299

HIAMOE = G19, p.20

PAEPAE HIAMOE = G21, p.20,90

HIAPO = jeune banyan, D26

HII = G60

HII KOIKA = F17, p.446

HII TOHUA = p.446

HII TUA HAÉ = G61

PAÉ HII TUA = G62

HIKA = G275

HIOHIO ou HIHOHIHO = F36

VAHI HIHOHIHO...= F36

HIVA = G75, p.90,92

HOO = grosse pierre qui roule dans  
la montagne

KEA HOO = G308

"TE HOO" = p.211

HOOFATI ou HOOHATI = A20

HOPE = bout, côté, fond, l'arrière...

HOPE VAHO ou HOPE VAO = G42, G453

HOPEKOUTOHI = C24

"HOULAH-HOULAH" = Melville, p.442,444

HOU = nouveau, récent

HOUOKA = G79

HOUTOU = F72

HUETU = Musa troglodytarum ou Fehi ; bananes  
plantains, p.19,148-149

HUAA ou HUAKA = A4

HUAI = G209

E HUI TE UPE = G265

HUKI = F57, G111

HUKIHUKI = F57

HUMU = G129

E HUMU = G407, 411

E HUMU TINA = G411

FAÉ ou HAÉ HUMU ME TE PUU = G430

TUHUNA HUMU HAÉ = C11

HUTU = *Barringtonia speciosa*, p.47

III...KIIKI!...TIITI!...UA IO = G340

IHI = *Inocarpus edulis*, p.60,65,78

IHI = G403

E IHI KAKATU I TE HAU = G405

IHIMOKUKU ou IHIMOKUU = G404

II = p. 140

IKOA ou INOA = nom

AHU IKOA = F40

"IYA" = Robarts, G281

## K

KAAVA ou KAHAVA = G68

KAAVA AO ou KAAVAO = G66,G76, p.90,92

KAAVA TUA = G69, p.90

FAE KAAVA UNA = G74, cf.p.90 HIVA

TE KAAVA HAE = G73, cf.p.90 HIVA

KAVAI = B3

KA KAVAI = B5

KA KAVAIA = B6

KAEVA = G259

E HANO I TE ENANA KAEVA = G256

KAHAHA ou KAAVA = G68

KAHO = G85

KAHU = p.477

KAHU PAHEE OTO = G124

PAAUHE I TE KAHU = G448

KAHUA = G157,G164, p.481

KAHUI ou AHUI = G13,G14

KAHUITA TOUA = I4

KAI = nourriture

KAI FENUA = D23

KAIHAUHAU = C25

KAIKA = G3

KAIMATAU = D41

KAIIOI = A31, G243, p.18

KAITAHA = D42

KAKA = G257

KAKAE = F34

VAHI KAKAE = F34

KAKAHO = roseau, *Miscanthus floridulus*,  
p.27,66,77

KAMAMA ou KUMAMA = G437

KAMANA = C20

KANOHOA TOTO = G225

KANINA ou ANINA = G67, G71, p.90

KAOKAO = B11, B30

TE TAU POI MA TE KAOKAO = H10

KAOOO ou OOKAO = A12

KAPE = Colocassia Macrorrhiza, p.430

KAPITI PUU = G428

KAPUA = B14

KATAHE VAI = D12

KATINA, KANINA, ANINA = G67, G71, p.90

E KAUKAU I TE HAE = G438

E KAUKU I TE PUU = G434

KAVA = Piper methisticum, p.22,430,490,

KEA ou "EA CAR"(Robarts) = G300 et

"Ge Ge Car"(Robarts) = G319

KEA E ITE MATA IO HE = p.438

KEA HAKAIA POOTU = F23

KEA HOO = G308

KEA OO = p.438

KEA POKOPOKOA = G302

KEA TOII = G206

KEA TUKII ou KIIKII = G320

KEA VAHIVAHU A = G 311

E AHI KEA = G205

HAKAKAHU PU I TE KEA = B62

KEHO KEA = G296, p.141

KOHI I TE KEA = G382

PAPA KEA = G304

PUTEUTEU KEA = G309

"EA CAR PAR ROW HU ROW HU" = Robarts,

G314

TAHU KEA = F68

TAHI I TE KEA = G382

E TEKAI I TE KEA = p. 518

TEUTEU KEA = G309

TIKI KEA = F70, G445

TITII I TE KEA : G382

TOKI KEA = p.229

TUHUNA TEKAI KEA = C10

TUPE I TE KEA = G383

E TUKU ME TE KEA MATAPAOKOOKO = G272,

G389

A TUKU TE POTOHO IO HE MENAVA O TE KEA

= G327

UA KATI TE KEA = p.519

I TE VAHI KEA = G381

KEETU = F75, G65, G71, G307, p.89-90, 92,

114-118, 120-121, 131-132, 135-137, 145,

182, 184-186, 197-199, 203, 210, 437

I OTO O TE VAI TA KEETU = E8

"TE UA KEETU" = p.210

KEHO = G176, G306

KEHO KEA = G296

"HE PA KEHO" = Robarts, G295

- KEHU ou ÉHU = G277
- KEI Í TE ÚA = D27
- KEIKAHA = G424,G425
- KEKE = partie, portion, côté...  
E KEKE HENUA = B58  
KEKE OHO = G301
- KETE ANANA = C26
- KETU = G325,G440  
E KETU POKONAHA = G442  
E KETU PUTEKETEKE = G443  
PA PUHI KETU = I22
- KIIKIIKIIKIIKII = G340
- KIKO = G283  
KIKO PIA = G284  
KIKO TAVAIE = G284
- KIO = I12
- KIOÉ = *Rattus exulans*, rat indigène, G29
- E KITII = G408,G411
- E KIVA = E 315
- "E KIWA" = Langsdorff, E316
- E KO Í TE ÉPO = D11
- KOAVA = I15, p440  
KOA KOAVA = G392  
KOA KOAVA TU ANAE' = G395  
KOA KOAVA TU TOITOI = G394  
HE KOAVA HAA PAPUA TOUA = I16
- "KOENAS" = Crook, p.441
- KOHA ou OHA = G84
- KOHANA TOTO = G226
- KOHE = Bambou, *Schizostachyum glaucifolium*  
munro, G288,p.42  
PA KOHE = D24,G116
- KOHI Í TE KEA = G382
- KOIKA ou KOINA = F4, p.24,446,449-450  
KOIKA HAA MOU = F25  
KOINA UUTINA FAE' = G138  
HII KOIKA = F17  
PAEPAE KOINA = F6  
PAHU KOIKA = F16  
PAPAE Í TE KOINA = F24  
TAHA KOINA = F5, p.454
- KOIVI = G35  
E TAA KOIVI = G36
- KOKE = G115
- KOKEHA = G388
- KOKIE TUTU KAO = G303

KOKINO <sup>1</sup> I TE KEIKAHA = G425

KOKOPU ou EKA PUI = Curcuma longa, safran  
indigène, p.438

KOMAE = G285

KOMAU <sup>1</sup> ou KUMAU <sup>1</sup> = G188  
HAE <sup>1</sup> KOMAU.. = G188

KOMO = G353

TU KOMO = G352

KONIA ou KONIE = G207

KONINO <sup>1</sup> I TE KEIKAHA = G425

KONINO <sup>1</sup> I TE PUU <sup>1</sup> = G426

KOOPENA <sup>1</sup> ou KOPENA = G447

KOPAKE = A14

KOPIRIPIRI ou OPINI <sup>1</sup> = B54, F62

KOPIRIPIRI <sup>1</sup> I TE KOU A EHI = B55

KOTAI <sup>1</sup> I TE HAE <sup>1</sup> = G102

"COTE" = Robarts, G380

KOTI = B46

KOTI IA = B51 (KOTINA ou OTINA)

KOTI IA HENUA = B48

VAI KOTO KOKAIPAIHA <sup>1</sup> = E4

KOTU = G86

KOTUI HAE <sup>1</sup> ou OTUI <sup>1</sup> O TE HAE <sup>1</sup> = G70

KOU A EHI <sup>1</sup> = G293

KOU <sup>1</sup> IIMA <sup>1</sup> = G202

KOU <sup>1</sup> KATI = G203

KOUFAU ou KOUHAU = B52, F58, p.498

KOUHOA = G294

KOUMAMA = G435

KOUME = G186

KUA = G313

KUMAMA ou KUMANA ou KAMAMA = G437

KUMAA = Ipomoea batatas, patate douce

PAPUA KUMAA = p.431

KUMAU <sup>1</sup> ou KOMAU <sup>1</sup> = G188

HAE <sup>1</sup> KUMAU <sup>1</sup> = G189

## M

MA = D32, D33, D35-37, G211, p.3, 22

76, 426, 434, 440 ou "MAHE" = Crook, p.505

AUAU I TE MA = D36

TAHOA MA = G211

UA MA = C29, D31, D37, p.22, 26, 58

147, 443

MAAVEAVE = F26

MAEVA = F63

MAII = G145

MAIMAI = *Nicotiana fatuhivensis* ou  
*Ixora marquesensis*, tabac in-  
digène, p.430

MAKA IA AANUI = B42

MAKAVEKAVE ou MAAVEAVE ou  
MEVANEVA = F26

MAMA I TE FAE = G436

MAMANE = F35

PAPUA MAMANE = I20

VAHI MAMANE = F35

MANA = p.499

HAA MANA = G239

MANAVAI = B4

MANAVAIA = B8

MANIHII = F14, F19, p.453

MANU = oiseau, volatile

MANU KUA = F56, F57

MAO = F56

MAPE = fruit de *Inocarpus edulis*, châtaigne  
de Polynésie, p.150

MAPUHA = G397, H7, p.440

MARE MARE = G334

MATA = figure, visage, œil...

KEA E ITE MATA IO HE = p. 438

MATAEINANA ou MATAEINAA = A1, B40, p.16

MATAUTAU = G34

MATAHUAKA = G305

MATAHUE = A19

MATAPAOKOOKO = G271

E TUKU TE KEA MATAPAOKOOKO = G272, G389

MATAVAI = I5

ou FENJA MATAVAI = I6

MATE = F49

MATE FAE = G247

- VAHI MATE ou "MATAI", G.Winter = F49
- HAA MAU POHO = G458
- TA MAU POHO = G457
- E MEA HAA MAU = G411
- MEAE = F41, p.17,19,21-24,145-146,196,446-448  
450-451,453-454,498-500,504
- MEI ou TUMU MEI = *Artocarpus altilis*, F72,G110,  
p.63-66,76-78,146-147,150,430,472,  
475, 478,485
- "MEIE NUE" = Crook, p.492
- MEIE = F27  
VAHI MEIE = F28
- MEIKA = *Eumusa*, bananier, p.430
- MEOI = A17
- MEVANEVA = F26
- MIO = *Thespesia populnea*, p.35,40,45,48  
81,86,475
- E HAU MIO = G420
- MOA = A26, p.17
- HAE MOA = G201
- MOAVA = G391, p.441
- MOE = se coucher, rêver, songer...
- MOE HATAA = G141  
FAE MOE = G217
- MOEHU = A22
- MOENA ou MOEKA ou "MOICA" pour Langsdorff =  
G148  
MOENA FAAIKI ou HAAIKI = G156  
MOENA HOPAU ou HUPAU = G155
- MOKUU = G279
- MOMOKIVAU = A21
- "MORAI" = p.450-451,504
- MOTAE = D32
- MOTU = B1  
MOTUHAIKI = C27  
MOTUHAKA ou MOTUHANA = C38
- MOU = paix, apaisé ...  
HAKA MOU I TE KOIKA ou KOIKA HAA MOU =  
F25
- MOUKU = *Cyperacées*, jonc  
E HAU MOUKU = G423
- MUTIE ou PUNIE = G290

## N

NATI = G410

"EA NEW 'ĀOAH " = Robarts, p.418

NINI = G128, G414

NOHIA = F12, G173

ENATA NOHIA HE FENUA = D21

NOHO = G172

TE FAĒ E NOHO TE MANIHII = F19

HAKA NOHO I UTA = G387

UA NOHO TA TIAKI UO HE PUKEI = p.531

NOHOHENUA = D22

NOHOKA ou NOHONA = F12, G173

NOHOKA KANAHAU = G175

NOHOKA OA = G174

NOKOHA = G59

NONO = G227, p.483

NOUNI = G162

"NO'VO" = Robarts, G281



OHA ou KOHA = G84

OHOAU = p. 426, 446, 496, 499

OHOAU NANI = G244

OHOAU NO IHI = G236

OHOAU NO MOTUHAIKI = G235

OHOAU PATU TIKI = E10

OHOAU PUTU = G243

OHOAU RARI = G244

OHOAU RUU = G245

OHOAU TAPU = G229

OHOAU UPENA = C41

OHOAU VAKA = C34

OKA = G66, G69, G70, G81, p472

OKAHII = G103

OKAKII = G104

OKAKIKO = G105

OKI = G49, G50, G157, p.51, 71, 75, 78, 85, 89-90,  
92-93, 104-105, 117-118, 132-133, 141, 146-147,  
182, 186, 201, 440, 465b, 471b, 479, 481

OKI AU TAPU = G138

OKI HATUTU = G134

OKI TEITA = G144

OKI TUATUA = G133

HAA PAAHAHA I TE OKI = G136

E HATEKA I TE OKI = G139

PAHUTIE I TE OKI = G142

PATEKA I TE OKI = G140

OMUAE = F46

E HAE TU PAPAKU OMUAE = F47



ONA = F29

ONA TAPU = F29

ONE = B24, G321

"E ONEY" = Robarts, p.512

OOKAO ou KA<sup>1</sup>OOO = A12

OPINI = G241, p.500

OPINIPINI ou KOPIRIPIRI = B54, F62

OTA = G204

OTINA = B51

OTO = G45

I OTO NJI O TE ANA = H4

I OTO O TE VAI TA KEETU = E8

AÉ OTO = G47

PAEHAVA OTO = G48, p.71,75,85,89,90,92,

104-105,114,117-124,129,132-133,136-141,

182,187,194,198,201,203,465b,487

"OTOHAI" = p. 213,214

OU = D37, G109, G292

OUAMO ou AMO = G336

OU<sup>1</sup>MAE = G252

OU<sup>1</sup>MAMA ou UMAMA ou KUMAMA = G347

P

PA = B67, I18, p.19,25

PA KOHE = D24, G116

PA MAMANE = I19

PA PUHI KETU = I22, p.25

AAUA I TE PA = B68

"EA PA, TOWA" = Robarts, I18

HE PA KEHO = G295

"HIPPAH" = Porter, I18

PA<sup>1</sup>A I TA<sup>1</sup>O ou PA<sup>1</sup>A PA<sup>1</sup>A I TA<sup>1</sup>O = D8

VAI PA<sup>1</sup>APAATAO = D9

PAANANUKU = F10

PA<sup>1</sup>AUHE = G119

PA<sup>1</sup>AUHE I TE KAHU = G448

PAE AVA = G47, G167

PAEHAVA = G57

PAEHAVA OTO = G48, p.71-75,85,89,90,92,104-105,

114,117-124,129,132-133,136-141,182,187,

194,198,201,203,465b,487

PAEHAVA VAHO ou VA<sup>1</sup>O = G40, p. 53,83,90,91,97,

99,104-105,110-111,117-124,186-187,190-191

193,195,198,200,202,205,487

PAEKUTU = p.90

PAEMO ou TAEMO = D33, G399

PAEPAE = G16, p.19,22-23,33,87 à 96, 98  
 106 à 213,219-220,422,433,438 à 442,  
 450,465,467,485-486,494,496-497  
 ou "PAIE-PAIE" = Winter, G20  
 ou "PIPI" = Crook, G20, p.508  
 "PAEPAE HAE" = Stevenson, p.508  
 PAEPAE HIAMOE = G21, p.20,94  
 PAEPAE KOINA = F6  
 PAEPAE TAPU = F45  
 PAEPAE TUPAPAU = F13  
 PAEPAE UPOKO = G159  
 PAEPAE UU = G160  
 "TAMAKA PAEPAE" = p.146  
 TAPU PAEPAE = F42  
 TUHUNA UPE UPE PAEPAE = G264

PAHATU = B73

PAHEE = B47

E PAHEE IA FENUA = B60

KAHU PAHEE OTO = G124

PAHEEKA ou PAHEENA = B49

PAHE KEHEKE = B10

PAHIAVA = G78

PAHU KOIKA = F16, p. 443

PAHUPAHU = G180, G355

PAHUPAHU VAEVAE = G181

"PAHUTAI" = p.211

PAHUTIE I TE OKI = G142

PAHUTITII = B74

PAIE FENUA = D34

PAIKI = G449

PAIPAI = G138

PAKAO = G364

PAKEA = muraille, mur en pierres

PAKEA KAVE UA = B66

E HAA PAKEA = B65, G384

"HAA EA PAR CAR" = Roberts, p.421

TUHUNA HAA PAKEA = C9

PAKEHO = D34, G401

UA PAKEHO = D35

PAKETU = G329

PAKIKO ou OKAKIKO = G103

PAMO A = G350

PANE TUA = G51, G60

PANI = p.436

PAOKA ou PAOA = G118, G359

PAOTO = G450

PAPA = G117, G298, G377

PAPA HAKAIKI = A5, p.16,430

- PAPA HUA = G171, G177, G374  
 PAPA KEA = G304  
 PAPA ŌA = G170, G374  
 PAPAPOHO = G376  
 PAPA TAO = D19  
 PAPA TUPAPAU = G254  
 FAE PAPA = F20, p.498,499  
 FAE ou HAE PAPA TOHUA = G24
- PAPAĒ I TE KOINA = F24
- PAPAĒ I TE VAHIKOIKA = F24
- PAPUA = D1, G220, p.487  
 PAPUA HAE TIAPU = I8  
 PAPUA KUMAA = p. 431  
 PAPUA MAMANE = I20  
 PAPUA TAO = p.431  
 HAA PAPUA = I7, I16  
 HE KOAVA HAA PAPUA TOUA = I16
- PATAI = G402
- PATAKA... = G402
- PATEĀ ou PATEKA = G338, G348  
 PATEKA I TE OKI = G140
- PATIA ou PAPTIA = G358
- PATIETIE = G161
- PATOHI = G365
- PATOKO = G356
- PATUA = I21
- PAUKAAU = D25
- PAVAI = D13, E5  
 ĀKAU PAVAI = D14
- PE = G278
- PEHE = G433  
 TUHUNA PEHE = C12
- PEKIA FAE ou HAE = G55, G89
- PENEHI = G11
- PETI = G137
- PIĀ = Tacca pinnatifida, Arrow root indigène,  
 p. 430
- PIAO = B33  
 ou PIKAHO = B31  
 PIAO HENUA = B57  
 PIKAO HENUA = B56
- PIĪ ou PIKI = G178
- PIĪKA ou PIIIA ou PIINA ou PIKIKI ou PIKIIA  
 ou PIKINA = G179, G219, p. 90, 142, 411
- PINE ou POTOHE = G354
- PITIKI ou PITII = G409
- PITO = B32, F30  
 NB : à Hawaii, PIKO = cf p.476

PITO HENUA = B59

PITO TAPU = F30

POĀ = G96

POĀ TITII = G96

HAKA EKE I TE POĀ = G99

POHO = G456

HĀĀ MAU POHO = G458

TAMAU POHO = G457

"POHOEI" = p.211

"POHOTOKA" = p.213

POI KIKINO = A16, p.18,26

POI TUPE PAKA = A15

TE TAU POI MA TE KAOKAO = H10

"POINOINO" = p.213,214

POKOA ou PONOA = G58

POKIPOKOA = G396

PONA = p.492

POPOI = pâte ou bouillie de fruit à

pain fermenté, cuit et battu, p.464,467

"POPOI TABOO" Langsdorff, p.464,490,494

FAĒ ou HAĒ POPOI TAPU = G215

PORO = G120

POTOHE ou PINE = G354

POU = G64, p.90,92,469,471b

ou "BOTU TU" = Robarts, p469

POU ĀKAU NUI = G65

FAĒ POU = G233

E HĀĀ HIKA I TE POU HAĒ = G276

TONA POU = F22,G231,G237, p.500

PUAKA ou PUĀĀ = cochon, *Sus scrofa domestica*, animal en général, p.507

PUAKA HAĀTIKI HENUA = G6

PUAKO = G149

PUAKO TUA = G153

PUAKO UPOKO = G154, p.90

PUAKO VAEVAE = G150, p.90

PUE = p.498,506

FAĒ PUE = G234

TUHUNA PUE = G255

PUHA = F11

PUHĀĀ ou PUFAĀ = D15,G112,G163

PUHĀTIIVOVI = C31

PUHI = fusil

PA PUHI KETU = I22

PUHO ou PUHOO = G121,G165

PUKA ou PUNA = G322

PUKATEA = *Pisonia grandis*, p.78

PUKE FAÉ = B27

PUKEI = monticule, butte...

UA NOHO TA TIAKI UO HE PUKEI = p.531

PUKOHE = D16

PUKU ou PUU = G427

PUNA ou PUKA ou "PROO E W" =

Robarts, G322

VAI PUNA = E2

"TE PUNA" = p.210

PUNAHA = C37

PUNIE ou MUTIE = G290

PUPA = G286

PUPU = D18, I11

PUREUREU ou PUTEU FENUA ou HENUA = G310

PURUMI = B44

PUTA = B45, G454

PUTA UUTU = G455

AVA PUTA = G43, G126, G451

AVA PUTA HAÉ = G133

HAÉ ou FAÉ PUTA = E12

PUTEU ou PUTEUTEU FENUA ou HENUA = G310

PUTEUTEU KEA = G309

PUTO = G452

PUTU = E10

OHOAU PUTU = G243

PUTUKI ou PUTUI = G361

E HAA PUTUKI = G362

PUU ou PUKU = C30, C31, G425, G427, G429, G435, G438,

p. 426

PUU KAHA = G423

HAÉ HUMU ME TE PUU = G430

KAPITI PUU = G428

E KAUKU I TE PUU = G434

KONINO I TE PUU = G426

## R

RAERAE ou AÉ ou AEAÉ = G32

RARI = p.500

OHOAU RARI = G244

RUU = p.500

OHOAU RUU = G245

## T

TA = G368

E TAA HAÉ = G37

TA AKAU = C16

E TAA' KOIVI = G36

VAHI TAHUKA AHI ou VAHI TAHUNA AHI = G187

TAAI' = G378

TAHU KEA' = F68

TAAI' TATAHI = G369

TUHUNA TAAI' TIKI = C14

TAHURUHURU = G373

A' TA'AVA I' TE O'U TI IO HE U'A MA = D37

TAI = B23, B39, p.28

TAI NUJI = F51

TA'EMO = D33, G339

TAI U'A = F52

TAETAE = G7

TAKA VIIVII' = C30

TAETAE IMAIMA' = G10

TAKE FENUA = B29

TAFEE = G125

"TAKIUTA" = p.214

TAHA = F31, G50, G136, G248

"TAMAKA" = p.28, 209

TAHA KOINA = F5, p.454

TAHA NAENAE = B43

"TAHA O'A" = p.144, 213

"TAMAKA PAEPAE" = p.146, 209

TAHA TAI = B23

TAHA TAPU = F31, D42

TAMAU POHO = G457

TAHA TAPU NA TE UPENA = D42

TAHA TUPAPAU' ou TUPAPAKU = F48, G250, p.23

E TAMUJI IA NA HAE' = B26

TAHEKE = G101

TANOHO = C35

VAHI TANOHO = C36

TAHI' I' TE KEA' = G382

TAO' = Colocasia esculenta, taro, D8, D9, D19, p. 22, 45, 59, 66, 78, 430-431

TAHITO = A24

TAHOA MA = G211

TAPA = B52, B53, F15, F56, F57, F58, F63, F65, F73, G164 p.21, 419-421, 443-444, 453-454, 463, 478, 497, 499, 502b, 503

TAHUAHUA = G371, G379

TAPAPA AVA PUTA = G126

TAHUKA = G372 ou TAHUNA = G297

TAPA PAKEOKEO = B53, F15

TAPAHII = G127

TAPAKAI = H9

TAPAKAU ou TAPAAU = F61, G127

Ó TAPAKIA TENA MATAEINAA = B40

TAPAPA = I1

TAPAU = G400

TAPEKAHA = G342

TAPI = F64, G439

TAPI TIKI = F65

TAPOO = B70, D20,

TAPU = B54, C32, C41, F20, F21, F26, F28 à 35,

F43, F44, F57, G166, G227, G228, G230, G231, p.18,

20-23, 51, 81, 143, 146, 149, 187, 199, 212-214,

426, 439, 445, 447-450, 453, 458, 463, 481, 497-499,

505-506

"TAPUATO" = p.212

TAPU HAÓ HENUA = B38

TAPU MANIHII = F14, p.453

TAPU OKO = A29, p.17

TAPU PAEPAE = F42

AHUTAPU... = G166, p.487, 497

FAE ou HAE POPOI TAPU = G215

OHOAU TAPU = G229

OKI AU TAPU = G138

ONA TAPU = F29

PAEPAE TAPU = F45

PITO TAPU = F30

TAHA TAPU = C33, F31

VAHI TAPU = F32

TAPUE FAE = B28

TAU = D3

FATA TAU ENATA = G242, p.500

TE TAU HANA ENATA = C1

TE TAU POI MA TE KAOKAO = H10

TAUA = A23, B52, F52 à 55, F57, H23, p.16, 125, 145-146, 209, 448, 452, 454

TAUHIHIO = G431

TAUNANU = D4

TAUOHA = A28

TAUPA = D2

TAVII = G15

"TEANATUTU" = p.209

TEFA = G363

"TEHAUOMAHI" = p.214

TEHITIKAUPEKA = F57

TEITA ou EITA = G143,G291

OKI TEITA = G144 .

TEKAI ou TEAI ou TAHUAHUA = G379

E TEKAI I TE KEA = p.518

TUHUNA TEKAI KEA = C10

TEMANU = *calophyllum inophyllum*, p.134,453

"TENIUAEFITI" = p.28,31,79b,82 à 85,211

TEUTEU KEA = G309

TEUHUUA = F57

TEUTOKA = F57

TI = *Cordyline fruticosa*, D37,D38, p.66,430,435

"TI" = Melville, p. 435, 495

TIA = G91,G108

TIAKI ou TIAI = garder, surveiller, protéger

UA NOHO TA TIAKI UO HE PUKEI = p.531

TIAOU ou TIAOHU = G110

TIAPU = B64,D17,I9

PAPUA HAE TIAPU = I8

TIHEKE = G100

TIKETU = G3

TIKI ou TII = F66,G446,p.23

TIKI I TE ENATA = G258

TIKI KEA = F70,G445

ATA TIKI ou ATA TIKI IA = F67

E HAA TIKI = F69,G444

OHOAU PATU TIKI = E10

TUHUNA HAA TIKI TIKI = C13

TUHUNA TAAI TIKI = C14

TIKOOKOO = C28

TIMAU = G190

TIMAU OUMATI : G192

FAE ou HAE TIMAU ou TUMAU = G191

TINA TINA = G416

TIPAPA = G415

TIPATIPA = G261

"TIPEKEOUMIO" = p.214

TIPOKO = G357

TITA = G417

A HAA TITA... = p. 519

TITII I TE KEA = G382

U TITITOO TO IA HENUA... = B39

TO = *Saccharum officinarum*, canne à sucre,  
p.430

TOA = *Casuarina equisetifolia*, arbre de fer,  
p.27,82,453



TOAI ou TOKAI = F43, p.21,446,450

TOHI IA = I23

TOHIKA VAI = G317

TOHINA = I24

TOHINA VAI = G317

"TOHOWWA" = Crook, p.442

TOHU = F1

TOHUA = F2,F6, p.17,19,21,23-25,96-97,149,214

428,442,444,447,453,467

TOHUA HOHO IA = F7

FAE ou HAE TOHUA = F18, p.90,443,486

FAE ou HAE PEHI TOHUA = G23

TOHUHU HAE ou FAE = G54,G90

TOKAI ou TOAI = F43, p.21,446,450

TOKE HENUA = C29

TOKI ou TOII KEA = p.229

KEA TOII = G206

TOKUTAHI = G335

TOMI = G13

TONA POU = F22,G231,G237, p.500

TOOTOO KOKINA = F3

TOTOKO = G122

TOU = Cordia subcordata, faux ébénier, p.40,45, 48,453

TOUA = guerre

HE KOAVA HAA PAPUA TOUA = I16

KAHUITA TOUA = I4

VAHI PUHIA TOUA = I2

TOUAU = G8

TOUI = G9

TU = G268

HAATU ou HAKATU = G269

HAATU I TE FAE = G270

TU KOMO = G352

TUA = G88,G151, p.90

E TUA HAE = G44

AVA TUA HAE = G51

HAE ou FAE TUA = F53

HII TUA HAE = G61

KAAVA TUA = G69,p.90

PAE HII TUA = G62

PANE TUA HAE = G52,G63

PUAKO TUA = G153

TUAKA ou TUANA = G27

TUHUKA ou TUHUNA = A30,C2,F75,G141, p.17,506

"TAHUNA" = Dodd, p. 475

TUHUNA ATO = C6  
 TUHUNA ATU = C5  
 TUHUNA HAA' PAKEA' = C9  
 TUHUNA HAA' TIKI TIKI = C13  
 TUHUNA HAE' UPE = C8  
 TUHUNA HAKATU FAE' = C4, G255  
 TUHUNA HUMU HAE' = C11  
 TUHUNA NU'I = C3  
 TUHUNA OOKO = A25, F50, p.17,448,451,506  
 ou  
 TUHUNA OONO = p.498  
 TUHUNA PEHE = C12  
 TUHUNA POPE = p.497  
 TUHUNA PUE' = G255  
 TUHUNA TAAI TIKI = C14  
 TUHUNA TEKAI KEA' = C10  
 TUHUNA UA' MA = C15  
 TUHUNA UPE UPE PAEPAE = C7

TUIKIKO = G107

TUKETU = G208

TUKII' = petites pierres, petits cailloux  
 TUKII' HUNAHUNA = G318  
 KEA' TUKII' = G320

TUKU = donner, transmettre, poser...

A TUKU TE POTOHO IO HE MENAVA  
 O' TE KEA' = G327

E TUKU TE KEA' MATAPAOKOOKO = G272, G389

TUMA = G184

HAA' TUMATUMA = G185

TUMAU' ou TIMAU' = G190

HAE' TUMAU' = G191, p.20,428

TUMU = G287

TUPAPAU' ou TUPAPAKU' = G249

FAE' ou HAE' TUPAPAU' = G251

E HAE' TUPAPAKU' OMUAE' = F47

HAKATU' I TE TUPAPAU' = G253

PAEPAE TUPAPAU' = F13

PAPA TUPAPAU' = G254

TAHA TUPAPAU' = F48, G250, p.23

TUTOO' = G123

TUU = G228, p.483

TUU AVAI IA AHI = F75, G198

TUUTUU' = G66, p.90,92,471

## U

UA' = B66, D28

UA' HAAKOTO VAI = D30

UA' KATI TE KEA' = p.519

UA' MA = C29, D31, D37, p.22,26,58,147,443

UA' PAKEHO = D35

E UA' VAI = D29, E7

E AHI UA' ou OA = E9

AKA UA' ... = I13

"HAE' UA'" = p.143

KEI' I TE UA' = D27

TAI UA' = F52

"TE UA' KEETU" = p.210

"TE UA' O' TONI" = p.210

TUHUNA UA' MA = C15

UHI = G14, G93

- E UHI I TE HAE' = G94  
 UHIUHI = G95
- UI = D40
- UMAMA ou KUMAMA... = G437
- UMEE ou UMEUME = G182  
 HAKA UMEE ou UMEUME = G183
- UMU = G195  
 UMU TI = D38  
 E HAA' FATA I TE UMU... = G199  
 E FATA I TE UMU = G200
- UNA = G72  
 FAE' KAAVA' UNA = G74  
 TE UNA O TE HAE' = G53
- UNU = G406
- UPE = F42, G17, G266, G385, p.22,32 à 96,98,106-109, 110 à 213,219,411,439-440,465,472b,484-485,487,494,496-500,502b  
 UPE I TE VAI = E6  
 E UPE I TE PAEPAE = G264  
 E HUI TE UPE = G265  
 TUHUNA HAE' UPE = C8  
 TUHUNA UPE UPE PAEPAE = C7
- UPENA ou UPEA' ou UPEKA = sorte de filet  
 OHOAU UPENA = C32  
 TAHA TAPU NA TE UPENA = C33
- UPOKO ou UPOO' = G149, G152, G360  
 PAEPAE UPOKO = G159  
 PUAKO UPOKO = G154, p.90
- UTA = p.28
- UTE = Broussonetia papyfera, mûrier à papier, p. 443,497
- UU' = G130  
 E UU' HENUA = B56  
 E UU' I TE ENANA MEI TE HENUA = B37  
 E HAKA HENUA UU' = G131  
 E HAKA UU' = G131  
 PAEPAE UU' = G160
- UUKA ou UUNA UPOKO = G164
- V
- VAAKE ou VAHANE = G98
- VAAVAA' ou VAKAVAKA = G83  
 HAA' VAAVAA' I TE FAE' = G80
- VAEVAE = jambes, pieds...  
 PAHUPAHU VAEVAE = G181  
 PUAKO VAEVAE = G149, G150, p.90
- VAHANE ou VAHAKE ou VAAKE = Corypha humilis ou umbraculifera, genre de latanier, G98
- VAHI = F32  
 VAHI ANE = F33  
 VAHI HIOHIO' ou HIHOHIHO = F36

- VAHI KAKAE = F34  
 VAHI KUTAI = D7  
 VAHI MAMANE = F35  
 VAHI "MATAI" ou MATE = F49  
 VAHI MEIE = F28  
 VAHI PUHIA TOUA = I2  
 VAHI TAHUKA AHI = G187  
 VAHI TANOHU = C36  
 VAHI TAPU = F32  
 VAHI TIKATIKA = D5  
 VAHI TIKETIKE = B18  
 VAHI TOKOHU = D6  
 VAHI VAHI = G367  
 KEA VAHIVAHU A = G311
- VAHO ou VAO = le dehors, à l'extérieur...  
 HOPE VAHO ou VAO = G42, G453  
 PAEHAVA VAHO ou VAO = G40, p.53,83,91,97,  
 99,104-105,110-111,117-124,186-187,  
 190-191,193,195,198,200,203,205,411,487
- VAI = eau, liquide...  
 E VAI AKAUA = B9  
 VAI KOTO = E3  
 VAI KOTO KOKAIPAHA = E4  
 "VAIOHEKO" = p.211-212  
 VAI PAAPAATAO = D9  
 VAI PUNA = E2  
 E VAI TAHE = B7, E1  
 KATAHE VAI = D12  
 E KATAHE I TE VAI = p.431  
 MATA VAI = I15  
 I OTO O TE VAI TA KEETU = E8  
 TOHIKA VAI ou TOHINA VAI = G317
- E UA VAI = E7  
 UPE I TE VAI = E6
- VAI = G398
- VAIANA = G12
- VAKA = pirogue  
 VAKAVAKA ou VAAVAA = G83, p.467  
 VAKA TOHUA = G30, G31  
 HAE VAKA = F50  
 OHOAU VAKA = C34
- VAO = B15, B39  
 AE VAHO ou AE VAO = G41  
 HENUA VAOVAO = B17
- U VATAVATA TE HAE = G280
- E VAVA HENUA = B16
- E VAVAHU I TE ATA = F71
- "VEA" = Robarts, G380
- VEO = G98
- VEVEAHU = A27
- VEVETE ou VETEVETE = G412
- VII = G330  
 HAKA VII = B63, G260, G331  
 TAKA VIIVII = C30  
 VIIPU IA = G114

VIITA TE HENUA = B25

Y

"YEA" = Roberts, G380.

*TABLE DES FIGURES*

## TABLE DES FIGURES

Fig. n°	Page
1 Carte du Pacifique - Localisation des îles Marquises	1
2 Carte du l'archipel des îles Marquises	2
3 Carte de l'île de Ua Pou	14
4 Hakaohoka : vue de la moyenne et haute vallée	27
5 Principaux types d'aménagements lithiques de la vallée de Hakaohoka	32
6 (Hakaohoka), Zone I ou Aire littorale	34b
7 (Hakaohoka), Zone II ou Basse vallée	39b
8 (Hakaohoka), Zone III ou Moyenne vallée	47b
9 (Hakaohoka), Zone IV ou Haute vallée	64b
10 (Hakaohoka), Zone V ou Fond de vallée	77b
11 (Hakaohoka), Zone VI ou Vallée marginale	79b
12 Teniuafefiti (Hakaohoka : <u>upe</u> 77, structures A et B)	85
13 <u>Paepae</u> des pêcheurs (Hakaohoka : <u>upe</u> 3 et 4)	86
14 Case marquisienne et coupe (L. Rollin, 1929)	89
15 Coupe du <u>Hae tohua</u> de Hakauï à Nuku Hiva (K. von den Steinen, 1928)	90
16 Typologie et évolution des <u>paepae</u> marquisiens (R.C. Suggs, 1961)	96
17 Classification des sites d'habitation de Hane à Ua Huka (M. Kellum, 1971)	97
18 Classification des <u>paepae</u> de Hanatekua à Hiva Oa (P. Bellwood, 1972)	98
19 Longueur et largeur des <u>upe</u> à "véranda" de Hakaohoka à Ua Pou	106-107
20 Longueur des <u>upe</u> et largeur des <u>oki</u> (Hakaohoka)	108-109
21 Largeurs respectives des <u>hae</u> et des <u>paehava vaho</u> (Hakaohoka)	110-111
22 Appareillage d'un mur latéral (Hakaohoka : <u>upe</u> 36)	125
23 Mur de façade (Hakaohoka : <u>upe</u> 47)	126
24 Angle et façade d'un <u>upe</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 27)	152
25 <u>Paepae</u> 22 : plan et coupe (Hakaohoka)	154

26 <u>Paepae</u> 23 : plan et coupes (Hakaohoka)	155
27 <u>Paepae</u> 23 : plans des orientations	156
28 Plans de l'association des <u>paepae</u> 22 et 23	157
29 <u>Paepae</u> 27 : plan et coupe (Hakaohoka)	158
30 <u>Paepae</u> 27 : plans des orientations	159
31 <u>Paepae</u> 28 : plan et coupes (Hakaohoka)	160
32 <u>Paepae</u> 28 : plans des orientations	161
33 Plans de l'association des <u>paepae</u> 27 et 28	162
34 <u>Paepae</u> 31 : plan et coupes (Hakaohoka)	163
35 <u>Paepae</u> 31 : plans des orientations	164
36 <u>Paepae</u> 32 : plan et coupe (Hakaohoka)	165
37 <u>Paepae</u> 32 : plans des orientations	166
38 Plans de l'association des <u>paepae</u> 31 et 32	167
39 Plan et coupe de l'association des <u>paepae</u> 31 et 32 (J.L. Candelot, 1974)	168
40 <u>Paepae</u> 33 : plan et coupe (Hakaohoka)	169
41 <u>Paepae</u> 33 : plans des orientations	170
42 <u>Paepae</u> 35 : plan et coupes (Hakaohoka)	171
43 <u>Paepae</u> 36 et 38 : plans (Hakaohoka)	172
44 <u>Paepae</u> 39 et structure P : plan et coupe (Hakaohoka)	173
45 <u>Paepae</u> 41 et 42 : plans et coupe (Hakaohoka)	174
46 <u>Paepae</u> 47 : plan et coupes (Hakaohoka)	175
47 et 48 <u>Paepae</u> 50 : plan et photographie (Hakaohoka)	176
49 <u>Paepae</u> 50 : plans des orientations	177
50 <u>Paepae</u> 53 avec fosse à <u>ma</u> : plan et coupe (Hakaohoka)	178
51 <u>Paepae</u> 53 : plans des orientations	179
52 Plans et coupe de l'association des <u>paepae</u> 54 et 55 (Hakaohoka)	180
53 Lithique et végétal : les structures reconquises par la végétation (Hakaohoka : <u>upe</u> 31) (Cliché J. Garanger)	181
54 <u>Upe</u> associés (Hakaohoka : <u>upe</u> 31 et 32)	182



55	<u>Paehava vaho</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 31 et 32)	183
56	<u>Paepae</u> de chef (Hakaohoka : <u>upe</u> 31)(cliché J. Garanger)	184
57	Bordure de <u>keetu</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 31)	185
58	Surface d'un <u>upe</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 53)	186
59	Pavage de galets d'un <u>paehava vaho</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 7)	187
60	Vue rapprochée du pavage précédent	188
61	Mur arrière et mur de façade de <u>upe</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 31 et 32)	189
62	Mur de façade (Hakaohoka : <u>upe</u> 23)	190
63	Appareillage de mur (Hakaohoka : <u>upe</u> 22)	191
64	Angle arrière gauche (Hakaohoka : <u>upe</u> 22)	192
65	Chaîne d'angle (Hakaohoka : <u>upe</u> 27)	193
66	Remplissage de <u>upe</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 27)	194
67	Mur de façade (Hakaohoka : <u>upe</u> 23)	195
68	Mur de façade (Hakamoui : <u>paepae</u> Menaha)	196
69	Bloc de tuf taillé (Hakaohoka : <u>upe</u> 36) (Cliché M. Orliac)	197
70	"Entrée" d'un ossuaire (Hakaohoka : <u>upe</u> 36) (Cliché M. Orliac)	198
71	<u>Meae</u> (Hakaohoka)	199
72	Aire de combustion (Hakaohoka : <u>upe</u> 27)	200
73	Bordure avant de <u>Paehava oto</u> (Hakaohoka : <u>upe</u> 55)	201
74	<u>Paehava oto</u> et trou de poteau (Hakaohoka : <u>upe</u> 23)	202
75	Structure funéraire de la princesse Vaehokaateui (Hakaohoka : <u>upe</u> 26)	203
76	Polissoir dormant sur galet (Hakaohoka : <u>meae</u> )	204
77	Dalle dossier du <u>paepae</u> du chef (Hakaohoka : <u>upe</u> 31)	205
78	Angles avants droits (Hakaohoka : <u>upe</u> 31 et 32)	206
79	Diverses mesures de <u>upe</u>	207
80	Pourcentages des pierres de pavage de <u>paehava vaho</u>	208
81	Localisation et nom des terres de Hakaohoka d'après le cadastre	215
82	L'abri-sous-roche "Anapua"	216
83	Anapua : vue générale	216
84	Plan du site de Anapua	217
85	Anapua : début du décapage	220

86 Anapua : vue rapprochée du décapage	221
87 Anapua : identification des carrés de la photo précédente	221
88 Anapua : plan du premier niveau décapé	223
89 Anapua : coupes des structures 2 et 3	224
90 Anapua : répartition stratigraphique du matériel	228
91 Lames d'herminettes : orientation des pièces et des schémas (J. Garanger, 1972)	233
92 Nomenclature élémentaire des lames : Herminette simple	234
92bis Nomenclature élémentaire des lames : Herminette à talon différencié, d'après J. Garanger et A. Lavondès	235
92' Tiki Takaii, à Puamau, Hiva Oa (A. Baessler, 1900)	236
93 Rapport longueur/largeur des lames d'herminettes : nuage de points	240
93bis Longueurs des lames d'herminettes : tableau et histogramme	241
93ter Largeurs des lames d'herminettes : tableau et histogramme	242
94 Rapport longueur de la lame/longueur du tranchant : nuage de points	247
94bis Longueurs des tranchants : tableau et histogramme	248
95 Forme des sections transversales des herminettes : tableau et histogramme	249
96 Rapport longueur de la lame/longueur du tranchant (herminettes de section transversale trapézoïdale inverse et triangulaire droite)	250-251
97 Sections transversales principales	256
98 Rapport longueur de la lame/longueur du tranchant selon les cinq sections transversales principales des lames d'herminettes	257-260
99 Rapport largeur de la lame/longueur du tranchant : nuage de points	265-266
100 Rapport largeur de la lame/longueur du tranchant selon les sections transversales principales	267-270
111 Rapport épaisseur/largeur des lames : nuage de points	276-277
112 Rapport épaisseur/largeur des lames selon les sections transversales	278-281

**ERRATUM** = les figures 101 à 110 n'existent pas.

113 Rapport poids de la lame/longueur du tranchant : nuage de points	289-290
114 Rapport poids de la lame/longueur du tranchant : selon les sections transversales	291-294
115 Rapport longueur des lames/longueurs des tranchants des 68 lames dont le poids est connu : nuage de points	299-300
116 Rapport longueur des lames/longueurs des tranchants des 68 lames dont le poids est connu selon les sections transversales	301-304
117 Rapport angle du tranchant/longueur du tranchant : nuage de points	311-312
118 Rapport angle du tranchant/longueur du tranchant selon les sections transversales	313-316
119 Talon : répartition des pièces selon leur longueur et leur groupe de sections transversales	323
120 Emeulage et matage : répartition des pièces selon leur longueur et leur groupe de sections transversales	324
121 Herminette emmanchée (R. Linton, 1923)	332
122 "Cases de Naturels à Nouka-Hiva" (J. Dumont d'Urville, 1841-1854)	411
123 " <u>Morai</u> d'un chef à Nouka-Hiva" (Ibidem)	420
124 Abri de stockage (Hohoi - Hakaohoka)	427
125 "Case de travail" (P. O'Reilly, 1975)	429
126 "Le tatoueur marquisien à l'oeuvre" (S. Delmas, 1927)	440
127 Le <u>tohua</u> Nanauhi, à Hatiheu, Nuku Hiva (P. Bellwood, 1978)	443
128 Case de <u>taua</u> (d'après M. Radiguet, tiré de M.A. Pailhès, 1978)	452
129 Petit espace sacré, à Vaitahu, Tahuata (M. Radiguet, 1929)	454b
130 Abri "secondaire", à Uapo, Ua Pou	457
131 Scène de tatouage à Nuku Hiva (A.J.v. Krusenstern, 1813, rééd. 1968)	465b
132 <u>Katina</u> de Hakaohoka, Ua Pou, (Musée de Tahiti et des îles)	470
133 Intérieur de <u>hae</u> à Atuona, Hiva Oa (R. Linton, 1923)	471b
134 <u>Hae</u> établi sur un <u>upe</u> à Atuona, Hiva Oa, (R. Linton, 1923)	472b

- 135 Maison de la cheffesse Vaekehu à Taiohae,  
Huku Hiva (A. Baessler, 1900) 475b
- 136 Abri sur paehava vaho (P. O'Reilly, 1975) 482b
- 137 Unité d'habitation de Hakaohoka à Ua Pou 487-489
- 138 Hataa, à Hiva Oa (A. Baessler, 1900) 493b
- 139 "Vahi tapu" (M. Radiguet, 1929) 502b
- 140 Pou (Musée de Tahiti et des îles) 527
- 141 Tête de tiki sur dalle de keetu  
à Hakamoui, Ua Pou. 534

## BIBLIOGRAPHIE

## BIBLIOGRAPHIE

## BAESSLER A.

1900 Neue Südssebilder, Berlin, G. Reimer, p. 191-242.

## BARBIER

Cf. WINTER G.

## BEAGLEHOLE J.C.

Cf. COOK J.

## BELLWOOD P.

1970 Dispersal centers in East Polynesia, with special reference to the Society and Marquesas Islands. *In* Studies in Oceanic Culture history, ed. R. Green and M. Kelly, *Pacific Anthropological Records 11*, Dept. of Anthropology, B.P. Bishop Museum, Honolulu, Hawaii, p. 93-104.

1972 A Settlement Pattern Survey Hanatekua Valley, Hiva Oa, *Pacific Anthropological Records 17*, B.P. Bishop Museum, Honolulu, Hawaii, p. 1-49.

1978 "The Polynesians Prehistory of an Island People", Thames and Husdon, Londres.

## BREZILLON M.N.

1968 La dénomination des objets de pierre taillée. Matériaux pour un vocabulaire des préhistoriens de langue française. IVème Supplément à "Gallia-Préhistoire", C.N.R.S.

## BROUSSE R., CHEVALIER J.P., DENIZOT M. et SALVAT B.

1978 Etude géomorphologique des îles Marquises. Cahiers du Pacifique n° 21, Paris, p. 9-74.

BUCK Te Rangī Hiroa P.H., EMORY P.K., SKINNER H.D. and STOKES J.F.G.

- 1930 Terminology for ground stone cutting implements in Polynesia. *Journal of the Polynesian Society* n°154, June, extract from vol. 39, n°2, New Plymouth, Nouvelle-Zélande.

BUCK Te Rangī Hiroa P.H.

- 1952 Les migrations des Polynésiens, Payot, Paris, p. 142-156.

CAILLET F.X.

- 1930 Souvenirs de l'occupation des Marquises en 1843, *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, Papeete, Tahiti, 37 (sept) et 38 (déc.), p. 65-69 et p. 92-100.

CAILLOT E.

- 1910 Histoire de la Polynésie Orientale, Paris, E. Leroux, p. 333-382.

CANDELOT Teuruarīi Tamatoa J.L.

- 1980 Contribution à la prospection archéologique des îles Marquises, l'île d'Eiao, *Journal de la Société des Océanistes*, tome XXXVI, n° 66-67, mars-juin, p. 105-119.

CHABOUIS L.

- 1954 Botanique : petite histoire naturelle des Etablissements français d'Océanie. Société polynésienne d'édition, Papeete, Tahiti.

Père CHAULET P.

- 1873-1900 Notices géographiques, ethnographiques et religieuses sur les îles Marquises, 1873-1900. Manuscrit n.d.n.p. aux Archives des Pères des Sacrés-Coeurs de Picpus, à Rome et à l'Evêché des Marquises, Taiohae, Nuku Hiva.

## COOK J.

- 1777 The Journal of Captain James Cook on his voyage of  
rééd. Discovery..., vol. II, The voyage of the Resolution  
1955 and Adventure, 1772-1775, ed. J.C. Beaglehole, Hakluyt  
Society, Extra Series XXXIV, Cambridge, Mass.

## CRAIG R.D.

Cf. Rév. THOMSON R.

## CROOK W.P.

- 1798 Account of the Marquesas Islands, Original à la Mitchell  
Library, Sydney, Australie, n.d.

## DARLING D. Rév.

- 1955 Extrait du Journal du Révérend Darling à Vaitahu, Taha-  
ta, décembre 1834 à septembre 1835. Ed. C.W. Newbury,  
*Bulletin de la Société des Etudes océaniques*, Papeete,  
Tahiti, p. 476-480.

## DELMAS Père S.

- 1927 La religion ou la paganisme des Marquisiens, d'après  
les notes des anciens missionnaires, Paris, G. Beau-  
chesne.

## DENING G.

- 1974 The Marquesan Journal of Edward Robarts 1797-1824.  
Introduit et commenté par G. Dening, *Pacific History*  
*séries 6*, Australian National University Press, Canber-  
ra, Australie.

## DOOD E.H.

- 1974 The ring of fire : Polynesian Art. New-York, Mead and  
C°.



## DORDILLON I. Monseigneur

- 1904 Grammaire et dictionnaire de la langue des îles Marquises, Paris, Belin.
- 1931 Grammaire et dictionnaire de la langue des îles Marquises. 2t. Marquisien-Français et Français-Marquisien, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, 17, Paris.

## DRIOULT-GERARD R.H.

- 1940 La civilisation des îles Marquises, Paris, Ed. L. Rodstein.

## DUFF R.

- 1950 réd. The Moa-hunter period of maori culture. Wellington,  
1956 R.E. Owen, Government printer, Nouvelle-Zélande.

## DUPETIT-THOUARS A.

- 1840- Voyage autour du monde sur la frégate "La Vénus" pendant  
1841 les années 1835-1839, t. 2, Paris, ed. Gide.

## EMORY K.P.

- 1930 Cf. Buck P.H.

## EMORY K.P. et SINOTO Y.H.

- 1965 Preliminary Report on the Archaeological Investigations in Polynesia - The Society islands and Tuamotu islands, French Polynesia and American Samoa in 1962, 1963, 1964. Dept. of Anthropology, B.P. Bishop Museum, ronéotypé, Honolulu, Hawaii.

## EYRIAUD des VERGNES P.E.

- 1877 L'archipel des îles Marquises. Paris, Berger-Levrault.

## FERDON E.N. Jr.

- 1965 Surface architecture of the site of Paeke, Taipi Valley, Nuku Hiva. Reports of the Norwegian Archaeological Expedition to Easter Island and the East Pacific, Miscellaneous papers, vol. 2, monographs of the school of American Research and the Kon Tiki Museum, Oslo, Norvège. Heyerdahl T. et E. Ferdon Jr., ed ; Londres, George Allen and Unwin, n° 9, p.117-122.

## FIGUEROA G. and SANCHEZ E.

- 1965 Adzes from certain Islands of Eastern Polynesia. Report 12. In Reports of the Norwegian Archaeological Expedition to Easter Island and the East Pacific, Miscellaneous papers, vol. 2, monographs of the school of American research and the Kon Tiki Museum, Oslo, Norvège - Heyerdahl, T. et E. Ferdon Jr ed. ; Londres, George Allen and Unwin, n° 24, p. 169-254.

## GARANGER J.

- 1963 Compte rendu critique de : The archaeology of Nuku Hiva Marquesas Islands, French Polynesia, by R.C. Suggs, *l'Homme*, t. III, n° 3, Paris, p. 135-137.
- 1965 Hameçons océaniens, éléments de typologie, *Journal de la Société des Océanistes*, t. 21, Paris, p. 127-137.
- 1967 Pylons océaniens, catalogues du Musée de l'Homme, Série E, n° 1, Paris.
- 1967 Archaeology and the Society Islands, in *Polynesian Culture history, Essays in honor of Kenneth Pike Emory*, B.P. Bishop Museum special publication, Honolulu, Hawaii p. 377-396.
- 1972 Herminettes lithiques océaniques, éléments de typologie *Journal de la Société des Océanistes*, t. 28, Paris, p. 253-274.

## GARANGER J. et M. GODELIER

- 1973 Cf. GODELIER M.

## GARCIA ou GRACIA

Cf. le Père MATHIAS

## GERARD B.

- 1975 Marquises : Description de la collection Candelot. 1ère partie : outillage-herminettes. Orstom, dactylographié, juin, Papeete.
- 1976 Outillage sur éclat d'Eiao, Marquises. Etude de l'outillage lithique recueilli à Eiao, Orstom, Papeete, Tahiti. *Journal de la Société des Océanistes*, n°50, mars, p. 98-102.

## GODELIER M. et J. GARANGER

- 1973 Outils de pierre, outils d'acier chez les Baruya de Nouvelle-Guinée. Quelques données ethnographiques et quantitatives. *L'Homme*, Revue française d'anthropologie, vol. XIII, cahier 3, 6è section E.P.H.E.

## GREEN R.C.

- 1963 The Archaeology of Nuku Hiva, Marquesas Islands, French Polynesia, by Robert C. Suggs, Book Reviews, *American Journal of Archaeology*, vol. 67, p. 436-437.

## GREEN R.C. and D.W. PURCELL

- 1961 The relationships of length, width and thickness in central Polynesian Adzes. *Journal of the Polynesian Society*, Extract from vol. 70, n°4, déc., Wellington, Nouvelle-Zélande.

## HALLE F.

- 1978 Arbres et forêts des Iles Marquises, *Cahiers du Pacifique*, n° 21, Paris, p. 315-357.

## HANDY E.

- 1923 The native culture in the Marquesas. B.P. Bishop Museum, Bull. 9, Hawaii, Kraus reprint, 1971.

## HANDY E.

1929 Marquesan Legends. B.P. Bishop Museum Bull. 69, Hawaii.

## HANDY W.C.

1938 L'art des Iles Marquises. Paris, Les éditions d'art et d'histoire.

## JENNINGS J.

1979 The Prehistory of Polynesia. Australian National University Press, Canberra, Australie, p. 110-133.

## KELLUM M.

1966 A proposed Marquesan adzes typology. Dactylographié, Université d'Hawaii.

## KELLUM-OTTINO M.

1971 Archéologie d'une vallée des Iles Marquises, évolution des structures de l'habitat à Hane, Ua-Huka. Publication de la Société des Océanistes n°26, Paris.

## KIRCH P.

1973 Prehistoric subsistence patterns in the northern Marquesas Islands, French Polynesia. Archaeology and Physical Anthropology in Oceania, 8, p. 24-40.

## KOHUMOETINI B.

1965 Manuscrit Pou'au sur les paepae de Hohoi. Traduction rédigée pour H. Lavondès, n.p.

## KRUSENSTERN A.J. von

1813 Voyage round the world in the years 1803-1806 by order  
rééd. of his Imperial Majesty Alexander the first on board  
1968 the ships Nadesha and Neva. Vol. I, London, Hoppner,  
traduit en français par J.B. Eyries, 2 vol., rééd.  
anglaise Israël-Da Capo.

**LAFOND de LURCEY G.**

- 1844 Voyages autour du monde et naufrages célèbres. T. III, chapitres 1 à 9. Voyages dans les îles Marquises, Paris, Administration de librairie, p. 1-57.

**LANGSDORFF G. Von**

- 1813 Voyages and travels in various parts of the world during rééd. the years 1803-1807. London, vol. 1, rééd. Israël-Da 1968 Capo.

**LAVONDES A.**

- 1966 Musée de Papeete : catalogue des collections ethnographiques et archéologiques. Publication provisoire, centre Orstom de Papeete.
- 1971 Le Polynésien et la mer : catalogue d'une exposition. Centre Orstom de Papeete.

**LAVONDES H.**

- 1964 Récits Marquisiens, dits par Kehueinui. Texte bilingue marquisien-français établi et traduit avec la collaboration de S. Teikiehuupoko, 1ère série, Publication provisoire, centre Orstom de Papeete.
- 1966 Récits Marquisiens, 2ème série. Publication provisoire, Centre Orstom de Papeete.
- 1975 Terre et Mer, pour une lecture de quelques mythes polynésiens, Université René Descartes, Paris V. Sciences humaines : thèse pour le Doctorat d'Etat ès-Lettres et Sciences Humaines, 2 t., dactylographiés, Paris.

**LEROI-GOURHAN A.**

- 1946 Archéologie du Pacifique Nord. Matériaux pour l'étude des relations entre les peuples riverains d'Asie et d'Amérique. Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Paris, t. 47.

## LEROI-GOURHAN A.

- 1971 Evolution et techniques, l'Homme et la matière; t. 1, Paris, Albin Michel.

## LINTON R.

- 1923 The material culture of the Marquesas Islands, B. P. rééd. Bishop Museum, Memoir VIII, n° 5, Honolulu, Hawaii, 1971 Kraus reprint.

## LINTON R.

- 1925 Archaeology of the Marquesas Islands. B.P. Bishop Museum, Bulletin n° 23, Honolulu, Hawaii, Kraus reprint. 1971

## LISIANSKY U.

- 1814 A voyage round the world in the years 1803, 1804, 1805, rééd. et 1806, performed by order of his imperial Majesty Alexander the first, Emperor of Russia, in the ships "Neva". Londres, Ed. Hamilton, chap. V, p. 66-94. App. 1968 n° 1, p. 323-325, Rééd. Israel-Da Capo.

## MATHIAS Père

- 1843 Lettres sur les Iles Marquises, Paris, Gaume Frères.

## MARKHAM

Cf. QUIROS P.F. de

## MAUDE H.E.

- 1981 Slavers in Paradise. The Peruvian labour trade in Polynesia 1862-1864. Chap. 1, sous-section 5 "Brandy for the Marquesans", p. 31-38 et appendices. Australian National University Press, Canberra.

## MELVILLE H.

- 1876 Typee, a peep at Polynesian life during a four months residence in a valley of the Marquesas. New-York, nombreuses rééditions ; dernière réédition en français, 1984, collection Folio, n° 1526.

## O'REILLY P. et E. REITMAN

- 1967 Bibliographie de Tahiti et de la Polynésie française. Publication de la Société des Océanistes, Paris.

## ORLIAC M.

- 1980 Les structures de combustion et leur interprétation archéologique ; quelques exemples en Polynésie. *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, t. XXXVI, p. 66-67.

## ORLIAC M. et C.

- 1982 Les structures de combustion, reflet des activités et des structures sociales en Polynésie, *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, t. XVIII n° 220, n°9, Papeete.

## PAILHES A.

- 1878 Souvenirs du Pacifique 1872-1874. L'archipel des Marquises. Le Tour du Monde. Nouveau Journal des Voyages, 2ème semestre n°29 et 30, Paris, p. 241-272 et p. 81-113.

## PELTIER F.M.

- 1973 Structures préhistoriques d'une vallée des Marquises, Hanaiapa, Hiva Oa. *Bull. de la Société des Etudes Océaniques*, t.XV, n°10, n°183, juin, Papeete, p. 271-308.

## PORTER D.

- 1815 Journal of a cruise made to the Pacific Ocean by Captain D. Porter in the United States Frigate Essex, in the years 1812-1814. 2 vol., New York, Ed. Philadelphia, vol. 2, p. 7-140.

## PURCELL D.W.

- Cf. GREEN R, 1961.

**QUIROS P.F. de**

- 1904 The voyage of Pedro F. de Quiros, 1595 to 1606. Hakluyt Society, 2nd serie, vol. 14-15, traduit et édité par Sir C. Markham, 2 vol., Londres, Hakluyt Society, t.1, p. 35-52.

**RADIGUET M.**

- 1860 Les derniers sauvages. Souvenirs de l'occupation française aux Iles Marquises, 1842-1859. Paris, Hachette, réédité notamment par les Editions du Pacifique en 1978 et 1981 dans la collection fac-similé.

**ROBARTS E.**

Cf. DENING G.

**ROLLIN L.**

- 1929 Les Iles Marquises. Paris, Sté d'Editions géographiques maritimes et coloniales, réédité par Stepolde, 1974, Papeete.

**SANCHEZ E.**

Cf. FIGUEROA G.

**SEGALEN V.**

- 1956 Journal des Iles, 1903-1904. Paris. Réédité par les Editions du Pacifique (1978), p. 59-71.

**SHAPIRO H.**

- 1958 Les Iles Marquises. History of contact. The Prehistory of Polynesia, in Natural History, New York, vol. 67, n° 4 et 5, p. 208-215 et 265-271.

**SINOTO Y.**

- 1966 A tentative prehistoric cultural sequence in the northern Marquesas islands, French Polynesia. *Journal of the Polynesian Society*, vol. 75, n°3, Wellington, p. 287-303.



## SINOTO Y.

- 1967 Artifacts from excavated sites in the Hawaiian, Marquesas and Society Islands : a comparative study. *In* Polynesian Culture History : Essays in Honor of Kenneth P. Emory, Ed. Yawata I et Sinoto Y. B.P. Museum, special publication 56, p. 341-361.
- 1968 Position of the Marquesas islands in East Polynesian Prehistory. B.P. Bishop Museum Press. *In* *Prehistoric Culture in Oceania*, Symposium, 11ème Congrès des Sciences du Pacifique, Tokyo, 1966, édité par I. Yawata et Y.H. Sinoto, Honolulu, Hawaii, p. 111-118.
- 1970 An archaeologically-based assessment of the Marquesas Islands as a dispersal center in East Polynesia. *IN* Studies in Oceanic Culture History, vol. 1, Ed. R. Green and M. Kelly, Pacific Anthropological Records 11, B.P. Bishop Museum, Hawaii, p. 105-132.

The Marquesas. Cf. JENNINGS J.

## SKINNER H.D.

Cf. BUCK P.H., 1930.

## SKJOLSVOLD A.

- 1972 Excavation of an habitation cave, Hanapete'o Valley, Hiva Oa, Marquesas islands. Pacific Anthropological Records, B.P. Bishop Museum 16, Hawaii.

## STEINEN K. Von den

- 1925 Die Marquesaner und Ihre Kunst. Studien über die Entwicklung primitiver Sudseeornamentik nach eigener Reiseergebnissen und dem Material der Museen, 3 Vol., rééd.  
1928  
1969 Berlin, D. Reimer, réédition, New York (en allemand), Hacker Art Books.

## STEVENSON R.L.

- 1980 Dans les Mers du Sud, Paris, Ed.10/18, p.11-176.

## STEWART Ch. S.

- 1831 A visit to the South Seas in the U.S. Ship "Vincennes", during the years 1829-1830. T.1, p. 211-351. New York, ed. J.P. Haven.

## STOKES J.F.G.

Cf. BUCK P.H., 1930.

## SUGGS R.

- 1961 The derivation of Marquesan culture. Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, London, 91, p. 1-10.

- 1961 The archaeology of Nuku-Hiva, Marquesas Islands, French Polynesia. American Museum of Natural Anthropological papers, 49, part 1, New York.

- 1962 The Hidden Worlds of Polynesia. The chronicle of an  
rééd. archaeological expedition to Nuku Hiva in the Marquesas  
1965 Islands. New York, ed. Harcourt, Brace and World Inc.,  
rééd. Mentor Book.

## TAUTAIN L.

- 1897 Notes sur les constructions et monuments des Marquises. L'Anthropologie n°8, Paris. p. 538-558, p. 667-678.

## THOMSON R. Révérend

- 1841 The Marquesas Islands ; their description and Early  
rééd. History by Rvd. R. Thomson (1816-1851). Edited by R.D.  
1980 Craig. Institute for Polynesian Studies, monograph  
series n°2, Hawaii.

## TISCHNER H.

- 1934 Die verbreitung der Hausformen in Ozeanien. Studien zur völkerkunde, Leipzig.

## VINCENDON-DUMOULIN A. et C. DESCRAZ

- 1843 Iles Marquises ou Nuka-Hiva, Histoire-Géographie-Moeurs.  
Paris, Ed. A. Bertrand.

## WILSON J.

- 1799 A missionary voyage to the Southern Pacific Ocean per-  
rééd. formed in the years 1796-1798, in the ship Duff comman-  
1966 ded by Captain J. Wilson. London, J. Cundee. Rééd.  
Akademische Druck..., Graz, Autriche.

## WINTER G.

- 1882- Les voyageurs inconnus. Un vosgien tabou à Nouka Hiwa.  
1884 Souvenirs de voyage de Georges Winter, ex-soldat d'in-  
fanterie de Marine. *Bulletin de la Société de Géographie  
de l'Est*, Nancy, n°4, p. 292-312 ; 697-702 ; n°5, p.  
150-159 ; n°6, p. 366-374 ; 451-465 de 1882 à 1884.